



LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

11e Année. — Tome XXI.

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—

1896

QUESTIONS DU JOUR

LA PREMIÈRE MANIFESTATION

D'UNE ÉVOLUTION

VERS LE PARTICULARISME

Rien n'est plus important, mais en même temps rien n'est plus difficile, que d'évoluer, à propos, d'une forme sociale à une autre.

Briser le vieux moule dans lequel on a été emprisonné par son origine, par son éducation, par son milieu, lorsqu'on sent que ce moule vous comprime et vous entrave; passer d'un type social inférieur à un type social plus résistant, mieux adapté aux nécessités de l'époque dans laquelle on vit, voilà bien le dernier mot de la Science sociale, le résultat pratique auquel elle doit conduire.

Mais combien cela est difficile! C'est qu'il ne suffit pas de connaître le but vers lequel on doit tendre, et d'avoir la volonté d'y parvenir, il faut encore en connaître la route et les étapes successives; car il importe d'opérer progressivement. Et, parmi toutes ces étapes, la plus importante à déterminer, c'est l'étape initiale, celle vers laquelle il faut d'abord se diriger et qui, de proche en proche, doit vous conduire aux autres.

Quelle est la première étape des populations qui évoluent de

la formation communautaire à la formation particulariste? C'est ce que je voudrais essayer de déterminer.

C'est un résultat aujourd'hui bien acquis à la Science sociale que, de toutes les formations sociales, la formation particulariste est la plus résistante; c'est celle qui donne à l'homme le plus d'énergie pour surmonter les difficultés de la vie. Les populations qui l'emportent actuellement sur les autres appartiennent à cette formation.

Ce qui la caractérise, c'est que les jeunes générations sont élevées dans cette idée que l'individu doit compter avant tout sur lui-même : dans ce type, l'éducation a moins pour but de former des lettrés, des savants, des fonctionnaires, ou des candidats à une situation déterminée, que de façonner des hommes, dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire des individus énergiques, entreprenants, aussi solides de corps que d'esprit et capables de réussir dans les entreprises les plus diverses.

C'est donc dans le sens de cette formation qu'il convient de s'orienter, si l'on tient à se donner, et surtout à donner à ses enfants, le bénéfice de cette supériorité sociale.

Pour cela, ainsi que nous l'avons précédemment exposé (1), il faut adopter *le genre d'éducation* qui imprime aux individus ce type social. Sous cette influence, l'évolution sociale commence à se dessiner.

En se dessinant, cette évolution suit-elle un ordre régulier? Dans ce cas, peut-on déterminer quelle est la manifestation initiale sensible, positive, tangible, par laquelle elle s'atteste? Quelle est la première trace de transformation que l'on peut alors saisir chez l'individu?

Cette question n'a pas seulement un intérêt scientifique, l'intérêt qu'il y a, dans toutes les sciences, à classer les phénomènes dans l'ordre où ils se produisent; car, en somme, la science n'est pas autre chose que la mise en ordre de nos connaissances. Mais cette question présente, en outre, un intérêt pratique considérable.

(1) Voir notre brochure *Comment élever et établir nos enfants?* dans la *Bibliothèque de la Science sociale*.

La grosse difficulté que rencontrent ceux qui voudraient s'orienter et orienter la société vers un état social meilleur, est de connaître exactement, non seulement le but final, mais la route à suivre. A quoi sert d'avoir un but, si on ne sait pas comment l'atteindre, c'est-à-dire quelle route suivre? Et il arrive souvent que, faute de connaître exactement cette route, on aboutit, finalement, à des résultats tout différents de ceux que l'on espérait.

Fixer l'entrée de cette route, en signaler la première étape, c'est donc mettre le lecteur sur la bonne piste.

I. — L'ÉVOLUTION VERS LA FORMATION PARTICULARISTE A POUR MANIFESTATION INITIALE LE MODE D'INSTALLATION AU FOYER.

Dans les divers voyages que j'ai eu l'occassion de faire en Angleterre, j'ai été très préoccupé de cette grave question de l'évolution des types sociaux. Le terrain était particulièrement bien choisi pour une observation de ce genre, car il n'existe peut-être pas, à la surface du globe, de pays où l'on puisse trouver aussi immédiatement juxtaposées tant de différentes variétés de la formation communautaire et de la formation particulariste. C'est une gamme sociale très étendue.

On pourrait la rencontrer également aux États-Unis, mais dans des conditions d'observation peut-être moins favorables. Là, en effet, les divers types apparaissent en dehors du milieu qui leur a donné naissance, ils ont été déracinés en quelque sorte de tous les points de la vieille Europe, sans qu'on puisse toujours déterminer facilement leur origine; ils évoluent dans un milieu nouveau, et sont encore livrés à une fermentation sociale qui les tient en quelque sorte en suspension.

En Angleterre, le dépôt s'est effectué de longue date. Le Celte communautaire et le Saxon particulariste sont fixés dans leurs formes sociales naturelles, pour la plus grande commodité de l'observateur.

En considérant l'auditoire que j'avais devant moi, au *Summer Meeting* d'Édimbourg, je me disais : « J'ai là sous les yeux des

spécimens de toute la série des types sociaux de la Grande-Bretagne, depuis le Celte pur des Highlands d'Écosse ou de l'Irlande jusqu'au Saxon du Sud et du centre de l'Angleterre, en passant par toutes les variétés intermédiaires. Combien il serait intéressant de pouvoir les classer, par séries, pour arriver à déterminer les phases de l'évolution du communautaire Celte au particulariste Saxon ! »

La Grande-Bretagne est en effet comme un gigantesque alambic, où, par un phénomène de distillation sociale continue, les Celtes se saxonnisent de proche en proche, en vertu de cette loi d'après laquelle, lorsque deux types sociaux sont mis en contact, c'est le plus résistant qui tend à s'assimiler l'autre. Or, ici, le plus résistant est incontestablement le Saxon.

C'est donc bien en Angleterre qu'on a le plus de chance de constater commodément quelle est la manifestation initiale de cette évolution vers le particularisme. Sur quel point de sa vie sociale le Celte commence-t-il à subir l'influence saxonne? Par quel phénomène sensible peut-on discerner qu'un communautaire commence à évoluer vers la formation particulariste et qu'il constitue, si je puis ainsi dire, une variété particulariste du premier degré?

Je ne crois pas me tromper, en affirmant que l'évolution se manifeste d'abord par le mode d'installation au foyer.

C'est aux environs d'Édimbourg, en visitant une mine de houille et une ferme, que j'ai eu la première perception de ce fait. Je parcourais avec le directeur de la mine le quartier occupé par les habitations ouvrières, et je fus très frappé, ainsi que je l'ai raconté (1), du contraste que présentaient, même au premier coup d'œil, ces habitations. Je remarquais qu'un grand nombre de maisons d'ouvriers étaient tenues avec un soin extrême : petits jardins remplis de fleurs devant la porte, seuil frotté et passé à la craie, jolis rideaux blancs et de couleurs variées aux fenêtres, etc. Par contre, je constatais que certaines rues de l'agglomération ouvrière étaient bordées de maisons

(1) Voir la *Science sociale*, livraison de décembre 1893. *Mouvement social*, p. 152 et suiv. Je tiens à rappeler ces détails qui sont le point de départ de cet article.

sales et mal tenues et que tout ce qu'on apercevait de l'intérieur présentait un aspect sordide; les enfants allaient nu-pieds et étaient couverts de guenilles.

Le directeur de l'usine m'expliqua la cause de ce contraste : « Les ouvriers irlandais, me dit-il, ne tiennent pas au confortable et ne donnent aucun soin à l'entretien de leur habitation : aussi leur louons-nous les maisons les plus vieilles, qui leur sont cédées à meilleur marché et qui leur suffisent; mais, pour les ouvriers écossais, nous avons fait construire les maisons neuves que vous avez remarquées et qu'ils ornent du mieux qu'ils peuvent. »

La visite aux ouvriers de la ferme confirma cette première observation. Le fermier emploie des Irlandais, particulièrement à l'époque des moissons; il les loge d'une façon quelconque : « Ils ne tiennent pas au confortable de l'habitation. Mais il en est tout autrement des ouvriers écossais des basses terres (Lowlands). »

Chacun d'eux a sa maison. L'aspect extérieur est engageant. Sur le devant un petit jardin uniquement occupé par des fleurs, avec de petites allées bien entretenues. Le jardin potager est derrière et chaque maisonnette a le sien. Devant la porte d'entrée, il y a un tapis en paille et, dans le petit vestibule, un tapis en corde pour s'essuyer les pieds. A droite du vestibule, une petite pièce, qui sert de laverie pour la vaisselle et pour le linge, permet de tenir plus propre la salle à manger-cuisine, en reléguant à l'écart toute cette partie des soins du ménage. La salle à manger, qui sert en même temps de cuisine, est une grande pièce mesurant environ 4 mètres carrés et meublée avec une vraie recherche du confortable. Le fourneau, à demi enfoncé dans le mur, suivant un usage assez fréquent, se trouve ainsi en partie dissimulé; il est d'ailleurs fort bien entretenu et les cuivres sont resplendissants.

Je donnerai une idée du soin que cette famille d'ouvriers apporte à son installation par un fait bien caractéristique : dans la salle à manger se trouve un meuble de style, sur lequel est disposée en bon ordre toute une série de bibelots bien entretenus.

N'oubliez pas que nous sommes chez de simples ouvriers de ferme.

Je pénètre dans la chambre à coucher : le lit en fer est orné de boules de cuivre qui sont parfaitement astiquées; à côté du lit, une commode; sur le panneau en face, un canapé; enfin une toilette, et, notez ce détail, sur la toilette, une série de boîtes et flacons aux couleurs différentes; autour de la glace, une étoffe jetée, non sans art, et servant d'encadrement. Je trouve ce petit fait très suggestif, car il révèle l'effort naïf vers le beau, vers le meilleur arrangement possible du foyer, du *home*.

L'aspect de cet intérieur paraîtra bien remarquable à ceux qui savent comment est logé en France un ouvrier de ferme, c'est-à-dire le type similaire. Quand il ne couche pas dans la grange sur la paille, ou dans l'étable sur un lit primitif, il n'a, pour se retirer, qu'une chambre misérable.

J'ai également raconté (1) une autre visite que je fis quelques jours après, lors d'une promenade à la petite ville voisine de Penicuik. Nous allâmes prendre le thé de cinq heures chez un ouvrier mécanicien. La maison comprend un rez-de-chaussée et un premier étage. On nous offrit le thé dans une pièce qui sert à la fois de salle à manger et de salon. J'y remarquai un canapé, un piano, un tapis qui couvrait une grande partie de la salle. Le thé était servi sur une grande table carrée et d'une façon presque luxueuse : nappe d'un tissu fin, joli service en porcelaine, cinq ou six assiettes de gâteaux différents, pain grillé et beurré. Le service ne serait certainement pas aussi bien fait dans une maison de petits bourgeois sur le continent.

J'ai tenu à rappeler ces exemples parce qu'ils sont typiques et qu'ils ont, pour la première fois, éveillé mon attention sur l'importance de la question du foyer comme point de départ de l'évolution sociale.

C'est bien en effet ici le point de départ, car ces ouvriers écossais des Lowlands appartiennent encore à la formation communautaire, qui est leur formation originaire (2). Mais le caractère

(1) La *Science sociale*, décembre 1893, p. 153 du *Mouvement social*.

(2) Voir les articles de M. Ch. de Calan sur les Highlanders et les Lowlanders d'Écosse, dans la *Science sociale*, t. XIX et XX.

le plus visible par lequel ils s'en séparent, par lequel ils se distinguent des purs communautaires irlandais ou highlanders, par lequel ils commencent à évoluer vers la formation particulariste, c'est la préoccupation de se constituer un foyer confortable. Ces ouvriers écossais sont des particularistes à l'état de devenir, des particularistes au premier degré, ou à un des premiers degrés de l'évolution, et c'est leur mode d'établissement au foyer qui les distingue essentiellement.

Je fus ainsi amené à penser que c'est par la transformation du foyer que débute l'évolution vers la formation particulariste.

II. — LE COMMUNAUTAIRE ET LE PARTICULARISTE NE CONÇOIVENT PAS LE FOYER DE LA MÊME MANIÈRE.

Beaucoup d'économistes, de sociologues, de philanthropes, ont nettement aperçu et signalé l'importance sociale du foyer. Le Play a vu cela plus et mieux que tous les autres et il a mis ce phénomène en relief avec une grande abondance de faits.

La stabilité du foyer, la propriété du foyer, la transmission intégrale du foyer ont été souvent indiquées, comme des réformes essentielles pour l'amélioration des individus, des familles et des sociétés.

Ces trois points constituent en effet des réformes importantes et manifestent souvent une amélioration sensible de l'état social. Mais elles n'ont aucun effet pour faire évoluer un type de la formation communautaire à la formation particulariste.

La preuve manifeste, c'est qu'on rencontre indifféremment dans ces deux formations sociales, cependant si différentes, de nombreux exemples soit de la stabilité du foyer, soit de la propriété du foyer, soit de la transmission intégrale du foyer. On est donc autorisé à dire que, au point de vue de la formation sociale, ce sont là des phénomènes neutres.

Et même, en y regardant de près, on pourrait être amené à constater que ces trois phénomènes sont parfois plus accentués chez certaines populations communautaires que chez certaines populations particularistes.

Il n'existe certainement pas, à la surface du globe, de foyers plus stables que ceux des paysans russes, ou bulgares, ou serbes : ils sont transmis de pères en fils, ou du moins de communauté en communauté, depuis des temps immémoriaux. En France, c'est en Auvergne, dans les Cévennes, dans les Pyrénées, dans les Alpes, en Bretagne, que les foyers sont les plus stables : or ces populations sont précisément celles qui, chez nous, conservent le mieux, encore aujourd'hui, la formation communautaire.

Et c'est également chez ces mêmes populations, ou chez des populations du même type, que l'on retrouverait peut-être au plus haut degré soit la pratique de la propriété du foyer, soit la pratique de la transmission intégrale du foyer.

Pour saisir le véritable point de divergence, il faut distinguer nettement deux conceptions très différentes du foyer, l'une qui est plus spéciale aux populations de formation communautaire, l'autre qui est plus spéciale aux populations de formation particulariste.

Dans la première conception, le foyer est surtout envisagé comme une chose *matérielle*.

Dans la seconde, il est surtout envisagé comme une chose *morale*.

Sans cette distinction, qui n'a jamais été faite, il est impossible de se rendre compte exactement des deux formes fondamentales d'établissement au foyer.

Dans les sociétés à formation communautaire, on comprend surtout sous ce terme de foyer l'ensemble des immeubles, habitation et domaine, et le groupe des personnes, parents, amis, voisins. On s'attache surtout au *lieu* et aux *personnes*.

Et on s'y attache très fortement, car, dans cette formation sociale, l'homme est plus porté à s'appuyer sur les choses et sur les personnes que sur lui-même.

« Il faut que la maison fume, » disent l'Auvergnat, le Pyrénéen ; et, pour maintenir debout et fumant le vieux foyer traditionnel, ils sont prêts à tous les sacrifices : les cadets consentent à des soultes réduites, les oncles et les tantes consentent à garder le célibat, pour laisser à l'héritier choisi par le père le moyen de conser-

ver la maison et le domaine, où souvent ils trouvent eux-mêmes une place, dont ils tirent tout au moins des secours.

En somme, l'idée du foyer est surtout attachée à telle maison, à tel lieu déterminé; c'est ce qui explique la difficulté qu'ils éprouvent à s'en séparer, à s'en éloigner : ils semblent être attachés au sol, attachés aux pierres. De là, l'amour si vivace de ces paysans pour la maison paternelle, pour le bien de famille, leur désir de le conserver, de le transmettre de génération en génération.

C'est dans ce sens qu'ils s'attachent à la stabilité du foyer, à la propriété du foyer, à la transmission intégrale du foyer; ils s'y attachent comme le lierre aux vieilles murailles et ils sont, eux aussi, soutenus en quelque sorte par ce cadre matériel.

Mais, notez bien ceci, — dans ce foyer traditionnel, sur ce bien de famille, les populations issues de la formation communautaire s'installent sommairement. Rien n'est curieux, pour celui qui s'attache à voir de près les choses, comme le contraste que présentent la stabilité extraordinaire de ces foyers et l'instabilité, je veux dire le caractère rudimentaire, de l'installation intérieure.

Pénétrez au foyer d'un paysan russe, ou bulgare, ou auvergnat, ou pyrénéen, ou provençal, ou breton, interrogez cet homme : le plus souvent, il vous dira que sa famille occupe cette maison de père en fils depuis un grand nombre de générations, de temps immémorial. Voilà bien, au plus haut degré, la stabilité du foyer et, ce foyer, il l'aime d'un amour indéracinable.

Maintenant regardez l'installation de cet homme; on dirait le campement d'une famille qui n'a pas eu le temps de se fixer : quelques meubles mal tenus, une cuisine, une chambre, sales et mal éclairées; souvent la même pièce sert de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher pour toute la famille; parfois l'étable est contiguë, à peine séparée par une simple cloison en planches et elle révèle son voisinage par des émanations caractéristiques. Ainsi, ces gens qui aiment tant leur foyer, ne paraissent pas tenir du tout à la bonne installation dans ce foyer.

Au fond, ces gens-là n'aiment pas ce foyer pour lui-même, mais plutôt pour l'appui qu'ils y trouvent, pour le bon renom ou l'éclat qu'ils en tirent. Ils sont fiers d'appartenir à telle famille qui est depuis longtemps fixée dans le pays, qui possède depuis des siècles le même domaine patrimonial, qui est apparentée à d'autres familles dont le foyer est aussi ancien et aussi stable.

S'ils ont une belle armoire, avec beaucoup de linge et de vêtements, comme il arrive parfois à ces familles de paysans, c'est que ce luxe *personnel* et *visible* est encore un moyen de briller au dehors, de donner aux voisins et aux étrangers une haute idée de leur situation, ce qui les préoccupe plus que d'être confortablement installés au dedans. En somme, le communautaire vit plus au dehors et pour les autres, qu'au dedans et pour lui-même.

Cette tendance est encore très sensible dans les installations bourgeoises de nos grandes villes, bien qu'ici la stabilité du foyer ait généralement disparu.

Le type caractéristique du foyer parisien est la grande maison à nombreux étages et à nombreux appartements. En considérant de l'extérieur ces sortes de palais à cinq ou six étages, à sept ou huit fenêtres de façade, on est tenté de se dire : « Voilà des familles qui se sont confortablement installées; elles ont tout sacrifié à la vie de famille. » Pénétrez dans l'intérieur; on entre librement; ce sont des compartiments, autant de familles que d'étages; le plus souvent plusieurs familles à chaque étage. C'est un entassement. Entrez dans un de ces « appartements ». Voici d'abord le salon et la salle à manger. Ces pièces sont bien décorées, placées généralement « sur la rue », relativement assez vastes. Cherchez les chambres, vous les trouverez reléguées à l'arrière-partie de la maison, elles sont petites, minuscules, elles donnent sur une cour, le plus souvent sur une sorte de puits, sans air et sans lumière : c'est là le foyer de la famille. Le reste, les pièces sur le devant, est pour la montre, pour l'apparat, pour les étrangers, ce sont les « pièces de réception ».

Le bourgeois, pas plus que le paysan ou que l'ouvrier, ne

se sont, — dans ce type social, — préoccupés de la bonne et confortable installation au foyer.

Cette confortable installation est, au contraire, la première préoccupation que développe la formation particulariste.

C'est qu'ici l'homme ne s'appuie plus sur la communauté, sur le groupe extérieur, sur des « relations » plus ou moins nombreuses, sur un cadre plus ou moins factice ; il compte sur lui-même et s'installe pour lui-même. Je dis bien, il s'installe ; il ne campe pas. Il donne moins à la vie extérieure et plus à la vie au foyer. Il considère le foyer comme la véritable citadelle de son indépendance ; il le dénomme et le résume par un mot intraduisible, où il met toute son âme : *le home.*

Ce terme éveille, dans l'esprit de l'Anglo-Saxon, quelque chose de moins défini, de moins matériel que notre expression de « foyer ». Il désigne plutôt *l'installation intérieure,* l'arrangement confortable, pour la vie quotidienne, ce confortable qui est bien le trait caractéristique du foyer anglo-saxon, aussi bien chez le bourgeois que chez le fermier ou chez l'ouvrier. Ce trait a été suffisamment mis en lumière à diverses reprises dans la Revue.

Je n'apprécie pas cette conception du foyer, je tâche seulement de m'en rendre compte et d'en rendre compte exactement. Deux formes de sociétés absolument différentes évoluent en sens inverse, à partir de ce point de départ ! Quel intérêt à y voir clair !

Cette manière différente de concevoir l'installation au foyer se traduit par deux faits qui l'éclairent vivement :

1° *Dans la formation particulariste, l'habitation a moins d'importance que dans la formation communautaire.*

Le type caractéristique de l'habitation particulariste, c'est le *cottage.* Le cottage est une *petite* maison comprenant seulement le nombre de pièces nécessaires pour loger un simple ménage avec ses enfants. Cette habitation est ordinairement complétée par un jardin plus ou moins grand, suivant que la famille est plus ou moins riche et qu'elle habite la ville ou la campagne.

Toute la campagne anglaise est, en quelque sorte, constellée d'habitations de ce genre ; elles se pressent en plus grand nombre dans le voisinage des grandes villes, car l'Anglais urbain aime à habiter hors des murs. Dans les villes mêmes, ces petites habitations pour une seule famille constituent le type général ; elles répondent bien à l'idéal que cette race se fait du foyer. C'est ce qui explique l'étendue démesurée des villes anglaises proportionnellement à la population.

Au contraire, te type caractéristique de l'habitation communautaire, c'est la *grande* maison avec de *grandes* pièces. Ce ne sont plus des habitations taillées à la mesure d'un simple ménage, mais de plusieurs ménages vivant ensemble en communauté. Telles sont les habitations italiennes ; telles sont, dans nos villes de province, tant de grandes habitations bourgeoises, où les familles réduites d'aujourd'hui sont comme perdues ; tels sont, enfin, dans nos campagnes, les châteaux. Que de familles se ruinent aujourd'hui uniquement pour les entretenir, quand elles ne prennent pas le parti plus sage de se cantonner dans une aile de ces immenses bâtiments !

Comparez ces grandes habitations bourgeoises et ces châteaux au cottage anglo-saxon, et vous saisirez bien une des différences caractéristiques de ces deux formations sociales.

2° *Dans la formation particulariste, les familles changent plus facilement d'habitation que dans la formation communautaire.*

J'ai dit que les issus de communautaires sont très attachés à l'habitation de famille ; ils sont naturellement casaniers, parce qu'ils tirent une grande partie, souvent la plus grande partie de leur force, de ce cadre matériel.

Le particulariste a, au contraire, une facilité extraordinaire à se déplacer ; il n'hésite pas, lorsque se présente une occasion favorable de s'élever à une situation meilleure, à changer de résidence, souvent à aller d'un bout du monde à l'autre. C'est qu'il fixe ses regards plutôt vers l'avenir que vers le passé, qu'il compte sur son initiative personnelle plus que sur les institutions traditionnelles et familiales. Et c'est bien cette nécessité de sa formation sociale qui l'a amené à créer le type du petit cottage,

car l'homme est moins tenu par une petite habitation que par une grande : il la domine et ne se laisse pas dominer par elle. Il ne tient pas aux pierres et les pierres ne le tiennent pas.

C'est donc, allez-vous dire, l'instabilité du foyer? — Non. Le foyer du particulariste est aussi stable que celui du communautaire; seulement il l'est autrement. Pour comprendre ce phénomène, en apparence contradictoire, il faut se rappeler la distinction que nous avons posée plus haut entre l'habitation extérieure et l'installation intérieure. Chez le communautaire, la stabilité porte sur l'habitation extérieure; chez le particulariste, sur l'installation intérieure. Le communautaire semble toujours être campé dans son habitation séculaire; le particulariste semble toujours être installé depuis des siècles et pour des siècles, dans son habitation transitoire. Et il s'installe confortablement même pour quelques jours, à l'hôtel (on sait que les Anglais ont amélioré l'installation de tous les hôtels du continent); même pour quelques heures, en chemin de fer, ce qui a donné aux Anglais la réputation de « ne pas se gêner ». Ce qui est stable, chez lui, c'est le confortable, et qui oserait soutenir que le confortable intérieur n'est pas une partie aussi importante du foyer que les murailles et les solives? que cela ne touche pas plus à l'homme et à la vie quotidienne? que cela n'a pas plus d'action sur la vie intime et sur la vie sociale que ceci?

La stabilité matérielle et la stabilité morale constituent deux stabilités, mais d'importance très inégale.

C'est ce qu'il me reste maintenant à démontrer.

III. — COMMENT LE MODE D'INSTALLATION AU FOYER A UN EFFET SOCIAL DE PREMIER ORDRE.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque la bonne et confortable installation du foyer est le premier phénomène que l'on constate chez les types qui commencent à évoluer vers la formation particulariste. Mais d'autre part, il est certain qu'on n'aperçoit pas, à première vue, la cause de ce fait. Essayons de la dégager.

J'aperçois trois conséquences sociales de ce mode d'installation

au foyer et on va voir que ces conséquences ont précisément pour résultat d'imprimer au type les caractères essentiels de la formation particulariste.

1° *Ce mode d'installation au foyer développe le sentiment de la dignité et de l'indépendance.*

Représentez-vous, aussi exactement que possible, l'installation sordide de ces ouvriers irlandais que j'ai signalée plus haut, ou bien l'installation non moins rudimentaire de la plupart de nos ouvriers urbains ou ruraux; tâchez d'évoquer devant vos yeux quelques types de ce genre bien connus de vous. Imaginez maintenant des gens élevés, dès leur enfance, dans un pareil milieu, vivant tous les jours dans cette demeure qui n'est souvent qu'une hutte de sauvage un peu perfectionnée. Manifestement, un pareil milieu est peu favorable au développement des sentiments de dignité et d'indépendance.

L'habit fait le moine, plus qu'on ne le croit. Que de gens n'ont de dignité que celle que leur confère l'habit qu'ils portent : robe du magistrat, uniforme du soldat, plumets, panaches, décorations, qui ont tant d'effet sur l'espèce humaine et qui portent tant de gens à se prendre au sérieux. Il ne faut pas dédaigner l'influence qu'exercent les choses extérieures.

De toutes ces influences, celle du foyer est une des plus puissantes, parce qu'elle saisit l'homme dans sa vie la plus intime et qu'elle agit tous les jours.

Certainement l'ouvrier rural dont j'ai visité la demeure à Howthorden et l'ouvrier mécanicien chez lequel j'ai le pris le thé à Pénicuik étaient directement et puissamment influencés par la bonne tenue et le confortable relatif de leur habitation. Ils avaient d'eux-mêmes, par ce fait, une idée plus haute; ils avaient un sentiment plus net de leur dignité et de leur indépendance. En pénétrant dans leur foyer honorable, ils se sentaient plus hommes; ils avaient conscience de leur respectabilité, comme disent les Anglais.

Or un homme qui a le sentiment de sa respectabilité est porté à l'accroître, car il a déjà franchi l'échelon le plus difficile, le premier.

2° *Ce mode d'installation au foyer prédispose à l'effort.*

Les populations habituées à une vie simple, à une installation sommaire, se contentent de peu; elles produisent le type du gagne-petit. L'ambition est bornée et rapidement satisfaite; on se déclare satisfait de la médiocrité. Il n'en est pas de même ici. La vie plus ornée, l'installation plus recherchée sollicitent l'effort et le soutiennent.

Elles le soutiennent d'autant mieux que l'on travaille en vue d'un résultat immédiat et palpable. Je me représente mon ouvrier mécanicien de Pénicuik désireux d'acquérir son buffet, son piano, ou le grand tapis qui orne son salon: certainement, sous la pression de ce désir, son ardeur au travail est surexcitée; il s'applique de toutes ses forces à imaginer des combinaisons plus avantageuses pour augmenter ses salaires. Les milliers d'ouvriers qui, en Angleterre et aux États-Unis, suivent les cours payants de l'*Extension universitaire*, sont la manifestation vivante de cette tendance générale vers l'effort : ils ne reculent pas devant ce travail supplémentaire pour améliorer leur situation.

Vous me direz peut-être que la passion de l'économie qui distingue une partie de nos populations ouvrières est également un excitant au travail et à l'effort. Cela est vrai; mais c'est un excitant moins puissant. Si on économise pour ses enfants, on travaille à long terme, pour d'autres, qui ne recueilleront le fruit de ces efforts qu'après votre mort. Il y faut presque de l'héroïsme, ce qui n'est pas une vertu commune dans l'humanité. Si on économise pour soi, en vue de placer son argent, on est bientôt découragé, l'ouvrier surtout, par l'importance des sommes qu'on doit économiser pour augmenter son revenu d'une façon appréciable. Que de journées de travail il faut à un ouvrier pour économiser cent francs, et cela lui représente une augmentation de revenu de trois francs! Le résultat lui paraît trop faible et à trop longue échéance : il trouve que cela ne vaut pas l'effort nécessaire. Voyez en effet toutes les institutions que l'on crée pour développer l'épargne parmi les populations ouvrières et combien sont minimes les résultats. Sans aucune

incitation du gouvernemeut et des œuvres d'assistance, l'ouvrier anglo-saxon arrive à placer en confortable des sommes infiniment plus considérables.

C'est là de l'argent dépensé et non économisé, direz-vous. Il est dépensé en effet, mais il n'est pas perdu. Il est même placé à très gros intérêt; ce n'est plus du trois pour cent, c'est du cent pour cent : il est placé en développement de la puissance de travail.

Cet ouvrier, qui a acheté un buffet, un piano, ou un tapis, a eu l'avantage de jouir *immédiatement* du fruit de son travail, d'en jouir *intégralement* et d'en jouir *tous les jours*. Comparez la jouissance d'un homme qui, ayant économisé cent francs, ne touche que trois francs et une seule fois par an, et la jouissance d'un homme qui, ayant économisé cent francs, peut, avec cette somme, se procurer immédiatement l'objet qu'il désire, qui doit donner plus d'agrément à son foyer et dont il jouira tous les jours.

Ce beau succès l'encourage et l'excite à faire un nouvel effort, soit pour se procurer une habitation plus vaste, plus confortable, soit pour y apporter quelque nouvel embellissement, quelque commodité nouvelle. En effet, chaque amélioration introduite dans son installation l'excite à poursuivre une nouvelle amélioration, plus haute, plus raffinée : il devient plus exigeant, et comme il ne peut satisfaire cette exigence croissante que par son travail, il est de plus en plus porté vers l'effort intense.

Et comme l'aptitude à l'effort intense est un des traits essentiels qui différencie le particulariste du communautaire, cet homme évolue insensiblement vers la formation particulariste. Ainsi le mode d'installation au foyer marque bien la genèse de cette évolution.

Vous êtes vraisemblablement préoccupé de savoir ce que deviendra cet homme, s'il est atteint par la maladie; ce que deviendra sa famille, s'il vient à mourir. Pour parer à ces deux éventualités, il contracte une assurance (vous connaissez le développement prodigieux de l'assurance en Angleterre et aux États-Unis); se sentant ainsi à l'abri des plus graves éventualités de la vie, il

est plus libre de poursuivre l'amélioration de son installation domestique.

3° *Ce mode d'installation au foyer rend apte à devenir un gentleman.*

J'attire tout particulièrement l'attention du lecteur sur cette conséquence ; c'est peut-être celle qui caractérise le mieux la formation particulariste et qui la distingue le plus visiblement de la formation communautaire. Elle n'a pas encore été mise en lumière, car elle ne peut s'expliquer que par ce que nous venons de dire sur l'installation du home anglo-saxon.

La formation communautaire crée essentiellement une hiérarchie sociale étroite : les rangs et les classes sont bien délimitées ; on ne passe pas facilement d'une classe inférieure à une classe supérieure : l'ouvrier s'élève difficilement à la situation de bourgeois, et lorsqu'il y arrive par la richesse, il reste un ouvrier par les manières, par les habitudes, par les goûts, par le genre de vie. Il ne se dégrossit pas facilement, il ne s'affine pas facilement. Ce phénomène s'explique par ce fait que son élévation sociale s'est opérée principalement par la puissance d'économie dont j'ai indiqué plus haut la cause. Or, l'économie est faite essentiellement de vie mesquine, étroite, de privations de tous genres; on économise sur l'habitation, on économise sur le vêtement, on économise sur le mobilier, on économise sur les récréations. Ceux qui s'élèvent le plus rapidement à la fortune sont ceux qui économisent le plus, c'est-à-dire qui vivent le plus comme des gueux. Et, quand on est parvenu à la fortune, on continue à vivre comme un gueux, car l'habitude est devenue un besoin, je dirai même une satisfaction.

J'ai pu observer en province un bon type du genre. Cet homme avait débuté, il y a une quarantaine d'années, comme marchand ambulant : il vendait des fouets et des articles de harnachement, qu'il transportait de village en village sur une voiture de colporteur. Quand il eut réalisé une somme suffisante, il acheta une petite usine de fonte malléable mue par la force hydraulique et se mit à fabriquer lui-même des mors et les divers articles de boucletterie qui entrent dans le harnachement. Lorsque je l'ai connu,

sur la fin de sa vie, il employait une quarantaine d'ouvriers et avait réussi, avec ses économies, à acheter un domaine rural d'une centaine d'hectares, et trois ou quatre maisons situées dans des villes du voisinage. Il possédait en outre, pour son usine, un fonds de roulement important. Il est mort, il y a peu de temps, ainsi que sa femme, sans laisser d'enfants. Sa fortune est évaluée à quatre ou cinq cent mille francs, qui ont été partagés entre des neveux et des nièces. Or, jusqu'à son dernier jour, cet homme a vécu comme un ouvrier (voilà un bel usage de la fortune) : il en avait conservé le langage, les manières, la tenue, et j'entends parler d'un ouvrier dont le langage est vulgaire, dont les manières sont communes et dont la tenue est négligée, pour ne rien dire de plus. Je l'ai vu bien souvent occupé à limer lui-même des articles de sa fabrication, tout comme un simple manœuvre. Cet homme était donc arrivé à la fortune sans avoir réussi à s'élever dans la hiérarchie sociale.

Pourquoi ne s'était-il pas élevé? Uniquement parce qu'il n'avait pas contracté, dès l'enfance, au foyer paternel, l'habitude de la tenue, le besoin d'une vie confortable et les manières qui en sont la conséquence.

Parmi les divers types qui constituent la société française, il en est un, l'Auvergnat, qui a une remarquable aptitude au commerce, et qui est doué d'une aptitude non moins remarquable à l'économie. Je n'ai pas le temps d'expliquer ici la cause de cette aptitude : je me borne à la constater. Or l'Auvergnat, qui, à force d'économiser des « petits sous », arrive souvent à une certaine richesse, ne réussit presque jamais à s'élever au-dessus du petit commerce de détail, et encore moins à se dégrossir : il persiste dans ses habitudes de paysan auvergnat, qui ne se recommandent (j'en appelle à tous ceux qui ont visité l'Auvergne) ni par la tenue, ni par la propreté, ni par les manières. L'habitation d'un paysan auvergnat est tout ce qu'on peut imaginer de plus primitif et, disons le mot, de plus sale. Nous savons, M. de Rousiers et moi, les efforts que nous avons dû faire pour y prendre quelques repas et pour surmonter les répugnances bien légitimes de l'homme civilisé. Il nous a fallu toute la volonté

que donne le désir d'observer de près les phénomènes sociaux.

C'est la formation native à un pareil foyer qui, en dépit de sa sobriété et de ses habitudes d'économie, paralyse les aptitudes commerciales de l'Auvergnat et l'empêche décidément de s'élever au point de vue de la situation sociale. Ce phénomène éclate nettement dans la monographie de l'*Auvergnat brocanteur à Paris* (1). « Les brocanteurs en boutique peuvent être classés en deux catégories : les Auvergnats et les Normands. Ils sont les uns et les autres sobres et enclins à l'épargne et s'isolent de l'ouvrier parisien dont ils redoutent les habitudes de dissipation (je le crois bien !)... L'Auvergnat achète le vieux vêtement et surtout les chapeaux et les souliers hors d'usage, mais il s'y connaît moins que son concurrent et il est toujours porté à s'en défier, lorsqu'ils sont amenés l'un et l'autre dans une même maison pour y conclure un marché. *Plus fin et plus poli*, le Normand inspire, *par ses dehors*, plus de confiance. Il est *mieux vêtu, parle plus convenablement* et son habileté *le fait triompher de son compétiteur dans presque toutes les circonstances*. Aussi l'Auvergnat, malgré sa ténacité et sa persévérance, abandonne-t-il au Normand le brocantage lucratif des vieux habits, pour se rejeter sur le chiffon, la ferraille, les os, les peaux de lapin. »

On voit, par ce simple détail, comment la formation grossière imprimée par le foyer empêche l'Auvergnat de s'élever, même dans un commerce qui ne réclame cependant pas une éducation bien distinguée. Certainement un peu plus de confortable à ce foyer aurait constitué un bon placement.

C'est précisément ce bon placement que le *home* particulariste fait faire à la race anglo-saxonne.

Revenons à nos ouvriers des environs d'Édimbourg : ils ont été élevés et ils élèvent leurs enfants à un foyer, qui, quoique modeste, les initie déjà à une certaine tenue d'habitation, de costume, de langage, de manières : ils sont dégrossis. S'ils ne sont pas encore affinés, ils sont du moins susceptibles de le devenir. Que l'occasion de s'élever se présente, — et leur aptitude au travail

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, p. 311, 312.

la fera naître, — ils sauront, par leur tenue, se mettre à la hauteur de cette situation nouvelle ; ils ne portent pas en eux un obstacle à cette élévation.

En un mot, ce type de foyer, même dans la classe ouvrière, rend les individus aptes à devenir des gentlemen, c'est-à-dire à ne pas paraître déplacés dans les situations diverses et supérieures qu'ils pourront occuper plus tard.

Je suis presque tenté d'écrire, tant le phénomène m'apparaît nettement, tant les faits que j'ai dans le souvenir sont précis, concluants, et revêtent un caractère de généralité, je suis presque tenté d'écrire que la formation particulariste ne produit pas, comme la formation communautaire, de classe inférieure héréditaire. Et c'est précisément pour cela que les populations de cette formation sont aujourd'hui les plus avancées vers la solution de la question sociale, spécialement de la question ouvrière.

Je me borne à signaler trois constatations topiques de cette aptitude à s'élever :

La première est le petit nombre de domestiques que produit la race anglo-saxonne. En Angleterre et aux États-Unis, ces emplois inférieurs sont remplis généralement par des individus d'origine celtique, germanique, ou latine. Dans ce genre, l'Anglo-Saxon ne donne guère que le type de la gouvernante, qui est déjà un type supérieur et affiné, ou le type de la servante transitoire, c'est-à-dire de la fille d'ouvrier qui se met en service pour un temps seulement avec la pensée d'y apprendre, au milieu d'une classe plus élevée, la tenue d'une maison avant dè s'établir en ménage.

Le seconde constatation est le fait bien connu de ces milliers d'individus qui, sortis de la classe ouvrière, et ayant pratiqué eux-mêmes les métiers manuels, arrivent aux plus hautes situations sans y être déplacés, et y font figure de gentlemen. Ce fait a été signalé, dans cette Revue, à propos des chefs du parti ouvrier qui siègent au Parlement et qui sont eux-mêmes d'anciens ouvriers (1). On sait que M. Cleveland, actuellement président des États-Unis, a

(1) Voici la *Science sociale*, d'octobre 1893, de décembre 1894, de juillet et de novembre 1895.

débuté comme garçon de courses dans une épicerie ; il balayait la maison, cassait du bois, allumait les feux. Lord Glascow, gouverneur de la Nouvelle-Zélande, a commencé, dès l'âge de treize ans, par être mousse sur un navire. L'illustre Franklin était également un ouvrier. Ce qui est surprenant, ce n'est pas que ces hommes se soient élevés de si bas si haut; mais qu'ils se soient élevés en si grand nombre et surtout que cette origine si modeste n'ait pas laissé en eux les traces indélébiles que nous constatons chez nous parmi les gens qui s'élèvent. Je dis que ce phénomène est extraordinaire et je défie qui que ce soit de l'expliquer autrement que par le mode d'installation du foyer anglo-saxon, du simple foyer ouvrier.

Voici enfin un troisième fait, qui, dans son genre, est bien caractéristique. On sait qu'en Angleterre beaucoup de trains de chemins de fer n'ont pas de wagons de seconde classe, parce que le public a pris l'habitude de les délaisser. D'autre part, d'après une statistique que j'ai sous les yeux, le nombre des voyageurs de première classe est très inférieur, proportionnellement, à ce l'on constate sur le continent. Enfin, au moment où j'écris ces lignes, j'apprends qu'une des principales Compagnie de chemins de fer d'Angleterre a mis à l'étude la suppression des wagons de première classe sur tout son réseau, et que la commission nommée à cet effet a émis un avis favorable en se fondant sur le petit nombre de voyageurs qui se servent de cette classe. A ce propos, on citait le cas du duc de Cumberland, allié à la reine, qui voyage toujours en troisième classe.

On ne peut expliquer le fait par une raison d'économie, car les Anglais et les Américains sont à la fois très riches et très dépensiers. Par contre, le Français, dont la fortune est plus modeste et qui est essentiellement économe, donne proportionnellement une plus forte moyenne de voyageurs de première classe. Il faut donc chercher une autre explication. La seule que j'aperçoive est la différence de tenue et de manières de la classe inférieure sur le continent et dans les pays anglo-saxons. Nous sommes choqués de voyager en compagnie de gens dont la mise est négligée et dont les manières sont communes, grossières même ; l'élévation plus accusée de la

classe inférieure, dans les races de formation anglo-saxonne, rend ce contact moins choquant. Voici d'ailleurs une preuve bien frappante de ce fait : les Compagnies françaises ont été amenées à établir, pour l'Angleterre, des voyages à billets mixtes, comportant la seconde classe pour la partie du trajet effectué en France et la troisième classe, pour le trajet effectué en Angleterre.

Ajoutons enfin que les Anglais, bien qu'employant surtout la troisième classe, n'entendent pas pour cela renoncer à leurs habitudes de confortable : aussi les Compagnies, respectueuses pour le goût du public, ont-elles établi des troisièmes classes beaucoup plus confortables que nos secondes, et, sur certains réseaux, presque aussi luxueuses que nos premières. Elles sont, en outre, mieux tenues.

Nous pouvons conclure de ces faits qu'une installation confortable au foyer a pour conséquence de rendre les individus de condition modeste aptes à occuper des situations élevées sans y paraître déplacés par leurs manières et par leur tenue, ce qui tend, par conséquent, à supprimer la classe inférieure héréditaire, cette plaie des grandes sociétés à formation communautaire.

Mais cette constatation entraîne une conséquence pratique dont je dois parler en terminant.

IV. — C'EST PAR UNE MEILLEURE INSTALLATION DU FOYER QUE DOIT DÉBUTER TOUTE RÉFORME SOCIALE MÉTHODIQUE ET PROFONDE.

Le problème social ne consiste pas à assister les individus, pas plus que le problème vital ne consiste à se soutenir à force de drogues. L'assistance, pas plus que les drogues ne sont un moyen naturel et normal de vivre. La sagesse consiste à arriver à se passer de ces procédés artificiels.

Il n'y a pas d'autre solution au problème social que de mettre les individus en état de se soutenir *par eux-mêmes* et de s'élever *par eux-mêmes*. Il en est du salut social exactement comme du salut éternel : c'est une affaire essentiellement personnelle ; c'est à chacun à y pourvoir. Cette affirmation ne fait pas l'affaire des politiciens, et autres gens qui vivent de l'infériorité, de l'inca-

pacité populaire et qui ont intérêt à maintenir les individus dans un état de minorité perpétuelle, afin de les mener. Mais la science n'a pas à tenir compte de préocupations de cet ordre; elle les ignore et suit le chemin tracé par les faits.

Or, nous venons de constater que c'est d'abord par une meilleure installation au foyer que l'aptitude à s'élever se développe chez les races à formation communautaire, lorsqu'elles sont mises en contact avec les populations à formation particulariste.

Ce contact manque chez nous, mais il n'est pas impossible d'y suppléer par la connaissance exacte des faits. Ce que réalise inconsciemment, par le seul fait de l'exemple, l'élite des ouvriers écossais ou irlandais en Angleterre et l'élite des émigrants de la vieille Europe aux États-Unis, nous pouvons le faire, à distance, consciemment, et en nous aidant de la connaissance scientifique.

C'est à la classe bourgeoise, à commencer à faire cette évolution par elle-même et pour elle-même. Elle dépense actuellement beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent pour vivre hors du foyer, pour y multiplier les relations mondaines et banales; elle a une aversion profonde pour la résidence rurale, parce que les relations et la vie extérieure y sont plus difficiles; dans son foyer, elle apporte ses soins à meubler luxueusement les appartements de réception et considère comme superflu d'installer confortablement les parties de l'habitation destinées à la vie de famille; elle rend son foyer aussi désagréable pour ses enfants que pour elle-même : elle ne leur consacre pas une salle spéciale, la nursery, où ils puissent se sentir bien chez eux, et faire de bonne heure l'apprentissage d'une certaine indépendance; les enfants sont les grandes victimes du foyer français.

En réalité, notre foyer est plutôt organisé pour les étrangers que pour nous.

Voilà ce qu'il faut changer : il faut s'orienter en sens inverse. Il faut se replier sur la vie privée, s'y établir comme dans une place forte et la rendre infiniment agréable, il y a dans la vie privée une puissance méconnue, mais formidable. Aucun relèvement social n'est possible pour ceux qui ne se rendent pas compte de ce phénomène.

Si notre classe bourgeoise peut faire cette évolution toute seule (à condition qu'elle le veuille, et c'est à chacun à se décider pour son compte), il n'en est pas de même de la classe ouvrière : celle-ci ne peut pas procéder en vertu de la connaissance scientifique; elle a d'ailleurs trop de chemin à faire, et, n'étant point excitée par le contact, elle a besoin d'être aidée.

Ici, je m'adresse plus particulièrement à ceux qui sont si préoccupés d'œuvres d'assistance. Le plus souvent, ils assistent l'ouvrier et le patronnent à tort et à travers, et leurs efforts obtiennent en général de bien minces résultats, quand ils n'aboutissent pas à atrophier chez l'ouvrier l'aptitude à s'élever par lui-même. Toute assistance qui n'a pas pour objectif de se rendre inutile, c'est-à-dire de rendre les gens capables de s'assister eux-mêmes, peut devenir un fléau.

Le problème consiste donc à aider la classe ouvrière à s'élever par elle-même, en favorisant chez elle l'installation meilleure du foyer domestique et de la vie privée.

Je suis en ce moment, avec un vif intérêt, une tentative de ce genre entreprise par un de mes amis. Il existe, dans le voisinage immédiat de sa propriété rurale, une petite usine qui occupe environ cinquante ouvriers. Une vingtaine de familles sont logées auprès de l'usine, dans des habitations qui leur sont louées 50 à 60 francs par an et qui ne valent pas davantage. Ce sont de véritables taudis. Les portes et les fenêtres ne ferment pas, ce qui en fait un séjour horrible en hiver, et c'est repoussant en toute saison par la saleté inexprimable qui y règne. Je ne parle pas du mobilier qui est tout ce qu'on peut imaginer de plus sommaire et dont l'état défie toute description. Pour comble de malheur, une partie de cette population, comme il arrive trop souvent, est adonnée à la boisson.

Voilà la matière sur laquelle mon ami entreprend d'opérer, et on reconnaîtra que le problème se pose là dans toute son intensité. Cette circonstance rend d'ailleurs la tentative plus particulièrement intéressante.

Grâce à un voisinage immédiat et à l'isolement de la vie rurale, le contact entre mon ami et cette population s'est établi spon-

tanément. Il s'est produit d'abord à l'occasion de médicaments ou de soins qu'on est venu lui demander pour des enfants ou pour des ouvriers malades. Sa femme a été ainsi amenée à pénétrer dans ces foyers où elle a été accueillie avec reconnaissance. Elle est revenue émue de l'état misérable de ces intérieurs, et, plus particulièrement, du dénûment dans lequel on laissait les enfants, qui manquaient des soins les plus élémentaires, au point de vue de la propreté et de l'hygiène.

Sa première préoccupation a été de leur distribuer des vêtements, mais en y mettant comme condition expresse que ces vêtements seraient bien entretenus, que les enfants seraient propres et peignés tous les jours.

Le contact avec cette population s'est accentué un peu plus par l'organisation d'un goûter, auquel furent invités tous les enfants des ouvriers. Une mise convenable était de rigueur, et cette partie importante du programme fut assez bien réalisée. On marchait dans la voie du progrès.

J'ai dit ce qu'étaient les habitations, mais les abords ne laissaient pas moins à désirer. A la moindre pluie, le chemin creusé par les eaux était transformé en cloaque; en tout temps, il servait de dépotoir à cette population, et je vous assure qu'on y rencontrait de singuliers échantillons de la guenille humaine. En un mois de travail, le chemin fut refait, empierré, relevé, avec deux rigoles pour l'écoulement des eaux. A l'entrée, en face des habitations ouvrières, mon ami fit planter un petit massif d'arbres verts et de fleurs. Ce massif est placé là comme une leçon de choses; il indique, mieux que toutes les recommandations, que les abords des habitations doivent, eux aussi, être entretenus et soignés. Ces braves gens paraissent l'avoir compris, car plusieurs d'entre eux déclarèrent spontanément qu'ils étaient prêts à arroser le massif et à l'entretenir. C'était bien peu de chose, mais cela avait suffi à éveiller leur amour-propre et à le flatter. C'est là un grand point.

Il s'agit maintenant d'attaquer les repaires où gîtent ces malheureux et d'en faire des foyers honorables, disposés de manière à développer le sentiment de la dignité humaine et de la respec-

tabilité, des foyers où l'on puisse se plaire et se sentir bien, qu'on ait la préoccupation d'orner et d'embellir. Je ne me dissimule pas que c'est la grosse difficulté.

Par suite d'une circonstance favorable, l'arrivée d'un nouveau Directeur à la tête de l'usine, les habitations ouvrières vont être, suivant la formule d'usage, remises en « bon état de location ». Ce sera là une circonstance favorable pour tâcher de développer, chez ces braves gens, le désir d'améliorer l'installation de leur foyer ; mon ami se promet de suivre avec intérêt cette évolution, d'y aider dans la mesure de son pouvoir et de noter avec soin les résultats obtenus. On ne saisit bien la marche des phénomènes qu'en les observant sur un théâtre restreint.

On pourrait croire que la principale difficulté de cette évolution viendra des faibles ressources dont disposent les familles ouvrières. Cette opinion n'est point confirmée par les faits. Parmi les familles de l'usine dont je parle, il en est une qui paraît encore plus misérable que les autres : son installation est la plus sordide, les enfants (il y en a six) sont les plus déguenillés, elle est toujours à court d'argent et réclame sans cesse des acomptes au directeur de l'usine ; enfin, elle est criblée de dettes et une partie de son salaire est frappée d'opposition. La femme, ayant fait une journée de travail chez mon ami, dut lui demander, le soir même, les deux francs qu'on lui devait, car elle n'avait plus un sou chez elle. Parler à des gens qui sont dans cette situation de faire la moindre dépense pour améliorer leur installation domestique ressemble, à première vue, à une mauvaise plaisanterie. *Prius est vivere,* et, semble-t-il, ils ont assez de mal à y arriver.

Or voici, d'après le livre de paye du Directeur de l'usine, les salaires que touche mensuellement cette famille :

Le père.	90 francs
La mère.	60 —
Le fils aîné (19 ans).	70 —
La fille aînée (18 ans).	30 —
Total par mois	250 francs.

Ainsi cette famille, qui comprend huit personnes, dont quatre sont en état de travailler, vit misérablement, à la campagne,

avec un salaire annuel de 3.000 francs! Elle ne paye cependant que 50 francs par an pour son loyer, qui comprend, outre l'habitation, un jardin où elle pourrait cultiver des légumes. Cette misère est d'autant plus extraordinaire que cette famille n'a jamais manqué de travail : il y a environ quinze ans qu'elle est employée dans cette usine, et si ses charges sont allées en augmentant, par suite de la naissance des enfants, ses salaires ont suivi une progression correspondante.

Pour expliquer sa situation, il faut admettre, — ce que je voudrais bien démontrer quelque jour, — que la question sociale n'est pas purement une question de salaire, comme on paraît souvent le dire, mais bien aussi une question de conduite. Si c'était une question de salaire seulement, elle serait résolue splendidement par cette famille, et il s'en faut de beaucoup.

C'est l'inconduite, c'est principalement l'habitude invétérée de l'ivrognerie, qui condamne ces gens-là à la misère. Et le fait est plus répandu qu'on ne le croit : il existe autant de fissures dans les budgets ouvriers que dans les budgets bourgeois.

Le bourgeois vit étroitement, afin de satisfaire à son goût pour les réceptions et pour les toilettes, ou afin d'économiser pour ses enfants. L'ouvrier vit misérablement, afin de satisfaire à une foule de dépenses inutiles, ridicules, ou condamnables.

A l'un et à l'autre, c'est moins l'argent qui fait défaut que la manière de s'en servir.

Le plus judicieux emploi de l'argent, — tout ceci tend à le démontrer, — est de se constituer d'abord un foyer agréable et confortable, dans la mesure où cela est possible; et il se trouve que cette dépense est un placement avantageux.

Non seulement elle détourne d'une foule de dépenses beaucoup plus onéreuses, mais elle développe au plus haut degré la dignité, le sentiment de l'indépendance, l'habitude de l'effort, l'aptitude à s'élever.

Quand un homme possède ces qualités fondamentales, il a résolu pour son propre compte la question sociale et il devient maître de lui-même et indépendant des autres.

Edmond DEMOLINS.

LES ORIGINES

DE LA MONNAIE

I

LE TROC ET LES PREMIERS ÉTALONS DE VALEUR

I. — LE PRINCIPE NATUREL DES ÉCHANGES.

On ne pourrait pas concevoir une société humaine sans les relations d'échange ou de commerce qui déplacent, transportent et distribuent entre les membres du corps social toutes les choses qui sont nécessaires à la satisfaction des besoins de chacun. Suivant la belle comparaison d'Herbert Spencer, le commerce, dans l'organisme de la société, joue le rôle de la circulation du sang dans l'organisme de tout corps vivant. Sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir aucun lien de solidarité ou de sympathie, en écartant seulement, même momentanément, l'état d'hostilité, deux hommes libres, mis en présence, chercheront à échanger l'un avec l'autre les biens que chacun possède en trop contre ceux qui lui manquent. D'un même mouvement spontané, le laboureur et le vigneron échangeront la surabondance de leurs récoltes; le pâtre, le pêcheur, le chasseur, l'artisan, tous, à la fois producteurs et consommateurs, feront de même pour leurs produits respectifs. C'est l'intérêt bien entendu, comme se sont plu à le démontrer les Économistes, qui dicte et impose cette loi sociale des échanges, c'est-à-dire du commerce. L'enfance de l'homme, qui ressemble par tant de côtés à l'enfance de la civili-

sation, nous met chaque jour sous les yeux des phénomènes analogues : nos plus jeunes écoliers échangent des billes ou une image contre une toupie ou un crayon de couleur. Enfants et peuples enfants ou, pour mieux dire, peuples simples, pratiquent l'échange en nature, la moindre forme des relations commerciales (1).

Échanger, acheter, vendre, commercer, en un mot, sont des opérations qui supposent nécessairement l'estimation de ce que l'on échange, de ce que l'on achète ou de ce que l'on vend. Le laboureur apprécie la quantité de son blé, en poids ou en volume, dont il consent à se dessaisir contre la mesure du liquide généreux que le vigneron lui livrera. Apprécier ou évaluer ce qu'on échange, c'est le compter, le peser, le comparer, le mesurer, et qui dit *mesure*, dit unité conventionnelle. Pour apprécier une longueur quelconque, il faut que je la compare à une autre longueur que je prends pour type ; de même, pour apprécier une surface, une contenance, un poids. Cette mesure-type devient l'étalon ; si elle est commode, nette, à la portée de tous, l'usage s'en répand facilement et élimine peu à peu, par une sélection naturelle et spontanée, les autres termes de comparaison qui se trouvent moins pratiques ou qui prêtent à confusion.

Nous concevons six manières de mesurer tous les objets qui frappent nos sens. La première consiste à les énumérer, à en déterminer le nombre ; la seconde nous en donne la longueur ou l'étendue sous une dimension ; par la troisième, nous en connaissons la superficie ; par la quatrième, nous en apprécions le volume, s'il s'agit de solides, et la capacité, s'il s'agit de liquides ; la cinquième nous en fournit le poids ; la sixième enfin détermine la valeur comparative des objets, les uns par rapport aux autres, ou par rapport à un objet spécial pris pour type d'évaluation générale. Tel est l'ensemble du système métrique, dont les rudiments doivent compter parmi les premières inventions qu'ait créées le génie industrieux de l'homme, parce qu'ils répondent aux plus impérieux besoins de toute société.

En continuant à nous placer au point de vue naturel, il ne

(1) Voyez, pour le développement de ces idées, Herbert Spencer, *Principes de sociologie,* trad. Cazelles et Gerschel. t. II, p. 1 à 133.

nous sera pas malaisé de ressaisir le principe même des étalons primitifs que, d'un consentement universel, les hommes ont adopté pour mesurer toutes choses. Le corps humain lui-même, ainsi que le remarquait déjà doctement le sophiste Protagoras, au cinquième siècle avant notre ère, avait spontanément offert et mis à la portée de chacun toutes les espèces de mesures, moins la dernière (1). Pour estimer la longueur ou la largeur d'un objet quelconque, la taille ordinaire de l'homme adulte, son doigt, sa main, son bras, ses deux bras étendus, son pied, l'écartement normal de ses jambes pendant la marche, tels sont les éléments que la nature mettait à sa disposition et qui sont devenus, dans toutes les civilisations, la base du système des mesures pour les longueurs et les surfaces : les termes de doigt, pouce, coudée, brassée, pied, pas, et d'autres, qu'on retrouve dans tous les anciens systèmes de mesures, attestent la vérité de cette théorie. Les deux mains de l'homme furent les plateaux de la première balance, et les poids qu'un adulte, de force moyenne, peut porter sur son dos, soulever de ses deux mains, ou tenir dans une main, devinrent, dans l'usage, les étalons pondéraux d'après lesquels tout ce qui se pèse fut évalué.

Seule, la mesure par équivalence, rôle que remplit la monnaie dans les civilisations avancées, ne trouve pas de prototype naturel dans le corps humain. C'est le commerce, c'est-à-dire les relations d'individu à individu, qui l'ont créée et en ont développé l'usage. Je suis laboureur; Pierre, le pâtre, m'achète un sac de blé et me donne en paiement un de ses moutons; ce mouton est, pour moi, l'équivalent de mon sac de blé. Pour un autre sac de même contenance, j'achèterai à Jean, le chasseur, une fourrure qui me paraîtra valoir aussi ce sacrifice. Ainsi, cette mesure de blé, surtout si je possède du blé en surabondance, deviendra la base ordinaire de mes calculs et de mes opérations de trafic; Pierre et Jean feront respectivement les mêmes raisonnements pour les moutons et pour les fourrures.

(1) Protagoras, dans Platon, *Theaet.* p. 152, A : πάντων χρημάτων μέτρον ἄνθρωπος. Cf. J. Brandis, *Das Münz Massund Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 3; Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie* (2e éd., 1882), Introd., p. 1.

Dans cet état primitif, la pratique des échanges doit éprouver des embarras quotidiens. Combien de mesures de blé valent ces bestiaux? Combien de fourrures vaut cette pièce de toile? Combien de mes poissons puis-je échanger contre ces légumes, contre ces produits de l'industrie des rivages maritimes? Toutes questions bien aléatoires et auxquelles la réponse est très variable, suivant le temps, le lieu, et mille circonstances occasionnelles.

Il devait arriver souvent à un homme d'avoir en trop une certaine denrée qu'il eût été bien aise d'échanger, mais ses voisins en étaient eux-mêmes surabondamment pourvus et n'en avaient nul besoin; il ne trouvait donc pas d'acquéreur et il était obligé de se passer de choses qui lui étaient nécessaires, tout en conservant sa marchandise qui ne lui était d'aucune utilité directe et qui pouvait se détériorer ou même se détruire (1). Ces difficultés sans cesse renaissantes, ces problèmes journellement agités et débattus amenèrent ce qu'il y avait d'hommes prévoyants à se procurer une denrée qui fût susceptible de convenir au plus grand nombre de gens, et d'être, le cas échéant, accumulée et conservée, sans courir les risques d'une détérioration sensible ou trop prompte. D'un accord tacite et pour la plus grande commodité de chacun, les groupes d'individus habitués à échanger, à commercer ensemble, adoptèrent une denrée particulière dont la valeur, généralement consentie, servit d'échelle comparative, d'équivalent universel à la valeur de toutes les choses qu'ils avaient communément à troquer entre eux. Chaque tribu, chaque peuple adopta pour étalon et intermédiaire des échanges, la marchandise le plus généralement recherchée chez lui, à cause de ses avantages, et qu'il pouvait tenir, pour ainsi dire, toujours sous sa main. Chez les peuples pasteurs, tout s'apprécia en bœufs et en moutons; chez les peuples pêcheurs, les poissons, et chez les peuples chasseurs, les fourrures ou les peaux de bêtes remplirent le même office; ce fut le blé, le maïs et l'orge chez les agriculteurs; ce furent les ustensiles, les armes, les trépieds, les marmites ou chaudrons chez les guerriers et les métal-

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie et le mécanisme de l'échange*, p. 2 et 3.

lurgistes ; les bracelets et les autres objets de parure, des coquillages même dont la race frivole des sauvages se faisait un ornement, eurent, chez eux, le privilège de servir de commune mesure à l'évaluation de tout ce qui pouvait être la matière d'un trafic. Turgot s'est appliqué à démontrer que toute marchandise quelconque a la propriété de pouvoir mesurer et transmettre la valeur (1) : le choix de cette marchandise-étalon varie suivant les temps et les lieux, mais il n'est dicté que par des questions de convenance et de facilité d'emploi.

On voit ici le premier lien qui rattache la question monétaire aux moyens et au mode d'existence des populations. On comprend, une fois de plus, combien est juste la méthode de la Science sociale, qui met en tête de l'étude des sociétés l'observation de leurs moyens et de leur mode d'existence, par lesquels sont nécessairement influencés tous les autres phénomènes sociaux. Jusque dans les questions monétaires actuelles, cette relation est parfaitement saisissable et grandement active, et c'est pour ne s'en être pas suffisamment rendu compte, qu'on rencontre, la plupart du temps, de si grandes difficultés à les résoudre (2).

II. — LE TROC A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

L'époque moderne, aussi bien que l'antiquité la plus reculée, est féconde en exemples du rôle monétaire que peuvent jouer certains objets usuels, chez les peuples simples, voire même dans les pays plus compliqués qui fournissent quelque production d'une valeur spéciale, surtout quand ces pays sont encore habités en grande partie par une population simple. Ce que les voyageurs dans les pays nouveaux emportent le plus avec eux, ce ne sont pas des pièces d'or et d'argent, mais des produits divers de l'industrie européenne, capables de séduire les populations qu'ils doivent visiter et de les amener à céder en retour les productions naturelles de leur pays.

Nous allons faire, à leur suite, un tour rapide du monde, pour y

(1) Turgot, *Valeurs et monnaies* (*Œuvres* de Turgot, t. I, p. 75).
(2) Voir la *Science sociale*, mars 1894 (article de M. Léon Poinsard).

relever seulement quelques exemples typiques et curieux de ce que je viens d'affirmer. Nous prendrons notre route par l'Atlantique.

En Islande, où la principale richesse des indigènes consiste en poisson séché, c'est cette marchandise qui forme la matière ordinaire du négoce, et les commerçants anglais ou danois l'achètent au prix des objets les plus variés. Voici comment un édit, rendu entre 1413 et 1426, et demeuré de longs siècles en vigueur, établit la taxe de diverses marchandises estimées en poisson séché :

Vingt fers de chevaux y sont tarifés..	20	poissons séchés;
Une paire de chaussures de femme...	3	poissons séchés;
Une paire de souliers de cuir........	4	poissons séchés;
Une barrique de beurre pur.........	120	poissons séchés;
Une demi-livre de suif.............	5	poissons séchés;
Un tonneau de vin..................	100	poissons séchés, etc. (1).

Nous nous figurons aisément que de pareils édits devaient être proclamés et peut-être gravés sur le marbre, dans les *emporia* fréquentés par les vaisseaux des Phéniciens, des Étrusques et des Grecs, avant l'invention de la monnaie métallique.

Dans le règlement des pêcheries de Terre-Neuve du 18 août 1825, c'est encore le poisson qui joue officiellement le rôle de monnaie : il sert à payer les salaires et toutes les denrées que les pêcheurs désirent se procurer (2).

Dans la presqu'île d'Alaska, à la baie d'Hudson, comme aussi chez les Lapons et chez les Esthoniens, les peaux de castor et les fourrures remplissent le même office, et, dans la langue de ces peuplades des régions glacées, le même mot *râha* signifie à la fois *peau* et *monnaie* (3).

Au commencement de ce siècle, le rôle de monnaie courante était dévolu au sucre dans le Maryland, au tabac dans la Virginie, aux balles de plomb dans le Massachusetts, au cacao dans le Mexique et l'Amérique centrale (4).

(1) Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, p. 19.

(2) Dalloz, *Jurisprudence générale. Répertoire*, v° *Obligations*, n° 1751.

(3) P. Whymper, *Travels in Alaska*, p. 225; Stanley Jevons, *la Monnaie et le mécanisme de l'échange*, p. 17.

(4) Clavigero, *History of Mexico*, t. I, p. 386; Prescott, *Conquest of Mexico*, t. I, p. 11.

Les Indiens des États-Unis et du Canada se servaient surtout, en guise de monnaie, d'un bijou appelé *wampum*, fabriqué à l'aide de deux coquillages marins, blanc et violet, le *buccinum* et la *Venus mercatoria*, qu'on recueille en quantité sur les rives du golfe du Mexique. Des fragments de ces coquillages, d'une couleur lustrée, étaient taillés en petits cylindres d'environ 10 millimètres de longueur sur 8 de circonférence, puis, évidés et enfilés en chapelets. Dans le commerce, on les livrait à la mesure; les noirs ou violets avaient le double de la valeur des blancs (1). Le *wampum* fut considéré comme monnaie légale, même après l'arrivée des Européens, à cause de l'absence de la monnaie métallique; les colons de l'Amérique du Nord et du Canada s'en servirent légalement jusqu'en 1670; puis, l'usage en persista par routine, en concurrence avec la monnaie métallique, jusqu'en 1704; les Peaux-Rouges le préférèrent jusque vers 1825. Dans son rôle monétaire, le *wampum* fut décrié par la contrefaçon plutôt que par les règlements législatifs : des industriels européens s'étaient mis à fabriquer en surabondance de faux *wampums* en pâte de verre, et le discrédit dont ces objets, comme de véritables assignats, furent bientôt atteints parmi les Indiens eux-mêmes, rejaillit sans retour sur les coquillages véritables. Seules, quelques tribus de la Californie conservent encore l'usage des *wampums* qu'elles portent enfilés comme des grains de collier et qu'on désigne sous le nom d'*al-li-ko-chik* (monnaie indienne), terme emprunté à leur langue.

Le continent africain tout entier pratique sous nos yeux le système primitif des échanges en nature, et les exemples en fourmillent dans les récits des voyageurs. Partout, ce sont des individus qui troquent, les uns avec les autres, les produits de leur travail; des tribus qui livrent le surplus de leurs richesses en retour de ce qu'elles ont demandé à d'autres tribus, et cela sans l'intermédiaire de la monnaie; partout enfin, c'est un double courant

(1) Alexandre Vattemare, *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord de 1652 à 1858, offertes à la Bibliothèque impériale*. Première partie, Introd. p. 15 et suiv.; P.-N. Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada*, p. 10; W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, pp. 14 et suiv.

de caravanes portant et rapportant des tissus, du café, de la gomme, du coton, de l'ivoire, des bois précieux, de l'or, du sel, des plumes, de l'huile de palme, des pelleteries, des objets manufacturés, des armes, de la poudre, conduisant des bestiaux ou des esclaves. A Madagascar, quiconque assiste chaque semaine au marché de Tananarive voit, non sans étonnement, défiler de longues théories de marchands venant de tous les points de l'île ou retournant chez eux, lourdement chargés des produits naturels de leur pays, ou bien de marchandises européennes telles que verroteries, bijoux en toc, vêtements confectionnés, armes et meubles. Les monnaies européennes, quand il s'en rencontre, sont coupées en morceaux, comme des lingots de métal brut, et pesées dans des balances. Dans l'Afrique équatoriale où le lucratif commerce de l'ivoire attire les plus lointaines caravanes, « ce produit est échangé contre les coquilles monétaires, les verroteries, les métaux en fils ou en barres, les étoffes d'Europe ou d'Amérique, les armes et munitions, tous articles dont le cours d'échange règle les transactions relatives aux denrées (1) ».

Ainsi, comme l'Amérique, l'Afrique nourrit des populations rudimentaires qui se servent des coquillages de leurs colliers comme équivalent de toute marchandise. Ailleurs, chez les peuplades pastorales, les Dinka notamment, c'est le gros et le petit bétail qui est l'étalon de valeur (2). Les tribus guerrières, comme les Dahoméens, emploient les armes, surtout les fusils à pierre, pour base d'évaluation des denrées, des objets de bazars, des vêtements, des esclaves (3).

Si nous passons à l'Asie, nous voyons les tribus cantonnées dans la grande steppe centrale faire comme les nomades africains : elles trafiquent en nature. Le commerce chinois a même introduit parmi les Tartares Mongols l'usage, comme monnaie, du thé en brique, c'est-à-dire moulé sous cette forme. On s'explique une semblable coutume, quand on sait le rôle hygiénique du thé

(1) A. de Préville, *les Sociétés africaines*, p. 183; Ridgeway, *op. cit.*, p. 43.
(2) A. de Préville, *op. cit.*, p. 262.
(3) *Ibid.*, p. 322, note.

dans les régions du Nord et la qualité souvent mauvaise des eaux de la steppe, qui ont besoin d'être rectifiées (1).

En Chine, en Kachgarie et même dans l'Inde et au Japon, on s'est longtemps servi, pour signe d'échange, comme chez les sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, de coquillages blancs exportés surtout des îles Maldives et Laquedives, et généralement désignés sous le nom de *cauries* (la *cypræa moneta* des naturalistes). Cet usage primitif des cauries, comme moyen d'échange, a laissé des traces dans la langue chinoise, où, nous disent les sinologues (2), le caractère *pei*, « coquille », est resté le radical de tous les mots qui se rattachent aux idées de richesse, d'achat ou de vente.

En Corée, la denrée la plus usuelle, le riz, a servi longtemps comme monnaie ; on lui a substitué parfois les fèves et la toile de chanvre. En 1357, nous dit M. Courant, d'après un manuscrit coréen, on décida d'apposer un sceau sur les pièces de toile pour leur donner cours légal : c'était la toile-monnaie (3).

Dans la plus grande partie de l'Annam, les transactions se font actuellement encore en paddy : on troque du paddy contre du tabac, du papier, des étoffes (4). Chez les Bahnars de l'Indo-Chine, on signale des usages que nous retrouverons identiques dans la Grèce homérique : les paiements en bœufs, en chaudrons, en petites haches. « Les Bahnars de l'Indo-Chine, dit M. E. Navelle, en sont encore au troc et à l'échange et ils n'ont point de monnaie proprement dite. Ils possèdent seulement certains objets d'échange qui, étant plus fréquemment employés ou ayant une valeur moins variable que les autres, peuvent être considérés comme faisant chez eux l'office de monnaie... Une tête, c'est-à-dire un esclave mâle, vaut, selon sa force, son âge, son habileté, etc.,

(1) Huc, *Voyage en Tartarie et au Thibet*, passim.

(2) Ed. Biot, *Mémoire sur le système monétaire des Chinois*, p. 6. Sur l'emploi des *cauries* comme monnaie, voyez le mémoire de Klaproth, dans le *Journal asiatique*, 2e série, t. XIII, 1834, p. 146 et suiv. ; W. Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 13 et suiv. et p. 21 ; E. de Villaret, dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 129.

(3) Maurice Courant, dans le *Journal asiatique*, t. II de 1893, p. 270 et suiv.

(4) Ét. Aymonier, *Notes sur l'Annam*, dans *la Cochinchine française, Excursions et reconnaissances*, fasc. X, 1885, p. 239.

cinq, six ou sept buffles, ou le même nombre de marmites. Le buffle et la marmite ont la même valeur qui varie naturellement avec la grosseur ou l'âge de l'animal, avec la grandeur et la qualité de la marmite. Un buffle adulte ou une grande marmite vaut sept jarres en terre de grès vernissée, de la forme des jarres chinoises et de la contenance de dix à quinze litres. La jarre vaut quatre *muk*, nom d'une monnaie de compte valant dix *mat*, c'est-à-dire dix de ces piochettes que forgent les Cédans et que tous les sauvages de ces contrées emploient comme instruments aratoires. Le *mat* est la plus petite valeur employée chez les Bahnars (1). »

Les habitants de l'une des villes les plus commerçantes du Laos, Sting-Trêng, transportent au Cambodge du riz, de la cire, des peaux, l'ortie de Chine, le cardamoine, et ils en rapportent du sel, de la vaisselle, des étoffes, sans que la monnaie métallique ait le plus souvent à intervenir dans ce véritable troc (2). D'autres fois, ce sont des bestiaux qui servent de paiement. M. Aymonier a rencontré au Laos un esclave annamite qui avait été vendu au prix de sept buffles (3). Un éléphant blanc, mâle, haut de 4 coudées, avec des défenses d'une coudée, coûta au roi de Bassak, trois éléphants mâles ordinaires, deux femmes et sept hommes esclaves, sans compter beaucoup d'autres menus articles (4). Ainsi, aujourd'hui même, dans ces pays primitifs, le troc pur et simple persiste à côté de l'usage des lingots de métal, et même à côté de la véritable monnaie importée par des immigrants plus avancés en culture matérielle.

En Europe, il suffit de remonter aux origines des temps modernes pour trouver encore des exemples de ce même ordre de faits.

Les populations qui habitaient la Russie durant le moyen âge étaient particulièrement riches en bestiaux, en fourrures, en toiles et en blé, qu'elles exportaient en Allemagne, ou dans l'Orient musulman, recevant en échange les produits manufac-

(1) E. Navelle, dans *la Cochinchine française. Excursions et reconnaissances*, fasc. XIII, 1887, p. 296-297.

(2) Ét. Aymonier, *Voyage dans le Laos*, p. 22 et 32.

(3) *Ibid.*, p. 43.

(4) *Ibid.*, p. 57.

turés de ces pays. « La nécessité du commerce de détail força les Russes à se servir de peaux de martres et d'écureuils ou de zibelines et d'hermines, au lieu de monnaie courante; par là, ces fourrures acquirent un taux fixe et une valeur comparative entre elles, et servirent à payer les divers objets qu'on achetait. Par suite de l'extension et de la vigueur qu'acquit plus tard le commerce, l'embarras attaché à l'échange d'un numéraire si volumineux et si périssable se fit vivement sentir, et donna l'idée de tailler de petits morceaux de ces peaux, ou de petits morceaux de cuir, sur lesquels on apposa des marques (1). » Tout à l'heure, nous avons constaté en Corée un usage identique appliqué aux morceaux de toile de chanvre.

Le blé, l'orge, l'avoine, le maïs ont été, chez les peuples agriculteurs, la monnaie avec laquelle on se procurait toutes les autres choses, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Amérique (2); l'huile d'olive, enfin, a servi de moyen d'échange sur certains marchés de l'Europe orientale (2). Chez les Germains, encore au huitième siècle de notre ère, on échangeait des terres contre des chevaux, des bestiaux, des ustensiles ou même des céréales, concurremment avec l'or et l'argent monnayés.

Il serait superflu de développer notre enquête pour conclure que, sur tous les points du globe, les sociétés restées dans un état de civilisation peu avancé ou condamnées à l'isolement par certaines circonstances, se servaient, naguère encore sinon de nos jours, de marchandises diverses comme équivalent et signe représentatif de la valeur des choses. J'ai même dit et montré que cette pratique se maintient parfois assez longtemps en présence de peuples très avancés en civilisation et survenant dans le pays. Il y a plus : de tels usages, quelque rudimentaires qu'ils nous paraissent de prime abord, sont couramment mis en pratique par nous-mêmes, dans le commerce

(1) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, p. 6; E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le Nord de l'Europe avant les croisades*, p. 47 et suiv.

(2) Necker, dans son célèbre ouvrage de l'*Administration des Finances*, publié en 1784, explique comment, dans l'île de Corse, l'impôt était, à cette époque encore, plus facilement perçu en blé qu'en monnaie.

(3) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 22.

maritime où le fret des navires doit être assuré au retour comme à l'aller ; le procédé du troc d'une marchandise contre une autre marchandise évite au vaisseau de faire à vide l'un des deux voyages (1). Les caravanes africaines, ces navires du désert, qui apportent dans les ports de la côte les productions naturelles de l'intérieur, s'en retournent également chargées non de pièces d'or, mais des marchandises qu'elles ont reçues des Européens en échange de celles qu'elles ont livrées.

III. — LE TROC DANS L'ANTIQUITÉ.

Affirmer l'existence, dans l'antiquité, des coutumes que nous voyons s'étaler aujourd'hui, sous nos yeux, chez des populations demeurées ou retombées dans l'enfance, c'est exprimer une vérité reconnue à la fois par tous les historiens et tous les philosophes anciens. Le jurisconsulte romain Julius Paulus s'exprime ainsi qu'il suit : « L'origine de l'*achat* et de la *vente* remonte au *troc*. Primitivement, en effet, il n'y avait pas de monnaie. On n'appelait pas telle chose *marchandise*, et telle autre, *prix*. Mais chacun, selon ses besoins et suivant les circonstances, troquait les choses qui lui étaient inutiles contre celles qui devaient lui être utiles, car il arrive souvent que ce que l'un a de trop manque à l'autre... (2). » En interrogeant les monuments figurés ou les textes littéraires, nous constaterons qu'aucun peuple de l'antiquité n'a pu, dans la première phase de son existence, se soustraire à cette loi naturelle.

En Égypte, de nombreux bas-reliefs ou peintures, accompa-

(1) Il existe à Londres une société par actions, la *Compagnie africaine du troc*, dont les opérations consistent exclusivement à échanger, sur la côte occidentale de l'Afrique, des produits manufacturés de l'Europe, contre le coton, la gomme, le café, l'ivoire, la poudre d'or, les épices et autres produits naturels qu'apportent les indigènes. (Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 2).

(2) Julius Paulus, dans les *Pandectes*, lib. XVIII, 1 : *Origo emendi vendendique a permutationibus cœpit. Olim enim non erat nummus; neque aliud* MERX, *aliud* PRETIUM *vocabatur; sed unusquisque, secundum necessitatem temporum ac rerum, utilibus inutilia permutabat, quando plerumque evenit ut quod alteri superest, alteri desit...*

gnés parfois d'inscriptions explicatives, nous montrent le trafic par échange dans les bazars ou sur les marchés, où pêcheurs, chasseurs, laboureurs et bergers viennent troquer leurs produits contre des étoffes, des parfums, des bijoux et d'autres objets manufacturés que des artisans exposent complaisamment à leurs regards. M. Maspero, s'appuyant sur ces documents, trace ainsi qu'il suit le tableau d'un marché égyptien :

« Le trafic se faisait surtout par échange. Les acheteurs apportaient avec eux quelque produit de leur travail, un outil neuf, des souliers, une natte, des pots d'onguent ou de liqueur, souvent aussi des rangs de cauries et une petite boîte pleine d'anneaux en cuivre, en argent, même en or, du poids d'un *tabnou*, qu'ils se proposaient de troquer contre ce dont ils avaient besoin. Quand il s'agissait d'un animal de forte taille ou d'objets d'une valeur considérable, les débats duraient âpres et tumultueux : il fallait tomber d'accord non seulement sur la quotité. mais sur la composition du prix, et dresser, en guise de facture, un véritable inventaire où des lits, des cannes, du miel, de l'huile, des pioches, des pièces d'habillement, figurent comme équivalents d'un taureau ou d'une ânesse. Le petit commerce de détail n'exigeait pas autant de calculs ni d'aussi compliqués. Deux bourgeois se sont arrêtés au même instant devant un fellah qui expose des oignons et du blé dans un panier. Le premier paraît ne posséder d'autres fonds de roulement que deux colliers en perles de verre ou de terre émaillée multicolore ; le second brandit un éventail arrondi à manche de bois et un de ces ventilateurs triangulaires dont les cuisiniers se servent pour attiser le feu. « Voici un beau collier qui vous agréera, s'écrie l'un, c'est « juste ce qu'il vous faut » ; et l'autre : « Voici un éventail et un « ventilateur. » Cependant, le fellah ne se laisse nullement déconcerter par ce double assaut, et, procédant avec méthode, saisit un des colliers afin de l'examiner à loisir : « Donne voir, « que je fasse le prix ». L'un demande trop, l'autre offre trop peu : de concession en concession, ils finiront par s'accorder et par trouver le nombre d'oignons ou la mesure de grain qui répond exactement à la valeur du collier ou de l'éventail. Plus

loin, le client veut acquérir du parfum contre une paire de sandales et vante son bien en conscience : « Voici, dit-il, une « paire de souliers solides. » Mais le marchand ne songe pas à se chausser en ce moment, et réclame un rang de cauries pour ses petits pots : « Voici qui est délicieux, quand on en répand « quelques gouttes », explique-t-il d'un air persuasif. Une femme pousse sous le nez d'un personnage accroupi deux jarres qui contiennent probablement quelque onguent de sa façon : « Voici « qui flaire assez bon pour t'affriander. » Derrière ce groupe, deux hommes débattent les agréments relatifs d'un bracelet et d'un paquet d'hameçons; une femme, coffret en main, discute avec un marchand de colliers; une autre essaye d'obtenir un rabais sur le prix d'un poisson qu'on pare devant elle... (1) ».

S'il n'existe pas de peintures ou de bas-reliefs mettant sous nos yeux, pour l'Assyrie et la Chaldée, des scènes analogues, nous sommes néanmoins certains que les choses se passaient de la même façon. Des contrats d'intérêt privé, rédigés en écriture cunéiforme, mentionnent la vente de champs dont le prix est énuméré en objets divers : lingots d'argent appréciés au poids, ânes, taureaux, chariots, étoffes, etc. (2). D'autres documents écrits relatent, en Chaldée, des échanges de blé contre des liqueurs et des fruits, ou bien des dattes contre des poutres de bois (3). Il paraît qu'aujourd'hui encore, dans les contrées du bassin du Tigre et de l'Euphrate, le troc simple est pratiqué; le blé y joue couramment le rôle d'étalon de valeur dans les transactions commerciales entre particuliers; souvent même il sert à payer l'impôt.

Le commerce des Phéniciens n'a jamais revêtu d'autre forme que celle du simple troc. On voit leurs navigateur installant sur les côtes des marchés volants, déballant sur la grève toute espèce

(1) G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 323-324.

(2) Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 116 à 125; Belser, *Babylonische Kudurru-Inschiften*, dans les *Beitrage zur Assyriologie*, t. II, p. 124 à 127, 151 et 152.

(3) Peiser, *Babylonische Beitrage*, pp. 76-79; 206, 207; 305 et 306. Cf. Maspero, *op. cit.*, p. 749.

de marchandises, surtout des étoffes de pourpre, des verroteries et des bijoux, rembarquant en échange les produits naturels que leur livrent les indigènes, faisant même, quand ils le peuvent, comme à Argos, de razzias d'esclaves (1). Ézéchiel nous représente ainsi le trafic des Tyriens dans tout le bassin méditerranéen, en Égypte et dans le pays de Tharsis, aussi bien que par caravanes du côté de Damas et de la Mésopotamie (2).

Les Carthaginois, eux aussi, n'entendaient pas le commerce autrement. « Il y a en Libye, dit Hérodote, un lieu situé au delà des colonnes d'Hercule, où habitent des hommes avec lesquels trafiquent les Carthaginois. Ils y débarquent leur cargaison, la rangent sur la plage, remontent sur leur navire et font une grande fumée. Les indigènes, à l'aspect de la fumée, se rendent auprès de la mer et, pour prix des marchandises, ils déposent de l'or (à l'état naturel, bien entendu); puis ils se retirent au loin. Les Carthaginois reviennent, examinent, et si l'or leur semble l'équivalent des marchandises, ils l'emportent et s'en vont. S'il n'y en a pas assez, ils retournent à leur navire et restent en place. Les naturels se rapprochent et ajoutent de l'or, jusqu'à ce qu'ils les aient satisfaits; jamais, de part et d'autre, ils ne commettent d'injustice : les uns ne touchent pas à l'or avant qu'il n'égale la valeur des marchandises; les autres ne touchent pas à la cargaison avant qu'on n'ait enlevé l'or (3). »

Dans la Grèce homérique, où les relations sociales sont peu étendues, des groupes de familles, sinon même chaque famille, cherchent à se suffire à elles-mêmes pour les principaux besoins de l'existence : les hommes vont à la chasse, les esclaves cultivent la terre ou font paître les troupeaux, les femmes tissent les étoffes et cousent les vêtements. La division du travail circonscrit à un petit nombre de personnes le troc des produits de l'activité de chacun. Eumée bâtit lui-même en pierres de taille l'étable de ses porcs (4), et Ulysse est le propre ébéniste de son

(1) Hérodote, I, 1; E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 44; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 124.

(2) Ézéchiel, XXVII, 3 et suiv.

(3) Hérod., IV, 195.

(4) *Odyssée*, XIV, 5 et suiv.

lit nuptial (1), le charpentier de son navire (2). Néanmoins, chaque individu est bien forcé d'avoir recours à des personnes étrangères au cercle restreint de sa famille pour les choses dont la production exige un outillage compliqué ou des connaissances techniques, telles que les armes et les ustensiles de métal, les vases de terre cuite, les bijoux (3). De là, la nécessité des échanges et du commerce. L'*Iliade* et l'*Odyssée* nous font, à maintes reprises, assister à des transactions analogues à celles que nous avons racontées pour l'Orient antique. Partout, c'est le troc simple, avec l'usage de la balance et des autres mesures, lorsque l'établissement de l'équivalence des marchandises échangées l'exige. Sous les murs de Troie, les Grecs achètent du vin qui leur est envoyé de Lemnos : les uns le payent avec du cuivre ou avec du fer, d'autres avec des peaux de bœufs ou des bœufs vivants; il en est même qui donnent en échange leurs femmes esclaves (4). Dans l'*Odyssée*, Eumée fait à Ulysse le tableau du commerce des Grecs avec les marchands phéniciens : le noir vaisseau de ces derniers aborde à Syra, chargé de pacotille (μυρί' ἀθύρματα, *mille bibelots*), c'est-à-dire d'articles manufacturés, de colliers d'or et d'ambre, de verroteries et de bijoux. Il demeure mouillé dans les eaux de l'île une année entière, jusqu'à ce que les trafiquants orientaux aient vendu toutes leurs marchandises et reçu en échange une grande quantité de produits naturels (βίοτον πολὺν) ; ils réussissent même à enlever l'une des esclaves du roi Ctésios et son fils Eumée; enfin ils ne lèvent l'ancre que lorsque le fret de retour est assuré (5).

IV. — LE BÉTAIL-MONNAIE.

Le plus souvent, chez les Grecs des temps homériques, la détermination de la valeur des choses se fait en bœufs ou en

(1) *Odyssée*, XXIII, vers 189 et suiv.
(2) *Ibid.*, V, 228 et suiv.
(3) Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, *passim*.
(4) *Iliade*, VII, 472 et suiv.
(5) *Odyssée*, XV, 415 à 463.

vaches. C'est le bétail qui sert de monnaie; les prix et les tarifs sont fixés en bestiaux, comme chez tous les peuples simples qui mènent la vie pastorale et agricole. Un grand trépied de bronze vaut douze bœufs (1); on paye quatre bœufs une femme esclave sachant bien travailler (2). Laërte livre vingt bœufs pour posséder Euryclée (3); les franges d'or de l'égide de Pallas valent cent bœufs (4), et une hécatombe est aussi le prix de la rançon de Lycaon (5). Comparant les armes de Glaucos à celles de Diomède, Homère dit que les unes valaient cent bœufs, et les autres, neuf seulement (6). On échange un bœuf contre un chaudron (7). Les parents qui vendent leurs filles à des époux, reçoivent de ceux-ci un certain nombre de têtes de bétail, suivant les cas, d'où l'expression homérique : παρθένοι ἀλφεσίβοιαι, « les jeunes filles qui rapportent des vaches » (8). Suivant une tradition conservée par Pausanias, la maison de Polydore, fils d'Alcamène, roi de Sparte, était surnommée, βοώνητα, parce qu'elle avait été payée en bœufs (9). Encore vers la fin du septième siècle, les lois de Dracon fixent en bœufs le tarif des amendes ou des récompenses : pour avoir tué un loup, on recevait en paiement un bœuf ou un mouton (10). A Délos, on compte aussi en bœufs les prix offerts aux vainqueurs dans certains jeux en l'honneur d'Apollon (11).

L'usage de considérer le gros bétail comme étalon de la valeur de toutes choses, était devenu si universel parmi les Grecs et leurs analogues, que des vestiges en persistèrent longtemps après l'invention du numéraire métallique : c'est de là, sans doute, que les plus anciennes monnaies de l'Eubée, de la Phocide, de Cor-

(1) *Iliade,* XXIII, 703.
(2) *Ibid.*, XXIII, 705.
(3) *Odyss.*, I, 431 : εἰκοσάβοια δ'ἔδοκεν.
(4) *Il.*, VI, 449.
(5) *Ibid.*, XXI, 79. Hésychius définit : Ἑκατομβοΐδιον· ἑκατὸν βοῶν τιμή.
(6) *Il.*, VI, 236 : ἑκατόμβοιος, ἐννεάβοιος
(7) *Ibid.*, XXIII, 885.
(8) *Ibid.*, XVIII, 593.
(9) Pausan., III, 12, 3.
(10) Pollux, *Onom.*, IX, 61; Plut., *Sol.*, 23; cf. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie,* p. 164.
(11) Pollux, IX, 60; W. Ridgeway, *The homeric Talent,* p. 3.

cyre, de l'Italie centrale ont pour type une vache, un bœuf ou une tête de bœuf. Le mot βοῦς resta un terme populaire et conventionnel pour désigner la monnaie métallique, et au temps d'Eschyle on disait d'un homme dont le silence avait été acheté à prix d'argent, qu'il avait « un bœuf sur la langue », βοῦς ἐπὶ γλώσσῃ (1); le mot κτῆνος, enfin, a le double sens de « bétail » et de « richesse ».

L'histoire primitive de tous les autres peuples de la grande famille indo-européenne est parsemée de phénomènes semblables. C'est ainsi que le mot sanscrit *roupa*, qui signifie « troupeau », a formé le nom de l'unité monétaire de l'Inde, la roupie (*roupya*). Le rôle prépondérant que joue le gros et le petit bétail, dans les livres sacrés de l'Inde ancienne, est souvent doublé du rôle monétaire et atteste que les richesses, au temps où nous reportent ces écrits, consistaient surtout en troupeaux.

De même, dans la Perse ancienne, les paiements en bœufs et en moutons étaient constants à l'origine ; on en a la preuve par le Zend-Avesta, où ils sont encore admis, concurremment avec les paiements en espèces sonnantes. Dans le *Vendidad*, le mouton est évalué 3 *stirs* ou un statère ; un bœuf de qualité inférieure est égal à 12 *stirs ;* le bœuf de grosseur moyenne vaut 22 *stirs ;* le bœuf de qualité supérieure en vaut 30. Tout peut se payer en têtes de bétail. Les honoraires d'un médecin, par exemple, sont un bœuf, une ânesse laitière, une vache laitière, un attelage de quatre chevaux, une jument laitière, une chamelle laitière, un mouton, voire même un simple morceau de viande, suivant la qualité de la personne traitée et guérie, — car l'Avesta, dans sa sagesse, n'admet une rétribution pour le médecin que s'il rend son malade à la santé (2).

Chez les premiers habitants de l'Italie, tout également s'estimait et se payait en têtes de bétail. A Rome, un bœuf équivalait à dix brebis, d'après Festus (3) ; le même auteur nous apprend

(1) Eschyl., *Agamemnon*, 36 ; Theognis, vers 815-816 ; Pollux. IX, 60.
(2) J. Darmesteter, *Le Zend Avesta*, trad. nouv., t. II, p. 50, 106 et 116.
(3) *Festi epit.*, p. 24 ; cf. Hultsch, *Metrologicorum Scriptorum reliquiæ*. t. II, p. 78.

que, pour les délits de peu d'importance, on payait deux moutons, tandis que, dans les cas graves, l'amende pouvait être portée jusqu'à trente bœufs (1). Comme chez les Grecs, un souvenir traditionnel de cet usage a persisté fort longtemps à Rome, car les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, votées en 300 et 302 de Rome (454 et 452 av. J.-C.), fixent encore, comme celles de Dracon, en bœufs et en moutons, le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnayé (2). Et Varron nous dit : *Multa etiam nunc ex vetere instituto bubus et ovibus dicitur* (3). Le gros et le petit bétail étant ainsi, à l'origine, la principale richesse et formant l'étalon du paiement des marchandises, il est venu de là que le mot *pecus*, « bétail », a formé le mot *pecunia*, qui finit par s'appliquer exclusivement à la monnaie métallique, quand cette dernière fut seule employée dans les transactions (4). Le péculat fut un vol de troupeaux avant de devenir la concussion ; le mot « pécule » (*peculium*) a signifié un « petit troupeau » avant d'être synonyme de petit trésor d'argent (5). C'est encore l'habitude de compter le bétail par têtes (*capita*) qui a donné naissance au mot « capital », terme qui désigne exclusivement, dans notre langue, la richesse en numéraire.

Dans le Nord de l'Europe et en Germanie où la vie pastorale et agricole a persisté jusqu'à l'aurore du moyen âge, nous avons déjà constaté aussi que le bétail servait de numéraire. Les lois des Barbares fixent les compositions et les amendes en têtes de bétail aussi bien qu'en métal monnayé. Le mot qui signifie « trou-

(1) *Ovibus duabus multabantur apud antiquos in minoribus delictis, ut in majoribus XXX bobus, nec hunc ultra numerum excedebat multatio.* (*Festi epit.*, p. 202 ; cf. Hultsch, *Metr. Script.*, II, 77).

(2) *Festi epit.*, p. 237, et dans Hultsch, *Metr. Script.*, II, 78 ; Cicéron, *De republ.*, II, 35, 60 ; Dionys. Halicarn. X,, 50. Cf. K. Samwer, *Geschichte des aelteren römischen Münzwesen*, p. 14 (Vienne, 1883).

(3) Varro, *De re rustica*, II, 1, 9.

(4) *Pecus, a quo pecunia universa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus.* Varro, *De ling. lat.*, V, 95 ; E. Babelon, *Descr. hist. et chron. des monnaies de la Républ. romaine*, Introd., p. 1.

(5) *Peculatus furtum publicum dici cœptus est a pecore, quia ab eo initium ejus fraudis esse cœpit...* Festus, p. 237. Cf. Hultsch, *Metrolog. Scriptorum reliquiæ*. t. II, p. 78.

peau » (en allemand *Vieh*), a formé le mot anglo-saxon *fee*, *feoh*, qui a le sens de « rétribution, salaire » ; on rapproche de même le mot *Schatz*, « trésor », du mot gothique *skatts*, qu signifie à la fois « trésor » et « troupeau ».

Dans l'ancienne Irlande, le grand recueil juridique connu sous le nom de *Senchus Môr* nous enseigne que primitivement on comptait les paiements par *séd*, c'est-à-dire par bêtes à cornes, et par *miach* ou sacs d'orge. Une femme esclave vaut trois vaches; un homme équivaut à sept femmes esclaves (1).

Chez les Ossètes du Caucase, le bœuf est encore à présent l'unité de valeur; toute chose est estimée une, deux, trois ou quatre vaches, ou 10 fois, cent fois la valeur d'une vache. Le bœuf vaut deux vaches et la vache vaut dix moutons, comme à Rome jadis(2).

Enfin, dans toutes les contrées asiatiques et africaines où vivent en abondance le buffle ou le bœuf, ces animaux sont employés comme étalon de la valeur des choses. Ils jouent ce rôle en Indo-Chine et dans le Sud de la Sibérie aussi bien que chez les Hottentots et les Zoulous (3). Il en est de même en Abyssinie où, comme à Rome, les taxes et les amendes sont fixées en bœufs et en vaches par les juges et les chefs de tribus. Le même usage a encore été signalé par les voyageurs chez les Madis du centre de l'Afrique, au Darfour et au Wadaï (4).

Il sera intéressant, en présence de la gradation que la Science sociale a établie entre les diverses natures de travail, de voir, dans notre prochain article, comment l'usage des lingots et des ustensiles métalliques s'est substitué à celui des têtes de bétail, pour jouer le rôle de monnaie, quand ces différents peuples, d'origine *pastorale* et *agricole*, se sont élevés à la pratique des *industries* minières et métallurgiques.

(*A suivre.*) Ernest Babelon.

(1) D'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 89 et suiv.; cf. pp. 106 et 335; le même, dans la *Revue archéologique*, 3e sér., t. XII (1888), p. 129-131.

(2) Haxthausen, *Transkaukasia*, t. II, p. 30; Ridgeway, *The Origin*, p. 30.

(3) Ridgeway, *The origin*, p. 43; Ét. Aymonier, *Voyage dans le Laos*, p. 43.

(4) Ridgeway, *op cit.*, p. 44; cf. Mohammed ibn Omar el Tounsy, *Voyage au Darfour*, trad. franc. par Perron (Paris, 1845), p. 218 et 315; le même, *Voyage au Ouadaï*, p. 559.

LA LORRAINE ET LES LORRAINS

I

L'UNITÉ DU PAYS ET DE LA RACE

La Lorraine : ce mot dit plusieurs choses, dont les analogies naturelles amènent l'observateur à se demander, si ce pays n'a pas été et n'est pas encore pour ses habitants le milieu et l'agent d'un type particulier de vie sociale.

Au sens historique, la Lorraine est cet ancien duché indépendant, réuni à la France en 1768. Avec son annexe du Barrois et diverses enclaves, comme les Trois Évêchés et la Principauté de Salm, il touchait à l'Ouest la Champagne, au Sud le Pays langrois et la Franche-Comté, à l'Est l'Alsace, au Nord l'Électorat de Trèves et le Luxembourg (1). D'autres contrées sur l'Escaut et sur la basse Meuse ont également porté le nom de *Lotharii regnum* ou *Lotharingia*. Mais elles l'ont perdu en moins de deux siècles, avant même qu'eût disparu cette lignée de Charlemagne dont il rappelait le second partage territorial. Le nom demeura en propre à cette partie du royaume de Lothaire qui, sous des ducs bénéficiaires et viagers d'abord, héréditaires ensuite, développa son autonomie et s'assura peu à peu une souveraineté également reconnue de l'Empereur et du roi de France. Le nom de Lorraine en vint ainsi à désigner sans équivoque une unité politique bien distincte.

Il désigne ensuite, d'après Élie de Beaumont, une unité géologique des plus remarquables dans l'ensemble du sol français.

(1) Durival, *Description de la Lorraine*, VI vol. in-4°. Nancy, 1778-1789; I, 259-260. — Dr Mathieu, *l'Ancien Régime dans la Province de Lorraine et Barrois*, p. 26.

Au sortir des formations crétacées de la Champagne, diverses assises calcaires, marneuses et argileuses s'étagent depuis l'Argonne jusqu'aux massifs gréseux des Vosges. Rien de plus régulier que ces dépôts, légèrement soulevés d'Ouest en Est et courbés en arc peu infléchis dont la concavité regarde Paris. Ils forment dans sa majeure partie le sous-sol de ce territoire jadis revendiqué ou dominé par les anciennes maisons ducales de Lorraine. Il n'y avait donc guère à hésiter pour la dénomination de cet ensemble géologique si remarquablement un en lui-même et si distinct de tous ceux qui l'entourent (1).

Une troisième acception devait s'ensuivre. L'unité du sous-sol lorrain entre l'Argonne et les Vosges influe sur les reliefs et sur les contours du sol; il en résulte, comme nous venons de le voir, un plateau adossé aux montagnes et doucement incliné vers le bassin de la Seine. Ce modelé du terrain, sa nature aussi, agissent sur le régime des eaux qui le traversent, y pleuvent ou en jaillissent. Le climat s'en trouve ainsi modifié. Toutes ces causes réunies déterminent l'ensemble des productions naturelles du pays, flore et faune. Par là se trouvent fixées les conditions naturelles de la vie humaine sur toute cette terrasse de collines qui ondule entre la Champagne et le massif vosgien. Un géographe nancéen, M. Auerbach, professeur à la Faculté des Lettres, s'est donc servi de l'expression « le plateau lorrain », pour désigner cette unité régionale (2).

Cette troisième acception nous mène à entrevoir l'unité sociale de la Lorraine. Avec son climat, son sol, son sous-sol et ses diverses productions caractéristiques, ce pays impose à ses habitants un certain ensemble de nécessités de travail pour vivre. Il en doit résulter certains types de familles ouvrières qui lui sont propres. Et, comme ces familles représentent, dans toute société, le groupe élémentaire dont tous les autres sont le complément, nous sommes ainsi amenés à préjuger raisonnablement d'étroits rapports entre le pays lorrain et le type social qui s'y réalise.

(1) É. de Beaumont, *Explication de la carte géologique de France*, I, 299; II, 7.
(2) Auerbach, *le Plateau lorrain*, p. 4 et suiv.

Un sensible indice vient confirmer cette hypothèse. C'est la persistance générale de ce qu'on appelle le « caractère lorrain »; car il y en a un, comme il y a un caractère breton ou normand. Il est bien local; c'est à ses exigences peu bruyantes, mais peu changeantes, que doit s'adapter pour réussir, toute influence, toute direction d'un caractère plus universel : l'enseignement de l'instituteur ou le ministère du curé. Leurs services ne sont acceptés et ne réussissent qu'adaptés à la manière du pays. De très hauts fonctionnaires ont eu souvent la surprise de l'apprendre à leurs dépens. Ils s'étaient sans doute crus dispensés par l'uniformité administrative comme par leur propre hauteur, de compter avec le caractère local. Mais, partout où s'étend la Lorraine, sa ténacité s'affirme : on la retrouve en Barrois, comme dans les Vosges. Elle persiste au delà des poteaux écussonnés où se déploie, à la frontière du Reichsland, l'aigle gothique de l'empire allemand. Les promoteurs ou les agents de la « germanisation » en pourraient dire leur expérience.

Évidemment, cette coïncidence entre l'unité de la région, sol et sous-sol, l'unité de son histoire et l'unité morale de ses habitants, ne saurait être un effet de hasard. Sans doute aussi, je le répète, elle ne nous certifie ni ne nous explique, à première vue, l'existence d'un type social propre au pays. Mais de ces trois faits convergents résulte au moins un indice probable. Nous sommes ainsi raisonnablement amenés à rechercher les causes dont cette remarquable coïncidence nous indique peut-être l'action.

On voit donc l'objet précis de cette étude. C'est la constatation et l'analyse d'un type social particulier. Ce n'est donc pas une étude historique, bien qu'elle ait à se renseigner de temps en temps auprès des historiens. Avant tout, il s'agit de reconnaître, dans la Lorraine d'aujourd'hui, le pourquoi de ses groupements caractéristiques. Mais il nous arrivera, au cours de cette recherche, d'avoir à signaler dans les faits sociaux actuels les traces et les suites d'un certain passé. Les données de l'histoire

viendront ainsi éclairer ou compléter l'observation sociale qui, en retour, ne sera pas sans leur donner quelque clarté. Je ne ferai pas non plus, sortant de ma compétence, de la géographie comme un géographe, ni de la géologie comme un géologue. Mais nous irons, quand le sujet nous le commandera, consulter avec soin ceux qui ont étudié ces sciences pour elles-mêmes. A ces diverses catégories de savants, nous demanderons en somme les notions auxiliaires d'une étude strictement sociale.

A ce point de vue, le sujet a encore ses limites. De petits pays, dont chacun a son type de vie, se partagent le sol lorrain : le Barrois, la Vôge, le Saulnois, le pays de Briey, etc. Mais ces types sont secondaires et demeurent de simples variétés accidentelles par rapport au type lorrain. D'un intérêt moins étroitement local, celui-ci importe directement à la juste intelligence de l'unité française. Il constitue l'un de ces grands types de vie provinciale que les départements et la centralisation menée à son terme extrême n'ont pas encore tués au bout de cent ans. Il est à connaître, si nous voulons mesurer ce que pourront les Lorrains et la Lorraine pour cette cause de l'initiative privée et des autonomies particulières qui a toujours rencontré, entre Argonne et Vosges, de convaincus et de fermes promoteurs. Je m'en tiendrai à cette étude d'ensemble.

Il y faudra distinguer deux éléments principaux qui s'adaptent immédiatement l'un à l'autre, pour composer dans son intégrité la Lorraine.

C'est d'abord la *Montagne*, formée par le revers occidental des hautes Vosges et des moyennes, du ballon de Servance au pays de Bitche. C'est ensuite le *Plateau* qui ondule, comme nous l'avons déjà vu, du pied de la montagne au seuil des plaines champenoises.

Pourquoi ces deux pays sont-ils immédiatement unis comme les deux membres d'une même province naturelle? L'observation en indique deux raisons principales. En vertu de ses productions spontanées, d'abord, la Lorraine est essentiellement une. Elle donne ainsi matière à un ensemble de travaux, simples récoltes

ou extraction, qui constituent, soit en Montagne soit au Plateau, un fonds homogène de population. Ensuite, le développement des travaux d'extraction et de l'industrie, dont le sol et le sous-sol offrent encore abondamment la matière, a différencié les types d'ouvriers et de population. Leurs produits se complètent réciproquement et d'une manière générale, du Plateau à la Montagne. Les montagnards et les gens de la plaine forment ainsi deux groupes étroitement associés. Il y a donc en Lorraine une certaine unité native du pays et des habitants, qui résulte de l'utilisation immédiate des productions spontanées, et une unité acquise, résultant naturellement, elle aussi, du développement ultérieur de la production industrielle. Tel est le double fait que je dois établir et analyser. Commençons par l'unité native. Quelles sont donc les productions spontanées, propres à la région et desquelles résulte cette unité?

§ I. — LES FORÊTS DE LA MONTAGNE ET CELLES DU PLATEAU.

C'est un fait bien connu des météorologistes lorrains, que les vents violents de l'Ouest arrivent de l'Océan aux Vosges sans avoir rencontré dans tout le bassin de Paris aucun relief puissant, capable de leur faire obstacle. Ils sont, à leur arrivée, tout chargés d'une humidité chaude, prise sur mer au contact du gulf-stream. En s'élevant le long des pentes, ces masses d'air se refroidissent; les vapeurs qu'elles entraînent se précipitent en pluies abondantes, telles que n'en reçoit ni l'Ile-de-France, ni la plaine de Champagne. A Paris, la moyenne annuelle de précipitation est seulement de 548 millimètres, et, dans tout le bassin elle ne s'élève qu'à 764. A Épinal, sur le seuil de la Montagne, avec 338 mètres d'altitude, elle atteint 950 millimètres. A Saint-Dié, 343 mètres d'altitude, elle se hausse a 1090 millimètres; à la station météorologique du syndicat de Saint-Amé, 620 mètres d'altitude, elle dépasse 1370 millimètres (1).

Ces fortes pluies de la Montagne arrivent surtout à l'hiver et

(1) Bleicher, *Les Vosges*, 144-145. Cf. *le Plateau lorrain*, 31. — Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de Géographie*, v° *Lorraine*.

au printemps; elles partagent ainsi l'année en deux saisons principales, l'une plus humide, — hiver et printemps, — l'autre plus sèche, — été et automne, — sans jamais l'être tout à fait, sauf exception. Un ciel souvent brumeux et gris s'étend sur les Vosges; même aux plus beaux jours, son bleu pâle est encore troublé de buées légères qui estompent les lointains. Tel est, sous le rapport des pluies, le climat généralement connu sous le nom de climat vosgien.

Son humidité constante a pour effet direct de développer la forêt. Tandis que sur les hauts plateaux de l'Asie centrale la sécheresse habituelle de l'air, quelque peu interrompue dans une courte saison d'humidité chaude, multiplie les herbes et tue chaque année de nouvelles pousses arborescentes, ici, l'humidité ordinaire développe les grands arbres qui font tort à la prairie. Aux altitudes de 800 à 1.000 mètres dominent les conifères : l'épicéa, le sapin, le pin de montagne. Les hêtres, essence vivace et sobre, leur disputent le terrain, souvent avec succès. Tout le massif des Vosges est essentiellement forestier.

Un moine chroniqueur du treizième siècle, habitant lui-même la Montagne, Richer de Senones, nous en a laissé un croquis bien vu et bien pris. Je cite ce passage, devenu classique : « Cette terre (la Voge) est farcie et occupée de hautes montagnes, de rochers âpres, et de grosse et lourde façon, qu'il semble à les voir être des châteaux naturels posés aux sommets d'icelles, redonnant de premier aspect horreur à ceux qui les regardent. Entre icelles montagnes sont de profondes vallées, copieuses en forêts de sapins, si épais et si obscurs, qu'ils donnent terreur au spectateur ». Telle est bien la Montagne, dans son état natif; car le chroniqueur ajoute : « En icelles montagnes, les bêtes brutes et sauvages ont plus fréquentes habitations que les hommes, parce que les hommes de ce temps craignent la peine et le labeur d'y habiter, pour être lieux peineux et difficiles ». Voilà les Vosges, non encore modifiées par les travaux de défrichement et de culture, et dans toute la vigueur de leurs productions spontanées.

Néanmoins, la forêt y a ses limites naturelles. Aux altitudes extrêmes, se dressent en coupoles dénudées les sommets graniti-

ques des « Ballons ». L'herbe seule s'y acclimate, mêlée « de gazon fin, d'eufraises, d'anémones dont les fleurs printanières, épanouies par myriades, ressemblent à une neige légèrement teintée de rose (1) ». C'est la région des Hautes-Chacumes, *Calvimontes*. La forêt tend bien, sous l'action des pluies, à l'envahir continuellement; mais la violence du vent, que n'arrête plus aucune anfractuosité, empêche les arbres de s'y développer : dès que leur tête s'élève dans cette région tourmentée, ils dépérissent et meurent, comme brûlés. Toutefois, l'altitude modeste de la chaîne (Donon 1.013 mètres; Hohneck, 1.367; ballon de Guebwiller, 1.464), restreint beaucoup l'étendue de ces prairies. L'ensemble général du massif demeure forestier.

En est-il de même sur le Plateau? Un rapide coup d'œil sur son relief va nous le faire constater. Les masses granitiques ou gréseuses des Vosges se soudent à l'Ouest, par d'insensibles raccords, à ce système de collines allongées dont j'ai déjà indiqué la frappante régularité d'ensemble. Les unes, taillées dans le calcaire, n'ont de brusque saillie que sur le versant oriental où la roche, parfois redressée à pic, se dénude comme une falaise. Sur le revers opposé elles s'abaissent en pentes très obliques, un peu concaves, adoucies vers la base par des lits argileux et mous qui se profilent en éperons de cuirassés. D'autres collines, pétries d'argiles et de marnes, offrent l'aspect de plateaux bosselés dont les lignes basses fuient, largement espacées, vers l'horizon. De temps en temps, dans l'échancrure d'une large vallée, ou au milieu de ces ondulations, émerge, isolée, une butte conique. Ce sont les côtes, célèbres en Lorraine, de Ligny, d'Amance, de Sion, du mont Toulon, du mont Saint-Michel. Leurs sommets, comme ceux des plateaux, courent, aplatis, à une hauteur sensiblement égale, qui ne dépasse pas 400 mètres au-dessus du niveau de la mer et 200 au-dessus du fond des vallées. Ils s'affaissent encore un peu du Sud au Nord, mais toujours avec ensemble. Toute cette région, où sont compris Bar-le-Duc, Nancy, Metz, Briey, Lunéville, Mire-

(1) *Le Plateau lorrain*, p. 5-347 et suiv. Barth.

court, apparaît ainsi comme un seul grand plateau, formé, découpé, raviné, creusé en vallées, déprimé en plaines, parsemé de buttes, incliné dans l'ensemble, par les mouvements des mers aux âges géologiques. C'est le Plateau lorrain (1).

Il se termine à l'Ouest par les hauteurs du Barrois, de l'Argonne et cette partie de Bassigny où coulent la Meuse et la Marne, au-dessus de Vignory et de Neufchâteau (2). De là, comme une haute terrasse, la Lorraine domine les plaines de Champagne.

Au Nord-Ouest, le défilé du Chêne-Populeux marque la limite de l'Argonne et le commencement du plateau d'Ardenne, région forestière elle aussi, mais que ses contours, ses reliefs et ses autres produits font distinguer entièrement de la Lorraine. Au Nord-Nord-Ouest, la vallée de la Chiers continue cette frontière; au Nord-Nord-Est, « la frontière naturelle n'est pas tracée sensiblement dans le relief; on la confondrait volontiers avec la section de la Sarre, de Sarreguemines à l'embouchure de la Nied » (3).

Enfin, la limite méridionale du plateau « coïncide avec le faîte de partage des eaux, entre les versants atlantique et méditerranéen », formé par les monts Faucilles (4).

Ce grand quadrilatère n'est pas moins naturellement riche en forêts que les Vosges.

Au sortir des plaines champenoises, les nuages se heurtent déjà et se déchirent aux promontoires du Barrois où, comme dans la montagne, ils se résolvent en pluies abondantes. La moyenne de précipitation a donné en vingt années (1869-1888), 977 millimètres à Bar-le-Duc, c'est-à-dire 27 de plus qu'à Épinal et 13 de moins qu'à Saint-Dié (5). Aussi le paysan croit-il plus volontiers à la durée de la pluie qu'à celle du beau temps. Un de ses proverbes dit :

Quant y fà bé, prô t'manté,
Quant y pieut, prô le si t'veux.

(1) Reclus, *Géographie universelle*, II, 810.
(2) *Ibid.*, p. 8, 9, etc. — *Dictionnaire de Géographie :* Bassigny, Argonne, Barrois.
(3) *Le Plateau lorrain*, 219, 303, etc. *Dictionnaire de Géographie*, v° *Ardenne*.
(4) *Le Plateau lorrain*, 300.
(5) *Ibid.*, 30, 31.

« Quand il fait beau, prends ton manteau; quand il pleut, prends-le si tu veux. » — La végétation forestière profite largement d'un tel climat. Elle comprend, sur les plateaux qui dominent la Saulx et l'Ornain et dans les cantonnements de Ligny et de Bar, plus de 39.000 hectares où prospèrent les plus robustes essences : chênes, hêtres et charmes (1).

En remontant dans la direction des Vosges, la forêt se retrouve encore, au centre même du plateau, dominant à l'Ouest et au Nord, la plaine de Nancy. Elle couvre le pays de Haie sur une aire de 50.000 hectares. L'École forestière installée à Nancy y jouit de la forêt spécialement dite de Haie, dont les 6.500 hectares, d'un seul tenant, constituent son champ d'études pratiques.

D'autres régions, il est vrai, sont peu boisées, comme la grande plaine agricole de Woëvre qui étend ses grosses terres argileuses, soigneusement emblavées, entres les collines de la Meuse et la Haie. Mais toute cette culture, sollicitée par la valeur du sol qui rend très bien en céréales, n'est qu'une conquête sur la forêt primitive. Quelques plaques calcaires, peu cultivables, se recouvrent çà et là de taillis, restes et témoins de l'état ancien du pays. Son nom même de *Vabrensis pagus, Vebria* ou *Vepria,* ne peut que rappeler les halliers et les fourrées épineux qui autrefois recouvraient cette plaine (2).

Plateau et Montagne, la Lorraine est donc essentiellement, par suite de son relief et de son climat humide, une région forestière.

De là, une certaine unité générale dans les travaux nourriciers de ses populations. Aux bandes désorganisées de l'âge de la pierre, la forêt s'offrait comme un merveilleux territoire de chasse. Dans la montagne, le gros gibier abondait : aurochs, chamois, cheval sauvage, lynx, ours brun, castor. Il se retrouvait sur le Plateau, dont ces races de chasseurs préféraient les parties hautes, la pleine forêt, aux vallées où les rivières s'entouraient de prairies (3).

(1) *Le Plateau lorrain*, 22, 23.

(2) Don Calmet, *Notice de la Lorraine,* v° *Voivre.*

(3) *Le Plateau lorrain*, 62-63. — Barthélemy, *La Lorraine avant l'histoire*, 62, 94, 96, etc. — *Les Vosges*, 214, 272, etc.

Au moyen âge et de nos jours, l'exploitation forestière s'est établie, puis développée, avec tout un cortège d'industries accessoires : une très nombreuse partie de la population lorraine vit actuellement encore des travaux d'extraction et de fabrication dont la forêt lui offre les matériaux. Un cinquième environ du territoire de la province est demeuré boisé.

Mais, sur les quatre autres cinquièmes, qu'est devenue l'unité spécifique du travail? Elle a disparu, par suite des diverses aptitudes du sol à la culture; le développement actuel de la fabrication ou de l'art des mines n'est pas pour la rétablir. Mais, si le métier n'est plus un, comme aux temps primitifs, l'unité de la population subsiste dans la variété des travaux; elle s'y est même renforcée. C'est un fait dont il n'est pas difficile de trouver et de comprendre la formule.

II. — LES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES DU PLATEAU ET DE LA MONTAGNE.

Malgré une transformation agricole des plus actives depuis trois siècles, la Montagne est demeurée principalement forestière; tandis que le Plateau, sauf en de certaines régions peu transformables, comme la Haie, est devenu principalement agricole. La Montagne ne peut pas vivre que de ses pommes de terre et de ses troupeaux; elle importe les blés et les vins du Plateau. Celui-ci lui demande en retour ses bestiaux, ses fromages, ses produits forestiers. L'établissement de la culture a donc fait de ces deux régions, deux membres coordonnés d'un même organisme : le Montagnard et le Paysan de la plaine ont besoin l'un de l'autre. A deux, ils font groupe; dans la diversité même de leurs travaux d'extraction forestière et de culture, ils sont unis.

De même les industries de chaque région se complètent. La Montagne importe les fers, le sel et la soude de la plaine; celle-ci achète les produits des filatures vosgiennes. Les industries variées de chaque région l'unissent à l'autre.

Toutefois cette dépendance réciproque n'est plus aussi exclu-

sive que jadis. Les grandes voies ferrées et les canaux, qui sillonnent la Lorraine en tout sens, permettent au plus reculé de ses villages de s'approvisionner ou de vendre bien au delà des frontières naturelles de la province. Les toiles des Vosges vont dans les deux Mondes et les petits crus de la Moselle déversent parfois leurs vendanges dans les pressoirs des fabricants de vin de Champagne. Mais le transit, même international, n'a pas tué le trafic intérieur, ni pour les matières industrielles, ni pour les produits forestiers ou agricoles. L'ancienne unité locale subsiste, seulement moins isolée, moins confinée dans ses étroites limites. Elle participe aux mouvements de la production et du marché cosmopolites; mais elle n'est pas détruite : dans les échanges internationaux de la vie moderne, le pays lorrain est demeuré un, puisque, de la Montagne au Plateau, les hommes s'y entr'aident toujours pour vivre.

A cette unité s'ajoute une unité plus profonde encore.

III. — L'UNITÉ DE LA RACE.

Un pays peut se trouver unifié par les services réciproques que se demandent nécessairement les habitants de ses diverses régions; mais ces régions peuvent aussi bien renfermer des populations dont les divers travaux, originels et actuels, ont diversement constitué le groupement. Une montagne peut être peuplée de pasteurs qui n'ont jamais été autre chose, tandis que la plaine le sera d'agriculteurs de formation très ancienne et très intense. Il y aura certainement, chez les seconds, des familles et des classes de familles plus hiérarchisés que chez les premiers : c'est un effet ordinaire des travaux de culture à un certain degré d'avancement. Les groupes consécutifs aux formes et conditions du travail seront autres ici et là. Il en résultera des types divers de la collectivité humaine, des *races* différentes, au sens social du mot.

Ce n'est point le cas de la Montagne et du Plateau lorrain. La nature même du lieu y conspirait de part et d'autre à réaliser

l'unité de la race. Qu'est-ce que la Lorraine? L'ensemble de ce Plateau et de cette Montagne. Qu'est-ce que la Montagne? Le versant occidental des Vosges : une succession ininterrompue de pentes et de vallées facilement accessibles qui amènent peu à peu l'ascensionniste jusqu'aux sommets de la chaîne. Il passe ainsi de 200 à 1.000 mètres d'altitude, sans brusque changement d'allure, sur un parcours d'environ 200 kilomètres. Arrivé au faîte des Ballons, il domine au contraire, de toute la hauteur d'un versant abrupt et coupé d'à-pics qui vont jusqu'à 200 mètres de profondeur, la vallée du Rhin. Les Vosges occidentales sont un talus, aisément praticable; les Vosges orientales, un rempart : au-dessus du large fossé où court le fleuve, elles abritent la Lorraine. Deux brèches seulement y permettent l'entrée de plain-pied, ou à peu près, depuis la plaine d'Alsace; au Nord le col de Saverne, au Sud la trouée de Belfort. De là, on avance de flanc sur les soubassements du plateau, dont les nombreuses rivières bordées de prairies ouvrent une double route naturelle, par eau et par terre.

Cette configuration du sol détermine ce qu'on peut appeler la loi de peuplement des Vosges occidentales. Quel qu'ait pu être leur point de départ, les migrations primitives ont dû commencer par occuper le Plateau. Arrivaient-elles de l'Ouest, il les menait graduellement jusqu'aux cimes. Arrivaient-elles de l'Est, elles devaient tourner l'inaccessible massif soit au Nord, soit au Sud, et de là se répandre sur le bas pays, pour enfin escalader les hautes pentes. Telle est la loi imposée par la configuration du pays : *l'habitant du Plateau a seul pu coloniser la Montagne*. Et ainsi, de par la nécessité du lieu, un type de population, originairement unique, a dû se répandre sur toute la Lorraine.

Disons même qu'il s'y est répandu : les données de l'archéologie et de l'histoire nous permettent de donner toute certitude à cet itinéraire et à l'unité de la race qui l'a suivi.

Sur le Plateau, les fouilles ont mis à jour de nombreuses stations des diverses époques de l'âge de la pierre : les plus anciennes, caractérisées par des pointes de flèches et des couteaux en silex éclaté, grossièrement taillé; les plus récentes, donnant à

ces divers instruments et à des haches de formes très variées, un poli des plus remarquables. Mais, à mesure qu'on se rapproche de la Montagne, les stations deviennent plus rares; elles se rapportent principalement à la dernière période de la pierre ouvrée (1). Le haut pays semble donc bien avoir été le dernier peuplé. Peu à peu seulement, de hardis pionniers, aidés d'un outillage et d'un armement perfectionnés, se détachaient des groupes établis à la base de ses pentes, et se risquaient à l'escalade. On peut même jalonner par grandes étapes les voies de transport et d'échange qu'ils prolongeaient ainsi d'Ouest en Est. Le silex de leurs armes et outils importés se tirait principalement de la meulière de Brie, de la craie de Champagne, du corallien de la Meuse, tandis qu'en Alsace l'approvisionnement venait de Suisse (2). Ainsi se vérifie, aussi rigoureusement que possible, en ces matières si sujettes à conjectures, la loi de peuplement et d'unité sociale du Plateau et de la Montagne. Je crois qu'on ne saurait exiger davantage de l'histoire préhistorique.

Avec les temps historiques, la loi se vérifie de façon évidente. C'est au treizième siècle seulement que la Montagne commença de se peupler d'une manière générale et permanente. « Jusque-là, sauf le fond des vallées et les alentours des monastères, la forêt vosgienne s'était maintenue à peu près intacte; la domaine gallo-frank ne s'y était pas constitué et la population rurale devait être très faible. Mais, pendant tout le cours de cette période, il se produisit un mouvement incessant de colonisation qui, partant de la Plaine, remonta peu à peu dans toute l'étendue du haut pays. Ce mouvement atteignit son maximum d'expansion aux quinzième et seizième siècles » (3).

Nous avons, pour en témoigner, un grand nombre de chartes ducales ou seigneuriales. Nous avons aussi les comptes des *Gruyers*, fonctionnaires locaux, chargés à cette époque de l'administration et de la comptabilité des forêts lorraines. Leurs registres, en nous amenant au seuil de l'époque moderne, nous

(1) *La Lorraine avant l'histoire*, p. 33, 34, 234, 235. *Les Vosges*, 273, 274.
(2) *Ibid.*
(3) Guyot, *les Forêts lorraines avant* 1789, p. 34.

relatent les commencements de presque tous les centres de population des vallées vosgiennes. Cette fois, la loi de peuplement et d'unité sociale originelle se vérifie en toute rigueur : le montagnard actuel des Vosges occidentales est, dans la masse, un ancien paysan du Plateau.

Il est bien certain que son nouveau séjour l'a modifié. Mais il y a importé une formation des plus accusées et déjà ancienne. « La Plaine, au douzième siècle, présentait déjà depuis longtemps son organisation définitive ; ses *villages* existaient dans la plupart des lieux qu'ils occupent maintenant et sa *population agricole* avait poussé les cultures partout où elles étaient *possibles et avantageuses* » (1). Les montagnards étaient donc des émigrants de villages agricoles. Ils y avaient, aux divers degrés que comportait le haut domaine seigneurial, et sous forme de tenures, la propriété individuelle de leurs terres et de certaines parties de forêt ; néanmoins le village lui-même *formait Communauté*. Il avait ses biens, — prés et bois, — ses charges et droits collectifs, ses assemblées périodiques, tout à la fois judiciaires et administratives, ses franchises reconnues par les seigneurs et les ducs. Il fournissait à chaque famille établie sur son territoire de très importantes subventions, par où s'exerçait un patronage des plus utiles et fort apprécié. Enfin, bien que l'existence juridique de ces communautés ne soit formellement reconnue dans les chartes et autres papiers publics qu'à partir du douzième siècle, elles existaient de fait, reconnues par la coutume, longtemps auparavant (2). Il est facile, comme je le montrerai, de les rapporter à l'époque celtique. Une race agricole, vivant sous un régime partiel de Communauté, a donc également peuplé, à l'origine des temps historiques et depuis, le Plateau et la Montagne. J'aurai à préciser plus loin les caractères différentiels de ce régime. Ici, une première définition générale suffit. Nous voyons à quel genre de commun travail se rattache, dès l'origine, l'unité sociale de la race lorraine.

(1) *Les Forêts lorraines*, p. 34.

(2) Ch. Guyot, *Des Assemblées de Communautés d'habitants en Lorraine avant 1789*, p. 3. — *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine*, p. 20 et suiv.

Ce terme de race permet d'écarter à présent, pour n'y plus revenir, une théorie qui est à sa place en anthropologie, mais qui ne le serait pas ici. Dans l'ensemble, il paraît que les Lorrains se rattachent à une commune descendance, aussi peu mêlée que possible. « Malgré les invasions qui ont pu momentanément faire prédominer un type étranger, l'élément celte paraît avoir repris le dessus, sans que l'on puisse dire aujourd'hui que le Lorrain est un Celte pur. C'est plutôt un Celte métissé... Ce caractère de la race lorraine la fait classer par Broca et Topinard dans la zone kymrique française, zone qui correspond, comme on sait, à la Gaule Belgique de César » (1). Sur cette donnée, dont la valeur n'est pas à discuter ici, des historiens, des moralistes, des savants même ont philosophé à perte de vue : c'est de son ascendance principalement celtique, que le Lorrain aurait tiré son caractère : « il tient du Celte, écrit un naturaliste, le crâne, le cerveau qu'il enveloppe, car par tous les traits de son caractère moral, par son invincible attachement au sol, son amour du travail, sa patience, son esprit d'ordre et d'économie, le paysan vosgien est absolument un Celte » (2). De ses quelques ancêtres germaniques, il tient « sa haute taille, son teint rosé, et une tendance manifeste aux yeux et aux cheveux clairs » (3). Il en tiendrait de même ce flegme à demi naturel, à demi volontaire, cette horreur de l'emballement, si bien exprimée dans sa locution habituelle lorsqu'une émotion le surprend et va, pour ainsi dire, le faire sortir de lui-même : « Eh bien, voyons voir ».

Nous aussi, « voyons voir ». Tâchons de ne pas prendre ici pour la cause d'un fait social, un fait physique et psychologique qui, à certains égards, en est au contraire le résultat. Les Lorrains sont dits une race, au sens où le mot signifie la commune descendance, impliquant une certaine communauté de structure anatomique, de tempérament et de caractère. Il n'y a pas à le contester ici, puisque des savants qui ont qualité pour ce genre

(1) Bleicher, *les Vosges*, p. 294-295.
(2) *Ibid.*, p. 297.
(3) *Ibid.*, p. 250.

d'observations, l'ont établi. Il n'y a pas à contester non plus les effets de l'hérédité physiologique sur les passions et sur le caractère moral des individus, éléments et facteurs immédiats de la société. Mais celle-ci, comme nous allons le voir par les Lorrains, détermine selon la nature de ses groupes les conditions et les modes de l'hérédité. Ainsi, la race, comme descendance, est un effet de la race comme groupe d'hommes soumis à des conditions pareilles de travail et de vie collective. On va en juger par les faits.

Où et comment s'est opéré, en Lorraine, le mélange des sangs entre Celtes et Germains?

Ce n'est pas dans la Montagne, quoi qu'il en puisse sembler à première vue. Les colons d'origine celtique venus du Plateau s'y trouvaient en effet assez proches des populations germaniques de la vallée du Rhin; mais la difficulté d'accès du versant oriental a toujours retardé et rendu très intermittentes les relations de vallée à vallée entre les Vosges occidentales et le versant alsacien. S'il y a, sur ce versant, des groupes compacts de populations celtiques d'origine et ne parlant point l'allemand, ce sont d'anciens habitants de la plaine du Rhin, refoulés au quatrième siècle par les Allamans. Une fois réfugiée dans les parties les moins accessibles de la Montagne, cette population latinisée « s'y conserva avec sa langue, ses mœurs, son type particulier » (1). C'est donc la nature même du lieu, cette première condition matérielle de tout groupement humain, qui a rendu impossible, dans la région frontière des Vosges lorraines et de l'Alsace, le mélange *habituel* des deux races.

Une autre cause, moins matérielle, est venue augmenter la difficulté : l'existence de la Communauté rurale, dont nous avons déjà observé l'antiquité et la puissance sur le versant lorrain. De nos jours encore, où cette communauté est si affaiblie, le paysan, fidèle aux anciennes mœurs, répugne à se marier hors de la commune où sa fiancée et lui-même ont chacun leur bien. Cette répugnance ne pouvait être que beaucoup plus

(1) Bleicher, p. 310.

forte en un temps où la richesse mobilière n'existait pour ainsi dire pas dans les campagnes, et surtout chez le paysan. Toute son aisance se trouvait à la merci des subventions ordinaires de sa communauté natale. Une organisation analogue rattachait l'envahisseur allaman à son groupe d'origine. De part et d'autre, le type même de la famille et du voisinage immédiat retenait à leur village la grande majorité des jeunes gens qui se mariaient. Ce n'est décidément pas sur la montagne que Celtes et Germains ont pu fusionner; et cette impossibilité leur est venue, on le voit, des conditions locales et des groupes fondamentaux de leur vie sociale aux uns et aux autres. C'est donc bien leur type social qui, dans la Montagne, a déterminé le type de leur descendance.

En est-il de même sur le Plateau? Ici, la difficulté réciproque de l'accès n'existait pas. Une ligne frontière, courant en diagonale festonnée de Sarrebourg à Longwy, en passant au Sud de Thionville et au Nord de Metz, marque le facile terrain de rencontre des Germains et des Celtes (1). Mais, néanmoins, le régime de la Communauté subventionnant ses membres tendait, de part et d'autre, à retenir les jeunes gens au village natal.

Toutefois, divers indices manifestent d'assez nombreuses exceptions à l'usage commun. Ce sont les droits de « formariage », perçus par les seigneurs. Certains métiers tendaient à éloigner le paysan de son village d'origine : le commerce forain, le colportage, le roulage ou la batellerie, par où les différentes régions du Plateau puis de la Montagne se mirent successivement en rapport.

Mais nous avons ici mieux que des indices. « Tandis que les Allamans s'avançaient du côté de l'Est, d'autres Barbares, les Franks Ripuaires venaient du côté du Nord ; ils se fixaient par une longue infiltration sur le sol, poussant chaque année leurs ravages plus avant. Au début du cinquième siècle, lorsque Rome eut abandonné ces régions, ils s'avancèrent encore plus loin (2) ».

(1) *Le Plateau lorrain*, p. 336.
(2) Bleicher, 311.

Ils durent peu à peu s'infiltrer sur toute l'étendue du plateau; car ils nous en ont laissé pour témoins, dans un grand nombre de villages, dont l'agglomération et le mode de culture indiquent nettement les origines celtiques, le nom même de la commune. C'est un nom d'homme, à tournure germanique, suivi d'une terminaison qui rappelle le domaine organisé par le conquérant : Amelécourt, *Amalrici curtis;* — Boudonville, *Bodonis villa*, — Gondreville, *Guntharii villa*, etc. A l'ancienne communauté de village s'était donc venu superposer un maître, s'adjugeant le haut domaine du sol et des hommes. Ceux-ci furent « des serfs, jouissant de droits définis, cultivant chacun leur lot distinct, moyennant des redevances et des services déterminés dans la coutume ou loi de la terre » (1).

Qu'en est-il résulté pour le mélange des races?

Évidemment des alliances inévitables entre ces grands propriétaires, formant la nouvelle aristocratie territoriale, et la race ancienne. Ces alliances durent être acceptées avec peine, ou subies sans grand enthousiasme au lendemain de la conquête assez peu pacifique, opérée par les Ripuaires; car il y eut batailles et pillage, là au moins où quelque vieil *oppidum* non ruiné, quelque cité gallo-romaine, comme Metz, servait de centre de résistance. Mais, une fois installé, le conquérant devenait exploitant du sol et patron de *manses serviles* cultivés chacun par une famille qui passait, de la condition d'esclave agricole ou du rang de propriétaire plus ou moins communautaire du sol, à la qualité de tenancier. Ces familles, en retour de leurs corvées sur le domaine réservé du maître, ou *manse dominical*, jouissaient, indépendamment de leurs tenures particulières, rayonnant plus ou moins morcelées autour du village, d'importants droits d'usage sur les prés et les bois. « Il en résultait une certaine communauté d'intérêts entre le maître et ses tenanciers, une situation favorable pour tous, qui eut pour conséquence un vif essor de l'agriculture et un accroissement rapide de la population (2) ». Des propriétaires aussi utiles que

(1) Guyot, *les Forêts lorraines*, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 6.

ceux-là au bien commun d'un pays ne sont pas en peine de trouver à s'y marier. On recherche même beaucoup leur alliance ; ce qui dut arriver dans les anciennes grandes familles du pays qui avaient gardé leur fortune et leur rang.

Toujours et partout, des causes sociales, comme la nature du pays habité, la Communauté de village, l'organisation du grand domaine rural par les Franks, ont déterminé et mesuré le croisement des sangs entre Celtes et Germains. La race lorraine est issue de Communautés agricoles d'origine principalement celtique ; installée sur un plateau forestier adossé à des montagnes de même nature, elle a peu à peu colonisé celles-ci ; patronnée dans la plupart de ses villages par un grand propriétaire d'origine franke, elle en tenait de larges subventions empruntées aux productions spontanées du pays. La forêt, la culture en Communauté de village, le patronage plutôt forestier qu'agricole, tels sont les trois facteurs essentiels et primordiaux du type lorrain.

(*A suivre.*)

F. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

LES THÈSES SOCIALES AU THÉATRE

A PROPOS D'ALEXANDRE DUMAS

Un petit détail a passé inaperçu dans les diverses biographies que les journaux ont données d'Alexandre Dumas. On a dit que le célèbre moraliste et auteur dramatique croyait sincèrement à la chiromancie. Le pourfendeur des préjugés sociaux de notre siècle et de tous les siècles avait la faiblesse d'ajouter foi aux pronostics qu'on prétend tirer de l'inspection des lignes de la main. Cette particularité nous a remis en mémoire l'étude sur Saint-Domingue, que nous donnions dans cette Revue il y a un an (1), d'après les renseignements d'un voyageur, étude où une place importante avait dû être réservée à un phénomène caractéristique : la superstition.

Ce n'est point que nous prétendions établir un cas d'atavisme. L'atavisme, tel que l'entend la science, n'a que des effets physiques. Ce que l'on regarde parfois comme l'atavisme moral n'est que la conséquence de l'éducation. Il est clair que l'enfant, vivant dans l'intimité de ses parents plutôt que dans celle d'autres personnes à un âge où les impressions se gravent le plus facilement dans l'esprit, a plus de chance de s'imprégner des idées de ses parents que des idées d'autrui. Qu'on le veuille ou non, à travers des différences réelles, mais souvent plus superficielles que profondes, des ressemblances intellectuelles et morales sont transmises, non par le sang, mais par la parole, l'exemple, l'attitude, les gestes, le silence même de ceux avec qui l'on a vécu tout d'abord.

(1) Décembre 1894, *Un type de famille nègre.*

Ceci n'est qu'une parenthèse, indispensable pour mettre le lecteur *au point* et ne pas lui donner le change sur nos opinions philosophiques. Voilà près d'un siècle que les Dumas sont en France, voilà un siècle que le nouveau milieu les a influencés. Des alliances ont ramené au blanc le noir primitif. Mais ne reste t-il rien du nègre? Dumas le grand-père, le général Dumas, le héros de l'insurrection, ne pourrait-il, avec un peu de bonne volonté, reconnaître chez son petit-fils quelques restes d'opinions *noires*, transmis par l'atmosphère morale du foyer, à côté de certains restes de coloration brune, transmis par la voie du sang ?

Laissons maintenant de côté ce détail futile de la chiromancie et considérons la tendance générale de l'esprit de Dumas fils. Cette tendance consiste à s'occuper particulièrement des préjugés sociaux, des *classes* diverses que créent dans le monde les drames ou les comédies de l'amour, des inégalités sociales qui résultent des conséquences matérielles de cette passion. Dumas, là dedans, s'est donné un rôle : celui de *redresseur des torts*, de vengeur des faibles, *d'émancipateur* des groupes captifs et sacrifiés devant l'opinion. Comme l'aïeul, il a combattu pour mettre sur le même rang, malgré les distances que la nature des choses met entre elles, certaines catégories de personnes qui différaient, non plus par la couleur de la peau, mais, si l'on nous passe la métaphore, par la couleur de l'amour.

Mais avant d'examiner ces thèses, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le public spécial auquel elles s'adressaient.

I. — LE PUBLIC.

Bien des auteurs, au moment où ils écrivent, ont l'illusion d'écrire pour l'humanité tout entière et de refléter dans leur œuvre, totalement, cette même humanité. En réalité, chaque auteur est l'interprète d'un public spécial, et c'est ce public spécial qu'il a toujours devant les yeux pour modèle, même lorsqu'il prétend jeter la sonde dans les vagues et universelles profondeurs du cœur humain. Ce monde spécial, en général, est le

monde *chic*, soit que l'auteur y ait pris naissance, soit que le succès l'y ait fait plus ou moins rapidement parvenir. En ce dernier cas, il met même une plus grande ardeur à persuader son public, par le choix de ses sujets, par le nom de ses personnages, par l'accumulation de ses décors, par la qualité de ses allusions, qu'il connaît admirablement toutes les élégances et tous les raffinements de la haute vie. Par exemple, mille petits traits supposant une dépense : action de monter en voiture, de dîner au restaurant, d'aller au théâtre, au Bois, aux eaux, aux bains de mer, seront lancés négligemment, *très négligemment*, de l'air d'un homme convaincu *que c'est là le cas de tout le monde*, qu'il n'est personne qui n'en fasse autant tous les jours. Ces personnages-là ne donnent jamais deux ou quatre sous de pourboire à un commissionnaire ; ils procèdent quelquefois par pièces blanches, mais le plus souvent par *louis*. Le *louis* a disparu de la langue usuelle, mais il joue un rôle excessivement actif dans le vocabulaire du roman.

C'est ainsi que nous nous amusions, — on nous accusera de minutie, mais on avouera aussi que peu de critiques ont l'idée de traiter ces questions au même point de vue que nous, — de noter au passage, en lisant Dumas, les *noms propres* de ses personnages. Notre travail, fait de simple aperçu, n'a rien de complet ; mais une statistique partielle peut suffire à édifier. Quelle belle procession de gentilshommes ! de Ryons, de Montègre, de Simerose, des Targettes, de Chantrin (*Ami des femmes*) ; duc Maximin des Septmonts, Guy des Haltes, d'Hermelines, de Bernecourt, marquise de Rumières (*l'Étrangère*) ; comte Fernand de la Rivonnière, vicomte André de la Rivonnière, de Tournas, de Ligneray, de Prailles, de Naton, de la Borde, de Chavry (*Un Père prodigue*) ; de Chanzey, de Roncourt, de Cayolle, comtesse Cavelli (*la Question d'argent*) ; de Jalin, de Santis, de Sancenaux, de Latour, de Thonnerins, de Nanjac, baronne d'Ange, vicomtesse de Vernières (*le Demi-monde* : Jugez un peu si la pièce avait eu pour titre : le « Monde » !) ; comte et comtesse de Lys, de Ternon, de Boursac, de Launay, marquise de Nerey, de Lussieu, un duc sans nom (*Diane de Lys*). La proportion di-

minue dans la *Dame aux Camélias :* de Vareille, comte de Giray; dans le *Fils naturel :* marquis et marquise d'Orgebac; dans la *Visite de noces :* de Cigneroi, de Morancé; dans *Monsieur Alphonse :* de Montaiglin. Enfin, pas un personnage noble dans les *Idées de Madame Aubray*. C'est une exception. Encore ne sommes-nous pas sûrs que la suppression de la particule, pour certains noms de cette pièce, ne soit pas une pure abréviation.

A côté des noms des personnages, il faudrait noter ceux qu'on cite au cours de la pièce, non moins ronflants, titrés, *comme il faut*. Il faudrait mentionner les allusions aux courses, aux bals, aux toilettes, aux grandes faiseuses, compter les apparitions de domestiques en livrées annonçant la voiture de la marquise, de la comtesse. Évidemment, tout ce monde-là est riche. Riche, il a des loisirs. Ayant des loisirs, il peut se livrer au marivaudage, aux intrigues d'amour, cette affaire si importante pour les gens qui n'en ont pas d'autre!

Une statistique récente établissait qu'il existe en France soixante-dix mille familles environ dépensant par an cinquante mille francs. Sur ces soixante-dix mille, trente-cinq mille, soit la moitié, sont concentrées à Paris. Or, c'est à peu près à partir de ce chiffre-là qu'on peut commencer à faire raisonnablement figure dans le monde. C'est à ce prix que s'achète l'oisiveté dorée, exempte de tout souci matériel, à l'abri des notes de fournisseurs et des comptes de cuisinières. Le sentiment peut alors se développer, se raffiner, s'aiguiser en sentences, en ironies, en demi-aveux, en réticences, en coquetteries délicates et gazouillantes. On n'a que cela à faire; on s'y applique très sérieusement. Mêmes facilités que jadis à la cour. Les « lions » de notre siècle peuvent répéter ce que disaient les marquis dans le salon de Célimène :

ACASTE.

A moins de voir madame en être importunée,
Rien ne m'appelle ailleurs de toute la journée.

CLITANDRE.

Moi, pourvu que je puisse être au petit couché,
Je n'ai point d'autre affaire où je sois attaché.

En résumé, le personnel des pièces de Dumas se recrute dans le monde oisif, ce qui prouve que c'est surtout dans le monde oisif, *et parmi les admirateurs de ce dernier*, que l'auteur a également recruté sa clientèle. Or l'oisiveté produit chez tout homme une rupture d'équilibre. Quiconque n'a pas à s'occuper de ses moyens d'existence est porté à donner une importance exagérée au *mode d'existence :* et, dans ce mode d'existence, il fait prédominer le *divertissement,* qui devrait normalement n'en constituer qu'une partie. L'homme riche n'échappe à ce péril que par le choix volontaire d'un travail désintéressé, littéraire, scientifique, artistique, ou encore par l'exercice assidu du *patronage* intelligent de ceux qu'il voit au-dessous de lui. Mais la science a peu de fidèles; la littérature compte peu de vrais travailleurs; le culte de l'art, chez beaucoup, comprend une considérable part de pose. Enfin la vie urbaine, surtout dans une ville comme Paris, en déracinant les familles et en groupant par quartiers séparés riches et pauvres, enlève à une foule de gens l'idée de patronner de quelque façon que ce soit leurs semblables. Paris, d'ailleurs, est la grande métropole du plaisir. On y vient pour *s'amuser*, et, les exceptions mises à part, le niveau moral de la capitale, considéré dans son *high-life,* baisse en raison de cette force attractive qui fait affluer de la province tous ceux qui se sentent mal à l'aise dans leur pays pour donner libre carrière à leur amour de distractions, indifférentes ou malsaines.

Or, parmi ces amusements de Paris, le théâtre occupe sans contredit le premier rang. Maintenant, si nous formons par la pensée deux grands groupes distincts comprenant, l'un les gens qui vont souvent au théâtre, qui se passionnent pour les acteurs, les actrices, les choses de théâtre; l'autre les gens qui, pouvant aller au théâtre, n'y vont jamais ou seulement par exception, de quel côté trouverons-nous le niveau moral le plus élevé? Il serait inutile de le méconnaître. Il y a de très honnêtes gens qui vont au théâtre : il y a des gens malhonnêtes qui n'y vont pas; mais une vue d'ensemble nous permet d'avancer cette assertion, qui aide à comprendre le choix des sujets dans les pièces d'Alexandre Dumas : la fraction sociale formant la clientèle des

théâtres est plus capable que tout autre groupe social de s'intéresser à la peintures des vices et des passions, parce que ces vices sont les siens, parce que ces passions sont les siennes.

Sur quoi, en effet, roulent les pièces de théâtre françaises? Mettons à part quelques tragédies patriotiques; répondant aux besoins intermittents du chauvinisme; toutes les pièces, ou à peu près toutes, roulent sur un seul sujet : l'adultère. C'est comme une clause écrite dans le cahier des charges. On ne rencontre guère autre chose, et pour une raison bien simple : c'est que le débutant naïf qui eût proposé un drame, un vaudeville, une comédie appuyée sur d'autres ressorts, aurait vu sa pièce refusée sommairement dès le premier examen. C'est absolument comme si vous alliez proposer au magasin du Louvre ou du Bon Marché un assortiment de crinolines. On ne l'accepterait à aucun prix. Cela ne se vend pas; cela ne paye pas.

Notre réflexion est très importante. Il ne faut jamais perdre de vue ces multiplicités de groupements qui existent dans une société nombreuse comme la nôtre, groupements qui s'ignorent, se dédaignent, ou se négligent mutuellement. Écoutez un Parisien des Champs-Élysées vous parler de la « Rive Gâuche ». Il prononcera le mot un peu comme « Kamtchatka ». Parmi ces trois millions de Parisiens qui arpentent journellement la grande ville, combien ignorent les œuvres et peut-être le nom de Dumas, les uns parce qu'ils sont pauvres, les autres parce qu'ils n'ont pas le temps, beaucoup parce qu'ils évitent le théâtre, ou parce qu'ils ne sont pas tombés, lorsqu'ils y sont allés par hasard, sur une des pièces de Dumas? En revanche, lisez Dumas, et voyez que si l'auteur est ignoré de bien des groupes sociaux, il s'empresse de leur rendre ignorance pour ignorance. Voyez, dans ses préfaces, des phrases générales comme celles-ci : « Les jeunes gens ne veulent plus se marier (1) ». « Il faut reconstituer l'amour en France (2) ». On dirait, en ramenant les choses au point : « Les jeunes gens d'un certain monde restreint ne veulent plus se marier ». « Il faut reconstituer l'amour en certaines familles

(1) A propos de la *Dame aux Camélias*.
(2) *Ibid.*

françaises. » Mais l'effet serait gâté. Citons encore : « Une de ces femmes de trente à trente-cinq ans était ce qu'un père, homme du monde, ambitionnait pour initier son fils à cette vie de l'amour (illégitime) que *tout* jeune homme, je ne sais pas pourquoi, doit, selon *nos* mœurs, avoir connue avant de se marier (1) ». N'y a-t-il pas, dans ce passage ridicule, mais fort sérieux dans la pensée de l'auteur, un emploi assez remarquable des adjectifs *tout* et *nos* ?

Donc, avant tout, avant d'examiner à quoi tendent les thèses de Dumas, établissons cette vérité absolue et indéniable, à savoir que son théâtre n'a pu plaire, n'a pu *percer*, qu'en entretenant les auditeurs de choses dont ils aiment à être entretenus dans toutes les autres pièces : de maris et de femmes infidèles, d'amants et le reste. Par tout ce côté, Dumas est un auteur comme un autre. Il n'a rien de particulier, rien de personnel. Son originalité consiste peut-être à avoir introduit, dans la manière de traiter ces sujets rebattus, un certain esprit de système tendant à venger la morale outragée, à développer des thèses. A côté de l'auteur dramatique s'est révélé l'homme aux prétentions moralistes.

II. — LES THÈSES.

Les gens légers ne sont pas des scélérats. Il y a du bon dans tout homme. A plus forte raison, dans les foules, on trouve de ces vagues et sincères élans vers la moralité. On est d'ailleurs plus moral en compagnie que seul ou dans l'intimité. On est tenu par les convenances, le respect humain, l'émotion communicative, l'émulation du bien. Parce que l'on s'amuse, on ne renonce pas à raisonner. On y renonce d'autant moins que, l'amusement remplissant désormais toute la vie, le raisonnement ne peut trouver sa place qu'en se casant tant bien que mal sur le domaine de l'amusement. Des idées morales, habilement présentées, enve-

(1) *La Dame aux Camélias.*

loppées dans autre chose, ont donc des chances de réussir. Cela répond à un besoin, à un « état d'âme », celui de la portion la plus instruite et la plus cultivée de la grande foule des gens qui s'amusent. Cette portion renferme, entre autres contingents, celui des gens sérieux qui aiment à mettre un pied dans le monde, et celui des gens du monde qui tiennent à se donner l'attitude de gens sérieux. La politique n'est d'ailleurs pas loin, et les journaux bourdonnent dans l'air. Beaucoup d'idées se remuent; force mots résonnent : démocratie, progrès, lumière, égalité, émancipation, évolution, réformes. Quelque chose du Parlement transpire forcément sur la scène. La thèse a beau jeu et a un champ tout ouvert dans ces inévitables sujets dont nous parlions tout à l'heure : thèse contre les mariages d'argent qui entraînent des chutes fâcheuses : « On a marié ma fortune avec son nom et l'on ne s'est pas occupé des deux cœurs (1) »; — thèse contre les jeunes gens qui débauchent les jeunes filles honnêtes et qui « sont des malfaiteurs qu'il faut classer entre les voleurs et les assassins (2) »; — thèse contre les grandes dames pseudo-chrétiennes, « postérité d'Elmire et de Tartufe (3) », qui partagent toutes les faiblesses du vice en se donnant tous les dehors de la vertu, etc., etc., etc. Il y en a de sortes très divergentes. Nous les passons sous silence. Ce rôle plaît à Dumas. Il l'avoue en ces termes au sujet d'une de ses œuvres : « Pour la première fois, je tentais de développer *une thèse* sociale et de rendre, par le théâtre, plus que la peinture des mœurs, des caractères et des passions. » Et il ajoutait, avec une sagacité dont il faut lui tenir compte : « J'y perdrai mon latin, très probablement. »

On nous excusera de glisser rapidement. Nous n'analysons point; nous traçons une esquisse.

Pour coordonner ses idées éparses, et donner à ses auditeurs l'impression d'un vaste ensemble systématique, mûrement médité et scientifiquement construit, Dumas s'essaye, à certains mo-

(1) *Diane de Lys.*
(2) Préface du *Fils naturel.*
(3) Préface des *Idées de Madame Aubray.*

ments, à dresser des formules philosophiques, où l'observateur en Science sociale reconnaît avec désappointement l'influence dominante de l'esprit d'abstraction, cher aux doctrinaires, et même de cette phraséologie qui, florissante déjà sous la Révolution, a rendu immortelle la figure typique de M. Prud'homme. Nous forçons la comparaison. M. Dumas a, dans son dialogue, mainte pensée concise, énergique, bien tournée, qui rappelle les maximes de la Rochefoucauld. La tirade est plutôt son écueil. Ces fragments de dissertation, si brillamment jetés qu'ils soient, tournent facilement à la déclamation et ont le tort de n'être pas du tout naturels dans la bouche de ceux qui les prononcent. Mais il faut bien que le système soit exposé par quelqu'un et que le spectateur y reconnaisse, par ses applaudissements, la pensée du maître.

Il y a bien les préfaces, et, là, l'auteur est plus libre. Il peut déployer ses théories, et le fait parfois avec éloquence, rarement avec profondeur. Voici un « principe », une pensée fondamentale : « De la famille doivent résulter ces deux conséquences : le travail et la morale; du travail et de la morale les sociétés partielles et en définitive la communion de l'humanité tout entière dans les mêmes intérêts, les mêmes sentiments, le même idéal (1). »

Vague, bien vague, mais là encore, n'insistons pas sur notre critique. On ne saurait demander à un auteur dramatique la précision d'un savant qui a observé pour savoir et non pour broder. Beaucoup de poètes et même d'auteurs de *Pensées*, de *Maximes*, seraient bien en peine d'exposer par quelle marche méthodique ils en sont venus à formuler leurs vers les plus beaux, leurs sentences les mieux frappées. Victor Hugo se compare quelque part à un clairon, où passent tous les souffles de la foule, pour en ressortir plus sonores et plus éclatants. Tous les auteurs dramatiques à succès sont *un peu* clairons de cette manière. Or c'est dans l'opinion vague et flottante, mais d'une petite partie seulement et d'une partie décadente de ses contemporains et compatriotes que Dumas a pris ses thèses. Une observation sociale un peu attentive le démontre aussi clair que le jour.

(1) A propos de la *Dame aux Camélias*.

III. — LE DIRECTEUR D'AMES.

Une incursion dans le domaine religieux est toute naturelle quand on parle d'un écrivain qui s'est érigé, ou que l'on a érigé, en « directeur de conscience ».

Paul Bourget a envisagé à ce point de vue le caractère d'Alexandre Dumas, dont la fonction lui paraît être de résoudre des cas de conscience : « Il y a de quoi, dit-il, y dépenser toute une vie de confesseur et de directeur d'âmes. Et qu'est-ce qu'un moraliste, sinon un confesseur et un directeur laïque, auquel il manque seulement la robe du prêtre et souvent sa religion (1)? »

On pourrait, si l'on en avait le temps, collectionner, dans les préfaces de Dumas, les expresssions empruntées au vocabulaire religieux. Il fait mieux. La préface des *Idées de Madame Aubray* commence par une citation d'un sermon de Mgr Bauer, prononcé aux Tuileries pendant le Carême de 1867, et c'est sur ce texte qu'il appuie sa propre argumentation. Enfin, tout dernièrement encore, certains articles nécrologiques publiés par les journaux les plus boulevardiers sur l'auteur du *Demi-Monde* et de l'*Ami des Femmes*, étaient semés d'un bout à l'autre de locutions et d'allusions ecclésiastiques : les mots « Apôtre, Évangile, Marie-Madeleine, pitié divine » s'entremêlaient, çà et là, au compte rendu des œuvres du maître. Il y a là un état d'esprit qu'il faut expliquer.

L'analyse méthodique de la société révèle à l'observateur que l'homme est inévitablement contraint de chercher à satisfaire ses besoins matériels. Il faut, fondamentalement, qu'il se groupe pour manger, pour subsister. Les besoins intellectuels et moraux viennent ensuite, et trouvent leur satisfaction dans des organismes distincts. On va chez le boulanger pour avoir du pain, chez l'instituteur pour avoir de l'instruction. Pour entretenir la vie morale, on a et on a toujours eu la religion. De là un organisme spécial qui a sa raison d'être : le clergé.

(1) *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine.*

Mais la mission du clergé est loin de s'exercer partout suivant un mode unique. Elle s'exerce diversement suivant la diversité des types sociaux. Elle est plus forte ici, plus faible ailleurs. Il est des sociétés où les cultures intellectuelles se développent à part, parfois avec une grande puissance. Telle était l'Athènes antique; telle est notre société française depuis le seizième siècle. De la bifurcation naît alors la divergence; de la divergence, les conflits.

Ce phénomène, beaucoup plus accusé dans l'antiquité que de nos jours, nous explique des types comme Pythagore, Socrate, Sénèque, Épictète, grands « directeurs des âmes » de leur temps. Il se reproduit actuellement, fort affaibli, à cause de la supériorité du christianisme; mais, à y regarder de près, c'est exactement le même. Pour des causes que nous n'avons pas à analyser ici, une grande partie de notre société vit en dehors de la religion et s'est habituée à considérer comme des *questions*, comme des *problèmes*, des choses *qui n'en sont pas* pour les croyants. Cet état d'esprit produit un *besoin*, auquel correspond la manifestation d'oracles laïques, discutant et tranchant, pour cette portion du public dont nous parlons, les cas de conscience qu'elle ne peut ou ne veut pas faire trancher par d'autres. Qu'on le veuille ou non, on se confesse toujours à quelqu'un. Quand le confesseur n'a pas un surplis, il a une redingote; voilà tout. M. Bourget, qui nous montre M. Dumas dans un confessionnal, a le sien tout à côté, et l'on sait qu'il n'est pas moins couru.

Cette substitution est-elle heureuse? Ces lignes étant destinées à tout le monde, nous ne voulons point soulever des débats irritants. Citons seulement un fragment de l'appréciation de M. Francisque Sarcey sur la *Visite de Noces* : « Toute la pièce de Dumas se résume dans cette phrase que prononce à la fin un des personnages : « Voilà tout ce qui reste de l'adultère : la « haine de la femme et le mépris de l'homme. Eh bien, alors, à « quoi bon? » Et, sur ce bel axiome, voilà Dumas enchanté d'avoir fait le moraliste! Il croit que cette morale-là persuadera jamais personne! Est-ce qu'on empêche rien avec un *A quoi bon?* »

C'est que Dumas est pris dans une fausse position. *A quoi bon?*

dit-il, et il ne peut guère dire autre chose. Il ne peut pas « taper comme un sourd », à l'exemple du Bourdaloue de Mme de Sévigné; car, s'il tapait comme un sourd, sa pièce serait un sermon, et si sa pièce était un sermon, elle ne serait pas au théâtre. La Science sociale en peut conclure que les auteurs dramatiques et autres écrivains amuseurs, tout hommage dûment rendu aux bonnes intentions qu'ils peuvent avoir, ne sont pas faits pour s'ériger en défenseurs officiels de la morale. S'ils la défendent fortement, ils ennuient; s'ils la défendent faiblement, *à quoi bon?* Dumas n'est donc moraliste que pour ceux qui, en matière de morale, ne voient ou ne savent voir autour d'eux d'autre conseiller à choisir qu'un auteur dramatique.

Mais nous avons vu que cette catégorie d'esprits était suffisamment nombreuse pour créer un réel succès à l'écrivain qui s'engageait dans cette voie. C'est ce qui justifie encore le mot de Bourget, disant que les écrits de Dumas sont « un signe de quelques états d'âmes françaises vers la fin du dix-neuvième siècle (1) ». Ces âmes, nous l'avons montré, ne se sont pas recrutées parmi les plus saines. Le groupe social qui a *soutenu* Dumas, qui lui a permis de s'élever, de faire de la scène une chaire, d'y prendre la parole en son nom, est un groupe instable, formé de familles désorganisées, où l'harmonie est battue en brèche, avides par cela même, dans un unique esprit de dilettantisme, de tout discours roulant sur ces désordres intimes qui forment à leurs yeux tout l'horizon de la vie.

Il nous reste à mentionner, pour être juste, quelques traits du théâtre de Dumas qui sortent de ces sujets favoris et s'attaquent à des vices sociaux autres que les déviations de l'amour.

Nous en citerons trois, qui valent la peine d'être mis en relief et attestent la juste idée que se faisait l'écrivain de certaines défectuosités générales de notre organisme social.

Dans la dissertation explicative qui précède la *Dame aux Camélias*, — Dumas a la coquetterie de soutenir qu'il n'aime pas

(1) *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine.*

les préfaces, — nous lisons les lignes suivantes : « Le peuple français est le plus soumis qui existe. Entrez dans n'importe quelle gare de chemin de fer, et voyez avec quelle patience il attend ses billets avant le départ, et ses bagages au retour, et vous reconnaîtrez que ce peuple indépendant est le peuple le plus obéissant du monde, et qu'avec un sergent de ville on lui fait faire tout ce qu'on veut, et avec deux tout ce qu'il ne veut pas. » C'est ce qu'on appelle une peinture magistrale en quatre coups de pinceau.

Dans le même opuscule, Dumas dénonce avec raison la néfaste influence du service militaire sur la moralité des jeunes gens. Il aperçoit clairement les immenses inconvénients de cette vie de caserne, qui tend à gâter et flétrir nos générations de jeunes hommes sains et vigoureux. Depuis lors, les monographies, les observations locales ont amplement confirmé cette assertion. Le service militaire, en dérobant chaque année des centaines de milliers de jeunes gens au travail, en les comprimant sous une discipline de fer, en les condamnant chaque jour à une oisiveté énervante, produit des maux incalculables, plus terribles à la longue que ceux qu'une guerre d'invasion causerait dans le pays. Dumas a vu cela, et il a eu le courage de le dire ; mais, sur ce point comme sur tant d'autres, on l'a plus applaudi qu'écouté.

Dumas enfin a raillé spirituellement cette propension malheureusement trop française de nos « fils de famille » à considérer la fortune acquise par leurs pères comme une permission en règle de ne plus se livrer eux-mêmes à aucun effort personnel. Cet état d'esprit éclate dans le petit bout de dialogue suivant :

BARANTIN. — Qu'est-ce que vous êtes devenu depuis la mort de votre tante ?

VALMOREAU. — Je suis devenu plus riche.

BARANTIN. — Voilà tout ?

VALMOREAU. — Malheureusement, c'était ma dernière parente.

BARANTIN. — Ainsi vous êtes seul au monde ?

VALMOREAU. — Tout seul.

BARANTIN. — Et vous ne faites rien ?

VALMOREAU. — Rien.

BARANTIN. — Votre père travaillait, cependant?

VALMOREAU. — Justement, pour que je ne travaille pas; sans ça, *à quoi servirait l'héritage* (1)?

Ces traits et quelques autres passent inaperçus dans le théâtre de Dumas, où l'amour occupe tant de place que les critiques ont peine à y découvrir d'autres points de vue. Ils méritent cependant l'attention, justement parce qu'ils sortent de la sphère ordinaire des préoccupations de l'auteur. Ce dernier y entrevoit, comme dans un éclair de lucidité scientifique, la vraie cause de tous les maux qu'il dénonce et le remède qu'il faudrait leur appliquer. Mais les considérations abstraites touchent peu, et les prédications fondées sur de simples mises en scène psychologiques sont mieux faites pour exciter chez le spectateur le plaisir d'avoir savouré du « vécu » que la volonté personnelle de bien vivre. Pour diminuer le nombre des désordres de tous genres dont le théâtre de Dumas est l'écho, il faudrait que moins de gens pussent consacrer, au milieu du luxe et de la vie urbaine, leur vie entière au plaisir; il faudrait qu'ils fussent attachés par goût, *par éducation*, à un travail sérieux et utile, comme, — pour ne citer que ces exemples, — l'amélioration des propriétés agricoles et l'émigration aux colonies. L'Anglais fait cela; aussi l'Angleterre a plus de retenue dans ses mœurs et cette retenue a son contre-coup dans la littérature. Parnell était illustre, éloquent; un parti nombreux, un peuple entier marchait à sa suite. Cet homme a commis une de ces fautes dont Dumas se plaît à dérouler les péripéties. En France, sa popularité eût été au comble. De l'autre côté de la Manche, elle s'est écroulée en un jour.

G. D'AZAMBUJA.

(1) *Les Idées de Madame Aubray*, acte II.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA SCIENCE SOCIALE

ET LA JEUNESSE LETTRÉE DU JOUR

Récemment, un de nos collaborateurs les plus marquants, entouré de jeunes gens intelligents et instruits qui appartiennent surtout aux écoles de lettres, a été amené à leur parler de la Science sociale et des moyens en possession desquels nous sommes, grâce aux travaux de Le Play et de son continuateur, M. Henri de Tourville, pour procéder à une étude méthodique des sociétés humaines. Ces jeunes gens ont formulé d'innombrables objections, parmi lesquelles plusieurs ont paru nouvelles et inattendues; aussi bien, notre ami a-t-il trouvé là l'occasion de scruter à nouveau et de préciser davantage les principes sur lesquels repose notre méthode d'observation scientifique : ainsi, autrefois, les hérésies ont servi à préciser le dogme. Nous avons demandé à notre collaborateur de résumer pour nos lecteurs ces divers entretiens, dont il nous paraît inutile de signaler l'intérêt scientifique. C'est ce qu'il a bien voulu faire sous la forme suivante. (*Note de la Rédaction.*)

Tous ceux qui ont approché mon jeune interlocuteur, M. Jacques Melbour, s'accordent à lui reconnaître des qualités intellectuelles éminentes. Doué d'une foi religieuse vive et agissante, pénétré du sentiment très net de la nécessité pour l'homme de faire tout son devoir, Jacques Melbour n'a pas d'autres convictions. Il a subi le système d'instruction généralement adopté; et pourtant, grâce à d'heureuses influences, ni les formules toutes faites renfermées dans de petits paquets savamment dosés, ni les

tableaux synoptiques habilement ordonnés n'ont éteint en lui le désir de connaître et de savoir.

Sa curiosité intellectuelle est sans bornes, et de bonne heure il a constaté l'insuffisance des manuels qu'on lui avait mis entre les mains. Il a beaucoup lu, et cite tour à tour Duns Scott et Montaigne, saint Thomas et Kant, Rabelais et Anatole France, Taine et M. Ribot. Il a successivement fait « l'autopsie » de tous les principes dont est faite la vie de ceux qu'il appelle « les bonnes âmes », et son scalpel impitoyable a disséqué les grandes idées d'armée, de patrie, de suffrage universel, de démocratie, de famille, de religion.

Souvent il scandalise ceux qui l'écoutent. Il démontre avec calme que la notion absorbante de la patrie, telle qu'elle est ancrée dans les cerveaux modernes, est une exagération des Jacobins de droite et de gauche. D'autres fois, il déclare que l'homme a deux catégories d'amis dans ce monde : ceux qu'il choisit librement et ceux qui lui sont imposés par la nature ; le mot « famille » désigne les seconds.

Il a beaucoup démoli, mais il est impuissant à reconstruire. Ne croyez pas qu'il le regrette, car il n'est persuadé que d'une chose, c'est que l'homme ne doit pas se donner tant de peine pour découvrir la vérité, qui peut-être ne nous échappe que parce qu'elle n'existe pas.

Dilettante raffiné, il se plaît à faire jouer les idées, et il contemple dans son kaléïdoscope leurs innombrables combinaisons, admirant en tous les systèmes une portion de vérité. Pressé par son bon sens de reconnaître une vérité « vraie » (car il en est arrivé à ces redondances), il se dérobe toujours à l'étreinte de son interlocuteur déconcerté, et son horreur de l'affirmation lui fait préférer les échappatoires bizarres à une adhésion pure et simple à la vérité démontrée. Lui parlez-vous de l'arithmétique et de sa rigueur scientifique, il vous répond d'un air sceptique que le calcul sert en effet à jouer au loto, à compter des petits pois, ou à de semblables usages. Passez-vous à la famille, et essayez-vous de lui montrer la supériorité de certains types énergiques, aux nombreux enfants capables de faire eux-mêmes leur trouée dans

le monde, il émet des doutes sur cette supériorité, car, après tout, ces enfants seront *peut-être* malheureux, et *peut-être* eût-il mieux valu ne pas perpétuer le péché originel.

Dans toute pensée, il ne goûte que la forme plus ou moins délicate et il en mesure la valeur au charme qui s'en dégage. Aussi sa pitié s'émeut-elle bien vite pour ceux qui paraissent convaincus et se croient en possession d'une vérité morale, sociale ou philosophique : « Ce Monsieur a l'intelligence un peu massive, » murmure-t-il en souriant, et cet arrêt est dans sa bouche la condamnation suprême.

Tel est, ou plutôt tel était, il y a trois mois, Jacques Melbour, esprit impuissant à affirmer, volonté incapable d'agir, mais toujours ingénieux et captivant, malheureuse et innocente victime, intelligence sincère et toujours désireuse « d'augmenter sa documentation »!

Si j'ai présenté si longuement au lecteur M. Jacques Melbour, c'est que j'ai vu en lui le type caractéristique d'un grand nombre de jeunes gens de vingt ans qui nous entourent et que nous voudrions éclairer.

Rien ne sert de se lamenter sur cet état d'âme; il existe à des degrés divers chez tous les jeunes gens intelligents et instruits de cette génération, et il est triste de constater que le défaut d'intelligence ou de travail est à peu près la seule cause pour laquelle tant de leurs camarades ont échappé à son atteinte.

M. Melbour a eu le bonheur de conserver sa foi religieuse, mais beaucoup de ses amis l'ont perdue. Pour ceux-là, la situation est plus grave ; ils n'ont plus la moindre raison de croire à la vérité et à la vie, et leur âme est semblable à un désert.

Jacques Melbour a eu récemment un long entretien avec M. Pierre Durel, un de nos disciples les plus avancés dans la Science sociale. J'ai pu assister à cette conversation que je vais rapporter (1).

(1) J'ai pensé que la forme dialoguée m'était imposée par le grand nombre des objections à exposer et à réfuter : cette fiction de style m'a permis d'ailleurs de multi-

Melbour. — J'ai beaucoup réfléchi, Monsieur, sur notre dernière conversation, et je puis vous dire, dès le début, que vous avez produit sur mon esprit une vive impression : je commence à me moins complaire dans le doute et à moins redouter l'affirmation. Mais il va sans dire que j'ai encore bien des objections à vous soumettre, et c'est ce que je me propose de faire aujourd'hui. Nous écarterons, comme c'est convenu, ces discussions stériles dans lesquelles chaque partie est plus préoccupée de préparer la réponse à formuler que de bien comprendre les arguments de son interlocuteur : donc, je me contenterai toujours de vous exposer mon objection et d'écouter la réponse pour la méditer une fois rentré chez moi.

J'aperçois fort bien qu'il peut et qu'il doit y avoir des lois qui président au développement et à l'évolution des sociétés humaines. Des causes sociales précises marqueront les différences entre un marin et un filateur de coton, entre un petit pêcheur côtier exploitant les eaux qui bordent sa demeure et un pêcheur de Terre-Neuve. Le mineur ne ressemblera pas au tisserand, ni le « farmer » du Minnesota au sculpteur de meubles du quartier Saint-Antoine. Je vois toutes ces choses, et ces exemples grossiers ne servent qu'à traduire nettement ma pensée, car des nuances indéfiniment variées apparaîtront nécessairement dans la classification des sociétés humaines, suivant les circonstances de lieu, de travail et d'origine de la race.

Il y a donc des lois sociales, vous m'en avez persuadé.

Mais comment connaître ces lois?

Vous me dites : Il faut observer, il faut « chausser les souliers de plomb de l'expérience ».

Voilà qui est bien; mais je vous assure que cette observation ne me paraît pas indispensable et, en tous cas, elle parviendra difficilement à être scientifique. Une société ne s'analyse pas comme un morceau de marbre, et il y aurait un autre moyen

plier les comparaisons, car une expérience répétée m'a démontré que les comparaisons sont souvent le moyen le plus rapide et le plus sûr de faire saisir un argument et elles ne sont dangereuses que si elles deviennent elles-mêmes un argument. Enfin j'aurais à m'excuser sur l'aridité de certaines parties de ce dialogue, si la nature d'esprit de M. Melbour ne me l'avait imposée.

de connaissance : ce serait de procéder directement de la raison humaine.

DUREL. — Pour répondre à votre objection, il me faut d'abord vous convaincre d'une vérité aussi simple que méconnue : c'est que la science consiste uniquement à connaître *ce qui est*, à discerner *ce qui existe*. L'esprit humain n'a point pour mission de *créer* la vérité, mais de la *découvrir*, et la science est la lampe magique qui jette chaque année un nouveau rayon de lumière sur une petite molécule encore inexplorée de cet immense domaine des choses *qui sont*.

Christophe Colomb n'a pas créé l'Amérique, et Pasteur n'a pas créé les propriétés du virus antirabique; il a analysé les qualités préexistantes de ce virus. Transportez ce raisonnement dans un ordre quelconque des connaissances humaines, il est toujours vrai, et la science se ramène toujours à connaître *ce qui est*.

MELBOUR. — Fort bien. Mais pour connaître ce qui est, l'observation n'est pas le seul moyen. Il y a aussi le raisonnement, et je puis, en posant à la base une idée juste, un concept complet, tirer scientifiquement les conclusions qu'ils comportent.

DUREL. — Je ne suis pas surpris par cette objection, et nous avons aujourd'hui parmi nos plus fidèles collaborateurs un esprit distingué qui cherchait la solution de tous les problèmes sociaux dans une définition adéquate et complète de l'homme. Dans sa pensée, il suffisait de trouver cette définition pour avoir la clef de toutes les questions posées.

Cette erreur essentielle repose sur une idée chère à l'esprit français, à savoir, qu'il y a pour chaque chose un type, un idéal, et qu'il existe une société idéale, une gouvernement idéal, une forme d'habitation idéale, etc.

Je ne vous expliquerai pas aujourd'hui comment cet état d'esprit sévit particulièrement chez nous qui élevons nos enfants dans l'arbitraire et le factice, loin du grand air et de la réalité vivante des choses. J'aime mieux vous dire que si vous voulez travailler avec nous, nous vous démontrerons en peu de temps que ce que vous appelez « l'homme » n'existe pas, et

n'a jamais existé. Il y a des Français et des Anglais, des Chinois et des Yankees, des Espagnols et des Norvégiens, mais ce que vous vous plaisez à appeler « les traits permanents de l'humanité et les principes fondamentaux des sociétés » n'est que chimère et illusion. Ou, si vous préférez, ce fonds commun est susceptible de se traduire en des variétés si nombreuses et souvent si opposées, que lui-même n'est rien et que les manifestations seules importent. Au surplus, permettez-moi de vous lire sur ce point deux admirables pages de notre maître : si vous voulez bien les méditer longuement, vous verrez qu'elles répondent parfaitement à votre objection (1).

Ici Durel lit : « Soit, dit-on, il y a une Science sociale, mais elle n'a pas besoin de l'observation ; elle procède directement de la raison humaine. Quiconque conçoit bien ce qu'est l'homme, en déduit logiquement ce qu'il doit faire pour atteindre un but déterminé.

« O grand esprit! dirai-je; enfermez-vous dans votre cabinet, chassez de votre pensée tout ce que vous savez des peuples de la terre pour l'avoir lu dans les histoires ou appris des voyageurs; ne gardez avec vous que le concept essentiel de l'être humain. Y êtes-vous? Dites-nous maintenant quelle législation bien heureuse fera décidément refleurir le Japon? Quelle organisation militaire rendra à la France la supériorité des armes sur ses rivaux des deux mondes? Quelle pratique méconnue ramènera la prospérité dans nos campagnes? Ne bougez d'où vous êtes et ne sortez pas du concept! Ne me demandez pas, pour commencer, ce qu'a été le Japon jusqu'à ce jour; ce qui lui a réussi, ce qui lui a été funeste; sous quelle latitude il se trouve; ce que produit son sol; ce que sont ses voisins; ne me demandez même pas s'il est ou non entouré par la mer. L'observation seule peut le dire et ce serait forfaire : vous nous devez sans elle la *Science sociale*.

« Un homme qui recevrait d'une illumination d'en haut le concept tout fait du cheval, rendrait sans doute inutiles Buffon

(1) *La Science sociale est elle une Science?* par M. Henri de Tourville. (*Science sociale*, tome I[er], année 1886, p. 14 et 15.)

et Cuvier; mais à deux conditions; c'est, d'abord, que cette connaissance à priori fût complète sous tous les rapports et ne laissât rien à tirer de l'observation; c'est, en second lieu, qu'il ne s'agît d'en faire aucune application et que le cheval pût rester en l'air et ne porter sur rien; car s'il faut le placer quelque part, l'observation va se porter quelque part, l'observation va reprendre ses droits. Où le mettra-t-on? En Mongolie, au Sahara ou au Spitzberg? en Espagne ou en Chine? Mais quelle nourriture y trouvera-t-il? quel travail? quels soins? quelles conditions de reproduction? Questions de vie ou de mort, de progrès ou de décadence, de modifications sans nombre. Questions qui relèvent toutes de l'observation, à moins qu'on ait à la fois et d'emblée le concept parfait de toutes choses.

« Ainsi en est-il de la connaissance que l'homme a de lui-même par la lumière d'en haut : elle ne le dispense pas de s'instruire par l'observation pour deux raisons :

« D'abord, parce que cette connaissance ne s'étend pas à tout ce qu'est l'homme et notamment à toutes les exigences de sa vie sociale. Pour en citer quelque exemple, il n'y a pas, que je sache, de révélation donnée à l'humanité sur les points suivants, qui fournissent autant d'aspects profonds de ses besoins sociaux : les ressources à tirer du lieu; les méthodes de travail; le régime varié des biens; les combinaisons du salaire; les procédés et les institutions de l'épargne; les conditions matérielles du bon ordre et de la prospérité au foyer domestique; les dispositions de la famille et de la fortune qui assurent l'établissement de chaque enfant; les modes d'engagements qui organisent l'atelier et le patronage; la répartition des demeures qui crée les diverses formes de voisinage; le rôle particulier des corporations; les nécessités variables des pouvoirs publics; les systèmes coloniaux; le contact, l'émulation, la rivalité des races, etc. L'observateur doit scruter ces sujets et bien d'autres pour connaître plus d'un côté décisif, plus d'un ressort essentiel de la société humaine.

« En second lieu, les connaissances que l'homme peut avoir

ou recevoir à priori réclament et imposent elles-mêmes impérieusement le travail de l'observation, dès qu'il s'agit de les appliquer et de les mettre en pratique. Je prends comme exemple cette vérité : Toute maison divisée contre elle-même tombera. Voilà qui est certain. Il faut donc que ce qui veut subsister évite la division, l'écarte dès qu'elle apparaît, la prévienne partout où l'on peut la prévoir. Mais comment l'homme apprendra-t-il à connaître la plupart des faits qui engendrent la division? A la rude école de l'expérience. Que de mesures prises pour assurer l'union ne produisent que la discorde! Un père s'évertue à se faire le camarade de ses fils pour se les attacher davantage, et il ne recueille que l'insubordination. Un autre, se dépouillant lui-même, leur distribue ses biens de son vivant pour prévenir toutes les difficultés de l'héritage, et bientôt, chacun étant pourvu, ils se divisent et le père est abandonné de tous. La liste serait longue des cas où les plus sûrs et les meilleurs principes sont mal appliqués, faute d'expérience, faute d'observation judicieuse.

« En un mot, *les connaissances à priori*, *les principes certains, ne fournissent pas seuls à l'homme tous les éléments d'information sur les nécessités pratiques et les ressources effectives de la vie sociale* : il faut que les recherches de l'observation viennent se joindre aux lumières de la raison ou de la foi pour les compléter ou pour les appliquer. »

Cette lecture achevée, Durel reprend :

S'il est nécessaire d'ajouter quelque chose à ces pages, voici un argument qui doit vous toucher. Vous avez trop l'esprit scientifique pour me contester que s'il est une chose péremptoirement démontrée par l'histoire tout entière de l'humanité, c'est la difficulté de l'homme à parvenir à la vérité par le seul raisonnement.

Livré à lui-même, votre esprit est enclin à prendre pour évidentes les plus formidables sottises, et ce critérium de la vérité, que vos professeurs de philosophie appellent l'évidence rationnelle, est, dans la façon dont l'homme l'emploie les trois quarts du temps, le plus bel agent de mystification qui se

puisse rencontrer. De cela, les preuves abondent, et si vous vouliez prendre un à un tous les éléments de votre vie parisienne raffinée, vous ne pourriez nier qu'ils eussent été tous qualifiés d'absurdités il y a un siècle. Il semble que les sciences se soient donné pour gageure de dérouter notre raison. Oubliez un instant les constatations quotidiennes de vos médecins, et dites-moi si vous trouveriez, dans le monde entier, un seul homme qui n'estimât qu'il est manifestement stupide, sous prétexte de préserver une personne d'une maladie, de commencer par lui en inoculer le germe ; et ne savez-vous pas que, pendant plus de 1500 ans, le monde pressentit la rotondité de la terre et que les plus grands génies, comme saint Augustin, la repoussaient en levant les épaules, « comme s'il était possible de faire marcher la moitié des hommes la tête en bas! »

Il faut donc que l'expérience du passé vous convainque de l'impossiblilité où nous sommes de connaître les réalités sensibles par le raisonnement abstrait. Encore une fois, c'est un fait suffisamment démontré.

Melbour. — Cela me paraît en effet certain. Et c'est bien pour cette raison que je ne crois plus à la vérité. L'homme est impuissant à la trouver. Et puis, si nous pouvions la découvrir, nous verrions peut-être qu'elle n'est guère qu'une outre gonflée. Le plus probable est qu'il y a un peu de véritédans toutes les cervelles et dans tous les systèmes.

Durel. — Je reviendrai tout à l'heure sur cette objection. Mais permettez moi d'achever ma démonstration.

Puisque, d'une part, la science consiste uniquement à découvrir ce qui est, et que, pour cette découverte, le raisonnement, employé seul, est impuissant, — vous accordez ces deux points, — il ne reste qu'à faire appel à un procédé d'étude qui est *l'observation*.

Et, de fait, je vais peut-être vous surprendre en vous disant que les sciences de toutordre reposent, à bien s'en rendre compte, sur l'observation.

Melbour. — Mais pourtant on m'a toujours habitué à diviser

les sciences en deux groupes : les sciences d'induction et les sciences de déduction. Les premières....

Durel (*interrompant*). Qu'on vous y ait habitué, je n'en disconviens pas, mais le peu de profondeur de cette démarcation est hors de doute, et il faudra bien que, tôt ou tard, nous nous décidions à changer cette terminologie. Les sciences se différencient seulement par la nature de l'objet observé et par le genre d'instrument organique au moyen duquel nous observons. Parfois nous étudions des phénomènes extérieurs matériels, comme une pierre qui tombe, une vibration lumineuse ou sonore, une plante ou un cristal; parfois nous considérons un phénomène extérieur immatériel, comme, dans la Science sociale, les actes des hommes et les manières dont ils se groupent; parfois nous observons des concepts internes, comme les rapports des lignes de la géométrie, comme les propriétés des nombres, comme les caractères des idées essentielles de l'être, de la causalité, de la finalité; parfois, enfin, notre regard se porte sur les opérations de notre propre intelligence et nous cherchons à saisir les lois de la psychologie. Mais, partout et toujours, *nous observons* et nous ne parvenons à la science que dans la mesure même où nous avons été capables d'appliquer à un ordre déterminé de connaissances *les procédés d'une observation minutieuse par l'analyse et la classification.*

Ceci bien compris, vous allez être forcé d'abandonner bientôt l'opinion que vous venez d'émettre sur l'impuissance de l'esprit humain à connaître la vérité. Ne voyez-vous pas, en effet, que vous êtes tombé dans une confusion?

Laissez de côté vos doctrines subtiles, et ouvrez les yeux à la lumière. Que constatez-vous? Que, dans ces derniers siècles, l'homme a réussi à étendre chaque jour davantage le domaine de l'observation ; que ce passage du raisonnement abstrait et à priori à l'observation stricte a toujours été accompagné d'un progrès scientifique extraordinaire, de la conquête de vérités *vraies, certaines, démontrées,* — puisque vous désirez que j'emploie ces qualificatifs inutiles — ; enfin, que les ordres de connaissances, auxquels n'a pas encore été faite l'appli-

cation d'une méthode assez rigoureuse d'observation, demeurent ouverts aux prétentions de mille systèmes imaginaires et ne présentent guère de progrès. Ainsi, les sciences naturelles, l'astronomie, la chimie, la physique, la géologie, l'épigraphie se sont constituées, et vous savez bien qu'elles atteignent la vérité. De temps à autre, une science nouvelle apparaît, et je vous parlais un jour de la plus récente, au moins à ma connaissance, la phonétique expérimentale, due aux belles découvertes de mon ami, M. l'abbé Rousselot; aujourd'hui, la psychologie tente la même évolution et il ne faut pas désespérer de voir la philosophie entrer à son tour dans la terre permise de l'observation.

Voilà le fait.

Il y a donc des vérités définitivement conquises par les chimistes, les physiciens, les astronomes, et votre formule absolue sur l'impuissance de l'esprit humain n'est plus applicable qu'à certaines parties encore mal explorées des connaissances humaines. Les *faits* attestent donc qu'il est possible de parvenir à la vérité. L'essentiel est de s'y bien prendre.

Or, précisément, c'est ce que vous ne faites pas. Il ne faut pas demander à un métier à tisser du coton de moudre du grain, ni attendre d'un morceau de houille les services d'un cristal de soude; et pourtant vous agissez avec une légèreté semblable lorsque vous persistez à faire travailler l'esprit humain en dehors des seules conditions qui soient compatibles avec son organisation essentielle,

Puisqu'il est prouvé *par l'expérience* que la vérité peut être connue au moyen de l'observation, de quelque ordre qu'elle soit d'ailleurs, il me semble qu'il serait temps enfin de suivre l'indication de l'expérience et de faire de l'étude des sociétés humaines une science d'observation.

Et cela même n'est plus à faire, car Le Play et, après lui, M. Henri de Tourville ont réussi dans cette entreprise; aujourd'hui nous sommes en possession d'un instrument d'analyse d'une précision merveilleuse, et si des erreurs se glissent parfois dans nos travaux, nous savons du moins qu'elles proviennent

non de l'influence du procédé mis en œuvre dans notre laboratoire, mais de l'inhabileté avec laquelle nous le manions. Notre classification des faits sociaux est fondée sur une exigence si minutieuse qu'elle permet de ne laisser passer aucun fait inaperçu ; nous pouvons démonter et analyser une société déterminée avec la rigueur scientifique du chimiste qui analyse un corps et, comme lui, nous parvenons à la vérité.

Melbour. — Je vous ai suivi avec beaucoup d'intérêt et j'attendais sans crainte votre conclusion. En quoi donc votre observation des sociétés humaines sera-t-elle nouvelle? Il y a longtemps qu'en cette matière on se vante d'observer, et tous les sociologues, quelle que soit la diversité de leurs opinions, se recommandent de l'observation. Saint-Simon affirmait avoir découvert son système par l'observation et, de nos jours, Liebknecht et M. Lafargue ont la même prétention.

Durel. — Vous avez raison en partie, et la multiplicité même des sociologues qui se piquent d'être des observateurs démontre la possibilité d'observer. D'ailleurs on ne voit pas pourquoi les phénomènes de salaires, d'organisation du travail ou de la propriété seraient moins susceptibles de constatation que les phénomènes chimiques ou physiques.

Le point essentiel est de bien observer. Et il faut que vous saisissiez bien qu'il existe en effet deux sortes d'observation : l'observation vulgaire et l'observation scientifique. Un exemple vous fera voir les différences qui les séparent : lorsque Galilée observa pour la première fois les oscillations de la lampe de la cathédrale de Pise, il y avait longtemps que l'allumeur de cette lampe l'avait vue se balancer dans l'espace, et pourtant quelle différence dans le résultat des constatations de l'un et de l'autre!

Le savant sait, en effet, donner à son observation deux qualités essentielles : d'abord ses constatations sont minutieuses; en second lieu, elles sont accompagnées de réflexion.

Il ne s'agit plus en effet, pour vous, de regarder, de voir et, suivant l'expression courante, « de voir cela d'ici ». Il vous faut prendre un échantillon et le scruter jusqu'au fond avec vos

balances, vos cornues et vos microscopes. Puis, cela fait, il faut réfléchir. Oui, réfléchir sans cesse *sur le fait*, concentrer sur lui sa pensée pendant de longues heures ; voilà le secret de la science.

Ne l'oubliez pas. Toute science est essentiellement monographique : et l'inspection attentive et méticuleuse d'un fait complet, et non pas d'un ramassis d'éléments épars, est plus instructive qu'un regard jeté superficiellement et tour à tour sur les individus d'un même type. Si vous voulez savoir comment fonctionne l'œil humain, n'allez pas vous asseoir sur les boulevards pour regarder au passage les yeux des promeneurs ; et gardez-vous aussi d'interroger votre cuisinière ou votre concierge sur la manière dont fonctionne l'organe de la vue ! Prenez un œil qu'une connaissance vulgaire vous aura indiqué comme normalement constitué, rentrez chez vous, découpez une à une toutes les fibres de cet œil, analysez à la loupe, scrutez au microscope, et en deux jours vous en saurez plus qu'en vingt ans d'études superficielles.

Melbour. — Encore faut-il que j'aie choisi un œil normalement constitué. Or, cette qualité même, comment en connaître l'existence? Et pourtant elle est fondamentale ; car, si je me suis trompé dans mon choix, toutes mes conclusions seront fausses.

Durel. — J'entends. Mais vous connaissez vous-même la réponse à faire. D'abord, rien ne vous empêche de répéter votre expérience, et ce sera là une garantie.

Et, puis, soyez sans crainte ; si vous vous êtes trompé, votre méthode même d'observation vous fera bientôt discerner votre erreur.

Si cette erreur est grossière et de nature à vicier vos conclusions, vous l'apercevrez aussitôt. Un oculiste qui aurait, sur un point important, admis une conception erronée du fonctionnement de l'œil, le reconnaîtrait bien vite à la visite de son premier client.

Si au contraire cette erreur est minime, elle pourra rester inaperçue durant de longues années, et ce n'est qu'en 1895 que la chimie vient de découvrir un troisième gaz dans l'air, dont

cependant d'innombrables analyses ont été faites depuis plus de cent ans.

C'est l'inappréciable privilège de la méthode d'observation qu'elle signale toujours tôt ou tard l'erreur commise. Un jour vient où les travaux d'un camarade heurtent les vôtres, et il faut bien que la vérité se fasse jour. Aussi les vrais savants regardent-ils toujours ces débats sans autre passion que celle de la vérité, car ils ont l'assurance que celui-là seul aura raison qui méritait de l'emporter.

Cette possibilité indéfinie de réformer et de préciser toujours ses conclusions, sans se détruire soi-même, est, pour le dire en passant, le véritable critérium de la science. S'il s'agissait pour vous de devenir saint-simonien ou fourriériste, il vous faudrait admettre le système tout entier, le « bloc », car ou ces conceptions sociales issues directement d'une cervelle ressemblent à ces cônes énormes qui reposent sur la pointe. Il suffit d'enlever ou d'ajouter une molécule en un point quelconque pour que la masse déséquilibrée s'affale sur le sol.

Il n'en va pas de même dans les sciences, et les vrais savants n'éprouvent pas de plus grande joie que lorsqu'un de leurs disciples rectifie une de leurs erreurs. Aussi il me semble que, cette année, les mânes des chimistes qui, depuis cent ans, avaient analysé l'air, ont dû tressaillir d'allégresse en apprenant que leur méprise était enfin découverte.

Vous pouvez donc venir à nous sans crainte et en tout repos d'esprit; car, ou bien nos conclusions sont inexactes, et alors nous vous serons reconnaissants de nous le démontrer; ou bien au contraire elles sont vérifiées, et alors je suppose que vous êtes soucieux *d'adapter votre esprit et votre intelligence à la vérité objective des choses*. Une seule condition vous est imposée : l'emploi de la méthode d'observation.

Mais laissons ce point pour le moment et permettez-moi de vous développer sans plus tarder, un autre privilège de la méthode d'observation. Nous aussi, en effet, nous avons, comme vous, déblayé le terrain des idées que M. Prudhomme nous enseignait dans les collèges laïques ou ecclésiastiques, lorsque

nous trouvions que ces idées ne résistaient pas au choc de la pratique et des faits : en cela nous sommes d'accord avec vous, et c'est précisément ce déblaiement qui nous attire votre sympathie. Mais au delà de cette ressemblance, nous nous séparons. Votre esprit, troublé à la vue de tant de ruines, désespère de la vérité et de la vie; nous, au contraire, nous avons poursuivi notre œuvre, et des constructions nouvelles occupent la place des anciennes; pour démolir, vous avez pu vous contenter du sentiment confus de l'antinomie qui existe entre les exigences de la vie moderne et les principes qu'on vous avait enseignés : votre sentimentalité était un guide suffisant. Pour nous, au contraire, l'observation méthodique édifiait en même temps qu'elle démolissait, et, tout en nous faisant discerner le suranné qu'il faut abandonner, elle faisait apparaître dans un lumineux rayonnement l'élément vital de demain; ainsi les longues-vues ne servent pas moins au marin à suivre les navires qui s'éloignent qu'à deviner ceux qui approchent.

Vous ne croyez plus au gouvernement de tous par un seul homme, qu'on supposait, bénévolement, sage et prévoyant : jusque-là nous sommes d'accord. Mais, tandis que vous ne croyez pas davantage à un gouvernement démocratique pratiqué par des citoyens libres et éclairés, nous vous montrons qu'il existe déjà de telles démocraties, et qu'il s'agit seulement de les imiter.

Vous ne croyez plus à la famille étriquée avec ses deux enfants, à ce que l'un des nôtres appelait récemment « des enfants irresponsables sous des parents infaillibles ». Nous n'y croyons pas davantage; mais nous vous montrons un type de famille vigoureux et sain dont les nombreux enfants savent faire reposer leur vie sur leur énergie personnelle.

Vous ne croyez plus au militarisme et à la conquête par les armes : ici encore nous tombons d'accord, et les exemples de Charles-Quint, de Louis XIV et de Napoléon nous donnent une leçon qui ne doit pas être oubliée. Mais nous ne nous arrêtons pas là, et nous vous offrons en spectacle l'extraordinaire expansion d'une race qui envahit pacifiquement le monde par l'émigraion de ses enfants.

Enfin, ceux qui parmi nous ont la foi religieuse, bien qu'ils soient parfois traités de révolutionnaires ou de protestants, ont autant que qui que ce soit confiance dans la mission divine de l'Église, et je crois pouvoir dire que leur raison plus éclairée ne fait que réchauffer l'ardeur de leur prosélytisme.

Melbour. — Oui, je le sais, un moraliste distingué disait récemment de votre école que votre doctrine « pousse à l'action », et c'est précisément votre ardeur pour l'effort, votre passion de la vérité qui me rend défiant à votre égard. Il n'est pourtant pas possible que la vérité se puisse connaître aussi complète et aussi pleine. Ah ! monsieur Durel, vous avez dans votre école un grave défaut : vous ne savez pas douter. Vous affirmez toujours avec je ne sais quelle brutalité qui offusque les esprits délicats; je soupçonne que votre prétendue lumière n'est faite que d'ignorance, car votre vérité est trop brutale, trop précise dans ses arêtes, trop tout d'une pièce, pour être vraie. Une société est un organisme complexe que vous démontez arbitrairement en une série de petits organismes simples. Cela vous permet une classification plus facile; c'est votre seul avantage.

Durel. — A cela je n'ai qu'une chose à dire. Vous exprimez ici l'éternelle protestation de la foule que la science exproprie un beau jour d'un domaine jusqu'alors livré aux fantaisies de ses conceptions, et qui se voit ainsi privée de ce qu'elle appelle la liberté de penser. Il est certain qu'avant la chimie, la liberté de penser ce qu'on voulait sur la composition des corps était plus grande qu'aujourd'hui : mais je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous regrettez cette ancienne licence, et son remplacement. Quant à ce charme séducteur du doute qui vous plaît si fort, laissez-moi vous dire qu'il ressemble à celui que procurent la fumée de l'opium ou les piqûres de morphine. Il y a dans la possession de la vérité une joie virile et saine, qui dépasse de beaucoup les plaisirs délicats de votre dilettantisme raffiné.

Melbour. — Admettons. Après tout, cela n'est qu'un détail sur lequel je n'insiste pas, car il ne s'agit pas de savoir qui de

nous deux charme le mieux : la vérité seule est en cause, et je vous ai déjà dit que j'étais en voie de me convertir sur ce point.

Mais revenons au principe même de votre méthode d'observation. Vous dites : Nous observons les sociétés comme le chimiste les corps; j'admets volontiers avec vous que des phénomènes immatériels de travail, d'organisation de propriété, de famille sont susceptibles d'une analyse aussi précise que les combinaisons chimiques; mais au moins existe-t-il une petite différence, que je vous signale en passant et sans y insister spécialement. Les corps chimiques sont aujourd'hui les mêmes qu'il y a deux mille ans, et, par suite, ils fournissent une base fixe à l'observation. Au contraire, les sociétés humaines évoluent incessamment, et *peut-être* cette circonstance s'oppose-t-elle à ce que ces sociétés forment la matière d'une science.

Durel. — Le peu de foi que vous témoignez vous-même dans la valeur de votre objection m'autorise à vous dire que cette objection n'est que superficielle : en effet, vous savez que nous étudions, comme point de départ *les sociétés actuelles :* cette remarque est essentielle. Or, la transformation incessante d'une société n'empêche pas de la prendre à un moment donné et de le considérer tandis qu'on la tient au passage. Autrement il faudrait dire qu'on ne doit jamais regarder l'heure à une pendule, puisqu'au moment où la rétine communique au cerveau la vision de l'heure, le temps a marché.

En second lieu, les transformations mêmes des sociétés s'opèrent suivant des lois dont nous constatons la permanence et la fixité. Évoluer n'est pas contredire les lois qui ont présidé à la constitution de l'état premier, et le morceau de houille, qui se transforme en brûlant sur cette grille ne dément pas les lois qui, dans les siècles préhistoriques, ont amené sa formation.

Melbour. — Je m'attendais un peu à cette réponse, et je n'insiste pas.

Mais poursuivons votre comparaison. Lorsque les corps chimiques sont soumis à un examen attentif, du moins ne sont-ils pas doués d'autonomie libre et agissante. Ils obéissent passivement aux lois éternelles qui président à leurs combinaisons. Avec

l'homme il n'en sera pas ainsi. Je sais que vous croyez fermement à la liberté humaine, et je pense même que vous devez être parmi ses défenseurs les plus convaincus. En effet, vous avez pris pour règle invariable de vous en rapporter au témoignage de l'expérience, et dès lors vous ne pouvez qu'accepter la liberté humaine si énergiquement attestée par le sentiment intime de l'homme. Mais alors comment concilier cette liberté humaine avec vos lois sociales?

Durel. — Quoique vous ne soyez d'aucune manière un traditionnel, vous êtes ici dans la plus pure tradition de tous ceux qui commencent à venir à nous : tous vos devanciers nous ont fait cette objection, et j'espère que pour vous, comme pour eux et comme pour nous, ce « cap des Tempêtes » deviendra bientôt « le cap de Bonne-Espérance ».

Deux réponses d'inégale valeur peuvent être faites : voici la première et la moins bonne. Elle consiste à dire que vous avez une notion partiellement inexacte de la liberté humaine, au moins dans ses manifestations extérieures. Vous semblez croire que le libre arbitre doit toujours conduire l'homme à agir différemment de son voisin. Car, à vos yeux, imiter, ce serait presque obéir, puisque la multiplicité des reproductions d'un même acte prouverait que chacun n'était pas effectivement libre. Ainsi, je prends un exemple : Vous admettez bien que vous êtes libre d'acheter chez un chapelier le chapeau qui vous plaît, et même vous pourriez ne point acheter de chapeau du tout, puisque d'innombrables objets pourraient vous servir de coiffure. Voilà un cas où rien ne semble devoir contrarier votre libre arbitre, où l'acte semble indifférent. Et pourtant vous savez qu'en fait tous les hommes d'une certaine condition sociale, dans un milieu déterminé, portent invariablement un chapeau haut de forme, et toute leur liberté se manifeste dans l'achat d'un chapeau plus large ou plus haut d'un ou deux centimètres.

Melbour. — En effet, la mode les conduit à adopter une forme quasi invariable de coiffure.

Durel. — J'entends bien. Mais vous me concéderez aussi que la mode est, en somme, une force sociale à l'action de laquelle il

est facile de se soustraire. Combien plus puissantes seront les forces qui entrent en jeu dans l'organisation du travail, de la propriété et de la famille! La nécessité du pain quotidien aura vite fait de répartir les hommes en une distribution harmonique, et le fantasque qui, pour vous, serait l'homme vraiment libre, sera bientôt réduit à l'impuissance.

Voici maintenant ma seconde réponse et la meilleure : L'existence d'une loi n'est nullement incompatible avec celle de la liberté humaine. Il suffit, pour les concilier, de mettre chacune à sa place, et cette tâche est aisée. Vous êtes au bord de la mer, et, à un moment donné, vous concevez le désir de jeter un caillou. En cet instant votre liberté agit seule. Vous pouvez jeter le caillou ou vous abstenir, suivant qu'il vous conviendra, et vous avez la notion précise de votre libre arbitre. Mais voici que vous vous décidez à jeter la pierre d'une certaine manière, et là vous passez à l'acte. Aussitôt des lois innombrables vous saisissent : lois organiques de votre corps : des nerfs moteurs déterminés transmettront à votre bras l'impulsion ; vos muscles se contracteront suivant des lois précises, et eux-mêmes seront influencés par les phénomènes organiques de votre digestion, de votre respiration, du battement de votre cœur, etc.

La pierre est soumise à la loi de la pesanteur qui agit sur elle en se combinant avec le mouvement initial qu'elle a reçu. La rencontre avec l'eau sera soumise à des règles précises, et si des ricochets que notre ignorance appelle bizarres se produisent, vous savez qu'il n'y a en eux rien que de fatal.

Réfléchissez longuement et profondément à cet exemple, et vous aurez la réponse complète à votre objection : vous êtes libre d'émettre tel son ou tel autre, mais, votre décision arrêtée, vous devez vous soumettre aux exigences inéluctables de l'acoustique. Vous êtes libre de faire étudier le latin et le grec à votre fils pendant dix années de sa jeunesse, de huit heures du matin à dix heures du soir, mais, vous ne l'êtes pas de faire que votre fils, étant donné ce régime, soit vraiment un homme dans la virile signification du mot. Vous êtes libre de devenir fonctionnaire, *dans le sens français du mot*, mais vous ne l'êtes

pas de faire que cette carrière sans aléa et sans responsabilité soit une école d'élévation vers le développement supérieur de l'individu.

Tout cela est simple et facile. La liberté a son domaine et la loi a le sien. Chacune se développe dans toute son ampleur sans empiéter sur sa voisine. La Science sociale saisit l'homme au moment où la décision se convertit en un acte externe, *après que* la volonté a déterminé la nature et les proportions de cet acte.

Melbour. — Votre explication est intéressante, et puisque je suis venu pour écouter et non pour discuter, je la retiens pour y réfléchir.

Voici pourtant une petite addition que je voudrais y faire. Que dites-vous de ces puissantes figures que l'histoire appelle les grands hommes? Pour nous borner à l'histoire moderne ou contemporaine, que dites-vous de Charles-Quint et de Henri VIII, de Luther et de Cromwell, de Richelieu et de Louis XIV, du grand Frédéric et de Napoléon I[er]? Nierez-vous que ces hommes aient puissamment influencé leurs contemporains, et qu'ils aient aiguillé dans un sens déterminé la marche de la société? Or, ces hommes eussent pu ne pas naître ou naître avec un tempérament différent et l'histoire en eût été changée : ce sont là des éléments *fortuits, accidentels,* déposés dans votre cornue sociale, et il me semble que vos lois vont être troublées dans leur action.

Durel. — Vous confondez ici la science avec la prescience. Il n'y a pas de science qui puisse vous dire les applications que l'homme fera d'elle. Mais cela ne l'empêche pas d'être une science très précise et très constante. Ne dit-on pas tous les jours : Qui sait ce qu'on ne fera pas avec l'électricité? Qui sait ce que ne donnera pas la transformation des forces? Il n'y a qu'un ordre de science qui échappe à cette incertitude, c'est la science des phénomènes sur lesquels l'homme n'a aucun moyen d'action, comme sont les phénomènes astronomiques. Là, il n'y a aucune chance apparente que l'homme puisse empêcher la lune de s'interposer à jour dit entre le soleil et la terre, ou la terre entre le soleil et la lune, et c'est ce qui permet de prédire les éclipses sans avoir à mettre à la base du problème cette question : Quels

éléments l'opérateur a-t-il mis en présence? Au contraire, dans tous les ordres de phénomènes sur lesquels l'homme peut agir, cette question est posée par le savant auquel on demande ce qui doit arriver. Dans la Science sociale, comme dans toutes les sciences naturelles, il ne faut pas confondre la science avec les applications de la science, et c'est la confusion que vous faites ici. La science ne relève que de la nature des choses; les applications de la science relèvent des visées de l'homme. Ainsi nous retombons ici sur ce que j'ai déjà dit : L'homme est libre de choisir l'acte qu'il veut émettre, mais, cet acte choisi, il ne peut l'accomplir que selon les lois déterminées de la science. L'action de vos grands hommes se décompose en deux éléments : le premier consiste dans les buts extraordinaires qu'ils se proposent; le second, dans la perspicacité qui leur fait saisir les moyens d'arriver à de tels buts. Dans la conception et le désir du but, rien ne les gêne, et beaucoup ont été admirés pour la seule grandeur de leurs aspirations. Dans l'exécution, c'est une autre affaire, et là ils sont sous la coupe des lois sociales, comme de simples mortels. Dans la mesure où leur perspicacité s'est étendue, et ajoutons-le, dans la mesure où ils sont tombés juste, parfois sans le savoir, ils réussissent; mais partout où ils ont méconnu les lois sociales, ils échouent. Pour m'en tenir à un exemple, Louis XIV a très bien vu les moyens de centraliser la France, et à cela il a réussi; mais ils a cru que cette centralisation assurerait l'avenir de la monarchie, en cela il a méconnu la Science sociale et il a mémorablement échoué.

Melbour. — Je vous remercie de ces preuves. Voici maintenant d'autres objections sur l'utilité pratique de votre méthode et sur l'intérêt de votre science.

Admettons que votre observation méthodique soit utile pour l'étude des sociétés actuelles, et, après elles, des sociétés passées. Je ne vois pas à quoi elle peut servir pour guider le développement futur des sociétés contemporaines. D'abord, rien ne me démontre que vous soyez autorisé à classer les sociétés humaines, et puisque celle que vous mettez la première ne jouit pas d'une supériorité incontestée sur tous les points de

votre nomenclature sociale, vous êtes sans droit pour affirmer qu'elle est la meilleure de toutes. Si mes cheveux sont plus fins et plus soyeux que les vôtres, mais que votre main soit plus fine et plus gracieuse que la mienne, il est impossible de décider qui de nous deux l'emporte en beauté physique; nos avantages respectifs n'ont pas de commune mesure. De même cette société anglo-saxonne, que vous vantez avec tant d'insistance, est peut-être supérieure par le commerce, l'industrie, le développement de sa marine marchande et de ses colonies, le nombre et la vigueur des enfants de ses familles, mais elle n'est pas supérieure sur tous les points. Ainsi, notamment, son infériorité est certaine au point de vue de la culture artistique. Dès lors, vous ne pouvez plus affirmer sa supériorité globale, puisqu'il est impossible de mesurer l'importance relative de ses avantages et de ses infériorités.

Durel. — Votre remarque est exacte; il n'existe pas en effet de société dont la supériorité soit universelle et s'étende à tous les points de la nomenclature sociale. Vous avez raison encore lorsque vous dites que les avantages d'une nation sur un point ne se peuvent comparer à ceux d'un peuple voisin sur un autre.

Melbour (*interrompant*). — Nous sommes d'accord, et dès lors je reprends mon objection et je vous dis que notre supériorité française en matière artistique équivaut peut-être à elle seule et au delà à toutes celles que vous pourriez énumérer à l'actif de la société anglo-saxonne. Nous autres, Français, nous ne serons ni les manufacturiers, ni les transporteurs du monde, mais nous le couvrirons des productions de nos artistes, nous serons les Grecs du dix-neuvième et du vingtième siècle, et ce rôle en vaut bien un autre.

Durel. — Nous ne sommes plus d'accord. Si nous disons qu'une certaine société est supérieure aux autres, c'est pour une triple raison. D'abord nous *constatons* que les sociétés actuelles qui peuvent évoluer, évoluent vers ce type. Vous entendez bien, en effet, que toutes les sociétés ne sont pas capables d'évolution, et si vous habitiez le Sahara, je vous conseillerais de vous

conformer aux manières essentielles de vivre des Touaregs; je vous ai cité l'exemple de ce voyageur anglais qui, partant en hiver pour l'Asie centrale, avec l'accoutrement que sa conception anglaise du confortable lui avait suggéré comme indispensable en pareil climat, fut successivement obligé d'abandonner une à une ses inventions pour adopter le costume beaucoup plus pratique des habitants du pays (1). Or, je vous le répète, nous *constatons* que les sociétés qui évoluent tendent à se rapprocher du type anglo-saxon.

C'est ce qui fait qu'en second lieu la question se ramène à celle-ci : notre société française peut-elle évoluer? Ici encore l'observation nous démontre que cette évolution est possible, et que, en même temps que nous avons la supériorité sur certains points, nous pourrions l'avoir sur les autres.

Enfin, en troisième lieu, nous déclarons que telle société donnée est inférieure à une autre, malgré sa supériorité sur quelques points, parce qu'il nous est démontré que, faute d'avoir la supériorité sur certains points déterminés, elle la perdra fatalement sur les autres.

Une société est un organisme complexe dont l'activité se traduit par des manifestations diverses, mais dont les unes sont complémentaires des autres. Ainsi, l'observation nous démontre que les arts ne se développent que dans les centres où s'est accumulée une grande richesse, et qu'ils abandonnent bientôt une société qui s'appauvrit. La culture des orchidées suppose une clientèle suffisamment pourvue de viande et de pain, et il existe entre les diverses manifestations de l'activité sociale une hiérarchie dont la force des choses impose toujours le respect. Les grandes écoles artistiques ont émigré de l'Italie et de la Hollande, et dans cinquante ans, je puis vous assurer que notre grande école de peinture émigrera de Paris à New-York ou à Chicago (2).

(1) Le capitaine Burnaby, *Voyage à Khiva*.

(2) Melbour eût pu objecter qu'il suffisait à nos peintres de trouver à l'étranger une clientèle riche, et, qu'au surplus, les choses se passent ainsi aujourd'hui. — A cela il est aisé de répondre que la richesse accumulée finit toujours par attirer au-

Tel est, Monsieur, la triple raison pour laquelle nous disons qu'une société est supérieure à une autre.

Melbour. — Et alors vous êtes bien sûr que nous pouvons évoluer? Mais comment concilier cette conviction avec le caractère fatal de vos lois sociales? Si ces lois sont inéluctables, si la société française a été moulée par l'action rigoureuse de forces incompressibles, n'est-il pas inutile de chercher à en modifier l'effet?

Durel. — L'objection est vraiment plaisante. Autant vaudrait dire à un chimiste que, puisque les combinaisons chimiques s'opèrent depuis le commencement du monde suivant des lois intransformables, il est inutile de chercher à perfectionner la chimie et l'industrie des produits chimiques.

Quand donc notre pauvre cervelle humaine s'élèvera-t-elle à une notion exacte et scientifique du progrès? Quand donc consentirons-nous à bien voir que, si, d'une part, les lois chimiques, physiques ou sociales sont inéluctables, d'autre part *il dépend de l'homme de se placer dans les conditions où le jeu de ces forces produira le résultat qu'il souhaite.*

Deux gaz sont enfermés dans un cylindre et, en se combinant, ils brisent avec fracas le récipient qui les contient. Si je veux empêcher cet effet mauvais, dois-je m'efforcer de changer les propriétés des gaz? Évidemment une pareille tentative serait folle. Que dois-je donc faire? Simplement calculer cette force explosive, la connaître d'une manière précise et *me soumettre à ses exigences* en construisant un cylindre plus résistant. C'est ce que, en cette fin de siècle encore, nous appelons « soumettre les forces de la nature », expression abominablement antiscientifique. Jamais, vous entendez bien, l'homme n'a soumis aucune des forces de la nature, il s'est au contraire constamment soumis à elles; les connaissant mieux, il a cessé de s'y heurter et il a au contraire conformé sa manière de faire aux exigences sans merci de ces forces. Voilà pourquoi j'avais raison de dire que le pro-

près d'elle non seulement les individualités éminentes dans les arts, mais le foyer même des arts, les ateliers intellectuels et artistiques. L'exemple du passé montre ce que fera l'avenir.

grès social est possible pour nous : et il suffit, pour l'atteindre, de discipliner notre conduite sous la direction des lois sociales.

MELBOUR. — Alors, d'après vous, il faut étudier les lois sociales dans les types de sociétés qui vivent actuellement, voir comment s'y prennent celles qui prospèrent, et les imiter. Mais vous reconnaissez vous-même que les sociétés ne sont point élevées à une supériorité universelle. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux viser immédiatement plus haut, et, guidé par un idéal supérieur, chercher du premier coup à réaliser la perfection? Évidemment, nous ne réussirions pas, mais, visant plus haut, nous aurions chance de nous arrêter moins bas.

DUREL. — Cette objection n'est que la deuxième édition, sous une autre forme, de celle que nous avons précédemment examinée et réfutée dans les deux pages de M. Henri de Tourville. Quelle est donc la magie secrète de ce mot « Idéal », pour qu'il suscite ainsi l'enthousiasme de l'homme, comme s'il n'était pas évident que ce mot n'exprime rien, s'il ne signifie précisément le résumé quintessencié de l'enseignement *des faits, de l'expérience et de l'observation méthodique!*

Aristote et Platon, Charlemagne et Grégoire VII, Fourrier et Saint-Simon ont eu chacun leur idéal, et aujourd'hui, avec le même idéal de bonheur pour la famille, les uns défendent l'indissolubilité du mariage, tandis que les autres, à la suite de M. Naquet patronnent le divorce.

Oui sans doute, il faut un idéal, mais un idéal bien *conformé*.

Or, je suis au regret de vous le dire, vous n'avez qu'un moyen de vous former un idéal sain et juste : c'est de commencer par chausser les souliers de plomb de l'expérience. Singulière manière, me direz-vous, de voler dans les airs! Comme si vous ne saviez pas que les flèches de nos cathédrales qui s'élèvent le plus haut vers les airs sont celles qui reposent sur les assises les plus pesantes de pierre et de granit.

Ce procédé, je le sais, vous semble pénible et lent, et, pour employer votre expression favorite, il est « massif ». Mais peu nous importe. Cherchez à votre guise dans votre tête une forme nouvelle des groupements humains; vous avez l'assurance que

votre conception sera ridicule, et ne résistera pas cinq minutes à l'épreuve redoutable de l'application.

Un jour, un jeune peintre vint trouver son maître pour lui soumettre un tableau. Le maître satisfait félicita son élève de la richesse du coloris, de l'harmonie des tons, de l'artistique disposition du sujet; mais il lui fit remarquer que ses connaissances de l'anatomie étaient beaucoup trop rudimentaires, et il lui conseilla d'aller dans un amphithéâtre étudier le corps humain.

« Inutile, répliqua l'élève, car il est certain que le corps que je vais étudier sera toujours imparfait en quelques points. Or je rêve un type idéal de beauté physique bien au-dessus de la beauté créée. » Le maître ajouta simplement : « Dans ces conditions-là, je n'ai plus rien à vous dire; nos deux méthodes n'ont rien de commun. »

Melbour. — Mais à tout le moins cet idéal sera-t-il l'unique ressource de la société qui est supérieure aux autres. Celui qui arrive en second peut progresser en imitant la première, mais la première ne peut progresser qu'en poursuivant un idéal, et celui-ci ne pourra être que le fruit des abstractions de l'esprit, puisque aucune société vivante n'en pourra fournir le modèle.

Durel. — Vous ne sauriez croire combien toutes ces objections paraissent bizarres et étranges à ceux qui ont pris comme nous l'habitude de ne plus se fier qu'à l'observation méthodique et de laisser de côté toutes ces doctrines purement cérébrales. Ainsi l'examen le plus sommaire des faits quotidiens démontre en un instant combien votre objection est peu fondée. Dans les *sciences*, on voit parfois un homme de génie dominé tout à coup par une idée nouvelle; un trait de lumière a jailli dans son esprit et il s'en va disant à ses disciples : « Tenez, croyez-m'en, voilà la vérité; je ne puis pas présentement le démontrer, je ne puis en apporter encore aucune preuve pleinement concluante, mais je suis persuadé que les choses se passent de cette manière ».

Ainsi Newton devina les lois de la gravitation universelle, qui n'a pu être démontrée que bien longtemps après lui. Mais, même dans les sciences, ce cas est rare, très rare, et presque toujours le progrès se fait par accident, par tâtonnement; un

chimiste dirige son expérience vers un résultat déterminé, et il constate avec surprise que des réactions inattendues se manifestent : le fait est venu se planter devant lui. C'est ainsi que la récente découverte de la photographie à travers les corps opaques est due à une rencontre de hasard. Ce procédé, qui est de beaucoup le plus fréquent dans les sciences, est *absolument le seul* à l'égard des progrès des sociétés humaines. Jamais aucun progrès n'a été réalisé par une nation en mettant en pratique un plan conçu à l'avance et, au contraire, tous ces hommes que l'histoire décore du nom de grands et qui ont voulu mouler la société d'après un type préétabli ont toujours fait, en fin de compte, reculer leurs contemporains : tel Napoléon Ier.

En fait, nous saisissons très bien comment s'effectue le progrès dans les races anglo-saxonnes; ils sont là plusieurs hommes qui essaient, qui tentent, qui marchent dans l'obscurité; l'un d'eux réussit, découvre un procédé supérieur; aussitôt les autres abandonnent le leur et imitent celui-là. Ainsi se trouve franchie une étape nouvelle dans la voie du perfectionnement. Les exemples abondent. Voici un des plus connus : les États-Unis sont certainement aujourd'hui le pays du monde où existe la liberté religieuse la plus complète; toutes les croyances y ont des adeptes, et les disciples du docteur Smith, fondateur du Mormonisme, vivent en paix à côté des sectes protestantes les plus rigides. D'après votre théorie, s'il en est ainsi, c'est évidemment parce que les *Pilgrim Fathers,* les Pères Pèlerins du *Mayflower* traversèrent l'Atlantique avec la pensée bien nette de fonder enfin une société où chacun jouirait de la liberté de conscience la plus large et où personne ne serait exposé aux persécutions qu'ils avaient eux-mêmes endurées; ils devaient avoir, comme vous dites, un *idéal* de liberté religieuse. Et maintenant ouvrez l'histoire et lisez les belles études publiées par les soins de la Johns Hopkins University : vous y trouvez que ces hommes avaient organisé le système inquisitorial le plus odieux; le *vestry*, conseil supérieur de paroisse, siégeait à la sacristie, avec la mission de veiller à l'observation la plus stricte des lois religieuses. Il appelait devant lui les personnes soupçonnées d'immoralité et leur faisait pro-

mettre soit de se marier, soit de se séparer; généralement on leur accordait un mois pour régulariser leur situation. En cas de résistance ou d'infidélité aux promesses exigées, le *vestry* envoyait les coupables devant la cour du comté. L'adultère était puni de la peine du fouet; quiconque blasphémait en présence d'un *vestryman* ou d'un ministre encourait une amende. Tout colon devait s'engager par serment à n'établir aucune usine, afin de ne point attirer d'immigrants d'un autre culte et de ne pas créer, en tous cas, une agglomération qui pouvait causer des désordres moraux; s'il enfreignait la défense, on le bannissait après l'avoir frappé des peines les plus sévères. Je m'arrête, car il est inutile d'insister sur l'intolérable rigueur de ces *blue laws* que vous connaissez aussi bien que moi. Comment donc les États-Unis ont-ils marché dans la voie qu'ils ont suivie et sont-ils parvenus au point où nous les voyons? oh! c'est plus simple et bien moins sentimental que vous ne le supposez. Un jour donné, une paroisse, un *borough*, un État s'est départi de telle ou telle mesure de rigueur, a abandonné telle ou telle pratique, sous la pression *des faits et des choses;* puis on a trouvé qu'aucun malaise ne résultait de cet abandon ou de cette nouveauté et que, tout au contraire, de grands avantages s'y montraient; et, aussitôt, la paroisse ou le *borough* voisin ont suivi cet exemple : méthode purement empirique, dans laquelle le progrès social est découvert par un praticien heureux, que ses camarades s'empresseront d'imiter, lorsqu'ils constateront le succès obtenu.

C'est en effet le propre de cette race anglo-saxonne, d'avoir la disposition, l'aptitude à imiter ce qui réussit. Nous, Français, au contraire, nous posons en axiome que nous sommes un peuple ayant telles et telles habitudes : nous sommes les premiers, nous sommes les derniers, cela reste à décider, mais une chose est certaine, c'est que nous n'imitons personne : nous restons nous-mêmes.

Vous voyez donc, Monsieur, comment s'accomplit le progrès social. Me permettrez-vous d'ajouter que la divulgation de la Science sociale devra, dans l'avenir, accélérer ce progrès? Si, en effet, il est vrai que le bien social continuera à ne se laisser

découvrir que par les empiriques, du moins pourrons-nous signaler le mal à fuir. Ainsi, pour préciser d'un mot ma pensée, nous pourrions aujourd'hui indiquer à l'Angleterre bien des choses à ne pas faire, bien des écueils à éviter. Il est courant, quand on parle de nous, de dire que nous approuvons tout ce que fait, dit et pense une cervelle anglo-saxonne, quelle qu'elle soit ; rien n'est moins exact et je vous assure qu'en ce moment nous nous réjouissons en sourdine des nombreux tracas que l'Angleterre rencontre depuis quelque temps dans sa politique extérieure. Nous lui répétons sans cesse que sa puissance d'expansion réside tout entière dans la vigueur de ses colons, qui s'en vont *isolément* et *individuellement* défricher les terres incultes de l'Australie, du Cap, ou du Texas ; que sa marine militaire n'y est pour rien et que la conquête par les pouvoirs publics n'est qu'une illusion ; naturellement, on ne nous écoute pas et, au mois de juillet dernier, ces bons Anglais, pris subitement d'un terrible accès de *jingoism*, ont nettement exprimé leur volonté de poursuivre par l'appui de la force gouvernementale « la plus grande Angleterre » *Greater England ;* vous savez les résultats en Chine et au Vénézuéla, à Constantinople et au Cap ; et, pour ne nous attacher qu'à ce dernier, l'annexion du Transvaal aux possessions anglaises de l'Afrique méridionale est certainement beaucoup plus lointaine aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an : cela est bien fait et, pour ma part, je m'en réjouis.

Melbour. — Je n'ai plus, Monsieur, d'objections à formuler pour aujourd'hui, et je vous remercie de vos réponses.

Durel. — Permettez-moi pourtant d'ajouter quelques mots, car, sans que vous vous en doutiez, vous avez laissé dans l'ombre la plus redoutable des objections. Je vous ai dit plus haut que les conclusions de la Science sociale pourraient être en certains points rectifiées et modifiées, et que la méthode d'observation, ici comme ailleurs, si elle supprime presque les chances d'erreur, et, en tous cas, signale toujours tôt ou tard l'erreur commise, ne fait pas de nous des hommes infaillibles. Cet aveu fait

votre joie, car vous avez l'espoir, le jour où vous viendrez à nous, de démontrer que les conclusions qui vous déplaisent sont inexactes. Toutefois, je vous respecte trop pour ne pas vous prévenir que certaines des conclusions de la Science sociale résisteront, selon toutes apparences, à vos attaques comme elles ont résisté à celles de vos devanciers ; et, ce qui est plus grave, ce sont précisément celles qui vous froissent le plus qui résisteront le mieux. Que nous ayons commis telle ou telle erreur de détail dans nos travaux historiques ; que nous ne parvenions pas encore à déchiffrer complètement l'inextricable enchevêtrement des races sur tel ou tel point du globe, cela ne peut surprendre aucun homme de bon sens ; et je vous rappelle, car ce point est essentiel, que notre science se fonde avant tout sur une étude méthodique des sociétés actuelles et actuellement existantes : elle ne fait d'études rétrospectives sur les sociétés disparues, que comme les zoologistes font de la paléontologie.

Mais ce ne sont pas des inexactitudes de ce genre qui vous troublent et vous inquiètent. Ce qui vous semble dur, c'est la doctrine de vie moderne que nous vous proposons. A vous, que votre éducation a formé à contempler dans l'atmosphère étouffante de votre cabinet les idées subtiles et charmantes, nous disons : « Allez dehors, voyez la vie, respirez le grand air et regardez le soleil. » A vous, à qui tant de voix ont crié et crient de tous côtés : « Mon petit enfant, sois bien gentil et bien calme, cherche une petite case sociale bien tranquille, je te donnerai quelque fortune, ta femme t'apportera une dot, et tu vivras, ô idéal suprême, sans risques et sans soucis », nous disons que tout cela est un leurre et une lâcheté, et que votre prétendu esprit chevaleresque français se crétinise en réalité dans la mesquinerie et l'étroitesse ; que vous êtes tous en train de devenir des concierges, ne désirant qu'une petite vie et un petit travail, une petite famille et une petite situation, une petite recette et des dépenses plus petites encore. A vous, qui êtes dilettante jusqu'au bout des ongles, et qui ne cédez qu'à l'attrait de l'idée incertaine, nous disons brutalement : Il y a une vérité sociale nette et précise, et on peut la connaître aussi rigoureusement

qu'un chimiste analyse un cristal. A vous enfin, qui croyez que les sociétés marchent par l'idée et par les principes abstraits, nous démontrons que jamais, en aucun temps et en aucun lieu, le progrès social ne s'est réalisé de cette manière.

Au surplus, je vais maintenant vous faire plaisir : la Science sociale démontre la vérité sociale et elle dit : Voilà votre devoir, faites-le et abandonnez la voie que vous suivez. Mais nous savons fort bien que ce conseil objectif doit être appliqué individuellement à chacun de ceux à qui il s'adresse, et très souvent il arrive que des difficultés matérielles rendent impossible une application complète. Je connais un jeune homme au Conseil d'État et j'en connais un autre qui collabore à un dictionnaire encyclopédique de la langue française : à l'un et à l'autre, vu les conditions dans lesquelles ils se trouvent, je dis : Restez où vous êtes, car à votre âge, il vous serait impossible d'acquérir la formation différente qu'exigerait une autre carrière ; mais ce que le devoir vous demande, c'est, en continuant à accomplir matériellement les mêmes actes, de les accomplir dans un autre esprit ; il faut que votre intelligence rajeunie reprenne du haut en bas le bilan de ses idées, que votre attitude soit à l'inverse de ce qu'elle était, que vous deveniez en toute occasion le propagateur des vérités que vous discernez et que surtout votre vie de famille et votre conduite à l'égard de vos enfants soient inspirées par un souffle nouveau de vigueur, de santé, d'énergie morale.

Vous êtes un intellectuel raffiné, monsieur Melbour, il ne s'agit pas pour vous de devenir *settler* australien ; je ne sais quelle sera pour vous la forme de devoir que votre rencontre avec nous vous imposera : ne vous en effrayez pas; examinez bien si la vérité est de notre côté, cela seul importe, car après tout il est certain que l'adhésion de votre esprit et de votre conduite à la vérité sociale ne peut être pour vous que la source d'une plus grande joie et de satisfactions plus saines et plus élevées.

***

LA RENAISSANCE DE L'ESCLAVAGE

DANS L'OCCIDENT CHRÉTIEN AU XV[e] SIÈCLE

II

Dans une première Note (1), j'ai montré qu'il importait aux apologistes de ne pas confondre le rôle de l'Église et celui de l'organisme social naturel : et on a compris d'après quelle idée exacte de la charge et des moyens d'action de l'Église il convenait d'apprécier la conduite que le clergé espagnol a tenue en face de la violente réapparition de l'esclavage parmi les chrétiens de l'Occident, au quinzième siècle.

Dans cette seconde Note, je veux appeler l'attention sur l'importance de la constitution sociale des peuples au point de vue de l'action que l'Église cherche à exercer sur eux et faire voir par quel vice social organique des populations de la péninsule espagnole l'esclavage a été réintroduit malgré l'Église.

C'est une question que j'ai laissée de côté dans la Note précédente : j'ai bien montré l'attitude justifiée et très louable du clergé espagnol, mais je n'ai pas expliqué les causes du méfait injustifiable et détestable du peuple hispanique. C'est ce que je vais faire maintenant.

L'action de l'Église vient échouer contre certaines dispositions de la constitution sociale, comme elle vient échouer contre certaines dispositions de la constitution physique ou intellectuelle d'un individu.

(1) Voir la *Science sociale,* livr. de janvier 1895, t. XIX, p. 71.

Voici, par exemple, un individu paralytique : tout le zèle actif que l'Église pourra lui inspirer viendra se heurter nécessairement à l'inertie physique de cet individu.

Voici encore un individu inintelligent par nature : tout le sens exquis de ce que l'Église lui enseigne viendra s'amoindrir à travers cet esprit.

Il en est de la constitution sociale comme de la constitution individuelle : elle est une facilité ou un obstacle aux résultats de l'action de l'Église.

C'est ce qu'ignorent, à raison de quatre-vingt-dix-neuf pour cent, ces apologistes dont l'arrière-pensée est que les obstacles ou les facilités n'existent pas pour l'Église : elle est, imaginent-ils, *toujours essentiellement triomphante*, partout où elle se présente. C'est là une bévue antithéologique, antihistorique et antisociale !

Si l'esclavage a réapparu dans la péninsule hispanique et, de là, dans les colonies espagnoles et portugaises, c'est par le fait d'un vice de la constitution sociale :

1° Ces populations de la péninsule hispanique n'ont jamais été rompues sérieusement au travail.

2° Elles se sont trouvées, au quinzième siècle, prodigieusement favorisées par le commerce.

3° Ce commerce les a mises en relation avec les peuplades africaines, où règne, comme nulle part ailleurs, le régime du travail esclave.

4° Les Hispaniques ont eu bientôt besoin de travail, surtout aux colonies : ils ont adopté l'esclavage.

Voilà la série des faits qui ont incité les Hispaniques à introduire chez eux l'esclavage.

Cela est aussi naturel, aussi spontané, que l'introduction, qui se fait aujourd'hui en France, et dans bien d'autres pays, de ces bandes de travailleurs à la corvée, venant de l'étranger pour l'entreprise des moissons. *Un peuple qui n'a pas et ne sait pas avoir une organisation de travail suffisante par ses nationaux, appelle naturellement à lui l'organisation de travail, applicable, qu'il trouve chez ses voisins, chez les peuples en relation avec lui.*

Les Hispaniques n'ont pu être arrêtés, tout court et dès le principe, par l'enseignement de l'Église, parce que cet enseignement ne repousse pas l'esclavage d'une manière absolue. Et l'observation sociale justifie cette tolérance.

Ce même défaut, d'une population qui n'est pas rompue au travail et qui cependant vient à en avoir besoin, a amené un autre mal chez les Hispaniques : ce sont les Aventuriers. Quand on ne sait pas se plier au travail, on cherche sa vie dans les aventures.

Or, ce sont les Aventuriers qui ont appliqué l'esclavage aux Indes occidentales, et qui lui ont donné les caractères odieux qu'on sait.

Ainsi, cette réapparition de l'esclavage, avec ses caractères détestables, a procédé essentiellement du défaut social organique qui vient d'être signalé.

Voilà bien la genèse sociale du système d'esclavage des colonies hispaniques.

Il faut y ajouter des considérations sociales prises du côté des Indiens d'Amérique :

Ces Indiens, eux non plus, n'étaient pas rompus au travail; et, quand on les y a appliqués d'une manière intense, ils n'ont pu que périr sous l'effort.

La même chose n'est pas arrivée aux Nègres, race rompue au travail : ils ont résisté à la peine, ils ont subsisté, et ils subsistent aujourd'hui encore après l'émancipation. Ils ont eu à souffrir *de la traite*, infiniment plus que du travail esclave.

Tout ceci prouve que, quand un défaut organique social existe dans une race, comme le défaut d'une nécessité qui rompe au travail, ce défaut, en face de certaines circonstances, amène de terribles embarras à la meilleure action de l'Église.

C'est ce qu'il s'agissait de montrer.

La contre-épreuve de cette vérité est dans la fin de l'histoire de l'esclavage au Nouveau Monde :

Le Nouveau Monde a fini par être dominé par une race, de toutes la plus rompue au travail, la race anglo-saxonne.

En vertu de cet état social, de cette aptitude traditionnelle au

travail, cette race n'a jamais adopté que faiblement le travail esclave. Et quand elle a dominé, elle a entrepris de détruire ce travail esclave. De là, sa campagne contre la traite, puis contre l'esclavage directement.

La traite allait bien aux aptitudes commerciales des Anglais et il n'est pas étonnant qu'ils s'y soient « distingués » ; mais il faut savoir que, chez eux, le commerce est, tôt ou tard, dominé par les exigences de la population agricole : et c'est celle-là qui a fini par triompher et qui a aboli l'esclavage.

Ainsi l'esclavage, introduit par un vice social de la race hispanique, a disparu par un avantage social de la race anglo-saxonne. Et c'est ainsi que l'Église a eu à lutter contre l'esclavage chez une race catholique, et a vu l'esclavage aboli par une race non catholique.

J'ai dit, dans ma première Note sur ce sujet de l'esclavage réapparu dans le monde chrétien, comment le mouvement *social* abolitionniste des Anglo-Saxons avait été grandement aidé par le mouvement *religieux* abolitionniste de l'Église à l'encontre des Hispaniques.

Ces deux Notes établissent et justifient par des lois sociales incontestables le rôle auquel l'Église a été tenue dans cette question de l'esclavage au Nouveau Monde. L'apologie ainsi se précise et se détermine exactement, par une connaissance exacte de la marche des phénomènes sociaux. C'est un des caractères de toute science vraie, que de porter la lumière au delà même de ce qui fait son objet immédiat et spécial.

Henri de Tourville.

LES ORIGINES

DE LA MONNAIE

II

LINGOTS ET USTENSILES MÉTALLIQUES EMPLOYÉS COMME MONNAIE (1)

1. — CARACTÈRES DES ÉTALONS MÉTALLIQUES NON MONNAYÉS.

On a constaté, dans l'article précédent, que chez les peuples simples, le choix de la marchandise-étalon varie suivant les lieux et le mode d'existence, et qu'il n'est dicté que par des considérations de *convenance* et de *facilité d'emploi*. Ce principe que l'observation nous a révélé, reçoit, avec non moins de rigueur, son application chez les sociétés qui ont franchi les premiers degrés de la culture matérielle, et au sein desquelles la division du travail a déjà amené la constitution de différents corps de métiers. Dès que, à côté de la vie pastorale et agricole, l'industrie se fut suffisamment développée pour qu'on sût travailler les métaux et les utiliser dans la fabrication des ustensiles, des instruments de labourage, des armes et d'ornements variés, on remarqua bien vite les avantages qu'offraient ces métaux, ouvrés ou non, comme intermédiaires des transactions, et leur commodité comme marchandise-étalon.

Trois éléments essentiels concoururent à pousser les peuples

(1) Voir la livraison précédente.

primitifs à préférer les métaux à tout autre type des valeurs. Ce sont : les nécessités du commerce extérieur, les qualités intrinsèques des métaux, et enfin, les services qu'ils sont susceptibles de rendre à chaque individu sous mille formes variées.

Des tribus pastorales commerçant entre elles peuvent bien, à la rigueur, se borner à échanger des têtes de bétail et évaluer toutes choses à l'aide de cet étalon primitif; on conçoit également que des sauvages se contentent d'employer, comme monnaie indigène, les coquillages et les verroteries de leurs colliers. Mais, à partir du jour où ces mêmes populations entrent en relations commerciales avec des étrangers qui ont un autre mode d'existence, le bétail-monnaie, la caurie-monnaie, le wampum risquent de devenir un intermédiaire singulièrement défectueux. S'ils conviennent à l'une des deux parties, ils peuvent paraître à l'autre incommodes ou insuffisants.

Les Grecs que l'épopée homérique met en action, peuvent bien, entre eux, apprécier toutes choses en têtes de bétail; mais pour les Phéniciens qui allaient les visiter et leur vendaient les produits manufacturés de l'Orient, ce mode de paiement n'eût pas manqué d'être fort embarrassant, car ces navigateurs n'auraient pu, que très exceptionnellement, embarquer des troupeaux sur leurs navires. Tous les manuels d'Économie politique répètent, à la suite de Wolowski, la plaisante mésaventure de je ne sais quelle chanteuse de Paris, qui, en tournée dans une île de l'Océanie, reçut comme paiement, à la suite d'un concert, des bananes, des citrons, des noix de coco en énorme quantité, et en outre, 3 porcs, 23 dindons et 44 poulets. Il était difficile d'opérer le change d'une pareille monnaie. Les trafiquants européens eussent été singulièrement déçus si les Indiens avec lesquels ils se mirent en contact, dans les siècles derniers, eussent payé en cauries et en wampums les marchandises qu'ils leur apportaient.

Aussi, le commerce extérieur d'une population simple avec des étrangers plus avancés au point de vue social, s'est-il toujours borné au troc des produits manufacturés du dehors contre

les richesses naturelles des indigènes. Or, dans ce mouvement d'échange, il s'est rencontré que les métaux, — l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, — occupèrent une place essentielle, soit qu'ils revêtissent la forme d'ustensiles, d'armes, de bijoux, de bibelots de toute sorte, vendus aux indigènes par les marchands, comme le faisaient les Phéniciens aux Grecs, soit qu'ils fussent, au contraire, des produits naturels sous forme de poudre, lingots, minerai, que les indigènes livraient aux trafiquants étrangers. Les métaux étant ainsi l'une des principales matières échangées, on fut amené, par un instinct naturel, à distinguer leurs remarquables aptitudes pour le rôle d'étalon des valeurs.

Ces qualités que tout métal possède intrinsèquement, il suffira de les indiquer ici sommairement. Les métaux sont moins altérables que la plupart des autres marchandises ou denrées : il est, par conséquent, plus aisé de les garder longtemps en magasin, sans risquer de les voir se détériorer, comme les céréales, les bestiaux, les fourrures. On peut les accumuler facilement, les transporter, les fragmenter sans qu'ils perdent rien de leur valeur. Leur conservation n'exige guère d'entretien; ils sont relativement assez peu volumineux. Bref, les autres marchandises-étalon sont dépourvues de toutes ces qualités, ou elles ne les possèdent pas au même degré.

En troisième lieu enfin, dans une société encore rudimentaire, les métaux sont utiles à tout le monde. Ils sont les indispensables auxiliaires de l'art du labourage, de la chasse, de la pêche, de la défense sociale, du luxe privé et public. Personne ne saurait s'en passer. Ils deviennent naturellement, transformés en instruments divers, armes et ornements, l'une des principales matières du troc, d'individu à individu, à côté des céréales et des troupeaux. Ils furent ainsi employés d'abord concurremment avec le bétail-monnaie dans l'évaluation du prix de toutes choses. Puis, leur adaptation à cet usage, favorisée, comme nous l'avons vu, par le commerce extérieur, et convenant mieux à tout individu qui s'était spécialisé dans un métier quelconque, se développa tant et si bien qu'un jour vint où les métaux, grâce à leurs qualités intrinsèques, prirent presque toute la place, ne

laissant plus au bétail que le souvenir traditionnel de son ancienne prépondérance.

Telle est la marche graduelle suivie par le développement des relations commerciales dans le monde entier. Après les échanges en nature, puis le choix d'une marchandise étalon-apte à convenir à peu près à tout le monde, comme les céréales et les bestiaux chez les populations agricoles, naît l'usage des métaux qui remplissent mieux le même office.

Dans leur utilisation monétaire primitive les métaux nous apparaissent, suivant les lieux, sous les formes les plus diverses : pépites, poudre, lingots plus ou moins allongés et aplatis, ustensiles tels que bêches, haches, marmites, hameçons, couteaux, bijoux, bracelets, anneaux de toutes dimensions. Sous ces aspects multiples, qui varient avec le genre de travail dominant chez chaque peuple, c'est toujours le même phénomène : partout les étalons de valeur, de fabrication métallique, se substituent aux étalons pris dans les productions naturelles de chaque pays. Voilà ce que nous allons constater, aussi bien chez des populations contemporaines que dans l'antiquité.

Cette substitution du métal aux autres marchandises, pour l'estimation générale de la valeur, est un fait qui met en saillie un point particulier de la Science sociale : à savoir, l'importance remarquable des métallurgistes dans l'histoire primitive des sociétés. En modifiant, par l'emploi des métaux dans l'outillage, bien des moyens d'existence, bien des procédés du mode d'existence, ils ont eu une influence essentielle sur l'ordre économique. On trouve dans cet universel remplacement des objets naturels par des objets en métal, à titre de valeur-type, une nouvelle application de cette loi, que le développement social d'un peuple se règle toujours, au fond, sur les modifications du régime du travail.

II. — CHEZ LES PEUPLES MODERNES.

De nos jours, on sait que la Chine, terre classique des traditions surannées, n'a pas encore de monnaie d'or ni de monnaie

d'argent : elle étale ainsi à nos yeux des coutumes assez semblables à ce qui devait se passer, si nous raisonnons par induction, dans l'Asie occidentale et le monde grec avant l'invention de la monnaie.

Les Chinois se servent, pour remplacer la monnaie, de plaques ou de briques d'or et d'argent qu'on pèse et qu'on livre pour les paiements, comme nous livrons le fer ou le cuivre pour les usages de l'industrie. « En Chine, l'or et l'argent n'ont jamais été monnayés. L'or est fondu en petits lingots, l'argent en pains de quelques onces, et le négociant qui les reçoit en échange de ses marchandises, ne les regarde que comme une autre marchandise dont il lui faut vérifier le poids avec la balance, et le titre avec la pierre de touche. Aujourd'hui (1837) la seule monnaie métallique portant empreinte est la monnaie de cuivre alliée d'étain... » (1). Pour la commodité des opérations commerciales, les banquiers et les riches marchands ont généralement donné à leurs lingots des poids exacts, suivant une échelle régulière de 1/2 à 10 taels pour l'or, de 1/2 à 100 taels pour l'argent. Il est de ces lingots qui sont aussi ténus que des fils de laiton, ce qui permet d'en rogner facilement la plus petite portion. Dès qu'un Chinois achète quelque chose d'un prix trop élevé pour être soldé en sapèques, il se munit d'un instrument destiné à couper, dans un lingot d'or ou d'argent, ce qu'il lui faut pour parfaire le paiement, car il arrive bien rarement que les morceaux qu'il a avec lui concordent exactement avec le poids dont il a besoin (2). Le tael, qui pèse environ 38 grammes, désigne l'unité de poids, mais il n'est pas une monnaie ; comme il varie de ville à ville, et que le tael de Pékin, par exemple, est de 4 % moindre que celui de Tien-tsin, et dépasse de 7 % celui de Changhaï, il importe, à chaque transaction, de désigner le tael dont on entend se servir (3). En outre, des discussions s'engagent presque toujours, entre l'acheteur et le vendeur, sur le

(1) Ed. Biot, *Mémoire sur le système monétaire des Chinois* (in-8, 1837), p. 1 et suiv.

(2) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, p. 91.

(3) Comte de Rochechouart, dans le *Journal des Économistes*, t. XV, 1869, p. 103 à 109.

titre du métal dont l'alliage peut varier à l'infini. C'est pour éviter en partie ces contestations, que des banquiers impriment leur poinçon personnel sur les lingots qui sortent de leur maison ou passent par leurs mains. Quelquefois, ce poinçonnement individuel, simple marque d'origine ou de fabrique, inspire assez de confiance pour dispenser de vérifier à la pierre de touche le titre de l'alliage. La facilité avec laquelle le public ou tel marchand accepte sans contrôle les lingots qui proviennent d'un établissement de banque ou de commerce déterminé, tient à la notoriété honorable de cette maison, mais nul n'est obligé d'avoir confiance. L'autorité publique n'intervient jamais, soit pour forcer un particulier à accepter en paiement un lingot quelconque, soit pour en garantir le poids ou l'aloi (1).

La seule monnaie chinoise frappée par l'État est la sapèque; elle est en cuivre mélangé d'étain et a une valeur extrêmement minime. Mille sapèques forment un *tiao*, vulgairement une *ligature*, parce que ces pièces sont enfilées dans un cordon; la valeur d'un *tiao* est de 2 fr. 50 à 3 francs. La forme des sapèques varie : les plus communes sont de simples rondelles percées d'un trou carré; d'autres ont la forme de couteaux, de bêches ou de rasoirs. Sur les plats de toutes ces pièces, produites par le procédé de la fusion, on lit des caractères qui leur attribuent une valeur de convention (2). Certaines populations agricoles de l'intérieur de la Chine échangent encore, comme étalon du prix de toutes choses, le hoyau, leur principal instrument de culture. Elles perpétuent ainsi, au milieu de nous, un état de choses fort ancien et plus généralement répandu jadis : les formes de bêches, de couteaux, de rasoirs données aux monnaies actuelle conservent le souvenir des temps où ces instruments étaient réellement le signe des valeurs dans la plus grande partie du monde chinois. Lorsque nous étudierons l'invention de la monnaie chez les Grecs, nous aurons à signaler des analogies singulières avec

(1) Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. III, p. 60.

(2) Sur l'histoire du monnayage en Chine, consulter surtout : Terrien de Lacouperie, *Catalogue of chinesse Coins in the British Museum*, Introduction (Londres, 1892).

les habitudes monétaires dont la Chine nous offre encore présentement le spectacle.

L'histoire monétaire du Japon est tout autre que celle de la Chine. De bonne heure nous trouvons, dans ce pays, des lingots d'or et d'argent, aussi bien que de cuivre, portant les estampilles soit du gouvernement central, soit des gouverneurs des provinces. Cependant, à côté de ces lingots, véritable monnaie officielle, impériale ou féodale, on constate, jusqu'en 1870 (époque où le Japon adopta la méthode et la forme européennes pour ses espèces monétaires), l'échange en nature, le troc direct, le riz employé comme principal intermédiaire, la poudre d'or, les lingots ou barres d'or et d'argent, souvent estampillés, comme en Chine, par les négociants ou les banquiers entre les mains desquels ils ont successivement passé (1).

Dans l'Annam, à côté du troc en nature, circulent des sapèques pour les petits paiements, et des barres d'argent entre négociants plus riches (2). Le fameux trésor de Hué pris par les Français, lors de la conquête de cette ville en 1886, et déposé actuellement à l'Hôtel des Monnaies, à Paris, se compose de lourdes briques rectangulaires, d'or et d'argent, sur lesquelles sont estampillés les noms des princes auxquels ont appartenu ces lingots. Les plus lourdes de ces tuiles d'or et d'argent rappellent celles que Crésus offrit au temple de Delphes, car elles pèsent 100 taels, c'est-à-dire plus de 3 kilogs et demi, environ. Il en est de dix taels (385 grammes), de cinq taels, de deux taels, d'un tael, d'un demi-tael, de un dixième de tael, avec les contremarques ou, pour mieux dire, les poinçons des empereurs Ming-Meng (1820-1841), Tchao-Tchy (1841-1849) et Tu-Duc. Ainsi, nous constatons que ces lingots rectangulaires ou allongés en barres carrées, ont des poids échelonnés graduellement suivant les divisions du système pondéral.

En Birmanie, dans le Siam et les régions voisines, on donne aux

(1) Voyez E. de Villaret, *Numismatique japonaise*, dans la *Revue numismatique*, 1892, pp. 126 et suiv.

(2) Ét. Aymonier, *Notes sur l'Annam*, dans la *Cochinchine française*, fasc. X, 1885, p. 239.

petits lingots d'argent, non plus la simple forme de barres ou de plaques allongées, mais celle de coquillages marins qui rappellent les *cauries* et sont un souvenir du temps où ces coquillages étaient le seul signe des échanges. Chez les Bahnars, c'est la marmite usuelle des ménages qui est l'étalon de valeur, et il est curieux de constater son équivalence avec le bœuf, comme chez les Grecs des temps homériques (1).

En Corée, après s'être servi, comme intermédiaire des échanges, du riz et de la toile de chanvre, on eut des sapèques en fer, des lingots bruts et des bouteilles en argent, à large embouchure. Ces bouteilles-monnaie étaient de deux grandeurs, les unes valant 14 pièces de toile, les autres 8 ou 9. A plusieurs reprises, dans le cours du moyen âge, des décrets interdirent de mélanger le cuivre ou un autre métal vil à l'argent des bouteilles, et l'autorité publique, pour couper court à la fraude, en arriva à estampiller d'un sceau officiel cette singulière monnaie (2). Une étude plus approfondie de ce pays et de son histoire, étude que de récents événements semblent devoir rendre plus aisée qu'elle ne l'était jusqu'ici, révélerait à coup sûr la raison d'être de la faveur que ce genre d'objets avait trouvée chez les Coréens.

Au Laos, raconte M. Aymonier, l'impôt se paye à l'aide de barres d'argent ou d'or, et de la même façon on se procure toutes les marchandises (3). Pour une barre d'argent valant 15 piastres mexicaines on achète de 100 à 180 livres de ramie ou ortie de Chine, suivant les localités. A Sting-Trèng, un esclave est vendu de trois à quatre barres d'argent. Dans l'île de Khon, M. Aymonier a vu un tribunal condamner un individu à une amende de quatre barres d'argent (4). Dans le pays de Bassak, on se sert comme monnaie courante de petits lingots ou saumons de cuivre appelés *lat* (5). « La monnaie usuelle de Sting-Trêng, dit encore le même savant voyageur, de même

(1) Ét. Aymonier, *op. cit.*, fasc. XIII, 1887, p. 296 et suiv. Comparez ci-dessus, p. 40.
(2) Maurice Courant, dans le *Journal asiatique*, t. II de 1893, p. 273 et suiv.
(3) Aymonier, *Voyage dans le Laos*, pp. 18, 51, 60, 133, 200, 301, etc.
(4) *Ibid.*, p. 32.
(5) *Ibid.*, p. 60, 89, 111.

que dans les deux provinces à l'Ouest du grand fleuve, Tonlé-Ropou et Melou-Préï, est le lingot de fer venant de Kompong-Soai, petite barre losangique, épaisse d'un centimètre au plus, large de trois, longue de quatorze, et pesant environ 200 grammes. On en donne 10 pour un *tical*, 15 pour une piastre. « Monnaie singulière et incommode, dit Francis Garnier, qui attribue au fer une valeur huit à neuf fois supérieure à celle qu'il a dans les pays civilisés. »

Parmi les tribus de pêcheurs échelonnées le long des côtes de l'Inde ainsi qu'à Ceylan et dans les îles Maldives et Laquedives, l'hameçon servit longtemps de monnaie principale. Avec le temps, l'ancienne forme de l'hameçon s'altéra graduellement : il finit par n'être plus qu'une tige métallique recourbée et repliée sur elle-même. Cette monnaie de pêcheurs s'appelait *larin* ou *lari*, du nom de la ville de Lari sur le golfe Persique; les larins, en argent et en cuivre, étaient encore en usage au commencement du dernier siècle, et il en est qui portent des incriptions arabes. Le poids des larins d'argent se rapproche souvent de celui de la roupie indienne (11 grammes 65). Dans les îles Maldives, un larin d'argent était estimé 12.000 cauries. En Arabie, dans le Nejd, circulaient aussi de petites tiges fourchues et repliées sur elles-mêmes, qui paraissent bien se rattacher aux larins et être également des hameçons-monnaie déformés (1).

En Amérique, nous voyons que les Mexicains échangeaient l'or en poudre, en le gardant dans des tuyaux de plumes; ils avaient aussi, en guise de monnaie, de larges plaques d'étain qui affectent la forme d'une ancre ou de la lettre T (2).

En pénétrant dans le continent africain, nous constaterons partout, comme en Asie et en Amérique, qu'aussitôt qu'une peuplade à demi civilisée fait un pas de plus dans la voie du progrès, elle a recours aux métaux en barres ou aux ustensiles métalliques, comme signe des échanges, à la place du troc simple

(1) Rhys Davids, *On the ancient Coins and Measures of Ceylan*, dans les *Numismata Orientalia*, t. I, p. 68 à 73; — W. Ridgeway, *the Origin of metallic currency*, p. 27 à 30.

(2) Prescott, *Hist. de la conquête du Mexique*, trad. Amédée Pichot, t. I, p. 117.

ou du bétail. Ainsi, par exemple, dans la région du Dourah ou du Nil Blanc, on se sert de barres de fer et de bêches de même métal, qui rappellent à la fois les bêches de la Chine et les haches des temps homériques. Chez les Bongo et les Nubiens, la fabrication de ces bêches, à la fois instruments de culture et monnaie, est une industrie ; il y a dans ces pays « des forgerons de profession, qui sont en même temps commerçants de toutes denrées ; un commerce assez actif est basé sur le trafic des objets en fer. Puis, la monnaie, étalon de valeur pour tous les produits, est, dans le pays Bongo, le *loggoh-kollouti*, ou fer de bêche dégrossi. Nous sommes bien en pleine région agricole : ce n'est plus en bétail, ni en pelleteries, ni en pointes de flèches, ni en perles ou autres ornements que se solde le prix d'une fiancée, c'est en fers de bêche. Chez les Bambarra, l'ancienne unité monétaire était la *bariferi* ou barre de fer » (1). Il en était de même sur la côte occidentale de l'Afrique : à Sierra-Leone, des barres de fer furent la principale matière échangée entre les indigènes et les premiers Européens qui visitèrent cette côte. Dans la même région on voit circuler, comme étalon commercial, des hachettes qui, trop petites pour être pratiquement en usage, sont, sans aucun doute, le vivant témoignage de la période primitive pendant laquelle des haches de grandeur normale étaient employées comme monnaie : les marchands, ici comme à Rome, étaient intéressés à diminuer peu à peu le poids de la marchandise-étalon. A Calabar, on se sert, pour le même usage, de paquets de fils de cuivre, assemblés les uns aux autres par de petits anneaux. Sur d'autres points de l'Ouest africain, ce sont des bracelets en or, en argent, en fer, en cuivre (2). Dans le haut Sénégal, le Dahomey, le Congo, l'usage du bracelet-monnaie est universel et se présente concurremment avec le troc pur et simple. C'est au moyen de semblables bijoux que les Sénégalais payèrent aux négociants français, en 1863, le blé dont ils eurent besoin pour éviter la famine qui les menaçait (3).

(1) A. de Préville, *les Sociétés africaines*, p. 250.
(2) W. Ridgeway, *the Origin...*, p. 39 à 42.
(3) A. de Chasteigner, *les Premiers temps de l'industrie du fer dans l'Europe*

Il est temps, après ces exemples nombreux, empruntés, à dessein, aux populations les plus diverses, de tourner nos regard du côté de l'antiquité. Ces formes variées d'étalons métalliques nous révèlent, sans doute, quelques-uns des traits essentiels de la vie de sociétés contemporaines encore trop peu connues; mais si nous les avons relevées ici, c'est surtout dans le but de les faire contribuer, par analogie, à éclairer le côté similaire de l'histoire des anciennes civilisations de l'Asie occidentale et de l'Europe.

III. — DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE.

Dans l'Égypte pharaonique, où la monnaie fut toujours inconnue, tous les métaux, l'or, l'electrum (alliage naturel d'or et d'argent), l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, furent employés comme signe d'échange. Le mémoire de Lepsius sur *Les métaux dans les inscriptions égyptiennes*, contient trente-huit figures diverses, extraites de monuments égyptiens, qui montrent les formes multiples sous lesquelles se présentent les métaux dans le commerce de l'ancienne Égypte (1). On les voit en *monceaux* de pépites brutes et informes, telles que les mines les fournissaient; en *bourses* ou petits sacs contenant des grains, de la poudre et des paillettes d'or, dépouillés de leur gangue par le lavage, comme le récoltent encore aujourd'hui les nègres dans le haut Nil; en *briques*, en tuiles, en barres ou en plaques, formes obtenues par la fusion ou un travail de métallurgie; enfin en *anneaux* de différentes grandeurs, forme la plus fréquente, surtout dans la représentation des opérations du pesage.

L'argent est plus rare que l'or en Égypte. L'or et l'électrum venaient des mines si riches de l'Éthiopie (2); l'argent était sur-

ancienne et dans l'Afrique moderne, extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux* (t. IV, 1887), p. 11; — G. de Mortillet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1876, p. 297; — J.-A. Blanchet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 129 et suiv.; le même, *Études de numismatique*, t. I, p. 85 et suiv.

(1) Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, trad. W. Berend (in-4°); — Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 376 et 406.

(2) Agatharchide, § 23-29, éd. Didot, p. 123 et s.; — Diod. Sic., III, 12. — Cf. G. Mas-

tout importé d'Asie et payé comme tribut par les peuples de la Syrie (1). Dans les textes hiéroglyphiques, on distingue avec soin l'or pur (*aurum obrysum*) de l'électrum ou même de l'or qui n'est pas affiné par la fusion. On évite aussi de confondre le cuivre dans sa gangue, c'est-à-dire brut et non purifié, avec le cuivre fondu et épuré, que les Grecs appelaient *cuivre noir*, χαλκὸς μέλας (2). Le cuivre était très abondant dans l'empire des Pharaons.

Quelle que fût la forme donnée aux métaux et quel qu'en fût



Fig. 1.

le degré de pureté, on ne pouvait les utiliser, comme étalons de la valeur des choses, qu'à l'aide de la balance. Plusieurs monuments égyptiens représentent l'opération du pesage des métaux monétaires (3). Sur l'un des plateaux de la balance (fig. 1), sont placés les poids, qui affectent des formes nombreuses : ce sont, par exemple, des figures de bœufs ou de têtes de bœufs, de gazelles,

pero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 481 ; — F. Robiou, *Mémoire sur l'administration de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191 et suiv.

(1) Lepsius, *op. cit.*, p. 16 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 47 et suiv.

(3) Sur les formes et la composition de la balance égyptienne, voyez Flinders Petrie, *A Season in Egypt.*, p. 42 ; et pl. XX ; — Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 324.

d'hippopotames, de lions ou d'autres animaux; ou bien ce sont de simples cubes évasés comme des gobelets, la partie supérieure arrondie en calotte. Dans l'autre plateau, on entasse les métaux (1). Quand il s'agit de poids considérables, ces métaux sont en tuiles ou en briques; s'il s'agit au contraire de poids médiocres ou infimes, ils ont l'aspect d'anneaux ouverts, ou de tiges repliées sur elles-mêmes. Dans les deux cas, ces lingots prennent le nom de *tabnou* (2); la tige, libre aux deux extrémités, pouvait être rognée à volonté, comme en Chine, pour les besoins de l'ajustage du poids. Par suite d'une longue pratique et par l'effet du progrès spontané des relations sociales, le *tabnou* finit par être taillé à l'avance, suivant un poids fixe, connu de tous et correspondant à l'une des principales divisions du système pondéral égyptien. Le *tabnou* ainsi préparé, pesait de 90 à 98 grammes environ : il devint l'étalon pondéral des métaux monétaires.

On alla plus loin; dans le but de se soustraire, autant que possible, à l'obligation de rogner sans cesse les *tabnous* pour ajuster les poids et les paiements, l'usage vint de tailler, comme nous l'avons constaté dans la composition du trésor de Hué, des lingots qui eussent des poids variables, mais gradués d'une manière fixe et en rapport avec les divisions du système pondéral. La principale division était le *kite*, la dixième partie du *tabnou*. On comprendra mieux notre pensée si l'on suppose, par exemple, que la monnaie soit supprimée chez nous, et que les métaux précieux circulent dans le commerce sous la forme de lingots d'un gramme, d'un hectogramme, d'un kilogramme, etc. Il y eut des lingots d'or et d'argent taillés suivant les plus petites divisions du système pondéral, de façon à servir aux transactions secon-

(1) Lepsius, *Denkmäler*, t. III, 10 a; 39 a, d, etc.; — Barclay V. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 1; — W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, p. 128; — Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. III, p. 59; — F. Hultsch, *Gr. und rom. Metrologie*, p. 377.

(2) F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 104; — G. Maspero, *Hist. anc.*, t. I, p. 324. On lit aujourd'hui *tabnou* le signe hiéroglyphique que les anciens égyptologues lisaient *outen*; — W. Spiegelberg, *Die Lesung des Gewitchtes* TABNOU, dans le *Recueil de travaux relatifs à l'Égypte et à l'Assyrie*, t. XV, p. 145.

daires du commerce ou à parfaire les paiements les plus exacts (1).

M. Michel Soutzo a publié un anneau d'or égyptien (fig. 2), appartenant au baron de Saurma, qui paraît bien avoir servi d'anneau d'échange. Il est ouvert, et pèse 15 gr. 40. Des points, au nombre de 84, sont marqués en creux sur toute sa longueur, moitié sur chaque face. Quelle que soit la relation qui existe, ou non, entre ces points et le poids, l'aloi ou la valeur du métal, il s'agit d'un anneau équivalent à un sixième de tabnou (2).

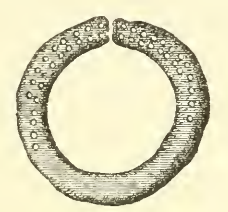


Fig. 2.

Le musée de Leyde possède des anneaux d'or qui ont aussi servi d'intermédiaires pour les échanges : ils ont la forme de fils recourbés en cercles ou repliés en S (3). Leurs poids gradués paraissent se rapporter, non plus au système pondéral égyptien, mais au système chaldéo-babylonien (4). Si ce fait était bien établi, on pourrait les considérer comme ayant été apportés en Égypte par le commerce; peut-être appartiennent-ils à l'époque durant laquelle les Chaldéo-Assyriens ou les Perses ont dominé dans la vallée du Nil; il est toutefois plus probable que ces anneaux ont figuré parmi les tributs payés aux Égyptiens tandis que ces derniers étaient maîtres de la Palestine et de la Syrie. C'est ainsi, par exemple, que dans la grande inscription du temple de Karnak (5), Thoutmès III raconte qu'il reçut des Khétas de Syrie.

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 107-108.
(2) M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 51 et pl. III, A, B, C.
(3) Leemans, *Egyptische Monumenten van het Nederl. Museum*, t. II, pl. XLI, nº 296.
(4) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 104; — G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 324.
(5) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 103.

301 tabnous d'argent (environ 27.692 grammes) en huit anneaux; chaque anneau pesait donc à peu près 3.462 grammes et valait 37 ou 38 *tabnous*. Thoutmès compte naturellement en *tabnous*, suivant le système pondéral égyptien; d'après le système chaldéo-assyrien, chaque anneau valait 42 statères.

On évalue et on paye toute chose en *tabnous*: gratifications aux soldats (1), salaires d'ouvriers (2), objets mobiliers, champs, maisons, céréales (3), esclaves, amendes judiciaires. Il nous est parvenu des papyrus hiéroglyphiques sur lesquels sont transcrits des comptes qui fournissent l'indication du prix de choses diverses en *tabnous* de cuivre :

Un bœuf est estimé	119 tabnous de cuivre.
Un chevreau nouveau-né	2 tabnous.
Une paire d'oies.	1/4 de tabnou.
Un couteau.	3 tabnous.
Un rasoir.	10 tabnous.
Cinq pièces d'étoffe.	25 tabnous.
5 hins (2 litres 30) de miel	4 tabnous.
11 hins (5 litres 06) d'huile.	10 tabnous.
Une peau tannée.	2 tabnous.
Une canne avec incrustations	4 tabnous.
Une canne simple, en cyprès	1 tabnou.
Une pioche.	2 tabnous.
Une passoire de bronze	5 tabnous (4).

Comme en Chine, le fractionnement régulier des lingots monétaires ne dispensait pas de recourir à la balance quiconque jugeait à propos de vérifier le poids des lingots que chaque particulier apportait sur le marché et qu'il avait taillés de son autorité privée; il fallait aussi constamment, comme nous l'avons vu par des exemples, s'assurer, à l'aide de la pierre de touche, ou autrement, du titre des métaux précieux. La fraude ne devait pas être rare; dans la confession égyptienne inscrite au *Livre*

(1) Maspero, *Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, p. 77.

(2) *Recueil de travaux relatifs à l'Égypte et à l'Assyrie*, t. I, p. 57 et suiv.

(3) Pleyte et Rossi, *Papyrus hiératiques de Turin*, pl. XXXIX, l. 5 et 9; et pl. XCI, l. 2; — Chabas, *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, p. 17 et suiv.; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 95.

(4) F. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. III, p. 57-58; — le même, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 95.

des Morts, on trouve ces mentions bien significatives dans la bouche du défunt : « Je n'ai pas tiré sur le peson de la balance! Je n'ai pas faussé le fléau de la balance (1) ! »

En somme, ce qui domine dans le système égyptien, comme dans l'extrême Orient, c'est l'usage du métal apprécié au poids : la balance règne en souveraine. Les métaux revêtent des formes portatives et faciles à entamer par faibles fractions : la barre, l'S, l'anneau ouvert sont faits ainsi pour être plus commodément adaptés aux besoins de la circulation commerciale. Quant aux poids qu'on met dans la balance pour peser les métaux, leur formes animales sont visiblement empruntées à l'ancienne manière d'évaluer les échanges en têtes d'animaux domestiques ou d'animaux de chasse utiles par les produits qu'on en peut tirer.

IV. — EN ASSYRIE ET EN CHALDÉE.

Chez les Chaldéo-Assyriens, où l'usage des métaux précieux comme étalon de valeur s'est montré de bonne heure, en concurrence avec le simple troc, on ne voit guère que l'or, l'électrum, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, aient été amenés à la forme d'anneaux comme le *tabnou* des Égyptiens. C'étaient de simples briques ou tablettes plates, analogues à celles qu'on a trouvées dans les fondations du palais de Khorsabad, moins les inscriptions cunéiformes dont celles-ci sont recouvertes. Sur les bas-reliefs ninivites, les tributaires qui apportent des présents au roi lui offrent l'or et l'argent dans des bourses ou des cassolettes, ou bien en briques et en lingots coniques ou pyramidaux. Quelle que soit la forme sous laquelle se présentent l'or, l'argent, le cuivre, il faut, comme en Égypte, avoir constamment recours à la balance pour les faire évaluer. On ne les apprécie qu'au poids ; de là vient qu'en assyrien et dans les autres langues sémitiques, le mot שׁקל, *saqal*, signifie à la fois *peser* et *payer* (2).

« Le marchand pèse l'argent et mesure le grain », dit un

(1) Maspero, *Hist. anc.*, t. I, p. 189.

(2) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I. p. 111.

texte assyrien (1). L'argent, plus répandu que l'or dans les villes de la Mésopotamie, y joue un rôle prépondérant dans les opérations commerciales. L'usage s'introduisit, comme en Égypte, de tailler les lingots en poids échelonnés d'avance, de telle sorte que le sicle, le demi-sicle, la mine, le talent devinrent, dans l'Asie sémitique, des lingots d'un poids égal aux divisions pondérales portant ces noms. Avec de l'argent au poids, on achète, — comme on le constate dans les contrats d'intérêt privé qui nous sont parvenus en si grand nombre, — un esclave, une maison, un champ, un verger, des bestiaux; on paie un salaire, une amende, une dette ou des intérêts.

Dans un document de ce genre, daté du rège d'Assarhaddon, sept femmes esclaves sont vendues trois mines d'argent (2). Ailleurs, une femme esclave est payée une mine et huit drachmes d'argent (3); une autre femme vaut une mine et demie (4). On achète une maison pour trois mines deux tiers d'argent (5); quinze moutons et une vache pleine pour dix mines d'argent de Carchémis (6).

Dans ces transactions, il est rarement parlé de paiements en or; il existe toutefois quelques contrats où il est question d'une mine d'or (7); un autre parle de « dix mines d'argent pur et de dix mines d'or travaillé » (8). L'or était importé en Mésopotamie de l'Inde et de l'Égypte, ou bien il arrivait par le commerce phénicien.

Le cuivre est aussi rare que l'or, malgré la proximité de l'île de Cypre; citons cependant un paiement de quatre mines

(1) *Mahiru kaspa isakal u seam imadad.* (Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 12, l. 44-45). Comparez d'autres textes, tels que celui-ci : *bar mana kaspa isakkal*, « il pèse la moitié d'une mine d'argent ». (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 58, l. 12).

(2) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 182.

(3) *Ibid.*, p. 195.

(4) *Ibid.*, p. 202; voyez d'autres exemples dans Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. V, p. 99 et suiv.

(5) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 171.

(6) *Ibid.*, p. 158.

(7) *Ibid.*, pp. 241, 244 et 249.

(8) *X mana kaspa luh, x mana hurasu sakru.* (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 207, ligne 49).

de cuivre (1); un autre, de deux talents de cuivre de la déesse Istar d'Arbèles (2).

Outre les briques, le commerce assyrien paraît avoir fait usage de lingots portant déjà une empreinte conventionnelle comme la monnaie véritable. C'est, du moins, ce qui nous semble résulter du texte des contrats qui mentionnent des paiements exécutés « en drachmes d'argent, à la tête d'Istar de Ninive » (3). Il s'agit vraisemblablement de petits lingots d'argent, du poids d'une drachme, et représentant la tête de la déesse Istar. Nous pouvons, par là, légitimement supposer que d'autres lingots avaient la forme de lions, de bœufs, de canards, comme les poids eux-mêmes qui servaient à les peser. Cette conjecture est encore confirmée par ce qu'on sait des rois de Lydie, qui offrirent à l'oracle de Delphes, à la fois des briques et des statuettes de lions en or massif; Schliemann, enfin, a recueilli des quantités de têtes de vaches en or, aux alentours du sanctuaire de Héra, à Mycènes.

Sur les bas-reliefs de Persépolis, le prince achéménide reçoit des mains des vaincus, des bourses, des *torques*, de petites cassolettes précieusement portées sur la main, des lingots globuleux, d'autres aplatis comme des briques. Des tributaires portent même des balances, sur les plateaux desquelles sont placés des poids ou lingots de métal, qui ont le galbe extérieur de petites clochettes (4). Les Indiens payaient à Darius, comme tribut annuel, des paillettes d'or (ψήγμα) renfermées dans des sacs d'un poids déterminé (5).

Bien qu'alors la monnaie fût déjà inventée et répandue, le roi de Perse garde dans son trésor les métaux précieux à l'état

(1) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 171.

(2) *II bilat eri sagruti sa ana Istar sa Arbailu* : « deux talents de cuivre pur (ou travaillé ?) d'Istar d'Arbèles ». (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 187; F. Lenormant, *Hist. anc.*, t. V, p. 113 et suiv.)

(3) *Daragmana kaspa kakkadi sa Istar sa Ninua.* (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 226.) Ces savants traduisent : « drachmes d'argent au titre d'Istar de Ninive ». Mais rien n'autorise à traduire par *titre* le mot *kakkadu*, qui signifie *tête* en assyrien comme dans d'autres langues sémitiques.

(4) Flandin et Coste, *Perse ancienne*, pl. 107, 109, etc.

(5) Hérod., III, 94.

de lingots qu'il ne fait monnayer qu'au fur et à mesure de ses besoins : « Le roi, dit Hérodote, thésaurise les impôts de cette manière : on fait fondre les métaux et on les verse, encore liquides, dans des vases de terre cuite; quand ils sont refroidis, on brise cette enveloppe. Lorsque le roi a besoin d'argent, il fait frapper la somme qui lui est nécessaire » (1). Dans les livres avestiques enfin, les paiements lingots estimés au poids sont les plus ordinaires (2).

Ainsi, par ces exemples, on voit que les empires asiatiques eurent constamment, comme l'Égypte, recours aux étalons métalliques pour apprécier tout ce qui était susceptible d'être évalué. A l'époque pleinement historique, le troc pur et simple avait, en Mésopotamie et en Perse aussi bien que dans la vallée du Nil, une tendance à disparaître et n'était plus guère en usage que dans les rangs inférieurs de la société ou dans les circonstances particulières qui en favorisaient l'application occasionnelle.

V. — CHEZ LES HÉBREUX ET LES PHÉNICIENS.

En Syrie et en Palestine, comme en Égypte et en Chaldée, les transactions commerciales se faisaient, d'habitude, par l'intermédiaire des métaux précieux et du cuivre. Partout où, dans la Bible, il est fait mention de paiements, ce sont ces métaux qui servent d'étalon de valeur. On les pèse toujours, et le sicle (שקל, *compter* et *peser*) fut longtemps une unité pondérale avant de devenir une monnaie (3).

Pour démontrer que le sicle n'était, dans le principe, autre chose qu'un poids, il suffit de comparer entre eux les passages bibliques où il est parlé de sicles d'or (4), de sicles d'argent (5), de sicles de

(1) Hérod., III, 96.

(2) Ridgeway, *op. cit.*, p. 148 et suiv.

(3) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 108; — Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 405.

(4) Gen., XXIV, 22; — Nombr., VII, 14, 20, 62, 68, 86; — I Chron., XXI, 25.

(5) Gen., XXIII, 16; — Nombr., VII, 13, 19, 25, etc.; — Exod., XXI, 32; — Levit., XXVII, 3; — Deutér., XXII, 29.

fer (1), de sicles de cuivre (2), de sicles d'aromates (3), de sicles d'aliments (4). Bref, il est acquis que le sicle, comme la mine et le talent, n'était, à l'origine, qu'une des divisions du système pondéral.

Maintes et maintes fois on constate, dans les livres bibliques, que les métaux servant aux échanges étaient fractionnés, à l'avance, en lingots du poids exact d'un sicle, d'un demi-sicle, d'une mine, d'un talent, ou d'un poids égal à leurs multiples ou à leurs divisions. Ces coupures de lingots d'or, d'argent, de cuivre, échelonnées graduellement comme les poids d'une balance, circulaient entre toutes les mains, si bien que, de même qu'en Chine et en Égypte, on avait généralement à sa portée les moyens de parfaire un paiement, c'est-à-dire d'ajuster un poids déterminé de métal, sans être obligé de rogner, séance tenante, des lingots dont la masse excédait le poids cherché. On pouvait aussi se dispenser de recourir à la balance et compter simplement les sicles à la pièce, lorsqu'on jugeait à propos de s'en rapporter à l'honorabilité du banquier ou du débiteur.

La première transaction commerciale que mentionne la Genèse est l'acquisition, par Abraham de la caverne de Makpela dont il voulait faire son tombeau. Le patriarche, qui était revenu d'Égypte, « très riche en troupeaux, en argent et en or » (5), livre au poids (וישקל) à Ephron, 400 sicles d'argent, « tels qu'ils ont cours entre les marchands » (6). Il est fait par ces mots, allusion au poids et au titre des sicles. Il faut, de même, reconnaître des évaluations pondérales dans les nombreux passages bibliques où se trouvent énumérés des paiements, des cadeaux, des contributions ou des amendes en sicles, mines ou talents, par exemple lorsque les Israélites s'imposent, pour la construction du temple, une capitation d'un demi-sicle

(1) I Rois, XVII, 7.
(2) Exod., XXXVIII, 29.
(3) *Ibid.*, XXXVIII, 29.
(4) Ézéchiel, IV, 10.
(5) Gen., XIII, 2 ; XXIV, 35.
(6) *Ibid*, XXIII, 16.

par tête (1), lorsqu'Abimelek, roi de Gérar, fait cadeau à Abraham de mille sicles d'argent (2), ou qu'Abraham paye à Ornan 600 sicles d'or (3). Joseph est vendu par ses frères pour vingt sicles d'argent pesés (4). Dans la loi mosaïque, tout se paie en argent estimé au poids : maisons, troupeaux, champs, amendes, contributions pour le temple, sacrifices d'animaux, rachat du premier-né, offrandes aux prophètes (5).

Comme dans les autres pays, la forme donnée à ces lingots remplissant l'office de monnaie était très variable. Quand on parle de sommes énormes, par exemple de talents d'or (6), de talents d'argent (7), de talents de plomb (8), de talents de cuivre (9), de talents de fer (10), il s'agit sans doute, en grande partie, de lingots bruts, de briques, de saumons fort lourds. Le nom sémitique du talent, ככר, *kikkar*, signifie « cercle », et si l'on se rappelle la forme du *tabnou* égyptien, on admettra sans peine que cette appellation tire son origine de la forme même des lingots primitifs qui pesaient un talent. Dans le livre de Josué, il est parlé d'une « langue d'or » pesant cinquante sicles (11).

Les lingots d'un poids médiocre étaient souvent manufacturés et transformés en bijoux, surtout en bracelets et en anneaux, comme en Égypte. Nous trouvons en effet, à plusieurs reprises, la mention formelle de bijoux pesés qu'on emploie comme paiement (12). Les bijoux que reçoit Rébecca (13) consistent en un anneau d'or du poids d'un demi-sicle et deux bra-

(1) Exod., xxx, 13.
(2) Gen., xx, 16.
(3) 1 Chron., xxi, 25.
(4) Gen., xxxvii, 25, 28.
(5) Levit., v, 15; xxvii, 3 et suiv.; — Nombr., iii, 45 et suiv.; xviii, 15; — Deutér., ii 6, 28; xiv, 26; — Exod., xxi, xxii, xxx, 13, 15; xxxviii, 26.
(6) I Rois, ix, 14; x, 10 etc.
(7) II Rois, v, 22, etc.
(8) Zach., v. 7.
(9) Exod., xxxviii, 29.
(10) I Chron., xxix, 7.
(11) Jos., vii, 21, 24.
(12) Nombr., xxxi, 50, 51; — Juges, viii, 26; — Job, xlii, 11.
(13) Gen., xxiv, 22.

celets du poids de deux sicles : l'insistance avec laquelle on spécifie le poids de ces bijoux est significative. De même, lorsque les nombreux parents et amis de Job lui donnent, chacun, une bague d'or, il est clair que ces bagues ne peuvent être considérées que comme monnaie (1).

Dans Samuel (2), il est parlé d'un individu qui porte sur lui, comme une véritable pièce de monnaie, un lingot d'un quart de sicle. Et même, dans le livre des Juges (3), on voit un personnage, Mica, qui se sert, pour ses paiements, de sicles ayant la forme d'une image gravée. Cette particularité rappelle les drachmes en tête d'Istar que nous avons signalées sur des contrats assyriens.

Souvent aussi, les métaux précieux circulent en petites pièces, en grains ou en poudre, renfermés dans des bourses. Quand les frères de Joseph achètent du blé en Égypte, au moment de la famine, ils emportent des sommes d'argent dans des bourses cachées au fond de leurs sacs de blé (4). L'usage des bourses est fréquemment mentionné dans la Bible (5). Au temps du roi Joas, il y avait, dans le temple de Jérusalem, un coffret dont le couvercle était percé d'une rainure comme le tronc de nos églises : dans cette ouverture les prêtres glissaient les petits lingots ou, pour mieux dire, les pièces d'argent offertes par le peuple pour la réparation du temple ; quand le tronc était rempli, on le vidait et on mettait l'argent dans des sacs, après l'avoir compté et pesé (6). Tout cela nous rapproche graduellement de l'usage de la monnaie, mais ces pièces de métal n'en sont pourtant pas encore réellement et complètement. « Il y manquait, dit Fr. Lenormant, ce que les jurisconsultes romains appelaient dans

(1) Job, XLII, 11,

(2) I Samuel, IX, 8.

(3) Jug., XVII, 2, 4. On a aussi beaucoup disserté pour savoir si le mot קְשִׂיטָה, *qesitha*, qui paraît trois fois dans la Bible (Gen., XXXIII, 19 ; — Jos., XXIV, 32 ; — Job, XLII, 11), ne désignerait pas un lingot marqué de l'empreinte d'un bélier. Cf. Madden, *the Coinage of the Jews*, p. 11 ; — Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, pp. 160 et suiv.

(4) Gen., XLII, 27 et suiv.

(5) II Rois, XII, 9 et suiv. ; — Prov., I, 14 ; VI, 20 ; XVI, 11 ; — Isaïe, XLVI, 6 ; — Job, XIV, 7 ; — Deutér., XXV, 13.

(6) II Rois, XII, 9 et suiv. ; — cf. II Chron., XXIV, 8.

la monnaie *la loi* et *la forme*. Ni le poids ni le titre n'étaient garantis par des autorités publiques. Le côté fiduciaire, qui est l'essence de toute monnaie, même de la meilleure, de celle dont la valeur réelle est la plus exactement en concordance avec la valeur nominale, et qui fait qu'on la reçoit sans vérification dans les transactions journalières, à cause de son caractère légal et de la confiance qu'inspire l'empreinte gouvernementale qu'elle a reçue, ce côté fiduciaire y faisait absolument défaut (1). »

L'opération du pesage des lingots n'est pas toujours mentionnée, mais elle ne saurait faire l'objet du moindre doute. Elle est cependant formellement spécifiée dans plusieurs passages, et l'on constate que, dans les transactions qui avaient lieu sur la place publique, au marché, vendeur et acheteur se servent de balances qu'ils portent toujours à la ceinture, avec une série de poids en pierre (2); « une fausse balance est une abomination devant le Seigneur (3) ». Il est vraisemblable qu'il existait chez les Juifs des employés officiels qui s'installaient sur les principaux marchés, munis de balances et d'autres mesures reconnues exactes par l'autorité publique. Ce sont peut-être des fonctionnaires de ce genre qu'il faut reconnaître sur les peintures égyptiennes signalées plus haut, qui représentent des personnages vérifiant avec leurs balances le poids des *tabnous*. Ce qui nous permet de faire cette conjecture, c'est l'inscription araméenne du célèbre poids, en forme de lion, trouvé à Abydos (Troade), sur la base duquel on lit : « Contrôlé par-devant les conservateurs de l'argent (4). » Les Grecs et les Romains avaient aussi des peseurs publics appelés ζυγοστάται et *libripendentes*. Il n'y a pas longtemps, enfin, que des mesureurs officiels exerçaient les

(1) Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. III, p. 59-60, et *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 109.

(2) Gen. XXIII, 16 ; — Exod., XXII, 17 ; — II Sam. XVIII, 12 ; — I Rois, XX, 39 ; — Jer. XXXII, 9, 10, etc. ; — Deutér. XXV, 13 ; — Prov, XVI, 11 ; XI, 1 ; XX, 10, 23 ; — Mich., VI, 11 ; — Amos, VIII, 5.

(3) Proverbes, XI, 1.

(4) M. de Vogüé, dans la *Revue archéol.*, t. I de 1862, p. 30 ; — Brandis, *Das Munz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 54 ; — *Corp. inscr. semitic.*, Pars secunda, t. I, p. 100.

mêmes fonctions en France, dans toutes les foires et marchés.

Les usages que nous venons de constater chez les Juifs se retrouvent les mêmes chez leurs voisins du Nord, les Syriens ou Héthéens et les Phéniciens. Dans la grande inscription du temple de Karnak, Thoutmès III raconte qu'il reçut des Khétas (Héthéens) de la Syrie, entre autres tributs, huit anneaux d'argent du poids de 301 *tabnous* (1). Quand le roi d'Assyrie, Assurnazirpal, envahit la Syrie, vers 870 avant notre ère, il reçoit successivement, des différents princes de ce pays, quatre mines d'argent, dix mines d'argent, vingt talents d'argent et d'or, cent talents de cuivre et de nombreux ustensiles métalliques (2). Les récits des conquêtes des Pharaons ou des monarques assyriens en Syrie sont remplis d'énumérations du même genre.

Chez les Phéniciens, les plus grands marchands de l'antiquité, les métaux précieux circulaient en abondance, principalement sous la forme de barres et d'anneaux. Les annales de Thoutmès III, aussi bien que le récit biblique de la construction du temple de Salomon, nous révèlent les immenses richesses des Phéniciens en or et en argent (3); ils allaient chercher ces métaux sur les côtes d'Asie Mineure, d'Afrique, en Thrace et principalement en Espagne; aussi, chez les Grecs, on disait que les vaisseaux des Phéniciens avaient des ancres d'argent (4). Le plus souvent, l'industrie transformait en bijoux les métaux précieux destinés aux échanges, et sous cette forme, le bracelet jouait le principal rôle, comme en Palestine et en Égypte. Sur différents points de l'île de Cypre, à Curium, à Paphos, à Idalium, à Amathonte, on a trouvé des anneaux de grandeurs différentes qui servaient à nouer et à parer la chevelure des femmes (5). Les deux extrémités de ces annelets ne sont pas soudées l'une à l'autre, mais libres et, la plupart du temps, ornées d'un fleuron ou d'une figurine

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 103.

(2) Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. IV, p. 171 et suiv.

(3) I Rois, IX, 11, 14, 28; X, 11; — II Chron., VIII, 18; — Zach., IX, 3; — Ézéch., XXVII.

(4) Aristot., *De mirab. auscult.*, 147; — Diod. Sic., V, 35.

(5) Palma di Cesnola, *Cyprus*, p. 309-310 et pl. XXVIII. — Cf. *Revue archéol.* n. s., t. XXXI, 1876, p. 26; — J.-P. Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 260.

la tige en boudin forme parfois un peu plus d'une spire et demie. Presque tous sont en or, en électrum ou en argent; leur forme, qui rappelle le *tabnou* égyptien, leur poids qui paraît correspondre à des divisions d'un système pondéral, enfin les marques de valeur gravées sur plusieurs d'entre eux, leur assignent, sans aucun doute, un rôle monétaire, bien qu'il s'en trouve, dans le nombre, qui soient *fourrés*, c'est-à-dire en cuivre revêtu d'une simple pellicule d'or. N'oublions pas, qu'aujourd'hui encore, dans tout l'Orient, les femmes se font une parure des espèces métalliques qui constituent le trésor de la famille (1). Leur coiffure de tête, leurs colliers, leurs bracelets sont constellés de monnaies d'or et d'argent, en nombre qui varie avec la fortune de chaque famille. Les plus pauvres se contentent parfois de fausses pièces de cuivre dorées, sans valeur, et de pareils colliers ou coiffures féminines s'achètent couramment dans tous les bazars orientaux. Ne soyons donc pas étonnés de rencontrer des usages pareils dès l'antiquité la plus reculée.

VI. — CHEZ LES POPULATIONS PRIMITIVES DE LA GRÈCE.

Dans l'épopée homérique, qui est l'œuvre de plusieurs siècles (2), et où des coutumes anciennes se trouvent rapprochées d'usages nouveaux, créés sous l'action du progrès social, on voit fonctionner, à côté du troc pur et simple et du bétail-monnaie, l'emploi des métaux bruts ou manufacturés, comme étalon du prix de tout ce qui se vend et s'achète. Ici comme partout, la division du travail et la constitution des corps de métiers rendaient, la plupart du temps, impraticable ou incommode l'emploi du bétail-monnaie; les métaux étaient, pour la même fonction, d'un maniement plus pratique : on les préféra. L'or, l'argent, le fer, le cuivre étaient assez répandus pour que

(1) F. Le Play, *les Ouvriers européens*, t. II, p. 264.

(2) W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 1 et suiv. On place la dernière compilation de l'*Odyssée* seulement dans la seconde moitié du septième siècle; l'*Iliade* est beaucoup plus ancienne.

chacun pût s'en procurer, sous la forme de lingots, d'armes ou d'ustensiles. C'étaient les Phéniciens qui les importaient de différentes régions, et leurs navires n'étaient, pour ainsi dire, que les intermédiaires des métallurgistes dont ils écoulaient les produits.

Le cuivre de Cypre, de la Palestine, de l'Espagne, l'étain des Cassitérides (les îles Sorlingues), l'or et l'argent de l'Espagne, de Thasos et de la côte de Thrace, étaient accaparés par le commerce phénicien (1). Les ateliers de Tyr et de Sidon transformaient ces matières premières en armes, vases, bijoux, ustensiles de toute sorte, que les Grecs, moins avancés, recherchaient avec avidité, à cause de leur beauté artistique, et qu'Homère décrit avec tant de complaisance admirative (2). Mais dans la société homérique, on tient aussi à posséder des lingots bruts et non ouvrés, pour l'usage de l'industrie indigène. Nous avons vu, déjà, sous les murs de Troie, les Achéens échanger du vin contre du fer et du cuivre (3). Des assiégés offrent à leurs ennemis, comme rançon de leur vie, de l'or, du cuivre et du fer (4). Mentès, roi des Taphiens, va à Temesos, en Cypre, pour y troquer du fer contre du cuivre (5); les Phéniciens livrent des vivres contre des lingots d'or (6). Les particuliers prévoyants amassent le bronze, le fer, l'or et l'argent, comme on grossit ses troupeaux dans des tribus moins avancées : témoins, le père d'Adreste et le père de Dolon qui ont de tels trésors en assez grande quantité pour servir à la rançon de leurs fils (7). Dolon, sur le point d'être tué par Ulysse et Diomède s'écrie : « Prenez-moi vivant et je me rachèterai. Ma demeure renferme du bronze,

(1) *Odyss.*, XV, 425; — *Iliade*, XI, 25 et 34; XVIII, 565, 574; XX; 271; XXIII, 503, 561; — Plin., *Nat. hist.*, VII, § 197; — Pausanias, VI, 19, 2; — Movers, *Phönizische Alterthum*, 2e part., pp. 63, 66, 195; — H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 195-196; — W. Helbig, *l'Épopée homérique*, p. 14.

(2) W. Helbig, *l'Epopée homérique*, p. 27 et suiv.

(3) *Iliade*, VII, 473; cf. ci-dessus, p. 17.

(4) *Ib.*, VI, 48; X, 379.

(5) *Odyssée*, I, 184.

(6) *Ibid.*, XV, 403.

(7) Dolon a la réputation d'un homme riche, « par ses amas d'or et de bronze » πολύχρυσος, πολύχαλκος. *Iliade*, X, 315.

de l'or et du fer difficile à travailler : mon père vous donnera d'immenses présents s'il apprend que je respire sur les vaisseaux des Grecs » (1).

Les Grecs d'Homère pèsent l'or avec un soin minutieux et l'évaluent en talents; ils recherchent ce métal brillant, qu'on emploie dans l'ornement et qui, sous toutes les formes que sait lui donner l'industrie, est distribué en récompense dans des jeux (2), en cadeaux et en libéralités (3), en rachats de captifs (4), en salaires (5). Le talent d'or homérique était un poids très faible dont l'évaluation, comme nous le verrons, est incertaine : suivant M. Ridgeway, il équivalait au prix d'un bœuf, et se reliait par là à l'ancien état de choses où le bœuf était l'étalon. L'argent servait aux mêmes usages que l'or; on l'échange le plus souvent sous la forme de lingots ou de coupes dont les parois sont garnies de scènes décoratives. Quant au bronze, lorsqu'il ne circule pas en barres ou lingots, c'est généralement sous forme de trépieds et de chaudrons (λέβητες) qu'on le fait servir aux échanges (6). Couramment, on donne des trépieds et des chaudrons comme cadeaux ou comme prix dans les concours athlétiques.

Il y a des chaudrons de différentes grandeurs : par exemple, de 4 mesures, de 22 mesures (7). La valeur des chaudrons et des trépieds varie suivant les dimensions de ces objets et le travail d'ornementation qui les rend plus ou moins précieux. Un chaudron est estimé un bœuf (8), équivalence qui, par un singulier hasard, est également adoptée chez les Bahnars de l'Indo-Chine (9). Un trépied, sans doute de grandes dimensions ou très orné, est évalué douze bœufs (10).

(1) *Iliade*, X, 378 et suiv.; les mêmes paroles sont mises dans la bouche d'Adreste, *Ib.*, VI, 46 et suiv.

(2) *Ib.*, IX, 122, 264; XXIII, 269, 614, 751.

(3) *Odyssée*, IV, 129; VIII, 393; IX, 202; XXIV, 274.

(4) *Iliade*, VI, 48; X, 379.

(5) *Ib.*, XVIII, 507.

(6) *Ib.*, IX, 263, 265; XXIII, 259, 264, 268, 485.

(7) *Ib.*, XXIII, 264 et 218.

(8) *Ib.*, XXIII, 885.

(9) Voyez ci-dessus, p. 127.

(10) *Iliade*, XXIII, 703, 885.

Le souvenir de ces temps primitifs où la marmite de cuisine était ainsi un des moyens d'échange les plus usuels, se trouve consigné dans les fragments de lois crétoises découverts, il y a peu d'années, par M. Halbherr, à Gortyne et à Cnossos. Ces inscriptions qui, tout en datant du quatrième siècle seulement, reproduisent des tarifs et des évaluations d'une époque beaucoup plus reculée, mentionnent le paiement des amendes en chaudrons et en trépieds (λέβητες, τρίποδες), concurremment avec la monnaie véritable en statères, drachmes et oboles (1). Nous avons déjà signalé, à propos du bétail-monnaie, des usages du même genre dans la législation d'Athènes et de Rome.

Les commentateurs se sont montrés fort surpris de constater, dans l'évaluation des amendes édictées par ces anciennes lois, qu'un individu pût être condamné à payer 25 ou 50 et jusqu'à 100 chaudrons. Comment, a-t-on dit, admettre qu'une même personne possédât un si grand nombre de ces ustensiles domestiques? Mais n'est-il pas naturel qu'on les ait collectionnés, eu égard à leur rôle monétaire? Et puis, pour nous, les chaudrons ou marmites de cuisine, comme les bœufs et les moutons dans d'autres cas, manifestent la richesse : ils attestent le nombre de clients qu'on a à son service, le nombre des gens qu'on nourrit à sa table ou dont on peut faire sa cour. Voilà pourquoi des individus riches ont un véritable arsenal de ces objets, les gardent et les mettent en réserve comme nous le faisons de notre monnaie actuelle.

D'un passage de l'*Iliade* (2), on peut inférer que parmi les ustensiles-monnaie dont on se servait le plus souvent, à côté des trépieds et des chaudrons, figuraient des haches de fer. En effet, Achille offre aux archers, lors des jeux célébrés en l'honneur des funérailles de Patrocle, deux prix, l'un composé de dix bipennes, et l'autre de dix haches simples (δέκα μὲν πελέκεας, δέκα

(1) Comparetti, dans le *Museo italiano*, t. II, p. 118; — R. Dareste, dans la *Nouv. Revue hist. de droit franç. et étranger*, t. X, 1886, p. 241 à 275; — J. Svoronos, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, t. XII, p. 405 et suiv.; Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, t. I, 1888, p. 354 à 356; Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, *Inscriptions juridiques grecques*, t. I, 3e fasc.

(2) *Iliade*, XXIII, 851 et suiv.

δ'ἡμιπέλεκκα). C'est Cypre, cette fois, qui nous fournit, à l'époque historique, des vestiges de cette coutume qui a ses analogies chez les populations à demi-sauvages de l'Asie et de l'Afrique (1).

D'après une glose d'Hésychius, il circulait primitivement, à Paphos, des barres de métal, du poids et de la valeur de dix mines, qui avaient la forme de bipennes (2). Nous retrouvons la mention de ces haches-monnaie dans le fameux décret en écriture cypriote, rendu par Stasicypros, roi d'Idalium vers 450 avant J.-C., en faveur du médecin Onasilos et de sa famille (3). Une somme d'argent qui doit être la récompense du médecin, est ainsi exprimée : IIII πελέκεραϛ II δίδραχμα 'Ηδάλια, « quatre bipennes et deux didrachmes d'Idalium » (4). Il est clair par là, que la bipenne, au milieu du cinquième siècle, était devenue simplement une monnaie de compte valant dix mines.

Une autre glose d'Hésychius nous apprend qu'à Cypre, on donnait le nom d'*ancre* aux trioboles : Ἄγκυρα· Κύπριοι δὲ τριώβολον. Comme aucune monnaie cypriote n'est au type de l'ancre, il devient presque certain que la monnaie divisionnaire appelée « triobole » reçut le nom d'*ancre*, parce que, à l'époque primitive, cet instrument, réduit à de minimes proportions, servait de signe d'échange et valait trois oboles.

On sait qu'une bipenne forme le type ordinaire du revers des monnaies de Ténédos (Τενέδιος πέλεκυς), et Pausanias (5) raconte qu'il a vu, à Delphes, des bipennes offertes, suivant la tradition, par Periclytos, roi de Ténédos, au temps de la guerre de Troie. Nous reviendrons ailleurs sur l'explication des types des monnaies ténédiennes; pour le moment, il importe seulement de remarquer que l'offrande de Periclytos, quelle que soit l'époque véritable de l'existence de ce personnage, est analogue à celle que

(1) Voyez ci-dessus.

(2) 'Ημιπέλεκκον· τὸ γὰρ δεκάμνουν πέλεκυ καλεῖται παρὰ Παφίοις. Ailleurs, il y avait des haches qui valaient six mines, et donnèrent leur nom à l'étalon pondéral correspondant à ce poids : Πέλεκυς... σταθμίον ἑξαμναῖον ἀρχαῖον (Hésychius, s. v°).

(3) Ce décret est gravé, comme on le sait, sur les deux faces d'une tablette de bronze conservée dans la collection de Luynes, au Cabinet des médailles. E. Babelon et J. A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, p. 704, n° 2297.

(4) Lignes 15 et 26. Cf. Hultsch, *Greich. und romische Metrologie*, 2e éd., p. 560.

(5) Pausan., X, 14, 1.

nous verrons faire bientôt par Phidon, dans le temple de Héra, à Argos. Les bipennes servaient primitivement d'étalon de valeur : lorsque, le progrès social aidant, elles furent remplacées par un instrument d'échange plus commode, moins particulier à l'âge héroïque, démonétisées, pour ainsi parler, le roi Periclytos déposa dans le temple de Delphes ces vénérables monuments d'un autre âge, auxquels s'attachait un superstitieux respect, et leur image seule fut gravée comme souvenir sur les premières monnaies que l'île de Ténédos fit frapper.

Comme dans l'Orient, les anneaux, les bracelets, les bagues et les bijoux de toute sorte, en or et en argent, jouaient, à côté des lingots et des ustensiles, le rôle d'intermédiaires pour les échanges, dans la civilisation primitive que représentent principalement les fouilles d'Hissarlik, de Tyrinthe et de Mycènes. Dans ce qu'il appelle « le grand trésor » d'Hissarlik, Schliemann recueillit un certain nombre d'objets qui intéressent au plus haut point l'histoire de la circulation métallique avant l'invention de la monnaie. C'étaient, outre des vases d'or, d'électrum, d'argent et de cuivre : 1° six lingots d'argent en forme de lames arrondies à l'une de leurs extrémités, et taillées en croissant à l'autre bout; les plus grandes ont 215 millimètres de long, 50 millimètres de large, et pèsent de 190 à 183 grammes; les plus petites ont 180 millimètres de long, 30 de large et pèsent 172 grammes; 2° huit mille sept cents petits anneaux d'or, prismes perforés, dés, boutons d'or, petites barres d'or perforées, petits anneaux pour les cheveux ou pour les oreilles, etc. (1). Si beaucoup de ces bijoux sont, sans aucun doute, des objets de toilette, il paraît non moins évident qu'ils ont dû servir aussi de signe d'échange. Schliemann a remarqué même qu'un certain nombre de petites barres d'or sont percées chacune d'une vingtaine de trous qui étaient peut-être des indications de poids et de valeur, comme les points ou les stries sur les lingots primitifs de l'Italie centrale dont nous parlerons tout à l'heure.

(1) Schliemann, *Ilios*, pp. 570, 579, 591, 592, etc., 623. Comparez d'autres anneaux

Les petits anneaux d'or enroulés en trois ou quatre spirales, leurs extrémités restant libres, correspondent peut-être aux γναμπτὰς ἕλικας qu'Hephæstos fabrique pour Thétis (1); quoi qu'il en soit, le nombre énorme de ces petits bijoux de toilette que M. Schliemann a découverts, laisse soupçonner qu'ils ont dû jouer le rôle d'anneaux-monnaie, d'autant plus que leurs extrémités libres permettaient de les rogner facilement en cas de nécessité.

Il y avait, dans le même trésor, un lingot d'or, brut, pesant 97 gr. 30; d'autres lingots de même métal, fondus en forme de clochettes, ou en barres percées de petits trous; seize barres d'électrum avec 52 ou 60 incisions horizontales en dents de

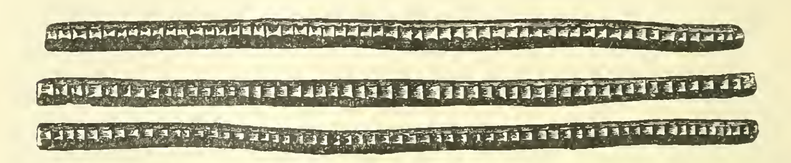


Fig. 3.

scie, longues chacune de 108 mill. et contenant 65,10 d'or et 33,42 d'argent (voyez la fig. 3); une autre barre d'électrum, légèrement cylindrique, longue de 162 mill., pèse 87 gr. 50. Des centaines de grains ou pastilles d'or, ayant la forme, les uns de petites fusaioles, les autres de feuilles, accompagnaient ces lingots monétaires et servaient eux-mêmes de monnaies divisionnaires (2).

Mais ce n'est pas tout; Schliemann raconte qu'il trouva, à Mycènes, dans le voisinage du sanctuaire de Héra, « cinquante-six têtes de vaches en or, une en argent avec des cornes d'or, etc. (3) ». Il est évident qu'il s'agit d'ex-voto à Héra βοῶπις, à la tête et aux yeux de vache. Néanmoins, comme les bipennes de Ténédos et

trouvés à Mycènes et à Égine. (*Journal of hellenic Studies*, t. XIII, p. 225; *Mittheilungen der deut. arch. Instit., Athen. Abtheilung*, t. VII, p. 1).

(1) *Iliade*, XVIII, 401. M. Helbig (*l'Épopée homérique*, p. 354 et suiv.) cherche à identifier les *helikes* homériques avec les fibules à quatre spires fréquentes surtout dans l'archéologie de l'Europe occidentale.

(2) Schliemann, *Ilios*, pp. 568, 613-614, 621, 623, 625-626, 628, etc.

(3) *Ibid.*, p. 374.

les monnaies primitives en bronze de l'Italie centrale, ces cinquante-six têtes de vaches en or sont peut-être, en même temps, des spécimens monétaires; elles ont pu servir de prix avant de devenir des ex-voto religieux. Leur forme de tête de vache rappelle les échanges dans lesquels le bœuf et la vache servaient d'étalon; elle remet aussi en mémoire le nom de βοῦς donné plus tard aux monnaies primitives d'Athènes ou de l'Eubée.

Longtemps après que l'usage de la monnaie eut été partout répandu dans le monde hellénique, Sparte continuait, par tradition, à se servir de lingots de fer comme intermédiaires des échanges. Ces lingots étaient connus sous le nom de πέλανορ (1); ils pesaient chacun une mine éginétique, et pour en transporter six seulement, c'est-à-dire environ 4.536 kilogr., il fallait un chariot attelé de deux bœufs (2). Ce renseignement, que nous fournissent Xénophon et Plutarque, est conforme à ce qui se passait dans l'Italie centrale où les encombrants lingots de bronze étaient transportés sur des chariots : *æs grave plaustris quidam convehentes*, dit Tite-Live (3). Il circulait toutes sortes de fables au sujet du fameux *pelanor* de Sparte, qui paraît être resté en usage jusqu'à l'époque des guerres médiques : on disait, par exemple, que le fer destiné à fabriquer cette monnaie était impropre à tout autre usage, et rendu cassant par une opération qui consistait à le faire rougir au feu et à le tremper ensuite dans le vinaigre (4). Tout ce qu'il nous importe de retenir ici, c'est que les lingots de fer, πέλανορ, ὀβελίσκος, σιδηροῦν νόμισμα, qui circulaient à Sparte, étaient de lourdes barres, du poids d'une mine éginétique, c'est-à-dire les témoins surannés de la circulation métallique avant l'invention de la monnaie proprement dite. Dans la rigide

(1) Le mot πέλανος (πέλανορ) signifie au propre, « gâteau de pâtisserie ». L'invention de cette monnaie est attribuée, par les auteurs anciens, au législateur Lycurgue, qui parait n'avoir jamais existé.

(2) Xenoph., *Respubl. laud.*, 7, 5; — Polyb., 6, 49; — Plut. *Lycurg.*, 9 : *Lysand.*, 20; *Apophth. Lac.*, p. 902 f.; — Pollux, VII, 105; IX, 79; — Platon, *Eryxias*, p. 400, B. — Cf. O. Muller, *Dorier*, t. II, p. 201 et suiv.; — Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 316; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217; — F. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 534 à 536.

(3) Tit.-Liv., IV, 60, 6.

(4) Plut., *Lysand.*, 20; *Lycurgue*, 9 ; — Pollux, IX, 79.

capitale de la Laconie, l'usage de ces lingots de fer était, paraît-il, exclusif, et défense, sous peine de mort, fut faite à tout citoyen de posséder une autre monnaie. Mais dans le reste du monde hellénique, on continua longtemps, comme à Rome, d'ailleurs, de voir circuler, à côté des monnaies véritables, les vieux lingots monétaires. On les appelait *pastilles*, φθοῖς, φθοῖδες, ou *broches*, *saumons*, ὀβελός, ὀβελίσκος (1). Le φθοῖς, ou la pastille métallique, est encore mentionné dans les comptes des trésoriers du temple de Minerve, à Athènes, au cinquième siècle (2).

Quand Épaminondas mourut, il était si pauvre qu'on ne trouva dans sa maison, pour toute fortune, qu'un vieil ὀβελίσκος en fer (3). A Thèbes, la patrie d'Épaminondas, où la monnaie fut connue et frappée de bonne heure, l'ὀβελίσκος trouvé dans la demeure du héros ne pouvait avoir qu'un caractère superstitieux. Ceci nous surprendra d'autant moins que nous savons que Phidon, roi d'Argos, lorsqu'il fit frapper les premières monnaies d'argent d'Égine, et qu'il introduisit dans le Péloponnèse un système régulier de poids et mesures, retira de la circulation les vieilles broches de fer qui avaient servi de monnaie jusque-là, et en consacra un certain nombre d'exemplaires en ex-voto dans le sanctuaire de Héra, à Argos. Au temps d'Aristote on voyait encore dans le temple, avec l'inscription dédicatoire de Phidon, ces anciens ὀβελίσκοι qui avaient revêtu un caractère religieux et étaient, comme les bipennes ténédiennes à Delphes, l'objet de la vénération autant que de la curiosité de tous (4).

(1) On trouve ὀβελίσκος dans Plutarque, *Lysand.* 20; ὀβελός dans Pollux, VII, 105; IX, 77; πέλανορ dans Hésychius; πέλανος dans Nicandre, *Al.*, 488, avec les scolies de Photius et de Suidas. Au sujet de la pastille, φθοῖς, Hésychius dit : Φθοΐς, πλακοῦς καὶ τὰ πρὸς λεπτὸν ἀληλεσμένα· καὶ το ἀπορρέον ψῆγμα τοῦ χρυσιοῦ.

(2) Bœckh, *C. I. Gr.*, nos 145, 146, 147; *C. I. Attic.*, t. I, p. 84 et suiv.

(3) Plut., *Fab.* 27 : οὐδὲν γὰρ οἰκὸι τελευτησάντος (Épaminondas) εὑρεθῆναι πλὴν ὀβελίσκον σίδηρουν λεγοῦσι.

(4) Arist., fr. 481, ed. Rose. *Étymol. magnum*, *s. v.* Ὀβελίσκος.

VII. — DANS L'ITALIE CENTRALE ET LE RESTE DE L'EUROPE.

Les témoignages historiques ainsi que les fouilles dont toutes les contrées de l'Europe ont été l'objet, permettent d'affirmer que partout, aussi bien qu'en Grèce, et pour les mêmes raisons sociales, l'usage des métaux s'est répandu et a été longtemps en vigueur dans les échanges commerciaux avant l'invention de la monnaie. Dans les nécropoles préhistoriques du Caucase et de l'Arménie russe, dans certaines régions de l'Oural et le long du cours du Volga, on a recueilli des anneaux de bronze dont l'emploi, comme monnaie, a été justement remarqué : leurs poids sont réguliers et s'échelonnent suivant les divisions de systèmes pondéraux; il en est qui paraissent se rattacher au système assyrien (1).

Longtemps, en Russie, le rouble primitif circula au poids, sous la forme d'un lingot d'argent allongé. « Avant que les souverains de la Russie et les villes russes eussent fait frapper leurs propres monnaies métalliques, et pendant que les monnaies en fourrures et les monnaies étrangères avaient cours dans le commerce et dans l'usage journalier, une autre monnaie y était aussi en usage pour les grands paiements qui devaient se faire en argent. Cette monnaie consistait en lingots d'argent du poids d'une demi-livre, d'un quart et d'un huitième de livre environ. Herberstein, ambassadeur des empereurs d'Allemagne Maximilien Ier, Charles-Quint et Ferdinand Ier, auprès des grands-ducs de Russie, Ivan Vassiliévitch et Vassili Ivanovitch, mentionne ces lingots, disant que lorsqu'on amenait de l'argent en Russie, on le fondait et on le coulait en petits lingots oblongs, sans aucun timbre, sans inscription, et du prix d'un rouble (2). »

Il existe dans les collections, surtout en Russie, un grand nombre de ces lingots d'argent, de différentes formes, ronds, cylindri-

(1) J. de Morgan, dans la *Revue archéologique*, t. II de 1889, p. 177 à 187 et 291.
(2) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, p. 85-86.

ques, rectangulaires, aplatis, coniques, qu'on appelle généralement lingots de Kiew ou de Novogorod, parce qu'ils sont restés en circulation sur le marché de ces villes plus longtemps qu'ailleurs. Quelques-uns portent les contremarques des banquiers entre les mains desquels ils ont passé : c'est, on le voit, le même usage qu'en Chine, suivant cet adage philosophique que partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Chez les Sarmates des rives de l'Hypanis et du Borysthènes, les Milésiens avaient installé, à peu près vers le temps où les Phocéens fondaient Marseille, une colonie qui devint rapidement riche et puissante, Olbia, sur le bord de la mer, au confluent des deux

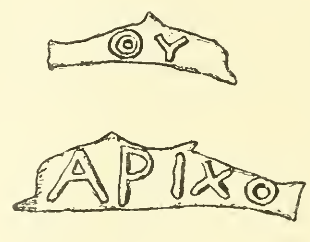


Fig. 4.

fleuves. Elle commença à émettre des monnaies au milieu du quatrième siècle. N'est-il pas curieux de constater que ces monnaies de bronze ont la forme même du poisson qui était l'élément essentiel du commerce de la colonie? Sur les deux spécimens que nous donnons ici, à titre d'exemple (fig. 4), on lit des inscriptions non moins significatives que la forme même de ces curieuses pièces : ΘΥ, initiales du mot θύννος, *thon*, et ΑΡΙΧΟ, forme barbare de Τάριχος, *poisson salé* (1). Rappelons-nous le tarif des Islandais estimant toutes choses en poissons séchés, et nous conclurons qu'un usage analogue a dû primitivement exister à Olbia; puis, qu'au poisson en nature on a substitué un lingot qui en avait la forme et en représentait la valeur. La monnaie en fers de bêches, en hameçons, en lingots ayant la forme des cauries, n'avait pas d'autre signification.

Dans les pays scandinaves et le centre de l'Europe, on se ser-

(1) A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. X, p. 145.

vait, à l'époque de l'âge du bronze, de bracelets de fer, de cuivre, d'argent et d'or, pour étalons des valeurs, quand on ne pratiquait pas le simple troc. On a, en effet, trouvé dans ces régions, aussi bien qu'en Égypte et dans les contrées grecques, des anneaux d'or, lisses, en forme de spirales, de diverses grandeurs, portant souvent la trace de brisures intentionnelles, à l'une de leurs extrémités ou même aux deux bouts. Manifestement, ces anneaux servirent de moyens d'échanges (1). Pareille coutume a persisté chez les Anglo-Saxons, les Danois et d'autres peuples du nord de l'Europe jusqu'au commencement du moyen âge (2).

Les plus anciens documents juridiques de l'Irlande contiennent la mention de paiements exécutés en colliers, en bracelets, en anneaux, en vases d'or, d'argent, de cuivre et de fer, tout aussi bien qu'en têtes de bétail. Dans l'histoire du contrat de vente, d'après les textes de l'ancienne littérature irlandaise, M. d'Arbois de Jubainville (2) distingue trois périodes : « Dans la première période, dit-il, le prix n'est pas stipulé en métaux précieux, il consiste ordinairement en bestiaux. Dans la seconde période, le prix consiste en un poids déterminé de métal précieux. La troisième période est celle où le monnayage légal triomphe et où l'acheteur convient de livrer au vendeur un nombre déterminé d'exemplaires d'une certaine monnaie. » Dès avant le neuvième siècle, on voit se substituer les usages de la seconde période à ceux de la première; de plus, particularité curieuse, on applique aux lingots métalliques les expressions qui antérieurement désignaient les bestiaux-monnaie ou les esclaves-monnaie. Les termes de femme esclave (*cumal*), bête à corne (*sét*), représentent une certaine quantité de métal précieux, or ou argent, pesé sur une balance. Dans le Livre d'Armagh, du commencement du neu-

(1) O. Montelius, *les Temps préhistoriques en Suède,* trad. S. Reinach, p. 204.

(2) Roach Smith, dans l'*Archaeologia*, t. XXXI, pp. 398 et suiv. (Londres, 1846); — Holmboe, *De prisca re monetaria Norregiae,* p. 6 et suiv. (Christiania, 1841); — *Numism. chronicle*, t. XVI, 1853, p. 150; t. XVII, 1854, p. 62; t. XX, 1858, p. 149; — Donop et Grotefend, *Das älteste Geld*, dans les *Blätter für Münzkunde* de Grote, t. IV, p. 37 et pl. X-XI (Leipzig, 1838); — A. Morel-Fatio, *Annelets lacustres*, dans le *Bull. de la Soc. suisse de numismatique*, t. V, 1886, p. 54 : — J.-A. Blanchet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 129 à 135; le même, *Études de numismatique*, t. I, p. 85.

vième siècle, une religieuse, nommée Cummen, vend un cheval pour une femme esclave (*cumal*) d'argent. Le prix qui est appelé *sét*, au pluriel *séuit*, c'est-à-dire « bêtes à cornes », consiste en : trois onces d'argent, une tasse d'argent, un collier ou torques pesant trois onces, une roue d'or, des cochons, des moutons et un vêtement (1). Nous savons déjà que le mot latin *pecunia* appliqué à la monnaie métallique a une origine similaire.

Encore au temps de Strabon (2), certaines populations de l'Espagne se servaient de lingots métalliques à la place de monnaies : « Les peuples, dit-il, qui sont reculés dans les terres, trafiquent par voie d'échange au lieu de se servir d'argent monnayé, ou ils ont des lames de ce métal qu'ils coupent par morceaux à mesure qu'ils en ont besoin pour payer ce qu'ils achètent. » Au témoignage de César, les Bretons se servaient, en guise de monnaie, d'anneaux de fer et de cuivre, estimés à l'aide de la balance (3). De semblables coutumes durent exister chez les Gaulois et chez tous les peuples qui passèrent par le même développement social. Nous n'insisterons, pour achever cette aride nomenclature, que sur les peuples de la péninsule italique, parce que là, les textes historiques sont explicites, et les résultats fournis par les fouilles archéologiques nous permettent des observations aussi abondantes que précises et instructives.

Dans l'Italie centrale et chez les Étrusques, si habiles métallurgistes, l'or et l'argent étaient d'importation étrangère, comme chez les Grecs. Le cuivre était, au contraire, très abondant, et on l'extrayait dans les mines du pays. Ce fut donc naturellement le cuivre qui, primitivement, à côté des bestiaux, fut choisi pour étalon commercial. Dans son application monétaire, les historiens latins l'appellent *aes rude* (4) ou *aes infectum* (5),

(1) D'Arbois de Jubainville, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XII, 1888, p. 129.

(2) Strabon, III, 28; — Eckhel, *D. N. V.*, t. I, Introd., p. v.

(3) *Utuntur aut aere, aut annulis ferreis, ad certum pondus examinatis, pro nummo.* (Caes, *Bell. gall.* V. 12.) Cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 219.

(4) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 13 et 43.

(5) Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 18, 13.

c'est-à-dire *cuivre brut*. Si l'on en croit la tradition conservée par Pline, son emploi, comme type des valeurs, persista jusqu'au temps de Servius Tullius (1). Ces lingots de cuivre, informes (*raudera*, *rauduscula*, *rudera*) (2) étaient, dans l'usage, fractionnés en blocs plus ou moins considérables, suivant le besoin des opérations commerciales, et la valeur de chaque lingot ne pouvait être *estimée* (de *aes*) que par son poids, déterminé à l'aide de la balance. Un grand nombre de ces blocs de métal sont parvenus jusqu'à nous ; on les a retrouvés principalement au milieu des ex-voto offerts à certaines divinités, et l'on a constaté que leurs poids

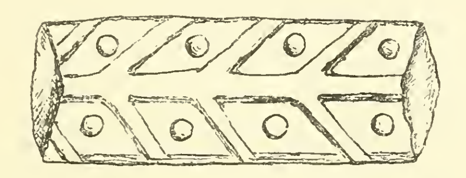


Fig. 5.

s'échelonnent suivant les divisions du système pondéral en usage dans l'Italie centrale. « Sur deux cent vingt-sept fragments d'*aes rude* qu'il m'a été donné d'examiner, dit le baron d'Ailly (3), chacun d'eux descend, d'une manière assez graduelle et régulière, du poids le plus fort au plus faible. Le maximum à moi connu est de 707 gr. 20 ; le minimum de 2 gr. 21 » (4). Les lingots qui atteignent environ 700 grammes sont des lingots de deux livres romaines (*dupondius*).

A ces morceaux de cuivre brut ont succédé, dans la circulation commerciale, comme étalons de valeur, des tiges ou barres

(1) Fr. Hultsch, *Griech. und romische Metrologie*, 2e édit., p. 254 et suiv.

(2) Varro, *De ling. lat.*, V, 163 ; — Festus, p. 265 ; — Tit.-Liv., XXVI, 11, 9 ; — Cic. *ad Attic.*, VII, 2, 7.

(3) Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 10.

(4) La collection léguée par le baron d'Ailly au Cabinet des Médailles contient un certain nombre de spécimens de ces lingots d'*aes rude*. Le musée du Collège romain en renferme la série la plus considérable. Outre l'ouvrage du baron d'Ailly, on peut consulter surtout : Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. I, p. 174 ; — E. Babelon, *Monnaies de la républ. romaine*, t. I, Introd. p. II-III ; — le P. Garrucci, *le Monete dell' Italia*, p. 1 et pl. I à VI.

allongées, portant en saillie, sur l'une de leurs faces, des lignes parallèles, régulièrement espacées, séparées parfois par des points ou globules; d'autres fois, ces saumons de cuivre sont ornés d'une ligne qui en parcourt toute la longueur et à laquelle viennent se souder, comme à un axe central, des lignes transversales et plus petites : l'ensemble de cette décoration ressemble assez bien à une arête de poisson (fig. 5) (1). Ces emblèmes grossiers et rudimentaires dispensaient, dans la plupart des cas, de recourir à la balance : on se contentait de compter les points ou les lignes en saillie sur la surface des lingots. N'est-il pas intéressant de constater que Schliemann, dans ses fouilles de Troie, a recueilli des lingots sur lesquelles des barres transversales sont incisées à l'avance pour permettre, de même, l'évaluation d'un lingot sans qu'on soit obligé de le peser?

Ces marques, si rudimentaires qu'elles soient, témoignent déjà d'un nouveau progrès, car elles font pressentir qu'on ne tardera pas à les régulariser plus rigoureusement et à en généraliser l'application. Nous atteindrons ainsi, par là, la période de l'*aes signatum* qu'on peut déjà considérer comme une véritable monnaie. Sur les blocs régulièrement marqués, de cette période, nous retrouverons ces mêmes points, ces mêmes lignes en arête de poisson, de sorte que si, dans un musée ou dans les ouvrages spéciaux, vous examinez la série graduelle des lingots, depuis le minerai à peine dégagé de sa gangue jusqu'à la véritable monnaie, il vous sera presque impossible de dire où finit la période du lingot brut et où commence celle de l'*aes signatum;* où finit l'*aes signatum* et où commence la vraie monnaie. Il y a connexion étroite et pénétration rigoureuse dans ce progrès continu : c'est une chaîne dont tous les anneaux sont solidement soudés les uns aux autres, sans qu'on les puisse séparer. Mais nous reviendrons sur ce point, et n'anticipons pas sur le plan de cette étude historique et sociale.

(*A suivre.*)

E. Babelon.

(1) L. Sambon, *Recherches sur les monnaies de la presqu'île italique* (Naples, 1870, in-4°), p. 25 et suiv.; — Garrucci, *le Monete dell' Italia antica*, pl. VII à IX.

LA LORRAINE ET LES LORRAINS

II

LE MONTAGNARD DES VOSGES (1)

La Lorraine s'est présentée à nous comme un double étage de plateaux et de montagnes, naturellement forestier, mais plus ou moins transformé par la culture et par l'industrie. De ces assises, la moins transformable est le massif vosgien. La forêt seule y peut exister, sauf dans le fond des vallées et dans leur partie médiane, ou bien dans la région des Hautes-Chaumes. C'est donc sur les pentes boisées de la montagne que nous avons chance de découvrir l'homme du pays dans sa plus étroite dépendance à l'égard du sol, le Lorrain dans son type le plus local.

Mais la montagne elle-même est plus ou moins transformable, selon les endroits. Aussi devons-nous aborder les Vosges là où elles sont le plus exclusivement forestières.

Où trouver ce domaine inaliénable des grands arbres, sinon dans quelque petit pays, traditionnellement regardé comme perdu, ou tout au moins retiré, peu avancé, de moindre importance dans le mouvement industriel et commercial? Nous y observerons bien mieux le fait et les causes de la vie forestière en montagne, que dans les vallées importantes où le bruit des usines retentit à la lisière des bois, déjà reculée par l'envahissement de la culture. Je vais donc commencer par présenter ce curieux échantillon d'une vie tout à fait vosgienne, dans son plus grand état de simplicité.

(1) Voir la livraison précédente.

I. — LE PAYS DE DABO.

Ce pays est situé entre les moyennes et basses Vosges, à une douzaine de kilomètres au Sud-Est de Sarrebourg. Il occupe une superficie de 16.237 hectares, limitée au Nord par les communes de Hazelbourg et Gunzweiller, à l'Est par celles de Saverne et de Strasbourg, au Sud par le Grand-Donon, à l'Ouest par les villages de Saint-Quirin et de Hesse. Six communes se partagent ce territoire : Abreschwiller, Veiher, Harreberg, Hommert, Walscheid, Eigenthal et Dabo, en allemand Dachsburg.

Les conditions de la vie lorraine en montagne s'y réunissent complètement. A 600 mètres d'altitude, sur le versant occidental des Vosges, une forêt d'un seul tenant occupe 11.000 hectares. Elle se continue au delà des crêtes avec les forêts de la vallée du Rhin. Il y a même la commune d'Eigenthal qui est située sur le versant alsacien. Mais elle communique aisément par un col avec Dabo et se rattache au pays lorrain par la communauté de vie et d'échanges. Il faut ainsi ajouter ses 1.351 hectares de forêts aux 11.000 de l'autre côté. Et contre ce total de 12.351 hectares boisés, les six communes ne peuvent aligner à elles toutes que 1.900 hectares de « chaumes », prés et champs médiocres. Ce coin de terre est donc tout ce qu'il nous faut pour arriver à saisir sur le vif l'existence du montagnard lorrain en forêt.

Mais, jusque dans ce petit pays, il y a des coins plus forestiers que d'autres : il faut donc choisir l'un d'eux. Déjà, en 1863 et en 1884, l'un des collaborateurs de la première série des *Ouvriers des Deux Mondes*, M. Pariset, faisait, avec beaucoup de sagacité, porter ce choix sur le territoire de la commune de Walscheid, populeuse et forestière. Sauf les variations accidentelles des chiffres et de quelques détails secondaires, ce travail n'a pas vieilli. Nous trouvons dans la *Monographie du Bûcheron usager du comté de Dabo*, des faits bien observés qui permettent de fixer nettement l'essentiel du type social. C'est pourquoi j'emprunte

aux observations de M. Pariset le point de départ de cette étude sur les Lorrains de la montagne.

M. Pariset va nous guider à Walscheid. Il y a reconnu quatre agglomérations distinctes : Walscheid, le chef-lieu de la commune, 1.520 habitants; Eigenthal, section, 250 hab.; Nonembourg, section, 60 hab.; Saint-Léon, section, 130 hab. Il y a aussi onze huttes ou maisons isolées avec 190 hab. En tout 2.150 hab. Le territoire dont ils tirent leurs moyens d'existence escalade, à 14 kilom. 1/2 au Sud-Est de Sarrebourg les croupes parallèles et resserrées de deux contreforts de la chaîne principale. Sa superficie totale, de 3.834 hectares, se plisse et ondule sur une largeur de 5 à 7 kilomètres et une longueur de 15 à 18, jusqu'au point culminant de la montagne. Dans toute cette partie supérieure, il n'y a pas à tenter le moindre essai de culture. Un sable feldspathique étend sa couche aride sur les assises du grès vosgien. Les essences résineuses, pins et sapins, s'y développent sur une aire de 2.996 hectares. La forêt domine l'horizon. Dans tout ce territoire qu'elle occupe ou assombrit, il en faut vivre.

Au-dessous, dans la région moyenne, sur un fond de grès rouge, 504 hectares de terres cultivées se découpent en parcelles réduites qui fournissent des ressources purement accessoires. Leur sol est formé de dépôts sableux, parsemés de cailloux, chargés et teints d'oxyde de fer. Il est chaud, mais facilement épuisable, gourmand d'engrais, que la rapidité des pentes rend d'un transport difficile et pénible. La culture n'y saurait être variée : quelques bonnes récoltes de pommes de terre, de seigle et d'avoine, et puis, dans les meilleurs endroits, un peu d'orge et de froment. Il est, de plus, impossible de multiplier le bétail qui enrichirait l'engrais : dans le fond de la vallée, 202 hectares de prairies argilo-sableuses, froides et humides, entourent, au-dessous de sa source, la petite rivière de Bièvre. Elles donnent un fourrage abondant, mais peu nutritif. Encore se dessécherait-il très vite, s'il n'était irrigué avec grand soin. Enfin, 40 hectares de jardins et de vergers et 54 de terres diversement cultivables complètent ces maigres ressources de la culture. Elle dispose, somme toute, de 800 hectares, assez médiocres comme rendement

contre 2.996 magnifiquement boisés. C'est donc à Walscheid, la forêt qui fait vivre les hommes. Qu'en résulte-t-il pour l'organisation de leur travail et les habitudes de groupement et de caractère qui en sont la suite? Cela dépend évidemment du genre de travail que permet ou impose la forêt et du genre d'hommes qui se livrent à ce travail. Définissons donc l'un et l'autre.

II. — L'EXPLOITATION DE LA FORET ET DE SES RESSOURCES INDUSTRIELLES PAR UNE RACE LABORIEUSE ET ENTREPRENANTE.

L'habitant de Walscheid travaille d'abord à l'exploitation de la forêt : la commune renferme 84 ménages de bûcherons.

C'est un métier dont la rudesse exige de courageux efforts. François Z***, l'ouvrier spécialement observé par M. Pariset, n'a pas précisément son atelier à la porte de chez soi. Il rentre d'ailleurs en cela dans le cas général. Du 15 avril au 15 octobre, il travaille à 10 ou 15 kilomètres du village, dans le haut de la montagne. Chaque lundi à trois heures du matin il part, muni de provisions pour toute la semaine. Il s'abrite sous une hutte de terre et de branchages, au milieu même de sa coupe; repose sur un lit de bruyères sèches et ne redescend au village que le samedi soir. En hiver, il travaille à des coupes plus rapprochées; mais quitte néanmoins sa maison à six heures du matin pour ne rentrer qu'à la nuit.

Ce dur trajet de chez soi à son atelier le mène à un travail non moins rude. Dans les cantons feuillus, il fend le bois et le dispose en cordes et en fagots, qu'il transporte jusqu'au débouché des chemins de vidange. Dans les sapinières, il scie les arbres abattus en *tronces* de la longueur d'une planche, les écorce, puis les amène à bras, ou en traîneau (en *schlitte*), dont il retient la glissade précipitée jusqu'aux carrefours où il les remet aux voituriers. Il rassemble aussi en fagots les branches et les cimeaux. Ainsi donc, travail ou trajet, le métier de bûcheron des Vosges exige de rudes efforts.

Mais, loin de déprimer les forces de l'ouvrier par d'excessives

exigences, il les développe et les excite à l'effort. Le maniement des outils d'abattage et les transports du bois abattu sont des exercices de haute hygiène athlétique. Et puis, dans l'air vif et balsamique des hauteurs, avec ces alternatives d'ascensions, de descentes, de mouvements variés où jouent tous les membres, les poumons se dilatent, les muscles prennent de la trempe et du ressort, l'organisme entier s'endurcit à la fatigue. Le travail dont on profite si largement devient un plaisir. Quand le bûcheron rentre les soirs d'hiver, il descend allègrement les sentiers, sifflant un air du pays, un fagot de bois mort sur les épaules. Rentré à la maison, il utilise encore le repos et les causeries de la veillée en façonnant de menusobjets, employés par la ménagère. L'exportation forestière en montagne développe donc, autant qu'elle les exige, les habitudes laborieuses de la race.

Elle les développe, c'est dire qu'elle ne les produit pas, mais les suppose déjà produites. Une race, habituée aux travaux faciles des simples récoltes, n'eût jamais fourni de colons pour s'attaquer bravement et du premier coup aux arbres; une race exercée par la culture à s'attaquer au sol était seule propre à fournir ces pionniers de la forêt. C'est pourquoi le paysan du Plateau, formé depuis au moins neuf ou dix siècles au travail de la terre, a seul pu s'installer dans la Montagne comme exploitant de ses forêts. Avant lui, des races non encore exercées à ce genre d'efforts, avaient simplement donné les chasseurs semi-nomades de l'époque préhistorique. Il fallait donc bien une certaine formation agricole déjà relativement avancée, pour savoir trouver dans les nécessités et les efforts de l'exploitation forestière un stimulant au travail.

Cette condition est si essentielle, que les groupes de colons étrangers au Plateau par leurs origines physiques n'ont pu s'acclimater dans la Montagne comme bûcherons, sans avoir accompli dans leur pays natal ce stage nécessaire des forts travaux d'extraction. Ainsi, la population du comté de Dabo descend, en partie, d'Alsaciens formés comme les Lorrains à la culture des céréales et de la vigne; en partie de Suisses émigrés

des cantons forestiers. Et c'est précisément en vue de l'exploitation forestière et par des droits d'usage attachés à cette exploitation, que les comtes de Linange, seigneurs du pays, sont parvenus à les attirer.

Ce n'est donc pas, en somme, le milieu forestier de la montagne qui a fait la race. Il lui a fait les conditions et les nécessités matérielles de son travail. D'autres causes ont produit les aptitudes du montagnard à exercer ce rude labeur, sans peine et avec plaisir. Elles sont toutes comprises dans la formation agricole, ancienne et déjà bien complète, que l'habitant du Plateau et les autres émigrants de type analogue emportaient en eux-mêmes. Seulement, par un contre-coup qui n'est point à méconnaître, les exigences du travail forestier ont énergiquement réagi sur le colon, dans le sens même de la formation antérieure. La vie de bûcheron fournissait à son activité un objet en proportion avec ses goûts et ses aptitudes. Sans transition coûteuse, il a dû étendre bien vite à la forêt, son amour et son soin de la terre.

Un second effet de cette double formation agricole et forestière, a été de pousser très avant les travaux de culture accessoire, sans lesquels la vie en forêt devient impossible, à moins qu'on n'y demeure toujours en chasse. A Walscheid, le bûcheron, bien qu'il passe en moyenne 280 jours de l'année dans les coupes, se réserve les plus gros ouvrages de ses champs : les labours à la main, les fenaisons et la moisson. Il nivelle ses prés, les épierre, y creuse des rigoles qu'il entretient et répare. Autour de lui, on ne chôme point : on se met au pas dont il va. Sa femme transporte les diverses récoltes, comme les engrais. Son fils aîné, lorsqu'il n'est pas à l'école, va chercher de l'herbe en forêt ou dans les friches et garde le bétail de la maison, vache ou chèvres. Il ouvre ou ferme les rigoles, selon les besoins de l'irrigation, et dans toute la mesure du possible participe aux travaux de ses parents. Les durs travaux d'extraction et de transport que commande et facilite la forêt renforcent ainsi l'énergie laborieuse du montagnard. De plus, le manque de ressources alimentaires, que ses origines agricoles et son métier principal lui ren-

dent doublement sensible, l'excitent à s'ingénier pour acclimater autour de soi la culture, partout où le sol peut la souffrir. C'est un commencement, à coup sûr modeste, mais sérieux, d'initiative personnelle dans les entreprises du travail.

Il y a longtemps, d'ailleurs, que cette initiative a été constatée : « On raconte volontiers que nos montagnards n'ont pas attendu Parmentier pour cultiver en grand la pomme de terre, et pour l'apprécier à sa juste valeur. Dès le seizième siècle, dit-on, elle fit chez eux son apparition, non comme plante d'ornement ou de curiosité, mais sous son vrai jour de ressource précieuse, par les temps d'abondance comme de disette. Il fallut cependant, en Alsace les malheurs de la guerre de Trente ans, en Lorraine les famines qui suivirent les guerres continuelles du duc Charles IV, pour l'implanter définitivement. La pomme de terre était au dix-huitième siècle presque aussi connue et cultivée qu'aujourd'hui. Elle réussit jusque dans les jardins soigneusement entretenus et fumés des marcaires des Hautes-Vosges, et y donne des tubercules d'un goût sain et exquis » (1).

Cette initiative dans la culture nous amène à relever un nouveau trait de race, également renforcé par les habitudes de l'exploitation forestière. Le bois ne s'utilise pas sans de certaines façons multiples qui le transforment en madriers, planches, gros ou menus objets d'usage domestique, manches d'outils, pièces de chariots, etc. Un fils de bûcherons, entreprenant et laborieux, comprendra sans peine l'avantage de se mettre à l'une ou l'autre de ces fabrications et n'aura pas peur d'en prendre la peine. Il la prendra même aisément : c'est sur place, sans transports extraordinaires ni coûteux, qu'il trouve abondamment sa matière première. Et ainsi, par d'insensibles transitions, l'initiative du bûcheron passe de la culture à des essais heureux d'industrie.

A Walscheid même, à côté des 84 ménages de bûcherons, en vivent 60 de cuveliers, 95 de sabotiers, 123 de menuisiers, charpentiers, tonneliers, tamisiers, tourneurs, échalassiers, etc.

(1) Bleicher, *les Vosges*, p. 204-205.

Ces diverses fabrications nécessitent à leur tour et font vivre plusieurs métiers auxiliaires. Il faut, pour façonner ou réparer l'outillage varié de tous ces ouvriers sur bois, des taillandiers, serruriers-forgerons et maréchaux ferrants. Walscheid en compte cinq ménages. Enfin, ces fabrications, soit forestières, soit auxiliaires, opérant en pleine montagne, réclament à divers titres des services de transports, très développés. Le bûcheron fait bien glisser les *schlittes* jusqu'au débouché des chemins de vidange, au bas des coupes; mais il faut des voituriers pour conduire les bois aux scieries. Des scieries, les voitures descendent vers Abreschwiller, où se centralise le marché de l'extraction et de la fabrication ligneuse. Rien qu'à Walscheid, ce service est le gagne-pain de 20 ménages. En somme, les industries et transports, immédiatement développés en vertu de l'exploitation forestière, y occupent, par rapport à la proportion de bûcherons, les six dixièmes à peu près de la population : 397 ménages, contre 84 de bûcherons. Voilà, pour une surface boisée de 2.996 hectares, en exploitation sur le territoire d'une simple commune de 2.150 habitants, la puissance et les formes spéciales de l'industrie forestière et des transports qui s'y annexent. Il est donc hors de doute que l'exploitation des vallées boisées des Vosges, par une race d'origine agricole, a peu à peu doté celle-ci de cette initiative nécessaire à l'entreprise des travaux industriels.

Le même enchaînement de causes a encore activement poussé son industrie dans la voie des progrès. Les gros travaux qu'exige le sciage des arbres abattus fatiguent aisément de robustes ouvriers. D'autre part, ils ne nécessitent pas, comme l'abattage et l'ébranchement, l'application et l'habileté de la main. Ils s'accommodent très bien d'un mécanisme qui allège l'ouvrier d'une grande partie de son effort. Spontanément, le bûcheron vosgien est devenu inventeur de machines à scier le bois. Il semble même probable que l'invention ait dû se faire sur plusieurs points à la fois, par suite des mêmes travaux et des mêmes aptitudes généralisées dans la région : « Comme beaucoup d'inventions devenues usuelles, la scierie des Vosges ne connaît pas son auteur. Ce mécanisme si

simple de trois leviers en bois qui permet au sagard de diriger à lui seul toute l'usine, et grâce auquel l'arbre est constamment poussé contre la lame, on ne sait à qui l'attribuer : peut-être à ce Jean Violle dont il porte le nom, quelque ouvrier vulgaire qui trouva cette machine, comme plus tard la pompe à feu fut inventée dans les mines de Cornouailles (1) ». Stimulée par les nécessités pénibles de l'exploitation et de la fabrication en forêt, l'initiative industrielle du montagnard entre ainsi dans la voie du progrès, avec l'invention des machines élémentaires.

Cette invention amène à son tour un nouveau progrès : l'utilisation des forces motrices offertes par la forêt. Aux scieries de Walscheid, la Bièvre vient actionner le mécanisme : bien qu'à peu de distance de sa source, son débit s'augmente assez vite par l'afflux d'un certain nombre de petits ruisseaux, pour mettre en mouvement sept ateliers. De là aux autres applications de la force hydraulique, le pas est vite franchi : trois moulins à farine utilisent les eaux de la Bièvre sur le territoire même de Walscheid. Avec ces dix ateliers d'un nouveau genre, le montagnard cesse de demander simplement à la forêt la matière première de ses fabrications; il en capte les forces motrices, les dirige et les applique. Petit progrès que ces petites machines, de moindre puissance et peu compliquées en regard du gigantesque matériel qui fonctionne à Manchester ou au Creusot!

Mais ce petit progrès est de grande conséquence. Ce n'est plus seulement la matière inerte de son travail, que l'homme demande à la forêt. Il domine maintenant les forces motrices de celle-ci, pour s'en faire, selon ses fins, de dociles auxiliaires.

Les conséquences de ce nouveau progrès sont multiples. C'est d'abord la variété des travaux industriels. Une fois habitué, excité à cette double recherche et à cette utilisation simultanée des matières et des forces de la forêt, le montagnard cesse de se cantonner dans la fabrication ligneuse. Par exemple, sur un sol abondant en matières siliceuses et vitrifiables, et qui lui fournit

(1) Ch. Guyot, *les Forêts lorraines*, p. 169.

de vastes approvisionnements de combustible, il devient verrier. Vingt familles de Walscheid gagnent leur pain à l'importante verrerie de Valérystal, dans le voisinage, et dans les tailleries de verres de montre qui s'y adjoignent. Des causes pareilles ont développé la célèbre cristallerie de Baccarat, sur les derniers confins de la Montagne et de la Plaine, aux bords de la Meurthe, et celle de Saint-Louis.

L'initiative industrielle est donc fortement stimulée dans toutes les spécialités que comporte la nature du lieu, par l'exploitation forestière des Vosges. Rien que dans ce petit coin de Walscheid, nous venons d'énumérer quinze métiers principaux, qui s'ajoutent sur place à celui du bûcheron. Nous venons de saisir à l'état naissant et dans sa plus grande simplicité de type, l'industrie vosgienne.

Reportons-nous maintenant à l'ensemble de la région. Nous y retrouverons, en grand et avec plus de complication, le mouvement industriel du petit pays de Dabo. Il nous sera facile de déterminer, en regard de ce type élémentaire, les causes nouvelles et puissantes qui ont amené cette complication.

Ces causes se ramènent à celle-ci :

III. — LA CAPTATION PROGRESSIVE DE LA FORCE HYDRAULIQUE SUR L'ÉTENDUE DE TOUT LE MASSIF VOSGIEN.

Le massif vosgien est un quadrilatère de haut relief fermé au Nord par le pays de Dabo et le Grand Donon, à l'Est par les sommets qui s'échelonnent jusqu'au ballon d'Alsace, au Sud par la chaîne secondaire qui se déploie du ballon de Servance à Remiremont, à l'Ouest par les assises gréseuses qui remontent dans la direction Sud-Est-Nord-Ouest, jusqu'au Donon. C'est là que Remiremont, Saint-Dié, Senones, Gérardmer, Raon-l'Étape, Épinal, etc., sont devenus des centres de fabrications importantes. Dans cette poussée industrielle, les arrondissements tout à fait montagnards de Remiremont et de Saint-Dié tiennent la tête ; Épinal, à demi situé en plaine, vient ensuite.

Mais il distance encore les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau, entièrement compris dans les limites du Plateau : cette dernière région ne compte guère jusqu'à présent qu'une industrie d'alimentation (1).

Ce caractère industriel est tellement l'effet propre de la colonisation du massif vosgien par une race exercée aux travaux d'extraction, que sitôt son arrivée en montagne, l'émigrant du plateau y installe simultanément ses coupes, ses cultures et ses industries. Dès le seizième siècle, les trois ordres de travaux avancent de front.

Les registres de comptes des *gruyers* nous présentent la variété de métiers que nous avons constatée à Walscheid. D'après les livres d'inscriptions de Darney, de Châtel, d'Arches, de Bruyères, de Salm, de Ramonchamp, etc., « ce sont d'abord les *rouyers* ou charrons, les menuisiers, tonneliers et cuveliers, les saboticrs, tous compris sous la dénomination d'ouvriers travaillant *sur le bloc;* puis viennent les paysans qui ne fabriquent que pour leur exploitation des râteaux, manches de faulx et autres menus ustensiles; enfin toute la série des métiers qui consomment du charbon doit être classée à part : maréchaux, serruriers, taillandiers et arquebusiers (2) ». A la même époque, les verreries, déjà existantes depuis un et deux siècles sur le plateau, — Barrois quatorzième siècle, pays de la Vôge, quinzième, — s'établissent sur la Montagne : à Saint-Quirin dans le pays de Dabo, et encore dans celui de Salm (3). En même temps commençait l'exploitation des minerais de plomb argentifère du Val-de-Galilée, aux environs de Saint-Dié; des cuivres de Bussang, aux sources de la Moselle; et des fers de Framont (4). Ainsi, la poussée industrielle constatée plus haut dans la forêt de Dabo, n'est particulière ni à ce pays ni à notre époque : ces faits achèvent de nous montrer avec quelle rigueur et quelle promptitude elle résulte immédiatement de la rencontre des forêts par une race de

(1) Louis, *les Vosges*, t. V; — *Étude sur l'Industrie vosgienne*, par M. Boucher, industriel.

(2) *Les Forêts lorraines*, p. 165.

(3) *Ibid.*, p. 53.

(4) *Ibid.*, p. 52.

paysans laborieux. Le même type général de développement industriel se retrouve donc sur toute l'étendue du massif, comme dans le pays de Dabo.

Ces ressemblances générales constatées, nous devons passer à ce qui différencie proprement l'ensemble de la montagne, de ce petit pays primitif et de vie plus simple. C'est, avons-nous dit, l'utilisation progressive de la force hydraulique : encore un effet immédiat de la forêt, concourant au travail de l'homme.

En tant que boisée, la montagne régularise le débit annuel des sources, bien qu'elle n'assure jamais les riverains contre les crues torrentueuses qui suivent la fonte des neiges ou les grandes pluies. Mais, ces catastrophes que le boisement atténue et rend plus rares, une montagne déboisée n'y parerait plus du tout. Ce serait tour à tour, comme dans le bassin de la Durance, dont les hauteurs sont à peu près dénudées, le dessèchement du torrent ou son invasion furieuse. Ce serait en tous cas la mort de l'industrie forestière et montagnarde, privée de forces motrices comme de matières premières. Dans les Vosges, au contraire, l'abondance des eaux et leur régularité moyenne a favorisé, comme nous l'avons vu aux temps mêmes de la colonisation, la permanence des travaux industriels, le perfectionnement à loisir et les applications variées des premières machines. Vers 1425, il y avait un *Molin* à papier à Moyen-Moûtier; en 1450 fonctionnait celui de Docelles. Du quinzième au seizième siècle, d'après le propriétaire et patron actuel du *Molin* de Docelles, M. Henry Boucher, la montagne comptait trente-trois maîtres fabricants, possédant chacun son filigrane dont les grands éditeurs de Bâle et de Strasbourg, et Albert Dürer lui-même, recherchaient la marque. Ces maîtres et leurs ouvriers ont contribué à rendre très commun dans les Vosges le nom patronymique de *Papelier*. Aujourd'hui Raon-l'Étape continue leur tradition et la fait progresser en se servant de feuilles de tremble comme matière de ses papiers. La production annuelle y dépasse la valeur de trois millions de francs. Dans toute la montagne comme au pays de Dabo, mais bien plus en grand, la force hydraulique, régula-

risée par le boisement, a donc stimulé activement le progrès des industries.

Mais elle ne l'a pas seulement stimulé en gros, par une sorte de poussée générale et confuse. Selon la remarque de M. Henry Boucher, dans son Étude sur l'Industrie vosgienne, les phases de ce progrès correspondent directement aux améliorations successivement apportées dans l'emploi de la force hydraulique. Je vais brièvement résumer ces observations d'un haut intérêt social, puisqu'elles achèvent de nous montrer l'influence des conditions locales, propres au massif vosgien, sur les progrès de la race dans les travaux industriels.

Avant 1845, c'est la période des machines élémentaires, peu puissantes, ne captant qu'une faible partie de la force hydraulique. Ces moteurs primitifs étaient de simples roues verticales, semblables à celles des moulins. Or, ces roues ne peuvent s'employer qu'avec des chutes d'eau de faible puissance, hautes tout au plus de quatre ou cinq mètres. La force des rivières n'était donc pas utilisable dans les parties élevées et abruptes de la Montagne où elles ont un cours torrentueux et se précipitent en cascades. L'industrie se cantonnait donc nécessairement, réduite à ces machines primitives, dans les régions basses du massif. Elle ne dépassait pas des altitudes de 450 mètres. D'autre part, descendue à 375, elle ne trouvait plus, dans les rivières déjà ralenties et engagées sur le plateau, de forces suffisantes pour l'actionner. Dans cette étroite zone de 75 mètres d'ascension, Rupt sur la Moselle, Docelles, sur la Vologne, Vagney, sur la Moselotte, avec une roue motrice de très grand diamètre, surtout curieuse et encombrante, marquaient les altitudes extrêmes de l'usine hydraulique.

Mais, on le voit par cet exemple, l'esprit inventif des montagnards cherchait mieux. La période des premières machines était aussi une période de recherches. Les ingénieurs et les patrons n'ignoraient pas l'énorme quantité de puissance motrice sans emploi aux altitudes supérieures. Ils savaient que les sources des rivières jaillissent en moyenne à 800 mètres, et sur une

longueur de neuf lieues environ dévalent de 400. Comment utiliser une pareille force de chute?

Les perfectionnements du machinisme vinrent aider efficacement à résoudre le problème. En 1845, la turbine fut inventée; avec elle l'industrie vosgienne passa de la phase des débuts sur l'extrémité du massif, à celle de son extension sur tout le pays. Avec les nouvelles roues horizontales, on pouvait, en effet, affronter le choc des plus fortes chutes d'eau et discipliner leur puissance. A partir de 1850 et jusqu'en 1870, les usines montent à 500, 600, 700 mètres. Elles envahissent les anciens villages forestiers ou bourgs des hautes vallées : Celles, Gérardmer, Habaurupt, la Bresse, Saint-Maurice; c'est une tranformation radicale. Du coup, les petits ateliers de famille isolés, ou même collectivement unis sous un patron fournisseur de matières et placier, reculent devant les grands ateliers. Les capitaux industriels se développent au delà même des exigences du roulement et des frais de fabrication. Le montagnard, servi par le machinisme qui va se perfectionnant, reconquiert la Montagne par des industries variées et puissantes, comme trois siècles avant il l'a conquise par l'exploitation de ses produits naturels, avec un outillage et des procédés encore primitifs. Il commençait alors par en faire patiemment le siège; il en a terminé maintenant l'escalade victorieuse. Entre temps, deux spécialités nouvelles de la race vosgienne se sont développées en conséquence de cette lutte de l'homme pour s'asservir les choses.

IV. — LE COMMERCE ET L'INSTRUCTION.

Fabricant, même d'une manière accessoire, le bûcheron devenait forcément une sorte de commerçant. Remontons, pour le constater à notre petit pays de Dabo.

Les simples produits qui s'y fabriquent à la main, ou avec de faibles moteurs, ne s'utiliseraient pas tous en famille. Les sagards de Walscheid n'ont que faire de tous les madriers qu'ils

débitent, ni le sabotier et le cuvelier de tout ce qu'ils façonnent. Ils mettent donc ces divers objets en réserve pour les vendre ; ils s'enquièrent, à cet effet, des goûts et des besoins du client. Les industries de la forêt, à leur degré le plus élémentaire, forment déjà une race économe, prévoyante et apte aux affaires. Elle va chercher une clientèle.

Mais, où la trouver? Dans un même coin de montagne on vit entre gens tous plus ou moins habiles à travailler le bois : il y a restriction de la clientèle et surabondance de matière première. Nos montagnards s'en iront donc hors de chez eux, à portée des habitants de la plaine, agriculteurs, artisans, commerçants, qui n'ont, eux, ni le temps ni la matière pour façonner de semblables produits. Voilà, dans tout le massif vosgien, l'origine du commerce : un échange de la montagne à la plaine. L'échange est d'autant plus nécessaire et fréquent, qu'il est réciproque : ce n'est pas chez eux que les montagnards trouvent le blé ou le vin qu'ils consomment. Ils les tirent du plateau.

C'est ainsi que se sont fondées et développées vers le bas des vallées, aux confins des deux régions, les villes commerçantes de la montagne. Voici un exemple. En 980, Adalbéron, évêque de Metz, fonde un marché au-dessus du seuil de la plaine, à l'endroit où la Moselle cesse d'être un torrent montagnard pour devenir une rivière de plateau aisément navigable. Jusque-là, il n'y avait en cet endroit rempli de fourrés épineux, — les maquis de l'ancienne Lorraine, — que le monastère de *Spinalium*. Dès lors le marché n'exista pas seulement pour les pèlerins qui venaient y visiter, à certains jours, les reliques de saint Goëric; car une ville, Épinal, se construit peu à peu. Tandis que disparaissent les échoppes volantes des jours de pèlerinage, les boutiques des marchands s'installent dans les rues à arcades, sortes de promenoirs-bazars où le concours de la foule arrivée de la montagne et de la plaine trouve abri pour négocier ses échanges. Le même détail d'architecture s'est perpétué à Remiremont et à Saint-Dié, pour les mêmes causes. Il y eut même à Épinal un atelier monétaire important établi par Adalbéron. Aux siècles suivants, les produits des forêts vosgiennes

s'en allèrent par eau « jusqu'en Hollande, dans les villes maritimes situées à l'embouchure du Rhin et de la Meuse » (1).

Le commerce, à son tour, ne peut guère se pratiquer d'une manière aussi suivie, aussi professionnelle, avec des clients éloignés, sans nécessiter la tenue d'une comptabilité et d'une correspondance en règle. Le calcul, l'écriture, la lecture, tout ce qu'on appelle l'instruction primaire devient ici un minimum de science indispensable. Aussi les arrondissements montagnards des Vosges comptent-ils en France parmi ceux qui renferment la plus faible proportion d'illettrés : 5 %. Avec des variations d'intensité dues à autant de causes locales, cet effet s'est toujours fait sentir. Il y a trente ans, un bûcheron de Walscheid qui savait lire et un peu écrire, et sa femme qui lisait simplement la lettre imprimée, déploraient leur ignorance. Ils approuvaient hautement l'instruction meilleure donnée à leurs enfants (2) : A Baccarat, commune frontière de la plaine, sur la Meurthe, les documents qui concernent l'instruction primaire remontent à 1599. Toujours l'école y a été l'objet d'une dépense budgétaire, sans excepter les années, terribles pour la Lorraine, de l'invasion suédoise pendant la guerre de Trente ans.

Cette habitude ancienne de l'instruction populaire ajoute évidemment d'heureuses ressources à l'esprit d'invention et d'entreprise que développent les industries forestières. Elle termine dans un développement actif de l'intelligence, la série naturelle d'influences qui se rattachent toutes à la première mise en œuvre des produits et des forces naturelles de la montagne boisée par une race laborieuse de paysans, sortie du plateau. Le type vosgien est ici complet, dans l'ordre de ses puissances actives.

C'est alors que, par un effet encore bien naturel, le montagnard, dominateur de la montagne qu'il a toute conquise, en va redescendre, sans toutefois l'abandonner, pour réagir sur le plateau.

De ces paysans devenus bûcherons et artisans, de ces bûche-

(1) *Les Forêts lorraines*, 190, — *les Vosges*; p. 174, 175, 183.
(2) *Le Bûcheron usager*, p. 394.

rons-artisans, habitués au commerce et instruits, sont sortis, dans les trente dernières années, des hommes d'initiative et d'affaires, aptes à saisir la chance et à réussir dans les grandes entreprises demi-commerciales de l'industrie machiniste. Suivant la remarque de M. Henry Boucher, cette élite de patrons commençait, vers 1870, à redescendre des hautes vallées, vers la plaine, par la fondation d'usines nouvelles ou de succursales : excellent emploi des capitaux surabondants qu'avait produit la conquête industrielle du massif, alors terminée. Un moment, le contre-coup de la guerre franco-allemande, l'interruption du commerce avec les pays occupés ou annexés, arrêtèrent ce mouvement. Depuis 1880, il a repris vigoureusement. Il est maintement en pleine expansion.

Mais ici, dans cette période de retour sur le Plateau, l'industrie vosgienne, représentée par sa plus haute élite, s'est affranchie de toute dépendance à l'égard des forces et des produits de la forêt. Les rivières du plateau n'ont plus assez de pente pour actionner de grandes machines ; la houille les remplace aisément; toutes sortes de produits, jusqu'à des toiles imprimées et peintes et des godets en fer-blanc, se manufacturent dans ces nouveaux établissements. Ce n'est plus le type de la fabrication forestière et montagnarde; c'est, par suite, une initiative nouvelle, dont les conditions locales de la montagne eussent arrêté l'essor. Celles-ci, en effet, stimulent et contiennent tout à la fois l'activité de la population. C'est un fait bien sensible dont il est temps d'analyser la cause.

V. — LA PRÉDOMINANCE DE L'ACTION DU LIEU SUR L'INITIATIVE DE L'HOMME, DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, EN MONTAGNE.

La forêt, comme nous l'avons vu, stimule positivement l'initiative industrielle de ses bûcherons. Mais il faut voir aussi, pour être complet, les limites que, de toute nécessité, par nature, elle pose à cette initiative. Elle livre la matière première, le bois, en quantités réglées, à peu près invariables, avec une lenteur parcimonieuse,

et de moins en moins pressée, à mesure que l'industrie lui demande des bois plus résistants et d'une fibre plus serrée : le pin et le mélèze demandent en moyenne de 70 à 80 ans pour donner leur meilleur rendement, l'épicéa et le sapin de 110 à 120, le hêtre de 140 à 160. La forêt n'est donc pas comme la mine de houille, cette accumulation gigantesque de forêts fossilisées, un inépuisable réservoir où le plus hardi lanceur d'affaires puise toujours plus avant et davantage, sans l'amoindrir sensiblement. Avec sa lenteur de croissance et le fractionnement de son territoire en coupes annuelles, qui se proportionnent inversement comme étendue au chiffre d'années de son plein rendement, la forêt interdit toute surproduction, et arrête, dans toute industrie dont elle fournit la matière l'essor des très grandes entreprises. On le voit bien dans les environs de Gérardmer, qui est comme le chef lieu de la fabrication ligneuse. Tout autour de ce petit bourg, et dans les nombreux hameaux de son canton, dans les forêts de la haute Vologne, se disséminent de petits ateliers domestiques, soit indépendants, soit collectivement unis sous un patron approvisionneur et placier. Là, se façonnent au tour de menus objets usuels de hêtre et de sapin, et principalement des ustensiles de ménage : cuves et cuveaux, écuelles, salières de cuisine, etc.

Une nouvelle limite de l'initiative industrielle du montagnard, se laisse reconnaître à ces traits : le bois, qui s'emploie tel quel, sans modification ni préparation chimique, se travaille principalement à la main, ou à l'aide de machines-outils peu compliquées. Rien n'est plus uniforme que l'outillage du sabotier, du cuvelier, du fabricant de brosses. Leur industrie est, de sa nature, bien à l'abri des inventions machinistes. C'est aux filatures que celles-ci profitent, c'est aux anciens tisserands à la main, entendus aux affaires et moins dépendants de la forêt, que le machinisme a suggéré les entreprises plus grandes ou plus variées qui ont donné à Saint-Dié, par exemple, ses filatures de coton et ses fabriques de tapis. C'est aussi l'usage de la houille comme combustible et le perfectionnement des haut fourneaux, qui ont enlevé aux fonderies et forges de la

montagne leur caractère d'industrie dépendante de la forêt : Épinal et Saint-Dié sont ainsi devenus des centres importants d'industrie métallurgique.

C'est donc en sortant des diverses spécialités de la fabrication forestière, que le montagnard parvient à trouver des matières et des procédés qui l'émancipent de la tutelle, bienfaisante mais compressive, où le tient la forêt. Il n'a justement pu redescendre sur le plateau pour y implanter de nouvelles fabrications, qu'après s'être assuré des travaux où la matière est moins parcimonieusement distribuée, et où les procédés exigent plus de hardiesse à l'entreprise. Au-dessous d'Épinal, l'industrie du fer rayonne sur Plombières, Xertigny, Bains-les-Bains, Fontenoy-le-Château. Ces diverses localités fabriquent des clous, des fourchettes communes en fer battu, des cuillers, des outils; elles y ont trouvé un relèvement ou un développement inattendu.

Mais, ici encore, dans sa plus grande émancipation à l'égard des conditions naturelles du lieu, l'industrie vosgienne rencontre, dans le caractère même de ses ouvriers ou de ses promoteurs, une nouvelle cause modératrice de ses initiatives.

VI. — LES ORIGINES ET LA FORMATION COMMUNAUTAIRES DES VOSGIENS.

Les traces directes s'en retrouvent aisément, sur n'importe quel point un peu reculé de la Montagne, pourvu que l'observateur mette en regard la vie de famille des habitants et leurs relations de voisinage.

Ces relations se confinent étroitement entre gens du même village. M. Pariset l'observait au pays de Dabo : à Walscheid, les bûcherons et autres ouvriers ne voient presque pas les gens des villages voisins. La distance et la difficulté des communications n'y sont pour rien : marcher des heures entières et grimper sur la montagne n'a rien d'extraordinaire pour le montagnard. Mais il tient ceux des autres villages, — le mot est de lui, — pour des « étrangers ». Un jeune ménage où entre l'un de ces

étrangers est aussitôt tenu à l'écart. Les époux eux-mêmes y restent étrangers l'un à l'autre : les sages du pays ont toujours remarqué leur mauvais accord. Un proverbe résume leur expérience : « Les ménages d'étrangers tournent mal. »

En revanche, les anciennes coutumes locales sont profondément respectées. « Cela s'est toujours fait » est une raison péremptoire ; « cela ne s'est jamais vu », un jugement sans appel. Les voituriers de Walscheid, en 1863, se montrèrent obstinément hostiles à l'amélioration des voies forestières. Elle leur eût procuré plus du double de travail et de profit. Car elle eût permis d'enlever des parties hautes de la forêt, de telles quantités de bois, qu'on les avait vues tomber à 0 fr. 50 cent. les 54 stères, faute de pouvoir être transportées. Mais, les 20 familles de voituriers établis eussent vu de nouveaux ménages leur faire concurrence ; elles préférèrent leur monopole peu productif, mais assuré par la routine, aux chances pourtant bien peu aléatoires d'un nouvel état du métier. Dans son village et à l'exclusion de tout étranger, soit au pays, soit au métier, le montagnard forme donc une sorte de communauté, dont les individus reçoivent toutes faites les idées et les mœurs.

Cette communauté de voisinage est d'autant plus puissante à façonner les caractères, qu'elle ne trouve au-dessous d'elle aucun autre groupe qui contrebalance son action. Les jeunes ménages s'établissent à part du ménage paternel, après des fiançailles conclues en toute liberté à l'égard des parents. Ceux-ci peuvent conseiller, mais non point fixer un choix. Il n'y a donc pas de communauté patriarcale et domestique chez nos montagnards. Il n'en saurait subsister dans ce régime de travail intense et d'appropriation individuelle que nécessitent l'exploitation forestière, la culture, l'industrie. Il n'en reste que de légères traces, à Walscheid, par exemple, dans l'apport forcé qu'un fils ou une fille vivant au foyer paternel est obligé de faire, sur son gain personnel, à la masse commune. Mais, ce sont des traces. Et l'institution du ménage séparé et indépendant est à la base de la vie de famille.

Depuis longtemps c'est ainsi. D'après les coutumes séculaires du pays de Dabo, mises par écrit en 1613, sur l'ordre du comte de Linange, les droits d'usage sur la forêt seigneuriale s'accordaient à tout célibataire ou père de famille *tenant ménage séparé*. Presque partout ailleurs, c'était, au contraire, la communauté du village qui jouissait immédiatement du droit d'usage. Mais elle en jouissait à charge d'une répartition par ménages, voulue par la coutume. Partout donc, au fond, le simple ménage séparé, mais faisant actuellement partie de la communauté, constitue l'unité sociale. Le montagnard est demeuré, jusqu'à nos jours, sous l'influence de ces origines. Malgré la disparition, en droit et en fait, des anciennes communautés villageoises, avec leur organisation d'autrefois, il subit encore, dans ses idées et dans ses décisions, l'influence prépondérante de son voisinage immédiat. Et, pour n'avoir d'autre sanction que l'opinion publique fondée sur la coutume, cette influence n'en est pas moins impérative et respectée.

De là ce qu'on pourrait appeler la variété montagnarde et vosgienne du caractère lorrain. Il en résulte, une fois que le montagnard s'est engagé peu à peu dans ces travaux industriels où se développe son esprit d'entreprise, un curieux et original mélange de timidité circonspecte et d'initiative qui agit. Le Vosgien ne s'engoue pas tout d'abord des innovations; la réclame, les promesses, les succès même d'une invention nouvelle le laissent froid et maître de son jugement. Avec ce flegme que les étrangers prennent pour de l'indécision, il observe, étudie, essaie et finit par adopter tout ce dont il a reconnu les avantages. S'il manque généralement de hardiesse dans ses entreprises, il procède du moins en homme sûr de ses positions et qui préfère les résultats solides aux résultats brillants.

Il tire un autre profit de ses origines communautaires : un grand esprit de fraternité cordiale, hospitalière, obligeante. Dans la Montagne, quand un incendie a ruiné une famille, les voisins lui prêtent à l'envi des semences, des instruments agricoles et lui labourent ses terres. Les veuves chargées d'enfants en bas âge bénéficient également de ces corvées et de ces sub-

ventions amicales de leur voisinage. Et cependant, dans la plupart des hautes vallées, la nécessité de s'installer à proximité des champs cultivés, des prairies, sur des pentes abruptes, a multiplié les chalets isolés, où vit une seule famille qui se suffit à elle-même. Elle ne voisine guère que le dimanche, à l'issue de la grand'messe, sur la place de l'église ou au cabaret. Elle forme de robustes travailleurs, comptant bien sur eux-mêmes, et sachant mener leurs affaires. Mais cette indépendance personnelle s'allie toujours, même chez les plus entreprenants, à un profond sentiment de solidarité. Ils aiment à se sentir au milieu de leur groupe, et bien souvent le Vosgien que l'industrie ou le commerce ont fait voyager au loin, revient, sa fortune faite, achever sa vie dans la vallée natale. Il gagnerait à coup sûr à s'enhardir encore davantage; mais ne serait-il pas à souhaiter que, dans ce plus vif essor de son initiative, il retînt ses anciennes habitudes de sociabilité généreuse et cordiale? On peut croire que le souhait se réalisera. Si le progrès de sa culture et de son industrie poussent de plus en plus le Vosgien dans la voie de l'initiative personnelle, ses traditions persistantes de voisinage amical et dévoué, ses aptitudes à la vie en commun, — que les nouveaux intérêts collectifs des patrons et des ouvriers lui rendent si utiles en cas d'entente comme en cas de conflit, — compléteraient heureusement l'équilibre de cette personnalité complexe, où rien ne se heurte avec effort, mais où tout se lie solidement.

(*A suivre.*)

F. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

UNE NOUVELLE ENQUÊTE

SUR LE TRADE-UNIONISME ANGLAIS

La Conférence dont nous reproduisons la sténographie a été prononcée par notre collaborateur et ami, M. Paul de Rousiers, le 28 janvier 1896, au Musée social, dans la salle, récemment construite, que l'on inaugurait ce soir-là.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte, ce soir, de la mission que le Musée social a bien voulu me confier pour étudier le Trade-Unionisme en Angleterre.

Cette mission, je l'ai accomplie avec le concours de quatre collaborateurs : MM. Festy, Fleury, de Carbonnel et Wilhelm.

Après avoir assisté au Congrès tenu à Cardiff, nous avons, avec ces Messieurs, poursuivi pendant deux mois toute une série d'observations conçue d'après un plan général et méthodique, nous attachant, dans chaque variété d'Associations ouvrières, aux types caractéristiques de cette variété, étudiant les mieux organisées et les plus prospères aussi bien que les moins puissantes, interrogeant les patrons et les ouvriers, les syndiqués et les non-

syndiqués, les vieux et les nouveaux unionistes, les socialistes, les membres de l'*Independent Labour Party*, etc.

Il fallait, en outre, observer chaque Union dans les centres où son action est le plus marquée. C'est ainsi que les Unions agricoles ont été étudiées dans le Norfolk, le Suffolk et le Warwickshire; les Unions de dockers à Londres, Liverpool, Hull et Newcastle; les Unions d'ouvriers du bâtiment à Londres, à Manchester, Birmingham et en Irlande; les Unions de mineurs dans chacun des grands centres houillers de la Grande-Bretagne : le pays de Galles, les Midlands, le Durham, le Northumberland et l'Écosse; les Unions de mécaniciens à Londres, Birmingham, Manchester, Newcastle et Glasgow; les Unions de boilermakers à l'embouchure des rivières où se trouvent les grands chantiers de construction navale : la Tyne, la Tweed, la Clyde, etc.; les Unions textiles dans le Lancashire, le Yorkshire et l'Irlande, etc.

Plusieurs d'entre mes collaborateurs vous exposeront le résultat des observations qu'ils ont faites personnellement. Le but de l'entretien de ce soir est de vous donner les résultats généraux auxquels nous sommes arrivés et les conclusions d'ensemble que nous a révélées l'observation des faits.

Je vous dois tout d'abord une définition de ce mot barbare de trade-unionisme, hybridé de français et d'anglais.

Le trade-unionisme est l'ensemble des associations ouvrières en Angleterre. Il correspond d'une façon absolument exacte à nos syndicats professionnels français, et ce rapprochement vous dit suffisamment, Messieurs, quel est l'intérêt de cette étude.

L'expérience que tente aujourd'hui la classe ouvrière française en fondant des syndicats professionnels est une expérience que tout le monde reconnaît comme extrêmement importante. Quelques-uns la jugent menaçante. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir comment, chez une autre nation, d'autres ouvriers, qui sont entrés avant nous dans cette voie, ont résolu les questions qui se posent pour nous aujourd'hui en France.

L'intérêt de cette étude est d'autant plus grand que le trade-unionisme, pris dans sa généralité, et au sens où une affirmation aussi large peut être vraie, a réussi en Angleterre. Par con-

séquent, son étude ne s'impose pas seulement au point de vue de la curiosité scientifique, mais elle se recommande à tous ceux qui désirent avoir la solution des problèmes sociaux en France. L'exemple peut être intéressant à suivre; je ne dis pas qu'il puisse être suivi de tous points; mais en tous cas il est utile à connaître.

I. — LE SUCCÈS DU TRADE-UNIONISME ANGLAIS.

Je dis que le trade-unionisme a eu du succès en Angleterre. Le fait est-il vérifié? Oui, Messieurs, dans sa généralité il l'est. Ce succès s'est affirmé de différentes façons.

D'abord, et c'est le premier point, il s'est affirmé par la confiance que les ouvriers ont dans leurs syndicats, dans leurs unions.

Il est bien entendu que tous les ouvriers anglais n'appartiennent pas à des Unions, mais on ne pourrait pas imaginer un ouvrier cherchant à arriver aux fonctions publiques, cherchant à représenter officiellement la classe ouvrière, qui n'appartiendrait pas à une Union. Consultez la liste des membres ouvriers du Parlement anglais, et vous verrez que tous sont des chefs unionistes. Descendez plus bas, dans les *County councils*, qui correspondent à nos conseils généraux français, vous verrez d'autres ouvriers élus comme représentants de la classe ouvrière non pas par les syndicats, mais par l'ensemble de la nation; tous appartiennent à des syndicats, tous sont des unionistes. Descendez encore d'un degré. Dernièrement, les Anglais ont établi des conseils de paroisse qui correspondent sensiblement à nos conseils municipaux. Là encore vous trouverez des ouvriers membres de ces conseils, et tous ces ouvriers sont des unionistes. Le Gouvernement de la Reine, voulant donner un gage de sympathie aux ouvriers, a nommé, il y a trois ans et depuis encore, un certain nombre de *magistrates* (1), de juges de paix, dans

(1) Les fonctions de *Magistrates* sont gratuites. Le souverain nomme les *Magistrates* pour la durée de son règne et les choisit parmi des hommes d'une honorabilité

les centres urbains, dans de grandes villes, et il les a choisis dans la classe ouvrière, contrairement à ce qui se passait autrefois. J'en ai connu plusieurs qui étaient non pas des leaders, des chefs, mais des ouvriers travaillant de leurs mains. C'est ainsi qu'à Birmingham j'ai vu deux fois M. Eli Bloor, qui est un verrier *magistrate*, je l'ai vu une fois sortant de la manufacture où il avait fait sa journée de travail, et une autre fois à la cour de justice. Tous ces *magistrates*, que le Gouvernement de la Reine a choisis dans une idée de sympathie pour la classe ouvrière, ont été pris parmi les membres des Unions. Ainsi, le fait est bien vérifié, il s'affirme bien; les Unions, c'est-à-dire ce qui correspond chez nous aux syndicats professionnels, ont, d'une façon générale, la confiance de l'ouvrier.

Il y a mieux encore, ils ont conquis dans beaucoup de cas, et c'est bien plus important pour le résultat qu'ils poursuivent, la confiance des patrons.

Il arrive très fréquemment en Angleterre, dans un certain nombre de métiers bien organisés, qu'aucun conflit ne vient à naître sans qu'immédiatement un comité mixte composé de représentants des patrons et de représentants des ouvriers se réunisse, cherche à atténuer les causes du conflit et parvienne à résoudre les difficultés pendantes. On a des exemples extrêmement fréquents de réussite. Je ne parle pas là seulement des conseils d'arbitrage proprement dits; il y en a dans certains métiers qui sont nommés d'une façon permanente, auxquels on peut recourir constamment (1); je parle de comités qui n'ont qu'une existence temporaire, qui sont nommés chaque fois qu'un conflit

reconnue, entourés de l'estime et du respect de tous. Jusqu'à ces dernières années, la qualification de *Gentleman* et la situation de propriétaire foncier étaient des éléments exigés. On s'est rendu compte depuis lors que, dans des centres manufacturiers, des ouvriers supérieurs par leur caractère personnel et la considération dont ils jouissent, pouvaient remplir mieux que personne ces importantes et délicates fonctions.

(1) L'existence de Conseils d'arbitrage permanents dans une industrie suppose une sorte de compromis général et préalable entre les patrons et les ouvriers pour tous les conflits à naître. Aussi, souvent ne l'établit-on que pour une durée déterminée. Tel a été le cas, notamment, dans les mines du Northumberland et les tissages du Lancashire, au cours de ces dernières années.

éclate. Ce cas est beaucoup plus fréquent que celui des conseils d'arbitrage proprement dits. J'ai entendu dans une réunion, qui pourtant était très violente, à Newcastle, un charpentier de Manchester se vanter, devant beaucoup de membres très avancés de syndicats, que son Union était parvenue à arranger 49 litiges sur 50. Voilà un résultat qui prouve comment les unions, dans ce cas-là, se sont imposées au respect et à l'attention des patrons, comment elles ont, en somme, gagné non seulement la confiance des ouvriers, mais aussi celle des patrons.

Il y a, en plus de cela, un certain nombre de résultats généraux qu'on peut indiquer comme étant ceux du trade-unionisme et de cette confiance que les patrons ont été conduits à mettre dans les Unions. Ce sont, par exemple, les salaires plus élevés et les heures de travail plus courtes.

Si vous consultiez la table des salaires d'il y a vingt ans et celle d'aujourd'hui, en Angleterre, vous trouveriez une grande différence. De même pour les heures de travail, qui étaient fréquemment autrefois de douze, dix heures, et qui sont aujourd'hui de dix, neuf et huit heures. Bien entendu, ce ne sont pas les Unions seules qui obtenu ce résultat. L'introduction des machines, par exemple, en augmentant beaucoup la productivité industrielle, a permis d'augmenter les salaires, et il ne faudrait pas porter au compte des Unions tout l'écart que je signale ici. Seulement, ce qui prouve que les Unions y ont eu une part sérieuse, c'est ceci : dans certains métiers, il n'y a pas d'organisation ; dans d'autres, il y a une bonne organisation ; dans certains métiers, dans certaines villes, une organisation existe ; dans d'autres villes elle n'existe pas. Voilà donc des points de comparaison. C'est une chose absolument certaine et vérifiée que, partout où les syndicats sont forts, partout où il y a des Unions bien organisées, les heures de travail sont généralement plus courtes et les salaires toujours meilleurs. Il y a là un résultat qu'il faut absolument reconnaître à l'actif des Unions.

Les Unions ont donc réussi auprès des ouvriers, auprès des patrons, et elles ont encore réussi d'une troisième façon : elles ont

réussi auprès du public; elles ont conquis une situation en Angleterre.

Je ne dis pas qu'elles aient la sympathie de tout le monde; loin de là, elles ont des adversaires très décidés, mais elles forcent la considération et le respect de tout le monde.

On peut en donner des exemples. Ainsi, lorsque les congrès des Trade-Unions se réunissent annuellement, il est d'usage que la municipalité de la grande ville où cette réunion a lieu vienne souhaiter la bienvenue au bureau des Trade-Unions le premier jour de la réunion, et cela quel que soit, d'ailleurs, le parti politique qui domine dans cette municipalité. Presque toujours aussi, au cours des travaux du congrès, le maire donne, à l'hôtel de ville, une sorte de fête, le soir, où sont invités tous les membres du congrès (1). On leur fait, en somme, les honneurs de la ville; on les considère comme un rouage important, je ne dirai pas de l'État, mais comme une association privée de la plus haute importance. Si l'on discute beaucoup leurs tendances, leurs actes, on ne discute pas du moins leur existence.

L'an dernier, au congrès de Cardiff, le marquis de Bute, qui est le plus grand seigneur de Cardiff, qui représente au point de vue patronal une situation de premier ordre, puisqu'il passe pour avoir la plus grande propriété de mines du monde entier, et qu'il est, de plus, propriétaire du port de Cardiff, a fait aux membres du congrès des Trade-Unions l'amabilité de leur offrir une promenade en mer avec lunch et toute une réception.

Pas un seul des membres des Unions, réunis sur le bateau, ne paraissait trouver extraordinaire d'être pour un après-midi les hôtes du marquis de Bute. Un mineur de mes amis disait devant moi à un de ses collègues, connu pour ses idées avancées : « Eh bien, et vos principes, comment s'accommodent-ils de cette fête? Vous ne vous sentez pas blessé? — Certainement, mon cher, répondit l'autre; le marquis nous a absolument

(1) J'ai assisté personnellement à deux de ces deux fêtes, en 1893 à Belfast, en 1895 à Cardiff. Dans les deux cas, le maire recevait ses invités, ayant à ses côtés sa femme et sa fille; un grand nombre de délégués étaient accompagnés également de leur femme.

manqué, il nous doit réparation. Et la seule réparation possible, à mon avis, c'est de nous inviter une seconde fois. »

Le fait du succès, Messieurs, n'est donc pas niable ; il reste maintenant à l'expliquer.

A quoi tient ce succès?

Est-ce que c'est simplement à ce fait, que les Anglais sont des gens pratiques, très capables de s'organiser, ayant plus que nous l'esprit d'association? Pas uniquement. Si, au lieu d'observer le trade-unionisme dans son état actuel, si au lieu de faire une observation de faits actuels, présents, je vous faisais l'historique des Trade-Unions, j'aurais beaucoup de choses très tristes à vous raconter; j'aurais à vous faire le tableau de toutes les maladresses, de toutes les fautes qui ont été commises, et je dirai même de beaucoup de crimes (1). Les Unions ont donc passé par une série d'épreuves, et ce n'est pas du premier coup qu'elles sont arrivées au point où nous les voyons aujourd'hui.

J'insiste sur ce fait, parce que la leçon que nous voulons dégager de l'étude du trade-unionisme, — car si nous étudions le trade-unionisme anglais, c'est que nous nous préoccupons de la France aussi, — est d'autant plus efficace que les Anglais ne sont pas arrivés du premier coup à cet état-là. Ce n'est pas uniquement par les capacités spéciales de leur race qu'ils y sont arrivés, c'est aussi par l'expérience acquise, c'est parce qu'ils ont appris leur leçon, comme ils disent dans leur langage énergique.

Les causes de ce succès sont de deux ordres différents :

Le premier, c'est une série de faits économiques qui nécessitaient la constitution des Unions ; qui faisaient de ce groupement un besoin, une nécessité.

(1) Le plus récent et le plus complet historien du trade-unionisme anglais, Sidney Webb, appréciant la manière de faire des organisateurs du mouvement vers 1830, s'exprime ainsi : « Dans leurs projets, ils rêvent d'un nouvel Eden ; dans l'exécution de ces projets, ils montrent l'incapacité de serfs à moitié émancipés. » (*History of Trade-Unionisme*, p. 138.) A cette époque, les chefs d'Unions ouvrières sont vigoureusement attaqués ou méprisés par les patrons ; ils ne se sont pas encore imposés à leur estime et à leur attention. Les crimes de Sheffield, à une date plus récente (vers 1856), ont beaucoup contribué à retarder ce résultat en compromettant le mouvement unioniste par des excès isolés, mais commis au nom de la discipline unioniste. Les Unions de Sheffield punissaient de mort ceux qui essayaient de se soustraire à leur tyrannie.

Le second, c'est un ensemble de faits sociaux, de conditions sociales, qui ont permis de le réaliser.

Occupons-nous d'abord des causes économiques.

II. — CAUSES ÉCONOMIQUES NÉCESSITANT LA CRÉATION DES TRADE-UNIONS.

Quelle est donc cette nécessité qui a fait que les syndicats sont devenus aujourd'hui une chose indispensable ? C'est que le régime du travail s'est absolument transformé.

L'évolution industrielle qui a poussé tout le travail vers le machinisme a produit un phénomène que vous connaissez bien tous, le phénomène de la grande usine. Eh bien, c'est la grande usine, à personnel nombreux, qui a nécessité ce groupement, qui a nécessité l'Union ou le syndicat. Comment cela, Messieurs ? C'est qu'elle a changé tout à fait ce qui se passait autrefois sous le régime du petit atelier, au point de vue des intérêts ouvriers et des intérêts patronaux.

Sous le régime du petit atelier, c'était l'ambition légitime et justifiée de l'ouvrier moyennement capable, honnête, rangé, d'arriver un jour à s'établir à son compte, à devenir petit patron lui-même ; et, comme il y avait beaucoup de petits patrons qui employaient deux, trois ou quatre ouvriers, il arrivait facilement à satisfaire cette ambition ; et s'il trouvait que, dans la répartition des produits du travail, le patron se faisait une part trop grosse, il se consolait facilement en pensant que plus tard il serait patron lui-même, et que, par conséquent, c'était une sorte de prolongement de l'apprentissage que son état d'ouvrier ; il voyait vers la fin de sa vie un but vers lequel il tendait.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela.

L'ouvrier qui travaille dans une usine, où on emploie mille de ses camarades, a une très petite chance d'arriver patron de cette usine ou d'une autre semblable. Il y a de nombreux exemples d'ouvriers qui se sont élevés au sommet de la hiérarchie patronale ;

mais, malgré tout, la proportion de ces patrons au nombre des ouvriers est extrêmement faible. Donc la grande usine, le régime industriel moderne a produit ce résultat : séparer d'une façon beaucoup plus nette l'intérêt de l'ouvrier de celui du patron. Je ne dis pas, remarquez-le bien, qu'il les a opposés; il ne les a pas opposés dans tous les cas, loin de là. Je pourrais citer, en effet, immédiatement un intérêt qui est évidemment le même pour l'ouvrier et le patron, c'est que le travail marche, c'est que l'usine marche. Cet intérêt est absolument le même pour l'ouvrier et le patron. Il y a beaucoup d'autres cas dans lesquels l'intérêt du patron n'est pas du tout opposé à celui de l'ouvrier; seulement, il est séparé. Ce n'est pas le patron qui peut être, par exemple, le représentant de l'intérêt de l'ouvrier à avoir un bon salaire. Il est prouvé que l'intérêt du patron est souvent de donner un bon salaire; mais, malgré tout, ce n'est pas lui qui est directement chargé de défendre cet intérêt de l'ouvrier. Voilà donc un intérêt séparé, non opposé; mais, en même temps que cet intérêt se séparait, il devenait bien plus difficilement défendable qu'autrefois.

Dans les petits ateliers, l'ouvrier discutait, ou il discute encore aujourd'hui dans ceux qui subsistent, avec le patron sur le pied d'égalité.

J'ai à Birmingham un excellent ami, un petit patron forgeron, qui considère les Unions comme l'abomination de la désolation, parce qu'il n'en a jamais eu besoin dans son métier. Il est sous le régime des petits ateliers. Lorsque ses ouvriers ont une réclamation à faire, comme il travaille avec eux, à la même enclume ou tout au moins dans le même atelier, c'est bien simple. Quand il les paie le samedi, ils ont encore l'occasion de faire toutes les réclamations qu'ils veulent.

Mais la situation est tout à fait différente dans un grand atelier.

Supposez qu'un ouvrier, dans une grande usine où il y a 3.000, 4.000, 5.000 ouvriers et plus, — l'usine Armstrong en compte 15.000, — vienne dire à son patron : « Je ne veux pas travailler aux conditions que vous faites. » Le patron lui dit : Il y en a

2.000, 3.000, 4.000 qui les acceptent; si vous n'êtes pas content, allez-vous-en, je ne veux pas discuter avec vous. Qu'importe, en effet, au patron qu'un ouvrier s'en aille? Il trouvera toujours à le remplacer. Mais supposez qu'au lieu d'être présentées isolément par un ouvrier, ces représentations soient faites par 2.000, 3.000, 4.000 ouvriers. Oh! alors, la situation change, elle est toute différente, et il se produit une sorte d'équilibre entre la puissance du patron et celle de l'ouvrier.

En somme, analysez ce qui se passe lorsque, dans un petit atelier, un ouvrier vient trouver un patron et discute avec lui les conditions de son travail. S'ils ne peuvent pas tomber d'accord, l'ouvrier s'en va, c'est tout naturel; il refuse son travail. Pour que la même chose se fasse avec succès dans une grande usine, il faut que beaucoup de gens opposent en même temps ce refus de travail. C'est ce qui a produit les grèves. C'est la seule défense qu'ait l'ouvrier, et c'est cette défense qu'il a mise en jeu d'une façon souvent très malheureuse pour lui-même dans les grèves. Les grèves, c'est l'état de guerre, et il faut substituer à cet état de guerre, qui ne peut pas être permanent, un état pacifique et normal.

Cet état normal, c'est la représentation des intérêts de l'ouvrier non plus isolé, mais groupé; c'est le marché collectif du travail substitué au marché individuel; et quelles que soient les diverses tendances qu'on remarque chez les Unions, — et elles sont très différentes, — si on les analyse et si on va au fond des choses, on trouve toujours que le but poursuivi par l'Union est d'arriver au marché collectif du travail.

Mais cette nécessité du marché collectif du travail, vous me direz : « Elle est la même dans tous les métiers où existe la grande usine. »

Sans doute, et cependant le succès est extrêmement inégal. Nous avons, par exemple, en Angleterre des Unions comme celle des boilermakers, originairement fabricants de chaudières, mais aujourd'hui principaux ouvriers de la construction navale, qui comptent 95 % du personnel du métier. Dans les textiles du Lancashire, vous arrivez à la même proportion. Si vous des-

cendez vers les mécaniciens, vous trouvez 60, 50 %. Enfin, si vous tombez chez les dockers et autres métiers peu organisés, vous trouvez une proportion qui tombe à 10 %, et même, dans les métiers presque entièrement aux mains des femmes une proportion qui tombe à zéro; il n'y a aucune espèce d'organisation.

A quoi tient cette différence? Elle tient précisément au second groupe de conditions que je vous indiquais en commençant; elle tient à des causes sociales. Ainsi, partout où la grande usine existe, nous sommes en présence de la même nécessité. Cette nécessité, c'est celle du marché collectif du travail; mais elle n'est pas partout résolue, elle ne trouve pas partout une solution : A quoi cela tient-il?

Cela tient à des causes sociales. C'est ce qui nous reste à voir.

III. — CAUSES SOCIALES QUI ONT PERMIS LE SUCCÈS DES TRADE-UNIONS.

Si on examinait dans l'ensemble des ouvriers anglais quels sont ceux qui restent en dehors des Trade-Unions, on trouverait trois catégories :

D'abord, et vous n'allez pas vous en étonner, tous les ouvriers qui travaillent en petits ateliers, pour une raison que vous connaissez déjà : c'est que, le petit atelier n'exigeant pas ce groupement, ils n'ont pas à faire d'Union et ils n'en font pas.

Puis, à côté de ceux-là, vous avez une série d'indifférents, de gens qui disent : « Mon Dieu, peut-être les choses s'arrangeront-elles? Et puis, je vais faire un sacrifice immédiat en payant ma cotisation, — les cotisations sont assez élevées, c'est souvent 1 shilling, 1 shilling et demi par semaine, c'est-à-dire 1 fr. 25, 1 fr. 85, — je vais faire un sacrifice immédiat et personnel; je vais me priver de ce verre d'ale que j'aime bien, de cette bouteille de whisky; et cela pourquoi? Pour un avan-

tage problématique, un avantage collectif, qui n'est pas seulement pour moi, mais qui est aussi pour beaucoup d'autres un avantage bien éloigné. Peut-être serons-nous dix ou vingt ans sans avoir de grèves? » Ainsi raisonne l'indifférent, celui qui manque d'esprit public, comme disent les Anglais, c'est-à-dire qui ne se rend pas compte que ce sacrifice personnel, immédiat, qu'il fait pour une collectivité, peut avoir pour lui aussi un immense avantage personnel. Parmi les indifférents vous trouvez ceux qui ne se rendent pas compte du phénomène que j'indiquais tout à l'heure, à savoir que les Unions ont obtenu pour la classe ouvrière des conditions de travail meilleures, notamment des heures de travail plus courtes et des salaires plus élevés.

A côté de ceux-là, il y a ceux qui ne demanderaient pas mieux que de payer, mais qui n'ont jamais d'argent pour cela. Ils constituent la troisième classe. Un maçon de Manchester me disait : « Tout le monde serait unioniste dans notre métier si c'était gratuit; seulement il faut payer et ils ne le peuvent pas, parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire, voilà tout. »

Voilà donc trois classes, — je ne parle pas de la première puisqu'elle ne rentre pas dans la catégorie de ceux qui ont besoin d'être unionistes, — voilà, dis-je, trois classes qui ne font pas partie des Trade-Unions par incapacité.

Et ceci nous amène tout naturellement à nous demander si ceux qui réussissent dans ce problème qui consiste à se grouper, à s'unir, à faire équilibre à la puissance du patron, à traiter avec lui d'égal à égal, n'ont pas résolu ce problème précisément par les qualités personnelles qui manquent aux autres; et c'est bien là, en effet, qu'est la solution.

On peut s'en convaincre très facilement lorsqu'on entre en relation avec les chefs des Unions. Je les mets à part du personnel : « A tout seigneur tout honneur, » c'est bien naturel; et puis, ce sont ceux avec lesquels on a le plus facilement des rapports, ceux que j'ai le plus vus par conséquent. Lorsqu'on entre en relations avec les chefs des Unions qui ont le mieux réussi, on remarque immédiatement chez eux une série de qualités qui s'imposent à l'attention.

Tout d'abord, un esprit pratique extrêmement ferme et qui sert de base à leur action ; c'est naturellement la première cause de leurs succès.

Thomas Burt (1), sous-secrétaire d'État dans le ministère Gladstone, au ministère du commerce, ancien ouvrier mineur, qui a travaillé de ses mains, qui a manié le pic au fond de la mine, disait à un des derniers congrès des Trade-Unions, celui de Glasgow, je crois, en ouvrant la séance : « Messieurs, ne vous inquiétez jamais de ce que vous ne pouvez pas atteindre et ne vous troublez jamais de ce que vous ne pouvez pas éviter. »

Cette formule est une formule de sagesse, qui renferme en quelque sorte la politique du trade-unionisme. Mais ce n'est pas une simple formule, ce n'est pas une formule de professeur, c'est une formule que Thomas Burt avait tirée de l'observation des faits. C'est ainsi qu'il avait toujours vu les Unions réussir, et ce conseil qu'il donnait, c'était un conseil de pratique.

Je vous parlais, au début de cet entretien, de M. Eli Bloor, juge de paix à Birmingham. C'est, je vous l'ai dit, un verrier qui travaille de ses mains ; il est en même temps secrétaire de l'Union des verriers de Birmingham, est l'union est extrêmement puissante ; mais elle n'a pas cru devoir constituer de conseil d'arbitrage permanent entre patrons et ouvriers.

Seulement, c'est un de ces cas que je vous signalais : chaque fois qu'un conflit éclate, il est entendu qu'il n'y aura pas de grève, qu'il n'y aura aucun commencement d'exécution, avant qu'on ait cherché à s'entendre, et M. Eli Bloor me disait : « Voilà vingt-cinq ans que nous réussissons ; nous avons eu autrefois des grèves atroces ; mais depuis vingt-cinq ans, il y a eu bien des causes de conflits que toujours nous avons pu éviter. Lorsque nous nous réunissons en comité mixte, une fois entrés en séance, nous nous disons :

(1) Thomas Burt est une des personnalités les plus sympathiques et les plus respecpectées du trade-unionisme anglais. Il représente à la Chambre des Communes, avec John Wilson et Charles Fenwick, l'un des deux groupements les plus importants d'ouvriers mineurs, la *National Union*, qui compte dans le Northumberland et le Durham 70.000 membres payant régulièrement leur cotisation. Le second syndicat de mineurs anglais, la *Miner's Federation* (Fédération des Mineurs), est représentée au Parlement par B. Pichard.

Maintenant l'affaire est entre nos mains; il dépend de nous que tous les ouvriers verriers souffrent pendant des mois, que l'industrie du verre souffre ou ne souffre pas. Si nous savons nous entendre nous éviterons ce malheur. Ne nous séparons pas avant de l'avoir fait. Et depuis vingt-cinq ans, nous réussissons. »

Mais si les Unions réussissent dans la solution de ces problèmes, c'est qu'elles ont soin de ne pas s'adresser trop haut. Ah! si nous faisions l'historique des Unions anglaises, nous verrions, vers 1830, 1840, 1850, des rêves insensés de constitution universelle du travail non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier. Et puis, ils ont appris leur leçon, comme ils disent; ils se sont aperçus que ce n'était pas par ce bout-là qu'il fallait prendre la question, mais que c'était par le côté le plus simple et le plus pratique.

Au congrès de Cardiff, l'an dernier, nous avions réuni, M. le Directeur adjoint du Musée social et moi, quelques chefs des Unions qui avaient bien voulu accepter notre invitation, et nous causions le soir de tous les sujets qui intéressent le monde du travail; nous leur posions notamment cette question : « Comment avez-vous pu réussir à constituer ces Unions que nous admirons et que nous regrettons de ne pas avoir : « M. Holmes nous répondit avec bonhomie : « Mon Dieu, c'est bien simple; nous ne nous sommes pas occupés de grandes questions, de questions politiques, nous avons pensé à notre pain et à notre beurre, — *to our bread and butter;* — et une fois que nous avons eu assuré cette base solide, nous nous sommes préoccupés du reste; mais nous avons commencé par régler des intérêts précis. »

Voilà la raison et la cause de leur succès.

Mais, Messieurs, cet esprit pratique, qui sert évidemment de base au succès des Unions dont il ne faut pas méconnaître l'importance, serait resté souvent stérile, parce que les problèmes qui se posent devant les Unions sont parfois d'un ordre très élevé et très délicat, si les chefs n'avaient pas trouvé dans leurs sentiments personnels une hauteur de vues qui est due, je le crois, à l'élévation morale de leur âme.

A ce point de vue-là il y a un fait vraiment digne d'attention,

qui se remarque surtout dans les mines, c'est que presque tous les chefs d'unions minières sont des prédicateurs volontaires (1). Ils vont tous les dimanches, et souvent dans la semaine, prêcher sur les places publiques ou dans les chapelles des différents cultes, du culte méthodiste en particulier; car presque tous sont méthodistes. Les idées qu'ils expriment dans leurs discours sont d'un ordre très élevé, et l'on comprend en les écoutant à quelle source ils vont puiser la hauteur de vues dont ils font preuve dans les conflits qu'ils ont à résoudre.

J'ai eu la curiosité bien légitime d'aller entendre quelques-unes de ces prédications. Je n'abuserai pas de la situation pour vous faire un sermon en vous les répétant, mais je me permettrai d'indiquer quelques idées que j'ai recueillies au cours de ces entretiens. Celle qui revient le plus souvent, c'est une haute conception de la responsabilité qu'endosse l'homme en recevant la vie, du devoir que lui impose la vie. J'ai entendu un jour M. Albert Stanley exposer dans cet esprit-là la parabole des talents. C'était extrêmement curieux. Il rappelait le fait que vous connaissez : Un homme riche étant parti en voyage avait appelé ses serviteurs et avait remis à l'un cinq talents, à l'autre trois talents, au troisième, un talent. Lorsqu'il revint, il demanda compte de cet argent à ses serviteurs. Celui qui avait reçu 5 talents en remit 10, il les avait fait fructifier; celui qui en avait reçu 3 en remit 6, il les avait également fait fructifier; celui qui n'en avait reçu qu'un dit : Je l'ai enfoui dans la terre, le voilà; et il fut très sévèrement blâmé. « Eh bien, disait M. Stanley, cet homme n'avait rien fait de mal; il n'avait pas été au cabaret boire son talent, il n'avait pas été le jouer aux courses de chevaux, il n'en avait simplement pas tiré parti ». Et il expliquait alors comment notre vie ne doit pas avoir seulement pour but d'éviter le mal:

(1) Il va sans dire que ces prédicateurs n'appartiennent en aucune façon au clergé; ce sont des fidèles convaincus et de bonne volonté qui exhortent leurs semblables. J'ai entendu successivement ainsi, dans une réunion méthodiste, un pharmacien, un boucher, un mineur, parler sur des sujets religieux. On sait d'ailleurs qu'en Angleterre et aux États-Unis il n'est pas rare de voir, le dimanche surtout, un particulier monter sur une borne au coin d'une rue, sur une chaise, dans un parc public, et se mettre à prêcher.

que notre énergie, au lieu d'être passive, doit être active, et que si dans la vie nous rencontrons l'insuccès, c'est nous qui souvent en sommes responsables.

J'ai entendu une autre fois M. Stanley insister sur ce fait de la responsabilité d'une façon que je me permets de rappeler. Je ne me porte pas garant de la théorie scientifique qu'il émettait, je me contente de la rapporter :

« Un homme très savant, disait-il, qui a beaucoup étudié les questions d'hérédité et d'atavisme, s'étant livré à un très grand nombre d'observations, a reconnu que dans les actes que nous faisions, il y avait 10 % tenant à l'atavisme et 90 % tenant à nous-mêmes; et alors, quand vous rencontrez un insuccès, n'allez pas, disait-il, en accuser, — je traduis mot à mot ses expressions, — cette vieille canaille de grand-père; il n'est responsable que pour 10 % et c'est pour 90 % que vous êtes responsables; par conséquent, c'est à vous qu'il faut vous en prendre. »

Messieurs, cet homme qui prêchait si bien, faisait mieux encore, il agissait aussi bien qu'il prêchait. Remarquez que c'est un homme qui a été ouvrier, qui a travaillé dans la mine. Aujourd'hui il est secrétaire d'une Union très importante et d'une fédération d'Unions, il a des déplacements constants et un travail considérable; eh bien, cet homme va faire le dimanche trois prédications dans sa journée, et c'est là son jour de repos, et il trouve cela naturel. Il y a évidemment chez lui une aspiration élevée qui le guide et lui donne des forces, et qui, dans certains cas de grèves, de conflits, lui permet de dépenser, comme il le fait, sans compter, son dévouement, sa peine, sa santé même; car, après la dernière grève de mineurs, il a payé l'excès de ses fatigues par une maladie de trois mois.

Cette élévation morale qui vient féconder l'esprit pratique, a besoin d'un troisième élément pour assurer le succès.

En effet, l'esprit pratique, l'élévation morale, c'est fort bien, mais il faut encore la connaissance des problèmes qu'on a à résoudre, et pour cela ce n'est pas assez d'avoir du bon sens, d'avoir l'âme haute, il faut aussi avoir un esprit éclairé.

Ceci m'amène, Messieurs, à vous dire que le troisième carac-

tère qu'on remarque chez ces chefs unionistes est le caractère de la culture intellectuelle poussée très loin. Il y a chez ces hommes qui ont été privés dans leur enfance non pas de toute culture, — quelques-uns l'ont été, car il n'y a pas encore fort longtemps que l'instruction est obligatoire en Angleterre, — mais qui ont été privés tout au moins de moyens d'instruction développés, il y a, dis-je, une passion de l'instruction qui est très remarquable. Ils y voient très nettement un moyen d'élévation, un moyen de se mettre à la hauteur des gens avec lesquels ils ont affaire, et ils la cherchent par tous les procédés possibles.

Quand vous voyez les bibliothèques de ces chefs d'Unions, de ces hommes qui paraîtraient devoir être écrasés par le fardeau de la vie, vous y trouvez des penseurs comme Herbert Spencer, des poètes comme Longfellow et Tennyson ; des Français, Victor Hugo, en général; des Russes, Tolstoï, toujours. Vous êtes, en somme, très étonné de la variété de littératures de toutes sortes que vous trouvez dans ces bibliothèques. Et non seulement cela, mais si vous vous asseyez, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, à la table de ces chefs, vous pourrez souvent entretenir avec eux et leurs femmes une conversation des plus intéressantes; dans bien des familles d'un rang plus relevé en France et en Angleterre, vous seriez certainement embarrassés d'avoir les mêmes conversations.

Voilà donc trois qualités qui assurent le succès des leaders dans les fonctions qu'ils ont à remplir comme chefs des Unions.

Le résultat de ces qualités, c'est un résultat pacificateur. C'est que ces hommes, ayant cherché loyalement, sincèrement, et par un effort viril, à se hausser à la hauteur des hommesavec lesquels ils ont à traiter, sont respectés par eux et arrivent plus facilement, par conséquent, à résoudre les problèmes qui leur sont posés.

Il en est des exemples curieux. Dans le Somersetshire, le comte de Warwick, propriétaire de mines très considérables, a donné l'ordre formel à son agent de ne jamais prendre aucune décision importante ayant trait au personnel ou au travail dans la mine sans en avoir conféré avec le représentant des ouvriers

mineurs, M. Whitehouse. Un pareil résultat n'a été obtenu évidemment que par la valeur personnelle de M. Whitehouse.

Je pourrais donner d'autres exemples, mais j'aime mieux vous citer cette phrase assez fière des maçons de Londres me parlant des difficultés qu'ils avaient quelquefois avec leurs patrons en tant qu'Unions et me disant : « Les patrons sont exactement ce que nous les faisons. » C'est peut-être un peu exagéré, mais les rapports que les patrons ont avec les ouvriers dépendent en grande partie de la valeur de ces ouvriers. Il est impossible au patron de ne pas discuter avec un ouvrier qui est calme, raisonnable, qui présente des objections devant lesquelles il est obligé de fléchir.

Toutefois, Messieurs, toutes ces qualités des chefs, quelque importantes qu'elles soient, n'auraient pas suffi à assurer le succès des Trade-Unions si le personnel de ces Unions n'avait pas été là pour les soutenir.

En somme, ces chefs unionistes sont essentiellement semblables à des diplomates. Vous savez tous que lorsqu'un diplomate vient faire des représentations à une puissance, on a certainement égard à la qualité de ce diplomate, mais on a surtout égard à la qualité de l'État qu'il représente. Lorsque l'ambassadeur d'Angleterre, d'Allemagne ou de Russie fait une représentation au quai d'Orsay, j'imagine que cela fait plus d'impression sur l'esprit de notre ministre des affaires étrangères que lorsqu'il se trouve en présence de l'envoyé de la république de Saint-Marin, ou du Vénézuéla ou du Guatémala. En d'autres termes, il faut que ces diplomates représentent une puissance, et cette puissance ne vient pas d'eux, mais de ce personnel qui est derrière eux.

De même pour les Unions, la puissance ne vient pas des chefs, mais des Unions qui sont derrière eux. M. Ben Tillet, bien connu à Londres pour avoir cherché à organiser les ouvriers des docks, disait un jour dans un dîner : « Si cette nuit tous les chefs des Trade-Unions venaient à mourir, il n'y aurait rien de changé demain. » C'était une parole assez exagérée encore, mais il y avait là dedans quelque chose de très vrai, c'est que si tous les

chefs venaient à disparaître, il se trouverait dans le personnel des Trade-Unions une série d'éléments susceptibles de les remplacer.

Il avait encore une autre idée qui est celle-ci : c'est que ces chefs ne dirigent pas le mouvement, ils l'accélèrent; mais ils sont guidés par lui et ils ne lui donnent pas la direction.

Le personnel des Unions les soutient de différentes façons : d'abord par ses cotisations; c'est le premier de tous les soutiens. En France, une grosse difficulté quand on constitue des syndicats, c'est que, dans un moment d'effervescence, tout le monde paie; après la grève, personne ne paie plus; il n'y a jamais de fonds de réserve, il n'est jamais possible d'entreprendre une grève qui puisse avoir du succès. Et puis, on est toujours disposé à entrer dans une grève quand on n'a rien à perdre. Mais lorsque vous avez déposé dans une banque une forte somme d'argent, vous regardez à deux fois à engager une grève qui fera fondre cet argent comme neige au soleil. Le paiement régulier des cotisations et le fonds de réserve qu'elles constituent peuvent vous assurer le succès et vous mettent, d'un autre côté, en garde contre vous-même. C'est une garantie de modération.

Le personnel, ayant, à un moindre degré, il est vrai, les qualités que je signalais chez les chefs, choisit spontanément pour les représenter les chefs qui ont ces qualités. On a toujours les chefs qu'on mérite : ils possèdent les qualités qu'on apprécie. Ainsi s'explique l'heureux choix qui les porte au pouvoir.

Mais, Messieurs, il y a encore un autre fait où le rôle des chefs apparaît, c'est qu'une fois au pouvoir, ils ne cherchent pas à exploiter ce personnel ouvrier (1). Ils se rendent parfaitement

(1) Il bon de remarquer ici que l'on ne trouverait pas à l'heure actuelle en Angleterre d'Unions fortes et sérieusement constituées ayant à leur tête des hommes étrangers au métier. Sans qu'aucune loi ait précisé les qualifications que devraient avoir les chefs pour représenter l'Union de tel ou tel métier, les électeurs choisissent spontanément des mandataires capables de faire valoir leurs intérêts. Ces mandataires sont prévenus contre la tentation d'exploiter les membres de l'Union à leur profit personnel par la conviction où ils sont que ceux-ci ne le souffriraient pas.

compte que c'est dans ce personnel que se trouve leur véritable force et ils ont l'idée de l'élever par tous les moyens possibles, de lui donner de plus en plus les qualités qui les ont désignés eux-mêmes à leurs suffrages. Ils ont cette idée, qui est si répandue dans l'éducation anglaise, qu'il faut traiter les gens comme des gens raisonnables; qu'il ne faut pas avoir peur de les voir devenir forts, parce que c'est la seule garantie qu'on ait de les voir devenir raisonnables; et ils les traitent non pas en esclaves, mais comme leurs commettants, ce qu'ils sont en réalité.

Voilà donc, Messieurs, ce qui paraît avoir assuré complètement le succès des Trade-Unions : d'une part, cet ensemble de causes économiques qui faisaient une nécessité du groupement dans la grande industrie; d'autre part, cet ensemble de qualités représentées à un haut degré par les chefs, à un degré moindre par le personnel, et qui leur a permis de résoudre les problèmes qui se présentaient devant eux.

Il y a cependant une troisième condition que je ne voudrais pas passer sous silence parce qu'elle me paraît très importante, c'est une cause pour ainsi dire extérieure à la classe ouvrière et au trade-unionisme; ce sont les dispositions de la classe patronale à l'égard de ces Unions.

Les Unions ont rencontré dans la haute classe et de la part de certains esprits d'élite un appui qui leur a été extrêmement utile. Il me suffira de vous citer les noms connus de lord Shaftesbury, du cardinal Manning, de Sidney Webb et d'autres, qui ont apporté aux Unions une force très grande en leur donnant pour ainsi dire droit de cité parmi la société.

Et puis, non seulement il se trouve des hommes qui ont vis-à-vis de la classe ouvrière, en général, une disposition au dévouement, mais il en est qui se préoccupent aussi de connaître quelles sont les conditions du travail et de la vie pour l'ouvrier. On ne se borne pas au dévouement, on veut quelque chose de plus, on veut avoir le discernement; on ne veut pas se dévouer à tort et à travers; on veut se dévouer d'une façon utile, et pour cela on veut connaître les conditions dans lesquelles on pourrait se dévouer à la cause de la classe ouvrière.

C'est de là que sont nées ces études très répandues en Angleterre, ces enquêtes sans nombre, officielles ou non, ces travaux dont le plus important est peut-être celui de M. Charles Booth, armateur, qui, malgré ses occupations, a publié cinq ou six volumes sur les conditions de la vie et du travail des ouvriers à Londres. Cette cause extérieure de succès, je n'ai pas besoin de vous le faire remarquer, c'est aussi le but poursuivi par le Musée social.

Le dévouement, ce n'est pas à moi d'insister sur ce point, le Musée social lui doit la vie. Vous savez tous par quelle magnifique libéralité son fondateur en a jeté, l'an dernier, les bases matérielles ; vous savez tous comment il a su grouper autour de lui des hommes connus pour leur amour du bien public. Je n'ai donc pas à insister sur cette question de dévouement.

Quant à la seconde question, celle du discernement, de la connaissance des conditions dans lesquelles nous devons nous dévouer, les missions qui sont un des traits principaux de l'activité du Musée social ont précisément pour but de la résoudre.

J'ai eu aujourd'hui l'honneur de vous exposer les résultats principaux de celle dont j'avais été chargé en Angleterre. Laissez-moi vous dire que l'impression que j'en ai rapportée est précisément que nous ne devons pas avoir peur des organisations fortes, qui savent se défendre, exiger leurs droits et les faire respecter. Le danger n'est pas là ; il est chez les faibles, chez les incapables, chez ceux qui subissent une tyrannie ou croient la subir, mais qui ne savent pas s'en défendre parce qu'ils sont incapables.

Le remède est dans l'élévation, par conséquent, dans l'amélioration de l'ouvrier, et dans l'esprit de justice de la part de la classe non ouvrière ; dans cette élévation de l'ouvrier qui le poussera vers cette large voie du progrès social dont la paix sociale est le terme désiré.

Paul de Rousiers.

LES ORIGINES

DE LA MONNAIE

III

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES (1)

I. — PÉRIODE DE LA MONNAIE PRIVÉE.

I

Supposez que la monnaie métallique telle que nous la concevons, avec la garantie exclusive de l'État, n'existe pas, et que, à l'exemple des anciens Égyptiens, des Assyriens, des Phéniciens, ou comme les peuples de l'extrême Orient dans les temps modernes, nous soyons réduits à nous servir des métaux au poids, pour équivalents et intermédiaires de tout marché : il sera loisible à chacun d'imprimer une marque quelconque sur les lingots devenus sa propriété. Tout le monde pourra les estampiller : cela va de soi. Mais dans la pratique, ceux-là seulement prendront la peine d'apposer une marque, qui y trouveront quelque avantage, en présumant que leur poinçon est susceptible d'inspirer confiance au public par rapport au poids et au titre des lingots. C'est là, la garantie individuelle et privée, signe précurseur de la garantie de l'État, et qui l'a précédée partout, dans l'évolution historique et naturelle de l'invention monétaire.

C'est ce qu'un juriste contemporain a, pour ainsi dire, deviné,

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

dans une phrase que nous devons citer ici parce qu'elle est comme la synthèse des faits que nous allons exposer : « Les banques ont créé le signe, le poinçon, le coin. L'État s'est emparé ensuite de l'idée de la marque, il l'a généralisée, consacrée. Il n'y aurait nulle naïveté à diviser les monnaies en monnaies privées et monnaies publiques » (1).

L'estampille a pour but, comme nous l'avons déjà dit, de rendre plus faciles et plus rapides les transactions commerciales, en dispensant de recourir à la balance ou à la pierre de touche. Mais si, dans l'état social qui fut celui de tous les peuples, avant l'apparition de la monnaie d'État, nulle mesure législative ne vient empêcher qui que ce soit d'avoir son estampille monétaire, la loi n'intervient pas davantage pour donner le cours forcé à ces lingots ainsi poinçonnés. Marchands, banquiers, orfèvres, simples particuliers, peuvent avoir leur marque, tout aussi bien qu'un gouverneur de province, un chef d'État. C'est la bonne renommée d'un riche négociant qui donnera, sur le marché, du crédit aux lingots portant son nom ou son emblème. En raison du rôle social que doit jouer le prince ou le représentant de l'autorité publique comme interprète et dispensateur de la justice et de l'équité, les lingots ornés de ses armes seront, sans doute, recherchés de préférence dans la circulation commerciale, mais il n'y aura pour eux ni monopole ni cours forcé.

C'est ainsi que, tout naturellement, à côté du principe de convenance et de facilité d'emploi, le seul que nous ayons vu jusqu'ici appliqué dans la recherche de l'étalon des valeurs, il s'en introduit un autre, grâce au développement de la circulation métallique : c'est la confiance que doit inspirer tout lingot monétaire dans son rôle d'équivalent universel, et cette confiance, c'est l'estampille qui tend à la garantir au public.

II

Nous avons constaté qu'aujourd'hui encore, les commerçants

(1) G. Cruchon, *les Banques dans l'antiquité*, p. 12 (Paris, 1879, in-8°).

indigènes de l'extrême Orient contremarquent les lingots d'or et d'argent et jusqu'aux monnaies étrangères qui passent entre leurs mains et qui deviennent ainsi une véritable monnaie privée. Mais ils ne font, par là, que se conformer traditionnellement à une coutume, beaucoup plus généralisée autrefois dans ces contrées. En Chine, en effet, les anciennes monnaies ayant la forme d'ustensiles, les *Pi-tch' an*, ou bèches-monnaie, les *Pu*-monnaie, les couteaux-monnaie, étaient fabriquées et lancées dans la circulation non point seulement par le gouvernement, mais aussi au nom et sous la garantie des marchands ou de corporations de marchands. Parlant des monnaies de ce genre émises au temps de la dynastie Tchou, antérieurement au quatrième siècle de notre ère, M. Terrien de La Couperie fait l'observation suivante : « La monnaie, dit-il, n'était pas encore une prérogative du gouvernement. Les particuliers aussi bien que le roi et les princes pouvaient émettre de la monnaie métallique, et ils l'ont fait. Une grande impulsion fut donnée à ce numéraire par les marchands, soit isolément, soit en corporation, par des familles et par des associations d'une ou de plusieurs villes. Les relations d'échange étant généralement limitées à la région fréquentée par ceux qui émettaient de semblables monnaies, ils y imprimèrent, pour marques distinctives, des noms de pays, de villes, de familles, de personnes ou de choses » (1). Il suffit de parcourir le catalogue de M. Terrien de La Couperie pour relever, sur les bèches-monnaie et les couteaux-monnaie, des inscriptions mentionnant, d'une part, la valeur de la pièce, et d'autre part, soit le nom d'un banquier, d'un marchand, ou d'une corporation, soit le nom de la ville ou des villes dans lesquelles la pièce était destinée à circuler. Par exemple, sur un couteau-monnaie, on lit : « Ville de Yng-ling (aujourd'hui Tchang-loh) et ville de Tso-yh dans le

(1) « Money vas not yet a governmental prerogative. Private persons as well as the kings and the princes, could, and in fact did, issue metallic money. A great impetus was given to its circulation by merchants, single or in partnership, private families, and guilds of one or several towns. The exchange being generally limited to the region of the issuers, they used on their currency to put as their marks names of regions, places, families, individuals, or things. » (Terrien de La Couperie, *Catologue of Chinese Coins in the British Museum*, Introd., p. 4.)

Tsi (aujourd'hui Wen-hi, dans le Kiang-tchou) » (1), ce qui signifie que la monnaie fut émise par des commerçants, pour circuler dans ces deux localités. Il arrive souvent que, par suite du caractère privé de ces curieuses pièces, les inscriptions y sont cursives, tracées avec négligence ou en abrégé, par des ouvriers inhabiles ou ignorants, ce qui rend le déchiffrement des plus ardus pour les sinologues (2).

L'Inde a passé, comme la Chine, par la période du monnayage libre et individuel. Les lingots d'or et d'argent qui, à côté des

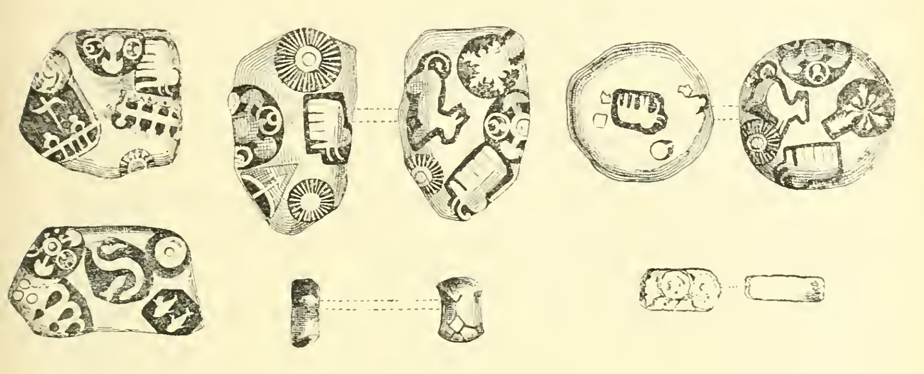


Fig. 6.

bourses, sont mentionnés dans les Védas et dans les lois de Manou, étaient non seulement étalonnés suivant des poids fixes et déterminés à l'avance, mais ils portaient, la plupart du temps, des contremarques appliquées par des marchands (3). Il existe dans les collections un assez grand nombre de ces monnaies privées de l'Inde qui affectent les formes les plus diverses : simples morceaux de métal aux contours informes, arrondis ou anguleux, ovoïdes, aplatis, allongés, rectangulaires, coupés à l'emporte-pièce ; pastilles ou boutons de métal fondu, toujours ajustés suivant un poids régulier. Ce qui fait, à nos yeux, le principal intérêt de ces grossiers lingots, ce sont les contremarques multiples dont leur

(1) Terrien de La Couperie, *op. cit.*, p. 223.
(2) *Ibid.*, Introd., p. XXXIII.
(3) Edward Thomas, *Ancient Indian Weights*, p. 33 et suiv. et p. 52.

surface est couverte : nous en donnons quelques spécimens empruntés à l'ouvrage de M. Edward Thomas (fig. 6). Ces pièces constituèrent la monnaie courante de l'Inde, longtemps même après que certaines régions de cet immense pays eussent été conquises par des peuples plus avancés et déjà en possession d'un numéraire officiellement garanti par l'État. Les contremarques qu'elles portent ont été parfois apposées successivement par de nombreuses générations de marchands; aussi sont-elles des plus variées; lettres ou monogrammes en écriture dévanagari, soleil, étoile, croissant lunaire, éléphant, roue, chien, serpent, poissons, vache, panthère, vase, fleuron, palmier, globule, swastika, etc. C'est en vain qu'on a cherché à expliquer par l'histoire ou la mythologie, ces symboles qui rappellent nos *différents* monétaires. Les marchands qui les ont choisis pour emblèmes ne nous ont pas donné les motifs de leurs préférences.

Par contre, il nous est possible de citer quelques témoignages historiques qui se rapportent à ce monnayage. M. Edward Thomas invoque un passage du Ferishtah où il est dit formellement qu'au quatorzième siècle, les orfèvres et les marchands de métaux frappent monnaie comme ils l'entendent, sans la moindre surveillance ou contrôle de la part du pouvoir régulier (1). Cette coutume persista jusqu'à l'époque contemporaine, dans certaines régions du Sud et du centre de l'Hindoustan, où J. Malcolm la constate encore en 1832 (2). Seulement ce droit de battre monnaie pour les particuliers, et sans aucun contrôle, devait alors être concédé par le gouvernement central. A Java, les mêmes usages se sont aussi conservés longtemps : les monnaies indigènes de ce pays portent les estampilles des marchands : ce sont le plus ordinairement des caractères devanagaris, des fleurons, des vases, ou des symboles divers dont le sens nous échappe (3). La variété et la multiplicité de ces emblèmes, de même que l'irrégularité des lingots, suffiraient, au besoin, à

(1) Edw. Thomas, *The chronicles of the Pathan Kings of Dehli* (Londres, 1871, in-8°), p. 344; le même, *Ancient Indian Weights*, p. 57, note 4.

(2) Sir John Malcolm, *Memoir of central India* (1832, in-8°), t. II, p. 80.

(3) H. C. Millies, *Recherches sur les monnaies des indigènes de l'archipel indien de la péninsule Malaie* (La Haye, 1871, in-4°), pp. 8 et 11 à 13.

attester que nous sommes en présence de monnaies jetées dans la circulation par des particuliers, avec leurs marques personnelles ou bien les armes des villes où ils commerçaient : leur seul aspect démontre éloquemment que nulle règle, nul pouvoir public ne venait en entraver, en régulariser ou en surveiller l'émission.

Les lingots primitifs de la Russie, du poids d'un rouble, de ses multiples ou de ses divisions, que nous avons signalés comme le principal intermédiaire du commerce à Kiev, à Novogorod et dans d'autres villes, au moyen âge, étaient émis par des manieurs de métaux précieux, marchands, banquiers ou orfèvres. Sous leur forme rudimentaire, ils sont déjà une véritable monnaie, mais une monnaie privée. L'autorité publique n'intervenait ni dans leur fabrication ni dans les coupures que chacun en pouvait faire à son gré. Les empreintes dont ils sont revêtus donnent soit les noms des marchands, soit un simple symbole, soit enfin les emblèmes des villes dans lesquelles ils devaient circuler. « On a trouvé, raconte Chaudoir, à dix verstes de Vilkomierz, en Lithuanie, plusieurs de ces lingots ; ils étaient timbrés, les uns aux armes de la Lithuanie et d'autres au nom de différentes familles, en caractères ordinaires » (1).

L'histoire de l'organisation des premières colonies européennes en Amérique ou dans l'extrême Orient offre bien d'autres exemples de monnaies ou de lingots estampillés par des particuliers ou des associations quelconques, en dehors de l'autorité souveraine. Au début de la colonisation anglaise des États-Unis, on voit les immigrants du Massachusetts Bay (ancienne Plymouth), émettre, en 1606, des monnaies en dehors de l'autorité du roi d'Angleterre et malgré les protestations de la mère patrie (2). Les premières pièces frappées dans le Maryland, après 1632, le furent à l'effigie de Calvert, comte de Baltimore (3). En 1694, par suite de la pénurie de monnaies divisionnaires.

(1) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, t. 1, p. 99.

(2) Alex. Vattemare, *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord*, p. 17-18 ; Sylvestre Crosby, *The early coins of America* (Boston, 1873, in-4°).

(3) Alex. Vattemare, *op. cit.*, p. 19.

des particuliers font frapper des pièces d'un penny composées d'un alliage de cuivre et d'étain (1). Plus tard, quand les Américains eurent secoué le joug de l'Angleterre, ce furent non seulement des provinces comme le Connecticut, le Vermont, le Massachusetts, le New-Jersey et le New-York, qui, usant de leur privilège d'États indépendants, commencèrent à battre monnaie; mais des particuliers se firent aussi monnayeurs.

Un orfèvre d'Annapolis (Maryland), appelé Chalmers, frappa en 1783 des pièces d'argent qui sont connues sous le nom de *Chalmers shillings* (2). De 1834 à 1841, de nombreux industriels et spéculateurs se mirent à frapper des monnaies, comme aussi à fabriquer du papier-monnaie qui plus tard reçut le nom méprisant de *shin plaster* (emplâtre pour les jambes); les monnaies de ces particuliers sont connues des collectionneurs sous le nom de pièces *taractiques* (ταρακτικός, globuleux); une manufacture de boutons, de Waterbourg (Connecticut), en fabriqua une énorme quantité. Mais nous devons citer surtout celles qui furent émises en Californie lorsqu'on eut découvert les mines d'or de cette contrée. « A peine les mines de la Californie commencèrent-elles à être exploitées, qu'il fut frappé dans le pays des pièces d'or portant gravé le chiffre représentatif de leur valeur, circulant librement et acceptées sans objections. Ces pièces, véritable monnaie, puisqu'elles servaient aux transactions commerciales, n'affectaient pas toujours la forme sous laquelle nous sommes habitués à voir frapper les monnaies. C'étaient souvent de petits cylindres poinçonnés au nom du monnayeur, portant une estampille qui en indiquait le poids, et par conséquent la valeur (3) ». Au nombre des monnaies ainsi émises, par des particuliers ou des compagnies, en Californie, on cite les pièces d'or de Betchler, dont l'atelier, situé à Rutherfordton (Caroline du Nord) frappait encore en 1851; dans une période de dix ans (de 1831 à 1840), Betchler ne fabriqua pas pour moins de 11.209.200 francs de

(1) Alex. Vattemare, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 21-22.
(3) *Ibid.*, p. 29.

pièces d'or, portant comme légende le nom et la résidence du banquier, ainsi que l'indication du poids et de la valeur (1). Il y eut aussi les monnaies de la Compagnie des changeurs de l'Orégon, au type du castor; celles de Moffat et Cie, de San Francisco; celles de la Banque des mineurs de San Francisco; celles des Mormons; celles de Auguste Humbert, à San Francisco, émises en 1857; celles de la Compagnie des mines de Cincinnati (Ohio), des compagnies du Pacifique, du Massachusetts et de la Californie; de Baldwin et Cie; de Dubosq et Cie; de Schultz et Cie; de Dumbar et Cie, etc. La plupart de ces pièces, outre la marque de fabrique qui est un emblème variable suivant la fantaisie de chacun, portent le nom des personnages ou des sociétés qui les ont émises, et la mention plus ou moins justifiée, mais bien significative, de *Native Gold* ou *Pure Gold*. C'est que, pour un industriel ou un commerçant, il ne suffit pas de battre monnaie, il faut encore et surtout, que cette monnaie ait une clientèle, c'est-à-dire qu'elle soit acceptée dans la circulation. A toute monnaie quelconque, il faut la confiance du public.

Au Canada, à de certaines époques, on vit de même circuler des pièces émises par des industriels, dans un but de pure spéculation. En 1813, par exemple, un marchand d'articles de fantaisie, nommé Haliburton, importa à Halifax, sans que l'autorité publique intervînt, des pièces dont la légende est celle-ci : *Pure copper preferable to paper* (2). Il est vraisemblable que Haliburton qui, d'ailleurs, fit faillite, voulait avec ces jetons de cuivre spéculer sur la circulation du papier-monnaie, alors fort abondant au Canada.

Tout le monde connaît les thalers à l'effigie de Marie-Thérèse que des banquiers ou orfèvres européens de Tripoli et d'Égypte continuent encore à faire frapper présentement à la Monnaie de Vienne, avec la date 1780, véritables monnaies privées circulant en Tripolitaine, en Éthiopie et dans le Soudan où elles ont remplacé les piastres espagnoles. Leur type invariable depuis

(1) Vattemare, *op. cit.*, p. 30.

(2) P.-N. Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada* (Montréal, 1887), p. 203.

plus d'un siècle et leur bon aloi jouissent par tradition de la confiance des trafiquants indigènes. Qu'on s'avise d'en altérer le poids, le titre ou la date, ou de modifier le type, et cette confiance s'évanouira sans retour.

Nous ne multiplierons pas davantage ces exemples, choisis dans des sociétés modernes, peu avancées ou en formation, et encore accessibles à l'observation directe; nous sommes, dès maintenant, autorisés, en vertu de ces relations constatées de cause à effet, et des principes, déterminés par l'observation, qui président aux transformations sociales, nous sommes, dis-je, autorisés à présumer que l'antiquité classique n'a pas dû, n'a pas pu même, se soustraire à cette loi naturelle et logique de l'évolution lente et progressive de l'équivalent de toutes les marchandises. Cherchons donc à le démontrer en fait, à l'aide des traditions littéraires et des monuments qui nous sont parvenus.

III

Nous avons assisté déjà à des essais, pour ainsi dire inconscients, de monnaie privée, dans l'antiquité. Les tabnous égyptiens régulièrement étalonnés, les sicles d'Israël, non seulement pesés, mais comptés à la pièce, les lingots assyriens ayant la forme de têtes d'Istar ou estampillés à l'effigie de cette déesse; les barres d'or, d'argent, de bronze, chez les Grecs et les populations italiotes, marquées d'incisions régulières ou de globules espacés avec calcul : tout cela ne tend-il pas à faire des lingots ainsi ajustés une véritable monnaie? Ici également, on ne saurait le nier, ce furent les marchands qui, entre eux, par un accord en quelque sorte tacite et poussés instinctivement par la recherche de quelque commodité nouvelle, admirent ces marques comme une garantie de poids et d'aloi, sans qu'une autorité quelconque songeât à leur imposer son contrôle et à revendiquer l'application d'un droit régulier.

On sait que les banquiers grecs (τραπεζῖται) étaient en même temps des changeurs; toutes les grosses affaires d'argent se traitaient par

leur intermédiaire (1). Leurs comptoirs étaient le rendez-vous des gens d'affaires, la bourse ; ils tenaient à la fois le commerce maritime et le commerce des caravanes, surtout en Asie Mineure. L'exploitation des mines était souvent entre leurs mains. Ces manieurs d'or recevaient des dépôts de métal précieux appartenant aux rentiers ou aux négociants, tenaient caisse ouverte pour leurs clients, emmagasinaient d'énormes sommes ; ils thésaurisaient ; ils prêtaient aux princes aussi bien qu'aux particuliers. Écoutez plutôt ce récit de Nicolas de Damas, plus éloquent que tout commentaire : « Voulant porter la guerre en Carie, le roi de Lydie Alyatte (610 à 561 av. J.-C.) donna l'ordre à ses lieutenants de lui amener, à jour fixe, leurs contingents à Sardes. Au nombre des généraux figurait le fils aîné du roi, Crésus, alors gouverneur d'Adramyttium et de la plaine de Thébé. Négligent et prodigue, mal vu de son père, à cause de ses dissipations, très désireux de rentrer en grâce auprès de lui et de confondre ses calomniateurs, mais n'ayant pas de quoi lever et soudoyer des mercenaires, le jeune prince, pour se tirer d'embarras, résolut de contracter un emprunt. A cet effet, il alla trouver Sadyatte, le plus riche négociant de la Lydie. Celui-ci, occupé à ses ablutions, laissa d'abord Crésus se morfondre à sa porte. Ensuite, il consentit à le recevoir, mais ce fut pour lui refuser de l'argent : « S'il me fallait prêter à tous les fils d'Alyatte, s'écria-t-il, je n'y pourrais suffire ». Rebuté, Crésus se rendit à Éphèse. Là, un Ionien de ses amis, Pamphaès (2), apprenant le motif de sa visite, obtint de son père Théocharidès, dont la fortune était considérable, une somme de mille statères d'or, qu'il s'empressa de céder au prince nécessiteux. Grâce à ces subsides, Crésus équipa des troupes, fut le premier de tous au rendez-vous et reconquit la faveur de son père qui se l'associa dans cette expédition (3). »

Crésus, plus tard, se vengea de Sadyatte qui l'avait éconduit, en confisquant ses trésors au profit du temple d'Artémis d'É-

(1) Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 601 ; G. Cruchon, *les Banques dans l'antiquité*, p. 12 et suiv.

(2) D'après Elien (*Hist. variées*, IV, 27), Pamphaès était originaire de Priène.

(3) Nicolas de Damas, dans les *Fragm. histor. græcor.* de Didot, t. III, p. 397, frag. 65. Cf. Georges Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 196.

phèse : les dépouilles du malheureux banquier furent assez considérables pour qu'on en pût fabriquer des colonnes d'or et des génisses d'or qui ornèrent le temple de la déesse (1).

Plus tard, nous voyons un banquier de Cælenæ, Pythès, d'origine lydienne, faire cadeau au roi Darius d'un platane d'or et d'une vigne d'or. Quelque temps après, dans la crainte, sans doute, que son immense fortune ne vînt à exciter la convoitise du prince, Pythès prit le parti de faire la part du feu : il offrit spontanément à Xerxès des subsides pour la guerre ; comme le grand Roi s'enquérait, en curieux bienveillant, de l'étendue de ses richesses, le banquier confessa, non sans inquiétude, qu'il possédait dans ses coffres deux mille talents d'argent et qu'il ne lui manquait que sept mille pièces d'or pour qu'il eût quatre millions de dariques (2).

Sadyatte, Théocharidès, Pamphaès, Pythès, voilà les opulents manieurs d'or, en possession de la confiance du public, qui, aussi bien que les princes, envieux de leurs richesses, estampillent les lingots monétaires au sortir de leurs caisses.

Les premières monnaies grecques en or, en Électrum et en argent, que les numismates fassent figurer dans les médailliers, ne sont autre chose que de petits lingots poinçonnés. Elles rappellent, par leurs formes, les pastilles de métal (φθοΐδες) dont nous avons parlé et auxquelles il ne manquait que l'estampille pour constituer une monnaie. Ces pièces globuleuses, ovoïdes, ont été produites par le procédé de la fusion, puis on les a contremarquées au marteau. Il en est dont les deux faces ne présentent, dans le champ de leurs estampilles en creux ou en relief, qu'une sorte de chiffonnage grossier du métal, sans qu'on puisse distinguer, sur le poinçon, la moindre intention de gravure. Dans cette première catégorie, prend place une série de pièces d'or barbares, d'aspect globuleux, pesant depuis 7 gr. 12 jusqu'à 0 gr. 30 (3) ; elles offrent, d'un côté, un carré en relief,

(1) G. Radet, *op. cit.*, p. 207.
(2) Herodote, VII, 27 à 29.
(3) Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. IV, 1874, p. 203-204.

à surface irrégulière, et de l'autre un carré creux grossier, de la même dimension que le carré en relief. Celle de ces monnaies primitives que nous reproduisons à titre de spécimen (fig. 7) appartient au Cabinet des médailles, et je l'ai bien souvent tenue entre mes doigts, cherchant à lui arracher le secret de son origine. Elle pèse 7 gr. 12. Qu'on nous permettre de reproduire la description qu'en a donnée Fr. Lenormant : « Elle est d'un travail extraordinairement grossier ; elle présente au droit un carré en relief, dont la surface offre comme des impressions irrégulières et certainement fortuites, ayant une certaine apparence

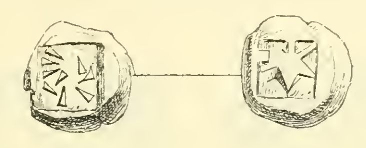


Fig. 7.

de traits cunéiformes ; on dirait des coups de ciselet donnés au hasard pour s'assurer que la pièce n'est pas fourrée. Au revers, on voit un carré creux de la même dimension, dans le fond duquel on devine une sorte de pentagone irrégulier » (1).

Toutes ces pièces d'or, — c'est le même savant qui nous fournit ce renseignement important, — ont été trouvées dans la région thraco-macédonienne qui s'étend depuis Salonique jusqu'à Cavala. Ce sont donc, on n'en saurait douter, les monnaies primitivement frappées par les propriétaires des célèbres et riches mines d'or de cette contrée, que Philippe de Macédoine exploitera plus tard à son profit. Il n'est donc nullement téméraire de dire que l'extraction de l'or, dans les mines de la Thrace, a donné lieu à un monnayage privé, analogue à celui de la Californie lors de la découverte des mines de ce dernier pays.

En Asie Mineure, où des mines d'électrum étaient exploitées dans les gorges du Tmolus et du Sipyle, et où l'on passait au crible les sables aurifères du Pactole, on a commencé de même à frapper des monnaies d'électrum dont les deux faces ne pré-

(1) Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 202.

sentent, en creux ou en relief, que des rugosités indéfinissables (fig. 8) (1). Viennent ensuite des pièces sur lesquelles on voit de larges lignes qui se croisent, souvent séparées par des globules, des X, des carrés, des triangles, parfois avec des points dans l'intervalle des lignes (2). Sur d'autres, la face principale est simplement sillonnée de stries parallèles peu profondes, tandis que le côté opposé est marqué d'empreintes larges et vigoureuses, affectant des formes variées. Enfin, tandis que le revers continue toujours à recevoir des empreintes creuses, multiples, le droit est orné d'une image en relief : c'est le *type* monétaire. Les lingots cessent d'être de simples φθοΐδες estam-

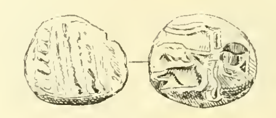


Fig. 8.

pillés, comme ceux de l'Inde; ils deviennent de véritables monnaies. Ce progrès, chez les Grecs des bords de la mer Égée, au septième siècle avant notre ère, — chez ces hommes si industrieux et si actifs et qui essaimaient de toutes parts, — se manifesta assez rapidement. En raison du rôle commercial de la monnaie et du caractère fiduciaire que lui conférait l'empreinte, ils ne furent pas longtemps sans se rendre compte « qu'il y avait un intérêt majeur à donner à cette marque le plus d'importance possible, à la développer pour la rendre plus apparente, afin que personne ne pût la méconnaître. C'est ainsi que l'on se trouva conduit à remplacer par un véritable type, occupant tout une des faces de la pièce, le poinçon d'abord très restreint... » (3).

Ce type monétaire variable est, néanmoins, toujours fort simple : un fleuron, une tête de lion ou un lion entier, un bœuf, une tête de cheval, un bélier, un poisson, un sanglier, un cerf, un oiseau, une roue. Ce sont là, au moins pour la plupart, les em-

(1) Comparez B. Head, *Catalogue of the greek coins of Ionia*, pl. I, fig. 3 et 4.
(2) B. Head, *op. cit.*, pl. I, fig. 5 et 7.
(3) Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 16 (coll. Quantin).

blèmes des villes diverses dans lesquelles les pièces étaient émises et devaient circuler. Il en est même qui sont des armes parlantes, comme le phoque sur les premières monnaies frappées à Phocée. Mais les empreintes creuses du revers, si nombreuses et si variées, sont les marques des banquiers et des marchands, et rien en elles ne dénote l'intervention de l'autorité publique.

Citons quelques exemples :

1. — Surface striée, sans empreinte de coin monétaire. ℟. Empreinte creuse formée par trois poinçons, dont un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée et plus petits; dans l'empreinte centrale allongée, on voit

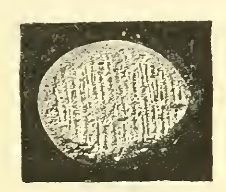



Fig. 9.

en relief, au fond du creux, un renard courant; dans le petit carré du haut, une tête de cheval ou de cerf; dans celui du bas, une fleur à quatre pétales vue d'en haut. — Lingot ovale et globuleux. Statère d'électrum; poids : 14 gr. 19 (fig. 9) (1).

2. — Type obscur en relief, dans lequel on peut distinguer, semble-t-il, un mufle de lion, de face, les mâchoires écartées. ℟. Deux rectangles creux, côte à côte, dont le champ est orné de petites figures en relief. Dans l'un, on voit une anguille de mer, nageant, à droite; dessous, un petit dauphin; autour, trois globules ou coquillages marins. Dans l'autre, un héron, au cou sinueux et allongé en avant, marchant à gauche; sous le bec de l'oiseau, une tortue; autour, des globules ou coquillages. — Lingot ovale et globuleux. Statère d'électrum; poids, 17 gr. 32 (2).

(1) Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, t. IV, 1874, p. 171, n° 1; E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 300; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 96.

(2) Voyez E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 150, n° 1; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 2, et pl. I, fig. 1.

3. — Lion couché, à gauche, et détournant la tête en rugissant. Autour, un encadrement carré, en damier. ℞. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres carrés et plus petits; dans le poinçon central, des symboles incertains parmi lesquels on peut, ce semble, reconnaître un lièvre (?), des feuilles et un globule. Dans l'un des poinçons carrés, le signe [symbole] dans l'autre, une sorte d'Étoile à quatre rayons, [symbole]. — Flan globuleux et allongé. Statère d'electrum; poids, 14 gr. 07 (1).

4. — Variété dont nous donnons ici l'image (fig. 10). Dans les empreintes creuses du revers, on distingue une tête de cheval, un renard et deux globules, une sorte d'étoile à branches bouletées. — Hémi-statère d'électrum, 6 gr. 93 (Musée britannique).

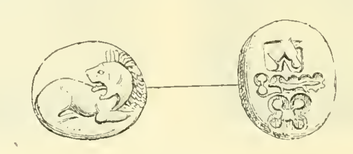


Fig. 10.

5. — Chienne (levrette) couchée, à droite, et levant une patte de devant; on lui voit un triple rang de mamelles. Derrière elle, un arbre à tige grimpante et sinueuse comme le lierre, forme des enroulements symétriques au-dessus de l'animal. ℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons dans chacun desquels on voit en relief divers symboles. Dans le poinçon du milieu, rectangulaire, ce sont des lignes qui se croisent en formant une sorte d'étoile, un losange et une tête d'antilope; dans les carrés latéraux, des têtes de serpents. — Flan globuleux et allongé. Statère d'électrum : poids, 13 gr. 91 (2).

6. — Thon orné de deux bandelettes. ℞. Deux carrés creux d'inégales dimensions et ornés d'aspérités irrégulières; dans le plus petit, on distingue l'image d'un scorpion en relief. — Flan globuleux et allongé. Statère d'électrum; poids, 16 gr. 32 (3).

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 304, et *Mélanges*, t. III, p. 100.

(2) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 334, n° 47, et *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 130.

(3) E. Babelon, *Revue numism.*, 1895, p. 31, n° 37; le même, *Mélanges*, t. III, p. 79.

Sur d'autres pièces, dont les poids s'échelonnent suivant divers systèmes pondéraux réguliers, que nous étudierons ailleurs, on voit : d'un côté, une tête de lion de face, et de l'autre, deux dépressions creuses, l'une rectangulaire, l'autre triangulaire, et dans cette dernière, l'image d'un crabe (1). Ou bien, c'est, d'une part, une rosace, et de l'autre, un, deux, trois ou même quatre carrés creux dans lesquels on ne distingue que des lignes qui se croisent (2) ; — d'un côté, l'abeille d'Éphèse et de l'autre deux carrés creux, parallèles (3) ; — d'un côté, l'emblème désigné sous le nom de *swastika* ou de croix gammée (4), et de l'autre, un carré creux informe, etc.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer ici toutes les variétés, ni même seulement la plupart d'entre elles. Il convenait d'en signaler, toutefois, un certain nombre pour montrer combien elles sont abondantes, diverses de formes et d'aspect, tout en appartenant à la même région, au même temps et à la même civilisation. Bientôt, en faisant remarquer que l'électrum qui les constitue est, tantôt de l'or presque pur, tantôt de l'or à bas titre, ou même de l'argent dans lequel il entre quelque peu d'or, nous tâcherons de rendre compte de cette anomalie, qu'il est possible d'expliquer dans l'hypothèse du monnayage privé, mais qui serait incompréhensible dans le monnayage officiel et régulièrement garanti par l'État.

Pour nous, les empreintes creuses du revers de ces pièces primitives, avec ces monogrammes et ces multiples symboles empruntés surtout au règne animal et végétal, doivent être interprétées comme des marques de fabrique, c'est-à-dire, dans l'espèce, comme les emblèmes des propriétaires de mines, des marchands ou des banquiers qui ont lancé ces espèces métalliques dans la circulation commerciale. C'est en vain qu'on s'obstinerait, comme l'ont fait quelques-uns, à rapprocher ces symboles personnels et privés, de la mythologie ou de l'histoire des

(1) B. Head, *Ionia*, pl. III, fig. 20.
(2) *Ibid.*, pl. III, fig. 12, 13, 14.
(3) *Ibid.*, pl. III, fig. 9 et 10.
(4) *Ibid.*, pl. I, fig. 13.

villes dans lesquelles l'émission monétaire a eu lieu. On ne saurait pas davantage les considérer comme des marques d'ateliers, comme les symboles personnels d'officiers ou de fonctionnaires chargés, à des titres divers, de l'émission et du contrôle de la fabrication de la monnaie officielle. En effet, lorsque la monnaie d'État fait son apparition, ces emblêmes des carrés creux cessent, absolument et partout, de paraître sur les pièces. On n'y trouve plus rien que le type choisi par l'autorité, et un carré creux, sans symboles, qui, le plus souvent, s'immobilise pour longtemps dans une forme une fois convenue et adoptée.

Par exemple, les créséides et les dariques qui sont des monnaies officielles, n'ont jamais cette variété de carrés creux et de symboles que nous avons signalée. Il en est de même des monnaies d'Égine, de Lesbos, de Chios, de Cyzique, quelque abondant que soit le monnayage public de ces villes. Nous avons décrit plus haut (sous le n° 6) le statère de Cyzique le plus ancien que l'on connaisse; son attribution est certaine à cause du thon qui en est le type et qui reste, pendant plusieurs siècles, l'emblème monétaire de cette ville, comme le phoque est l'emblème de Phocée, le lion, celui de Milet ou de Samos. Mais n'est-il pas intéressant de constater que le double carré creux du revers de ce statère n'a rien de commun avec celui qui fut adopté, dans la suite, pour toutes les autres monnaies cyzicéniennes? Sur ces dernières, le carré creux est unique et uniformément partagé en quatre compartiments disposés obliquement les uns par rapport aux autres, comme les ailes d'un moulin à vent : il n'y a pas d'exception durant l'espace de deux siècles et demi que dure ce monnayage officiel. Ici, au contraire, nous avons deux carrés creux, l'un plus grand que l'autre, apposés séparément, comme le seraient de véritables contremarques modernes. Dans le plus petit, on distingue très nettement un scorpion. Que pourrait donc être cet emblème, si nous n'y reconnaissions le poinçon d'un marchand ou d'un banquier?

La plus ancienne monnaie frappée à Phocée est la suivante :

Phoque, nageant à droite. Dessous, la lettre ⚌, Φ initiale du nom de la ville. ℟. Deux carrés creux, d'inégales dimensions,

placés côte à côte. Flan globuleux et irrégulier. Statère d'électrum ; poids, 16 gr. 50 (1).

Ce statère n'est connu, jusqu'ici, qu'en deux exemplaires, l'un au musée de Munich et l'autre au Musée britannique. En confrontant ces deux pièces, on constate qu'elles ont été frappées à l'aide des mêmes coins; leurs carrés creux aussi bien que leurs types sont identiques. Mais on remarque aussi que le plus petit de ces carrés n'est pas placé tout à fait à la même place par rapport au plus grand. Sur l'un des statères, il est sensiblement plus bas que sur l'autre, et il est moins rapproché de son voisin. Que conclure de là? sinon que ces carrés creux ont été apposés séparément, indépendamment l'un de l'autre; ce sont des marques imprimées par deux poinçons et non pas seulement, comme on le dit habituellement, des aspérités banales ménagées sur l'enclume monétaire pour empêcher le lingot de glisser sous le coup du marteau, au moment de la frappe de l'autre face.

Tout concourt donc à démontrer que ces monnaies primitives de la côte d'Asie Mineure sont dues à l'initiative des manieurs d'or. Mais la certitude scientifique achève d'être donnée à notre théorie par l'examen des légendes monétaires elles-mêmes, dès qu'elles font leur apparition.

La plus ancienne monnaie qui porte une inscription est un statère d'électrum, trouvé à Halicarnasse, et conservé au Musée britannique. En voici la description :

Cerf marchant à droite, en baissant la tête pour brouter; au dessus, la légende rétrograde : ΑΜ⊟Ч ΙΜƎ ϟΟЧЧΑΦ (Φάνεος ἐμὶ σῆμα). ℟ Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Dans le poinçon rectangulaire, des lignes qui se croisent; dans les poinçons carrés, des protubérances irrégulières. — Flan globuleux et allongé. — Statère d'électrum; poids, 14 gr. 06 (2).

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 7, n° 1 ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 55.

(2) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 327, n° 41, et *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 123.

L'inscription signifie : « Je suis le symbole (le signe, le coin) de Phanès ». Quel était ce personnage?

Le type du cerf indique que la pièce a été frappée à Éphèse, car cet animal, symbole de l'Artémis éphésienne, paraît plus tard dans la numismatique de cette ville. Mais nous sommes certains que Phanès n'appartenait pas à la famille de Mélas qui exerçait la tyrannie à Éphèse au temps où le statère a pu être frappé, c'est-à-dire au septième siècle; la dynastie des Mélides fut renversée par Crésus en 561 (1). D'autre part, notre Phanès n'a de commun que le nom avec un citoyen d'Halicarnasse qui fut l'auxiliaire de Cambyse en Égypte. Je ne vois donc pas ce qui pourrait nous empêcher de reconnaître dans ce personnage qui n'a pas sa place parmi les dynastes des villes grecques de la côte d'Asie, un banquier ou un marchand estampillant ses lingots, c'est-à-dire émettant de la monnaie marquée à son nom. La légende qu'il fait graver : « Je suis le coin de Phanès », n'est-elle pas clairement expliquée par là, et l'interprétation que nous en donnons ne rentre-t-elle pas directement dans le sens d'autres légendes du même genre, comme, par exemple, Σευθᾶ κόμμα ou Κότυος χαρακτήρ, « coin de Seuthès, coin de Cotys », qu'on lit plus tard sur des pièces d'argent du roi thrace Seuthès, contemporain de Xénophon, et sur celles de Cotys, dans le siècle qui précède notre ère (2)? Si notre statère, frappé à Éphèse, l'avait été au nom de l'autorité publique de cette ville, il porterait le nom de l'un des tyrans qui y ont régné, ou bien celui de la communauté des habitants, ce qui se présente toujours dans la suite; ou encore 'Εφέσιον εἰμί σῆμα, de même qu'on trouve Γόρτυνος τὸ φαῖμα sur des monnaies archaïques de la ville de Gortyne (3). La monnaie porte toujours le nom du personnage ou de l'autorité qui en garantit le titre et le poids : Phanès, le signataire de notre statère, n'étant pas un dynaste d'Éphèse, ne peut être qu'un riche banquier de cette ville, qui était bien, en effet, au septième

(1) G. Radet, *la Lydie et le monde grec*, p. 134 et 210.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 195; B. Head, *Historia numorum*, p. 240 et 243.

(3) J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 158.

siècle, une ville de manieurs d'or, « une grande ville de commerce, de banque et de crédit », ainsi que M. G. Radet la qualifie (1).

Nous trouverions volontiers encore une confirmation de notre théorie dans l'intaille grecque, la plus ancienne que l'on connaisse avec une inscription. Il s'agit d'un scarabée du septième siècle, sur le plat duquel on lit, autour d'un petit dauphin, en lettres de forme très archaïque : Θερσίος εἰμί σᾶμα· μή με ἄνοιγε, « Je suis le cachet de Thersis, gardez-vous de me briser ». L'analogie de la formule de ce sceau personnel avec la légende de la monnaie de Phanès nous paraît un argument de plus pour achever de démontrer que ce dernier est bien un particulier frappant monnaie pour son compte et à son nom.

Il serait superflu de nous arrêter longuement à l'interprétation des légendes de quelques autres monnaies primitives, dont la lecture matérielle n'est pas encore bien nettement fixée. Par exemple, sur une hecté d'électrum au type de la tète de sanglier, on voit des lettres dans lesquelles certains numismates ont cherché à reconnaître le nom du roi lydien Sadyatte : IΔA...? tandis que d'autres ont prétendu lire le nom de la ville de Clazomène : IAΛ [ꓘ] (2). Ce n'est probablement ni l'un ni l'autre; je suis porté à croire qu'il s'agit, ici encore, du nom d'un marchand. Il en est de même d'une autre pièce dont la légende a été l'objet de vives controverses. En voici la description :

Tète de lion, à gauche, la gueule béante; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile; devant, la légende Ǝꟻ1Aꟻ ℞. Carré creux résultant de l'impression de deux poinçons carrés, placés côte à côte; la surface en est ornée de protubérances irrégulières. — Électrum. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 71 (Cabinet de Munich). On en connaît quelques autres exemplaires avec la même légende en grande partie fruste (3).

(1) G. Radet, *op. cit.*, p. 134.

(2) E. Babelon, *Revue numismatique,* 1895, p. 342, nº 68; le même, *Mélanges numismatiques,* t. III, p. 138.

(3) J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 202; E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 317, nº 35 et suiv.; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 113.

Un savant hollandais, M. J.-P. Six, a récemment proposé de reconnaître sur cette pièce le nom du roi de Lydie Alyatte, toujours en partant de cette idée préconçue que la monnaie ne peut avoir qu'un caractère officiel; par conséquent, le nom qu'elle porte ne saurait être qu'un nom de souverain ou un nom de ville. Nous savons maintenant qu'il en est tout autrement pour les monnaies primitives; quant à la pièce dont il s'agit en particulier, la lecture proposée par M. Six souffre les plus grandes difficultés paléographiques et linguistiques. Et puis, on ne comprendrait guère pourquoi, seul de tous les rois lydiens, Alyatte aurait fait graver son nom sur ses monnaies. Les *créséides* ne portent jamais le nom de Crésus. Ni ce prince, ni Darius ou ses successeurs de la dynastie achéménide, ni aucun des autres rois ou tyrans des villes grecques n'ont, avant le cinquième siècle, placé leurs noms sur les espèces qu'ils ont fait frapper. Il est donc fort vraisemblable que le nom qui se cache dans la légende reproduite plus haut est celui de quelque riche banquier de Milet; cette pièce comme toutes les précédentes, rentre dans le monnayage des manieurs d'or.

Nous exposerons plus loin dans quelles circonstances et pour quels motifs la monnaie privée fit place, partout, à la monnaie garantie par l'autorité publique. Des causes multiples amenèrent ce nécessaire progrès; elles se résument dans cette proposition : La confiance du public s'était retirée de la monnaie des particuliers. Mais ce changement ne se fit nulle part en un jour; les banquiers, les marchands, les orfèvres continuèrent longtemps encore, par tradition ou par intérêt, à contremarquer non seulement les lingots, mais les monnaies de l'État, ellesmêmes, qui passaient par leurs mains. C'est ainsi qu'en Chine les banquiers d'aujourd'hui, comme nous l'avons dit plus haut, apposent leurs contremarques sur les monnaies étrangères que le commerce apporte à leur comptoir. Chez les Grecs d'Asie Mineure, ces contremarques privées se distinguent alors facilement des types en relief et du carré creux des pièces. Elles sont très petites, pour ne pas risquer d'altérer les images des coins officiels. Mais leur forme et leur apposition sur le flan monétaire, au hasard, là où

se trouvait une place libre, rappellent tout à fait les estampilles sur les monnaies de l'Inde, dont nous avons reproduit quelques exemples. Citons donc ici également des spécimens de monnaies grecques officielles, estampillées dans des conditions analogues :

1°. — Tête de lion, à droite, la gueule béante; sur le front, un globule radié qui ressemble à une étoile. ℞ Empreinte formée par deux poinçons carrés, placés côte à côte : la surface en est ornée de lignes et de protubérances irrégulières. — Électrum; le poids des exemplaires varie de 4 gr. 73 à 4 gr. 65. (Tiers de statère ou trité.) Flan globuleux (1). Le champ de cette pièce, commune et représentée dans toutes les grandes collections, est souvent couvert, au droit et au revers, de petites contremarques. Sur un exemplaire de la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles, j'en relève jusqu'à sept portant les symboles suivants : tête de taureau; deux croissants adossés; tête de sanglier; le symbole ☿; deux globules ou annelets; un oiseau; enfin, le symbole ✕. Un autre exemplaire de la même collection a six contremarques : une petite tête imberbe, à cheveux frisés, de profil, à gauche; les signes ✕, 88, ⚭, ⛛ et ⊠. Un troisième exemplaire en a peut-être une douzaine; les plus reconnaissables sont les suivantes : ☿, o, ⚲, н, · ·, ⌘, ⚲, un trépied, etc. Enfin, sans sortir du Cabinet des Médailles, nous trouvons encore une pièce avec les contremarques suivantes : ⊞, ♉, ∞, et ⚲.

2°. — Le roi de Perse (Darius Ier ou ses successeurs) représenté en archer, à demi-agenouillé, de profil à droite; il est coiffé de la cidaris et vêtu de la candys. De la main gauche, il tient son arc; et de la main droite, il porte transversalement une javeline ornée d'un pommeau; le carquois est sur son épaule. ℞. Carré creux de forme allongée, à surface irrégulière. — Argent, flan épais et à contours irréguliers. Poids, 5 grammes 60 environ.

Tel est le type de la monnaie d'argent, si commune, que les auteurs grecs appellent le *sicle médique :* elle fut frappée dans

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 315; le même, *Mélanges numismatiques,* t. III, p. 141.

l'empire des Achéménides, à partir de Darius Ier fils d'Hystaspe (521 à 485 avant J.-C.) et circula surtout en Asie Mineure, pour le commerce des Perses avec les colonies grecques. N'est-il pas curieux de constater que ces sicles ont souvent leur surface couverte de petites contremarques analogues à celles que nous avons signalées tout à l'heure sur les pièces d'électrum au type de la tête de lion? Ce sont des symboles de toute nature, que nous avons scrupuleusement relevés dans un autre travail (1), mais qui ne se laissent guère définir littérairement. Leur existence sur des monnaies royales dont la date et la provenance sont certaines, nous permettent de conclure que les manieurs de métaux précieux en Asie Mineure continuèrent, jusqu'aux environs de l'an 400 avant notre ère, à imprimer leur estampille personnelle sur les lingots, monnayés ou non, qui passaient par leurs mains. Il leur restait des clients qui, fidèles à la tradition, n'avaient confiance qu'en leur garantie. Le droit de monnayage, devenu un privilège royal, leur était interdit sous peine de mort; mais ils persistaient à avoir leur emblème monétaire en quelque sorte furtivement apposé à côté des types de la monnaie officielle.

IV

Aucune période de l'histoire ne fournit, mieux que l'époque mérovingienne, une éclatante application de notre théorie du monnayage privé. Après la chute de l'empire romain, au milieu du grand bouleversement provoqué en Occident par les invasions des barbares, le droit souverain de battre monnaie, qui s'exerçait en Gaule dans trois ateliers impériaux, cessa d'être respecté. Quiconque avait de l'or en sa possession s'arrogea le droit de le convertir en monnaie, en imitant, pour donner du crédit à ces espèces nouvelles, les types de la monnaie impériale, tout en substituant, comme garantie vis-à-vis du public, son propre

(1) E. Babelon, *les Perses Achéménides*, Introduction, p. XI, et pl. XXXIX.

nom à celui de l'empereur. Alors, depuis le milieu du sixième siècle environ, jusqu'après l'avènement de Pépin le Bref qui restaura à son profit le droit régalien, on trouve en Gaule trois catégories de monnaies : les monnaies royales, les monnaies des églises, et enfin les monnaies des manieurs d'or et des orfèvres qui prennent le nom de *monetarii*. Ces dernières portent généralement, sur une face, le nom de la localité où elles ont été frappées, et, sur l'autre face, le nom du monétaire. Telle a été leur abondance que l'on connaît les noms de douze cents monétaires mérovingiens, frappant dans plus de huit cents localités différentes. Les monnaies royales ou ecclésiastiques sont relativement assez rares. Mais toutes les pièces, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, ne se distinguent guère que par ces noms de rois, d'églises, d'individus ou de lieux; les types et l'aspect sont peu variés dans toute l'étendue de la Gaule; il en est de même de la taille : partout on frappe des triens ou tiers de sou, rarement des sous d'or. En dépit de la multiplicité des ateliers, l'unité du monnayage de la Gaule mérovingienne est donc incontestable.

De nombreux savants ont cherché à expliquer « le bizarre phénomène de la dissémination des ateliers monétaires mérovingiens »; on s'est demandé ce qu'étaient ces personages, dont le nom vient ainsi, à la place de celui de l'empereur romain, attester au public l'excellence du poids et du titre de la monnaie d'or et d'argent. A Dieu ne plaise que j'aie la prétention de résoudre ici cette obscure question, après tant d'hommes éminents qui n'ont pas réussi à clore définitivement le débat (1). Cependant on me permettra bien de dire qu'à mon avis les monnaies mérovingiennes doivent, en majeure partie, rentrer dans le monnayage privé.

Tout le monde peut frapper monnaie, sans contrôle et de son initiative personnelle. Le roi a ses ateliers où il émet des espèces

(1) On lira d'excellents résumés de la question dans Arthur Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 51 et suiv., et surtout dans l'*Introduction* que M. Maurice Prou a placée en tête de son Catalogue des *Monnaies mérovingiennes* de la Bibliothèque nationale : rien de mieux n'a été écrit sur la matière.

avec les revenus des impôts, comme le prouvent les légendes : *racio fisci, racio domini.* L'atelier de Limoges est appelé, dans la biographie de saint Éloi : *publica fiscalis monetæ officina* (1). Les monétaires du roi, qui signent la monnaie avec lui, sont donc des employés, des officiers de sa maison, et les espèces qu'ils frappent conservent, par souvenir de la monnaie impériale, un certain caractère public. A leur tour, les églises et les monastères fabriquent de la monnaie avec les produits de leurs revenus et de certaines redevances : sur ces pièces, on lit le nom de ces établissements religieux, parfois avec le nom du monétaire qui frappait pour eux. D'après le même principe de la liberté absolue du monnayage, les cités, les *vici*, les *villæ*, toute agglomération ou association qui avait des revenus métalliques, pouvaient les convertir en espèces, et c'est ainsi que l'on constate que « chaque cité, chaque village, chaque exploitation agricole ou minière a sa monnayerie (2). » Dès 1865, M. A. de Barthélemy écrivait avec toute raison : « Ne serait-il pas permis de penser que les propriétaires de grands domaines avaient coutume de désigner leurs monnayers parmi les orfèvres qui faisaient partie de leurs hommes (3). »

Tout individu qui a en sa possession de l'or et de l'argent et qui, au lieu de l'échanger à l'état de lingot, trouve plus commode ou plus avantageux de l'échanger sous forme de monnaie, le porte à la forge du monétaire le plus voisin, ou de celui dont le nom a la meilleure réputation d'honnêteté. On constate même qu'il existait alors des orfèvres ou monétaires ambulants : ils se transportaient dans des localités diverses pour y frapper, avec l'or que des particuliers leur confiaient, des monnaies qui circulaient sous la garantie de leur nom dans un rayon géographique plus ou moins étendu. Il y en a qui s'associent pour frapper, à bénéfices communs, l'or que les particuliers portent à leur officine. Et chaque *aurifex*, chaque *argentarius*, tout en travaillant ainsi pour des particuliers, est maître lui-même de profiter de la li-

(1) Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 87.
(2) *Ibid.*, p. 87.
(3) A. de Barthélemy, dans la *Revue archéologique*, n. s., t. XI, 1865, p. 9.

berté laissée à tout le monde, c'est-à-dire de convertir en numéraire l'or qu'il a gagné par son travail : il vend de la monnaie contre des lingots ou contre des produits naturels.

C'est ainsi, pour nous, que s'explique tout le monnayage mérovingien ; ceux qui ont voulu rechercher, par exemple, si les *monetarii* étaient les percepteurs de l'impôt, des agents du fisc ; ceux qui ont voulu savoir quel était le degré de dépendance de ces énigmatiques personnages vis-à-vis du pouvoir royal ; ceux qui ont cru y reconnaître des « fermiers de l'impôt », des « échappés des anciens ateliers impériaux », se sont trompés, parce qu'ils ont été hantés par la préoccupation de conserver à la monnaie le caractère régalien, qu'elle avait perdu depuis la chute de l'empire et qu'elle ne recouvrera que par les mesures législatives de Pépin le Bref et de Charlemagne.

Ainsi, dans la Gaule mérovingienne, comme en Chine et dans l'Inde, comme en Amérique et dans la Grèce du septième siècle, tout le monde peut battre monnaie, depuis le souverain et les corporations ou associations quelconques, jusqu'au propriétaire rural, au marchand, au banquier et même jusqu'au plus petit manieur d'or ou orfèvre de village. L'estampille inspire confiance aux uns, comme elle peut provoquer la défiance des autres ; il n'y a point de cours forcé. L'orfèvre qui monnoye devait être tenté souvent d'altérer le titre des espèces pour grossir ses bénéfices ou pour paraître frapper à meilleur marché que ses concurrents. C'est pour ce motif que les textes contemporains tiennent en si grand honneur la probité des orfèvres : saint Éloi devint ministre parce le roi put constater qu'il n'avait pas altéré l'or qui lui avait été confié comme orfèvre. C'est pour cela aussi qu'on stipule avec soin, dans les contrats de vente, que les paiements s'effectueront en *solidos probos et pensantes* (1). En effet, à l'instar des monnaies primitives de l'Asie Mineure, le titre des monnaies mérovingiennes est des plus incertain, et nous pouvons aisément constater que les monétaires ne se sont pas fait faute d'abuser de la confiance du public : « le titre des tiers de sou est très va-

(1) M. Prou, *les Monnaies mérovingiennes*, Introd., p. LXV.

riable. Si l'on pouvait analyser l'or, on trouverait des alliages de toute nature, depuis l'or pur jusqu'à l'or blanc ; il est des monnaies dont le métal contient si peu d'or et une telle quantité d'argent, qu'on est fort embarrassé de décider si elles sont en or ou en argent. D'autres sont en argent, mais conservent des traces de dorure (1). » La liberté du monnayage explique ces étranges variations qui l'accusent et la condamnent : ce furent de tels abus qui provoquèrent l'institution ou le rétablissement du droit régalien de monnayage, c'est-à-dire du contrôle exclusif de l'autorité publique sur les espèces circulantes.

V

Que si l'on veut caractériser d'une manière générale l'état social dans lequel se développe la pratique du monnayage privé, on constatera partout qu'elle s'est manifestée chez les peuples qui n'avaient pas encore achevé leur formation sociale, soit que cette formation fût l'œuvre lentement progressive du temps, par l'exploitation des conditions locales, comme en Chine ou dans l'Inde, soit qu'elle fût au contraire, en quelque sorte accidentelle et brusque comme celle des colonies anglaises en Amérique, celle des colonies grecques échelonnées le long de la côte d'Asie Mineure, ou celle des Francs mérovingiens. De grands empires centralisés, comme l'Assyrie et l'Égypte, ne connurent pas ce monnayage individuel. La Chine, au contraire, pays où l'action du pouvoir central ne se fait guère sentir dans les provinces; l'Inde où, avant l'invasion musulmane et l'arrivée des Européens, les pouvoirs publics n'avaient pu se constituer; les contrées slaves, avant le développement de la puissance des grands-ducs de Moscou et l'autocratie de Pierre le Grand : tels sont les pays où le régime du monnayage privé s'épanouit naturellement, spontanément, et dura longtemps. Les colonies américaines, dans la période de leur installation et de leur organi-

(1) M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. LXIII.

sation, alors qu'elles sont loin de la mère patrie et que les pouvoirs publics y sont contestés ou sans efficacité; les Grecs du Péloponnèse avant Phidon; les colonies grecques de l'Asie Mineure avant Crésus, la Gaule mérovingienne, tel est l'autre type social où l'action privée est assez puissante pour créer elle-même un moyen d'échange, commode et pratique, sans le secours de l'autorité publique.

Dans les deux cas, c'est l'activité commerciale qui nécessite ce moyen d'échange, imparfait, sans doute, mais déjà bien supérieur au système de l'essayage des lingots sur les plateaux d'une balance. Cependant il avait lui-même encore de graves imperfections. Partout il donna lieu aux abus les plus criants, surtout au point de vue du titre des espèces lancées dans la circulation : le public était impudemment trompé, sans être, le plus souvent, à même de reconnaître ou de faire punir la fraude. En outre, les pièces estampillées par les marchands, les orfèvres ou les banquiers, ne pouvaient nécessairement être reçues, avec leur caractère fiduciaire, que dans une aire géographique assez restreinte : celle dans laquelle les personnages signataires des pièces étaient connus. La garantie de leur nom ne comptait pour rien dans les pays où ils étaient ignorés; voilà comment il se fait que, sur les pièces de ce genre, aussi bien en Chine et en Amérique, que chez les Grecs d'Asie Mineure et chez les Francs mérovingiens, on rencontre, à côté des noms ou des emblèmes des monnayeurs, les noms ou les emblèmes des villes dans lesquelles ces négociants faisaient le commerce et où ils étaient honorablement connus.

En dehors de cette sphère, personne ne pouvait avoir confiance dans leur estampille, et leurs pièces ne circulaient pas ou elles n'étaient, comme les monnaies étrangères dans les sociétés modernes, admises que comme des lingots bruts dont il fallait expertiser le titre et le poids. Le développement du commerce extérieur fut donc une des causes qui provoquèrent la création d'une monnaie dont la garantie eut une portée plus étendue. D'où il suit que la monnaie privée répond à un état social moins avancé que la monnaie garantie par l'État; elle représente une phase de la vie des peuples où le fonctionnement de tous les

rouages sociaux n'est pas encore bien assuré. Sans empiéter sur les questions traitées dans notre prochain article, nous remarquerons pourtant ici, que cette seule considération suffirait à réfuter l'opinion de certains économistes idéologues qui proposent de retourner au système du monnayage libre et individuel. Oui, il y a des gens qui, sous l'épithète fallacieuse de progrès et de liberté, rêvent sans le savoir la résurrection d'un état de choses qui ne convient qu'à un type inférieur de société. Ces penseurs profonds, — trop profonds, — nous proposent un recul vers les temps mérovingiens. Et pour montrer combien il est dangereux, en matière d'économie sociale, de se livrer ainsi à des conceptions abstraites et de négliger la méthode rigoureuse de l'observation historique, je citerai seulement un nom, parce que c'est celui d'un illustre chef d'école : Herbert Spencer soutient, dans sa *Social Statics*, que le monnayage doit être individuel, et abandonné à la libre concurrence du commerce. « De même, dit-il en substance, que nous nous fions à l'épicier pour nous fournir du thé, et au boulanger pour nous fournir du pain, nous pourrions nous fier à la maison Heaton et fils, ou de même à quelque autre maison entreprenante de Birmingham, qui nous fournirait les *souverains* et les *shellings* à ses risques et périls (1). » Ainsi, Herbert Spencer s'imagine que, de même que chacun de nous s'adresse de préférence au fournisseur qui lui vend des denrées de qualité supérieure, nous irions frapper à la porte du monnayeur qui aurait la réputation d'être le plus honnête et de fabriquer la meilleure monnaie. Les choses, en effet, ne se passaient pas autrement à l'époque mérovingienne. On saisira bientôt, par notre exposé de la formation de la monnaie d'État, pour quelles raisons multiples de pareilles conceptions théoriques méritent à peine d'être discutées.

Ernest BABELON.

(*A suivre.*)

(1) Herbert Spencer, *Social Statics, abridged and revised* (Londres, 1892, in-8°), p. 217 et suiv. Cf. la réfutation de M. Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 53. M. Herbert Spencer a essayé de répondre aux arguments de M. Jevons dans une note de la page 223 de son ouvrage.

LA PHYSIONOMIE SOCIALE DE PLATON

Horace l'a dit : Bien des héros ont dû vivre avant Agamemnon et nul ne s'en doute, parce qu'aucun poète ne les a chantés. De même, bien des causeurs du genre de Socrate ont dû fleurir à Athènes et dans les milieux analogues; mais un seul a pris dans le culte de la postérité la place de tous les autres, parce que son groupe, plus important et plus prospère, a compté deux écrivains éminents, dont un philosophe de premier ordre : Xénophon et Platon.

De Xénophon, nous ne dirons rien, nous contentant de rappeler que les principaux traits de son caractère, enthousiasme pour Socrate, dédain de la démocratie, sympathie pour la constitution de Sparte, goût artistique et majestueuse sérénité, nous permettent d'affirmer, — chose essentielle en Science sociale, — que le type de Platon n'est pas purement exceptionnel. Tous ces caractères, en effet, se retrouvent, poussés à l'extrême, chez Platon. Nous ne raisonnons donc pas sur un individu, mais sur un groupe, sur un courant appréciable dont quelques personnalités d'élite sont l'expression.

Platon est le plus brillant de ces amis de Socrate dont nous avons parlé (1). C'est un beau jeune homme robuste, aux larges épaules, fortifié par le gymnase, mais pourvu d'une voix faible,

(1) *Science sociale*, novembre 1895 : *Socrate et ses amis*.

impropre aux luttes oratoires. Gentilhomme renforcé, il descend par son père de Codrus, dernier roi d'Athènes. Sa mère est de la famille de Solon. Il a été poète dans sa jeunesse, et démontrera par ses ouvrages qu'il est plus facile de dire adieu à la poésie que de la quitter. La légende (toutes les anecdotes de Diogène Laerce sont-elles bien des légendes?) veut qu'à sa première rencontre avec Socrate, il ait brûlé toutes ses tragédies et se soit adonné avec amour à la philosophie toute pure. Dévoué corps et âme à son maître, il fait tous ses efforts pour le défendre devant ses juges, et publie plus tard sa fière *Apologie*. Il fait mieux : il s'efface volontairement dans tous ses ouvrages, choisit Socrate pour interlocuteur de tous ses dialogues (1), et met dans sa bouche toutes ses propres idées, au point de rendre irrémédiablement flottante aux yeux de la postérité la ligne de démarcation entre la pensée du maître et la pensée du disciple. Ajoutez un exil volontaire à Mégare, divers voyages en Orient, trois visites à Syracuse dans le but de convertir les deux Denys aux « saines » idées politiques; de longues causeries avec ses disciples dans les fameux jardins d'Académus ou sur les rivages perdus du cap Sunium; de belles relations, d'illustres amitiés, une longue et vénérable vieillesse : voilà en substance tout ce que l'on sait sur la vie du philosophe. Fidèle à notre méthode, qui nous prescrit d'aborder toute étude par le côté extérieur et matériel, nous tâcherons de dessiner tout d'abord le côté artistique de cette figure. Nous passerons ensuite à la philosophie proprement dite, et enfin à la doctrine sociale qui est le point d'aboutissement de ces théories et la préoccupation constante du penseur, même dans ses envolées les plus métaphysiques. Trois éléments, que nous résumerons en trois formules, nous frappent en effet dans l'ensemble de l'œuvre platonicienne : l'enthousiasme intellectuel et artistique, la philosophie de l'idéal, et le socialisme aristocratique dans l'organisation de la cité.

(1) Sauf le dernier en date, les *Lois*.

I. — L'ENTHOUSIASME INTELLECTUEL ET ARTISTIQUE.

Le milieu de Platon est l'Athènes du cinquième et du quatrième siècle, dans sa splendide efflorescence littéraire. Tout a contribué à faire de cette cité la capitale de l'esprit : d'abord le commerce, qui a produit la richesse ; la ruine de l'Ionie, qui a tué les ports concurrents d'Athènes et fait refluer vers elle les individualités les plus distinguées des centres ioniens ; les victoires de Marathon et de Salamine, qui ont mis sous la coupe d'Athènes des îles et des rivages tributaires, d'où l'on tire de l'argent et du blé pour les citoyens ; l'influence de la cueillette et la modération même des inclinations commerciales, qui sauvegardent les loisirs et créent une classe de gens instruits et oisifs ; le climat, qui, rendant sobre, diminue les besoins, et favorise d'autre part la vie en plein air, les fêtes, les bavardages ; enfin le temps, l'histoire, la succession des générations, l'amoncellement progressif du savoir et de la culture délicate. Nous n'insisterons pas, après tant d'autres, sur cet aiguisement inouï du sens artistique chez l'Athénien. Rappelons au hasard quelques traits significatifs : les fameux métopes du Parthénon, façonnés irrégulièrement de manière à former des carrés parfaits pour ceux qui regardaient d'en bas, l'insensible diminution du diamètre des colonnes, l'usage des quarts de ton dans la musique, les juges de Sophocle désarmés par la lecture du chœur d'*Œdipe à Colone*. Platon lui-même, en chassant les poètes de sa *République*, avouait la puissance de ces derniers. Quel parti politique, en France, songerait à exiler, comme des incendiaires dangereux, MM. François Coppée ou Sully-Prudhomme?

Platon, entre Sophocle et Aristophane, oublie qu'il est poète comme eux et qu'il porte contre lui-même un naïf décret de proscription. L'enthousiasme du beau le possède et imprime à sa philosophie un cachet qui ne se retrouvera nulle part ailleurs au même degré. Platon ne peut écrire, ni même penser, sans faire

la chose en artiste. Il est artiste dans la forme qu'il adopte, celle du dialogue ; artiste dans son style et les écarts de son imagination ; artiste enfin dans la construction même de son système philosophique.

La grande originalité littéraire de Platon est d'avoir transposé très habilement dans la langue écrite, avec un naturel aussi parfait que possible, les conversations socratiques auxquelles il avait assisté. Il y a là un réalisme des plus curieux, et qui n'a jamais trouvé d'imitateur bien fidèle. Mise en scène, ton, allures, tours familiers, digressions, incidents, locutions familières, tout est saisi sur le vif. Alphonse Daudet s'est plu à noter, dans les conversations de nos Méridionaux, ces expressions pittoresques, animées, qui accentuent et ponctuent le discours : « Et autrement... au moins.., alors... différemment... mon bon... » Cette multiplicité de termes accessoires, née de la vivacité du bavardage grec ou provençal, se retrouve dans les dialogues soigneusement limés de notre écrivain. Il n'a eu garde de les faire disparaître (1). Il nous fait voir les gens avec leurs gestes, leurs démarches. Dans la plupart des dialogues, le décor est admirablement soigné. Une description piquante évoque le lieu : c'est le gymnase du *Lysis*, le platane du *Phèdre*, sur lequel chantent les cigales, la prison du *Phédon*, la salle du *Banquet*. Il a soin de relever, au début de ce dernier dialogue, la distraction bizarre de Socrate qui, se rendant avec un ami chez Agathon, s'arrête soudain en route, se tient là immobile et, après une longue méditation, rejoint la compagnie quand le repas vient de commencer. Un autre écrivain, dans un milieu différent, eût élagué ces détails parasites. Platon les recueille avec amour, les enchâsse harmonieusement dans la trame de son entretien ; il sent leur valeur artistique. Il sent que cela *fait lire* le reste ; et, par le fait, quels ouvrages de philosophie ont été lus plus volontiers, dans la suite, que ceux de Platon ? C'est cette forme dialoguée qui enthousiasmera les Médicis et poussera Laurent le Magnifique à créer des réu-

(1) Il n'est pas jusqu'à la locution « mon bon ! » locution dite « marseillaise », qui ne se retrouve dans le grec : « ὦ γαθέ » !

nions où les beaux esprits de la Renaissance dialogueront sur l'immortalité de l'âme ou sur l'amour. Mais cette forme n'est pas une pure fantaisie de Platon. Il n'a eu qu'à abaisser ses regards sur ce qui l'entourait, sur les rues, les places, les gymnases d'Athènes. Le magnifique développement des conversations oisives et relevées lui fournissait à la fois la matière de ses écrits philosophiques et la forme séduisante dont il savait les revêtir.

Cette poésie, visible dans le dialogue, éclate encore dans les *mythes*, sortes de conclusions fantastiques où l'auteur, déployant librement son imagination, aime à envelopper les hautes idées qui lui sont chères. D'un coup d'aile, il nous transporte en plein surnaturel. Dans le *Phèdre*, c'est la voûte convexe du ciel, sur laquelle roulent les chars des âmes; dans le *Phédon*, le monde supérieur, pour qui l'air est ce qu'est l'eau pour nous et où l'on respire un air mille fois plus subtil que l'air de la terre; dans la *République*, c'est la description des quatre bouches de l'enfer, par où entrent et sortent les âmes, ainsi que la description de leurs métempsycoses. On connaît, dans le même genre, l'*allégorie de la caverne*, la *prosopopée des Lois*. Ces étincelantes digressions témoignent non seulement de la culture poétique de Platon, mais du goût de ses disciples pour la poésie. La plupart de ces mythes prouvent plus encore. Ils attestent l'influence de l'Orient sur Platon. Cette influence peut se décomposer elle-même en trois éléments : influence générale et originaire exercée par les Orientaux sur les Ioniens, et transmise par ceux-ci aux Athéniens; influence plus appréciable exercée par l'intermédiaire de la philosophie pythagoricienne, connue et aimée de Platon ; influence directe, due aux voyages personnels de ce dernier. Des auteurs chrétiens l'ont soupçonné de n'avoir pas ignoré la Bible. Quoi qu'il en soit, son époque est celle du plus grand rayonnement commercial d'Athènes et de la plus grande attraction exercée par cette cité sur tous les rivages méditerranéens. Un commerce d'idées, dans ces conditions, était inévitable, et les néo-platoniciens des siècles postérieurs n'auront qu'à exagérer la note orientale pour faire verser le platonisme dans le mysticisme syriaque ou égyptien.

N'y a-t-il pas d'ailleurs une pointe de mysticisme dans ces *trinités* platoniciennes dont la répétition symétrique est un des plus piquants témoignages en faveur des tendances artistiques de notre auteur? « Le système philosophique lui-même, dit M. Croiset, est une œuvre d'art (1). » Partout la division en trois étages : trois facultés dans l'âme : ἐπιθυμία, θυμός, νοῦς; les *sens*, le *cœur* (2) et la *raison*. L'objet des sens, c'est la *multiplicité;* l'objet du cœur, les *rapports entre la multiplicité et l'unité;* l'objet de la raison, l'*unité*. Aux sens se rapportent les *phénomènes;* au cœur les *nombres;* à la raison les *idées*. Les sens ont leur symbole dans le ventre, le θυμός dans le cœur, la raison dans la tête. La science des sens, c'est la *physique;* la science du cœur, c'est l'*arithmétique;* la science de la raison, la *dialectique*. Les sens ont une vertu : la *tempérance;* le cœur en a une : le *courage;* la raison en a une autre : la *prudence*. Les trois réunies font la *justice*. Dans l'ordre des éléments, aux sens correspond la *terre;* au cœur, l'*air* et l'*eau*, qui ne diffèrent que par la densité; à la raison le *feu*, qui règne au-dessus de l'air, dans l'éther. La cité se taille sur le patron de l'âme humaine; elle a une tête : les *magistrats;* elle a un cœur : les *guerriers;* elle a un ventre : les *artisans*. Et les artisans ont surtout besoin de tempérance, les guerriers de courage, les magistrats de prudence. La science enfin a trois degrés : l'*opinion vague*, faite pour le peuple; l'*opinion certaine*, faite pour les guerriers; la *vérité scientifique*, faite pour les magistrats. Comme tout cela est joliment, finement construit! C'est impeccable comme le Parthénon, comme une statue de Phidias, comme une tragédie de Sophocle. C'est un chef-d'œuvre de même famille, produit du goût le plus étudié et du sentiment le plus magistral des proportions (3).

(1) *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, p. 834.

(2) Le mot θυμός est ici intraduisible. Le *cœur* de Platon n'est pas seulement une faculté sentimentale, mais une sorte d'intelligence intermédiaire entre les sens et la raison.

(3) Citons un exemple curieux de ce souci artistique : Platon classe les guerriers au second étage, entre les artisans et les magistrats. Il classe également l'arithmétique entre la physique et la dialectique. Aussi s'efforce-t-il de démontrer que l'arithmétique est par excellence la science des guerriers, qu'elle enseigne à dénombrer les troupes, à combiner des opérations stratégiques. Ce scrupule de symétrie est bien expressif.

L'amour, le fanatisme du beau éclate d'ailleurs dans toute l'œuvre du philosophe. « Platon, remarque Fouillée (1), montre une prédilection marquée pour l'art des chœurs ». Il croit sérieusement à l'influence vertueuse de la musique. Lui-même reconnaît une *trinité* musicale, constituant l'accord parfait (2). Tout conspire donc à faire de cette philosophie un reflet fidèle de cette société éminemment artistique, où pullulent poètes, musiciens, peintres, sculpteurs, architectes; où se multiplient les pompes, les spectacles, les réjouissances, les *théories*; où tout enfin se fait avec mesure et cadence. La plante est bien appropriée au terrain. Comme le dit M. Croiset, « l'art de Platon est comme la fleur de l'atticisme. Tous les sucs venus du sol et lentement élaborés par des siècles de culture s'y condensent en lumière et en parfum par la grâce souveraine de son génie d'artiste (3). » C'était à Athènes seule, et dans une telle Athènes, qu'était possible un Platon.

Mais ce vernis artistique recouvre ici autre chose. Une division par étages suppose un escalier. Platon n'établit pas des planchers dans l'âme et dans la société pour le seul plaisir de créer des compartiments symétriques. Il veut qu'on passe autant que possible de l'un à l'autre, du compartiment inférieur au compartiment supérieur, et qu'une saine hiérarchie s'établisse dans tout ordre de choses. Ses aspirations, en psychologie comme en morale sociale, sont éminemment aristocratiques. Sa philosophie est la *philosophie de l'idéal.*

II. — LA PHILOSOPHIE DE L'IDÉAL.

Nous avons vu que Platon, eupatride de vieille roche, était tout ce qu'il y avait de plus « comme il faut » à Athènes. Il était

(1) *Philosophie de Platon*, t. I, p. 370.

(2) Le début de la *République* décrit complaisamment la fête de Diane de Thrace au Pirée, avec veillée, procession, course aux flambeaux à cheval.

(3) *Hist. de la litt. gr.*, t. IV, p. 306.

non seulement noble, mais riche ; non seulement riche, mais très instruit. Par sa noblesse, il se rattachait à un état de choses très antérieur, celui où les eupatrides dominaient Athènes. Par sa richesse, il relevait d'une aristocratie moins lointaine, mais détrônée, où les citoyens fortunés faisaient la loi. Par sa supériorité intellectuelle, enfin, il faisait partie de cette élite qui, sans exercer un pouvoir effectif, en imposait tout au moins par son prestige. Le tout constituait une force ; mais cette force, chassée du domaine des faits, agissait tout naturellement dans celui des idées. De sa naissance, de ses traditions de famille, Platon tenait ses regrets et ses aspirations réactionnaires. Il devait à sa richesse le moyen d'entretenir à son aise ses sentiments dans son cœur et de regarder de haut en bas, les bras croisés, la démocratie contemporaine. Enfin, grâce aux loisirs qu'elle lui créait, il pouvait consacrer tranquillement ses talents de penseur et d'écrivain à stigmatiser les égarements démocratiques et à se lancer à toute bride dans le rêve d'un état de choses idéal. Ce rêve prend corps dans une formule : tout pour l'*élite*, et l'élite en tout. Ce qui perd la cité, c'est le vulgaire ; ce qui perd la science, c'est la vulgarité. Donnez-nous des hommes d'élite, remontez aux idées d'élite, livrez-vous aux amours d'élite, faites-vous des âmes d'élite : tels seraient les refrains que l'on pourrait adapter à tous les dialogues de Platon. Et ce terme de *dialectique*, dont il est épris, ne lui est si cher que parce que διαλέγειν veut dire *choisir*, et que la dialectique est à proprement parler la science qui enseigne à choisir ses pensées pour s'élever sans cesse d'une pensée moins haute à une pensée plus haute, d'un état d'esprit vulgaire et banal à un état d'esprit *select*, raffiné, celui des aristocrates de l'intelligence, de l'amour, de la religion naturelle.

D'abord, aristocratie de l'intelligence. C'est l'une des phases de cette ascension dialectique. Il s'agit, pour les âmes d'élite, de s'élever à la contemplation de vérités que le vulgaire ne contemple pas. L'allégorie de la caverne résume très bien cette doctrine. Au fond, un grand mur ; regardant le mur, des captifs enchaînés, qui ne peuvent retourner la tête ; derrière les captifs, un petit mur de la hauteur d'un homme ; derrière ce petit mur,

une procession de gens portant sur leurs têtes des objets divers, amphores, boucliers, ustensiles; enfin, derrière tout cela, un grand feu qui projette sur le mur du fond l'ombre des objets. Les pauvres diables ne connaissent que des ombres, et croient qu'il n'existe que des ombres. Ils en causent entre eux et bâtissent des systèmes d'opinions sur ces ombres. L'un d'eux est délivré. Après avoir vu les ombres (premier degré de la connaissance) il est admis à voir les objets eux-mêmes, éclairés par le feu de la caverne (deuxième degré). Surprise et émerveillement de notre homme. On le mène dehors, et il s'habitue graduellement à voir les objets à la lumière du soleil (troisième degré); nouvelle surprise, nouvel émerveillement. Ce n'est pas tout. Platon ramène son homme dans la caverne et se plaît amèrement, ironiquement, à supposer les railleries dont on accable le revenant quand il raconte ce qu'il a vu. Telle la multitude ignorante injuriant le sage. Telle la multitude démocratique proscrivant l'aristocrate, qui seul connaît la vraie politique et pourrait sauver la patrie.

Ignorance, vulgarité, démocratie, toutes ces idées se fondent chez Platon en une seule. L'expression οἱ πολλοί (le vulgaire, mot à mot, les nombreux) revient souvent sous sa plume, et toujours avec ironie. Mais ce dédain prend ici une forme toute philosophique. C'est au nom de la science que Platon condamne la foule. Son vice est de suivre l'*opinion* (δόξα) au lieu de s'attacher à des vérités plus solides; son vice est de regarder complaisamment des ombres, au lieu de s'élever à la contemplation des réalités.

Il faut donc monter dans l'échelle de la connaissance. Il faut monter également dans l'échelle de l'amour. Chacun des étages de l'âme loge un amour particulier : amour sensuel à l'étage inférieur, amour courageux à l'étage intermédiaire, amour rationnel à l'étage supérieur. C'est ce dernier, le plus épuré, qui a pris par excellence le nom d'*amour platonique*. Là encore, le procédé est celui de l'élimination, du choix, de l'ascension progressive. Il faut passer de la beauté corporelle à la beauté morale, de la beauté morale à la pure beauté intellectuelle, celle qui est

« toujours ancienne et toujours nouvelle, qui n'est pas belle en tel lieu et non en tel autre, belle en tel temps et non en tel autre... (1) ». L'amour et la connaissance sont d'ailleurs étroitement liés. Il faut aimer pour savoir, et il faut progresser dans l'amour pour progresser dans la science. Cet amour, au moins dans certains degrés intermédiaires, se distingue difficilement de l'amitié. Platon la conçoit comme une sorte d'amitié pure, et pourtant passionnée, qui, joignant deux âmes, leur inspire une noble émulation pour le courage et la vertu. Il se plaît à imaginer une armée dont tous les soldats seraient ainsi liés deux à deux par une fraternité ardente et profonde. Il pense que cette armée serait invincible. On reconnaît encore, dans ces doctrines, l'influence de l'air ambiant. Dans cette brillante Athènes, les femmes gardent le gynécée. Les hommes seuls vivent dehors, en plein air, dans les promenades, dans les gymnases, occupant leurs loisirs à des conversations que les progrès de la culture intellectuelle font de plus en plus raffinées; et cet amour du beau qui se traduit par tant de chefs-d'œuvre imprime un cachet spécial aux amitiés qui naissent de ce désœuvrement. Nous n'insistons pas sur les conséquences morales de cet état de choses. Platon, on l'a observé bien souvent, accepte ce dernier avec une sérénité parfaite, y fait allusion le plus naturellement du monde, et part de là pour s'élever aux plus idéales théories. La base de l'édifice est dans la boue, la cime se perd dans les cieux. Mais tout s'explique, bien et mal, vices et théories, corruption sociale et interprétation symbolique, par ces particularités de mœurs athéniennes combinées avec le culte enthousiaste de la beauté.

La beauté suprême, c'est Dieu. Platon l'appelle l'*Idée du bien*, non qu'il réduise la divinité à une idée pure, comme les idéalistes du genre de Hegel et de Renan, mais parce que l'être divin est la substance *idéale* à l'exemple de laquelle tout ce qui existe de bien a été formé. Plus que Socrate, et avec moins de détours, Platon s'élève à une conception nettement monothéiste. L'ensemble de ses doctrines religieuses se rattache à un double

(1) *Banquet*.

effort : effort pour renouer la chaîne des traditions primitives, effort pour justifier par des raisons nouvelles les dogmes plus ou moins vaguement conservés par la société hellénique. La part de la tradition, bien que les critiques officiels se bouchent les yeux pour ne pas la voir, est évidente chez Platon. Le souvenir de la chute originelle transparaît clairement dans cette histoire des âmes qui existent avant la naissance dans le monde des Idées, et qui, par suite d'une faute, sont précipitées sur la terre dans l'enveloppe d'un corps. Quant à l'immortalité de l'âme, si magnifiquement célébrée dans le *Phédon,* chacun sait qu'elle constituait une croyance, non seulement de tous les Grecs, mais du genre humain tout entier. Non seulement Platon n'a pas trouvé cette vérité, mais, chose remarquable, il n'en donne guère qu'une pitoyable démonstration. Les raisons que donne son Socrate battent la campagne, ou il faut tout au moins, pour leur prêter un sens passable, les torturer au point que l'auteur ne les reconnaîtrait probablement plus. Mais c'est justement cette *tentative* de démonstration qui est puissamment originale. Personne, avant Platon, n'avait eu l'idée de justifier rationnellement ce que tout le monde croyait, de s'élever par les seules ressources de la philosophie à une vérité transmise jusqu'alors de bouche en bouche dans les enseignements du foyer. Comme Socrate avait prouvé Dieu, Platon veut prouver la vie future ; et naturellement, comme son maître, il arrive ainsi à des conceptions qui diffèrent tant soit peu de la conception populaire. Comme toujours, le philosophe repousse dédaigneusement les conceptions de la foule. Il emprunte aux aristocrates pythagoriciens leur théorie de la métempsycose et s'en sert pour établir une *hiérarchie des âmes*. Toujours le choix, la sélection, le système de l'échelle (au sommet de laquelle il est clair que Platon et ses amis se placent tacitement). Il y a neuf espèces d'âmes (neuf = trois fois trois) : 1° l'âme des philosophes, ou encore des hommes dont la vie est consacrée à la beauté, aux muses ou à l'Amour (1) ; 2° l'âme des bons rois, 3° l'âme des politiciens sages, ou des pro-

(1) *Phèdre*, XXVIII.

priétaires qui savent administrer sagement leurs biens, ou encore des hommes supérieurs dans le maniement des affaires (1); 4° l'âme des gymnasiarques et des médecins; 5° l'âme des devins et des initiés; 6° l'âme des poètes et des artistes; 7° l'âme des artisans et des laboureurs; 8° l'âme des sophistes et des démagogues; 9° l'âme des tyrans (2). Tout Platon se dévoile dans cette classification. Les trois premiers rangs appartiennent à la philosophie, aux royautés légitimes et héréditaires (βασιλεῖς), et aux aristocraties publiques ou privées. C'est le dessus du panier. Les trois rangs qui suivent groupent des professions honorables, mais moins « distinguées ». Les trois rangs inférieurs sont réservés à ceux que Platon dédaigne ou qu'il hait, à ce peuple qui vote pour les démagogues, à ces démagogues dont les excès, dus au pernicieux enseignement des sophistes, enfantent des tyrannies. Suivant leur degré de noblesse ou d'infamie, toutes ces âmes passent, après la mort, en des corps de choix ou en des corps de rebut, recommencent des destinées honorables ou odieuses, reçoivent des récompenses ou des châtiments gradués. On ne saurait avoir plus de préoccupations sociales dans l'organisation de l'autre monde et de l'autre vie.

III. — LE SOCIALISME ARISTOCRATIQUE.

Mais l'autre monde est bien loin, et c'est le monde actuel qui frappe le plus nos regards. On conçoit donc que la démangeaison d'arranger, de combiner, d'organiser, s'applique aussi chez Platon à la société des vivants. Tous les jours, des événements se produisent, qui le froissent, qui le choquent, qui lui font rêver une cité meilleure. L'imagination et la logique, décuplées l'une par

(1) Cette paraphrase nous semble nécessaire pour rendre les trois mots de Platon : πολιτικοῦ, οἰκονομικοῦ, χρηματιστικοῦ. Cousin traduit mot à mot : « un politique, un économe, un spéculateur. » Ce dernier terme est absolument impropre, et les deux autres sont vagues. Platon classe en réalité, dans cette troisième catégorie d'âmes, les *hommes capables*, les *grands patrons*, éminents par leurs qualités comme par leur fortune.

l'autre, lui font voir, en regard d'Athènes telle qu'elle est, Athènes telle qu'elle devrait être. Déjà un poète, Aristophane, a construit dans les nuages sa *Néphélococcygie*, ou cité des oiseaux. Xénophon, dans un traité didactique de forme, satirique au fond, idéalise Lycurgue pour rabaisser la constitution d'Athènes. Platon, à son tour, s'élance des hauteurs de la métaphysique sur le champ de bataille social. Il compose la *République* et les *Lois*, qui sont comme les deux premiers actes d'une trilogie philosophique sur la cité; dans la *République*, nous voyons le tableau de la cité idéale. Dans les *Lois*, celui d'une cité moins parfaite, mais aussi moins irréalisable. Enfin, Platon méditait un troisième ouvrage, où il aurait dépeint un troisième type de cité, représentant pour lui le *minimum* de perfection exigible, ou encore le *maximum* de concessions accordé par lui aux égarements de ses contemporains.

Nous ramènerons à trois pensées fondamentales les idées de Platon sur la cité : 1° la cité est une famille; 2° la cité doit être aristocratique; 3° cette aristocratie doit être représentée par des philosophes.

L'état social hellénique, brisant la grande communauté de famille et groupant les hommes en une foule de petites vallées au bord de la mer, a pour résultat de *transposer* les habitudes communautaires, et de substituer, en beaucoup de cas, au concept de la famille le concept plus élargi de la cité. Cette manière de voir n'est donc aucunement particulière à Platon. Il a seulement traduit, — en l'exagérant comme un bon théoricien, — l'opinion alors dominante. « Le législateur, dit-il, en écrivant ses lois, doit faire auprès de ses concitoyens le personnage *d'un père et d'une mère* pleins de prudence et d'affection (1). »

Cette idée est dans l'air. Nul ne la repousse. Elle inspire toutes les législations helléniques. Elle règne à Sparte comme à Athènes, plus encore à Sparte qu'à Athènes, car le commerce, dans cette dernière ville, suscite un certain degré d'initiative privée. Mais Platon est intransigeant. Pas d'intérêts particuliers,

(1) *Lois*, IX.

pas d'*a parte* dans la grande famille municipale : « Tout devrait être commun à tous, même les yeux, les oreilles et les mains (1) ». Cette famille, il s'agit de bien l'élever : « La vraie manière de procéder, en fait de lois, est de débuter par la vertu (2) ». Et encore : « Il faut rechercher une législation qui ait l'avantage de *rendre heureux* ceux qui l'observent, en leur procurant *tous les biens*. C'est le système de la Cité-Providence dans toute sa splendeur. Les légistes, les jacobins, tous les courtisans de l'État-Providence sauront plus tard où frapper pour approvisionner leurs systèmes.

La fonction de la cité est donc, à proprement parler, une espèce d'éducation. Cette éducation se divise en deux parties : éducation du corps, éducation de l'âme. L'éducation de l'âme n'est autre que la *politique* et se subdivise elle-même en deux éléments : l'*art législatif* et l'*art judiciaire*. L'éducation du corps s'opère également par deux procédés, le *gymnastique* et la *médecine*. Ces quatre procédés peuvent se rapprocher symétriquement. L'art législatif est à l'âme ce que la gymnastique est au corps, et la médecine est au corps ce que l'art judiciaire est à l'âme (3). Le malheur, c'est que ces quatre procédés sont victimes de contrefaçons, de corruptions. Des arts faux combattent l'effet des arts vrais. La gymnastique est attaquée par la *toilette*; la médecine, par la *cuisine*; l'art législatif, par la *sophistique*; l'art judiciaire, par la *rhétorique*. La mission du législateur est donc indiquée. Il faut proscrire la toilette, proscrire la cuisine, proscrire la sophistique, proscrire la rhétorique, et développer en revanche les quatre arts véritables que compromettent ces quatre arts postiches et usurpateurs.

De là un système formidable de réglementation. Une loi d'Athènes défendait déjà l'oisiveté et ordonnait à chaque citoyen de déclarer chaque année l'occupation dont il vivait. Une autre loi défendait de mentir au marché. Platon veut davantage. « Il faut prescrire à tous les citoyens, pour tout le temps de

(1) *Lois*, V.
(2) *Ibid.*, X.
(3) *Gorgias*.

leur vie, un ordre d'actions depuis le lever du soleil jusqu'au lendemain matin (1) ». Les propriétés seront inaliénables. Les inégalités de fortune seront admises (remarquez l'aristocrate sous le socialiste), mais de façon à ce que nul, par héritage, n'ajoute plus du triple au domaine primitif (remarquez le socialiste sous l'aristocrate). La cité sera petite, éloignée de la mer pour n'être pas corrompue par le négoce ; elle aura le moins de rapports possible avec les autres cités. Elle ne comptera pas plus de 5.040 citoyens ; les mariages et le nombre des enfants sont réglés par la cité : « Nous remettons aux magistrats le soin de régler le nombre des mariages, afin qu'ils maintiennent le même nombre d'hommes, en réparant les vides de la guerre, des maladies et des autres accidents, et que la cité, autant qu'il se pourra, ne s'agrandisse ni ne diminue (2). » Les femmes, au moins pour la classe des guerriers et celle des magistrats, seront communes, « afin que les enfants se sentent encore plus frères ». Ces enfants seront élevés par les magistrats. Avouons qu'on ne saurait concevoir de moyens plus décisifs pour fondre les concepts de cité et de famille (3). Nous mêlons, un peu à dessein, les idées de la *République* et celles des *Lois*. Le second ouvrage atténue légèrement les utopies du premier. Au fond, ce que nous recherchons, ce sont *les tendances sociales* de Platon, et elles se manifestent énergiquement dans ces deux plans de cité, toujours dans le même sens, celui de la réglementation absolue, complète, descendant dans les détails les plus intimes. Comme un autre penseur ancien, Platon voudrait que chaque citoyen habitât une maison de verre, et que les magistrats eussent constamment les yeux braqués sur son intérieur. La chose est d'ailleurs logique. Admettez le principe énoncé plus haut : que la cité est une famille, et que l'autorité municipale incarne le pouvoir *paternel et maternel ;* toutes les

(1) *Lois*, VII.

(2) *République*, V.

(3) Pour bien montrer qu'il s'agit d'un courant d'idées et non d'une fantaisie personnelle de Platon, rappelons qu'Aristote trouvait mauvais, lui aussi, que les enfants fussent élevés par leurs parents jusqu'à l'âge de seize ans. Cette éducation, d'après lui, était funeste à la cité.

énormités de la *République* s'expliquent le plus naturellement du monde.

Mais de qui émaneront tous ces règlements? Dans la famille, le problème est résolu par la nature. Le père et la mère sont là. Dans la cité, la chose n'est plus si simple. Il faut donc un gouvernement. Quel est le meilleur?

Platon répond, dans la *République*, en décrivant cinq formes gouvernementales, qui se succèdent et sortent l'une de l'autre, la meilleure engendrant une moins bonne et tout allant de mal en pis jusqu'à la forme la plus mauvaise. Ces cinq formes sont l'aristocratie, la timocratie, l'oligarchie, la démocratie et la tyrannie. L'aristocratie (qui ne fait qu'un avec la monarchie antique, βασιλεία), est le gouvernement des *meilleurs*, c'est-à-dire à la fois des plus nobles, des plus riches et des plus sages. Avec la timocratie, nous descendons le premier échelon de la décadence. Les chefs sont trop guerriers et s'attachent trop au butin, état de choses qui amène l'oligarchie, gouvernement exclusivement fondé sur la prédominance de la richesse. Les riches opprimant le peuple, celui-ci se soulève, et l'on voit apparaître la démocratie qui, à un moment quelconque, finit par abdiquer ses pouvoirs entre les mains d'un autocrate. L'évolution aboutit à la tyrannie.

Fidèle à ses instincts symétriques, Platon s'attache à établir un parallélisme curieux entre les différentes étapes d'une cité passant de l'aristocratie à la tyrannie et celles de l'âme humaine se laissant glisser de la vertu parfaite à l'état pleinement vicieux. De là, au point de vue de la valeur morale, cinq espèces d'hommes correspondant par leurs qualités ou leurs défauts aux cinq formes de gouvernement. Chez l'homme *aristocratique*, la *raison* gouverne; chez l'homme *timocratique*, c'est le *cœur;* chez les trois hommes *oligarchique*, *démocratique* et *tyrannique*, ce sont les *sens*, plus ou moins violemment déchaînés suivant le degré de décadence.

Comme on le voit, l'idéal de Platon, en matière de gouvernement, est la *direction familiale de la cité par les supériorités sociales*. C'est le gouvernement d'un petit nombre, avec ou sans

prééminence d'une individualité d'élite; mais ce petit nombre de chefs ne doit verser ni du côté des excès belliqueux, car on tomberait dans la timocratie, ni dans un système de hiérarchie uniquement basé sur la fortune, ce qui serait l'oligarchie. Sans doute, il faut que la cité soit forte au point de vue militaire, mais les guerriers n'ont que le second rang dans la société. Sans doute, il faut que les magistrats soient riches, mais la richesse doit céder le pas à la noblesse.

En ce qui concerne la richesse, insistons toutefois sur certaines vues remarquables de Platon. L'auteur de la *République* est convaincu que le politicien de métier, celui qui *vit* de la politique, est un fléau des plus dangereux : « Partout où l'on voit courir aux affaires publiques des mendiants, des gens affamés de biens, qui n'en ont aucun et qui s'imaginent que c'est là qu'ils doivent en aller prendre, il n'y pas de bon gouvernement possible (1). » Donc, il faut nommer magistrats des hommes qui ont de quoi vivre largement, des hommes qui, eu égard à leur situation privée, n'ont pas envie d'être au pouvoir. « A qui imposeras-tu la garde de la Cité, si ce n'est à ceux qui, mieux instruits que tous les autres dans la science de gouverner, ont *une vie bien préférable à la vie civile* et qui leur offre d'autres honneurs (2)? Quant aux indigents, ils sont un mal social. « Dans toute cité où tu verras des pauvres, il y a aussi des filous cachés, des coupeurs de bourse, des sacrilèges et des fripons de toute espèce (3). » Les pauvres sont des frelons. De ces frelons, les uns sont sans aiguillon. Ils sont ennuyeux, mais non dangereux : ce sont les pauvres ordinaires. Les autres ont un aiguillon : ce sont les mauvais politiciens, les démagogues, les malfaiteurs. Il faut donc supprimer le paupérisme, et pour cela empêcher l'aliénation des biens, car on ne devient pauvre qu'en vendant son patrimoine.

Toute cette partie de la politique de Platon reflète avec une vivacité admirable les regrets, les rancunes, les dédains, l'impuissance mélancolique de ce petit groupe d'aristocrates, de

(1) *République*, VII.
(2) *Ibid.*
(3) *République*, VIII.

propriétaires éminents que la démocratie athénienne écartait obstinément du pouvoir. Il y a là un pendant parfait aux comédies d'Aristophane. Platon est un Aristophane sérieux; Aristophane un Platon grotesque; mais tous deux, chacun à sa manière, dirigent la polémique d'un même parti.

Enfin, à qui le pouvoir, puisque la richesse, quoique nécessaire, est insuffisante? Aux philosophes, répond Platon. Eux seuls peuvent rendre la Cité heureuse, parce qu'ils connaissent les lois qui la gouvernent, ou plutôt le but qu'il faut atteindre en la gouvernant. La vraie aristocratie, c'est la « sophocratie (1) ». Puisqu'il s'agit de former tous les hommes à la vertu, de les conduire tous au bonheur, à qui ce rôle de providence juste et sage serait-il mieux dévolu qu'à celui qui fait profession de justice et de sagesse, et qui a longuement étudié cette « dialectique », la science des sciences, qui élève l'homme vers l'idéal? Pendant quinze ans, de vingt à trente-cinq ans, le jeune aristocrate qui voudra se dévouer à la direction des affaires de son pays devra préalablement se consacrer à des études philosophiques, après quoi il sera initié, par un apprentissage pratique, au maniement des affaires. Car enfin, il faut savoir un métier pour l'exercer. On exige partout cette condition, hormis en politique. C'est là pourtant qu'elle est particulièrement essentielle. La société athénienne offre l'image d'un vaisseau dont le capitaine est presque sourd, presque aveugle, peu instruit à l'art de la navigation. Les matelots se disputent le gouvernail. Chacun, sans connaître un mot du pilotage, veut diriger le navire à son gré. Ils prétendent que le pilotage n'est pas une science qui puisse s'apprendre « et si quelqu'un s'avise de dire le contraire, ils sont tout prêts à le mettre en pièces (2) ». Que d'amertume concentrée dans ce dernier trait et comme nous retrouvons bien, dans ces matelots qui repoussent leur contradicteur, ces captifs de la caverne qui raillent sottement leur compagnon délivré!

Ce passager sage et instruit, c'est Platon, c'est Socrate, c'est le petit clan des amis, c'est la sagesse méconnue, c'est la tradition

(1) Fouillée.
(2) *République*, VI.

reniée, ce sont les autorités sociales mises en quarantaine. Le pauvre Platon ronge son frein. Il voit bien ce qu'il ferait, à la place de ceux qui gouvernent; il sent ou il croit sentir qu'il ferait mieux; mais la citadelle est inexpugnable. Il se tient donc à l'écart, drapé dans une fierté douloureuse; mais il faut bien que cette activité cérébrale se reporte d'un autre côté. Elle se reporte, comme nous l'avons montré, sur la théorie, sur toutes les doctrines du penseur, métaphysiques, esthétiques, sociales. Elle se venge de ne pas bâtir sur le sol en bâtissant dans les nuages. Platon se croit digne du pouvoir parce qu'il est philosophe, et il ne voit pas que c'est justement cet exil du pouvoir qui le rend philosophe, et de jour en jour davantage, en lui donnant plus de loisirs pour observer, pour méditer, pour converser, pour écrire, pour polir et repolir ces admirables dialogues qu'il n'aurait certes pas le temps de faire s'il avait à courir de l'assemblée du peuple au Prytanée, du Sénat à l'Aréopage. La postérité remerciera les Athéniens d'avoir fait si peu de cas de la candidature secrète et souffrante de Platon, dont l'arrivée au pouvoir n'eût pas changé grand'chose dans les désordres municipaux, et nous eût privés de tant de chefs-d'œuvre littéraires, chefs-d'œuvre où se dessine si originalement cette triple physionomie d'artiste délicat, de philosophe idéaliste, de socialiste aristocrate, et où se trouve peut-être entrevue cette vérité importante, que la connaissance de la Science sociale serait fort utile aux hommes d'État, fussent-ils les plus choisis d'entre les philosophes et les penseurs.

G. d'Azambuja.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

EN SAVOIE

S'il est un terrain où la coopération devrait spontanément pousser de profondes racines et donner des fruits abondants, c'est assurément celui de la vie rurale. Entre personnes souvent issues d'une même origine, se connaissant intimement depuis l'enfance et vivant côte à côte du même genre de vie, soumises aux mêmes besoins, goûtant les mêmes plaisirs et supportant les mêmes peines, sachant le fort et le faible de leur voisin, renseignées à fond sur l'étendue et la solidité du gage qui garantit ses obligations, il semble que l'association devrait naître sans effort et se développer heureusement. De fait, nous la trouvons parfois réalisée dans ces conditions sous les formes les plus variées et les plus touchantes; faut-il moissonner le blé, séparer la paille du grain, vendanger le raisin, le fouler et le presser, faut-il mettre en action la batteuse à vapeur ou l'alambic, vite on court chercher des aides aux maisons voisines, on emprunte des journées de travail qu'on rendra plus tard dans une circonstance pareille. A quelques jours libres, au printemps ou à l'automne, les cultivateurs aisés laboureront pour le compte de ceux qui n'ont pas d'attelage, quitte à réclamer de leurs obligés, le cas échéant, quelque menu service. Échange incessant de bonnes volontés, concours continu de travail et d'efforts, telle est la règle

qui préside, au moins dans les pays de petite culture, aux relations entre habitants du même hameau, loi si bien établie qu'on ne la remarque même pas. Combien ces volontés, habituées déjà à s'unir, ne sembleraient-elles pas faites pour se grouper en sociétés d'assurance réciproque, de secours mutuels, de coopération pour la production, la consommation ou le crédit. Et cependant, il n'en est rien. Avant la récente création des syndicats agricoles, la coopération sous cette forme plus large et plus compliquée était un fait absolument ignoré de nos paysans; et aujourd'hui encore, les choses en sont à ce point qu'on n'aperçoit guère ce que l'Institut a voulu désigner aux fidèles de ses concours, quand il leur a proposé dernièrement une étude sur les « Institutions de mutualité dans les campagnes françaises. »

La mollesse timide et insouciante de la classe riche et instruite, le préjugé ancré qui interdit chez nous aux particuliers d'entreprendre aucune œuvre d'intérêt public sans l'avis ou l'encouragement du gouvernement, la profonde horreur qu'inspire aux fonctionnaires tout ce qui est libre et spontané, voilà sans doute les principales causes de ce déplorable phénomène. Des inondations ont-elles noyé les terres ensemencées, les récoltes se sont-elles trouvées compromises par excès de sécheresse, les paysans, ou tout au moins ceux qui portent pour eux la parole, se tournent aussitôt vers l'État, ce grand guérisseur de tous les maux. Immédiatement les députés votent un crédit et accroissent ainsi de quelques millions le déficit réglementaire du budget. Le contribuable est tout heureux d'empocher le petit écu qui lui est attribué pour compenser une perte incomparablement plus forte.

L'événement prouve que l'intervention de ce protecteur, tout puissant qu'il semble, ne suffit pas. Sans doute, la prime distribuée aux producteurs de céréales, de vin, de bétail, ou d'autres choses encore sous la forme de droits protecteurs, peut s'excuser chez nous par cette considération que la France est un pays de méthodes rurales encore arriérées et qu'elle est obligée de faire face à la charge d'une dette publique insensée; il n'en est pas moins vrai que le remède radical à la crise agricole doit

être demandé à la multiplication de l'effort individuel, et cela par la coopération, *lorsque c'est nécessaire.*

Il m'a donc semblé intéressant d'étudier, sous une forme concrète, dans un département où les plaines alternent avec les plateaux et les montagnes, un des principaux produits de notre agriculture, le laitage. On verra dans ce coin de la France la coopération concentrant sous l'aiguillon de la nécessité des efforts isolés, substituer de plus en plus, par la mise en commun des produits de l'étable, l'économie au gaspillage et, par la spécialisation du travail, le travail technique, à l'empirisme routinier; on le verra permettre, en fin de compte, aux paysans de retirer de leur lait le maximum de rendement, tout en réalisant une très grande diminution de main-d'œuvre. La diffusion de ces associations d'industrie laitière, qui sont aptes à prospérer dans plusieurs régions de la France, aurait pour effet, non seulement d'augmenter la richesse de notre pays en apportant un adoucissement au malaise dont souffre notre agriculture, mais encore de développer dans nos campagnes les qualités d'ordre, de sobriété, de prévoyance, qui caractérisent le petit propriétaire rural français. Il n'est donc pas inutile de faire connaître cette organisation.

I

De tout temps, les populations pastorales ou agricoles ont su tirer parti de l'aptitude qu'a le lait de se transformer en aliments solides et concentrés, sous l'influence de certaines manipulations et de certaines fermentations. Les procédés élémentaires que pratiquent à cet effet les ménagères savoyardes sont ceux qui vraisemblablement ont été employés, sauf quelques variantes, à toutes les époques et dans tous les pays. La fabrication du beurre, pour ne prendre que cet exemple, n'a jamais différé au fond que par la plus ou moins grande rapidité de la batteuse employée à cet effet. Le résidu laissé par la transformation du lait en beurre est utilisé en Savoie à une première

variété de fromage domestique, le *battusson :* on forme avec ce résidu chauffé légèrement une pelote ronde, grosse comme un œuf, qu'on sale et qu'on poivre à plusieurs reprises tandis qu'elle sèche sur un linge fin. Les *tomes* s'obtiennent encore à moins de frais avec le lait dépouillé de sa crème et caillé, au moyen de présure, en une masse solide qu'on égoutte dans un récipient percé de trous, avant de la saler énergiquement sur toutes ses faces. Ce fromage acquiert une saveur toute particulière, relevée d'un parfum très caractéristique, quand il a passé plusieurs jours entre deux couches de marc de vendange.

Cette utilisation rudimentaire du lait a longtemps suffi aux petits habitants de la grande vallée dont Chambéry est le centre et qui s'étend du Rhône aux Alpes, de plus en plus resserrée, du côté de l'Est, entre les contreforts de la grande chaîne de montagnes. Pour ces petits propriétaires dont le vin et le blé forment les deux principales ressources, le bétail jouait surtout le rôle d'un instrument de culture. Chez eux, les vaches traînaient, comme les bœufs, le chariot et la charrue ; le lait était consommé à la maison, et c'était tout au plus si, de temps en temps, ils portaient leur beurre au marché du chef-lieu.

Tout autre est la situation des habitants des montagnes voisines. Ici les rochers, les forêts et les prairies ne laissent presque pas de place aux terres labourables. Le vert clair des pentes gazonnées alterne à perte de vue avec le vert sombre des mélèzes et des pins. C'est aux troupeaux qui broutent cette herbe parfumée que le montagnard doit demander la subsistance. Pour tirer pleinement parti de cette source de richesse, le travail isolé ne suffit pas, l'exploitation en commun s'impose. L'appropriation du sol elle-même ne saurait s'opérer aussi fortement que dans la plaine, car elle n'a pas été précédée du fait originel qui la légitime, le travail. La prairie existe par elle-même et se perpétue sans demander ni labours ni semailles; à peine quelques travaux d'irrigation sont-ils çà et là nécessaires à sa conservation ; aussi est-elle, ainsi que la forêt, possédée en grande partie à titre de bien de communauté par les villages sur les territoires desquels elle est située. Dans ce milieu, l'asso-

ciation des habitants, la mise en commun de leur bétail et de ses produits se réalise donc spontanément, elle naît de la nature même des choses et se manifeste sous deux formes principales : les chalets et la fruitière.

Les chalets sont de vastes cabanes bâties de troncs de sapin, tant bien que mal emboîtés les uns dans les autres. Le toit est formé d'ancelles et de bardeaux ; le sol nu tient lieu de plancher. Ces abris primitifs, parfois propriété d'un village, mais plus souvent d'un individu ou d'une société de paysans, sont établis, à des hauteurs où il serait impossible de vivre pendant l'hiver, soit dans un recoin de la forêt abrité des vents, soit sur une éminence d'où la vue embrasse l'étendue des pâturages à exploiter. C'est dans de telles stations alpestres que la moitié au moins des troupeaux de chaque village des higlands savoisiens séjourne de mai à septembre, sous la garde de cinq ou six personnes.

Le plateau des Bauges, où j'ai étudié cette organisation, se compose d'une dizaine de communes situées à une altitude qui varie entre 500 et 800 mètres et entourées d'un rempart de montagnes. Sur ces hauteurs, on compte une trentaine de pâturages, dans chacun desquels séjournent environ de 60 à 120 vaches ou génisses et de 30 à 80 chèvres, plus un certain nombre de porcs nourris des résidus du laitage.

Aussitôt que, délivrées de leur linceul de neige, les touffes de gazon ranimées se sont épanouies aux rayons de l'ardent soleil de mai, un berger commence à conduire les chèvres du village dans le pâturage alpestre. Un mois plus tard, lorsque l'herbe est suffisamment grandie, l'armée pacifique des vaches et des génisses fait de même son ascension, réveillant partout les échos à l'étrange musique des clochettes sonores que chacune d'elles agite d'un mouvement cadencé, en poussant de longs et joyeux mugissements.

Pendant la belle moitié de l'année, ces bêtes, ivres de grand air et de liberté, vont chercher leur pâture et ne rentrent aux chalets que pour éviter la fraîcheur des nuits. C'est dans ces abris que le lait est transformé. Cette opération incombe à un personnage qu'on appelle le *fruitier*. Sous sa direction, deux aides sont chargés de la traite du bétail et du nettoyage des ustensiles, enfin

deux ou trois bergers gardent le troupeau. La vie de ces braves gens n'a rien de commun avec celle qu'on menait jadis à Sybaris. Ils couchent au-dessus des animaux, sur le foin du grenier; le pain et le lait alternent dans leurs festins avec le fromage et le sérai. Une demi-douzaine d'écuelles et de cuillers de bois constituent toute leur vaisselle, et leur mobilier meublant se réduit à un banc dressé en plein air devant une table, dans un endroit abrité du vent.

Le matériel de leur travail est généralement tout aussi primitif. Nous le retrouverons, perfectionné et complété, lorsque nous visiterons une *fruitière* et que nous assisterons à la confection d'une meule de gruyère. J'en ferai alors l'inventaire et la description. C'est dans ces chalets que s'élaborent ces fromages dont les modestes dimensions s'accommodent du lait d'un petit nombre de chèvres ou de vaches, mais dont la chair onctueuse et fine exige en revanche une crème fraîche, épaisse et homogène que produisent seuls les hauts pâturages. Comme son nom l'indique, le *vacherin* se fabrique exclusivement avec du lait de vache, de préférence dans les mois d'octobre et de novembre. Aussitôt trait, le lait est soumis à la présure. Quand la caillée est suffisamment formée, on la retire de son récipient, au moyen d'une spatule en bois, par tranches horizontales qu'on reporte avec les mêmes dispositions dans un cylindre garni à l'intérieur d'une toile à claire-voie. Après avoir été tourné et retourné à plusieurs reprises jusqu'à son égouttement complet, la masse est entourée d'une bande d'écorce d'orme et retirée dans une cuve, elle est salée successivement sur ses deux faces.

Le *chevrotin* se fabrique avec le lait des chèvres de la montagne. Comme pour le vacherin, le lait est présuré dès qu'il est trait. Lorsque la caillée est suffisamment compacte, elle est entourée d'un petit cercle en bois, elle est ensuite salée jusqu'à son complet dessèchement. C'est également le lait de chèvre qui entre dans la composition du *gratteron*. On mélange la traite du soir à celle du matin et l'on chauffe la masse pour lui restituer sa chaleur naturelle. Une fois séparée du petit-lait, la caillée est salée sur toutes ses faces à plusieurs reprises.

Pour être complet, il faudrait énumérer après ces trois spécimens de l'industrie laitière dans les Bauges, d'innombrables fromages qui se fabriquent en Maurienne et en Tarentaise. J'en ferai grâce au lecteur; ces variétés n'importent que peu à l'étude que nous poursuivons.

II

D'après les détails qui précèdent, il est facile de comprendre que le chalet, cette première forme d'exploitation collective, n'a sa raison d'être que sur les hauts sommets, dans des sites rares : elle n'est guère susceptible d'extension ni de perfectionnement.

Pour la fruitière, c'est tout autre chose. Une différence essentielle sépare cette organisation de celle du chalet. Dans la fruitière on opère sur des produits fournis par des bêtes isolées, dont les propriétaires gardent la disposition, tandis que dans le chalet le bétail est confié aux soins de ceux qui sont chargés de transformer son lait. Les fruitières peuvent donc fonctionner dans la plaine elle-même, où les bêtes sont éparses chez leurs propriétaires. L'extension de ce mode d'exploitation est néanmoins subordonné à deux conditions : il faut qu'il y ait des moyens de communication et de transport suffisants, et des débouchés nombreux et assurés. Si, avant son annexion à la France en 1860, la Savoie réalisait suffisamment la première de ces conditions, sa situation enserrée entre les Alpes et la frontière française ne lui permettait guère de répondre à la seconde; aussi, la majorité des établissements de ce genre, qui existent actuellement dans les deux nouveaux départements, date-t-elle de ces dernières années. Il s'en fonde tous les jours de nouveaux. On en compte 50 dans la Savoie proprement dite dont 20 sur le plateau des Bauges; et on en compte près de 300 dans la Haute-Savoie. L'énorme disproportion qui se montre entre ces deux chiffres s'explique par la nature montagneuse de la Haute-Savoie, et aussi par ce fait que les habitants de la partie de la Savoie qui confine aux grandes Alpes pratiquent

surtout l'élevage du bétail ; elle indique bien néanmoins que l'évolution de l'industrie laitière est encore à son début dans la Savoie proprement dite. Cette période d'incubation présente d'ailleurs un intérêt plus grand que celle de plein épanouissement pour qui s'attache, comme je le fais maintenant, à étudier une transformation, à constater les difficultés qu'elle doit vaincre, à connaître l'esprit dans lequel elle a été entreprise.

Les fruitières peuvent recevoir des organisations différentes, que j'examinerai séparément et que je ramènerai à deux types principaux : la forme industrielle et la forme coopérative.

Les cultivateurs apportent chaque jour leur lait à un entrepreneur qui l'achète à un prix ferme, fixé une fois pour toutes, et en tire parti à ses risques et périls. Jusqu'ici l'association n'existe pas encore. Elle apparaît déjà lorsqu'un certain nombre de propriétaires ruraux organisent une fromagerie et la louent à un homme, qui fabrique le beurre et les fromages à sa guise, gardant pour lui les bénéfices de même qu'il supporte les pertes ; les bailleurs de fonds, très nombreux d'ordinaire, touchent le prix de vente de leur lait et y joignent l'intérêt des fonds avancés par eux, mais ils restent étrangers à la fabrication. Tel est le type que j'ai, faute de mieux, baptisé du nom d'industriel.

Le second se présente sous une forme moins simple. La condition essentielle de son existence est, comme dans toute société coopérative, la confiance réciproque. Un certain nombre de producteurs conviennent de transformer leur lait en commun, ils organisent un local et font choix d'un préposé qu'ils surveillent et dirigent au moyen d'un comité exécutif. Ils répartissent entre eux les bénéfices, soit en nature, soit en argent, soit des deux manières à la fois, au prorata de la matière première fournie.

Je vais étudier ces divers organismes, non plus *in abstracto* comme jusqu'à présent, mais sous une forme concrète, en décrivant une fruitière industrielle située dans un village de montagne et une fruitière coopérative située dans un village de plaine. L'une et l'autre n'ont que trois ans d'existence ; nous pourrons donc nous rendre compte des circonstances qui ont déterminé leur

naissance, les voir grandir et se développer, apprécier enfin le changement qu'elles ont introduit autour d'elles dans la vie économique rurale.

III

Saint-Pierre d'Entremont est un gros village de 1.500 habitants, situé entre la vallée de Chambéry et celle du Grésivaudan. Les maisons de cette localité, au nom caractéristique, se répartissent en dix-sept hameaux éparpillés au milieu d'un vrai chaos de montagnes. De magnifiques pâturages coupés de bois, propriété de l'État ou de la commune, occupent la presque totalité du territoire. Les quelques centaines d'hectares de mauvaises terres labourables dont disposent ses habitants sont loin de suffire à leur consommation. Détail typique : la plupart de ces gens possèdent, dans la commune située au-dessous de la leur, un morceau de vigne qu'ils cultivent eux-mêmes et dont ils retirent le vin nécessaire à leur consommation. Ils ont ainsi à faire, chaque jour, à certaines époques de l'année, plusieurs heures de marche, la pioche sur l'épaule.

Le pays est riche. Plusieurs familles possèdent des fortunes d'un capital supérieur à 100.000 francs. Si de tels chiffres sont exceptionnels, l'aisance du moins est générale. Nous verrons tout à l'heure que cette médaille à l'effigie brillante n'est pas sans revers.

L'élevage et le commerce du bétail constituent la ressource principale de cette population. Chaque année les gens d'Entremont vont aux foires de Maurienne faire l'acquisition de bestiaux qu'ils revendent après une certaine période de stabulation. Une routine, aussi ancienne que peu justifiable, leur défend d'engraisser des veaux et de les garder à l'écurie jusqu'à leur plein développement ; ils préfèrent acheter le bétail déjà tout formé pour l'engraisser et profiter de son amélioration.

Le commerce exige des qualités d'habileté, d'ordre et de prévoyance, qui ne se rencontrent pas chez tous ceux qui s'y adonnent. Souvent, à Entremont, le bénéfice d'une bonne opération

servira de prétexte à des dépenses exagérées : l'heureux vendeur profitera, par exemple, de cette avance pour faire l'acquisition d'un champ qu'il ne pourra jamais achever de payer. Il faut compter, là aussi, sur l'insolvabilité des débiteurs, tous les règlements de compte se faisant à terme, enfin, les marchés se débattent toujours au cabaret; lors de leur conclusion, le vendeur régale l'acheteur, à charge de revanche au moment de la livraison. Une bonne partie de l'argent qui devait revenir au ménage est consacrée à ces libations. Il se trouve que les intérêts spirituels d'Entremont sont confiés à un prêtre ausssi dévoué qu'éclairé, qui, depuis près de trente ans, s'efforce de développer la moralité et le bien-être dans la paroisse dont il a la charge. Or, dans le désir de supprimer ces stations prolongées au cabaret, et de substituer une source de bénéfices stables et réguliers à une industrie aux profits variables et aléatoires, le curé eut l'idée d'organiser une fruitière, grâce à laquelle, les vaches prenant la place des bœufs destinés à l'élevage, un revenu fixe et courant devait remplacer le produit variable et intermittent des ventes. Entremont est situé à une quinzaine de kilomètres du monastère de la Grande-Chartreuse. Les Pères chartreux sont aussi riches que généreux. La fruitière se fonda tout naturellement sous leurs auspices. Fort de cet appui, le maire d'Entremont, homme d'intelligence et d'initiative, risqua l'entreprise et installa tout; puis, devant les hésitations ou les résistances que rencontrèrent ses tentatives d'organisation coopérative, il offrit d'acheter le lait de la commune à raison de 11 centimes le litre. A ses yeux, cette situation n'est d'ailleurs que provisoire, et il ne désespère pas de réussir à former une société coopérative.

Nulle part, on ne modifie du jour au lendemain des habitudes locales invétérées, et cela, à la campagne moins que partout ailleurs. Depuis sa fondation, la fruitière d'Entremont a dû se contenter d'une moyenne quotidienne de 250 litres de lait. Dans le but de tirer meilleur parti d'une quantité si faible, le propriétaire fabrique principalement du beurre et accessoirement des fromages. Chose curieuse! c'est la jeunesse du village, la jeunesse ordinairement éprise de nouveautés, qui est le plus

opposée à la révolution domestique impliquée dans l'adhésion au règlement de la fruitière. Elle redoute le surcroît de besogne que cette réforme lui imposerait en obligeant garçons et filles à traire les vaches avant le jour pour porter le lait à une assez grande distance, jusqu'au hameau central. Quelque modeste que soit le chiffre de sa production, cet établissement n'en est pas moins intéressant à visiter; il comporte, en effet, le même outillage et donne à ceux dont il transforme les matières premières, les mêmes résultats, que s'il fonctionnait sur une plus vaste échelle.

Franchissons le seuil de la maison neuve où s'élabore le lait des quarante familles qui, jusqu'à ce jour, ont adhéré aux statuts de la fruitière. Nous nous trouvons dans une vaste pièce carrelée; une grande chaudière en cuivre sert de pendant à l'écrémeuse centrifuge qui, chaque jour, sépare instantanément le lait de la crème. On sait que le lait se compose d'une matière grasse et de divers autres éléments plus denses (1). Plus légers, les globules butyreux tendent à remonter à la surface et à se séparer de la partie liquide. Le seul moyen d'obtenir cette dissociation fut longtemps de la laisser s'opérer toute seule, en abandonnant, un certain nombres d'heures, le lait à lui-même. Aujourd'hui on arrive au même résultat d'une façon beaucoup plus expéditive en versant le lait dans un récipient animé d'un mouvement de rotation très rapide. Le liquide présente d'abord, sous l'action de la force centrifuge, une surface concave; puis, la vitesse de rotation devenant de plus en plus grande, les molécules forment bientôt un cylindre liquide et creux et se partagent en deux couches verticales bien distinctes, la première formée du lait dépouillé de sa matière grasse et qui, plus dense, se presse contre les parois du récipient, la seconde, formée de la matière grasse qui, moins dense, se tient plus rapprochée de l'axe. Une fois cette séparation effectuée, il n'y a plus qu'à déterminer l'écoulement au dehors des deux parties du liquide à l'aide de conduits séparés, en attendant de transformer la crème en beurre au moyen d'une batteuse et d'un malaxeur.

(1) 0,93 pour 1,036.

Chaque année, la fruitière d'Entremont livre à la consommation 5.000 kilos d'un beurre qu'elle vend 2 fr., 50 à 3 francs, suivant la saison ; elle tire également parti du petit-lait sous la forme de fromages de gruyère confectionnés suivant les procédés qui seront exposés plus loin; elle utilise enfin les résidus en engraissant une dizaine de cochons.

Deux autres pièces contiguës au laboratoire servent, la première à loger le fromager, la seconde à recevoir le lait. Les récipients qui contiennent ce liquide baignent dans un courant d'eau incessamment renouvelé qu'alimente le ruisseau sur les bords duquel est construite la fruitière. Ce ruisseau fournit encore la force motrice qui met en mouvement, par un arbre de transmission, la machine à battre le beurre. Deux caves à température inégale complètent enfin cette installation.

Le nombre des participants à la fruitière est de quarante. Entre eux tous ils ne possèdent que cinquante vaches dont le lait soit utilisé pour la consommation. La quantité de lait quotidiennement fournie par eux est, en moyenne, de 350 litres en été et de 150 litres en hiver. Ce produit leur est payé à raison de 11 centimes rendu à la fruitière, et de 10 centimes dans l'autre cas. La quantité de beurre fabriquée annuellement s'élève à un peu moins de 5.000 kilos, dont une moitié se vend 2 fr. 75 et l'autre 3 francs. La fabrication du fromage figure sur les livres pour 5.300 kilos, vendus en moyenne 65 centimes. L'élevage des cochons donne un bénéfice de 150 francs. On peut évaluer approximativement les bénéfices bruts à une vingtaine de mille francs dont il faut déduire les frais suivants : 1° intérêts et amortissement des capitaux engagés (1); 2° 9.500 francs environ consacrés à l'achat du lait des participants ; 3° un tant pour cent des bénéfices destinés au fruitier ; 4° 700 francs environ de frais de transport et d'entretien, 80 francs pour le renouvellement du matériel, 60 francs de sel, 70 francs de combustible, 15 francs d'éclairage, 60 francs de présure, 360 francs de transport des marchandises, 45 francs d'impôts, 5 francs d'assurance, etc.

(1) Capital engagé : 7.000 francs, pour l'immeuble; 3.500 pour le matériel et le mobilier.

IV

Le village de Saint-Baldoph, où nous allons trouver un exemple de fruitière coopérative, compte environ 750 habitants groupés pour la plupart en une dizaine de hameaux sur le versant d'une montagne de médiocre élévation. Jusqu'à l'invasion phylloxérique, la situation de ces paysans était assez prospère, le vin leur fournissait un produit très rémunérateur. La destruction des vignes et des treilles changea tout cela. Ce fut presque subitement pour tout le monde la gêne, pour beaucoup la misère. La dépression, toujours de plus en plus accentuée, des prix du blé a rendu la crise plus aiguë. On a dû aviser au moyen de restreindre les emblavures au profit des prairies. La coopération y a pourvu.

Tous les habitants de Saint-Baldoph possèdent au moins une vache; un assez grand nombre même en possèdent deux ou trois. Plusieurs ont conçu spontanément l'idée de mettre leur lait en commun afin d'en tirer le meilleur parti possible. Ce beau projet ne se réalisa pas tout seul. Il fallut, pour réunir le maximum d'adhésions nécessaire au fonctionnement de la fruitière, triompher de la résistance des ménagères, excitée à la perspective de la révolution domestique que leur préparait cette entreprise. Il fut ensuite nécessaire d'emprunter 3.000 francs garantis par la responsabilité solidaire de tous les associés. Ceux-ci convinrent de prélever 15 centimes sur le prix de chaque kilo de fromage fabriqué par eux, en vue de faire face aux frais d'administration, de rémunérer et d'amortir le capital. L'installation du matériel eut enfin lieu dans une maison louée au centre du village, à proximité d'un ruisseau. Cette maison comporte également un laboratoire, une chambre à lait et une pièce réservée au logement du fruitier. L'outillage se compose d'un pèse-lait à cadran, dont le seau mobile est recouvert d'un filtre destiné à purifier le lait de toutes les matières étrangères, avant que son poids soit constaté ; de deux chaudières en cuivre placées sur un foyer mobile; d'une presse graduée; d'une ba-

ratte et de divers autres ustensiles, tels que tranche-caillée; brassoir, etc.

Ces instruments sont maniés par le fruitier. Cet homme reçoit 1.250 francs, il est en outre logé et il bénéficie de menus avantages tacitement accordés. C'est ainsi qu'il prélève chaque jour le lait nécessaire à sa consommation et partage le déjeuner de celui dont il fait le fromage. Les manipulations délicates et compliquées auxquelles il procède, la responsabilité qu'il encourt justifient d'ailleurs l'importance de son salaire. Matin et soir, à heure fixée, le fruitier reçoit le lait des participants, le pèse immédiatement et inscrit le résultat de cette opération sur le livre général de la Société et sur les carnets des intéressés. Le lait du matin est versé, au naturel, dans la chaudière; celui du soir est préalablement dépouillé de sa crème. Le fruitier agite légèrement le liquide avec un bâton garni de fils de fer arrondis en forme de cage. Lorsque la masse est parvenue à un certain degré de température, il y verse de la présure; la partie caillée remonte presque aussitôt à la surface; elle est divisée au moyen d'un instrument spécial, le tranche-caillée. L'opérateur enlève ensuite une partie du petit-lait; il continue à agiter sans relâche le liquide dont il élève encore la température. Ces opérations recommencent un certain nombre de fois, jusqu'à ce que le lait se soit transformé en une pâte granuleuse qui est soumise à des pressions prolongées dans un moule de bois dur. C'est ainsi que sont fabriquées les grandes meules de gruyère qui ornent la devanture des marchands de denrées coloniales. Le surplus du lait est transformé à l'aide d'un procédé analogue sous forme de petit-beurre et de serai. Les derniers résidus servent enfin à engraisser les porcs.

Quelle que soit l'importance de son rôle, le fruitier, ne l'oublions pas, n'est que le préposé, l'agent exécutif d'une société coopérative dont il me reste à décrire la constitution et le fonctionnement.

Le nombre des associés s'élève à cinquante. Ils exploitent en commun le laitage de cent dix vaches. Ils se réunissent chaque année en assemblée plénière pour élire un comité exécutif de

dix membres, auquel sont confiés la gestion de la fruitière et le soin de faire respecter les statuts. Les statuts abondent, en effet, en prescriptions minutieuses sanctionnées par des pénalités sévères, amendes, affichage, exclusions, et ils attribuent aux administrateurs ainsi qu'au fruitier des pouvoirs très étendus, tel que le droit de perquisitionner chez les associés. Ces derniers doivent réserver tout leur lait pour la fruitière ; ce lait doit être parfaitement sain et pur, et des précautions leur sont imposées dans ce but.

L'assemblée générale se réunit en outre pour statuer sur l'admission des nouveaux membres et prendre les décisions particulièrement importantes, par exemple, s'il s'agit d'un emprunt et d'un changement de local. Le président du conseil d'administration pourvoit à la gestion courante et convoque le conseil dans tous les autres cas. La plus importante des attributions de ce comité est la vérification des comptes et la répartition des bénéfices.

Suivant quel mode s'opère cette répartition ? Grave problème, beaucoup plus compliqué qu'il ne paraît tout d'abord et de la solution duquel dépendra souvent l'avenir de la fruitière. A première vue, rien ne semble plus facile que de convertir en argent le fromage, le beurre et le serai, pour les distribuer sous cette forme aux associés, proportionnellement à la quantité de lait versée par eux au cours du dernier exercice. Ce n'est pas ainsi toutefois que procèdent les membres de ces associations. La répartition des bénéfices sous une forme mixte, partie en argent partie en nature, est presque toujours adoptée par eux. Ce système leur permet de conserver le beurre, le serai, le petit-lait, c'est-à-dire une bonne partie des produits des manipulations du fruitier. Les fromages sont vendus par la Société, souvent même pour le compte et aux risques et périls des associés.

C'est ce dernier procédé qui est pratiqué à Saint-Baldoph. Les produits sont quotidiennement fabriqués au profit de celui que le grand-livre crédite de la plus forte proportion de lait, sauf à le débiter du lait exigé pour parfaire la confection du fromage qui lui est destiné. Par exemple, 600 litres de lait figurent, à la date du 25 avril au crédit de Jean Mugnier, total supérieur à

celui des apports de n'importe quel autre associé. Ce jour-là le fruitier fera le fromage pour Mugnier. Toutefois, comme 700 litres entreront dans la fabrication de ce gruyère, la Société avancera la quantité de lait exigée pour parfaire cette somme et l'inscrira au débit du compte en question. Jean Mugnier emportera tout de suite le beurre, le serai et le petit-lait ; les bénéfices donnés par la vente de son gruyère lui seront attribués plus tard.

Ce système assez rudimentaire présente de très grands inconvénients. Il met tous les risques et tous les hasards de la fabrication à la charge d'un seul associé sur qui pèseront les fautes du fruitier; il livre en quelque sorte à la merci de ce dernier les intérêts de la Société en général et de chacun de ses membres en particulier. Le fruitier veut-il favoriser un de ses amis, rien de plus facile; il lui suffira d'écrémer la plus grande partie de la traite, d'où une quantité de beurre beaucoup plus grande, mais, en revanche, un fromage beaucoup plus maigre qui se vendra néanmoins en bloc au même prix que les autres. Veut-il, au contraire, jouer un méchant tour à un des sociétaires, il s'abstiendra autant que possible d'écrémer le lait; mieux encore, il en jettera une partie, et les produits dont devait bénéficier celui auquel il veut du mal, seront diminués d'autant. Le fruitier jouit ainsi d'un pouvoir discrétionnaire qui fait rechercher son amitié et fuir son ressentiment; on ferme les yeux sur ses négligences et ses fautes. C'est à qui le comblera de prévenances et de cadeaux, excusera ses défaillances, voire même ses malversations.

Le système de la répartition des bénéfices en argent est donc bien préférable sous tous les rapports à l'organisation précédente. Il se heurte malheureusement à l'invincible répugnance que les paysans éprouvent à racheter en quelque sorte les produits laitiers nécessaires à leur consommation; aussi n'est-il guère pratiqué. Plusieurs fromageries savoisiennes ont tout au moins adopté un procédé moins imparfait, c'est celui de la *grande société* ou du *grand carnet*. Dans ce système, les fromages appartiennent, non plus au sociétaire, mais à la Société. Ils sont vendus et pesés en bloc, et leur valeur est répartie au

prorata des apports. Quant à la crème, dont la quantité peut varier suivant les saisons, elle est pesée et le sociétaire en est débité suivant un prix d'unité fixée par le conseil de gérance. C'est une avance en nature que lui fait la Société et qui lui sera retenue lors du règlement de compte. Quant aux résidus, cuite, serai, petit-lait écrémé ou non écrémé, ou bien le sociétaire qui a le tour les emporte, ou bien ils sont partagés chaque jour entre les fournisseurs (1).

V

Pour apprécier toute la valeur de ces résultats, il est nécessaire

(1) Voici les résultats qu'a donnés la fruitière de Saint-Baldoph au cours de l'année 1893 :

I. — De décembre à avril.

Moyenne du lait apporté chaque jour : 240 kilos.

Ce lait produit :

Beurre, 4^{k},500 %, soit, au bout de quatre mois, 1.350^{k} vendus par les associés ou pour leur compte 2^{fr},60	3.510,00
Fromage maigre (c'est-à-dire obtenu après l'écrémage total du lait, 7^{k} %, soit, pour la même période, 1200^{k} à 1^{fr}	1.200,00
Second beurre, 0^{k},30 %, soit 90^{k} à 2^{fr}	180,00
Serai, 4^{k} %, soit 1.200^{k} à 0^{fr}, 20	240,00

II. — D'avril à janvier.

Moyenne du lait apporté chaque jour, 580 kilos.

Ce lait produit :

Beurre, en moyenne, 1,55 %, soit, à 2^{fr}60	2.157,60
Fromage mi-gras, 9^{k} % en moyenne, soit, pour huit mois, 12^{k} 528, à 1^{fr} 35	16.912,80
Second beurre, 0, 30 %	1252,80
Serai	1113,60
Total	29606,00

De cette somme il faut déduire un prélèvement de 0^{fr}, 15 par kilo de fromage vendu, retenue qui sert à couvrir les dépenses suivantes : intérêt et amortissement de la dette contractée au début de l'entreprise pour constituer le fond de roulement (3.000^{fr}) ; entretien du matériel, éclairage, achat de la présure et du sel, etc., salaire du fruitier (1.250^{fr}); loyer de la maison (100^{fr}), des caves (40^{fr}); impositions, (10^{fr}), etc. Soit, pour 16.728^{k}, une retenue de 2.509,20. Au début de 1894, l'extinction de la dette a permis d'abaisser cette retenue à 0^{fr}, 10. Il faut en outre compter de 600 à 700^{fr} de bois fournis chaque jour par le sociétaire qui « fait le fromage ».

Le bénéfice net à répartir chaque année est finalement réduit à 26.396,80, soit un peu plus de 15 centimes et demi par litre. Ce chiffre ne comprend pas d'ailleurs les cendres et le petit-lait, dont la valeur n'est cependant pas négligeable.

de les comparer à ceux que les paysans retirent de la vente de leur lait et de sa transformation à domicile. Transporté à Chambéry, le lait s'y vend 0f,15 ou 0f,20 le litre. Dans les communes qui ne sont pas à proximité d'un centre urbain, il est impossible d'en tirer parti de cette façon. Même là où ce mode d'emploi est praticable, il faut faire entrer en ligne de compte les déplacements et la perte de temps qui en résultent. La fabrication domestique est encore plus absorbante. Les ménagères qui s'y livrent n'ont guère le loisir de tenir leur ménage et de soigner leurs enfants. Puis, ce genre de fabrication ne permet d'utiliser qu'une très petite partie du lait et donne des produits de qualité très médiocre, qui se vendent fort mal. En tenant compte des journées employées ainsi à transformer le lait ou à le transporter, on peut affirmer qu'il ne rapporte en moyenne que 0f,07 dans les localités de la Savoie où des fruitières n'ont pas encore été organisées. Il doit probablement en être de même dans tous les autres départements. L'argent ainsi recueilli est d'ailleurs très souvent dépensé aussitôt en articles de toilette ou de ménage, et en voici la raison : telle paysanne partie pour la ville avec un panier de beurre et de fromages rentre à la maison avec des rubans ou avec quelque objet moins superflu, mais dont la famille aurait très bien pu se passer.

Les associations coopératives beurrières et fromagères, dont le fonctionnement vient d'être étudié, permettent de traiter le lait d'après les méthodes les plus perfectionnées avec le minimum de main-d'œuvre et de frais généraux ; elles permettent d'obtenir le maximum de rendement. Elles se tournent tout naturellement vers l'exportation, et peuvent mettre à profit les facilités de transport et d'échange dont jouissent partout maintenant nos populations rurales ; aussi plusieurs de ces sociétés se chargent-elles d'opérer pour leurs membres des achats, à prix réduits, d'engrais, de machines, etc.

Tels sont les avantages directs et immédiats que présentent les fruitières. Il en est d'autres qui, bien que moins apparents, sont cependant tout aussi précieux. Les sociétaires reçoivent à date fixe, chaque trimestre ou chaque semestre, un dividende

assez important pour pouvoir être placé. Ce dividende constitue une excellente garantie et peut servir d'instrument de crédit à son bénéficiaire. Au besoin, le conseil de gérance sera disposé à devancer le moment de la répartition en faveur d'un des associés, ou même à consentir un prêt à l'homme dont il connaît les ressources, dont il apprécie l'activité et la probité, quitte à se rembourser graduellement à chaque vente de marchandises.

A un point de vue encore plus général, les fromageries coopératives rendent possible cette transformation des emblavures en pâturages, si désirable par suite de la dépréciation croissante du blé et en présence des progrès de l'émigration rurale. Partout où ces sociétés ont pris racine, l'atmosphère morale en a été purifiée et fortifiée. Les paysans se sont rapprochés et mis en contact plus étroit, leurs solides qualités de probité et de bonne foi ont été victorieusement mises à l'épreuve et il en est généralement résulté plus de confiance et d'estime réciproques. Il est donc à souhaiter que les fruitières ne restent pas confinées dans quelques départements de la région de l'Est et du Centre, mais qu'elles se généralisent et s'acclimatent dans d'autres régions de la France où dominent les pâturage et la petite propriété. Cet établissement peut se faire soit sous la forme coopérative, soit tout au moins sous la forme industrielle, si le défaut d'initiative ou les divisions locales ne permettent pas de faire mieux; il faut bien se persuader en effet que cet organisme est susceptible de s'adapter à tous les milieux de ce genre.

Pierre Arminjon.

Le Directeur-Gérant : Edmond **Demolins.**

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

UNE MEILLEURE MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

J'ai reçu dernièrement la visite d'un de mes amis qui m'apportait, en me la recommandant, une brochure intitulée : *Le latin appris en trois ans; le grec en deux ans.* Quoique je sois depuis longtemps convaincu que la méthode actuellement suivie pour l'enseignement des langues anciennes et même des langues vivantes est absolument défectueuse et donne des résultats à peu près négatifs, — qui ne serait de cet avis? — je n'en restais pas moins fortement sceptique à la lecture de ce titre. Songez donc : trois ans au lieu de six ou sept ans, que l'on emploie actuellement, et encore pour arriver au résultat pitoyable de nos bacheliers, au résultat auquel nous sommes aussi pitoyablement arrivés avant eux!

Je lus cependant la brochure et, dès les premières lignes, j'étais intéressé; arrivé au milieu, j'étais ébranlé; lorsque j'eus terminé la dernière page, j'étais conquis. Il n'y a pas à dire, l'auteur a raison; ce qu'il propose est purement et simplement du bon sens, je savais que nos méthodes d'enseignement sont stupides; mais je ne savais pas comment on peut les remplacer, je le sais, je le vois clairement maintenant. Et ce n'est pas d'un professeur de l'Université ou de l'Enseignement libre que nous

vient la lumière. — Oh! les professeurs! — c'est tout simplement d'un père de famille lettré qui, découragé par les procédés usuels, a appliqué cette méthode à ses enfants et la réapplique actuellement à ses petits-enfants, avec le plus complet succès.

J'ai tenu à lui adresser mes félicitations, je lui ai écrit, car il habite en province, en lui exprimant le désir que j'avais de causer avec lui, à son premier voyage à Paris. M. Olivier Benoist, c'est le nom de l'auteur, a bien voulu se rendre à mon invitation et me donner de vive voix certaines explications et divers documents dont j'avais besoin et qui ne se trouvent pas dans sa brochure.

Et maintenant arrivons au fait.

I

On a déjà écrit bien des ouvrages pour discuter l'utilité plus ou moins grande du latin et du grec. Je n'entends pas soulever de nouveau cette grande question. On commence cependant à reconnaître que l'enseignement de ces deux langues, sans utilité pratique, ne convient qu'à un petit nombre de jeunes gens, à ceux qui se destinent aux professions libérales et qui désirent acquérir une plus haute culture intellectuelle. Le tort est de mettre la masse des jeunes gens qui suivent l'enseignement secondaire à une étude qui devrait être réservée à un petit nombre d'élèves.

Mais ce qui aggrave considérablement cette erreur, c'est que, dans l'état actuel des méthodes d'enseignement, le latin et le grec absorbent la plus grande partie du temps consacré aux études. Il y a, entre l'effort demandé et le résultat obtenu, une disproportion qui frappe tous les esprits.

M. Olivier Benoist fait ressortir en très bons termes cette anomalie : « A trois ans, un enfant comprend sa langue maternelle, à quatre ans il la parle. En une année, au plus en deux années, un enfant plus âgé, ou un adulte, qu'on envoie en Angleterre ou en Allemagne comprend et parle la langue du pays. Comment

se fait-il qu'après six et même huit années d'études laborieuses, les élèves de nos collèges, qui se présentent au baccalauréat, ne puissent qu'avec difficulté, faire une version latine de vingt-cinq lignes, en deux heures, à l'aide d'un dictionnaire, et qu'un tiers environ seulement des candidats arrivent à faire un devoir passable, les deux autres tiers étant ajournés? »

Une méthode d'enseignement qui donne des résultats aussi négatifs est nécessairement mauvaise. On est généralement disposé à en convenir; mais ce que l'on aperçoit moins, ce sont les causes qui la rendent inefficace et les moyens de la modifier.

Pour cela, il faut observer l'enfant qui apprend sa langue maternelle, par la méthode naturelle : il entend un nombre considérable de mots et de phrases qui lui sont dites par des personnes ayant intérêt à les lui faire comprendre. Avant d'arriver sur ses lèvres, les mots et les tours de phrases se sont installés dans son esprit, se sont gravés dans sa mémoire, il comprend avant de pouvoir articuler un seul mot. « Quand, à deux ans environ, un enfant commence à prononcer quelques phrases, c'est-à-dire à faire des thèmes, quelle quantité innombrable de versions orales n'a-t-il pas déjà faites! Ces versions, c'est sa mère qui les lui a fait faire. Chaque fois qu'elle lui montre un objet et qu'elle lui en dit le nom, elle lui fait faire une version à l'aide d'une traduction. Voit-on le nouveau-né peiner beaucoup lorsque sa mère lui apprend à parler, lorsque sa mère lui apprend toutes choses? Ce sont des sourires perpétuels échangés entre eux. »

Ce ne sont pas des sourires qu'échangent entre eux le maître et l'élève. Il semble qu'on ait accumulé à plaisir les difficultés sous les pas du malheureux écolier, en mettant l'étude de la grammaire à l'entrée de l'enseignement des langues. Par elle-même, cette étude est aride pour un esprit réfléchi; elle est décidément rebutante pour des enfants, qui n'apprennent, quand ils l'apprennent, cet amas de règles de syntaxe et d'exceptions, de conjugaisons et de déclinaisons, qu'à force de répétitions machinales et par un pur exercice de mémoire.

La méthode suivie pour les explications de textes vient encore nuire à l'intérêt. On ne fait jamais lire aux enfants des

ouvrages entiers, mais seulement certains passages, et d'une façon extrêmement lente, quelques lignes seulement par jour, ce qui, on en conviendra, n'est pas un moyen de les intéresser beaucoup à ce que contient le texte. C'est comme si, dans un roman ou dans un récit quelconque, on prenait çà et là quelques passages, en vous interdisant de lire le reste. Quel chef-d'œuvre pourrait résister à une pareille méthode de lecture, et quelle idée pourrait-on avoir de ce chef-d'œuvre? On sait assez d'ailleurs que la jeunesse formée au commerce des anciens par cette méthode parcellaire ne les connaît pas, ne les goûte pas et n'emporte le plus souvent de cette étude de six à sept années que le désir violent de ne plus en entendre parler jamais. Voilà un résultat qui, du moins, est supérieurement atteint; mais ce n'est sans doute pas celui que l'on avait en vue.

En abandonnant une méthode qui donne aussi peu de résultats, on ne risque donc pas grand'chose, on ne saurait grandement compromettre l'étude des langues anciennes : on peut innover en toute sécurité de conscience, en étant bien sûr que l'on n'aura jamais à regretter ce qu'on laisse derrière soi.

II

Mais comment adapter à l'enseignement des langues anciennes la méthode suivie avec tant de succès par les parents pour la transmission de la langue maternelle?

Il faut remplacer la parole par des lectures. Je ne dis pas des traductions faites péniblement suivant l'usage actuel, à coup de dictionnaire, et dès lors forcément réduites. Il s'agit de lectures étendues, comprenant chaque fois une page, puis un certain nombre de pages. Or, cela n'est possible qu'en mettant entre les mains de l'élève le texte latin ou grec *avec sa traduction en regard*. La traduction donne instantanément le sens de chaque mot et de chaque phrase, sans obliger l'élève à faire, dans des dictionnaires, des recherches longues, quelquefois infructueuses, toujours fastidieuses.

Des traductions entre les mains des élèves, mais c'est le ren-

versement de l'ordre établi! Pas tant que cela. C'est seulement donner à l'élève le moyen que le maître est obligé d'employer pour lui-même. Pourquoi ce qui constitue pour celui-ci une facilité serait-il impitoyablement interdit à celui-là? Pourquoi la voie facile et rapide pour l'un et la voie difficile, interminablement longue et sans aboutissement pour l'autre?

En somme, le seul moyen pratique et rapide d'apprendre une langue est de se mettre dans la mémoire le plus de mots et de phrases possible. Quand un élève aura lu et compris, ce qui est facile avec une traduction, douze ou quinze volumes de latin, il saura le latin.

Ainsi le travail de l'élève, en dehors de la classe, consisterait à lire et à comprendre une ou plusieurs pages de latin. En classe, on lui retirerait la traduction et il serait interrogé sur le texte latin seul. Vous ne pouvez obliger un élève à comprendre une version donnée suivant les usages actuels, mais vous pouvez parfaitement exiger qu'il prépare, à l'aide d'une traduction, un certain nombre de lignes, de pages, de façon à les traduire ensuite à livre ouvert. « Ceci, l'enfant, à moins d'être absolument dépourvu d'intelligence, pourra toujours le faire, tandis qu'à certaines natures, même bien douées, il est souvent impossible, malgré tous leurs efforts, de comprendre une version prise, comme on les donne ordinairement, au milieu d'un auteur, sans que l'enfant sache ni ce qui précède, ni ce qui suit; et cette impossibilité est une cause puissante de découragement empêchant tout effort ultérieur. » Il est certain qu'en donnant à tous les enfants le moyen de venir à bout de leur devoir, on leur donne un encouragement qui suscite l'effort en le récompensant.

Que devient la grammaire avec ce nouveau système pédagogique? Il est certain que nous abusons de la grammaire dans l'enseignement et qu'ici encore l'effort demandé est hors de proportions avec le résultat obtenu. « Je ne veux pas qu'on abrutisse cet enfant », disait Montaigne, à propos de l'étude de la grammaire. En fait, l'étude spéciale et hors texte des déclinaisons et des conjugaisons n'est pas indispensable pour arriver à l'intelligence de la langue : l'enfant dans son pays et l'adulte établi en

pays étranger les apprennent tout simplement en les entendant. Toute personne qui lira des textes latins en quantité suffisante, — et cela n'est possible qu'avec une traduction, — apprendra les flexions des mots par la lecture même de ces textes.

Il convient donc d'épargner à l'élève l'ennui et la perte de temps qu'entraînent la nécessité d'apprendre par cœur, dans la grammaire, les déclinaisons et les conjugaisons et d'y faire les recherches nécessaires pour trouver le cas des mots déclinables, ainsi que les personnes et les temps des verbes. Pour cela M. Benoist propose un système ingénieux.

Il part de ce précepte d'Horace, que ce qui arrive à l'entendement par les yeux se fixe mieux dans la mémoire que ce qui lui parvient par les oreilles; qu'on conserve plus facilement la mémoire de la forme d'un objet lumineux ou très éclairé, que celle d'un objet qui le serait peu; que la dimension et la netteté des objets influent sur la facilité que l'on en a à retenir la forme. Il faut donc frapper la vue de l'élève.

On obtiendrait ce résultat par le procédé suivant. Chaque déclinaison, chaque conjugaison, aussi bien pour les verbes réguliers que pour les verbes irréguliers, seront transcrits isolément, soit à la main par les enfants eux-mêmes, soit au moyen de l'imprimerie, mais en gros caractères, facilement lisibles à distance, sur des tableaux cartonnés mobiles, qu'on suspendrait aux murailles de la salle de travail, dans un ordre méthodique où l'élève se reconnaîtrait rapidement, de façon à trouver très vite la conjugaison et la déclinaison dont il aurait besoin. On pourrait encore transcrire les parties de ces tableaux qui demanderaient le plus d'espace, sur un atlas de grand format dont un exemplaire serait fourni à chaque élève.

« L'élève aidé de sa traduction et entouré des conjugaisons et des déclinaisons toutes exposées à sa vue, sera affranchi de ces recherches qui ne profitent aucunement à l'intelligence, qui la rebutent au contraire et arrêtent à chaque instant son essor. Il abordera sans difficulté la lecture d'un texte latin qu'il pourra ainsi comprendre de suite, sans aucune étude préliminaire et sans maître. S'il apporte une attention, même ordinaire, à ce travail, il

pourra ensuite reprendre les passages qu'il aura compris et les expliquer sans traduction. Il ira de plus en plus vite dans cet exercice et arrivera ainsi à lire en peu de temps un ouvrage entier, de façon à le saisir d'ensemble, à en connaître toutes les matières et à se les approprier.

« Quand l'élève aura ainsi lu et compris douze ou quinze volumes de latin, nous le répétons à dessein, il saura le latin. De plus, il connaîtra les pensées et les faits contenus dans ces volumes, ce qui, semble-t-il, n'est pas à dédaigner. En effet, si l'étude du latin produit sur la culture de l'intelligence des effets aussi merveilleux qu'on le prétend, ces effets se produiront mieux ainsi, qu'en étudiant minutieusement et pour ainsi dire à la loupe, comme on le fait faire aux enfants, la tournure d'une phrase latine, avec la conviction que, de cet examen microscopique, sortiront les résultats les plus extraordinaires pour le développement intellectuel de ceux qui s'y livreront. L'ardeur de cette conviction et le nombre considérable d'années pendant lesquelles les partisans des études latines l'ont professée, paraissent leur avoir fait négliger le fond pour la forme. La forme est peut être admirable; quant à nous, nous lui préférons le fond et nous prétendons que les écoliers connaîtraient mieux celui-ci en lisant intégralement l'ouvrage d'un auteur latin qu'en analysant avec autant de scrupules quelques-unes de ses phrases.

« Pour les esprits extrêmement rares auxquels l'étude approfondie du latin peut procurer une culture plus parfaite, plus raffinée, notre méthode est aussi à conseiller. Elle leur donnera en effet rapidement l'intelligence de cette langue, chose indispensable pour en pousser plus loin l'étude, au lieu de les obliger à se traîner sur les rudiments comme le fait la méthode actuelle. Pour étudier une langue dans toute son essence, il est clair qu'il faut commencer par la comprendre. C'est le contraire qu'on essaie, tous les jours, de faire faire aux enfants. Cette étude approfondie devrait être laissée aux candidats à la licence et au doctorat et être abandonnée pour la masse des candidats au simple grade de bachelier, qui ne peuvent en profiter et qui n'en ont que faire. »

Pour appliquer cette méthode pédagogique, le professeur devra donc donner à ses élèves un certain nombre de lignes d'abord, ensuite un certain nombre de pages de latin à préparer, pendant l'étude, à l'aide de traductions et des tableaux de déclinaisons et de conjugaisons; puis il fera expliquer en classe et sans aucune aide le texte préparé. Ce sera l'occasion pour lui de donner à ses élèves, à propos du texte, tous les détails et tous les développements qui pourront les intéresser, soit sous le rapport historique, soit sous tout autre rapport. Ces développements et ces détails, le professeur, peut, il est vrai, aussi bien les exposer à l'occasion de la version de vingt lignes et de la leçon de dix lignes, qu'on donne à faire ou à apprendre dans le système usité, ou même à l'occasion de l'explication, forcément très limitée, qu'on fait faire aujourd'hui aux élèves en classe; mais ces développements et ces détails auront autrement de saveur, lorsqu'ils arriveront au milieu d'un récit de longue haleine, qui aura déjà fait connaître aux élèves, d'une façon beaucoup plus complète, les personnages, les contrées, les différentes circonstances et les pensées dont il est question dans l'auteur qu'on traduira tout entier.

Pour les règles de syntaxe, le professeur les enseignera au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera dans les explications d'auteurs préparées par les élèves, et il pourra indiquer en même temps la place où ceux-ci pourront les trouver dans la grammaire. On mettra d'ailleurs aussi en tableaux suspendus aux murailles, les exemples des règles de syntaxe, de même que les déclinaisons et les conjugaisons. Pour faciliter le placement des tableaux dans les salles de travail, on pourrait avantageusement mettre, dans l'étude, les tableaux de déclinaisons et de conjugaisons et, dans la classe, ceux contenant les exemples des règles de syntaxe pour lesquelles les explications du professeur sont plus utiles.

J'ai sous les yeux le tableau des conjugaisons et des déclinaisons latines qui m'a été remis par l'auteur et que l'on peut se procurer à l'imprimerie Lahure. Il tient tout entier sur trois cartons de 35 sur 65 centimètres. Ces trois cartons sont reliés

entre eux par deux bandes de toiles, ce qui permet à l'élève de les placer debout devant lui, à la façon d'un petit paravent Il peut ainsi embrasser d'un regard toute cette partie de la grammaire. L'auteur a disposé un tableau semblable pour les règles de la syntaxe et il pourra prochainement le livrer au public.

III

Une partie de la brochure que j'analyse est consacrée à répondre à différentes objections que l'on peut être tenté de formuler; je ne puis mieux faire ici que de citer tout au long l'auteur, qui se défend... et qui attaque très judicieusement. C'est le réquisitoire du sens commun :

« Nous avons vu plus haut quel genre d'exercice impose aux élèves la méthode usitée généralement. Par les versions, elle les contraint et, par suite, les habitue à parler sans savoir ce qu'ils disent, sans connaître le sujet qu'ils traitent; par les thèmes, qu'on leur fait faire prématurément, et d'ailleurs sans aucune nécessité, elle les force à inventer une langue qu'ils ne connaissent pas suffisamment, et chacun sait le latin qu'ils fabriquent ainsi. Par les autres pratiques auxquelles elle les assujettit, cette méthode ralentit, comme à plaisir, leur marche vers le but qui leur est assigné et leur fait prendre une allure qu'on ne peut qualifier autrement que de piétinement sur place.

« Que dirait-on d'un général qui, pour exercer ses soldats à la marche, leur prescrirait de faire 1 kilomètre par jour en y employant dix heures et les obligerait, pour atteindre ce but, à faire quatre pas sur chaque pavé! Dans quel état se figure-t-on que seraient les jambes de ses soldats après six années de cet exercice? Aurait-on la fantaisie de croire qu'elles seraient rendues capables de leur faire parcourir rapidement de grandes distances, de les faire marcher à grands pas? Dans quel état se figure-t-on également que serait l'esprit des soldats soumis à ce régime? Il est bien à présumer que l'exaspération, le désespoir seraient chez eux la règle, et qu'il faudrait la crainte des punitions les plus sévères pour les contraindre à supporter la manière de marcher à eux imposée.

« L'état intellectuel et moral de nos enfants, à la suite et pendant

le cours de leurs années d'études, serait exactement le même que l'état des jambes et de l'esprit des soldats dont nous venons de parler, si l'on pouvait, par les sévérités d'une discipline militaire, les contraindre à suivre exclusivement le régime auquel on a la prétention d'attribuer la faculté d'exercer leur intelligence, et de lui donner la culture la plus raffinée qu'on ait jamais pu imaginer.

« Cette prétention, disons-le en passant, paraîtra bien aux générations futures l'une des plus extraordinaires qui aient été professées par des gens ayant réussi à se faire prendre au sérieux par leurs concitoyens. C'est pour le coup qu'on se moquera des ancêtres...

« Le malaise général engendré par l'ensemble de circonstances que nous venons de décrire et dont souffre l'enfant, se traduit presque toujours par des plaintes. Inconscient, la plupart du temps, des causes qui le font souffrir, l'enfant se plaint à ses parents de s'ennuyer. Ceux-ci commettraient une grosse faute en considérant ces plaintes comme de peu d'importance. L'ennui, c'est en effet la pire des choses; il ne va pas sans l'oisiveté, et celle-ci, on sait ce qu'elle engendre.

« On se rend d'ailleurs très bien compte que, dans l'état actuel des choses, les parents cherchent à éviter de répondre aux plaintes que nous venons de signaler. Que répondraient-ils en effet? Ne disposant ou plutôt croyant ne disposer d'aucun moyen pour faire cesser l'ennui dont se plaint leur enfant, ils arrivent à considérer cet ennui comme un mal inévitable. Ils se sont ennuyés eux-mêmes au collège. Ils trouvent naturel que leur fils s'y ennuie...

« Ce qu'on rencontre fréquemment, ce sont des écoliers auxquels on reconnaît dans la vie ordinaire une intelligence indiscutable; ils sont vifs, ils sont éveillés, spirituels; ils saisissent facilement toutes choses; on s'étonne qu'ils ne veuillent pas, comme on dit, mordre au latin! Mais, mordieu! leur refus de mordre au latin de la façon qu'on le leur présente, c'est précisément l'indice de leur intelligence! Refuser de se prêter à l'allure qu'on veut leur faire prendre, c'est précisément l'indice qu'ils ont des jambes faites pour aller plus vite. Renonçons à les entraver et nous les verrons courir!

« Ce qu'on trouve malheureusement trop souvent, c'est l'effet ordinaire de la compression irrésistible, de l'abus de la force, c'est l'emploi de l'arme dont se sont servis et dont se serviront éternellement les faibles et les opprimés, c'est la dissimulation, le mensonge. Les enfants répugnant fortement aux méthodes qu'on leur impose, un certain nombre d'entre eux cherchent à éviter de s'y soumettre et cherchent en même temps

à éviter les punitions qu'ils risquent d'encourir par cette façon d'agir. Pour cela ils mentent, ils dissimulent, ils usent de toutes les ruses que les circonstances mettent à leur disposition. C'est ainsi que s'avilit un enfant qui avait reçu de la nature, en naissant, de la droiture, de la loyauté, de la franchise. La bassesse de l'âme est le fruit trop souvent produit par la coercition dont on use pour faire respecter les méthodes que nous attaquons aujourd'hui. Ce n'est pas leur côté le moins déplorable.

« Ce système contre lequel nous nous élevons, il y a longtemps qu'il aurait été réduit à néant, s'il n'avait été, de tout temps, protégé contre la destruction par des remparts aussi formidables que ceux que nous énumérions tout à l'heure; et quand on pense que les victimes de ce système sont des êtres que leur âge rend frêles, sans défense, et qui ont besoin de toute notre protection, de toute notre sollicitude, pour exister et pour se développer, que ce sont des êtres que nous aimons plus que nous-mêmes, on se demande comment nous avons pu supporter jusqu'à présent l'existence d'un système d'enseignement à l'aide duquel on fait souffrir, à l'aide duquel on déforme et l'on avilit parfois ces êtres pour lesquels nous nous sentons cependant disposés à faire tous les sacrifices.

« Cela tient évidemment à ce que notre nation, par suite d'habitudes séculaires fortifiées encore par la révolution de la fin du siècle dernier, et par les divers régimes qui l'ont suivie, laisse au pouvoir central le soin de décider de tout et qu'elle a fini par perdre l'usage de la faculté la plus indispensable, de l'esprit d'initiative. C'est ainsi que, dans les questions d'éducation et d'instruction, nous attendons tout de l'État, cette machine immense qui devient de jour en jour plus incapable de faire le bien et d'empêcher le mal, tout de l'État et des institutions qui en dépendent, et rien de notre propre activité, de notre propre action à nous qui sommes, dans ces questions, avec nos enfants, les seuls intéressés. »

Nous avons signalé à plusieurs reprises, dans cette Revue, l'inconvénient qu'il y a à faire reposer tout le système de l'éducation sur l'espoir des récompenses et la crainte des punitions, sur l'émulation, qui est bien la clef de voûte de tout notre régime scolaire. Nous avons montré comment, en Angleterre et aux États-Unis, ce procédé est de plus en plus abandonné et condamné par les directeurs d'Écoles qui obtiennent le plus de succès.

M. Benoist nous apporte des arguments nouveaux et très concluants :

« Les premiers parmi les élèves ne feraient pas mieux leurs devoirs que leurs camarades, s'ils n'y étaient sollicités par l'espoir des récompenses qui les attendent à la fin de l'année, par leur distribution solennelle et par tous les moyens variés à l'aide desquels on entretient et l'on stimule, dans le courant de l'année, leur zèle et leur amour-propre.

« D'un côté on récompense avec fracas les vainqueurs, de l'autre on punit les vaincus.

« Que, sans supprimer les récompenses, on supprime seulement la réclame énorme qui accompagne leur distribution, que l'on diminue l'éclat de la publicité donnée au classement des élèves dans le courant de l'année, et l'on verra le zèle de ceux qui obtiennent ces récompenses disparaître immédiatement.

« Tous ces encouragements, toute cette mise en scène qui les accompagne, tous ces raffinements qu'on y ajoute de jour en jour et qui coûtent en définitive du temps, de la peine et de l'argent à ceux qui les ont organisés, semblent prouver, dans tous les cas, de leur part, assez peu de confiance dans le mérite intrinsèque du système auquel ils soumettent les écoliers.

« Est-ce qu'on serait obligé d'employer tous ces moyens si ce système n'était pas aussi impropre à se soutenir par ses propres mérites?

« En tous cas, des encouragements donnés comme nous venons de le rappeler constituent, au point de vue de l'éducation, des moyens bien pernicieux.

« Décerner solennellement des récompenses aux premiers des classes et punir les derniers, afficher les premiers sur des tableaux d'honneur qu'on expose à la vue de tous, faire ainsi remarquer les premiers autant que cela est possible et par suite noter les autres d'une marque contraire, quoi de plus propre à exalter encore l'orgueil des uns et à augmenter la dépression dont sont naturellement affectés les autres?

« Est-ce qu'un vrai instituteur de la jeunesse procède jamais ainsi? C'est le contraire qu'il fait. Il cherche d'un côté à diminuer l'infatuation d'eux-mêmes à laquelle ne sont que trop portés ceux de ses élèves qui, étant heureusement doués, réussissent plus facilement que

les autres. Ceux que la nature a moins favorisés, il cherche au contraire à les encourager de toutes les façons, il cherche à les rehausser à leurs propres yeux et aux yeux des autres, il cherche à exciter leur amour-propre, à leur montrer qu'ils valent mieux qu'ils ne le paraissent, ce qui est d'ailleurs très souvent parfaitement vrai.

« Les récompenses et les punitions usitées actuellement, mais principalement les récompenses, par la manière dont elles sont décernées, produisent fréquemment encore, sur les vaincus, un autre effet que la dépression. Elles exaspèrent certaines natures bien douées, mais qui, par caractère, par ardeur naturelle, se refusent à se prêter aux méthodes qu'on essaye de leur imposer et ne veulent ni ne peuvent s'y soumettre. Elles les portent à la révolte. Elles font de ces enfants des fanfarons d'insuccès. Sentant qu'ils valent mieux que les rangs dans lesquels on les classe, et profondément vexés d'être traités comme un rebut, ils affectent d'être fiers d'avoir de mauvaises places, et de dédaigner les succès de leurs rivaux.

« Mais, dans le système d'instruction que nous combattons, tout cela est indispensable pour obtenir des écoliers un travail quelconque. L'ennui profond que ce système produit infailliblement chez ceux qui lui sont soumis, les entraves qu'y rencontrent partout leurs efforts, rendent nécessaires ces excitations artificielles. Elles sont aussi mauvaises pour les vainqueurs dont elles exaltent l'orgueil que pour les vaincus dont elles paralysent les moyens naturels ou qu'elles exaspèrent.

« Comparons maintenant les effets de notre méthode à l'ankylose, à l'ennui, à l'oisiveté et aux malaises produits fatalement par l'autre.

« Quand l'élève parcourra, sans fatigue et d'une allure rapide, les pages d'un ouvrage tout entier, s'il est très jeune, l'intérêt du récit, les faits nombreux qui lui passeront sous les yeux; s'il a plus de maturité, les idées qu'il rencontrera, le commerce qu'il liera avec l'auteur, lui seront autrement profitables que les recherches dans le dictionnaire et la grammaire, que les leçons apprises par cœur et comprenant les unes, des règles de syntaxe d'une langue qu'il ne connaît pas, les autres, dix ou quinze lignes de latin, d'autres encore des conjugaisons et des déclinaisons, tout cela employant un temps fort long, d'abord en étude pour apprendre, et ensuite en classe pour réciter soi-même et entendre, qu'on nous permette l'expression, rabâcher ces mêmes leçons par les autres, soit au total de longues heures d'ennui intense,

transformant l'étude et la classe en lieux de supplice pour les enfants qui ont le désir de travailler, de s'instruire, en lieux d'oisiveté pour les autres; — ce qui nous rappelle la réponse d'un écolier à un inspecteur qui lui reprochait son ignorance et ajoutait : « Mais, malheureux, que fais-tu donc une fois que tu es entré en classe? — Moi, Monsieur, j'attends qu'on sorte. » Nos enfants, en classe et en étude, ils attendent qu'on sorte, quand ils ne font pas pis encore. S'ils avaient la notion claire de la cause des souffrances qu'ils endurent, non seulement inutilement, mais avec dommage considérable pour le développement sain et normal de leur intelligence, que ne feraient-ils pas pour faire cesser ce supplice et s'affranchir des entraves dont on les charge, en cherchant à leur faire croire que c'est pour leur apprendre à mieux marcher! Mais nous avons vu que tout est combiné pour rendre inefficace toute velléité de révolte et pour la punir d'une façon véritablement terrible. C'est donc aux pères et aux mères de famille qu'il incombe de faire cesser l'état de choses déplorable dont leurs enfants souffrent. »

Mais on objectera peut-être que le nouveau système proposé a l'inconvénient de ne pas assez contraindre à l'effort l'intelligence. Il est facile de répondre à cette objection.

« Quand un enfant a préparé, à l'aide d'une traduction, une certaine quantité d'un livre latin, de façon à être en état de l'expliquer ensuite, sans le secours de la traduction, il a été obligé de faire des efforts, c'est incontestable. En augmentant la quantité de latin à préparer, ou bien en choisissant d'abord un auteur trop difficile, on arriverait aisément au point où les efforts à faire dépasseraient les forces de l'élève.

« Oui, l'effort est indispensable pour développer aussi bien l'esprit que le corps, mais, pour que les êtres dont on désire l'obtenir veuillent et puissent le faire d'une façon suivie, il est indispensable qu'il produise immédiatement un résultat appréciable, qu'il ne soit pas trop pénible, que l'ennui ne vienne pas paralyser les forces de celui qui le fait, enfin que le but à atteindre ne soit pas trop éloigné; tout ceci est encore plus vrai de l'effort intellectuel que de l'effort physique, l'esprit échappant à la contrainte bien plus facilement que le corps.

« Nous obtiendrons les efforts que nous demanderons : 1° parce qu'ils ne dépasseront pas les forces et que néanmoins ils feront faire

de suite un progrès visible et appréciable; 2° parce que l'enfant prendra de l'intérêt à l'étude du latin en lisant des ouvrages entiers au lieu des fragments dont on lui donne seulement connaissance; 3° enfin parce que le but que nous lui proposerons d'atteindre ne sera pas trop éloigné, puisque les études latines ne dureront que trois années.

« Voyons maintenant, au point de vue des efforts à obtenir des enfants, l'économie et les résultats du système usité actuellement.

« Pour être bien certains que leur élève ferait tous les efforts dont il était capable, nos pédagogues se sont étudiés jusqu'à présent à lui donner des devoirs difficiles; pour être assurés d'atteindre la limite des difficultés que l'enfant pouvait vaincre, ils l'ont, la plupart du temps, dépassée.

« Voulant former et développer, en même temps que l'intelligence de l'enfant, son courage, sa ténacité, sa persévérance, et l'habituer par avance aux tâches ingrates, ardues et fastidieuses qu'il ne manquerait pas d'avoir à accomplir dans son existence, ils se sont appliqués à lui en donner de suite et à faire en sorte que les devoirs qu'ils lui prescrivaient de faire ne le fissent avancer que d'une façon si lente qu'elle en devenait insensible, et fussent, en même temps, suffisamment pénibles, suffisamment ennuyeux.

« Pour développer mieux encore la patience de l'enfant, pour fortifier son endurance, nos éducateurs l'ont contraint à se livrer à l'étude du latin sans interruption, pendant six ou huit années consécutives; à peu près certains, par la manière dont cette étude était conduite, que, jamais dans la vie, leur élève ne rencontrerait de labeur plus ingrat, de tâche moins attrayante.

« C'est ainsi que, remplis de bonnes intentions, ils croyaient, par l'étude du latin, lui former l'esprit et l'armer fortement pour les combats de la vie.

« Le malheur, c'est que l'enfant ne se prête aucunement à ces savantes combinaisons. Après avoir essayé pendant un temps généralement assez court, de faire des devoirs qui ne satisfont aucunement sa curiosité, qui sont affreusement ennuyeux et auxquels il ne voit produire aucun résultat appréciable, l'enfant prend l'habitude de les faire sans aucune application, et simplement pour ne pas être puni.

« Non seulement il n'exerce pas son intelligence, puisqu'il ne fait aucun effort intellectuel, mais il voit ce qu'il a reçu, en naissant, de courage aller tous les jours diminuant, puisque chaque devoir est pour lui l'occasion d'une défaite plus ou moins volontaire. Au lieu

d'apprendre, suivant le vœu de ses instituteurs, à accomplir les tâches que la vie lui réserve, il s'habitue de plus en plus à n'en accomplir aucune et à trouver cela tout naturel. Et voilà dans quelles dispositions nos bacheliers entrent dans la vie à la fin de leurs études, non sans avoir entendu répéter à satiété, aux discours de distributions de prix et ailleurs, que le système auquel ils avaient eu le bonheur d'être soumis avait pour but et pour résultat de tremper les caractères, de former des hommes! »

Voilà qui est, certainement, aussi fermement dit que justement pensé.

IV

L'application de cette méthode d'enseignement aurait pour résultat de modifier complètement le programme des diverses classes et la répartition des matières enseignées. Ces matières sont distribuées actuellement d'après le tableau hebdomadaire que nous reproduisons ci-après.

Si l'on veut bien y jeter les yeux, on verra que, sur les 20 ou 20 heures 1/2 passées par les écoliers en classe, le latin ou le grec en emploient de 8 à 11, soit en moyenne la moitié, en sorte que, pour toutes les autres matières réunies, il ne reste plus qu'une moitié du temps. C'est accorder bien peu à celles-ci, quand on songe que le latin et le grec ne sont que des langues mortes et ne seront, pour beaucoup d'élèves, d'aucune utilité dans la lutte pour l'existence, qui devient de jour en jour plus difficile. Cette disproportion est encore plus choquante, quand on considère par contre le développement et l'importance capitale des matières ainsi sacrifiées et qui comprennent : le français, les langues vivantes, l'histoire, la géographie, les sciences. Donner à toutes ces matières réunies la moitié seulement du temps des écoliers, après avoir fait absorber l'autre moitié par le latin et le grec, c'est, on en conviendra facilement, une méthode tout au moins peu judicieuse.

RÉPARTITION HEBDOMADAIRE

DES DIVERSES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE.

	SIXIÈME.		CINQUIÈME.		QUATRIÈME.		TROISIÈME.		SECONDE.		RHÉTORIQUE.		NOMBRE D'HEURES pour toutes les classes réunies.
	CLASSES.	HEURES.	CLASSES.	HEURES.	CLASSES.	HEURES.	CLASSES.	HEURES.	CLASSES.	HEURES.	CLASSES.	HEURES.	
Français.		3		3		2		2		3		4	17
Latin	6 1/2	10	6 1/2	8	6 1/2	5	6	5	6 1/2	5	6	4	37
Grec.		»		2		6		5		5		4	22
Langues vivantes.	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	2	2 1/2	10
Histoire.	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	9
Géographie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Zoologie, exercices de calcul.	1	1 1/2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 1/2
Géologie (1er *semestre*), botanique (2e *semestre*), exercices de calcul.	»	»	1	1 1/2	»	»	»	»	»	»	»	»	1 1/2
Dessin.	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	1 1/2	1	2	1	2	10
Géométrie	»	»	»	»	1	1 1/2	»	»	»	»	»	»	1 1/2
Mathématiques	»	»	»	»	»	»	2	3	1	1 1/2	1	1 1/2	6
TOTAUX.	11 1/2	20	11 1/2	20	11 1/2	20	12	20 1/2	11 1/2	20 1/2	12	20 1/2	121 1/2

C'est ainsi qu'on n'a pu accorder qu'une classe par semaine à l'histoire, à la géographie, aux langues vivantes, sauf une exception pour celles-ci en rhétorique, où on leur attribue 2 heures.

Cette anomalie tient à ce que, pendant que le monde marchait, pendant que les connaissances humaines se développaient, pendant que les conditions de la vie se transformaient, l'Université restait stationnaire, les yeux imperturbablement fixés sur le passé. « On comprend que, dans les siècles passés, où, les sciences n'existaient pas, où l'histoire était fort peu connue, où le maniement de la langue maternelle était beaucoup moins utile qu'actuellement, où les relations avec les nations étrangères étaient peu fréquentes et où une faible partie du globe était connue, on ait été forcé, pour employer le temps des écoliers, de les tenir presque uniquement à l'étude des langues mortes; on n'avait pas le choix. D'ailleurs, chose fort importante, le latin avait alors toute l'utilité d'une langue vivante et d'une langue vivante universelle, puisqu'il servait de moyen de communication entre tous les lettrés de la terre entière. Mais actuellement, où les communications de peuple à peuple ont pris une si grande extension et où les domaines scientifique, historique et géographique sont devenus tellement vastes que les hommes doués de l'intelligence la plus étendue sont obligés, pour acquérir quelque compétence, de se cantonner étroitement dans une partie de l'un de ces domaines, employer pendant six années consécutives la moitié du temps des écoliers à l'étude du latin et du grec, ce serait commettre un flagrant anachronisme, se serait s'attarder dans un système suranné, au très grand détriment de ceux auxquels on le fait subir. Mais quand on a constaté que ce temps énorme a été dévoré sans même que les écoliers arrivent à connaître ces langues, il semble qu'il est bien difficile de conserver des doutes sur la défectuosité absolue du système que nous combattons. »

On se convaincra que ce jugement n'est pas exagéré, si on considère la dernière colonne du tableau ci-dessus, celle qui indique la totalité des heures employées pour chacune des ma-

tières de l'enseignement secondaire classique, par les écoliers réunis des six classes.

Le français absorbe 17 heures; le latin, 37; le grec, 22. Ce qui fait, pour le latin et le grec ensemble, 59 heures.

Les langues vivantes occupent 10 heures; l'histoire 9; la géographie, 6; la géologie et les exercices de calcul, 1 1/2.

La géologie, la botanique et les exercices de calcul, 1 heure 1/2.

Le dessin, 10 heures; la géométrie, 1 1/2; les mathématiques, 6.

Ce qui fait, au total, 121 heures 1/2 de classe, sur lesquelles 59 heures sont consacrées au latin et au grec, c'est-à-dire environ la moitié du temps, ainsi que nous le disions tout à l'heure.

On comprend que M. Benoist ait été amené à proposer une meilleure répartition des heures de classe. Son programme constitue certainement un progrès sérieux.

Son projet est résumé dans le tableau suivant :

PROJET DE RÉPARTITION HEBDOMADAIRE

DES DIVERSES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Indication des MATIÈRES.	Sixième — Heures de classe.	Cinquième — Heures de classe.	Quatrième — Heures de classe.	Troisième — Heures de classe.	Seconde — Heures de classe.	Rhétorique — Heures de classe.	Heures de classe pour toutes les classes réunies.
Français	6	6	5	4	4	4	29
Latin	»	»	»	2	2	2	6
Grec	»	»	»	»	2	2	4
Langues vivantes	»	»	3	3	3	3	12
Histoire	4	4	3	3	3	3	20
Géographie	4	4	3	2	2	2	17
Calcul et Géométrie	2	2	2	»	»	»	6
Zoologie et Botanique	2	2	2	»	»	»	6
Géologie	»	»	»	4	»	»	4
Dessin	1	1	1	1	1	1	6
Mathématiques	»	»	»	»	3	3	6
Calligraphie	1	1	1	1	1	1	6
TOTAUX	20	20	20	20	21	21	122

Dans ce tableau, l'auteur ne distingue plus le nombre de classes du nombre d'heures, parce qu'il propose de réduire chaque classe à 1 heure, afin de laisser aux enfants au moins quelques minutes de repos entre chacune d'elles. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages de cette disposition, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel. Dans les écoles d'Angleterre qui correspondent à notre enseignement secondaire, les classes ne sont généralement que de 3/4 d'heure.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce second tableau, c'est que l'étude du latin et du grec est entièrement supprimée de la sixième à la quatrième inclusivement; elle est limitée aux trois classes supérieures, la troisième, la seconde, la rhétorique, où on leur accorde 2 heures seulement par semaine.

Cette réduction à 2 heures par semaine, n'est pas aussi exagérée qu'elle paraît au premier abord. Il ne faut pas oublier en effet que, d'après la méthode que nous venons d'exposer, l'élève, travaillant par lui-même au moyen de lectures étendues et à l'aide de traductions, étudiera le latin et le grec surtout pendant les études. Les classes n'ont donc plus pour but que de permettre au professeur de faire lire sans traduction et de donner aux élèves les explications nécessaires sur les passages qu'ils auraient préparés pendant les études. Il est certain qu'avec cette méthode un adulte peut presque se passer de professeur; les enfants eux-mêmes en ont moins besoin qu'avec les méthodes actuelles; ils peuvent travailler beaucoup plus par eux-mêmes, et on sait par expérience que c'est là le travail le plus fructueux. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il s'agit ici des élèves des classes supérieures, dont l'esprit est plus mûr et qui sont plus habitués au travail personnel.

L'étude des langues vivantes est également reculée; elle ne commence qu'à la quatrième et à raison de 3 heures par semaines, « parce que, dit l'auteur, si au bout de quatre années d'études les écoliers ne les savent pas suffisamment, ils ne les sauront jamais. Il arrive assez fréquemment, sous le régime actuel, qu'un enfant entre en neuvième sachant parler couramment l'une des langues vivantes exigées, parce que ses parents

la lui ont fait apprendre par des gouvernantes. Il étudie cette langue pendant neuf ans au collège et il en sort n'en sachant plus un mot. »

Pour obtenir un meilleur résultat, l'auteur propose d'appliquer aux langues vivantes la méthode d'enseignement qu'il conseille pour les langues mortes, à la seule différence que l'on fera faire des thèmes écrits aux élèves, mais seulement lorsque ceux-ci comprendront parfaitement la langue qu'on leur enseignera. Il est certain que, dans nos collèges, l'enseignement des langues vivantes est aussi défectueux que celui du latin et du grec, et qu'un changement radical de méthode s'impose. Si on ne veut pas s'organiser pour apprendre les langues vivantes en les parlant, ce qui serait la vraie méthode, il faut du moins arriver à les apprendre en les lisant, en lisant le plus d'auteurs possible à l'aide d'une traduction, au lieu de passer son temps à faire stérilement des bouts de versions et des thèmes à coup de dictionnaire.

M. Benoist accorde à l'histoire 4 heures, 3 heures et 2 heures suivant les classes; autant à la géographie. 2 heures pour le calcul et la géométrie en sixième, cinquième et quatrième. Même distribution pour la zoologie et la botanique. La géologie, qui a besoin du secours des deux sciences précédentes, serait rejetée en troisième. Le dessin serait enseigné à raison de 1 heure dans toutes les classes. Les mathématiques n'apparaissent qu'en seconde et en rhétorique, à raison de trois heures pour chacune de ces classes. Enfin l'auteur propose d'ajouter aux matières de l'enseignement une classe de calligraphie par semaine, pendant toute la durée des études. Il en donne pour raison que la plupart des bacheliers ne savent écrire ni proprement, ni lisiblement, et se trouvent souvent, pour cette raison, éconduits de beaucoup de situations de l'industrie, du commerce, de la banque, du notariat, etc.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme scolaire proposé par M. Benoist, et tous les esprits réfléchis reconnaîtront qu'il constitue un progrès considérable sur le régime actuel. On

peut le résumer en une formule simple : *les langues anciennes mieux apprises dans moins de temps.*

C'est déjà un résultat sérieux. Mais ce qui donne à cette réforme pédagogique une énorme portée sociale, c'est qu'elle aboutit nécessairement, ainsi qu'on vient de le voir, à une répartition nouvelle des matières enseignées. Actuellement, l'enseignement des langues anciennes s'étend sur toute la durée des études et prend la moitié du temps des élèves, de sorte qu'elle réduit les autres matières du programme à n'être que des « accessoires ». La difficulté était de désencombrer l'enseignement trop complètement envahi par le latin et le grec. Jusqu'ici on se partageait en deux camps irréconciliables, les partisans et les adversaires des langues anciennes. Le grand avantage de la méthode proposée par M. Benoist est de concilier avec l'étude de ces langues les autres enseignements trop négligés. On ne peut nier que cette pensée ne soit parfaitement d'accord avec le développement des connaissances, avec la marche des choses et leurs exigences.

En terminant, nous rappellerons seulement qu'il ne faut pas oublier qu'avec l'enseignement doit progresser, et plus encore, l'éducation. On doit profiter du temps ainsi reconquis pour mieux approprier l'enseignement aux nouvelles conditions de la vie. Ce qu'exigent surtout les nouvelles conditions de la vie, nous l'avons dit ailleurs (1), c'est essentiellement de former des jeunes gens aptes à se tirer d'affaire eux-mêmes dans toutes les difficultés et dans toutes les situations de la vie ; c'est de faire des hommes pratiques et énergiques, et non des fonctionnaires ou de purs lettrés, qui connaissent de la vie seulement ce que l'on apprend dans les livres. Le produit qu'il faut obtenir est celui qui répond le mieux aux conditions de l'évolution actuelle : des hommes.

Pour cela, il faut tirer l'enfant du milieu artificiel et faux qu'est l'école actuelle, de ce milieu qui ne vous met en contact avec la vie que par les livres. L'école, toute école qu'elle soit, doit rester un monde réel et pratique qui laisse l'enfant aussi près que

(1) T. XVII, p. 273 et suiv., et la brochure : *Comment élever et établir nos enfants?*

possible de la nature vraie et de la réalité des choses. On ne doit pas apprendre seulement la théorie des facultés humaines et des choses à leur usage, mais aussi leur pratique, et ces deux éléments doivent demeurer intimement joints à l'école (1), comme ils le sont autour de nous, afin qu'en entrant dans la vie le jeune homme n'entre pas dans un monde nouveau auquel il n'a pas été préparé et où il est comme désorienté.

Edmond Demolins.

(1) On peut voir, dans la *Science sociale :* « La réforme de l'éducation : Un nouveau type d'École », t. XVII, p. 273 et suiv., octobre 1894 ; et « : l'Éducation nouvelle », t. XX, p. 148, août 1895.

LES ORIGINES
DE LA MONNAIE

III

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES (1)

II. — LA MONNAIE GARANTIE PAR L'ÉTAT.

I

Arrivés à ce point de nos recherches historiques, où les lingots estampillés tendent à être investis de toutes les prérogatives de la monnaie chez les peuples civilisés, il n'est pas inutile de rappeler que, dans ses origines, l'instrument des échanges est essentiellement un *équivalent*, et qu'à ce titre seulement, il a pu conquérir la *confiance* du public. L'individu qui achète, ne l'oublions pas, veut recevoir une valeur égale à celle de la marchandise qu'il vend : *do ut des*, disent les jurisconsultes romains. Plus tard, quand nous étudierons les *suppléments* à la monnaie, on verra que, dans les sociétés compliquées, il existe des monnaies qui ne sont pas, intrinsèquement, des équivalents : ce sont seulement des monnaies représentatives, des monnaies d'appoint ou des monnaies fiduciaires. La création et le légitime fonctionnement de ces auxiliaires s'expliquent et se justifient suivant des lois économiques et commerciales qui seront exposées en leur

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

lieu. Pour le moment, nous n'avons pas à nous en occuper, car ce ne sont que des *suppléments* ou des *représentants*.

Lorsque, progressivement, par le libre développement des relations commerciales, le métal, brut, puis sous la forme d'instruments et d'ustensiles divers, s'est substitué comme étalon de la valeur de toutes choses, aux bestiaux, au blé, au poisson, aux pains de thé de la Mongolie, aux gâteaux de sel des Abyssins, aux fourrures moscovites, il était considéré comme un équivalent. Si les lingots sans estampille étaient vérifiés à la pierre de touche et à la balance, n'était-ce pas que celui qui les recevait avait lieu de craindre qu'ils fussent des équivalents insuffisants? Quand des banquiers ou des orfèvres jugèrent à propos de les estampiller à leurs armes où à leurs noms, n'était-ce pas encore pour en garantir l'équivalence? Et si l'autorité publique, enfin, s'arroge, dans l'intérêt de tous, le droit d'estampiller seule les lingots, c'est parce qu'elle prétend être, mieux que les particuliers, en mesure de garantir le poids et l'aloi, c'est-à-dire l'équivalence des lingots, intermédiaires de toute opération commerciale.

Ainsi, dans les origines historiques de l'invention monétaire, que le métal soit ouvré, à l'état brut ou estampillé, qu'il soit ou non revêtu d'une image quelconque, qu'il affecte une forme plus ou moins régulière, ronde, globuleuse ou aplatie, il a une valeur égale à celle de l'objet contre lequel il est échangé. A l'encontre des étalons des autres mesures, comme le mètre, le litre, le gramme, qui sont des mesures abstraites, l'étalon des valeurs est, intrinsèquement, une valeur lui-même : le bétail, le blé, les pelleteries, les métaux inférieurs ont une valeur commerciale; il en est de même de l'or et de l'argent qui ont toujours été très recherchés, même chez les populations préhistoriques ou sauvages. Ce n'est donc pas la loi qui leur donne arbitrairement une valeur factice; cette valeur, ils l'ont par eux-mêmes; ils l'ont toujours eue avant d'être revêtus de l'estampille qui en fait des monnaies, et ils l'auront tant que l'humanité vivra.

Dans le chapitre où nous traiterons des qualités des métaux monétaires, on verra, en effet, que l'humanité ne peut se dis-

penser d'une monnaie par équivalence et que l'or et l'argent sont les produits naturels qui remplissent le mieux cet office. Retenons seulement, dès à présent, ce point essentiel, démontré par tout ce que nous avons exposé jusqu'ici : *la monnaie métallique, instrument ordinaire des échanges, ne vaut que par la quantité de métal précieux qu'elle contient.* Lingot et monnaie, c'est tout un; et dans l'antiquité, jusqu'à la fin de l'empire romain, nous voyons les paiements s'effectuer avec des lingots qu'on pèse, tout aussi bien qu'avec des monnaies (1). Souvent même, lingots bruts et monnaies sont placés ensemble et pêle-mêle sur les plateaux de la balance. L'estampille ou le type monétaire, on ne saurait trop le répéter, ne sont que des expédients commodes et pratiques qui dispensent de recourir à la balance ou à la pierre de touche pour s'assurer si la valeur métallique d'un lingot ou d'une pièce est adéquate à sa valeur nominale.

L'histoire du développement naturel et spontané de l'étalon des valeurs proteste donc contre la théorie des Économistes qui voudraient considérer la monnaie seulement comme *le signe représentatif* de la valeur des choses échangées, prétendant que c'est le législateur seul qui décrète la valeur de l'or et de l'argent. Ils commettent une erreur historique, que ne peut compenser l'autorité d'Aristote sur laquelle ils aiment à s'appuyer :

« La nécessité, dit Aristote, introduisit la monnaie. On convint de donner et de recevoir, dans les échanges, une matière qui, utile par elle-même, fût facilement maniable dans les usages habituels de la vie; ce fut du fer, par exemple, de l'argent ou telle autre substance, dont on détermina d'abord la dimension et le poids, et qu'enfin, pour se délivrer des embarras des continuels mensurages, on marqua d'une empreinte particulière, signe de sa valeur. Mais la monnaie n'est par elle-même qu'une frivolité, une futilité; elle n'a de valeur que par la loi et non par la nature puisqu'un changement de convention parmi ceux qui en font usage peut la déprécier complètement et la rendre tout à fait impropre à satisfaire aucun de nos besoins (2). »

(1) Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 5 et 13.
(2) Aristote, *Politique*, I, VI.

S'inspirant de cette doctrine, M. Henri Cernuschi écrit : « La raison pour laquelle les législateurs confèrent à l'or et à l'argent la puissance monétaire, ce n'est point que ces métaux renferment en eux-mêmes, ainsi qu'on l'affirme communément, une grande valeur naturelle ou commerciale. Non; c'est que ce sont les seuls métaux qui, par l'importance et la fixité de leurs masses, soient propres à servir de prétiophore... Ce qu'on appelle la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent n'est en réalité que leur valeur légale. Si on retire la loi, la valeur dite intrinsèque s'évapore. Par métaux précieux, il faut simplement entendre les métaux avec lesquels on fait les prix. Précieux est aussi le papier avec lequel on fait les prix dans les pays à papier-monnaie (1). »

Mais, certes, le papier-monnaie n'est précieux que s'il est le représentant d'une valeur positive, qui pourra être réalisée à un moment donné; il n'est qu'un signe d'échange comme tout autre objet futile et commun auquel on assignerait momentanément une valeur conventionnelle et arbitraire; il faut qu'il ait, derrière lui, un répondant sérieux dont il n'est que le tenant-lieu provisoire. Comme toute monnaie fiduciaire, quelque forme qu'elle revête, il ne peut avoir crédit dans la circulation commerciale, qu'à la condition d'être envisagé comme un simple engagement pris par l'émetteur de payer en espèces ou en nature, c'est-à-dire *par un équivalent,* à un moment donné.

Avec la monnaie fiduciaire, qui n'est qu'une créance sur l'État, on a à craindre que l'État ne remplisse pas ses engagements ou devienne insolvable : la confiance ne se commande pas par une loi. Un pareil risque n'est pas à courir avec la monnaie d'or et d'argent : elle porte en elle-même sa propre garantie; elle n'a besoin d'aucun répondant; elle n'est qu'un lingot estampillé. C'est ce qu'a si nettement exprimé Isidore de Séville, à la fin des temps antiques, dont il résume la vraie doctrine quand il dit : *In numismate tria quaeruntur : metallum, fi-*

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie,* p. 30 à 32; voyez aussi E. de Laveleye, *La monnaie et le bimétallisme,* p. 2, et Léon Poinsard, *La question monétaire,* p. 9 et suiv.

gura et pondus; si ex iis aliquid defuerit, numisma non erit (1). S'il en était autrement, comment expliquer la grande préoccupation des trafiquants, civilisés ou sauvages, contemporains ou des temps les plus reculés, de s'assurer du titre des lingots et de les peser avec un soin jaloux, pour ne livrer que la juste et stricte mesure? Leur valeur n'est donc pas seulement dans la loi ; elle est réelle, et l'estampille, qu'elle soit publique ou privée, qu'elle émane d'un particulier ou de l'État, ne fait que constater et affirmer cette valeur : elle ne la crée nullement. Sous l'empire des idées que nous combattons, M. E. de Laveleye a écrit ces lignes : « Dès l'origine des sociétés barbares, la loi ou la coutume établit des tributs, des amendes, des compositions, des prestations, et détermine au moyen de quels objets on s'en acquittera (2). » Eh bien, suivant nous, l'État fait payer les tributs, les amendes, conformément aux modes de paiements usités dans les relations commerciales : ici, en bestiaux ou en pelleteries, là, en métaux bruts ou estampillés ; il se sert de l'usage à son profit, mais il ne le décrète pas. Les lois qui découlent de l'expérience, — et c'est bien le cas en ce qui concerne l'invention monétaire, — sanctionnent un état de choses, le régularisent, mettent un frein aux abus, mais n'inventent rien.

Au surplus, des hommes éminents parmi les Économistes ont su, depuis longtemps, s'inscrire en faux contre la thèse dont l'origine remonte à Aristote. J.-B. Say, par la seule logique du raisonnement, a démontré que la monnaie métallique n'était pas seulement, comme on l'a définie parfois, « le signe représentatif des valeurs », mais qu'elle était en même temps et par elle-même une marchandise précieuse, une valeur, un équivalent. « Qu'est-ce qu'un signe ? dit-il ; c'est ce qui représente une chose ; mais ce n'est pas la chose elle-même. Un objet de nulle valeur pourrait représenter une valeur, être un signe, une marque que le porteur du signe est possesseur de la valeur réelle absente ; mais la monnaie n'est point une valeur absente ; sa valeur est en elle ; sa valeur est indépendante de celle de tous les

(1) Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 17.

(2) E. de Laveleye, *la Monnaie et le bimétallisme*, p. 4.

autres objets... Il existe des signes représentatifs de la monnaie, tels que des billets de banque, des lettres de change, parce que ces effets n'ont de valeur que celle des monnaies qu'ils donnent le droit de recevoir; mais quant à la monnaie, elle n'est pas le signe : elle est la chose signifiée. Elle ne représente pas une valeur, elle est une valeur. Celui qui vend ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle égale la valeur de la marchandise qu'il fournit (1). »

Michel Chevalier a aussi insisté pour affirmer le caractère de marchandise et d'équivalent de la monnaie; parlant des abus auxquels la doctrine contraire a donné lieu dans les sociétés modernes, en provoquant l'extension démesurée de la monnaie fiduciaire, il dit : « Une fois qu'il était admis que la monnaie cessait d'être un *équivalent*, ainsi que les hommes l'avaient conçue et instituée, pour n'être plus qu'un signe, il devait arriver qu'on allât bien au delà du changement qui avait consisté à diminuer la quantité du métal fin contenu dans chaque pièce de monnaie. On était sur une pente qui devait conduire à substituer à l'or et à l'argent d'autres métaux moins appréciés, et même d'autres substances plus dépourvues de valeur intrinsèque, finalement de simples inscriptions sur le papier. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées : il est peu de pays qui n'aient eu leur papier-monnaie. Le papier-monnaie est la formule extrême de cette idée que la monnaie est un signe. L'idée étant donnée, l'émission du papier-monnaie en découle tout naturellement. Sous cette forme nouvelle, la notion de la monnaie signe, substituée à celle de la monnaie *marchandise*, a attiré des désastres sur les nations, et particulièrement sur la France. Ce fut notamment la base de l'échafaudage que dressa Law et qui, en s'écroulant, couvrit la France de ruines et de honte (2). »

Citons encore l'opinion d'un des plus savants économistes anglais contemporains. « Il y a des gens, dit Stanley Jevons, qui gaspillent leur temps et leur fortune à essayer de prouver au

(1) J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, t. I, p. 378-379. Cf. t. I, p. 336-337 et 372-373.

(2) Michel Chevalier, *la Monnaie*, p. 34 à 36; cf. p. 3, 21 et 23.

monde récalcitrant qu'on peut supprimer la pauvreté par la distribution de dessins gravés sur des morceaux de papier. Je connais un homme soutenant que les billets de banque sont une panacée contre tous les maux qui frappent l'humanité. D'autres philanthropes voudraient rendre tout le monde riche en battant monnaie de papier, soit avec la dette publique, soit avec les terres du pays, soit avec n'importe quoi (1). »

C'est en battant monnaie « avec n'importe quoi », que des peuples modernes, entraînés par des théoriciens imbus d'abstractions, se sont abîmés dans les catastrophes financières les plus terribles. On l'a bien vu en France avec l'énorme quantité des billets émis par la banque de Law, sous Louis XV, et plus tard, avec les assignats. On pourrait citer des exemples pareils presque chez tous les peuples, et malgré cela, il se rencontre encore des hommes en réputation de science et de réflexion qui pensent que la monnaie n'a pas besoin d'avoir une valeur en elle-même! Nous concluons, au contraire, — en nous appuyant sur les observations historiques que nous avons, plus haut, patiemment colligées, — que la monnaie métallique (sauf une quantité restreinte de monnaie d'appoint) doit être un équivalent réel, et que la monnaie fiduciaire ne peut avoir un crédit sérieux et solide que si son émission est limitée, momentanée, et si elle a pour garantie un équivalent réel. En d'autres termes, toute monnaie doit être à la fois le signe des échanges et un équivalent; dans la monnaie d'or et d'argent, ces deux caractères se trouvent réunis intrinsèquement par la nature même du métal; dans la monnaie représentative ou fiduciaire, ils sont disjoints : le signe seul circule de main en main, l'équivalent est en dépôt et en réserve.

II

Si la monnaie métallique est, par son essence même et son origine, un équivalent, il en résulte que sa valeur intrinsèque doit

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, Préface, p. VI; voyez aussi Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, 3e édit. 1891, p. 244; Adolphe Houdard, *Premiers principes de l'Économique*, p. 280 et suiv.

être rigoureusement égale à sa valeur nominale. Celui qui la fabrique et qui l'émet n'a pas le droit de l'altérer. Lorsque, par son estampille, un marchand, un banquier, un orfèvre atteste que le lingot qu'il me livre vaut un statère d'or, un tiers de sou d'or, s'il s'est avisé d'altérer le titre de ce lingot et de remplacer par une matière vile une partie de l'or nécessaire pour représenter la valeur commerciale d'un véritable statère ou d'un tiers de sou d'or pur, il me trompe et il lance dans la circulation une fausse monnaie.

Transportons-nous à l'époque mérovingienne : je suis possesseur de lingots d'or ou de vieilles pièces d'or romaines dont la taille et l'aspect ne correspondent plus au type couramment en usage : au lieu de les employer, pour mes paiements, au poids, à l'aide d'une balance, comme il m'est loisible de le faire, je trouve plus commode ou plus avantageux de les faire transformer en tiers de sou, la monnaie usuelle. Je cours chez le monétaire le plus voisin ou celui qui paraît m'offrir le plus de garantie. Ce dernier fait fondre mon or et il le sectionne en tiers de sou; il grave sur ces pièces son nom et son adresse comme garantie du poids et du titre. S'il a altéré le métal que je lui ai confié et s'il me livre des espèces qui, par suite d'un mélange avec l'argent, le cuivre ou l'étain, ont seulement l'aspect extérieur des véritables tiers de sou d'or pur, il abuse de ma confiance et il fabrique de la fausse monnaie. Il va sans dire que je puis être son complice : je puis lui demander de *saucer* l'or, de manière à ce qu'il me rende un plus grand nombre de pièces que ne le comporterait le poids d'or fin que je lui apporte. Et c'est ce que tout client n'a pas manqué de faire, tant qu'il a pu présumer que le public accepterait ce numéraire falsifié avec la même confiance que s'il était de bon aloi.

Il en est de même aujourd'hui. Lorsque je lis la mention 20 FRANCS sur un napoléon, avec le nom et les armes de l'État, cela signifie que l'État me garantit que la pièce a réellement une valeur de 20 francs. Et cette valeur n'est conférée à la pièce ni par son nom, ni par son type : elle résulte de la nature intrinsèque du métal et de son poids. L'État n'a fait que la consta-

ter par son estampille (1). Si je porte à l'Hôtel des monnaies, à Paris, un lingot d'or valant vingt francs au poids, l'État, qui se charge de la frappe et en a le monopole, doit me rendre une pièce de 20 francs. S'il altère le métal ; s'il n'y laisse, par exemple, de l'or que pour 10 francs, remplaçant le surplus par du cuivre ou une autre matière vile, il ne me rend réellement que 10 francs sur 20 que j'ai déposés à son officine monétaire : il abuse de ma confiance, il me vole, il se constitue à l'état de faux monnayeur.

On saisit par là, le côté odieux et méprisable qui s'attache à la profession de faux monnayeur, qu'elle soit exercée par un particulier ou par l'autorité publique. Toutefois, il arrive que le public ne se rend pas compte tout de suite que la fausse monnaie est fabriquée à son détriment : il accueille, pendant quelque temps même, la mauvaise monnaie aussi facilement que la bonne ; le titre des espèces lui paraît d'autant plus indifférent qu'il lui est impossible de le contrôler sur-le-champ. Il ne s'aperçoit pas que la monnaie n'est plus un équivalent, parce qu'elle conserve toujours la seconde de ses fonctions, celle de véhicule ou de signe des échanges. Si nous n'étions avertis par une ordonnance administrative, que telles ou telles pièces sont fausses, ne doivent pas être reçues dans la circulation, et surtout ne seront pas admises dans les caisses de l'État auxquelles chacun de nous n'a que trop souvent affaire, il nous serait indifférent de nous servir de ces mauvaises pièces ou des bonnes. Cela est si vrai que ces mauvaises pièces ont circulé dans nos porte-monnaie côte à côte avec les bonnes jusqu'au jour où un décret du chef de l'État les a retirées de la circulation, et *décriées*.

(1) On pourrait nous objecter les oscillations du prix de l'or brut dans le commerce, en contradiction avec la fixité de sa valeur quand il est monnayé. Nous verrons plus loin que ces oscillations, dues à des causes extérieures, ne peuvent avoir et n'ont en réalité qu'une très faible amplitude; elles gravitent de très près autour de la valeur légale de la monnaie. S'il en était autrement, les gens qui se livrent au commerce des métaux précieux en tireraient parti bien vite au grand détriment de la circulation monétaire, — ce qui est exceptionnellement arrivé dans des temps de crise. Dans l'état normal, ces oscillations n'ayant pas d'influence sur la monnaie, nous sommes autorisé, dans un exposé comme celui-ci, à n'en pas tenir compte.

C'est cette attitude indifférente du public qu'ont exploitée les faux monnayeurs, soit dans la période du monnayage privé, soit dans celle du monnayage public, et dont ils ont parfois si étrangement abusé. Avant d'aller plus loin, tâchons de l'expliquer; nous verrons ensuite le malaise social qu'elle entraîne fatalement avec elle.

Pour comprendre l'acceptation par le public de lingots ou de monnaies dont le titre est notoirement altéré, ou, ce qui revient au même, de monnaies dont la valeur nominale est supérieure à la valeur métallique, comme notre monnaie d'argent actuelle, il faut, en premier lieu, compter avec la tyrannie de l'habitude. Bien des phénomènes sociaux, bien des anomalies surannées dans nos usages ne s'expliquent que par une habitude prise et continuée instinctivement durant des générations. Les savants qui voudraient réformer et simplifier l'orthographe française, par exemple, et débarrasser les mots de notre langue d'une foule de lettres parasites, en savent quelque chose : ils ne prévaudront pas, malgré la logique relative et la sagesse probable de leurs raisonnements, contre la force de l'habitude. Ceux qui, non moins bien intentionnés, proposent de réformer notre lourde et encombrante monnaie de cuivre se heurtent surtout à des objections tirées de l'habitude contractée par le public de se servir des pièces actuelles.

Les traditions et les conventions sociales sont souvent plus fortes que les lois, et il faut parfois plusieurs générations pour déraciner celles-là mêmes qui sont devenues les plus déraisonnables. En aucune matière ce phénomène n'éclate d'une façon plus saisissante qu'en ce qui concerne la circulation monétaire. Dans le siècle dernier, les monnaies de l'Empire romain circulaient encore, comme pièces d'appoint, dans tout l'Orient, et on s'en servait couramment en Afrique lorsque nous avons fait la conquête de l'Algérie. Ainsi que l'observe M. Stanley Jevons, « l'habitude a presque autant de pouvoir pour maintenir l'usage d'une monnaie représentative que pour de véritables monnaies métalliques. Les personnes qui ont été habituées pendant longtemps à donner en paiement, sans subir de perte, certaines feuilles de

papier, continueront à les regarder comme une monnaie satisfaisante tant que leur confiance n'aura pas été ébranlée par un choc un peu rude. Cela peut aller au point qu'un bout de papier malpropre, portant l'engagement de payer un louis, sera réellement préféré à la belle pièce d'or qu'il promet. La circulation de l'Écosse est une preuve palpable de cette assertion; et l'on en peut dire autant de la Norvège où, jusqu'en 1874, il n'y avait pas du tout d'or dans la circulation, qui se composait principalement de billets d'un, de cinq et de dix dollars » (1), bien que depuis longtemps déjà le gouvernement eût émis de belles pièces d'or. On cite des voyageurs qui n'ont pu faire accepter de nouvelles monnaies dans des pays où elles étaient inconnues, bien qu'elles fussent meilleures que le numéraire en usage. La monnaie, même mauvaise, continue donc longtemps à circuler, surtout à cause de son aspect familier. Nous avons cité déjà les thalers à l'effigie de Marie-Thérèse auxquels les Abyssins sont habitués et que, par routine, ils préfèrent à toute autre espèce de monnaie. Leur respect pour la tradition va si loin qu'ils se refusent à admettre les variations du change pour l'argent avec lequel ces thalers sont fabriqués.

Telle est l'une des raisons qui ont fait que les statères d'électrum des manieurs d'or de la côte d'Asie Mineure ont continué si longtemps à être acceptés dans la circulation commerciale, malgré leur titre si variable et parfois si bas; c'est pour le même motif que les monnaies les plus incommodes et les plus encombrantes, telles que les broches de fer du Péloponnèse et les lourdes tuiles de bronze de l'Italie centrale, sont demeurées dans la circulation, à côté des espèces meilleures et plus commodes dont l'autorité publique avait inauguré l'émission. C'est encore par la force d'habitude que les tiers de sou mérovingiens d'or pâle ont été acceptés chez des populations qui, pendant une si longue suite de générations, avaient été accoutumées à recevoir la monnaie d'or si pure et si belle qui portait l'effigie sacrée des empereurs romains.

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 157.

L'autre raison qui fait accepter, pendant quelque temps au moins, la monnaie altérée aussi bien que la bonne, est désignée par les Économistes sous le nom de *loi de Gresham*, le premier qui la formula. Elle s'énonce ainsi qu'il suit : *La bonne monnaie ne peut chasser la mauvaise; c'est, au contraire, la mauvaise monnaie qui chasse la bonne.* Ce principe vrai, qui va droit à l'encontre de la théorie de M. Herbert Spencer réfutée à la fin de notre dernier article, est fondé sur l'observation de ce qui s'est passé dans tous les temps et tous les pays, et il s'explique aisément dès qu'on réfléchit au rôle économique de la monnaie. La monnaie est bien une marchandise, c'est-à-dire une chose qu'on peut acheter à cause de sa valeur réelle; mais, à la différence des autres marchandises, on ne l'achète pas pour la consommer, la garder, la détruire. Si j'achète des aliments, des vêtements, un cheval, un immeuble, c'est pour en user directement, en tirer profit, m'en servir en un mot, au mieux de mes intérêts; je peux, dans l'usage que j'en ferai, les détruire ou les améliorer, suivant les cas. Mais la monnaie, c'est bien différent : je ne puis la consommer à mon profit, l'altérer, ou l'améliorer; elle n'est que temporairement entre mes mains, et quand je la transmets à d'autres, elle n'est ni plus ni moins bonne que quand je l'ai reçue (1). Cet instrument, intermédiaire de tout commerce a ainsi, concurremment avec sa valeur intrinsèque, une valeur fiduciaire, qui, comme nous l'avons dit, peut se soutenir un certain temps, alors même que la valeur intrinsèque a subi une dépréciation. De là vient que ce qui m'importe, en pareille occurrence, ce n'est pas tant d'avoir une bonne monnaie, que d'être certain qu'on la recevra, lorsque je la livrerai en paiement, avec autant de facilité que j'en ai mis moi-même à l'accepter. On me répète partout, et cela n'est que trop certain, que nos pièces d'argent sont une mauvaise monnaie puisque le lingot métallique qui représente la pièce de 5 francs ne se vend en réalité que 2 fr. 50 dans le commerce. Mais je n'en ai cure, *tant que* je pourrai faire passer pour

(1) J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, t. I, p. 372-373.

5 francs la pièce qui a cette valeur nominale et que j'ai reçue pour cette somme.

Suivant cet ordre d'idées, le banquier, l'orfèvre, le monétaire qui fabriquent la monnaie, a intérêt à en altérer au moins le titre sinon le poids; son bénéfice est plus grand. Celui qui va acheter de la monnaie chez le fabricant trouve également son intérêt à avoir une monnaie de moins bon aloi, car elle lui coûte moins cher : le tout est pour lui de la faire accepter dans les paiements qu'il a à effectuer. « La monnaie est faite pour circuler. On a besoin de monnaie, non pour la garder dans sa poche, mais pour la faire passer dans la poche du voisin; et moins la monnaie que l'on fait accepter au voisin est bonne. plus grand est le profit qu'on fait soi-même. Ainsi, il y a une tendance naturelle à l'avilissement de la monnaie métallique (dans sa fabrication), tendance qui ne peut être combattue que par la surveillance constante du gouvernement (1). »

III

Dans la période du monnayage privé, cette surveillance faisait défaut, et nulle autorité ne venait alors contrôler le titre et le poids des lingots estampillés ou déjà monétiformes, mis en circulation par les manieurs de métaux précieux. Le client étant trompé, mais paraissant s'accommoder de la fraude commise à son détriment, c'est en vain qu'on aurait fait appel aux sentiments de dignité et de droiture du fabricant et qu'on aurait mis en relief la honte qui rejaillit sur les faux monnayeurs démasqués. La tendance naturelle à l'altération des espèces circulantes se manifesta partout, et partout elle empira de jour en jour avec une rapidité sans frein ni mesure. Enhardis par le succès, banquiers, orfèvres ou monétaires luttèrent à l'envi, altérant sans cesse davantage leurs monnaies, à chaque nouvelle émission. Nous constatons ce phénomène dans les espèces frappées par les Compagnies minières de la Californie, dans les tiers

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 68-69.

de sou d'or de l'époque mérovingienne, dans le monnayage d'électrum de la côte occidentale de l'Asie Mineure au septième siècle avant notre ère. De plus, tous les manieurs d'or recherchaient avec avidité les anciennes pièces, de meilleur aloi que les nouvelles, pour les refondre et les convertir en espèces moins bonnes, gardant pour leur profit une partie du métal pur.

Dans les villes grecques d'Asie Mineure, non seulement les monnaies d'électrum dont nous avons énuméré antérieurement quelques spécimens, ne sont pas toujours étalonnées très rigoureusement suivant le poids normal, mais le métal est altéré dans les proportions les plus variables. Les unes sont presque jaunes comme de l'or pur, si bien qu'on peut hésiter à les qualifier monnaies d'or ou monnaies d'électrum : elles renferment parfois plus de 95 % d'or sur moins de 5 % d'argent. Pour d'autres, il y a à peine 5 % d'or contre 95 % d'argent. Nous pouvons même citer un statère qui, d'après les pesées hygrométriques auxquelles on l'a soumis, n'a que 2 % d'or sur 98 % d'argent, et cette pièce est aux mêmes types et a le même aspect extérieur, sauf une nuance de couleur, que d'autres statères où la proportion d'or dépasse 60 % (1). Entre ces extrêmes, l'échelle des variations du titre des statères d'électrum d'Asie Mineure est continue, sans qu'on puisse fixer une proportion spéciale à telle ou telle ville, à telle ou telle époque (2). Et que l'on ne prétende point que cet inextricable désordre dans l'aloi des pièces doive être imputé à la nature diverse du métal fourni par les sables du Pactole ou les filons du Tmolus et du Sipyle. Les Anciens ont su, dès l'antiquité la plus reculée, affiner l'or, le séparer de l'argent et changer en un mot la nature originaire des pépites ou des paillettes de ce métal (3). Longtemps avant Crésus, on distingue

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique* 1895, p. 303; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 99.

(2) Pour le développement, voyez surtout : K. B. Hofmann, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1885, p. 1 et suiv.; B. Head, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, p. 254 et suiv., et 1887, p. 277 et suiv.; le même, *Catalogue, etc. Ionia*, Introd. p. XXV et suiv.

(3) Voyez à ce sujet J. Brandis, *Das Munz-Mass-und Gewichtwesen in Vorderasien*, p. 163-164; Schliemann, *Ilios*, trad. Egger, pp. 317, 575, 622 et 627.

avec grand soin l'or pur (χρυσός) de l'or blanc ou electrum (λευκὸς χρυσός). Si donc la qualité du métal des statères primitifs varie d'une aussi étrange façon, ce n'est point l'impuissance de la métallurgie qu'il faut accuser, c'est le calcul intéressé des monétaires et l'indifférence du public qui, trop longtemps, admit dans la circulation commerciale les pièces altérées aussi bien que celles dont le métal était tout voisin de l'or pur.

On alla jusqu'à fabriquer des monnaies fourrées, c'est-à-dire des pièces dont l'âme est de plomb et l'enveloppe en or ou en électrum (1). Les cabinets numismatiques contiennent de ces fausses monnaies antiques qui nous remettent en mémoire une anecdote racontée par Hérodote (2) au sujet du tyran de Samos, Polycrate. Vers 530, les Lacédémoniens assiégeaient la capitale de l'île depuis quarante jours, et peut-être auraient-ils réussi à s'en emparer, lorsque Polycrate résolut d'acheter leur retraite. « On rapporte, dit Hérodote, mais c'est un propos sans fondement, que Polycrate fit frapper en plomb, puis dorer, un grand nombre de pièces de monnaie de son pays, qu'il les leur donna et qu'il les décida de cette manière à partir (3). »

L'époque mérovingienne nous procure, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des exemples analogues de monnaies d'or saucées, altérées, fourrées : pas n'est besoin d'y insister de nouveau.

Nous ne parlerons pas non plus des misérables jetons que les spéculateurs américains en arrivèrent à frapper en guise de monnaie.

En Chine et dans l'Annam l'altération des bèches-monnaie et des couteaux-monnaie s'est faite, non seulement dans la composition du métal, mais dans le poids et dans la forme ; et, ici encore, l'habitude des populations a joué un rôle essentiel. Laissons la parole à M. J. Silvestre : « A l'époque de la grande invasion de l'an 214 avant Jésus-Christ, la Chine faisait encore usage de monnaies de bronze ayant la forme de couteaux longs de

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique* 1895, p. 321-322 ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 118.

(2) Hérodote, III, 56.

(3) Voyez E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 273 ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 36.

0^{m},135 millimètres, portant sur la lame le caractère *minh*, et munis d'un anneau à l'extrémité du manche pour les enfiler. Sous la 9e dynastie (Tsy, de l'an 479 à 501 de l'ère chrétienne), on se servait aussi de monnaies de même métal et de même forme, mais longues de 0^{m},180 millimètres, avec un large anneau au bout du manche, et les caractères *Tsy Ku-u Hou*. La forme de ces monnaies se modifia tout naturellement : le manche fut supprimé et l'anneau vint s'adapter au pied de la lame ; mais, pour conserver à la pièce le même poids, son épaisseur fut augmentée et l'anneau devint une rondelle plate avec un trou central pour le passage du lien. Plus tard, le peuple s'était si bien habitué à la circulation de ces objets, faciles à manier et à transporter, d'une conservation assurée, qu'il en était arrivé à ne plus les considérer comme l'équivalent réel de la valeur des choses, mais seulement comme une valeur conventionnelle, fiduciaire en quelque sorte ; on vit alors, pour la plus grande commodité des gens, disparaître cette épaisse lame, dernier reste de l'antique couteau, et la rondelle trouée en carré fut seule conservée » (1). Il faut ajouter que le métal des couteaux était trempé et extrêmement fragile, comme la fonte de fer, de sorte que souvent, en passant de main en main, la lame et le manche du couteau se cassaient au point de jonction de l'anneau ; ainsi, l'anneau restait seul enfilé dans la ligature et n'en continuait pas moins à passer pour un couteau entier. A force de voir les couteaux représentés seulement par leur anneau, on finit par ne plus fondre que des anneaux sans lame ni manche.

Telle est l'origine de la sapèque chinoise, plate, circulaire, avec un large trou carré au centre : sa forme est ainsi le résultat d'un abus, d'une détérioration. Bientôt, on altéra aussi le métal dont elle était faite ; après avoir été en cuivre et en fer, elle finit par être en zinc, si bien que sa valeur intrinsèque n'égalait plus même le tiers d'un centime de notre monnaie.

Quelles que soient les particularités que présentent, suivant les temps et les lieux, ces altérations graduelles de la monnaie,

(1) J. Silvestre, *Notes pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam*, p. 44-45 (Saigon, 1883, in-8°).

elles procèdent partout du même principe, et ce sont des motifs de même ordre qui ont rendu le public insensible à la fraude dont il était, au fond, victime. Soit en vertu de la force d'habitude ou par une sorte de convention tacite, soit même par une loi formelle, un groupe d'individus commerçant ensemble, une ville, une province, même une nation tout entière, peuvent bien, durant un certain temps, se contenter d'une monnaie avilie et qui n'est plus qu'un signe conventionnel. Mais cette monnaie sans valeur ne peut circuler au dehors, être échangée, à poids égal, contre un lingot ou une monnaie de bon aloi ; elle ne saurait, en un mot, servir d'intermédiaire pour le commerce extérieur, parce que là, elle ne bénéficie pas de sa qualité de *signe,* la seule qu'elle ait conservée, n'étant plus un *équivalent* réel. « Il y a, dit M. Jevons, un point essentiel où la monnaie représentative diffère de la monnaie métallique : c'est que la première ne circule pas hors des limites du district ou de la contrée où elle a un cours légal et habituel... La seule monnaie capable d'être réellement exportée pour payer une dette contractée envers des commerçants étrangers, c'est la monnaie métallique à valeur pleine » (1). M. Léon Poinsard dit de même : « La monnaie fiduciaire ne jouit, en règle, que d'un cours limité ; les espèces métalliques ont une circulation internationale, basée sur leur valeur intrinsèque » (2).

On comprend par là pourquoi, ici encore, le développement du commerce fut un des agents essentiels qui contribuèrent à discréditer dans l'opinion, à *décrier* la monnaie privée ainsi altérée. Entre eux, les Francs mérovingiens pouvaient se contenter d'échanger cette monnaie fiduciaire dont nous avons parlé et lui reconnaître une valeur bien supérieure à celle qu'elle avait réellement. Mais il ne leur était guère possible de faire accepter un semblable numéraire par les étrangers avec lesquels ils commerçaient. Les Lombards et les Wisigoths, par exemple, chez lesquels la monnaie ne fut jamais privée, mais demeura toujours officielle suivant la tradition romaine, n'auraient pu recevoir, pour sa va-

(1) St. Jevons, *La monnaie*, p. 175.
(2) L. Poinsard, *La question monétaire*, p.32.

leur nominale, la monnaie franque altérée, d'autant plus qu'eux-mêmes ne frappèrent jamais que des pièces de bon aloi. Ils ne pouvaient consentir à échanger, à égalité de poids, leur bonne monnaie contre de la mauvaise. L'altération des espèces dans la Gaule mérovingienne jetait donc la plus grande perturbation dans le commerce avec l'extérieur.

Il nous est loisible, entre nous Français, en 1896, de continuer à accepter pour 5 francs notre grosse pièce d'argent, bien que nous sachions que le lingot métallique qui sert à la fabriquer ne vaut dans le commerce que 2 fr. 50 environ. Mais il n'est au pouvoir d'aucune loi de la faire accepter par l'étranger pour cette même valeur de 5 francs. Hors des frontières, la valeur nominale d'une monnaie ne compte plus : on ne l'accepte qu'au poids et pour sa valeur métallique commerciale. Et de même, en France, les monnaies étrangères qui n'y ont pas cours, n'y sont reçues que pour leur valeur intrinsèque (1). Il en était déjà ainsi dans l'antiquité, car Xénophon (2), pour les mêmes raisons, nous dit formellement que les monnaies étrangères à un pays ou à une ville n'y sont acceptées qu'au poids et comme des lingots.

La différence énorme qui existe entre la valeur métallique et la valeur nominale de notre pièce de 5 francs, rapproche celle-ci des monnaies-signe, des monnaies représentatives et fiduciaires : elle en a tous les inconvénients sans offrir les mêmes avantages. Aussi a-t-on dû, en 1876, suspendre la frappe de cette monnaie : sans cette prudente mesure législative, rendue nécessaire par l'abaissement du prix commercial de l'argent, la France aurait eu à subir la crise qu'ont traversée les peuples dont la monnaie métallique a été altérée. En effet, le lingot qui représente la pièce de 5 francs, ne valant que 2 fr. 50 dans le commerce, si la frappe de l'argent était restée libre, on aurait vu tous les manieurs de métaux précieux porter leur argent à l'Hôtel des monnaies ; d'un lingot acheté par eux 2 fr. 50, ils auraient tiré une pièce de cinq francs : le jeu, comme on dit vulgairement, en aurait valu la peine.

(1) A. de Malarce, *Monnaies, poids et mesures des divers États du monde*, p. 4.
(2) Xénophon, Περὶ πρόσοδων. Cf. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, Introd., p. LXXXV.

et c'est, d'ailleurs, ce qui commençait à se produire lorsque la suspension de la frappe fut ordonnée. Si l'on n'avait mis un frein à ce monnayage légal, nous serions inondés de monnaie d'argent; tous les spéculateurs en métaux, étrangers et nationaux, auraient voulu profiter de la plus-value imposée actuellement à ce métal monnayé. De plus, comme nos pièces d'argent ne circulent à l'étranger qu'au poids et non pour leur valeur nominale, les spéculateurs se seraient bien gardés de faire passer la frontière à aucune d'elles : ils les auraient échangées, suivant le droit strict de chacun, contre nos pièces d'or qui, elles, ont une valeur nominale égale à leur valeur réelle ; ils nous auraient laissé quatre pièces de 5 francs en argent, c'est-à-dire en réalité dix francs seulement, contre une pièce d'or valant réellement et partout 20 francs ; bref, l'opération est simple, ils auraient drainé et emporté notre bon or, en échange de leur argent déprécié, et nous aurions vu, à notre grand détriment, l'application du théorème de Gresham : « La mauvaise monnaie fait émigrer la bonne à l'étranger. » Cette situation eût entraîné fatalement une crise économique d'une extrême gravité. Les pays où la monnaie a une valeur nominale au-dessus de sa valeur métallique, comme la République Argentine, ont dû, comme nous, suspendre la frappe de leur monnaie d'argent pour éviter la même multiplication du monnayage de ce métal avili (1).

Dans l'Annam, la mauvaise qualité des sapèques, compliquée de la rareté de l'or et de l'argent dans ce pays, finit par tuer le commerce. « Elle avait, dit M. Silvestre, fini par éloigner des ports annamites les navires européens qui y venaient commercer. On raconte que le *Saint-Michel*, bâtiment de Bordeaux, étant venu à Touranne en 1832, chargé de marchandises d'Europe, et l'empereur y ayant fait faire, pour son compte, des achats dont le montant s'élevait à six ou sept mille francs, on en fit le paiement en monnaie de cuivre. Le mandarin-trésorier ne voulut entendre aucune réclamation de la part du subrécargue, M. Borel, lequel exigeait des lingots d'argent, pour cette bonne raison que

(1) L. Poinsard, *La question monétaire*, p. 21, note.

les sapèques offertes n'avaient cours qu'en Annam. La menace même d'en référer au consul de France à Singapore et au gouverneur anglais ne purent lui faire obtenir gain de cause » (1).

Dans la période du monnayage privé, l'autorité n'intervenant pas pour entraver l'émission des monnaies à bas titre, c'est-à-dire de monnaies dont la valeur nominale était bien supérieure à la valeur réelle, il fallut, pour remédier au mal, attendre que le public apprît, à ses dépens et par sa propre expérience, à se rendre compte du grave préjudice qui lui était causé. Lorsque les marchands constatèrent qu'ils avaient à subir une perte plus ou moins forte dans leurs relations avec les pays étrangers, leur intérêt se trouvant en jeu, ils firent des difficultés pour recevoir désormais les pièces de mauvais aloi; ils les refusèrent de même que l'État refusait naturellement de les accepter pour le paiement des impôts. Le public, désabusé, comprit alors que la monnaie qu'on lui donnait en échange de ses marchandises n'en était plus l'équivalent, et qu'il se trouvait, en réalité, frustré d'une partie plus ou moins considérable du prix réel qu'il comptait recevoir; à son tour, il cessa d'avoir confiance dans cette monnaie de mauvais aloi.

Il s'ensuivit une crise économique des plus graves. Les citoyens cherchèrent d'abord à se défendre comme ils purent, contre cette duperie dont ils étaient victimes à chacune de leurs transactions; dans leurs contrats, ils stipulèrent que les sommes qui leur étaient dues seraient, comme le disent si souvent les textes mérovingiens, acquittées en monnaie d'or pure et éprouvée (*solidos probos*). Toutes ces précautions furent vaines; le désordre ne fit que s'accroître chaque jour davantage; les relations sociales d'individu à individu étaient devenues aussi troublées, aussi difficiles que lorsqu'un État a lancé, à profusion, dans la circulation, un papier-monnaie qui cesse d'avoir la confiance du public. La société tout entière se trouva livrée sans merci aux mains de ce que nous appellerions aujourd'hui les agioteurs, c'est-à-dire les commerçants en métaux précieux qui calculaient soi-

(1) J. Silvestre, *op. cit.*, p. 57.

gneusement la valeur métallique de chaque pièce pour savoir à quel taux ils pouvaient la recevoir et s'il leur était avantageux de la fondre ou de l'exporter. Bref, le système du monnayage privé et libre est devenu, partout, le système du faux monnayage ; voilà comment, quoi qu'en pense M. Herbert Spencer, il serait le pire des systèmes. Loin d'être l'instrument commode des transactions, la monnaie privée ou la fausse monnaie, ce qui est tout un, en était devenue et en deviendrait encore le fléau. L'expérience de tous les siècles est là pour attester que la fausse monnaie est l'une des plus grandes calamités qui puisse accabler un peuple. C'est ce que proclame, dès 1370, dans son *Traité des monnaies*, Nicolas Oresme, le sage conseiller du roi Charles V (1) ; c'est ce que dit non moins nettement Copernic au commencement du seizième siècle : « Quelque innombrables que soient les fléaux qui d'ordinaire amènent la décadence des royaumes, des principautés et des républiques, les quatre suivants sont, à mon avis, les plus redoutables : la discorde, la peste, la stérilité de la terre et la détérioration de la monnaie. Pour les trois premiers, l'évidence fait que personne ne les ignore. Pour le quatrième, peu de gens s'en occupent. Pourquoi? parce que ce n'est pas d'un seul coup, mais petit à petit, par une action presque la tente, qu'il ruine l'État (2). »

Le système du monnayage privé, par l'altération graduelle des espèces qu'il émettait, en était arrivé là. Il faisait maudire la monnaie et rendait impraticable cet instrument des échanges et étalon de toutes les valeurs. Il était urgent de mettre un terme à la fraude. Chaque citoyen, ruiné, démoralisé, appelait de tous ses vœux l'intervention de l'autorité publique.

IV

Trois causes essentielles contribuèrent à donner aux lingots estampillés par l'autorité publique, la prépondérance sur le mar-

(1) L. Wolowski, *Traictie de la première invention des monnaies de Nicole Oresme*, p. XIX et XL.
(2) L. Wolowski, *op. cit.*, p. 49.

ché et les firent préférer aux lingots estampillés par les particuliers.

C'est, en premier lieu, comme nous l'avons déjà dit, le rôle essentiel de la puissance publique : elle doit défendre chacun contre l'injustice; en elle est censée s'incarner l'équité et la droiture, et les lingots qu'elle fait marquer à son chiffre sont réputés de meilleur aloi que ceux d'une maison de banque ou d'un marchand. Les populations sont naturellement portées à avoir plus confiance en elle qu'en tout autre. N'admettant elle-même dans les caisses de l'État que des lingots de métal pur, elle doit, suppose-t-on, tenir à honneur d'émettre, en retour des espèces sonnantes supérieures à des manieurs de métaux.

C'est, en second lieu, l'abondance relative des lingots marqués au type ou au nom du prince. Le chef de l'État reçoit le produit des impôts en purs lingots qui ne sortiront de ses caisses que transformés et portant son emblème; souvent l'exploitation des mines est faite à son bénéfice; une guerre heureuse fait entrer dans ses coffres le produit du pillage ou les sommes spécifiées par des traités. En général donc, le prince a, à sa disposition, une plus grande quantité de métal précieux qu'aucun banquier ou marchand. Ce métal est estampillé, puis lancé dans la circulation commerciale dans les multiples circonstances où les caisses de l'État sont obligées de s'ouvrir : acquisitions diverses, paiements de fonctionnaires ou de soldats, travaux publics, gratifications bénévoles, etc.

Les anciens rois de Phrygie comme Midas, ceux de Lydie comme Alyatte et Crésus, ceux de Perse comme Darius, de même que les monarques orientaux d'aujourd'hui, avaient en réserve, dans leurs trésors, d'énormes quantités de lingots d'or et d'argent qu'ils faisaient sortir ou monnayer au fur et à mesure des besoins (1). Ces réserves, quand elles entraient dans la circulation, que ce fût sous la forme de lingots ou sous la forme de monnaies, étaient de métal pur, car des armées de mercenaires, par exemple, n'auraient pas supporté d'être payées en une monnaie avilie, et s'il

(1) Voyez ci-dessus, p. 138. Comparez J. Silvestre, *op. cit.*, pp. 55, 58 et 63.

arrivait au prince de vouloir récompenser l'un de ses sujets ou quelque étranger, il eût commis une indigne mystification en faisant cadeau d'un métal vil sous le nom d'or ou d'argent. Bref, dans le système du monnayage libre, la meilleure monnaie est normalement celle qui porte la marque du chef de l'État.

En troisième lieu, enfin, dans le commerce extérieur, la garantie du prince inspirait une confiance plus grande que celle d'un particulier. Le chef de l'État étant plus connu au dehors qu'aucun citoyen, sa monnaie avait, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une portée plus grande; sa signature avait plus de crédit que toute autre, aux yeux d'un étranger; la mesure de confiance qu'on pouvait avoir en lui sous ce rapport était plus notoire.

Ainsi, le rôle attribué au chef de l'État, qui doit protéger ses sujets contre le vol, l'abondance des métaux qu'il est à même d'estampiller à son nom et les fins pour lesquelles il est obligé de s'en servir, la notoriété dont il jouit, plus grande que celle d'un particulier : telles sont les raisons qui ont naturellement porté le peuple et les trafiquants à mettre de préférence leur confiance dans les lingots portant comme estampille, c'est-à-dire comme garantie, le nom ou l'emblème de l'autorité publique ou de son représentant.

Si la monnaie d'État put ainsi bénéficier sur le marché, par suite du développement naturel de l'invention monétaire, d'un crédit plus grand que celle des particuliers, on comprend qu'on ait eu partout recours à l'intervention de l'État pour mettre un terme au désordre du monnayage libre. Dans l'intérêt du public et sur sa demande spontanée, l'autorité du chef de l'État s'interposa pour remédier à l'altération des monnaies. Fort du principe suivant lequel il doit, à tous, aide et protection contre l'injustice, l'État se montra d'autant plus empressé à intervenir qu'il y avait profit pour lui. Il prit à sa charge d'estampiller tous les lingots, ceux des particuliers aussi bien que les siens propres : sa marque seule et exclusive fut admise sur le marché.

Défense fut faite à tout citoyen de contremarquer lui même les métaux qu'il pouvait avoir en sa possession; il fut contraint de

les porter à l'officine publique; là, on vérifia et uniformisa leur titre, on les tailla suivant une règle commune et invariable, puis on les poinçonna, comme garantie, du symbole ou du nom de l'État ou de son représentant. Dans cette opération, l'État avait déjà l'avantage de supprimer la monnaie frelatée qui faisait, à moins de frais, concurrence à la sienne; mais en outre, en retour du service qu'il rendait au public, il préleva sur les lingots apportés à son officine un droit de fabrication ou de monnayage, qu'on appelait, dans les siècles passés, le *seigneuriage* et le *brassage*. Tout le monde, sauf les faux monnayeurs qui étaient visés, avait donc intérêt au nouveau régime, le public et l'État : voilà pourquoi les choses se passèrent de la sorte dans tous les pays et à toutes les époques de l'histoire.

Nous arrivons ainsi, par un développement graduel et normal, à la conception de la monnaie telle que les civilisations perfectionnées l'ont admise. Dans le système de la monnaie garantie par l'État, tout citoyen jouit de la faculté de se procurer des lingots d'or et d'argent et de les faire transformer en monnaie, sous la seule condition de s'adresser, pour la main-d'œuvre, à l'établissement que la loi désigne pour gérer le monopole de cette fabrication. C'est l'État exclusivement qui se charge du soin de tailler, d'estampiller et de régulariser le titre des lingots d'or et d'argent que lui apportent les particuliers.

Dans tous les pays civilisés, la frappe de la monnaie est considérée comme une attribution essentielle de l'autorité publique; cette dernière peut administrer directement l'usine monétaire ou la mettre en régie sous son contrôle, ou bien encore elle peut s'adresser à l'industrie privée ; mais quel que soit le système adopté, nulle part elle ne se départit de son droit rigoureux et exclusif de commande et de vérification; nulle part les particuliers ne peuvent fabriquer directement et en dehors d'elle. « Comme la monnaie, qui est une marchandise comme les autres, dit M. Courcelle-Seneuil, sert à mesurer et à exprimer les valeurs, soit dans les transactions courantes, soit dans les contrats de crédit à long terme, il importe beaucoup que la fabrication des pièces soit aussi uniforme et aussi peu changeante que possible. C'est

pourquoi cette fabrication, liée à l'existence et à l'observation de presque tous les contrats, a été placée sous la sauvegarde du pouvoir chargé de conserver et de faire exécuter les contrats (1). »

Fidèles à notre méthode d'observation sociale, nous devons, à présent, faire voir comment les considérations que nous venons d'exposer sommairement ressortent des faits. Il nous faut montrer dans l'histoire la substitution de la monnaie d'État à celle des particuliers. C'est ce que nous ferons par quelques exemples pris de partout, en remontant de ceux qui sont plus près de nous aux plus anciens.

Aux États-Unis, dans le cours des dix-septième et dix-huitième siècles, « *pour opposer une digue au débordement des pièces à bas titre*, la législature de Massachusetts Bay établit, peut-être en se fondant sur la charte octroyée aux premiers colons de Jacques Ier en 1606, un hôtel des monnaies pour le frappage de pièces d'un schelling, de 12 et de 3 pence, dont le titre devait être le même que celui des pièces anglaises de même valeur » (2).

Telle est la première mesure législative adoptée par les colons américains pour obvier aux inconvénients de la fausse monnaie. Les règlements et les lois devaient se succéder rapidement pour arriver, en fin de compte, à la suppression du monnayage privé devenu si défectueux : « En 1672, dans un but de prudence et de garantie, la législature ordonna que, pour circuler dans la colonie, les pièces de 8 pence devaient être estampillées des initiales N-E (*New-England*) » (3).

Après l'insurrection qui affranchit les États-Unis, le mauvais aloi des pièces frappées par les particuliers avait rendu les échanges commerciaux presque impossibles. « Les transactions ne s'opéraient plus que difficilement, la méfiance était depuis longtemps éveillée; en un mot, le mal était devenu si grand, que le congrès sentit l'urgence d'édicter une loi somptuaire qui établit une unité monétaire » (4).

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, 3e édit., 1891, t. II, p. 321.

(2) Alex. Vattemare, *Collection des monnaies et médailles de l'Amérique du Nord de* 1652 *à* 1858, p. 17.

(3) *Ibid.*, p. 17.

(4) *Ibid.*, p. 22.

Après divers essais, la première monnaie fédérale des États-Unis d'Amérique fut émise légalement en 1792. L'article 10 de la Constitution interdit d'une manière absolue le monayage privé, ce qui n'empêcha pas, pour longtemps encore (1), des particuliers d'émettre des monnaies dans certaines circonstances, surtout lorsqu'ils se sentaient loin de l'action du gouvernement central.

En Russie, avant que l'autorité des grands-ducs de Moscou et des Czars fût assez forte pour s'imposer, le désordre du monnayage libre avait, comme partout, jeté le désarroi dans les relations sociales. En vain les pouvoirs publics essayaient-ils d'entraver l'émission de la fausse monnaie : un règlement du grand maître de l'Ordre de Livonie, au treizième siècle, condamne à mort tout orfèvre qui coule des lingots à trop bas titre. En Pologne, l'orfèvre qui altérait les lingots était condamné à être brûlé vif comme faux monnayeur (2).

Remontons plus haut.

Dans les derniers temps de la période mérovingienne, les relations commerciales étaient devenues impraticables, non seulement à cause de l'altération des tiers de sou, mais aussi par suite de la coexistence de ces pièces d'or altérées et des deniers d'argent. Le rapport de l'or à l'argent est déjà, par lui-même, essentiellement variable et une source d'embarras dans tous les temps : à plus forte raison est-il impossible à déterminer lorsque l'un des deux métaux est arbitrairement faussé dans sa valeur intrinsèque. Aussi, dès le temps de Charles Martel, il semble que l'autorité publique cherche à interdire la frappe des tiers de sou d'or altéré ; à cette époque, en effet, le monnayage de l'argent commence à se développer dans des proportions inconnues jusque-là. Bientôt, Pépin le Bref résolut d'arrêter complètement et sans retour, le monnayage de l'or, c'est-à-dire de la fausse monnaie, dont le commerce était infesté. « Lorsque Pépin fut proclamé roi, dit M. A. de Barthélemy, il prit officiellement deux mesures que, dès Charles Martel, on avait commencé à établir. Il abolit la monnaie

(1) Voyez ci-dessus, p. 207 et suiv.

(2) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, t. I, p. 99.

d'or pour la remplacer par la monnaie d'argent; ensuite, il supprima le monopole de la corporation des monnayers, véritables industriels qui faisaient de la monnaie une marchandise exploitée à leur profit » (1). Ce qui veut dire, suivant nous, que Pépin le Bref fut assez fort pour supprimer le monnayage individuel; en effet, les monnaies d'argent du temps de Pépin portent rarement un nom de personne autre que celui du roi. On connaît quelques-uns des actes législatifs (notamment le concile de Vernon-sur-Seine, en 755), par lesquels Pépin le Bref revendique pour l'autorité royale le droit régalien de battre monnaie, droit tombé en désuétude dans la Gaule depuis la chute de l'empire romain. La réforme ne fut complète et définitive que sous Charlemagne; au début du règne du grand empereur franc, on voit encore quelques noms autres que le sien sur certains deniers. Mais, dès avant l'an 775, ces noms disparaissent; puis, vient une suite de capitulaires dont le but premier est de revendiquer pour l'autorité souveraine le droit exclusif d'ouvrir des ateliers monétaires, et d'interdire la circulation de toute monnaie qui n'a pas été émise par elle (2). « Nous voulons, dit l'un d'eux, qu'il n'y ait plus d'atelier monétaire nulle part que dans notre palais, à moins que nous n'en ayons ordonné autrement »; et encore : « Qu'il ne soit frappé de monnaie qu'à notre cour et que les deniers du palais (*denarii palatini*) aient cours partout. »

Il fallut ainsi aux princes carolingiens un demi-siècle de lutte pour imposer un terme au monnayage privé, tant les habitudes les plus vicieuses et les plus contraires à l'intérêt de tous sont difficiles à déraciner. La démonétisation de l'or et le changement du système monétaire furent les mesures prises pour réaliser cette réforme nécessaire.

Chez les Arabes avant l'islamisme, les lingots monétiformes de métal qui circulaient dans le commerce, à côté des monnaies sassanides et byzantines, n'avaient aucun caractère officiel. Ce fut Abd-

(1) Cf. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 198.

(2) Voyez, pour les développements, A. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 205 et suiv.; M. Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introduction (1896, in-8°).

el-Malek qui régularisa et monopolisa l'émission des monnaies, comme en témoigne le passage suivant : « Mohamed Ebn Sad tenait d'El-Wâqédy que Rabi âh ebn Otmân lui avait raconté ce qui suit comme le tenant de Wahb ebn Kaysân : « J'ai vu, disait celui-ci, les dinars et les derhams qui étaient en usage avant qu'Abd-el-Malek les fît graver : ils étaient lisses et avaient le même poids que ceux que frappa Abd-el-Malek (1). »

En Chine et dans l'Annam, c'est à une époque très reculée qu'on trouve déjà la lutte établie entre le gouvernement et certains marchands pour l'émission des monnaies. En 600 et en 523 avant Jésus-Christ notamment, le gouvernement central entreprit de faire cesser le monnayage privé (2), mais il fut impuissant, et le désordre empirant sans cesse, aboutit, comme on l'a vu, à la ruine de tout commerce.

Dans l'Inde, les gouvernements, plus heureux, réussirent sinon à arrêter, du moins à régulariser le monnayage des particuliers. Les banquiers et les marchands, pour pouvoir frapper monnaie furent contraints à en faire la demande à l'autorité, à s'engager à frapper des pièces de titre et de poids réguliers et à payer un droit à l'État (3) : c'était, en définitive, la surveillance et le contrôle de l'État s'exerçant d'une manière particulière, plus ou moins efficace, mais admise en principe.

Si nous tournons nos regards du côté de la Grèce des septième et huitième siècles avant notre ère, nous constaterons que l'autorité publique, devenue assez forte pour imposer ses lois, ne procéda pas d'une autre façon. En Asie Mineure, pour mettre fin aux abus de monnayage de l'électrum, Crésus démonétisa ce métal et le remplaça par la monnaie d'or pur et d'argent. C'est ce que veut dire Hérodote dans le passage suivant, qu'on a si souvent mal interprété : « Les Lydiens, dit-il, sont les premiers des hommes qui, à notre connaissance, aient fait frapper pour leur

(1) H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes* (1882, in-8°), p. 9.

(2) Terrien de la Couperie, *Catalogue of Chinese Coins in the British Museum*, p. 4.

(3) Sir John Malcolm, *Memoir of central India*, 1832, t. II, p. 80; cf. Edw. Thomas, *The chronicles of the Pathon Kings of Delhi*, p. 344.

usage de la monnaie d'or et d'argent » (1). En effet, cette assertion se trouve absolument concorder avec les monuments, car les monnaies de Crésus, qu'on appelle communément *créséides* (κροίσειος στατήρ), comptent, — si l'on en excepte les essais informes dont nous avons parlé plus haut et qui ne sont encore, à vrai dire, que des lingots estampillés, — parmi les plus anciennes monnaies *d'or pur* et *d'argent pur* qui existent. Nous devons, à ce titre, en reproduire un spécimen (fig. 11). On voit, au droit, le buste d'un lion, la gueule béante, une patte en avant, en face du buste d'un taureau, la corne et les pattes avancées. Au revers, ce sont deux carrés creux, à surface informe, juxtaposés

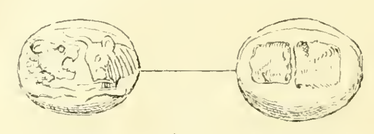


Fig. 11.

côte à côte. Les plus lourdes de ces pièces d'or et d'argent pèsent 10gr,89; les plus légères, 0gr,68. Ce qu'il y a de remarquable dans ce monnayage officiel, c'est l'uniformité du type et des carrés creux de toutes les pièces, quel que soit le poids et le module. Par là, éclate avec netteté l'intention de se conformer à un type une fois arrêté et s'immobilisant pour être facilement reconnaissable et devenir familier dans les marchés et les transactions quotidiennes.

La même observation s'applique aux villes où l'autorité municipale mit aussi un terme au monnayage des marchands. A Cyzique, où la frappe de l'électrum se régularisa et persista jusqu'au quatrième siècle, de même qu'à Mitylène, à Chios et à Samos, on voit le type monétaire de ces villes prendre une formule de convention, le carré creux du revers demeurant toujours identique, bien que caractérisé, dans chaque atelier, par une forme *sui generis*, à tel point qu'aujourd'hui même, c'est souvent cette forme qui sert de guide aux numismates pour déterminer le classement et le lieu d'origine de ces pièces.

(1) Λυδοὶ, πρῶτοι ανθρώπων, τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. (Hérod. I, 94.)

Ce que fit Crésus en Lydie, Phidon, roi d'Argos, l'exécuta dans le Péloponnèse; aux vieux lingots de fer, il substitua de beaux statères d'argent au type de la tortue qu'il fit frapper à Égine, alors le marché le plus important du Péloponnèse. Les plus anciennes de ces curieuses pièces ont encore la forme de lingots bruts ou *obeliskoi*, estampillés en relief sur une face, en creux sur l'autre (voyez fig. 12); puis les contours se régularisent; tandis que le type reste constamment une tortue de mer, le carré creux du revers a, pour particularité, d'épaisses lignes en relief,




Fig. 12.

séparées par des triangles creux très profonds. On pourrait, bien que pour une époque moins ancienne, faire les mêmes remarques sur les monnaies primitives d'Athènes, de Thèbes, de Chalcis, d'Erétrie, de Corinthe et des autres grands centres commerciaux du monde grec au sixième siècle.

Sur les énormes lingots de bronze de l'Italie centrale, qui pèsent parfois jusqu'à cinq livres (1650 grammes, *quincussis*), on trouve d'abord la plus grande variété de types et de symboles : globules, barres en arêtes de poisson, massue, dauphins, ancre, glaive, fourreau, bouclier, trépied, trident, étoile, croissant, caducée, taureau, coq, aigle et Pégase, porc et éléphant, etc. La plupart sont, sans doute, déjà des monnaies d'État; mais l'intervention de l'autorité publique se manifeste, ici également, pour la régularité de la fonte et la systématisation du poids et des signes qui s'y rapportent et sont en même temps des marques de valeur : ce sont, par exemple, un globule pour l'once, deux globules pour le sextans, trois globules pour le quadrans, et ainsi de suite, progressivement, jusqu'à l'as.

De telles indications, sur des lingots coulés dont les poids

sont échelonnés avec rigueur, précision et méthode, permettent d'affirmer que nous sommes en présence de monnaies garanties par l'État et non plus étalonnées par des marchands, suivant leur bon plaisir (1). Ainsi, en Italie comme en Grèce et partout, l'action de l'autorité publique, dans l'émission des monnaies officielles, succédant au monnayage privé, se révèle surtout par la régularité de la taille, la fixité du titre et l'immobilisation du type et de l'aspect extérieur des pièces : ces caractères imposés par l'expérience commerciale et par la nécessité de conquérir et de garder la confiance d'un public essentiellement routinier et devenu défiant, contrastent avec la diversité des types et du titre inhérent à la liberté absolue du monnayage privé.

(*A suivre.*)

E. Babelon.

(1) Voyez surtout les planches I à XXVII de l'ouvrage du P. Garrucci, *Le monete del l'Italia antica* (Rome, 1885. in-f°).

LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

III

LES ROUAGES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (1)

Nous entrons dans le vif de notre sujet.

Après avoir recherché, dans un précédent article, quels principes régissent en France les autonomies locales (commune et département), nous avons annoncé l'examen du fonctionnement des *Services publics* auxquels les administrations publiques prêtent leurs soins.

Les affaires sont en effet rangées par séries sous des étiquettes diverses, depuis la police et la voirie jusqu'à l'enseignement et au culte : chacun des groupes d'affaires ainsi formés constituent ce qu'on appelle des « services ». Ces groupes se subdivisent à leur tour, et les nombreux agents qui sont chargés de gérer chaque série d'affaires s'échelonnent hiérarchiquement.

Les divers services sont répartis assez arbitrairement sous l'autorité, plus nominale que réelle, d'un certain nombre de Ministres. Ils sont effectivement conduits par des *Directeurs, Chefs* et *Sous-Chefs* ayant leur siège dans les Ministères.

Les Ministres, hôtes passagers des palais qui abritent ces agglomérations de bureaux, ont assez à faire de prendre leur part

(1) Voir les livraisons d'avril et de septembre 1895.

de l'action politique : ils ne peuvent que prêter hâtivement leurs signatures aux actes administratifs élaborés par leurs prétendus agents. Néanmoins, par une combinaison logique de la responsabilité ministérielle et de la centralisation administrative, le ministre est *seul responsable* des services placés sous son autorité, tandis que les bureaux, stables et tranquilles dans leur fonction, en quelque sorte anonyme, échappent à toute responsabilité.

Le travail lent, mais patient et continu, des bureaux tend naturellement à accroître la sphère de leur action. Après avoir absorbé les autonomies locales, par une conséquence naturelle de ce premier empiètement, les bureaux parviennent à étendre leur système de réglementation à la vie privée elle-même, liée de si près aux objets de l'administration locale. Peu à peu, sous les orages des parlements et les bouleversements extérieurs des révolutions politiques, sans se déconcerter et faisant toujours bonne mine aux nouvelles figures qui se succèdent dans les cabinets ministériels, les bureaux arrivent à absorber la vie nationale et à tenir un peuple entier dans une étroite servitude.

C'est ce système d'administration que l'on a caractérisé d'un mot barbare mais expressif, la *Bureaucratie*.

Au lieu donc de dresser le catalogue des divers services, au lieu de nous attarder à l'énumération stérile des affaires qui ressortissent à chacun des ministères, mieux vaut fixer notre examen sur la Bureaucratie elle-même; essayer d'en étudier le mécanisme, d'en démonter les engrenages et de discerner en vertu de quels procédés se meut cette formidable machine.

I. — L'ARMÉE DES BUREAUCRATES.

Ce serait une tâche redoutable que d'essayer de compter les fonctionnaires employés en France dans les bureaux civils et militaires. A envisager ce problème, on songe à la vision du jugement dernier : *Vidi turbam magnam quam nemo dinumerare poterat.*

Heureusement, nous nous en tenons à l'administration centrale.

Et, en laissant de côté les multiples conseils, comités consultatifs et commissions de toute nature institués près des ministères, on arrive assez facilement à faire le compte des groupes d'employés qui, sous le nom de *Bureaux*, constituent des unités dans la grande agglomération paperassière. Ces groupes, répartis dans les Cabinets ministériels, les Directions, les Divisions, les « Services » divers, sont au nombre d'environ trois cents.

Il faut d'ailleurs remarquer que l'armée bureaucratique comprend presque autant d'officiers que de soldats. On a compté que, dans certains bureaux, le nombre des chefs égalait celui des employés (1). De sorte qu'il semble bien qu'on trouve ici réalisée matériellement cette conception qui est, comme on sait, entrée dans les mœurs de la Bureaucratie française, savoir, que le public est créé pour le fonctionnaire et non pas le fonctionnaire pour le public.

On conçoit aisément qu'il est quelquefois difficile de déterminer avec une précision suffisante des attributions distinctes pour un aussi grand nombre de groupes. Songez donc, trois cents bureaux! Nous verrons tout à l'heure que, forcément, il y a des doubles emplois et, par suite, des enchevêtrements et des complications bizarres entre tant de rouages multipliés.

Mais on conçoit aussi que plus la fonction est inutile, plus le fonctionnaire, pour garder sa place, doit s'ingénier à créer des aliments à son activité, à susciter des objets aptes à occuper sa sollicitude, et à imaginer des attributions. Si bien que, plus il y a de services, plus l'action administrative s'étend et se propage, et qu'un rouage inutile amène la création d'un nouveau rouage, et ainsi de proche en proche.

On a constaté que les mêmes services qui se trouvaient réunis, en 1795, dans cinq divisions, exigeaient, en 1820, douze divisions comprenant cinquante-deux bureaux; et, qu'actuellement, les cinq divisions originaires sont portées à trente-six, et les cinquante-deux bureaux à cent vingt-huit. De 1870 à 1883, il a été créé, dans les administrations centrales, onze directions nou-

(1) *La réforme administrative*, par le Vic[te] d'Avenel, 1891, p. 310.

velles, dix-neuf postes de sous-directeurs, cinquante et une places de chefs de bureaux, soixante-quatorze de sous-chefs. Aussi, la dépense totale des bureaux, dans les divers ministères, s'est-elle élevée, d'une date à l'autre, de 22 à 31 millions (1).

C'est dans ces trois cents bureaux que réside le gouvernement de la France et que s'élabore la vie publique.

On se plaint communément de l'instabilité qui, au point de vue des formes extérieures que revêt le pouvoir et des hommes qui s'y succèdent, est un signe évident de malaise et de débilité. Cependant, il faut reconnaître que si les traditions anciennes ont disparu dans ce qu'elles avaient de large, de sain, de national, elles ont trouvé un abri pour tout ce qu'elles portaient en elles d'étroit, d'autoritaire et de tracassier. Nous avons montré déjà comment la Révolution avait pieusement recueilli le legs de l'ancien régime, et en avait enrichi le patrimoine administratif et centralisateur.

Sans doute, des ministres de nuances divergentes se succèdent au pouvoir; les flots qui les apportent paraissent très divers. Au fond, comme on l'a dit, c'est « toujours la même chose ». Pourquoi? C'est qu'en réalité le ministre règne, et ce sont les bureaux qui gouvernent. Ainsi s'explique l'aisance avec laquelle les portefeuilles s'échangent : tel ministre présidait aux travaux publics, il prend les sceaux; tel autre, du commerce passe à l'instruction publique. Les affaires ne s'en trouvent ni mieux ni plus mal. Pourtant, à chaque changement de ministère, les journaux sont chargés d'informer le public des noms des personnages nouveaux que chaque titulaire d'un portefeuille désigne pour former son *cabinet* et régir son *personnel*.

Mais il est un « personnel » qui demeure toujours le même, c'est celui des bureaux : car le « cabinet » du ministre a lui-même ses cadres préexistants; il se divise, par une organisation

(1) G. d'Avenel, *op. cit.*, p. 37, et 309. — « Le total des traitements *civils* sujets à retenue, qui était en 1852 de 153 millions et en 1870 de 253 millions, s'élevait à 279 millions en 1876. Il monte à présent à 400 millions, auxquels s'ajoutent 100 millions de solde des officiers. Les pensions de retraite, — appointements des fonctionnaires hors de service, — qui étaient en 1869 de 78 millions, et en 1875 de 100 millions, conséquence de la guerre, s'élèvent en 1891 à 200 millions. » (P. 306.)

durable, permanente, en bureaux qui gardent leurs *chefs* sous la direction apparente et décorative du chef de Cabinet et de ses adjoints, mis là pour leur agrément et pour la dignité du ministre, *ad pompam et ostentationem*.

Et il n'en peut être autrement.

Comment le ministre, qui tout à coup se trouve investi d'attributions aussi multipliées que celles accumulées dans chaque département ministériel par des générations de bureaucrates, comment pourrait-il prendre la direction effective des services confiés à ses soins? A peine aurait-il le temps de connaître sa tâche, pendant son séjour aux affaires; il n'essaie même pas de la remplir. Si bien qu'on voit le ministre de l'intérieur prendre pour directeur du personnel et du cabinet un percepteur, tandis que le ministre des travaux publics, qui est un ancien magistrat, choisit comme chef de cabinet un sous-préfet (1).

Il est donc bien exact de dire que la France est gouvernée par les bureaux.

Notre pays n'est pas, comme il s'en flatte, une démocratie, mais une bureaucratie.

II. — LES EMPIÈTEMENTS DES BUREAUX.

Pour nous rendre compte du fonctionnement de l'administration centrale, de la complexité de ses attributions et de l'inutilité d'un grand nombre d'entre elles, ouvrons l'*Almanach national*.

C'est un recueil trop peu connu du public. Il est vrai que c'est un gros livre, bien imprimé, mais qui coûte assez cher. On y trouve la nomenclature des divers services, classés par ministères, avec l'énumération officielle des attributions de *chaque bureau*, précédée du nom du *chef*, toujours décoré, sauf de rares exceptions.

(1) Ministère du 3 novembre 1895. — Le ministre de l'Agriculture, qui a déjà été chargé de ce portefeuille pendant deux années, — rare exception, — a eu le bon esprit de « déléguer » dans les fonctions de chef de son cabinet le *chef de bureau* lui-même, et de « déléguer » aussi dans les fonctions de secrétaire particulier un *rédacteur au bureau du cabinet* : de cette façon, le ministre peut diriger son cabinet au lieu d'être gouverné par lui. Mais, ici, tout est exception.

Prenons les trois ministères qui se présentent les premiers.

La Justice, d'abord : comme on n'a pas cru devoir lui réserver ni la Sûreté, ni les Prisons attribuées à l'Intérieur déjà si surchargé, on n'a pu qu'à grand'peine y créer douze bureaux, ce qui est bien peu. Aussi, dans la direction dite *du cabinet*, le « bureau du Cabinet et de l'Enregistrement », qui « ouvre, analyse et enregistre les dépêches », est-il doté des « affaires qui ne sont spécialement attribuées à aucun bureau » ; de plus, il « centralise le travail avec le chef de l'État » ; enfin il fournit « les renseignements » et est chargé des « rapports avec l'Imprimerie nationale » ; — de son côté, le préposé à « la Bibliothèque et aux Archives », est aussi chargé des « rapports avec l'Imprimerie nationale » et fournit les « renseignements généraux » ; — un bureau s'occupe des avocats ; un autre des avoués.

Aux Affaires Étrangères, la sous-direction des « affaires de Chancellerie » préposée aux « affaires de l'état civil » comprend un ministre plénipotentiaire, un consul général, deux chefs de bureau et deux chefs de section : l'un d'eux traite les affaires ; un autre transmet les actes ; un troisième fait les communications verbales. Les Archives sont confiées à cinq fonctionnaires supérieurs : un chef de division, deux chefs de bureau, un géographe, un bibliothécaire.

A l'Intérieur, le bureau de la « Correspondance générale » est chargé de « l'intervention auprès des divers ministères » ; le bureau du Secrétariat et des Archives, à « la conservation des circulaires » ! Il trouve encore du temps à appliquer au « contrôle du matériel et du service intérieur ». Il n'en existe pas moins, du reste, à ses côtés, un « chef du service intérieur », préposé à « l'ordre intérieur de l'hôtel et des bâtiments du ministère : surveillance des gens de service ; menues dépenses », etc.

Chaque ministère, en effet, a son service intérieur, sa comptabilité, son « matériel ».

Sait-on ce que coûtent, au total, ces frais de *matériel?* près de 3 millions, sans compter les frais d'impressions, qui s'élèvent encore à un chiffre supérieur!

La multiplicité du personnel et des services est alimentée par la multiplicité toujours croissante des attributions.

Nous ne voulons pas prendre pour exemple la direction des cultes : ici s'élève une question d'une autre nature et d'un ordre supérieur. Il est curieux, simplement, de lire le texte étrange de ce libellé officiel des attributions bureaucratiques en pareille matière : Personnel de l'épicospat et instruction des candidatures ; — Discipline politique du clergé ; — Inspection des petits séminaires ; — Fabriques : organisation et fonctionnement ; comptabilité ; — Absences, non-résidences, congés ; — Tarifs des droits de secrétariat des évêchés ; — Comptes annuels des grands séminaires ; — Règlements des fabriques des cathédrales ; — Cultes protestants et israélite : personnel ecclésiastique ; confirmation et nomination par le gouvernement ; conférences pastorales ; résidences des pasteurs et rabbins ; congés ; *dispenses d'âge pour la consécration !...* » (1). Un jour viendra où l'on croira rêver en retrouvant les traces d'une pareille confusion de pouvoirs.

Voyons plutôt l'Intérieur, ou l'Agriculture.

Le ministère de l'Intérieur nous montrera la grande, l'inépuisable source de l'intervention des bureaux, avec la tutelle administrative : mais ce sera pour nous l'objet d'une étude spéciale. Ce que nous voulons indiquer ici par un exemple pris au hasard, c'est l'extension incroyable que prend chaque jour la bureaucratie, une fois sa puissance assurée. Ouvrons le *Bulletin du ministère de l'Intérieur ;* cherchons dans un des services les moins enclins à empiéter pour raisons politiques et électorales, notamment « la direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques » ; lisons un circulaire quelconque. Voici qu'il s'agit des « abris communaux ». Qu'est-ce à dire? Dans nos communes rurales, on installe généralement dans un angle des halles, ou à l'extrémité du village, sur le bord de la route, un logement

(1) Coût pour le personnel, 25.000 fr., pour le matériel, impression, secours et dépenses diverses, 35.000 fr.; au total, 269.000 fr. par an, qui pourraient être mieux employés, étant donné le singulier genre de « services » que cette administration rend aux cultes.

sommaire destiné à recueillir les vagabonds qui demandent à passer la nuit à couvert. Rien de plus simple; rien qui relève plus exclusivement de l'autorité municipale, ce semble? Erreur! Un conseiller d'État va se charger de nous ouvrir les yeux. Il faut lire le texte de la circulaire, pour se faire une idée de ce que peut être ce monument d'aberration bureaucratique, où sont donnés des conseils aussi méticuleux qu'impossibles à mettre en pratique : c'est, en effet, aux municipalités des campagnes que s'adresse ce conseiller d'État, lequel sans doute n'a qu'un regret, c'est de ne pouvoir imposer l'exécution de ses prescriptions inexécutables. Ces abris, dit l'auteur de la circulaire, sont créés « sans méthode, sans vues d'ensemble »! Et il ajoute, avec l'esprit d'énonomie qui distingue les bureaux : « On dépense ainsi beaucoup d'argent », ce qui n'est pas vrai. Suivent les mesures de « désinfection à l'étuve des effets de corps »; les « douches et bains »; les « locaux seront lavés tous les matins et blanchis tous les huit jours », etc. (1). Voilà à quoi s'occupent les bureaux

(1) Il faut citer ce texte, à titre d'exemple. — « *Direction, etc.*, 4e *Bureau*, 15 mars 1895 :

« Monsieur le préfet, mon attention est appelée sur les abris communaux institués dans nombre de localités à l'effet de recevoir momentanément les voyageurs indigents et les mendiants de passage. Ces abris paraissent constituer un élément utile pour prévenir certains inconvénients du vagabondage et de la mendicité *dans les campagnes.* Mais actuellement les municipalités les créent *sans méthode, sans vues d'ensemble,* sans prendre le plus souvent à leur égard aucune mesure d'hygiène et de salubrité. *On dépense ainsi beaucoup d'argent* pour n'obtenir que des résultats insuffisants ou même dangereux. J'ai décidé de procéder à une enquête sur les abris ou asiles de nuit communaux. Je vous prie de me faire connaître le nombre des abris de ce genre qui existent dans votre département, leur répartition, *leur organisation*, le nombre et les catégories de voyageurs qu'ils reçoivent, les mesures d'hygiène adoptées pour assurer la salubrité des asiles et prévenir les dangers de contagion qu'ils présentent. Sur ce dernier point, je vous rappelle que les précautions hygiéniques à observer relativement aux refuges de nuit ont *déjà fait le sujet des circulaires ministérielles des* 13 *et* 21 *avril* 1893 *et* 25 *juin* 1894. Ces instructions relatives aux mesures à prendre pour éviter la propagation du typhus exposaient que cette affection éminemment contagieuse était le plus souvent transportée par les vagabonds, les chemineaux, les saltimbanques, tous ceux en un mot qui mènent une existence nomade. « Il faut donc, y était-il dit, considérer ces individus comme suspects et « exercer sur eux et sur les locaux dans lesquels ils sont admis une surveillance par- « ticulière. » Des précautions indiquées, les unes concernent les voyageurs indigents, les autres les locaux qui les abritent.

« Mesures concernant les voyageurs. — La mesure la plus efficace consiste à faire procéder à *la désinfection des effets de corps portés par ces voyageurs* et à faire

de l'administration centrale, et voilà les instructions qu'ils transmettent aux préfets des départements.

De son côté, le ministère de l'Agriculture lutte avec énergie contre le phylloxéra, sans qu'on puisse affirmer qu'il en ait triomphé nulle part. Ses efforts en ce sens sont grands, car ils coûtent chaque année plus de 400.000 francs. Si la vigne ne prospère pas, ce n'est pas qu'on la néglige, car le budget de l'Agriculture comprend encore, pour « frais de visite des vignobles », la modeste somme de 320.000 francs! Mais, le meilleur résultat est que ces premiers succès tiennent les bureaux en haleine, et leur inspirent un ardent désir de pousser plus avant, beaucoup plus avant, leur activité. Le ministère fait annoncer de temps en temps par la presse, qu'il songe à imposer le traitement obligatoire des maladies cryptogamiques de la vigne. Au cours de la dernière session des Conseils généraux, une de ces

cette désinfection dès le seuil de l'établissement qui doit, en conséquence, être *pourvu des moyens de vêtir les hospitalisés pendant le temps qu'il les recueille.* Les personnes recueillies ne doivent repartir qu'avec des vêtements désinfectés. Ces personnes devraient en outre être mises à même, autant que possible, de prendre *une douche ou un bain.* La désinfection sera effectuée soit à l'étuve, soit, si l'on ne dispose pas d'étuve, par l'immersion des effets, linges de corps, pendant trois heures *dans un baquet contenant de l'eau additionnée de sublimé* à 1 00 00. Tout cas de maladie suspecte doit être immédiatement porté à la connaissance *de l'administration* par les directeurs d'asile, les hôteliers, les agents de police ou les gardes champêtres, et le malade doit être isolé soit dans un hôpital, soit dans un local spécial.

« MESURES CONCERNANT LES LOCAUX. — Les administrations municipales doivent pratiquer la *désinfection fréquente des locaux* appelés à recevoir les vagabonds, des draps et des objets de literie dont ils se sont servis. Les principales précautions à prendre sont les suivantes : *Laver tous les matins les locaux* à l'eau phéniquée; *blanchir les murs à la chaux tous les huit jours;* laver à l'eau phéniquée les lits de camp, là où il en existe, et désinfecter à l'étuve, à l'acide sulfureux ou au sublimé les objets de literie. Là où les voyageurs couchent sur la paille, brûler tous les matins cette paille et la remplacer par de la paille fraîche.

« *Quant aux établissements privés, aux auberges ou aux roulottes*, il importe d'en assurer la désinfection par tous les moyens dont les municipalités disposent et, toutes les fois que la chose sera possible, *en faisant comprendre aux propriétaires* l'importance de cette mesure *prophylactique.*

« Vous voudrez bien indiquer si les mesures de salubrité prescrites par ces instructions sont appliquées dans les abris communaux de votre département.

« Recevez, etc.

« *Le Conseiller d'État directeur,*

« MONOD. »

assemblées a dû protester contre la réglementation du « sulfatage » à dates fixes pour la destruction du mildew (1).

Certes, il en serait de toutes ces « obligations » nouvelles, comme il en est de l'échenillage, du hannetonage, et de certaines autres prescriptions, obligatoires aussi de par la loi, lesquelles se heurtent au bon sens des municipalités des campagnes et restent lettres mortes. Mais que penser d'un pays où l'esprit public ne se révolte pas à la seule idée de ces envahissements, absurdes autant qu'odieux, de l'administration dans le domaine de l'initiative individuelle et de la propriété privée!

III. — L'IMPUISSANCE BUREAUCRATIQUE.

Sans doute, le péril n'échappe pas entièrement aux yeux du public français.

Nous avons parfois des révoltes en face de tant de contraintes, de vexations, de tracasseries multipliées. Mais nous ne comprenons pas que l'esprit bureaucratique exerce sur le citoyen une action meurtrière; que l'abdication de l'initiative individuelle aux mains des fonctionnaires est un mal social qui engendre une sorte de paralysie morale, funeste à l'avenir du pays. L'organisation bureaucratique est, pour nous, la garantie de l'ordre et comme l'aboutissement nécessaire de la civilisation. Qu'une catastrophe se produise, même un simple accident, aussitôt le même cri s'élève de toutes parts : « Comment le *gouvernement* tolère-t-il pareille chose! » En définitive, les inconvénients d'un pareil recours sont certains, mais ils s'effacent, imaginons-nous, devant les avantages, et le mal semble disparaître à nos yeux devant le bienfait.

(1) Procès-verbaux du Conseil général de la Charente (session d'août 1895). Quelques mois plus tard, une note circulait dans les journaux annonçant une nouvelle *obligation* projetée : « Les préfets devront prendre un arrêté dans les départements atteints pour enjoindre aux propriétaires, fermiers, usufruitiers et usagers de vignes d'enlever et de détruire par le feu toutes les grappes tuées par le *black rot* et laissées sur les ceps à la vendange. — Ils auront aussi à recueillir et à détruire au moment de la taille, les bois coupés sur les vignes infestées. — Les contrevenants à ces prescriptions seront passibles d'une amende en simple police variant de 6 à 15 fr. »

Il faut donc rechercher si, même à ce point de vue étroit, mais pratique si l'on veut, le bienfait de la bureaucratie est réel.

Est-il vrai que le gouvernement bureaucratique assure l'ordre, c'est-à-dire la régularité des services, la protection des faibles, la bonne gestion des deniers publics?

La grande difficulté que présente un pareil sujet à traiter devant des lecteurs français, consiste dans la nécessité de faire défiler un à un des exemples et de produire une série de faits. Nous sommes tellement habitués aux considérations générales et aux affirmations théoriques plus ou moins déduites de principes absolus, que de simples faits semblent dénués d'intérêt : partout, dit-on, il y a des abus, des erreurs ou des fautes; qu'est-ce que cela prouve?

Heureusement, une *enquête* a été faite récemment par le rapporteur du budget de la guerre, M. Godefroy Cavaignac (1). D'une part, le document est *officiel;* d'autre part, il touche un sujet qui préoccupe les plus indifférents : double motif pour que le public français attache une valeur aux révélations résultant de faits indéniables. Or, il est démontré que *les bureaux du ministère de la Guerre gèrent mal.* Le rapporteur a signalé, spécialement dans la préparation des marchés, l'esprit anticommercial des cahiers des charges; l'abus des clauses aléatoires; l'arbitraire des groupements destinés à simplifier par l'interposition d'intermédiaires la besogne administrative. La conséquence est triple : les approvisionnements sont défectueux; ils sont coûteux; ils sont entachés de fraudes. Enfin, dernier trait, le plus inquiétant de tous : pas de responsabilité, pas de sanction possible.

D'où vient le mal? Le rapporteur le dit dès le début de son travail : « L'administration n'a point la notion des nécessités et du caractère de l'œuvre qu'elle doit accomplir. Elle manque de souplesse pour s'accommoder aux faits. C'est le propre de l'esprit administratif de se complaire en certaines règles fixes, arrêtées souvent loin des réalités, dans l'isolement volontaire et reposant de la vie de bureau, et de chercher ensuite dans l'observance aveugle de

(1) On a lu, ici même (*Mouvement social* d'octobre et novembre), des extraits de ce rapport.

ces règles, pour l'accomplissement des tâches inévitables, le calme intellectuel et la tranquillité de la routine journalière. » Qu'est-ce à dire? De qui donc sont composés les bureaux de la Guerre? Mais, assurément, d'hommes de valeur, d'officiers distingués et parfois éminents! C'est précisément en cela que se révèle le nœud de la démonstration : ce ne sont pas les hommes qui sont *incompétents*, c'est l'organisation qui est vicieuse.

Cette insuffisance des bureaux de la Guerre à accomplir l'immense besogne qui lui est à tort confiée (1), n'est assurément pas spéciale à ce département.

Nul n'ignore que l'administration tout entière gère plus mal et de façon plus coûteuse que l'industrie privée. Les monopoles dont l'État, par une tendance naturelle aux gouvernements centralisés, accroît sans cesse le nombre, en sont la preuve étalée sous nos yeux.

On a cité un fait curieux, entre tant d'autres. « Certain canal de l'Est, dit M. Lesguillier, ancien sous-secrétaire d'État des travaux publics, a été entrepris pour amener de la houille à une localité

(1) Nous permettra-t-on de relever un fait qui s'est passé sous les yeux de tous, il y a quelques mois à peine, un fait brutal et gros de conséquences? D'après la loi de 1889, l'organisation militaire, qui compte trois éléments, 1° armée active, 2° réserve, 3° armée territoriale, décompose ses forces comme il suit : L'armée active doit s'adjoindre, en temps de guerre, *une portion* de la réserve; *le surplus* forme des régiments en double, portant des numéros correspondants : ainsi, le 1er régiment d'infanterie est assorti au 201e de réserve. Chaque catégorie de réservistes est appelée séparément pour les exercices (28 jours) en temps de paix, comme elle ferait en cas de guerre. Or, sur quelle base a-t-on établi le *triage* à l'effet de déterminer ceux des réservistes qui s'adjoindront à l'active? un procédé très simple et très pratique se présentait à l'esprit : désigner une ou deux classes, par exemple les moins anciennes, correspondant aux 4e et 5e années de service exigées sous la précédente loi. Mais c'était trop simple. Les bureaux ont édifié un raisonnement spécieux : il ne faut, se sont-ils dit, prendre ni les plus nouveaux des réservistes, ni les plus anciens; dans le premier cas, on réduirait les régiments de réserve à l'état de l'armée territoriale; dans le second, on affaiblirait l'active, en lui adjoignant des éléments trop anciens. Conclusion : on puisera dans toutes les classes de la réserve. Résultat pratique : les livrets des réservistes ne révèlent plus une situation nette : les hommes n'y comprennent plus rien; ils voient de grandes affiches appelant une classe pour telle date, une autre pour telle autre date; chacun arrive avec sa classe. Si bien qu'on a dû renvoyer, le 25 août 1895, *des milliers* d'hommes venus à tort à l'appel. Supposez pareil malentendu en temps de guerre, et voyez ce que donnera la mobilisation! Ce sera le désordre et la confusion au moment de l'entrée en campagne, alors qu'il est constant que de cette première épreuve doit dépendre le sort des armes. Les bureaux ne savent que compliquer, là où il faudrait tendre à simplifier.

industrielle déjà desservie par le chemin de fer. Rendue aux usines, la houille coûtait jusqu'alors 25 francs par tonne. L'intérêt de la dépense d'établissement du canal, réparti sur la consommation, atteindra 28 francs par tonne. Il en résulte que si, au lieu de construire le canal, l'État achetait la houille sur le carreau de la mine, payait son transport par chemin de fer et la livrait *gratuitement* aux usiniers, il gagnerait encore 3 francs par tonne » (1).

Si la gestion administrative est à ce point défectueuse, peut-être du moins favorise-t-elle une égale répartition des charges et des avantages sociaux en assurant la protection des faibles?

Puisons des renseignements au ministère de l'Agriculture.

Voilà une administration destinée tout spécialement à soutenir et encourager une grande classe de travailleurs. La classe agricole a les yeux fixés sur le gouvernement, c'est de lui qu'elle attend le soulagement dans sa détresse. Comment l'État répond-il à ces espérances? Nous ne reviendrons pas sur les coûteux abus du *service antiphylloxérique*. Empruntons nos exemples aux services où l'administration tente de conjurer les fléaux auxquels, par le fait de la température, les cultures sont exposées. En 1891, la grêle dévaste les récoltes sur une notable partie du territoire. Des crédits sont affectés à en réparer les dommages. Comment s'effectue la répartition? Administrativement, bien entendu; c'est-à-dire, arbitrairement. Ce fut un scandale parmi les populations agricoles. Dans un département, le préfet a dû reconnaître que des sommes s'élevant jusqu'à 2.500 et 3.000 francs ont été versées à raison de préjudices imaginaires, notamment pour une maison détruite et qui n'avait éprouvé aucun dommage (2). L'administration a été trompée? Sans doute : comment ne le serait-elle pas! Deux ans plus tard, en 1893, une sécheresse sans exemple désole tout le pays. Un crédit spécial est voté par le Parlement. Précisément, au ministère de l'Agriculture, se trouve un des hommes les plus zélés que ce département ait eus à sa tête : que fait le ministre? Il se rend si bien compte de son

(1) G. d'Avenel, p. 327.
(2) Procès-verbaux du Conseil général du Gers (session d'avril 1895).

impuissance, qu'il distribue la somme à lui confiée entre les divers Conseils généraux, en leur déléguant le soin d'en opérer la répartition. Or, les Conseils généraux, à leur tour, s'aperçoivent que la somme, pour grosse qu'elle soit à la charge des contribuables, sera insignifiante si on la répand sur les innombrables victimes du fléau : une de ces assemblées se tire d'affaire en retenant l'argent pour servir à une expérience de banque agricole départementale (1)! N'est-il pas évident que le vrai moyen de soutenir, de protéger l'agriculture, c'est, non pas d'augmenter les impôts au moyen de crédits inutiles, mais, à l'inverse, de l'exonérer des charges qui l'accablent ? Le remède est simple et sûr : mais il frapperait de mort la bureaucratie elle-même.

Si donc la bureaucratie gère mal, si elle opprime au lieu de secourir, on vient de voir qu'en même temps elle ruine le pays. Encore, le gaspillage est-il son moindre péché : la fraude est l'inévitable compagne de cette dissipation des deniers publics. C'est pourtant là que se retranche, comme à l'abri d'un rempart inexpugnable, notre savante administration : les règles de la *Comptabilité publique* défient toute malversation! Le vrai est qu'ici encore tout est forme extérieure et pure illusion. Ce qui fait croire à la sincérité de cette comptabilité publique, c'est l'honnêteté de ceux qui la gèrent. De même que des officiers éminents, des administrateurs capables et zélés n'aboutissent qu'à l'impuissance, à l'incompétence, pour dire le mot vrai, de même des comptables probes et scrupuleux travaillent à couvrir, généralement à leur insu, une multitude d'irrégularités.

(1) Charente. — Cependant, le ministre pouvait du moins éclairer des lumières de la science les malheureux cultivateurs. En effet, il fit rédiger dans ses bureaux une instruction sur les moyens à prendre pour conjurer les effets de la sécheresse, à l'aide des *fourrages en vert* à obtenir pour le printemps suivant ; il recommandait de semer, *dès la fin d'août*, seigle, trèfle incarnat, etc. Malheureusement, l'instruction dut être transmise par la voie hiérarchique : elle fut adressée aux préfets qui a leur tour l'insérèrent dans leurs *Bulletins des actes administratifs;* si bien que les maires en purent donner communication *en novembre*, à l'occasion de la session des Conseils municipaux. Hâtons-nous d'ajouter que les cultivateurs, suffisamment instruits par eux-mêmes, avaient pris soin de faire leurs ensemencements en temps utile.

Sans doute toute dépense doit être assortie d'un *mémoire en règle :* mais que de mémoires *fictifs* sont classés religieusement dans les dossiers administratifs! Notre bureaucratie est trop savante, pour ne pas s'égarer au milieu de ses précautions mêmes; ses agents sont trop éloignés des faits sur lesquels ils prétendent exercer leur contrôle, pour y voir clair. Les comptes des simples communes, par exemple, sont si compliqués que les conseillers municipaux ne les peuvent comprendre; les bureaucrates les comprennent, sans doute, mais ils ne sont pas sur place et ne connaissent pas les faits auxquels ils s'appliquent. Nous en ferons la démonstration dans la suite de ce travail (1).

Du reste, comment ajouter foi aux comptabilités inférieures, lorsque l'administration centrale elle-même jongle avec les règles, les fameuses règles posées dans tant de décrets, d'instructions et de circulaires! Or, il est avéré que les mémoires fictifs et les *virements* fleurissent au sein des ministères, comme à tous les autres degrés de la hiérarchie. Les débats parlementaires ont révélé certains « frais de voiture » perçus par des agents de l'administration centrale, si manifestement exagérés, quoique réguliers en la forme, que la Cour des Comptes en avait pris éveil. De même, le règlement des budgets de 1890 et 1891 ont mis au jour les audacieux virements grâce auxquels un ministre des Travaux publics, inaugurateur fameux de chemins de fer, a couvert ses « frais de voyage (2) ».

(1) Cf. *Mouvement social*, février 1895.

(2) En 1890, ces dépenses se sont élevées à 10.272 francs, — au moins, c'est la somme avouée. Elles ont été imputées ainsi qu'il suit :

2.134 francs sur les frais généraux de service du contrôle et de surveillance des chemins de fer concédés;

90 francs sur la navigation intérieure (rivières);

263 francs sur le matériel des mines (dépenses diverses);

263 francs sur le matériel des mines (dépenses diverses);

2.127 francs sur les réparations des avaries causées par les inondations de 1886 aux routes nationales, aux ouvrages de navigation et aux digues de défense construites par des associations syndicales;

1.103 francs sur l'amélioration des rivières;

2.074 francs sur les améliorations et achèvement des ports maritimes;

2.481 francs sur les études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État.

On le voit nettement : la bureaucratie centralisée qui paraît représenter l'ordre dans la gestion des services et des deniers publics, se résume en réalité dans l'impuissance et le désordre. Elle opprime les citoyens; elle paralyse l'initiative privée : par là, elle déshonore le pays et le conduit à la déchéance. Et ces maux, elle ne les rachète pas même par des avantages qui ne sont que vaine apparence et trompeuse illusion.

Malheureusement c'est sur les hommes que l'opinion publique jette la réprobation, sans ouvrir les yeux sur les vices du système où gît le mal. L'expédition de Madagascar a mis en lumière des erreurs qui nous ont coûté d'inutiles sacrifices en hommes et en argent : saura-t-on comprendre que la faute en est imputable, non pas aux ministres qui ont préparé l'expédition, non pas même aux officiers qui, dans l'isolement du ministère, ont arrêté les mesures à prendre, mais au principe administratif en vertu duquel les expéditions militaires, comme toutes autres manifestations de la vie nationale, sont préparées et conduites, non par les hommes qui, en fin de compte, ont à manier les affaires, mais par ces groupes anonymes qui ont leur siège dans les bureaux de l'administration centrale.

(*A suivre.*) Daniel Touzaud.

En 1891, les mêmes dépenses se sont élevées à 10.459 francs, répartis sur quatre chapitres seulement :

5.143 francs sur les frais généraux du contrôle;

321 francs sur la navigation intérieure;

419 francs sur le matériel des mines;

4.525 francs sur l'amélioration et l'achèvement des ports maritimes.

L'IRLANDE D'AUTREFOIS

V

II

L'ÉTAT DE GUERRE ET SES CONSÉQUENCES

Nous avons vu, dans l'article précédent (1), comment, en Irlande, la nature du pays avait incliné les habitants vers une organisation communautaire du travail. Lorsque la population s'accroît sur un territoire ainsi exploité, le premier mouvement de l'homme n'est pas de chercher dans un travail plus intense le supplément, devenu nécessaire, de ses anciennes ressources : il préfère aller le chercher aux dépens du voisin. Dans un pays de culture, il s'installera en conquérant et, vivant sur une population déjà existante, il pourra la plier à une production plus considérable et réaliser ainsi son désideratum ; il fera travailler plus de bras, il pourra donc remplir plus d'estomacs ; mais il n'en va pas de même dans un pays d'art pastoral comme l'Irlande ancienne : on y exploite infiniment moins le travail de l'homme que les produits spontanés de la terre ; l'intermédiaire humain, s'il se multiplie, est donc gênant, il faut l'évincer. Si le pays communique aisément avec le dehors, il n'y a encore que demi-mal ; le plus faible s'en ira et laissera la place au vainqueur. Mais dans une île dont il est toujours assez incommode de sortir avec des troupeaux, à l'ouest de laquelle il n'y a pas de terre facilement accessible, à l'est de laquelle sont des pays presque complètement occupés (2) et où

(1) Voir t. XX, livr. de novembre 1895.
(2) Je dis presque, car l'Ecosse semble avoir été peuplée après l'Irlande.

s'installent de bonne heure des races plus solidement constituées, le vaincu ne peut guère s'en aller; il reste là, guettant l'occasion de prendre sa revanche, multipliant ainsi les occasions de conflit. L'état de guerre est tellement l'état normal, que l'Irlandais, dit Giraud, se promenait toujours la hache à la main, comme d'autres le bâton à la main. Les familles habitaient encore au seizième siècle des villages fortifiés, ou *rath*, entourés d'un rempart circulaire en terre de quatre à huit pieds de haut, souvent précédé d'un fossé, ou bien elles s'abritaient à côté du *dun*, la forteresse en pierres sèches que possédait le chef (1). Quelques courts extraits des annales irlandaises suffiront pour montrer à quel point l'état de guerre était un fait normal dans cette ancienne société. Je ne veux pas les multiplier ici, pour ne pas fatiguer le lecteur d'une énumération de noms propres qui lui sont pour la plupart inconnus; mais, s'il veut contrôler mon assertion, il pourra le faire surabondamment.

Voici donc ce que je relève pendant les quatre années de 1014 à 1017, dans les seules *Annales de Loch Cé* et le *Chronicon Scotorum :* douze guerres de chefs de clans contre d'autres chefs de clans; une guerre intestine au sein d'un clan; deux assassinats de chefs par des hommes de leur clan; cinq villes incendiées, *des milliers de captifs et de têtes de bétail enlevés;* dix chefs de clans tués ou assassinés par des chefs de clans voisins; etc., etc. Or la grosse conséquence de ces guerres, on a déjà pu le soupçonner par les mots que j'ai soulignés plus haut, c'est de concentrer entre les mains du chef de guerre la plus grosse part du butin, et, comme le butin consiste surtout en troupeaux, d'en faire le plus riche propriétaire de bétail du pays. Retenons bien le fait; il est gros de conséquences. Comment, en effet, exploiter utilement sans troupeau un milieu essentiellement favorable à l'art pastoral? Mais, s'il y a des gens qui ont par suite de la guerre un excédent de bétail, il y en a d'autres, à côté d'eux, qui, moins chanceux, ont perdu une partie du leur

(1) Dawkins, p. 354.

ou n'ont pu en acquérir une quantité suffisante : la hiérarchie sociale va donc s'organiser autour du chef de guerre par une série de contrats de cheptel où le chef sera bailleur et tiendra plus ou moins sous sa dépendance ses différents preneurs, suivant le nombre d'animaux qu'il leur aura loués. Voyons, en effet, les différents éléments dont, à l'époque autonome de son histoire, se compose la société irlandaise. Nous les connaissons par le grand recueil de lois que l'on appelle le *Senchus Mor*, c'est-à-dire le Grand livre des anciens. Ce recueil, compilé très probablement au huitième siècle, mais renfermant des fragments plus anciens, du sixième siècle par exemple, renfermant aussi des gloses plus modernes, a été publié avec d'autres traités plus récents, comme par exemple le Livre d'Aicill, en quatre gros volumes. Ce n'est pas un recueil de lois au sens moderne du mot, c'est un coutumier et un recueil de décisions de jurisconsultes, les *brehons* d'Irlande. Il ne faut donc pas croire, ainsi que le font à tort certains auteurs, que les choses se soient toujours passées comme dans le texte : on y trouve des décisions sur des cas qui, peut-être, ne se sont jamais présentés, mais sur lesquels s'exerçait dans les écoles l'ingéniosité des professeurs et des élèves; on y trouve des classifications d'une rigueur, d'une précision, surtout en matière d'étiquette, qui ne correpondent à rien de réel. Tel qu'il est cependant, c'est un miroir précieux, et si j'ai fait ces réserves, c'est pour que l'on sache seulement quelles images il reflète de préférence et quelles sont celles qu'il ne faut pas lui demander.

I. — CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT DE GUERRE RELATIVEMENT A LA PROPRIÉTÉ.

La société irlandaise nous apparaît donc groupée en un certain nombre de clans (*cinel, tuath, fir, corco*), portant le nom d'un chef précédé de la particule *Mac* (fils), ou *O'* ou *Hy* (petit-fils), occupant chacun un territoire (*tir, duthaidh, rigion, oirir*) et ayant à sa tête un roi (*ri, tiern*) et des rois secondaires

(*toisech*), chefs des clans vassaux cantonnés sur une subdivision du territoire appelée *tricha*. Je laisse ici de côté les groupements purement politiques de clans qui par leur superposition ont constitué les provinces (*mortuath*) et le royaume d'Irlande.

Les hommes du clan se divisent en trois groupes : ceux qui ont sur la terre un droit collectif, ceux qui ont sur la terre un droit individuel, ceux qui n'y ont pas de droit du tout.

1° On peut fort bien concevoir qu'à l'origine toute la terre du clan était partagée également entre ses divers membres, mais dès l'époque la plus lointaine de l'Irlande historique, cet état de choses a disparu. Une partie seulement du sol est périodiquement allotée à une partie des habitants, groupés par communautés agricoles (*bally*) ou familles (*fine*), habitant des maisons (*tigi*) dont l'ensemble forme un village (*rath*), et passant l'été sur la montagne dans des chalets à cet usage (*booley*). Ils ont à leur tête un officier (*maer, brughaidh*), chargé de remplir vis-à-vis d'eux le rôle de direction que joue le constable dans les Highlands d'Écosse. Leur domaine comprend un terrain de pâture qui reste commun entre eux, et un terrain de culture réparti en un certain nombre de sections et de « charrues ». Ce sont ces gens ainsi constitués sur la partie allotée du sol que l'on appelle *fene* ou *feni, aithech, midboth*. On distingue parmi eux : les *bothach* et *sencleithe*, qui, au lieu d'être à proprement parler des *fene*, des chefs de famille, sont simplement bergers, ouvriers, hommes de peine, etc. ; puis les chefs de famille, les *fene* proprement dits, subdivisés en *boaire, ogaire* et *midboth*, suivant le nombre de bêtes à cornes qu'ils possèdent. Ils ont droit, ainsi que je l'ai dit déjà, à une portion de terre du bien commun pour laquelle ils paient une redevance au chef de clan ; mais de plus ils peuvent, moyennant une autre redevance, prendre à exploiter une partie du bien individuel de celui-ci. Outre ces deux redevances pour la terre, il arrive souvent qu'ils en paient encore une autre, mais alors c'est en vertu d'un contrat de cheptel, et dans ce cas on les appelle *ceile*. Ils peuvent en effet, se trouver insuffisamment pourvus de bétail, et, d'autre part, j'ai eu occasion d'indiquer qu'il y a dans le clan des per-

sonnages qui en ont surabondamment. Le contrat de cheptel, dans les textes, est de deux sortes : le cheptel *soer* et le cheptel *doer*. Quelle est au juste la différence? Il n'est pas très facile de le préciser, à cause du langage souvent obscur des textes juridiques. Il semble cependant que le cheptel *soer* était un contrat résiliable à la volonté des parties, par lequel une personne prêtait à une autre un certain nombre de têtes de bétail moyennant certaines corvées, certaines redevances proprement dites (appelées *bestigi*), et une part annuelle du croît équivalant au tiers du troupeau, soit simplement un intérêt de 33 p. 100. Il semble aussi qu'au bout de sept années de payement régulier, le troupeau était acquis au preneur; mais, comme le créancier restait libre d'en réclamer la restitution avant cette date, il est peu probable que ce fût une manière fréquente d'acquérir la propriété des animaux. Le cheptel *doer* se composait de deux éléments ; 1° un contrat de cheptel analogue au précédent, avec chance de devenir propriétaire, corvées, redevances (appelées *biatad* et *coinmed*) et intérêt, mais beaucoup moindre, puisqu'il variait entre 5 1/2 et 8 p. 100; 2° un contrat par lequel, moyennant le cadeau sans redevance d'un certain nombre de têtes de bétail, celui qui fournissait le cheptel achetait la *personne* même du preneur, ce qui avait pour premier résultat de rendre au preneur la résiliation du contrat plus difficile ; en effet, il ne pouvait libérer sa personne qu'en cédant un nombre d'animaux double de celui qu'il avait reçu en don; et, de plus, le bénéfice des dommages-intérêts quelquefois nombreux, qui pouvaient lui être acquis dans un régime social où la loi pénale n'était qu'un vaste tarif de compositions, passait à son créancier. Aussi, le consentement de la famille était-il nécessaire pour qu'un de ses membres devînt *doer ceile*. On comprend également qu'il fût interdit de se lier par ce contrat à un membre d'un autre clan, on serait par là sorti de son clan. On comprend encore que, à l'intérieur du clan, seul le chef pût *forcer* un des membres à être son *doer ceile*, seul en effet il avait le droit d'exiger que les hommes du clan fussent de plus en plus dans sa main.

Les obligations du ceile pendant la durée du contrat ne dépendent pas seulement du nombre de têtes de bétail qu'il a reçues, mais de la situation sociale du bailleur. La principale rente à laquelle le contrat de cheptel donne droit au bailleur est de se faire fournir certaines provisions par le ceile : suivant leur rang, il y a des gens qui n'ont droit qu'au beurre et au bétail vivant, d'autres à la bière et à la viande salée et bouillie, d'autres à la viande rouge non salée, etc. (1).

Dans toute cette classe de gens que nous venons de voir installés sur la partie allotée du sol, le système successoral n'existe pas quant aux immeubles : pour les meubles, il est soumis à des règles de dévolution d'allure très compliquée, d'où il semble cependant naturel de conclure qu'à la mort d'un chef de famille sa fortune était partagée entre ses enfants; s'il ne laissait ni enfants, ni petits-enfants, ni père, ni frère, sa fortune était partagée inégalement entre les trois groupes de parents les plus proches : les cousins du 4e degré en avaient par exemple les 3/4; ceux du 6e, les 3/16; ceux du 8e, le seizième seulement. Quant aux titres, ils se transmettaient héréditairement à chaque enfant, mais seulement si l'état de sa fortune lui permettait de le maintenir. Pour être un *ogaire*, par exemple, c'est-à-dire pour avoir droit à un tarif plus élevé en matière de composition, pour pouvoir témoigner dans les affaires importantes, pour pouvoir faire héberger par ses débiteurs un ou plusieurs domestiques, il fallait posséder au moins sept vaches ou leur équivalent : le fils qui ne les aurait pas possédées aurait cessé d'être *ogaire* pour tomber dans la classe des *midboth* : voilà pourquoi on partageait si rarement les fortunes, c'était afin d'éviter une déchéance sociale qui avait son contrecoup pécuniaire immédiat sur le budget de la famille.

2° A côté de ceux qui n'ont sur la terre qu'un droit collectif, il faut placer ceux qui y ont un droit individuel, soit héréditaire, soit professionnel. Je m'explique. Si un homme libre peut prouver qu'il possède 48 vaches ou leur équivalent, que son père et son

(1) Ancient laws, t. II, p. 195 à 223.

grand-père en ont possédé 7, s'il remplit encore certaines autres conditions dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer, il fait désormais partie de la *flaith*, de la noblesse, c'est-à-dire que, outre un tarif de composition plus élevé et le droit à une suite plus nombreuse, etc., il jouit de la prérogative de faire enclore et de soustraire aux partages périodiques la portion du communal qui lui a été attribuée. Il est probable que cette portion, c'est le *mag* des textes, au milieu duquel s'élève son habitation désormais fixe, qui est probablement le *dun*. Cette propriété immobilière, il la transmet à ses descendants, d'après les règles ci-dessus indiquées en matière de meubles, tant que la fortune mobilière de ceux-ci ne descend pas au-dessous du chiffre de 24 vaches. L'Irlande semble donc s'acheminer vers la constitution de propriétés individuelles ou familiales héréditaires, mais (je ne saurais trop le répéter, car on n'y fait généralement pas assez attention) ceci n'est pas l'organisation réelle de la propriété, c'est une organisation idéale conçue par les jurisconsultes, qu'ils essaient de faire prévaloir dans leurs sentences; cependant, comme celles-ci sont purement arbitrales et qu'il n'y a point de tribunaux rendant des décisions obligatoires, les faits ont pu très souvent être en désaccord avec la théorie juridique. Quoi qu'il en soit, le membre de la flaith ne paie plus au chef du clan aucune redevance pour la terre ainsi devenue sa propriété. Il la fait généralement exploiter par des locataires, hommes libres du premier groupe que j'ai décrit, et qui trouvent insuffisante leur part dans les terres restée communes, avec ou sans cheptel; mais il s'en réserve généralement une partie qu'il exploite directement soit avec les *sencleithe* dont j'ai parlé, soit avec les individus du troisième groupe auquel je vais arriver tout à l'heure. Le membre de la flaith a encore un autre droit, celui de se faire héberger gratuitement un certain nombre de jours dans l'année, lui et un nombre de serviteurs variable suivant le rang qu'il occupe dans la hiérarchie sociale, par toute une catégorie de gens du clan qu'il est assez difficile de définir exactement, mais que l'on peut grouper sous cette rubrique générale, ses inférieurs. Ce droit est le *coinmed*, soigneusement limité dans les textes, illi-

mité en fait dans ce pays où la force crée à chaque instant le droit.

A côté du bien de famille, j'ai nommé le bien professionnel. Au titre de chef de clan par exemple, sont attachés certain privilèges pécuniaires, une part supplémentaire dans les terres de la tribu, part que le chef conserve tant qu'il jouit de la royauté, mais qui, s'il vient à perdre son titre, passe à son successeur au trône : et celui-ci peut fort bien n'être pas le même que l'héritier de ses autres biens (1). C'est par la jouissance d'un bien professionnel que sont récompensés toute une catégorie de gens, qui rendent au clan des services considérés comme services publics, et pour lesquels nulle autre rémunération ne leur est accordée. Il y a ainsi la terre du prêtre, celle du poète, du généalogiste, du musicien, du forgeron, de tous ceux en un mot que l'on appelle les *fer dana,* les hommes *dana,* et qui, avec la *flaith* (les riches) constituent la classe des *nemed* ou des nobles. Leurs terres sont exemptes d'impôts, ils ont droit comme les riches à se faire héberger, eux et leur suite, par les membres du clan, et cela tant qu'ils exercent leur profession, souvent héréditaire, mais nullement interdite à d'autres, chacun pouvant être admis à devenir le prêtre ou le poète du clan.

3° Il existe enfin sur les terres du clan une dernière catégorie de personnes, ceux qui n'ont sur la terre du clan aucun droit,

(1) C'est ce successeur éventuel au trône que l'on appelle le *tanist.* Il y a bien des modes de succession au trône. Il y a d'abord la conquête : ainsi, en 1002, Brian enlève la couronne d'Irlande au roi Malachie, dont la famille la possédait depuis longtemps. Dans ce cas, c'est son fils Donogh qui prétend lui succéder sur le trône d'Irlande. Mais Brian était d'abord simple roi de Munster : il n'avait pas conquis ce trône, il y avait simplement succédé à son frère Mahon (976) : aussi, sur le trône de Munster, a-t-il pour successeur non son fils, mais le fils de son frère. En général, il tend à s'établir une certaine alternance analogue à celle que nous avons observée en Écosse : ainsi le trône de Munster est, pendant des siècles, occupé alternativement par un représentant de chacune des deux grandes familles issues des deux fils du roi Olioll, Owen et Cormac, les Mac-Carthy et les O'Brien. Ainsi du neuvième au dixième siècle, le trône d'Irlande appartient successivement à Malachie (846), chef des O'Niall du sud, à Aed (863), chef des O'Niall du nord, à Flann (879), fils de Malachie, à Niall (916), fils d'Aed, à Donogh (919), fils de Flann : et, comme Murkertagh, fils de Niall, a péri avant son cousin, à un O'Neill du sud, Congalach (944); à Domnall, fils de Murkertagh (956), etc.

et qui n'en sont que des occupants à titre précaire. Ce sont les étrangers, *fuidhir*, ceux que la défaite, la pauvreté, une condamnation quelconque a arrachés à leur clan et poussés à chercher un refuge près du chef du clan voisin. Celui-ci peut bien les autoriser à résider sur les terres du clan, à s'y construire une maison, il peut bien leur prêter du bétail pour faire valoir ses propres terres, mais il ne peut en faire des membres du clan, des ayants-droit à la jouissance de la terre commune. Donc ils sont entièrement sous sa main, et il peut les expulser quand bon lui semble. La jurisprudence des bréhons, toujours hostile aux situations précaires, a encore essayé de réagir : elle distingue le *fuidhir soer* et le *fuidhir doer*. Celui-ci est vraiment un esclave, la loi déclare en effet que nul autre qu'un *flaith* ne peut avoir des *doer fuidhir* ; c'est le prisonnier de guerre, le condamné qui n'a pu payer sa dette, le criminel fugitif, il n'a pas le droit de quitter son maître. Le *fuidhir soer*, au contraire, est simplement l'homme d'un autre clan, et la loi déclare que, s'il parvient à une certaine fortune, s'il s'associe de plus à un nombre de *fuidhir* suffisant pour que leur réunion puisse constituer un *bally* (une communauté agricole), il devient *ceile doer* payant le *biatad* et dès lors il sera considéré comme un membre du clan. Vains efforts des jurisconsultes! Sans cesse la guerre crée de nouveaux *fuidhir*, et toujours va croissant le nombre des gens qui ne vivent que par le chef et sur sa propriété : le chef de guerre tend de plus en plus à devenir le seul propriétaire de fait.

II. — CONSÉQUENCE DE L'ÉTAT DE GUERRE RELATIVEMENT A LA FAMILLE.

L'ancienne Irlande offre donc le spectacle d'une population dominée par une caste militaire, qui vit de la guerre et, en temps de paix, de la chasse, image de la guerre. L'épopée irlandaise qui décrit les mœurs de cette aristocratie militaire, des premiers siècles de notre ère, en fait foi à chaque passage.

Leurs expéditions de guerre et de chasse se ressemblent fort. Leur guerre consiste à razzier le bétail du voisin, et nombre de poèmes sont intitulés : « Enlèvement des vaches d'un tel. » La chasse aux oiseaux est une des grandes distractions des guerriers d'Ulster. Quand les fils d'Usnech, réfugiés en Alban (l'Écosse), eurent épuisé par leurs chasses le gibier de la montagne, ils se mirent à prendre les bestiaux des hommes d'Alban. Au moment de partir, ils emmènent avec leurs guerriers et leurs femmes, des valets et des chiens. De sa porte, dit le poème, Noisé pouvait tuer le saumon du torrent et, de sa fenêtre, le daim du roc tacheté. Lorsque Fergus, le général en chef de l'armée de Connaught, va porter au grand guerrier d'Ulster, Cuchulain, les propositions de sa souveraine, il le trouve dans la forêt, et Cuchulain pour fêter son arrivée va tuer deux saumons et deux oies sauvages (1).

Le type le plus accompli de cette aristocratie à la fois guerrière et chasseresse, c'est la fameuse milice des Fénians, dont Fingal et Ossian sont les chefs illustrés par la poésie. C'est une sorte de milice permanente, faite d'hommes exclusivement voués au métier des armes (troisième siècle après J.-C.) (2), chargée de défendre l'île contre les invasions ennemies et de soutenir la puissance royale. La chasse leur est exclusivement réservée : celui qui, sans faire partie de la milice, se permet de tuer un cerf, doit leur donner un bœuf comme indemnité. Tous les poèmes qui traitent d'eux ne racontent que des expéditions militaires et des parties de chasse. Fingal a été élevé dans les bois. Ossian ne veut pas entrer dans le paradis si on en refuse l'entrée à son chien. Les chants qui célèbrent leurs exploits sont un modèle de littérature descriptive, l'œuvre de gens qui aiment la nature parce qu'ils en connaissent tous les détails. Les conditions nécessaires pour faire partie du corps des Fénians sont de pouvoir composer un chant de guerre, de savoir parfaitement

(1) D'Arbois, t. V, p. 26, 227, 251 ; O'Grady, t. I, p. 159.

(2) C'est la date que donnent les annales irlandaises ; certains érudits modernes croient que la légende ossianique ne s'est constituée qu'au neuvième siècle : l'armée de métier ne serait pas antérieure aux invasions norvégiennes et danoises.

courir, glisser sous les branches sans y prendre sa longue chevelure, se tirer une épine du pied tout en courant, sauter des obstacles, etc (1). Ils forment une caste isolée du reste de la nation. Ils n'habitent pas de maisons, ils vivent dans un camp. La bande guerrière dont ils font partie est leur famille, c'est elle et non leur parenté qui touche le douaire de leurs femmes, la composition à laquelle donnent droit leur mort ou leurs blessures. Trois siècles auparavant, les soldats de l'Ulster offrent le même spectacle. Tout le monde vit en commun; on remarque comme anormal que les fils d'Usnech, dont j'ai parlé plus haut, se construisent une maison *séparée* dans l'enclos du roi : c'est qu'ils veulent soustraire à tous les regards la femme de Noisé, la belle Derdriu. J'ai dit que chaque homme libre est obligé de nourrir le chef à tour de rôle. Le poème qui décrit les hommes d'Ulster quittant leur capitale d'Emain pour aller dîner chez Bricriu, nous montre chaque peloton entourant son prince, chaque bataillon son roi inférieur, chaque régiment son roi supérieur (2). On dirait un corps d'armée où chacun est à son tour chef de gamelle. A la grande fête de Samain, c'est le roi qui organise le festin chez lui avec les productions de ses domaines; dans la salle du festin, toutes les femmes sont d'un côté, tous les hommes de l'autre. En somme, le régiment remplace la famille, et je laisse à penser le genre de mœurs qui s'ensuit.

La désorganisation de la famille dans la classe supérieure, et par contre-coup dans la classe inférieure, voilà en effet, dans l'ordre moral, le premier résultat de cet état de guerre permanente et de ce culte de la force qu'il entraîne nécessairement après lui. Le christianisme a lutté pendant longtemps sans succès pour imposer aux Irlandais le respect du lien conjugal ; le divorce était tellement fréquent que le *Senchus Mor* prévoit le cas où la femme se marie pour la vingt et unième fois, il y a des rapts monbreux ; le plus célèbre est celui de la femme du roi de Breifny par le roi de Leinster, au douzième siècle, qui a été l'occasion de

(1) *Revue celtique*, t. V, p. 83 : O'Grady, p. 321, 331, 334.
(2) O'Grady, p. 320; d'Arbois, t. V, p. 7, 8, 86, 227.

l'invasion anglo-normande. Avant le christianisme, la situation de la femme était encore pire.

Dans cette Irlande guerrière et chasseresse, ce n'était pas la femme qui assurait les moyens d'existence de la famille. La rencontre de deux travaux, l'un, travail principal attrayant, l'autre, travail accessoire pénible, avait créé la même séparation des tâches qu'aux Highlands entre les maris et les femmes. On apprenait aux jeunes garçons, dit le *Senchus Mor*, à faire paître les agneaux, les veaux, les chevreaux et les pourceaux, ainsi que diverses occpations qui se rapportent au troupeau ou qui se passent au grand air, le peignage de la laine, l'approvisionnement du bois, le séchage du grain au four. Tout ce qui était fabrication domestique et pénible était réservée aux femmes, auxquelles on apprenait l'usage du moulin à bras, du pétrin et du crible.

Aussi l'unité monétaire est-elle, après la vache, la femme esclave, toutes deux chargées des besognes rudes, toutes deux, par conséquent, objets de grosse valeur. D'autre part, ce n'est pas en général par la force que la femme brille, et, dans cette société, c'était la force qui donnait la considération.

Quantité de récits irlandais attestent de combien peu d'attachement véritable la femme était l'objet, de la part de ces guerriers presque sauvages. On comprend qu'à ce compte le foyer n'existe pas. Cuchulain malade ne se fait pas porter chez sa femme, mais au camp, chez son roi. L'enfant n'est pas élevé par son père, qui n'est pas toujours connu ; tantôt il est élevé au camp avec tous les autres comme un enfant de troupe ; tantôt il est confié à un étranger, le nourricier, qui a vis-à-vis de lui la même situation juridique qu'un père véritable. Aussi l'esprit de famille est-il ignoré, et Giraud nous dit que le frère de lait est beaucoup plus aimé que le frère de nom (1).

Or, cette irrégularité morale est si peu le fait de l'organisation normale de la race irlandaise, elle tient tellement à l'état de guerre créé momentanément chez elle que, depuis trois siècles que la paix y règne, il est peu de peuples où le mariage

(1) O Grady, p. 210; *Nouvelle Revue historique*, t. IX, p. 170.

soit plus respecté. Tous les voyageurs s'accordent à le reconnaître. Et les parties du pays les meilleures à ce point de vue sont précisément les plus irlandaises, les plus pauvres, celles où le contact de l'étranger n'a pas ébranlé la discipline patriarcale et le respect des autorités morales du père et du prêtre. Le Connaught ne relève qu'une naissance illégitime sur 24, tandis que l'Ulster en compte 1 sur 8 (1).

III. — CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT DE GUERRE RELATIVEMENT AUX POUVOIRS PUBLICS.

Après le tableau que j'ai fait des mœurs du foyer chez les anciens Irlandais, il est inutile de faire celui des mœurs de la guerre. Il est clair que c'était la férocité toute pure (2), et je passe sur ce sujet.

Dans l'intervalle des expéditions militaires, ces guerriers de profession ne pouvaient être des patrons du travail, ils passaient leur temps à manger, à boire jusqu'à l'ivresse, à jouer aux échecs, à voir courir des chiens et des chevaux, à faire des tours d'adresse, surtout à raconter ou à écouter des histoires. Dans ces réunions où chacun veut briller, on devient facilement vantard et hâbleur, on raconte ses victoires, le nombre d'ennemis que l'on a tués, etc. Ces longues réunions, cette vantardise, développent une légèreté d'esprit que les historiens appellent la perfidie irlandaise. C'est d'ailleurs un défaut qui résulte plus particulièrement du caractère alimentaire de la guerre, que de développer outre mesure l'esprit de ruse et de mauvaise foi. On fait la guerre au voisin pour lui enlever son bétail; or, l'adresse a au moins autant de part que la force dans le succès d'une entreprise qui a le vol pour objet. Aussi voit-on les poètes célébrer, parmi les mérites des héros épiques, le nombre de tours d'adresse qu'ils savent exécuter. On en vient à ne voir dans la

(1) Méric, *Erreurs sociales*, p. 81.

(2) Aussi n'est-il pas étonnant que ces habitudes féroces, jointes à la pratique de la chasse, aient pu conduire certaines de ces peuplades aux habitudes anthropophagiques, que Strabon signale en Irlande et saint Jérôme chez les Atacotti d'Écosse.

guerre qu'une occasion de butin. Le prince d'Ossory dit aux Anglo-Normands en compagnie desquels il attaque les habitants du Thomond : « Si vous êtes vainqueurs, nous vous aiderons à poursuivre l'ennemi; mais si vous êtes vaincus, vous nous verrez nous tourner contre vous. Nous sommes toujours du côté de celui qui triomphe (1). »

Ainsi la force et l'adresse mènent tout dans cette société. La justice, les tribunaux n'existent pas. Incapables de supporter aucun frein, ces hommes ne connaissent que l'appel à l'épée. Il y a bien des arbitres, mais on peut indéfiniment refuser de se soumettre à leur décision, et si on s'y résigne, c'est soit crainte des sortilèges que lance le bréhon ou juge méconnu, soit crainte de la guerre privée. Toute la procédure a des allures violentes : pour revendiquer un terrain, il faut briser des clôtures et s'y installer; pour faire reconnaître son droit, il n'y a qu'une ressource, saisir les biens de l'adversaire; s'il résiste il n'y a pas d'autre moyen que la guerre, le duel, ou le combat de plusieurs. Et si le défendeur est de haut rang, riche et puissant, c'est l'usage, usage établi sur ce qu'il ne se laisserait sûrement pas enlever ce qu'il possède, d'aller jeûner à sa porte : il devient de la sorte responsable de la mort de son créancier. Dans cette société il n'y a pas de crime au sens moderne de ce mot, il n'y a que des dommages causés à des individus, et que l'on répare au moyen d'une somme d'argent; la composition pécuniaire, même au seizième siècle, est le seul moyen de désarmer la vengeance privée. Il n'est pas question d'un État qui punisse les offenses à la paix publique (2).

En effet, ces guerriers sont incapables de créer une hiérarchie stable, un État. La considération que l'on a pour la force et l'adresse donnent évidemment le pas à la jeunessse. « C'est la supériorité de la jeunesse et de la bravoure, dit la reine Medb au héros Cuchulain, que les Irlandais reconnaissent en toi (3) ». La nécessité d'avoir pour chef l'homme qui offre le plus de garanties

(1) Giraldus, t. V, p. 329.
(2) Hume, *Hist. d'Angleterre*, t. VII, p. 82.
(3) D'Arbois, t. VI, p. 123.

pour réaliser un gain ou pour indemniser d'une perte, celui qui peut le mieux assurer l'existence de ses hommes, conduit à la souveraineté du plus riche; mais le plus riche, dans une société où l'on ne s'enrichit que par la guerre, c'est toujours le plus fort : celui-là est le plus expérimenté, le plus instruit, le plus réellement populaire (1). Mais le respect que procure la force est éphémère et instable; à chaque instant la société se trouve bouleversée, car nul n'est héréditairement le plus fort. Dans des sociétés semblables, il faut que le chef soit élu. Or, il y a beaucoup de gens qui prétendent chacun être le plus fort; aussi les élections du chef et du *tanist*, ou suppléant du chef, sont-elles très agitées; souvent leur résultat n'est pas accepté par tous; puis, survient un incident, le chef a perdu une partie de sa force, les Dana déposent leur roi qui a perdu un membre et ne peut plus faire la guerre (2); ou bien c'est un nouveau concurrent qui surgit et qui aspire à commander. Une fois le chef élu, croit-on que ces hommes turbulents qui se battraient dans la salle même du festin, si le roi ne faisait réunir toutes les armes hors de leur portée dans un bâtiment spécial avant de les faire asseoir (3), croit-on, dis-je, qu'ils lui obéiront en tout? Pour eux, le roi est un chef de gamelle, chargé de diriger les grandes réjouissances; on l'a élu, dit un vieux poème, parce qu'il fallait quelqu'un pour faire régner l'ordre à la grande foire de Tara (4). Quand ils se soulèvent contre Bress, les Dana ne lui reprochent pas de mal rendre la justice, ils ne se plaignent pas de quelque acte arbitraire : « Ils étaient mécontents, dit le vieux poème (5), parce que Bress ne graissait pas leurs couteaux. Ils avaient beau venir souvent le voir, leurs haleines ne rendaient pas l'odeur de la bière. Ni leurs poètes, ni leurs bardes, ni leurs sorciers, ni leurs harpistes, ni leurs joueurs de flûte, ni leurs jongleurs, ne paraissaient devant eux et ne venaient les amuser dans le palais. Leurs forts hommes n'avaient

(1) Maine, p. 169.
(2) D'Arbois, t. V, p. 405; Hume, t. VII, p. 83.
(3) D'Arbois, t. V, p. 9.
(4) Grady, p. 42.
(5) D'Arbois, t. V, p. 413.

pas occasion de mettre leur vigueur à l'épreuve devant le roi ».

La dernière conséquence de cet état de choses est d'empêcher absolument la constitution de l'unité nationale. Le système social repose en effet sur le clan : c'est lui qui, étant propriétaire des terres dont les *ballys* ou communautés agricoles ne sont que les usagères, forme naturellement au-dessus d'elles un groupement compact. Mais, pour qu'au-dessus du clan se constituent d'une manière stable des groupements plus étendus, il faudrait qu'il existât dans le pays un centre géographique dont le possesseur fût par là même le maître de l'île entière. Or, cela n'existe pas. L'Irlande se trouve géographiquement partagée en cinq ou six grandes régions qui peuvent se suffire à elles-mêmes, car elles possèdent les deux éléments essentiels de la vie sociale irlandaise, la montagne et la vallée, le pâturage d'été et le pâturage d'hiver, Si les vallées s'étagent et rayonnent autour d'un centre montagneux, le groupement entre les clans sans cesse en contact sera plus intense ; si au contraire les vallées se trouvent disposées entre des chaînes parallèles qui rendent l'isolement plus facile, le morcellement intérieur aura chance de se produire plus fréquemment. Ainsi se créent l'Ulster, le Connaught, le Leinster, le Munster, le Desmond, le Thomond, etc. Mais aucune de ces grandes provinces n'a de situation géographique privilégiée, entre elles s'étend une vaste plaine de tourbe marécageuse occupant tout le centre de l'île et rendant les communications très difficiles, de sorte que si par hasard un guerrier heureux réussit à imposer momentanément la suprématie de son clan, son pouvoir est à la merci d'une révolte dont ces obstacles naturels lui rendront la répression fort difficile.

Aussi l'histoire d'Irlande n'est-elle autre chose que l'histoire des guerres civiles qui éclatent à l'intérieur des clans pour la possession du pouvoir, ou entre les clans, soit pour acquérir des terres, soit pour se faire payer des tributs. Ce serait ici trop long de montrer par le détail les différences qui peuvent résulter de la prédominance temporaire de telle ou telle région. Au moins ai-je voulu signaler le grand fait qui domine l'histoire politique de l'Irlande.

Il m'est impossible de ne pas dire, en terminant, un mot de l'émigration irlandaise dans les anciens temps.

Avec le régime social que je viens de décrire pièce à pièce, il est évident que l'émigration ne consistait que dans la fuite de quelques poignées de vaincus qui s'en allaient, à l'extérieur, prendre auprès de quelque clan d'outre-mer la situation que nous avons vue prise, à l'intérieur, par des mécontents passant au clan voisin; ou bien c'était, parfois encore, l'exode d'un chef de clan ou d'un prétendant à la direction du clan, qui emmenait avec lui un parti compact et organisé à la conquête d'un territoire en dehors d'Erin. Mais toute cette émigration n'accroissait pas la puissance de l'Irlande. Les émigrants restaient, pour le moins, aussi peu disposés à l'union irlandaise qu'ils l'avaient été dans leur pays d'origine. On voit ici, une fois de plus, l'action de l'état de guerre sur tout l'ancien régime social de l'Irlande. C'est la guerre qui est la cause décisive de ces émigrations; c'est elle qui tient séparés des habitants du vieux pays les occupants de terres nouvelles.

Ajoutons que c'est la guerre encore qui limite le nombre des émigrants; les méfaits quotidiens, les massacres fréquents suffisent amplement à empêcher le trop-plein de la population. Déjà bien des fois, dans cette Revue, il a été question de l'émigration irlandaise actuelle, et on a signalé son incapacité à s'établir en pays neuf, en pays inexploité, sa tendance à s'agglomérer dans les villes déjà existantes; mais, quoi qu'il en soit de sa valeur sociale, on ne peut nier son importance numérique. Il n'en était pas de même dans la période qui fait l'objet de ces articles. Sans doute, l'Irlande a, pendant les septième et huitième siècles, versé sur la Gaule et la Germanie de nombreux missionnaires, chez lesquels la ferveur religieuse mettait au service du prosélytisme les habitudes de vie errante et de combativité de la race. Mais, le P. Schwalm l'a bien montré dans son étude sur saint Boniface, ces hommes étaient avant tout des pèlerins, des voyageurs, et très rarement des colons. Dans tous les cas, c'était une élite.

Maintenant, si nous voulons nous rendre compte des faits

qui ont pu modifier cette faible disposition ancienne du commun des Irlandais à émigrer, reportons-nous, sans entrer dans le domaine des causes récentes, à ce que Young constatait au dix-huitième siècle (1). J'ai dit ailleurs, à propos de l'Écosse, que dans la première période de son développement social, tant que la vie pastorale semble prédominer chez lui, le Gaël se déplace si, la guerre cessant, la multiplication effective de la population l'y oblige : telle me semble bien être la nature de l'émigration considérable que Young signale en Irlande dans les comtés de Galway, Limerick, Kerry, Waterford. Au contraire, lorsque le Gaël est une fois fixé au sol, lorsqu'il lui est difficile d'émigrer en masse, il répugne à l'émigration : aussi est-elle nulle, à Meath et West-Meath, dans le King's et le Quen's County, à Wicklou et à Kilkenny, à Dublin et à Mayo, insignifiante à Donegal, à Armagh et à Sligo, où même une partie des émigrants est revenue au pays. Pour que l'on trouve de nouveau une émigration importante, il faut toucher aux temps présents ou remonter tout à fait au Nord-Est, dans les districts manufacturiers de Derry, Antrim et Down, où l'homme, beaucoup plus détaché du sol, quoiqu'il y tienne encore par certains côtés, se décide plus facilement à le quitter.

J'arrête ici ma tâche. Je devais montrer la pénétrante et profonde action que l'état de guerre permanent a exercée sur toutes les parties de l'organisation sociale dans l'Irlande ancienne. J'ai rapidement parcouru la série des phénomènes sociaux, depuis le lieu, le travail et la propriété jusqu'à l'expansion de la race, et l'on a pu voir partout à quel point la vie, chez ce peuple, avait reçu la malheureuse et impitoyable empreinte de cette condition violente d'existence.

Charles de Calan.

(1) Young, t. I, pp. 41, 55, 64, 68, 78, 98, 115, 166, 175, 186, 238, 259, 276, 294, 369, 402.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA FEMME A L'UNIVERSITÉ

LES COLLÈGES DE JEUNES FILLES A CAMBRIDGE

Depuis longtemps déjà l'enseignement supérieur est ouvert aux femmes, c'est un fait acquis presque partout, et, dans la plupart des Universités, les femmes sont sur un pied de parfaite égalité avec les hommes pour tout ce qui est des études, des examens et des diplômes. Elles trouvent aujourd'hui entrée dans certaines carrières libérales qui jusque-là leur étaient fermées; des débouchés s'offrent à elles dans les professions qui exigent une longue préparation scientifique. En France, beaucoup de préjugés, beaucoup d'erreurs de notre organisation publique centralisée ne permettent pas aux jeunes filles de tirer de cette condition nouvelle des choses tout le bénéfice qu'elles en pourraient obtenir; mais ces obstacles n'existent pas partout, et, même chez nous, on en peut prévoir la graduelle atténuation. La question touche à un intérêt des plus actuels, parce que la vie se présente avec des difficultés sans cesse grandissantes, auxquelles il faut absolument pourvoir par des solutions de plus en plus larges et énergiques.

En Angleterre, la position faite aux femmes à ce point de vue diffère sensiblement de ce qu'elle est en France : l'enseignement universitaire y est devenu, pour un bon nombre de jeunes filles,

un moyen puissant d'action personnelle et d'indépendance; elle leur a fourni un outil, un gagne-pain, qu'elles vont utiliser partout à travers le monde, à la faveur des circonstances et des occasions nouvelles. Au cours d'un voyage récent, nous avons pu étudier sur place et en détail les institutions ou collèges organisés à Cambridge depuis vingt-cinq ans environ, pour faciliter aux femmes l'accès de l'Université fameuse qui a pris le nom de cette ville. Nous avons vu là une manifestation originale et caractéristique de l'esprit anglo-saxon, et nous avons pensé que le compte rendu très simple, mais très fidèle de notre enquête pourrait intéresser les lecteurs de cette Revue. Ils y trouveront un curieux spécimen des résultats obtenus par une initiative hardie, appuyée sur le sens pratique profond qui forme la base solide du caractère de nos voisins.

I. — LES ORIGINES.

L'idée de faire participer les femmes à l'enseignement supérieur est déjà relativement ancienne en Angleterre. Il y a près de trente ans que des esprits éclairés et généreux se sont préoccupés de cette question d'une manière active et ont commencé à en chercher les moyens pratiques de réalisation. Les promoteurs de cette nouveauté se heurtaient à deux obstacles. Le premier, qui n'était pas le plus difficile à vaincre, consistait à réunir les capitaux nécessaires pour grouper les étudiantes auprès des Universités les plus célèbres du Royaume-Uni, Cambridge et Oxford, en leur procurant les installations nécessaires, tant matérielles que scientifiques; mais on trouve toujours de l'argent, dans ce pays, quand il s'agit d'une œuvre qui répond à un besoin connu, certain. Or ce besoin existait alors très sensiblement à deux points de vue, qui d'ailleurs sont corrélatifs. D'abord, l'enseignement primaire et secondaire des filles était généralement médiocre, faute d'un personnel enseignant, et surtout dirigeant, dont la formation et les capacités fussent en rapport avec les exigences de la vie moderne. En second lieu, les jeunes filles, par nécessité ou par goût, vou-

laient gagner leur vie dans des conditions qui leur permissent d'utiliser les débouchés offerts aujourd'hui à toute personne intelligente, active et instruite. Cela était si bien compris en Angleterre vers 1865, qu'il se fonda dès lors des associations puissantes pour préparer les voies; en peu d'années, l'idée prit corps et elle se répandit assez pour recruter de nombreux adhérents parmi les universitaires eux-mêmes; après quoi l'argent nécessaire pour construire des « collèges » (1) ne tarda pas à affluer.

Le second obstacle était d'une nature très différente, et pouvait paraître, au premier abord, moins difficile à surmonter que le précédent. Et pourtant, il a fallu de longues années, je ne dis pas pour le détruire entièrement, mais pour l'atténuer et le tourner. Le fait est du reste à noter, car il répond bien à la tendance ordinaire du caractère national, composé d'un mélange singulier d'initiative et de laisser-faire de la tradition. Donc, jusqu'à une époque récente, les Universités étaient strictement fermées aux femmes, qui ne pouvaient ni suivre les cours, ni aborder les examens, ni par conséquent briguer les diplômes donnés à la suite de ceux-ci. Il s'agissait d'obtenir, à la fois, que l'enseignement supérieur fût ouvert aux étudiantes, que les maîtres appartenant aux collèges d'hommes vinssent donner à cet enseignement la perfection indispensable, enfin, que la collation des grades universitaires consacrât les efforts des étudiantes et leur fournît un titre capable de leur faciliter l'entrée de diverses carrières. En un mot, il fallait opérer dans ces vieilles institutions, à peine sorties alors d'une longue période de crise, une seconde révolution. La difficulté d'une pareille tâche n'effraya point les promoteurs du mouvement, et les faits ont prouvé qu'on avait eu raison de compter sur la largeur d'esprit et sur le bon sens des hommes éminents qui dirigent aujourd'hui les Universités, rajeunies et revivifiées par le travail. Néanmoins, il a fallu des années pour obtenir succesivement les concessions qui ont permis aux collèges de femmes de prendre le développement et l'importance qu'ils possèdent aujourd'hui.

(1) Ce mot désigne en Angleterre des institutions que nous ne connaissons pas en France, comme on s'en rendra compte par la suite de cet article.

Leurs débuts ont été du reste bien modestes, bien humbles. En 1869, une petite maison fut louée à Hitchin, village situé entre Londres et Cambridge, par un comité de fondation, afin de recevoir les premières étudiantes, au nombre de six. Cet essai fut fortement secondé par plusieurs professeurs de Cambridge; et l'idée fit son chemin avec une rapidité qui prouve à quel point elle répondait à un besoin certain et précis. En 1871, Miss A. J. Clough, patronnée par l'*Association for promoting the higher education of women*, s'installa hardiment à la porte même de l'Université, à Cambridge, encore dans une maison louée, où elle reçut cinq élèves. Deux ans plus tard, la petite colonie d'Hitchin se transportait dans un bâtiment construit pour elle au village de Girton, situé à un peu plus de trois kilomètres de Cambridge, et prenait le nom de *Girton College;* vingt et une élèves y trouvaient place. De son côté, Miss Clough ne restait pas inactive. Appuyée par le professeur Sidgwick, de Cambridge, elle créait, elle aussi, mais tout à fait à proximité de la ville universitaire, un collège qui prit le nom de *Newnham.* Il n'était composé que d'un seul pavillon, disposé pour recevoir une trentaine d'élèves.

A la même époque, c'est-à-dire à partir de 1871, une autre femme d'initiative et d'action, Mrs. Peile, organisa à Cambridge avec le concours dévoué de plusieurs membres de l'Université. une combinaison dont le succès ne pouvait manquer d'encourager les fondateurs des collèges de jeunes filles, Mrs. Peile fonda des « cours par correspondance », au moyen desquels les personnes désireuses de travailler pouvaient, sans déplacement, participer à l'enseignement supérieur et se préparer à subir les examens lorsque l'accès en fut ouvert aux femmes. Le nombre des élèves de ces cours ne tarda pas à s'élever à plus de deux cents, et beaucoup d'entre elles se distinguèrent par la suite, soit dans les examens, soit autrement. Après avoir rendu de la sorte des services importants, ce système de cours par correspondance a décliné peu à peu devant la concurrence des collèges de jeunes filles, si bien qu'aujourd'hui il a disparu ou à peu près, du moins à Cambridge.

De Cambridge, le mouvement ne tarda pas à s'étendre et à gagner les autres Universités anglaises. En 1879, deux collèges de femmes furent ouverts à Oxford : *Somerville Hall* et *Lady Margaret Hall*. Depuis, un troisième établissement, de proportions plus modestes, s'est créé sous le nom de *St. Hughs' Hall* (1886). A Londres, il existe aussi, auprès de l'Université de cette ville, des collèges dont l'organisation diffère peu de celle que nous allons décrire. Le but de ces institutions est clairement précisé par leurs statuts : « La société a pour objet, disent les statuts de Girton College, d'établir, de soutenir et de diriger un collège ayant mission de donner l'enseignement supérieur aux femmes, de prendre selon l'occasion les mesures appropriées les plus efficaces en vue d'arriver à l'admission des étudiantes du collège aux examens, et à l'obtention par elles des grades de l'Université de Cambridge (1), et généralement de mettre le collège en relation avec cette Université ». En d'autres termes, ces collèges remplissent vis-à-vis des jeunes filles le même rôle que les collèges universitaires d'hommes à l'égard des jeunes gens sortant de l'enseignement secondaire pour aborder les études supérieures. La suite de notre étude précisera clairement ce rôle, qui est d'une haute importance, et montrera dans quelle mesure le plan tracé par les fondateurs de Girton a été rempli.

Aujourd'hui, Girton et Newnham, singulièrement agrandis depuis l'époque encore si récente de leur création, sont de vastes établissements du plus riant aspect, bâtis au milieu d'immenses pelouses et ombragés de beaux arbres. Pour en arriver là, il a fallu faire de persévérants efforts et dépenser beaucoup d'argent. Les efforts coûtaient peu aux personnes de grand cœur et de haute intelligence qui ont consacré leur vie à ces œuvres éminentes. Quant à l'argent, il est venu de bien des côtés, parfois par grosses sommes, souvent par petites cotisations. On aura une idée de l'importance du résultat obtenu, quand on saura que

(1) Cette recherche du grade ou diplôme proprement dit n'est pas aussi accentuée dans tous les collèges; plusieurs d'entre eux, Newnham notamment, s'en tiennent davantage à la préparation à l'examen de capacité préliminaire. Nous verrons bientôt, en parlant des examens, la différence qui en résulte.

Girton College a coûté, en tout, près de 70,000 livres sterlings, 1 million 757,000 francs.

Telle est l'origine de ces institutions et leur but; voici maintenant comment elles sont organisées et ce qu'on y enseigne.

II. — ORGANISATION ET ENSEIGNEMENT

Les collèges sont administrés par une directrice, assistée d'une ou plusieurs adjointes. Newnham étant divisé en trois corps de bâtiment distinct, on a désigné trois sous-directrices, chargées chacune de l'administration d'un pavillon; l'une de ces dignitaires est miss Helen Gladstone, fille de l'illustre homme d'État. Chaque établissement possède en outre sa secrétaire, sa trésorière ou économe, et sa bibliothécaire. A côté des autorités exécutives, se trouve un conseil consultatif, ou comité de perfectionnement; le sénat de l'Université y est représenté, ainsi que les fondateurs et donateurs, les professeurs et les anciennes élèves. En outre, des commissions spéciales interviennent pour discuter certaines questions d'ordre ou d'organisation intérieure; ces petits groupes délibérants réunissent surtout des personnes attachées au collège, avec quelques auxiliaires pris au dehors à raison de leur compétence.

Quant au corps professoral, il comprend trois éléments très distincts. Le premier, exclusivement féminin, vit dans l'intérieur du collège avec les élèves, et constitue pour celles-ci un centre précieux et permanent d'informations, de conseils méthodiques, et d'encouragement. A Girton, nous trouvons six professeurs internes, et douze à Newnham, où les étudiantes sont plus nombreuses et dispersées dans des bâtiments séparés. Ces maîtresses (*staff lecturers*), sorties pour la plupart des rangs des anciennes élèves, enseignent les mathématiques, les lettres, les sciences physiques et naturelles, l'histoire, les langues, la philosophie, etc...

Chaque collège réclame en outre le concours de nombreux professeurs externes, empruntés aux collèges d'hommes qui font

cercle, en quelque sorte, autour de l'Université pour recruter son personnel enseignant, abriter ses élèves, compléter et approfondir son enseignement (1). Avec l'aide de ces maîtres, dont beaucoup occupent un rang éminent dans la science, on a pu, dans les deux collèges féminins, porter les études à un niveau élevé. Voici d'ailleurs le tableau des cours internes professés en 1893-94 :

MATIÈRES.	GIRTON.	NEWNHAM.
Mathématiques	9 cours.	10 cours.
Lettres	12 —	11 —
Sciences morales	6 —	4 —
Sciences naturelles	4 —	7 —
Théologie	2 —	1 —
Histoire	3 —	3 —
Littérature anglaise	» —	1 —
Langues	9 —	11 —
Droit	3 —	» —

En outre de cet enseignement, déjà riche et varié, qui leur est apporté pour ainsi dire à domicile, les étudiantes peuvent encore suivre la plupart des cours de l'Université. Ils leur ont été ouverts successivement depuis vingt ans ou environ. Elles ont accès aujourd'hui à trente-huit de ces cours. De plus, beaucoup d'entre elles fréquentent aussi les cours libres faits, en dehors des programmes, par des professeurs en titre, et par des *fellows* de divers collèges. Voici d'ailleurs le tableau des *lectures* de ce genre fréquentées pendant l'année scolaire 1893-94 par les élèves de Girton et de Newnham; il va nous donner une idée précise de l'abondance et de la variété des moyens d'instruction mis à leur portée, et dont elles profitent avec beaucoup d'ardeur.

Ce sont d'abord des leçons de *littérature* sur les œuvres de

(1) A Cambridge et à Oxford, les collèges sont partie intégrante de l'Université, en vertu d'une combinaison totalement inconnue chez nous. Newnham et Girton sont placés, à ce point de vue, sur le même pied que les autres collèges.

Platon, d'Aristote, de Cicéron, les Védas, les Lois de Manou.

Viennent ensuite des cours relatifs aux *sciences morales :* histoire de la philosophie; métaphysique; psychologie; logique; psychophysique; science politique; économie politique.

Le *droit* : jurisprudence; théorie du droit et du gouvernement; droit international; histoire du droit romain; *Institutes.*

L'*histoire :* histoire économique; histoire constitutionnelle; ses sources; procès politiques (*State Trials*); histoire d'Angleterre; établissement des Francs en Gaule; Louis XI; sources pour l'histoire du règne de ce prince.

Les *langues modernes :* les Minnesänger; Otfrid; Faust; correspondance entre Schiller et Gœthe; métrique française et syntaxe; Molière; d'Aubigné; Couronnement de Louis; l'anglais du Moyen Age; Gawain; littérature du temps d'Élisabeth; Shakespeare; Milton.

Les *sciences physiques et naturelles :* formation du monde; chimie; physiologie chimique; biologie; morphologie; physiologie; paléobotanique; botanique; physiologie végétale; physiologie chimique végétale; histoire naturelle des plantes; pétrologie.

La *musique.*

La *géographie.*

Quant aux cours officiels de l'Université, ils portent également sur des matières fort variées, parmi lesquelles nous citerons seulement le droit civil (professeur Clark); la botanique (prof. Darwin); la physiologie (prof. Foster); l'économie politique (prof. Marshall); l'histoire (prof. J. R. Seeley); la philosophie morale (prof. Sidgwick); le droit international (prof. Westlake); etc... Ajoutez à cela les travaux pratiques, suivis soit dans les laboratoires et collections universitaires, soit dans les collèges mêmes, et vous aurez l'impression d'un enseignement dont la richesse et la variété ne sont surpassées nulle part.

Il ne faudrait pas croire après cela que les étudiantes sont libres de suivre les uns ou les autres de ces cours au seul gré de leur fantaisie. Elles sont retenues, d'abord, par les nécessités de l'examen final, dont le programme forme le fond de leurs

études; au delà de cette limite, elles peuvent encore choisir et suivre quelques cours répondant à leurs goûts personnels, mais on ne leur permet pas de dépasser un maximum en rapport avec leurs forces et avec le temps dont elles disposent. Dans le même but, c'est-à-dire afin d'éviter le surmenage, on interdit aux élèves d'enseigner au dehors durant leur séjour au collège.

Ceci nous amène à rechercher quelle est l'origine des étudiantes qui fréquentent Girton et Newnham.

III. — LES ÉTUDIANTES.

L'an dernier, les élèves de Girton étaient au nombre de 114, et Newnham en réunissait 159. L'enseignement normal dure trois années, mais les étudiantes les plus distinguées sont admises sur leur demande à passer une quatrième année au collège. Voici d'ailleurs la répartition de ces chiffres selon le temps d'études de chaque catégorie :

	GIRTON.	NEWNHAM.
	—	—
Première année	36 élèves.	65 élèves.
Seconde —	38 —	36 —
Troisième —	31 —	45 —
Quatrième —	9 —	12 —

Newnham avait en outre une *senior,* jouissant d'un *studentship*, sorte de bourse accordée à une étudiante diplômée désireuse de poursuivre des études indépendantes.

Girton, où on est obligé de se serrer beaucoup les coudes, car la maison n'offre régulièrement que 105 places, a vu passer depuis sa fondation plus de cinq cents jeunes filles, et Newnham plus de 950 Ce dernier collège, placé dans le voisinage immédiat de la ville, peut admettre des élèves externes logées soit chez leurs parents, soit chez des correspondants agréés par la direction; dix étudiantes de cette catégorie ont fréquenté Newnham en 1893-94. De plus, les cours faits à l'inté-

rieur de l'établissement sont, moyennant rétribution ouverts aux dames ou jeunes filles qui, sans être étudiantes dans le sens restreint du mot, désirent compléter leur instruction. On a aussi pratiqué, jusqu'en 1894, des cours par correspondance, maintenant supprimés, faute d'élèves. Nous connaissons déjà la cause de cette décadence d'une combinaison qui n'a plus guère aujourd'hui de raison d'être.

Les étudiantes de Girton et de Newnham sortent de milieux assez variés. En principe, le prix élevé de la pension n'en permettrait l'accès qu'à des jeunes filles appartenant à des familles très aisées, si le système des bourses ne venait modifier cette situation. Dans le premier de ces collèges, on paie 105 livres st., soit 2.625 francs, pour un peu plus de six mois de séjour, tous frais inclus, sauf, bien entendu, les dépenses personnelles. A Newnham, les prix varient avec le logement occupé par l'étudiante, et vont de 1.925 à 2.400 francs, y compris certains frais supplémentaires laissés en dehors par le règlement. Ces prix sont calculés de telle sorte que les collèges puissent couvrir leurs dépenses au moyen de leurs recettes ordinaires.

Les jeunes filles qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour payer de telles sommes peuvent cependant forcer l'entrée de ces institutions au moyen du système des bourses. Chaque année, il en est mis au concours un assez grand nombre : Girton avait l'an dernier 25 boursières sur 114 élèves, et Newnham 34 sur 149. Ces fondations n'ont pas toutes la même valeur et proviennent de sources différentes. Les unes ont été établies à titre d'hommage à la mémoire d'une personne par sa famille. D'autres sont dues à de généreux amis de l'enseignement supérieur des femmes. Certaines grandes corporations industrielles ou autres ont aussi fondé des bourses dans ces collèges, en vue de faciliter le recrutement du personnel enseignant des écoles où sont instruites les filles de leurs membres; quelques grandes villes ont agi de même pour un motif analogue. Enfin, les collèges accordent des bourses sous la forme d'une réduction du prix de la pension.

La valeur des bourses est variable : elle n'atteint que rare-

ment la totalité du chiffre de la pension. La plupart valent de 35 à 50 livres (875 à 1.250 francs). On a voulu sans doute prévenir par là une trop large compétition, un encombrement exagéré. Du reste, d'autres moyens encore sont employés pour venir en aide aux jeunes filles dignes d'intérêt; on leur attribue des subventions temporaires, on paie leurs droits d'examen, on leur fait l'avance de leurs frais d'études, à charge de remboursement ultérieur. De la sorte, toutes celles qui présentent des chances sérieuses de succès dans les carières ouvertes par l'enseignement des collèges, peuvent être efficacement soutenues. Les bourses sont données au concours, soit directement à la suite d'une composition spéciale, soit à titre de récompense attribuée aux candidates qui ont passé le plus brillamment l'examen d'entrée établi par le collège, ou même l'épreuve universitaire qui donne le droit de suivre les cours d'enseignement supérieur à Cambridge (*Higher local examination*) (1).

Ceci nous amène à dire un mot des conditions imposées aux jeunes filles qui désirent devenir élèves des collèges. Elles doivent être âgées de dix-huit ans, présenter un certificat de moralité, et subir un examen qui a lieu, pour Girton, à Londres, pour Newnham, au collège même. Il consiste en une série d'épreuves écrites portant sur les matières suivantes :

Pour Girton : arithmétique, langue anglaise, géographie, histoire d'Angleterre (pour 1895 : de la mort de la reine Anne à l'année 1789, mais une connaissance générale de faits principaux des autres époques étant aussi exigée), nouveau Testament. En plus, deux des sujets suivants, au choix de l'élève : latin ou grec (version et thème), avec questions de grammaire; langue française, langue allemande, géométrie et algèbre.

Pour Newnham : arithmétique, géométrie et algèbre, et en plus l'une des matières suivantes : langue française et allemande (version et grammaire); latin ou grec (version et grammaire).

(1) Les bourses ne vont donc pas toujours à des personnes sans ressources personnelles; il est à remarquer qu'en Angleterre on recherche les bourses obtenues par le concours, souvent beaucoup moins pour le profit que pour l'honneur du succès.

Certaines équivalences sont en outre admises à des conditions déterminées. Du reste, tous ces examens sont élémentaires et ne peuvent arrêter que des candidates tout à fait dépourvues de la préparation nécessaire pour aborder l'enseignement supérieur. Ils sont notablement inférieurs à nos baccalauréats, cela ne fait pas de doute. Est-ce un mal? Non, à notre avis, car, s'ils ont l'inconvénient d'être un peu courts comme programme, ils présentent du moins l'avantage d'amener aux universités des jeunes gens dont l'attention est moins fatiguée, l'esprit plus alerte et plus curieux que chez la moyenne de nos bacheliers, surmenés et écœurés par des études secondaires d'une étendue et d'une complication exagérées.

Le système anglais pourrait cependant produire l'encombrement des collèges par des élèves peu studieuses ou médiocrement aptes au travail, si la direction ne restait armée d'un droit de contrôle absolu sur la marche ultérieure de chaque étudiante. Celles qui, visiblement, ne profitent pas de l'enseignement qui leur est donné, sont priées de se retirer. D'autre part les élèves qui ne se préparent pas à affronter les examens universitaires ne peuvent pas, en principe, résider au delà de deux années, sauf autorisation spéciale; ceci prévient l'accaparement des places par des personnes qui ne sont mues par aucune préoccupation professionnelle.

Nous connaissons l'organisation et le personnel des collèges : maîtresses, professeurs, et élèves; voyons comment on y vit.

IV. — LA VIE AU COLLÈGE.

Il suffit de parcourir les collèges de Girton et de Newnham pour se rendre compte de l'impression qu'ils produisent sur l'esprit des étudiantes, et des souvenirs qu'ils leur laissent. Le premier, bâti en pleine campagne, est environné de pelouses et de parterres; un grand parc de création récente, déjà ombreux et frais cependant, l'avoisine et offre à la promenade et au recueillement ses allées sinueuses; la vigne vierge couvre les

murailles de briques rouges et en atténue la couleur crue. C'est un séjour charmant en été, avec ses ombrages, ses fleurs, ses gazons et sa tranquille paix. Le paysage environnant est un peu plat et monotone, mais le domaine est assez grand et disposé avec assez d'art et de goût pour donner aux yeux une impression agréable, indépendamment du tableau général qui l'entoure.

Newnham est placé, au contraire, tout près de Cambridge, derrière les nombreux collèges d'étudiants qui forment à côté de la ville proprement dite, une autre cité toute composée de monuments aux architectures magnifiques ou grandioses. Les étudiantes ont ici moins d'espace autour d'elles que celles de Girton, pourtant l'air et la lumière ne leur font pas défaut non plus. Quatre hectares de vertes pelouses coupées de bouquets d'arbres et de plates-bandes fleuries forment aux trois pavillons du collège un cadre charmant. Il faut avoir vu les jardins d'Angleterre, avec leurs gazons toujours soignés, d'un vert si frais, leurs ombrages ménagés avec art, leurs eaux paisibles. pour se faire une idée exacte du calme heureux, reposant, dont ils entourent les collèges. Ceux-ci n'ont pas l'aspect monumental de leurs aînés, ni leurs tourelles, ni leurs sculptures, ni leurs clochetons à jour, ni leurs blasons en relief sur des portails historiés ; ce sont de simples pavillons qui, sans dépouiller toute prétention architecturale, sont pourtant assez simples dans l'ensemble. Tout cela du reste est récent, et les fondateurs ne disposaient ni du temps, ni des dotations successives et amples qui ont permis l'érection de cette longue théorie de monuments universitaires. En revanche, Girton et Newnham sont plus clairs, plus gais, plus confortables. On n'y est point enfermé dans ces vastes cours carrées ou oblongues, bordées de constructions majestueuses et de cloîtres superbes, mais étouffants à la longue. En somme, l'ensemble est moins artistique, mais plus agréable et plus commode à habiter.

Pendant la durée de son séjour, chaque étudiante dispose d'une chambre ou deux, meublées par le collège, mais arrangées à la guise de l'occupante. Beaucoup savent arranger leur *home*

temporaire avec un goût personnel très caractéristique. Les unes lui donnent un aspect un peu sévère, qui révèle des préoccupations pressantes. D'autres, au contraire, le font gracieux ou même élégant. Des fleurs et des feuillages, des ouvrages de femme, des gravures, des photographies ornent les tables, les cheminées et les murs. Les meubles sont groupés dans un désordre voulu autour de la table à thé, attendant les camarades de prédilection, avec lesquelles on aime à causer aux heures de repos, surtout l'hiver, lorsque la pluie ou la neige interdisent les exercices en plein air, ou pendant les longues soirées sombres et froides. C'est là que se nouent les fortes et longues amitiés qui sont pour la vie entière un charme, un réconfort et parfois un appui.

Le séjour au collège se prolonge généralement au delà de la période obligatoire, qui dure à peu près vingt-cinq semaines par an, et l'administration du collège est la première à engager les jeunes filles à y demeurer pendant une fraction des grandes vacances (de juin à octobre), afin de ne pas interrompre leur travail pendant un temps trop prolongé. Les frais sont alors réduits, mais ils s'ajoutent à la somme payée pour la pension proprement dite. La plupart des élèves profitent de cette faculté et ne s'absentent guère que durant six à huit semaines.

Les repas sont pris en commun, dans de vastes réfectoires où brille, comme partout dans les collèges, une méticuleuse propreté. De hautes fenêtres, ou plutôt de vastes baies, donnent le jour à profusion ; les tables recouvertes de nappes blanches, égayées d'une gerbe de verdure mélangée de fleurs, reçoivent professeurs et élèves. On ne connaît point ici la *high table* des collèges d'hommes, surélevée d'un degré, où les professeurs et les *fellows* mangent à part un dîner plus copieux (1). Ici, ces coutumes anciennes et un peu surannées n'auraient nulle raison d'être ; en les négligeant, on a contribué dans une certaine mesure à améliorer les rapports entre les maîtresses internes et les étudiantes, cela à leur profit commun.

(1) A Girton, le personnel officiel a bien sa table séparée, mais la différence ne va pas plus loin et ne se remarque guère.

C'est au moment des repas que les élèves se « marquent », c'est-à-dire constatent leur présence effective au collège, tant pour le bon ordre que pour prouver qu'elles ont fourni le temps d'études sans lequel on ne peut se présenter aux examens. D'autre part, la discipline intérieure est fixée par un court règlement, rarement violé. Les étudiantes se lèvent tôt, car la journée est très chargée; dès le matin, les leçons données au collège se succèdent. Elles sont multiples, car il est d'usage de limiter l'auditoire à un petit nombre d'élèves (douze au plus, parfois trois ou quatre seulement, car on a soin de ne mettre ensemble que des élèves parvenues au même niveau). L'après-midi, on se rend aux cours de l'Université. De temps en temps se placent des épreuves préparatoires qui permettent aux étudiantes de se rendre compte de leur force et des lacunes à combler dans leur préparation. De plus, cela les accoutume aux émotions de l'examen et leur donne du sang-froid. Puis il faut lire, prendre des notes, procéder à des travaux pratiques. Pour tout cela, chaque collège offre à ses élèves une bibliothèque, qui n'a rien de l'aspect froid et rébarbatif des nôtres, des salles de travail, un laboratoire, voire même, à Newnham, un petit observatoire muni d'une lunette équatoriale. On peut dire d'ailleurs que toutes choses sont combinées pour faciliter l'étude et en quelque sorte pour l'embellir.

Mais, même avec tant de facilités et d'agréments, on ne peut travailler toujours sans en souffrir dans sa santé et dans sa capacité de travail. Du reste, le surmenage intellectuel est une pratique absolument antipathique au caractère anglais. Chez nos voisins, c'est une tradition bien établie que l'intelligence doit être appuyée sur une santé physique aussi parfaite que possible. Bien que les jeunes filles de Girton et de Newnham travaillent certainement plus, en moyenne, que leurs condisciples hommes, elles ont grand soin de ne pas négliger les jeux de plein air, qui donnent à leur corps le ressort nécessaire pour supporter la fatigue intellectuelle. Les pelouses qui entourent les bâtiments des collèges sont disposées et entretenues avec grand soin en vue de l'établissement des jeux de *tennis* et de *hokey* (une sorte de jeu de balle assez violent réservé pour l'hiver), de *golf*, etc.

Elles peuvent encore se livrer au canotage sur la Cam, ou pédaler sur les routes excellentes qui traversent la campagne environnante, ou enfin faire de longues promenades pédestres. L'hiver, on patine, on marche, on remplace comme on peut les exercices d'été, de manière à vivre le plus longtemps possible au grand air. Parfois, il y a lutte entre les deux collèges, et l'on voit dans quelques chambres d'élèves les prix remportés à ces joutes : coupes d'argent, raquettes d'honneur, etc. Il faut encore citer les distractions moins actives, les unes simplement mondaines, les autres artistiques ou intellectuelles, qui sont offertes aux étudiantes à l'intérieur du collège ou au dehors. Elles peuvent en effet accepter des invitations, à la condition de prendre au préalable l'avis de la directrice ; celle-ci organise de temps en temps des réunions auxquelles sont invitées des personnes de la ville. Les étudiantes préparent de leur côté des soirées musicales très appréciées ; enfin, elles ont leurs sociétés intérieures et extérieures pour le chant, pour les jeux, pour la discussion de sujets littéraires et scientifiques, etc. Chaque collège possède une grande *debating society* (1), où sont agitées les plus graves questions. Ces jeunes filles ont discuté, par exemple, la suppression de la Chambre des Lords, et elles se sont prononcées pour son maintien à une forte majorité, de même qu'elles ont repoussé le *Home-Rule ;* les jeunes générations féminines sont conservatrices en Angleterre, à ce qu'il paraît.

L'une des créations les plus originales de Girton-college, c'est la *fire brigade*, ou corps des pompiers, exclusivement recruté parmi les étudiantes de l'établissement. La *fire brigade* a ses capitaines, ses lieutenants, ses sous-officiers et ses « men », ses engins, ses exercices réguliers comportant la manœuvre des pompes et celle des appareils de sauvetage. Le capitaine commandant (*head captain*) est même autorisé à « alarmer ses hommes » pendant la nuit, afin de les préparer à tous les événements. C'est qu'en effet le collège étant situé à plus de trois kilomètres de

(1) Newnham a deux *Debating Societies*, ou conférences de discussion, l'une générale, l'autre exclusivement politique. Girton n'a qu'une société, générale qui discute au moins un sujet politique par semestre.

Cambridge, la position deviendrait très critique en cas de sinistre, si les élèves n'y avaient pourvu au moyen de leur initiative et de leur ingéniosité personnelles.

Tout cela contribue à rendre la vie de collège animée, joyeuse, saine et laborieuse à la fois; aussi, que d'intérêt elle présente à ces jeunes filles et que de riants souvenirs elle leur laisse! Toutes aiment leur collège; elles en sont fières, se préoccupent vivement de tout ce qui le touche, et, une fois lancées dans la vie active, la plupart d'entre elles restent en rapports suivis avec lui. Leur attachement se manifeste parfois par des détails bien caractéristiques. Les anciennes élèves de Newnham ont fait exécuter en l'honneur de miss Clough, fondatrice du collège, des portes de bronze, dont on a décoré l'entrée principale. Mrs Manning, la fille de la première directrice de Girton, voulant perpétuer par une démonstration matérielle la mémoire de sa mère, a offert au collège une horloge monumentale qui figure au-dessus des portes extérieures. L'esprit pratique des Anglais se retrouve en toutes choses!

V. — LES EXAMENS.

La vie de collège n'est pas faite seulement de travail paisible, de relations agréables, de jeux et de réunions animées par la gaieté de l'insouciante jeunesse. Une préoccupation grave pèse toujours assez lourdement sur l'esprit de la majorité des étudiantes : celle de l'examen final, ou *tripos,* épreuve qui tient le milieu entre notre baccalauréat et la licence. Ce n'est pas sans peine que les femmes ont obtenu le droit de prendre part aux examens universitaires. On opposait à leur prétention beaucoup de raisons, pour la plupart mauvaises, qui sont tombées l'une après l'autre devant l'énergique persistance des initiateurs du mouvement, la résistance devint surtout difficile lorsqu'un grand nombre de professeurs eurent ouvert leurs cours aux étudiantes. Puisqu'on permettait à celles-ci d'apprendre, il était assez naturel qu'on les admît à faire constater leur capacité en subis-

sant les épreuves officielles. La chose ne se fit pas d'ailleurs sans de longs tâtonnements. En 1873, une jeune fille admise à passer l'examen de mathématiques *à titre d'information*, se classa parmi les meilleurs élèves. Un peu plus tard, en 1880, une autre atteignit la qualification de *Wrangler*, c'est-à-dire qu'elle se trouva rangée parmi les premiers de la promotion. L'année suivante, tous les *triposes* furent ouverts aux femmes, mais encore avec une restriction grave : on ne leur délivre point le diplôme qui leur permettrait d'ajouter à leur nom les initiales d'un titre universitaire, mais on leur donne seulement un certificat de passage, qui a d'ailleurs pour elles une grande valeur pratique, car il indique le genre d'examen subi et la place obtenue (1). De cette façon, on tient à l'écart, au moins dans une certaine mesure, les personnes mues par un simple sentiment de vanité, qui se présentent aux examens dans l'espérance d'acquérir un grade plus encore peut-être par les recommandations, par la faiblesse ou la lassitude des examinateurs, que par un travail sérieux. Celles qui, au contraire, ont besoin d'un titre capable de servir de point de départ à toute une carrière, reçoivent par cette combinaison la pleine constatation de leur aptitude, et c'est là l'essentiel.

Il est du reste à prévoir que, dans un avenir prochain, le dernier pas sera franchi, et que les femmes auront sur ce point toute satisfaction, même à Cambridge. Déjà certaines universités anglaise leur délivrent tous leurs titres sans aucune différence ou inégalité avec les hommes; aux États-Unis, elles les admettent en outre comme *fellows* ou agrégés et comme professeurs, au moins dans quelques cas. Ce sera là, pour les étudiantes de Cambridge, un succès d'amour-propre plutôt qu'un résultat vrai-

(1) Cette situation entraîne une conséquence qui doit être notée. Les jeunes gens des deux sexes sont admis à l'examen dès qu'ils peuvent justifier d'un séjour de quatre *termes* (de huit à neuf semaines), dans ou près un collège, mais les étudiants ne reçoivent le *degré* ou titre universitaire, qu'après un séjour total de neuf *termes*, soit trois années complètes. Les jeunes filles, qui ne reçoivent pas le degré, peuvent donc, à la rigueur, limiter leur séjour à deux années. A Girton, on s'efforce de les amener à se placer dans les mêmes conditions que les hommes, et on leur délivre un certificat constatant la durée de leurs études, qui les place pratiquement au même niveau que les étudiants diplômés.

ment utile, mais il devient difficile et même peut-être un peu puéril, de se refuser à effacer une différence qui les blesse, surtout en présence des succès qu'elles remportent chaque année.

Pour les examens, les élèves de Girton et de Newnham concourent avec ceux des collèges d'hommes (1). On ne classe pas cependant les jeunes filles directement avec les jeunes gens; on indique seulement les équivalences sous l'une de ces formes : X..., égale au vingt-huitième; ou : placée entre le quinzième et le seizième; ou encore : classée dans la première partie de la troisième division. La formule varie avec les *triposes*, qui ne sont pas tous organisés de la même façon. Les épreuves ont lieu vers la fin du terme d'été. Elles font naître chez les étudiantes une grande fièvre d'émulation, car il s'agit pour elles non seulement d'égaler les hommes, mais encore de les battre, et elles y parviennent souvent. Les *triposes* sont au nombre de neuf : mathématiques, lettres, sciences morales, sciences naturelles, théologie, langues orientales, droit, histoire, langues modernes. Chaque examen comprend plusieurs compositions écrites; les interrogations orales paraissent peu pratiquées en Angleterre, avec raison, croyons-nous. Enfin la liste des admissibles est affichée à la porte du *Senate-House*, et un certain nombre de jeunes gens et et de jeunes filles entrent dans la vie active, quittant, non sans regret, le collège avec ses labeurs pleins d'espoirs et ses plaisirs juvéniles. D'autres y restent encore pour compléter les neuf semestres réglementaires avant de recevoir le diplôme officiel ou le certificat d'équivalence.

Les élèves de Girton et de Newnham atteignent presque toutes un rang honorable aux examens universitaires. En 1894, sur trente-huit « Girtonians » présentées, trente-sept ont été admises, dont plusieurs en très bonne place. Les élèves de Newnham ne sont pas inférieures, et ce collège constate avec une légitime fierté qu'il se place, au point de vue des résultats obtenus, sur le

(1) En outre de l'examen annuel des *triposes*, on organise des épreuves préparatoires appelées *mays* dans l'argot universitaire, et pour lesquelles les collèges se répartissent en groupes (d'où le nom de *intercollegiate examinations*). Girton et Newnham sont respectivement placés dans deux de ces groupes et leurs élèves subissent les mêmes épreuves que les étudiants.

même rang que les deux ou trois meilleurs collèges masculins de Cambridge.

Il est intéressant de voir vers quelles spécialités se dirigent surtout les jeunes filles qui briguent le certificat universitaire. Voici un tableau qui nous renseignera à cet égard. Il comprend l'ensemble des élèves qui ont reçu le certificat depuis l'origine jusqu'en 1894 pour Girton, et jusqu'en 1893 pour Newnham.

	GIRTON.	NEWNHAM.
Lettres	111	65
Mathématiques	97	86
Sciences naturelles	52	74
Sciences morales	24	34
Histoire	39	65
Langues modernes	20	38
Théologie	1	»
Droit	2	1

Les élèves les plus brillantes reçoivent de leur collège des prix, généralement institués par un donateur, ou créés en mémoire d'un fondateur, d'un bienfaiteur ou d'un membre éminent du collège : directrice ou professeur. A Newnham, il a été fondé aussi un ou deux *studentships*, qui permettent à des étudiantes particulièrement distinguées de continuer leurs études pendant une année, soit à Cambridge, soit à l'étranger. D'autre part, la direction de ces deux établissements fait tous ses efforts pour se maintenir en relations avec les anciennes élèves, chose facile d'ailleurs grâce à l'affection que toutes conservent pour leur collège. A Newnham on a organisé, pour donner à ces relations plus de relief et une portée scientifique, un groupe « d'associées », qui ne doit pas dépasser le chiffre de quarante-huit. En 1894 vingt associées avaient été élues par leur compagnes, dix par le conseil de perfectionnement ; ce premier noyau de trente membres doit désigner chaque année trois nouvelles participantes. Lorsque le chiffre maximum sera atteint, trois anciennes se retireront annuellement, d'après un roulement déterminé, pour faire place à d'autres. La combinaison est ingénieuse ; elle contribuera vraisemblablement à soutenir l'intérêt et l'orgueil que

chacune conçoit à l'égard du collège auquel elle doit ses grades et souvent sa situation.

Nous connaissons maintenant l'origine et l'organisation des collèges, l'enseignement qu'on y reçoit, la façon dont on y vit durant les trois années normales de séjour. Il est intéressant aussi de savoir ce que deviennent les élèves, quel avenir leur est ouvert par leurs études et par les certificats qui en constatent le succès.

VI. — APRÈS LE COLLÈGE.

Parmi les anciennes élèves de Girton et de Newnham, quelques-unes, bien peu, rentrent purement et simplement dans leur famille et demeurent sans profession. D'autres, également en petit nombre, se consacrent à des recherches scientifiques originales : une de ces jeunes filles est devenue préparatrice dans le laboratoire du professeur Ramsay. La plupart entrent dans l'enseignement, qui leur offre encore à l'heure actuelle des débouchés avantageux. En effet, beaucoup d'entre elles arrivent avec un fonds solide d'instruction et un titre universitaire dans une profession jusque-là médiocrement recrutée, elles y sont accueillies avec faveur et se font assez rapidement de belles situations.

Déjà on les trouve à la tête d'un bon nombre d'écoles importantes, soit en Angleterre ou dans ses colonies, soit à l'étranger. Elles n'hésitent guère, en effet, à s'expatrier pour aller occuper au loin une position capable de les faire vivre. Voici à ce point de vue une liste très instructive ; elle comprend une série d'emplois occupés actuellement par d'anciennes étudiantes de Cambridge ; nous ne parlons pas de celles qui sont casées en Angleterre même, ce serait trop long :

Principale d'un collège de jeunes filles, Halifax (Nouvelle-Écosse).
Professeur de mathématiques à Bryn Mawr Collège (États-Unis).
Vice-directrice, high school, Napier (Nouvelle-Zélande).
Directrice, high school Saint-Georges, Granada (Indes occidentales).
Directrice, Saint-Margaret Hall, Dublin.

Secrétaire, Bryn Mawr School, Baltimore (États-Unis).
Directrice d'une école dans l'Afrique du Sud.
Directrice du Lycée Victoria, Berlin.
Directrice d'une école pour les Eurasiens, Rangoon.
Directrice adjointe d'une école, Melbourne.
Directrice d'une école normale, la Jamaïque.
Directrice d'une école de mission, Queensland.
Directrice d'une école privée à Port-Élisabeth (Afrique du Sud).
Sous-directrice et directrice d'école à Maritzburg (Natal).
Directrice d'école à Johannesburg (Transvaal).
Sous-directrice d'école à Bridgetown (Barbades).
Professeur d'histoire, Californie.
Directrice d'école à Bangkok.
Professeur à Christiania.

En dehors de l'enseignement, ces jeunes filles ont encore obtenu des emplois plus rares, et parfois assez inattendus. Énumérons quelques cas. Girton a donné plusieurs doctoresses en médecine, généralement parties comme *medical missionaries* aux Indes ou en Afrique ; l'une d'elles est actuellement interne dans le grand hôpital de Holloway, à Londres. De son côté, l'école de Newnham cite avec fierté une de ses élèves qui est aussi interne en chirurgie à Bombay. Deux « Girtonians » sont calculatrices à l'observatoire de Greenwich ; une est inspectrice du travail dans les manufactures ; une autre est sous-directrice de la section des femmes à la banque d'Angleterre. Parmi les jeunes filles sorties de Newnham, nous trouvons deux ou trois *clerks* (commis) de la Société royale de Londres ; une est secrétaire du *Zaander Institute* à New York ; une autre remplit les fonctions de *clerk* de la commission de l'éducation secondaire à Londres ; une autre encore est *Lady Warden* du *Women's University Settlement*, à Londres (1), etc. On nous a dit encore que certaines élèves songeaient à aborder la pharmacie, la chimie industrielle, au besoin même les études d'avocats ou d'avoués, à titres de clercs. En somme, et pour le moment, les débouchés ne leur manquent pas, cela pour deux raisons : la première vient de ce que les jeunes filles munies

(1) Institution fondée par les Collèges de dames de Cambridge, Oxford et Londres, dans le but d'exercer une action sociale parmi la population pauvre, par l'enseignement, les conférences, etc.

de cette formation supérieure ne sont pas encore très nombreuses, ce qui limite la concurrence; la seconde résulte de la facilité avec laquelle une jeune Anglaise s'expatrie, quand elle trouve au dehors une position qui lui assure la vie matérielle avec l'indépendance.

Le champ ouvert à leur activité étant ainsi extrêmement vaste, elles ont naturellement plus de facilité pour trouver à employer leur savoir acquis. Avec le temps, le nombre des candidats devenant plus considérable, la concurrence sera aussi plus âpre. Mais les étudiantes de l'avenir n'ont pas encore lieu de se décourager. D'abord, l'énergie si remarquable de la race, résultat précieux de son système d'éducation familiale, leur assurera longtemps encore, sinon toujours, une supériorité marquée sur la plupart de leurs concurrentes étrangères. Mieux préparées, plus hardies, plus entreprenantes, on les trouvera presque toujours disposées à occuper un poste vacant, quels que soient les obstacles et la distance. Ensuite, l'aire considérable occupée par les peuples de langue anglaise constitue pour elles un avantage immédiat très considérable. Enfin les occasions d'emploi augmentent pour les femmes en raison même de l'empressement avec lequel elles se mettent en mesure de satisfaire aux demandes. En tous cas, il est sûr qu'à l'heure actuelle les fondateurs des collèges de femmes ont atteint le but pratique qu'ils visaient. Leur œuvre a le grand mérite de constituer une pépinière professionnelle de premier ordre, et non pas une fabrique de pédantes vaniteuses, inutiles et fatigantes. Chez nous, par malheur, où la moindre petite bourgeoise rougirait d'exercer un métier en dehors d'une nécessité pressante, absolue, où l'épithète « sans profession » est presque un titre de noblesse, la multiplication des étudiantes et des coureuses de diplômes deviendrait aisément une mode ridicule, insupportable. Tant que le préjugé subsistera, nous ne pourrons marcher dans cette voie qu'avec précaution. D'ailleurs, que deviendraient en France de trop nombreuses bachelières et licenciées? L'enseignement primaire et secondaire des filles est recruté par des Écoles normales spéciales. Les professions intellectuelles sont avidement recherchées par un grand nombre de

jeunes gens qui répugnent à la pratique des métiers usuels, et qui tiennent à rester à l'ombre de leur clocher. Dans ces conditions, le pays est comme un bassin fermé où la concurrence est terrible. Mais si nous ne pouvons pas imiter parfaitement nos voisins sur ce point, nous pourrions du moins tirer de ces faits une haute leçon sociale, en nous rendant compte de ce qui est la cause essentielle de leur succès incontestable dans les luttes de la vie : l'énergie mise au service d'une initiative toujours en éveil. Ce que nous devrions imiter, c'est leur superbe confiance dans l'action privée, et leur indifférence, ou même leur méfiance, à l'égard de ce qui est proposé ou entrepris par l'État. A ce point de vue, notre étude sur Girton et Newnham est une claire et forte démonstration des avantages de cette manière de faire, qui permet à chaque organisme de bien public de se constituer avec une liberté originale très favorable au progrès. En présence des besoins intellectuels de notre époque, de la puissance de l'opinion et des moyens d'information dont elle dispose, on ne peut guère redouter que cette liberté amène l'engourdissement et les abus dont l'enseignement supérieur a souffert, en Angleterre, jusque dans la première moitié de ce siècle. Du reste, elle n'exclut nullement le contrôle de l'autorité centrale, dont le rôle naturel, logique, est précisément de surveiller, non pas d'exécuter, sauf en des cas exceptionnels. Chez nous, la pratique est entièrement opposée à ce principe. Quand donc reviendrons-nous, en France, à l'amour véritable et à la saine pratique de la liberté?

Léon Poinsard.

LES ORIGINES

DE LA MONNAIE

III

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES (1)

III. — LES TRADITIONS DE L'ANTIQUITÉ RELATIVES A L'INVENTION DE LA MONNAIE.

I

Tout ce qui précède démontre jusqu'à l'évidence qu'il n'en fut pas de l'invention de la monnaie comme de celle de la poudre à canon, de l'imprimerie ou de l'application de la vapeur. La monnaie est un rouage social qui s'est développé, généralisé et perfectionné de lui-même, de génération en génération, comme, par exemple, la navigation, l'écriture, l'art du dessin. Il est aussi vain de rechercher dans l'histoire quel est l'homme de génie qui, par un sublime effort de son intelligence, a créé la monnaie, qu'il serait puéril de se demander qui a construit le premier navire, ou bien quel est l'inventeur de l'écriture, c'est à dire qui a eu, le premier, l'inspiration banale de tracer sur une matière quelconque une image ayant un sens conventionnel, admis et compris par d'autres hommes. Vous pouvez bien interroger la

(1) Voir les quatre livraisons précédentes.

tradition ou les documents anciens pour savoir qui, de Roger Bacon, de Berthold Schwartz ou de quelque autre, a inventé la poudre; on a discuté la part légitime de gloire qui revient à James Watt ou à Philippe Lebon dans l'application de la vapeur et du gaz d'éclairage; mais on ne saurait sérieusement rechercher quel individu a eu, avant tout le monde, l'idée ingénieuse de graver un symbole sur un lingot de métal précieux, ou même de se forger un poinçon pour imprimer la marque ou l'attestation de sa garantie personnelle sur un saumon d'or ou d'argent, de cuivre, de plomb ou de fer. Nous avons vu ce progrès se réaliser obscurément, d'une manière indépendante et isolée, sous toutes les latitudes et dans des civilisations d'origines les plus diverses, par le seul fait de l'extension des relations commerciales et par un accord inconscient entre les marchands et leurs clients; les uns et les autres étaient intéressés à adopter un intermédiaire commode, un équivalent certain et immuable de toute marchandise, et à l'améliorer sans cesse, dans sa forme et son mode d'emploi, de même qu'on est amené à perfectionner tout outillage. A proprement parler, il n'y a donc pas eu d'invention monétaire.

Voulez-vous la preuve historique de cette assertion? Ouvrez le Recueil général des monnaies de l'Italie antique du P. Garrucci (1), le plus récent et le plus complet de ceux qu'on a formés, et vous constaterez, ainsi qu'on l'a dit plus haut (2), que les lingots de la série de l'*aes rude*, ceux de l'*aes signatum* et ceux de l'*as libral*, dérivent les uns des autres, à tel point qu'il n'est pas possible de fixer, d'une manière rigoureuse, les frontières de ces systèmes théoriquement successifs. A la suite des pastilles, broches ou lingots grossièrement aplatis et allongés, comme les φθοΐδες et les ὀβελίσκοι des Grecs, ornés de saillies parallèles sur une face, le revers restant lisse, prennent place des lingots de même forme, marqués des mêmes barres sur le dos, tandis que le revers commence à être occupé par des globules qui ne sont rien moins que des marques de valeur; les lingots ainsi ornés sont

(1) Garrucci, *Le monete dell' Italia antica* (1885, in-f°), pl. I à XXVII.

(2) Voyez ci-dessus, p. 157-158.

déjà des monnaies puisque leur taille est fixe, leur poids régulier, et qu'ils ont été fabriqués spécialement pour servir d'intermédiaires et d'équivalents dans les échanges. Qu'ils aient été émis par des particuliers ou par l'autorité publique, ils appartiennent à la série de l'*aes signatum ;* la monnaie librale qui leur succède est étalonnée suivant le même système et avec les mêmes globules sur chacune de ses divisions pondéralement graduées. Il n'y a, ainsi, aucune solution de continuité ; tous ces monuments numismatiques se tiennent comme des anneaux soudés les uns aux autres, sans qu'il y ait lieu de faire place à une innovation inattendue, assez brusque pour qu'elle puisse être qualifiée « invention de la monnaie ». Les modifications qui interviennent, à des intervalles plus ou moins rapprochés, ne sont que des réformes pondérales, des prescriptions législatives qui régularisent l'émission, changent les types, assurent le monopole de l'État : toutes mesures qui attestent par elles-mêmes la préexistence de la chose modifiée ou réformée.

Il en fut de même en Grèce, où les pastilles et les lingots, φθοΐδες, ὀβελοί, ὀβελίσκοι, le πέλανορ, nous ont conduits insensiblement et sans secousse aux monnaies estampillées par des marchands, puis exclusivement par l'autorité publique. Le poids des lingots de fer de Lacédémone, par exemple, est fixé d'après le même système que les plus anciennes monnaies d'Égine au type de la tortue de mer (1) ; les grossières pastilles d'or que nous avons citées comme les premiers produits de l'art monétaire grec (2), sont aussi étalonnées suivant des systèmes pondéraux appliqués, dans la suite, à des monnaies plus perfectionnées.

Les écrivains de l'antiquité ne se sont pas rendu un compte exact des transformations progressives des lingots monétaires et des métamorphoses graduelles que chaque génération leur avait fait subir. Ne concevant la monnaie que dans son développement le plus achevé et dans son évolution finale, manipulant à chaque heure de l'existence ce précieux et indispensable véhicule de toute transaction, petite ou grande, ils se sont figuré qu'il avait

(1) Voyez ci-dessus, p. 151.
(2) Voyez ci-dessus, p. 212-213.

dû exister, à un moment déterminé, un créateur de la monnaie ; ils ont sérieusement discuté les droits de priorité à cette invention, qu'ils pouvaient faire valoir en faveur de tel ou tel prince, de telle ou telle ville. Des cités nombreuses se sont disputé l'honneur d'avoir été le berceau de la monnaie, tout comme d'autres se glorifiaient à l'envi d'avoir vu, pour la première fois, couler des statues de bronze ou sculpter le marbre. Entraînés par leur exemple et s'appuyant sur ces témoignages, la plupart des numismates modernes, ajoutons-le, se sont engagés dans la même voie : ils mettent en balance les droits des Lydiens et des Éginètes à la priorité de l'invention ; depuis plus d'un siècle, entre eux, la question est débattue comme elle le fut durant toute l'antiquité. A notre avis, elle est sans issue parce qu'elle est mal posée.

Puisque l'invention de la monnaie n'est, dans aucun pays, l'œuvre d'un jour ou le résultat de la conception d'un homme de génie, et puisqu'il est impossible de fixer le point de démarcation entre le lingot qui n'avait pas encore l'estampille exclusive de l'autorité publique et celui qui est revêtu de cette garantie officielle, le problème historique que l'on doit chercher à résoudre est celui-ci : Quel est le prince ou le chef d'État qui, parmi les divers peuples de l'antiquité, fut, le premier, assez puissant pour interdire l'estampille privée et substituer son contrôle exclusif à la liberté absolue du monnayage? Quelles sont les mesures législatives édictées chez ces peuples pour régulariser l'émission des espèces? A partir de quelle époque la monnaie, centralisée dans sa fabrication, dut-elle porter, sans partage, les emblèmes de l'autorité publique?

A Rome, cette réforme est attribuée au roi Servius Tullius, au milieu du sixième siècle avant notre ère. Dans le monde hellénique, elle s'accomplit un peu plus tôt, dans le cours du septième siècle : d'après tout ce qui précède, il est d'un intérêt secondaire de s'enquérir si les gens de Naxos, ceux de Cymé, de Phocée, de Milet ou les rois Lydiens la réalisèrent, ou non, quelques années avant Phidon d'Argos.

Au surplus, abstraction faite des témoignages des anciens, tous plus ou moins imprégnés de légendes et influencés par des

rivalités de clochers, je m'imagine volontiers que la monnaie étant essentiellement l'intermédiaire des échanges, a dû recevoir son suprême perfectionnement à peu près simultanément dans les centres commerciaux des bords de la mer Égée qui faisaient entre eux, au septième siècle, un trafic si considérable. L'étude directe des plus anciens monuments numismatiques conservés dans les musées confirme cette assertion. Peut-être même, — mais comment en apporter la preuve formelle? — les guerres lélantiennes qui se prolongèrent longtemps dans le septième siècle et partagèrent les villes grecques en deux camps rivaux, furent-elles la cause occasionnelle qui amena les pouvoirs publics à intervenir dans la fabrication des monnaies, par suite de la nécessité où se trouvèrent des villes confédérées de créer un signe d'échange communément et solidairement adopté? La similitude d'un grand nombre des types monétaires primitifs et la mise en pratique du même système pondéral dans des villes souvent fort éloignées les unes des autres autorisent cette conjecture (1).

II

Sous les réserves que nous venons d'établir en principe, on peut considérer théoriquement l'*aes signatum* comme le premier essai monétaire des Romains, des Étrusques, des villes du Latium, et des autres populations de l'Italie centrale. Les plus anciens lingots de cette classe sont d'épaisses tuiles de bronze, un peu aplaties, les unes rectangulaires, les autres ovoïdes ou elliptiques, qui ont pour marque de simples lignes en relief, parallèles ou en arête de poisson, des croissants adossés, un fleuron, une étoile, un dauphin, un fer de lance, une massue. Il y a progrès notable par rapport aux barres sans longueur fixe, dont nous avons donné plus haut un spécimen (2). Le revers est lisse d'abord, puis, on y voit apparaître des globules dont le nombre

(1) Cf. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 162 et 266; *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 14 et 29.

(2) Voyez ci-dessus, la fig. 5, à la p. 157.

varie et s'accroit suivant le poids de chaque lingot; les plus petites divisions sont ovoïdes et ressemblent à des balles de fronde. On pouvait déjà, par là, se dispenser de recourir à la balance. Néanmoins, lorsqu'il fallait préciser un paiement, l'incertitude était telle encore, que la nécessité s'imposait de consulter l'instrument des pesées, qui ne se laissa pas facilement détrôner, comme le prouvent nombre d'expressions de la langue latine. Si l'habitude de tout évaluer en bronze, *aes*, a donné naissance au mot *aestimare* (estimer), l'usage où l'on demeura longtemps de peser les lingots, a fait que le verbe *pendere* (peser) est devenu la racine d'un grand nombre de mots qui expriment l'idée de paiement et de salaire, par exemple, *pensio* (paiement), *libripens* (payeur, vérificateur des comptes), *expendere, expensum, dispensator, impendium, dispendium, compendium, stipendium,* etc.

Nulle inscription, nul symbole caractéristique qui permette d'attribuer les plus rudimentaires échantillons de l'*aes signatum* à une ville déterminée; ceux qu'on pourrait proposer de classer à Rome ou au Latium, à cause du lieu des trouvailles, paraissent contemporains de l'époque des rois; mais nous ne ferons pas difficulté de reconnaître qu'il est plus facile de se prononcer sur l'ancienneté relative de ces monuments que sur leur patrie ou sur l'époque véritable à laquelle ils appartiennent.

L'étude comparative qu'on en peut faire directement reçoit quelque appui de la tradition littéraire qui prétend même suppléer au mutisme des lingots anépigraphes, en attribuant l'invention de l'*aes signatum* à Servius Tullius. Pline rapporte, d'après Timée, que ce prince eut, le premier, l'idée d'imprimer une marque sur les lingots de bronze servant de monnaie et que cette marque fut tantôt celle d'un bœuf, tantôt celle d'une brebis ou d'un mouton : *Servius rex primus signavit aes; antea rudi usos Romae Timaeus tradit; signatum est nota pecudum* (1); et ailleurs : *Servius rex ovium boumque effigie primus aes signavit* (2). Encore à la fin des

(1) Plin., *Nat. hist.*, XXXIII, 43. — Cf. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, (2e éd., p. 254).

(2) Plin., *Nat. hist.*, XVIII, 12. Comparez Varron, *De re rustica*, II, 19 : *aes antiquissimum, quod est flatum, pecore est notatum;* Varron, *De vita populi*

temps antiques, Cassiodore se fait l'écho de la même croyance : (*monetam*) *Servius rex in aere primum impressione perhibetur* (1).

Rien ne s'oppose à ce que cette tradition soit rigoureusement exacte. On n'a pas encore, il est vrai, retrouvé un seul lingot monétaire au type du mouton. Mais il existe au moins un spécimen de lingot carré au type du bœuf, qui, par son aspect archaïque, peut bien remonter jusqu'au temps de Servius Tullius; il a été trouvé à Todi (*Tuder*) en 1745, et pèse 1.436 grammes (2). Tandis que l'un des plats est occupé par l'image d'un bœuf, l'autre face se rattache aux plus anciens spécimens de l'*aes signatum*, par son type qui n'est autre que la longue tige, sur laquelle se greffent des branches transversales en arête de poisson, que nous avons signalée sur les lingots les plus rapprochés de l'*aes rude*. Il est donc admissible que nous tenions là un échantillon de la monnaie de Servius Tullius. Mais il importe d'ajouter que cette pièce est la seule que l'on puisse citer, car les autres lingots rectangulaires, bien connus, qui ont, *sur leurs deux faces*, l'image d'un bœuf, sont d'une époque relativement basse et ne sauraient, quoi qu'on en ait dit, remonter jusqu'à Servius Tullius. Ces pièces revêtent, comme nous le verrons, le caractère d'ex-voto, et leur attribution aux temps postérieurs même aux Décemvirs est scientifiquement fondée sur l'étude du style et sur l'examen critique des trouvailles (3).

Si Servius Tullius, comme le veut la tradition, a fait fondre les premiers lingots carrés aux types du bœuf et du mouton, il n'en est pas moins certain qu'il n'a pas eu à inventer l'*aes signatum*, puisque ce genre de monnaie, né des besoins du commerce, existait

rom., I : *Aut bovem aut ovem aut vervecem habet signum.* — Plutarq. *Poblicol.*, 11 τῶν νομισμάτων τοῖς παλαιοτάτοις βοῦν ἐπεχάραττον ἢ πρόβατον ἢ συν. — Cf. Plutarq., *Quaest. rom.*, 41.

(1) Cassiod. *Var.*, VII, 22. — Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de certains grammairiens qui, faisant dériver *numus* du nom du roi *Numa*, attribuaient à ce prince, pour cette raison, l'invention de la monnaie (Suétone, dans Suidas, v° ἀσσάρια; Isid. Hispal., *Orig.*, 16, 18, 10; S. Epiph., *De ponder. et mens.*, p. 183. Cf. Hultsch, *Metrol. Script. reliquiæ*, t. I, p. 266).

(2) Garrucci, *op. cit.*, pl. XVII, fig. 1a et 1b.

(3) Voyez surtout à ce sujet, Luigi Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna, presso Spoleto* (Milan, 1891, in-8°), p. 42 et suiv.

déjà avant lui. Le rôle du roi des Romains a dû consister à intervenir pour essayer de mettre un terme au monnayage privé et substituer la monnaie d'État à celle des particuliers. Et ceci n'est point une simple conjecture théorique; cette manière d'interpréter la tradition est directement confirmée par le témoignage des auteurs qui attribuent à Servius Tullius le rôle d'organisateur du système des poids et mesures chez les Romains : *mensuras et pondera constituit* (1). En régularisant par une loi le système métrique, Servius Tullius ne pouvait se dispenser d'organiser, en même temps, l'émission des lingots monétaires, qui, par son essence même, était dans une dépendance si étroite vis-à-vis du système pondéral.

A cette époque primitive, divers régimes de poids et mesures se partageaient les villes de l'Italie centrale. Ceux de la Grande-Grèce y avaient déjà plus ou moins pénétré; l'Étrurie avait elle-même deux systèmes qui ont persisté dans la taille de ses monnaies jusqu'à la fin de l'autonomie de ce pays. Non seulement l'unité fondamentale variait et était établie sur un pied différent, suivant les villes, mais les divisions de cette unité étaient échelonnées, ici, d'après le système décimal, là, d'après le système duodécimal. A la faveur de cette complication, la confusion et l'incertitude avaient rendu les relations commerciales de plus en plus difficiles : la situation, ici comme partout, réclamait l'intervention de l'autorité. En tenant compte de la tradition, on admettra aisément que Servius Tullius voulut imposer un terme au désordre qui régnait à Rome aussi bien que dans les villes voisines. Il fixa officiellement le poids de la livre romaine et, s'inspirant de l'état des choses établi dans la plupart des autres villes du Latium, il adopta le système duodécimal pour les divisions des poids et mesures et pour les coupures des lingots monétaires; en même temps, il donna des types nouveaux, le bœuf et le mouton, à la nouvelle monnaie officielle. L'œuvre de Servius Tullius, à Rome, fut, en un mot, analogue à celle que la tradition grecque attribue à Phidon d'Argos pour le Péloponnèse.

(1) *Auct. de Viris illustr.*, VII, 8; cf. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, p. 4.

Les briques de cuivre de l'*aes signatum* constituaient, sans doute, par la régularité de leur taille, un progrès considérable sur l'état antérieur, mais elles étaient encore, elles-mêmes, une monnaie fort incommode et surtout très encombrante. Le cuivre n'ayant intrinsèquement qu'une valeur minime, à cause de son abondance relative, il fallait, pour que la monnaie de ce métal conservât le caractère nécessaire d'*équivalent*, donner aux lingots un poids énorme. Il est des lingots qui atteignent jusqu'à 1.650 grammes et correspondent à cinq as romains (*quincussis*). Aussi, disent les auteurs, pour effectuer un paiement important avec ces lourds pavés, on en était réduit à les transporter sur des chariots (1).

Lorsque, pour un paiement de moins de quatre ou cinq livres, le débiteur n'avait pas sous la main d'autre monnaie que ces kilogrammes de bronze, il était obligé de les fragmenter à coups de cisaille et de marteau, comme on le faisait jadis pour les barres d'une longueur indéfinie; de cette manière, une portion seulement du type monétaire se trouve subsister sur les morceaux ainsi brutalement séparés. Il nous est parvenu des spécimens de cette singulière monnaie divisionnaire (2). L'un d'eux, par exemple, trouvé à Tor Marangio, dans la campagne romaine, pèse 233 gr. 17; c'est un fragment de *quincussis* sur lequel il ne reste plus qu'une portion des deux pieds de devant du Pégase qui formait le type de la pièce entière (3). D'autres fois, ce sont des moitiés, des quarts, des huitièmes de *quincussis* ou de *quadrussis*, obtenus par le même procédé barbare.

Ces difficultés pratiques venant se joindre à la force d'habitude, contribuèrent à perpétuer longtemps, à côté des lingots monétaires, la pratique des échanges en nature et aussi l'emploi, comme étalon des valeurs, du métal brut qu'on n'appréciait qu'à l'aide de la balance. Les morceaux de bronze de l'*aes rude*

(1) Tite-Live, IV, 60, 6 : *Et quia nondum argentum signatum erat, aes grave plaustris quidam ad aerarium convehentes speciosam etiam conlationem faciebant.* Cf. ci-dessus, p. 151.

(2) Le P. Garrucci, *op. cit.*, pl. XVII, fig. 2; pl. XXI, XXIV et XXV; L. Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna*, pl. XII et XIII.

(3) E. Babelon, *les Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 7.

servaient, aussi bien que les fragments d'*aes signatum*, à parfaire les poids qu'on voulait établir avec rigueur et précision (1).

Ainsi, entre les procédés perfectionnés de l'*aes signatum* et les usages d'autrefois, il y a connexion étroite et pénétration intime. Ils ne se succèdent pas brusquement; longtemps ils vivent côte à côte, et le nouvel état de choses emprunte à l'ancien tout ce qu'il peut s'assimiler. Que Servius Tullius ait, ou non, inauguré le type du bœuf et du mouton, nous savons que l'un de ces types, au moins, se perpétue longtemps après lui et qu'il est le témoignage de l'état social antérieur dans lequel le bétail servait d'étalon. Les textes juridiques eux-mêmes, sont un reflet de la routine populaire, puisque, comme nous l'avons vu, ils continuent à fixer en têtes de bétail l'évaluation des amendes, en concurrence avec le métal monnayé (2).

Ce furent les Décemvirs qui, vers 450 avant Jésus-Christ, dans la loi des Douze tables, à l'exemple de ce qu'avait fait Solon à Athènes, transformèrent pour la première fois en espèces métalliques les contributions spécifiées jusque-là en bestiaux (3). En même temps qu'ils introduisaient à Rome la monnaie d'argent, — le denier au type de Dioscures, — ils réformèrent la monnaie de cuivre et inaugurèrent le système de l'*aes grave* libral, c'est-à-dire le système dans lequel l'unité monétaire, l'*as* (*assis*, *assarius*) pèse une livre (*as libralis*, environ 327 grammes). *As erat libra pondus*, dit Varron (4). A une époque qu'on peut considérer comme

(1) Nous pourrions, par de nombreux exemples, montrer qu'il en fut de même dans les sociétés plus modernes. Nous citerons seulement ici le témoignage d'un historien arabe, Cazwini, qui dit, en parlant des moyens d'échanges usités dans l'Aderbaydjan : « Les monnaies de Tebriz et celles de la plus grande partie de l'Aderbaydjan sont du cuivre jaune frappé en *fels*, et des morceaux de chaudron, de mortier et de lanterne. Lorsque les habitants veulent s'en servir, ils achètent de la marchandise avec ces pièces et reçoivent pour la différence, un petit morceau. » (H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes* p. 125.)

(2) Voyez ci-dessus, p. 50.

(3) Gaius, III, 223; Cf. Schœll, *Legis duodecim tabul. reliquiæ*, p. 141, Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 181.

(4) Varron, *De ling. lat.*, V, 169; Festus, v° *Grave æs;* Dionys. Halic., IX, p. 586. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 203 et suiv.; K. Samwer, dans la

contemporaine des décemvirs, l'as libral fait aussi son apparition dans la plupart des villes du Latium et de l'Étrurie.

Nous bornant, dans ce travail, à étudier les questions d'origine, nous n'avons pas à exposer le système si admirablement combiné de la monnaie librale, dont il existe des spécimens nombreux dans tous les musées. Mais nous signalerons, ici encore, un phénomène analogue à celui que nous avons déjà fait ressortir après l'apparition de l'*aes signatum* : à savoir, la persistance de l'usage et de la fabrication des lingots carrés. En dépit de l'autorité du législateur et des avantages notoires qu'offrait au public la nouvelle monnaie, moins encombrante, circulaire, plus régulièrement taillée que les lingots de l'*aes signatum*, et offrant, par l'échelle de ses divisions, les facilités les plus grandes pour les paiements même infimes, la tyrannie de l'habitude trouva encore moyen de s'exercer pendant des siècles, en maintenant dans la circulation commerciale les vieux lingots et jusqu'au cuivre brut qu'il fallait peser à chaque transaction.

Il est même hors de doute que l'on continua à faire fondre des *quadrussis* et des *quincussis* carrés, car un certain nombre de ces lourdes briques font, par leurs types, allusion à des événements postérieurs aux Décemvirs (1). Nous citerons, par exemple, ceux de ces quadrilatères sur lesquels figurent le trépied d'Apollon et l'ancre, symbole d'un voyage sur mer : ces emblèmes se rapportent au voyage des Décemvirs à Delphes et à l'institution faite à Rome du culte d'Apollon delphique, à l'occasion de la peste de l'an 453 avant notre ère. Des émissions de lingots aux mêmes types eurent lieu successivement lors de la peste de l'an 429 ; lors de celle de 399, qui coïncide avec l'institution des *lectisternia;* en 396, à l'occasion de la prise de Véies, dont la chute avait été prédite par un oracle d'Apollon, quand les Romains envoyèrent à Delphes un cratère d'or ; enfin, après la prise de Crotone, en 277, et après le désastre de Cannes, en 211, quand furent institués

Numism. Zeitschrift de Vienne, 1883, p. 45 et suiv. du tirage à part ; E. Babelon, *Les Monnaies de la République romaine*, t. I, Introd., p. XI ; J. Marquardt, *De l'organisation financière de l'empire romain*, trad. Vigié, p. 5-6.

(1) Voyez surtout à ce sujet, Luigi Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna presso Spoleto*, p. 42 et suiv.

les *ludi saeculares* en l'honneur d'Apollon (1). Les plus anciens lingots carrés au type du glaive et du bouclier se rapportent aux victoires des Romains sur les Gaulois (390-367 av. Jésus-Christ); les émissions les plus récentes font allusion au massacre des Gaulois en 345 et en 283, puis aux guerres samnites qui eurent lieu sous la dictature de L. Papirius Cursor, de 324 à 309 (2). Les lingots au type de l'éléphant et du porc ont été frappés en mémoire de la défaite que subirent les éléphants de Pyrrhus, à la bataille d'Asculum, en 279, grâce au désordre jeté dans les rangs de ces animaux par un troupeau de porcs que les Romains lancèrent contre eux (3). Le type des poulets sacrés est une allusion à l'*auspicium pullarium* et aux *auguria ex tripudiis* (qu'on tirait du manger des poulets), de l'an 260 avant Jésus-Christ (4).

On pourrait ainsi multiplier, avec M. Milani, les exemples qui démontrent, sans réplique, que les lingots de l'*aes signatum* continuaient à être fabriqués en même temps que la monnaie librale; mais s'il arrivait qu'on s'en servît encore, par tradition, dans les échanges commerciaux, ils étaient surtout investis, à cause de leur forme archaïque, du caractère de médailles commémoratives et religieuses. La monnaie librale et circulaire des Décemvirs avait seule cours légal, comme le prouvent les termes juridiques qu'on emploie pour la désigner : *pecunia signata forma publica populi romani;* elle seule jouissait de tous les privilèges de la monnaie garantie par les pouvoirs publics. Les lingots carrés n'étaient admis que comme marchandise, ainsi que les monnaies étrangères que le commerce extérieur amenait jusqu'à Rome.

L'État favorisait de tout son pouvoir l'usage de la monnaie décemvirale : toute revendication d'une créance en cette monnaie bénéficiait, dit M. Mommsen, d'une procédure plus avantageuse (*actio pecuniae certae*); les transactions opérées à l'aide de lingots ou de monnaie autre que la monnaie officielle « ne donnaient droit qu'au remboursement d'une valeur équivalente, et ne pou-

(1) L. Milani, *op. cit.*, p. 50 à 52.
(2) *Ibid.*, p. 53 à 55.
(3) *Ibid.*, p. 56.
(4) *Ibid.*, p. 58; Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. IV, p. 203 et suiv.

vaient motiver qu'une action simple (*quanti ea res est*) (1). Celui qui avait fait une transaction *au poids* ne perdait sans doute pas *le droit de balance*, quand il plaisait au créancier de le payer en as; mais celui qui avait à recevoir une somme d'as déterminée, n'avait pas le droit de demander qu'ils fussent pesés et il devait les accepter, quels qu'en fussent d'ailleurs l'alliage et le poids » (2).

Quand, à la longue, l'habitude fut enfin prise, par le public, de se servir exclusivement de la monnaie décemvirale, le caractère religieux et commémoratif des lingots carrés devenant exclusif s'accentua davantage encore. Considérés comme de pieuses reliques des temps passés, on se mit à les consacrer à titre d'ex-voto dans les sanctuaires les plus fréquentés, de même qu'on y offrait souvent les objets hors d'usage ou ceux qui rappelaient quelque événement mémorable. C'est ce qu'on appelait *stipem jacere* (3). Nous constaterons bientôt le même usage en Grèce.

Tite-Live raconte que les soldats d'Annibal, en 211 avant notre ère, après avoir pillé le trésor du temple de Féronie, pris, au dernier moment, d'un scrupule religieux, consacrèrent à cette déesse une grande quantité de lingots de bronze qu'on retrouva après leur départ : *aeris acervi cum rudera milites, religione inducti, jacerent, post profectionem Hannibalis magni inventi* (4). Une semblable coutume paraît s'être conservée jusqu'au temps d'Auguste, car nous voyons, à cette époque, les chevaliers romains jeter, chaque année, une pièce de monnaie dans le lac de Curtius, en témoignage des vœux qu'ils formaient pour la santé de l'Empereur (5).

De nos jours, on retrouve effectivement les lingots de l'*aes rude* et de l'*aes signatum* au milieu d'autres monnaies de bronze plus récentes, surtout dans les sanctuaires des divinités champêtres, aux sources des fleuves et dans les fontaines sacrées. On en a re-

(1) Lex Rubria, XXI et XXII; Maecian., *de Asse*.

(2) Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 209-210.

(3) *Ibid.*, p. 174; Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, p. 3.

(4) T.-Liv., XXVI, 2, 9.

(5) Suétone, *Aug.*, 57.

cueilli en quantité aux sources de l'Arno, au pied du mont Falterona. A Vicarello, près des ruines de l'antique Tarquinies, on a retiré des sources consacrées à Apollon (les *Aquæ Apollinares*) plus de 10.000 de ces ex-voto (1). Au printemps de 1890, on fit, au centre de l'Ombrie, près de Spolète, au lieu dit La Bruna (Castel Ritaldi), une trouvaille du même genre composée de monnaies italiotes primitives, pêle-mêle avec des lingots bruts de l'*aes rude*, des quadrilatères de l'*aes signatum* à divers types, enfin des pièces lenticulaires de la série librale (2).

Mais la découverte la plus considérable en ce genre, qu'on ait signalée, est celle de Vulci en 1828 : « On trouva, raconte M. Mommsen (3), un vase de terre grossière contenant des pièces de bronze de trois différentes espèces, savoir : 1° des quadrilatères en partie brisés, pesant de deux à trois livres et ayant diverses empreintes, entre autres, celles du bœuf et du trident; 2° des morceaux de cuivre coulés, en forme de cube et en fort mauvais état, sans aucune espèce d'empreinte ni rien qui indiquât leur valeur; leur poids variait depuis une once jusqu'à une livre; ces cubes formaient environ un sixième de la masse totale ; 3° des pièces en forme d'ellipse aplatie et dont les poids représentaient les diverses fractions de l'as; les plus nombreuses étaient celles qui correspondent aux sextans ». Ainsi, dans le trésor de Vulci, il y avait trois sortes de pièces de cuivre : les unes étaient des morceaux absolument bruts et sans empreinte d'aucune sorte, c'est l'*aes rude;* les autres, des lingots carrés déjà revêtus d'un symbole ou d'un type sur chaque face, c'est l'*aes signatum ;* enfin, de grosses pièces lenticulaires dont les types sont accompagnés de marques de valeur, c'est la monnaie librale. La présence simultanée, dans un sanctuaire religieux, de toutes ces vieilles

(1) Le P. Marchi, *La stipe tributata alle divinita dell' acque Apollinari* (Rome, 1852, in-4°); Henzen, dans le *Rheinisches Museum*, t. IX, 1 (1853), p. 20 et suiv.; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 174; Marchi, dans la *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 46 et suiv.; Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 10.

(2) Luigi Milani, *Aes rude signatum e grave rinvenuto alla Bruna, presso Spoleto*; cf. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 194.

(3) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 175.

pièces émises à des siècles d'intervalle, suffit à démontrer leur caractère d'ex-voto, qu'elles revêtirent après avoir été officiellement démonétisées (1).

Un autre usage que nous constaterons aussi en Grèce, consista à employer les lingots restés dans la circulation avec ce caractère superstitieux, pour symboliser les ventes et les échanges, d'une manière purement théorique et morale. Dans la vente d'un champ ou d'une maison, par exemple, les parties échangeaient un de ces antiques lingots pour affirmer et consacrer religieusement la transmission de l'objet vendu : c'était la vente *per aes et libram*, qui trouve son analogie dans la vente *per festucam* ou *per glebam* du moyen âge (2). De leur ancien rôle monétaire, les lingots de l'*aes signatum* ne gardaient que le souvenir ; n'ayant plus de puissance légale ou effective, ils restaient dans les mains du peuple comme un simulacre, tant l'habitude de s'en servir pour les transactions était profondément enracinée dans les mœurs.

III

Si les Romains étaient à peu près unanimes à attribuer l'institution de la monnaie à Servius Tullius, les Grecs éprouvaient plus de difficultés à mettre d'accord leurs traditions nationales en ce qui concerne la même invention. « Ce serait, dit Pollux, un beau sujet d'étude que de rechercher si la monnaie a été inventée par Phidon d'Argos; ou par Démodice, fille du roi de Cymé, Agamemnon, et femme du roi de Phrygie, Midas ; ou par les Athéniens, Erichthonios et Lycos ; ou par les Lydiens, comme le

(1) Comparez les as coloniaux de Nîmes, frappés au commencement de notre ère et qui ont la forme de monnaies ordinaires auxquelles est adaptée une jambe de porc : il s'agit aussi de pièces frappées spécialement pour servir d'offrandes religieuses, et on ne les a jamais rencontrées que dans le bassin de la fontaine sacrée de Nîmes. (Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 33.) Ce sont, de même, des superstitions populaires qui nous ont conservé les plus anciennes monnaies de la Chine. (J. Silvestre, *Notes pour servir à la recherche des monnaies de l'Annam*, p. 15.)

(2) Gaius, I, 119, 122; III, 174; Festus, p. 265; Varro, *De lingua lat.*, V, 163.

raconte Xénophane; ou par les Naxiens, ainsi que le pense Aglosthènes (1) ».

Si l'on prenait pour *criterium* les plus anciens produits de l'art monétaire conservés dans les médailliers, il faudrait ajouter bien des noms à ceux des champions énumérés par le consciencieux lexicographe du deuxième siècle. Nous avons cité et reproduit plus haut (2) quelques spécimens de ces pièces primitives, émises, pour la plupart, par des marchands, quelques-unes peut-être déjà par l'autorité publique. Qu'elles soient les produits d'émissions privées ou officielles, ces pièces ne nous sont d'aucun secours pour éclaircir le problème devant lequel recule Pollux. Les monnaies primitives d'Égine et de l'Eubée; celles des îles de Naxos, de Céos, de Paros, de Siphnos, de Samos; celles qu'on classe, avec plus ou moins de certitude, à Cyzique, à Lesbos, à Cymé, à Phocée, à Milet, à Éphèse, ou qu'on attribue aux rois de Lydie antérieurs à Crésus; d'autres, dont la patrie est encore plus douteuse, paraissent, par leur style, à peu près contemporaines les unes des autres. S'en trouve-t-il, dans le nombre, qu'on doive placer cinq, dix, vingt ou même cinquante ans avant leurs congénères, c'est ce qu'il est impossible de dire avec assurance. En effet, en supposant qu'on remarque, par exemple, dans certains de ces groupes, des traits d'un archaïsme plus ancien, cela pourrait très bien être le résultat de l'état moins avancé de la civilisation et de l'art dans le pays dont ces groupes sont originaires, et nullement l'indice d'une époque comparativement plus reculée. Loin donc de nous tirer d'embarras, l'examen attentif des monuments augmente plutôt notre incertitude. L'impression générale qui en résulte, c'est que les monnaies primitives de ces cités rivales sont des mêmes temps : la monnaie, au sens complet du mot, a dû faire son apparition à peu près simultanément dans ces grands centres commerciaux, au septième siècle avant notre ère.

Pourtant, il est un point qui doit retenir notre attention : c'est la tradition, si répandue dans toute la Grèce propre, qui attri-

(1) Pollux, *Onomast.*, IX, 83.
(2) Voyez ci-dessus, p. 212 et suiv.

buait l'invention de la monnaie à Phidon, roi d'Argos (1). L'époque où vécut ce prince, le premier personnage historique des annales de la Grèce d'Europe, est incertaine. Parmi les critiques, les uns, s'appuyant sur la chronique de Paros (2), le font remonter jusqu'au neuvième siècle ; d'autres, avec Éphore (3) et Pausanias (4), placent le moment de son apogée dans la VIIIe olympiade (748 av. J.-C.); d'autres enfin, et c'est le système qu'a adopté M. E. Curtius (5), pensent que Phidon ne parut qu'aux environs de l'an 660 avant notre ère. Si l'on en croyait certaines données anciennes, il aurait même existé au moins deux Phidons, l'un à Corinthe, l'autre à Argos, tous deux législateurs et organisateurs des poids, mesures et monnaies (6). Mais cette dernière opinion, peu vraisemblable, provient sans doute de quelque confusion dans les traditions recueillies par les historiens (7).

Quoi qu'il en soit, Phidon d'Argos passe non seulement pour avoir inventé la monnaie, mais pour avoir introduit les poids et mesures dans le Péloponnèse : Φείδωνος... τοῦ τὰ μέτρα ποιήσαντος Πελοποννησίοις, dit Hérodote (8), et ce témoignage est répété par nombre d'auteurs. Pline et Éphore (9) ajoutent aux μέτρα d'Hérodote, les poids, σταθμοί, et il est probable, d'ailleurs, que dans la pensée de l'historien d'Halicarnasse, le mot μέτρα englobait non seulement les mesures, mais tout le système pon-

(1) Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 125 et suiv.

(2) Epoch. 31, dans les *Fragm. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 546.

(3) Éphore, dans Strabon, VIII, 3, 33, p. 358.

(4) Pausanias, VI, 22, 2.

(5) E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 299.

(6) Scol. ad Pindar. *Olymp.* XIII, 27 ; Aristote, *Rep.*, II, 3, 7. Cf. Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, p. 127, note 1, et p. 129, note 8.

(7) Au sujet des discussions sans fin auxquelles ont donné lieu la date de Phidon et son rôle historique, voyez surtout Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 125 et suiv. ; Weissenborn, *Beiträge zur griechischen Alterthumskunde*, p. 18; Busolt, *Griechische Geschichte*, t. I, p. 611; *ibid.*, p. 282 ; Ed. Meyer, *Geschichte des Alterthums;* t. II, p. 546; G. Radet, *La Lydie*, p. 166; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 1 et suiv.

(8) Hérod. VI, 127; Théophraste, *Char.*, 30. Cf. Hultsch, *Griech. und rom. Metrologie*, p. 521 et suiv.

(9) Plin., *Nat. hist.* VII, 198 : *jam mensuras et pondera Phidon Argivus invenit.* Pour Éphore, voyez ci-après, p. 398, note 4.

déral (1). Le nom de φείδων donné, chez les Grecs, à l'étalon des mesures de capacité pour l'huile, atteste le bien-fondé de la tradition en ce qui concerne le rôle de Phidon comme organisateur du système métrique dans le Péloponnèse (2).

Or, si les poids et mesures ont été introduits ou régularisés par Phidon dans le Péloponnèse, il est impossible de ne pas admettre en même temps, comme pour Servius Tullius, que ce prince ait étendu sa réforme aux lingots monétaires. C'est ce qu'affirment en effet Éphore, Aristote, la Chronique de Paros et d'autres auteurs plus récents, en attribuant à Phidon l'invention de la monnaie d'argent. « L'Argien Phidon, dit la Chronique de Paros, fut l'auteur et le propagateur d'un nouveau système de mesures, et il frappa à Égine une monnaie d'argent (3) ». Éphore s'exprime comme il suit : « Phidon inventa, outre les mesures qui, de son nom, s'appellent *phidoniennes*, des poids et diverses monnaies d'argent portant un type » (4). Et Strabon qui s'en réfère à Éphore, ajoute que ces premières monnaies furent frappées à Égine (5). Élien confirme ces témoignages en assurant que la plus ancienne monnaie fut frappée à Égine (6). Les écrivains romains et byzantins, inspirés, il est vrai, la plupart du temps, des sources grecques que nous venons de citer, attribuent aussi à Phidon l'invention de la monnaie dans l'île d'Égine (7).

La réforme monétaire de Phidon paraît donc historiquement établie : il reste à préciser en quoi elle a consisté.

(1) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 2.

(2) Aristote, p. 480, ed. Rose (Pollux, X, 179).

(3) Chronique de Paros, dans les *Fragm. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 546, l. 45-46 : Φείδων ὁ 'Αργεῖος ἐδήμευσε τὰ μέτρα καὶ ἀνεσκεύασε, καὶ νόμισμα ἀργυροῦν ἐν Αἰγίνῃ ἐποίησεν.

(4) Éphore, dans les *Fragm. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 237, fragm. 15 : Καὶ μέτρα ἐξεῦρε τὰ φειδώνεια καλούμενα, καὶ σταθμοὺς, καὶ νόμισμα κεχαραγμένου, τό τε ἄλλο, καὶ τὸ ἀργυροῦν.

(5) Strabon, VIII. 6, 16 : 'Εφορος δ' ἐν Αἰγίνῃ ἄργυρον πρῶτον κοπῆναί φησιν ὑπὸ Φείδωνος. Cf. Strabon, VIII, 3,33.

(6) Elien, *Var. hist.*, XII, 10.

(7) Plin. *Nat. hist.*, VII, 56; Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 24 ; Eustath., *Comm. Iliad.*, II, vers 562; Etymol. Magn., V° ὀβελίσκος (Aristote). Les principaux textes sont réunis dans G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 164, notes.

Aristote nous informe que, de son temps, on voyait encore dans le temple de Héra, à Argos, des lingots ou des broches de fer (ὀβελίσκοι) que le roi Phidon y avait jadis consacrés. Ces ὀβελίσκοι étaient, ajoute-t-il, les anciens lingots monétaires qui servaient aux échanges avant que Phidon eût inventé la monnaie d'argent. Tout en les démonétisant, Phidon en avait recueilli un certain nombre (ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους) qu'il fit suspendre aux parois du sanctuaire de Héra comme de pieuses et vénérables reliques d'une époque disparue (1).

Nous avons déjà enregistré plus haut une offrande du même genre : c'est celle des haches-monnaie de Ténédos, que le roi Periclytos déposa dans le temple de Delphes, quand elles furent démonétisées, pour ainsi parler; on les voyait encore du temps de Pausanias (2).

Cette coutume persista toujours, dans le monde romain aussi bien que dans le monde grec. Il est constant que, dans les ruines des temples, on recueille souvent des monnaies frustes qui, réduites à l'état de rondelles métalliques, avaient, sans aucun doute, cessé d'être acceptées dans le commerce; d'autres sont des pièces qui avaient été, avant l'offrande, démonétisées par une large et vigoureuse entaille faite dans le flan monétaire à l'aide d'une cisaille. Souvent aussi, ces pièces portent, gravé à la pointe, avec plus ou moins d'habileté, le mot ἀνάθημα ou une courte inscription dédicatoire. Sur une pièce d'argent très archaïque de Crotone, conservée au Cabinet des Médailles, on lit : ἱαρὸν τοῦ Ἀπόλλωνος, « consacré à Apollon »; d'autres sont, de même, dédiées à Sérapis, à Osiris, à Dionysos (3). Citons encore, en ce genre, des monnaies du premier siècle avant notre ère, qui, mises hors de service par l'usure à peu près absolue de leurs types et de leurs légendes, et devenues de simples lingots monétiformes, ont été déposées à titre d'ex-voto dans le temple Zeus Casios, à Corcyre. Les unes sont de vieilles pièces de Corcyre même, d'autres

(1) Aristote, *fragm.* 481 (Pollux, IX, 77); *Etymol. Magn.*, v° ὀβελίσκος : Πάντων δὲ πρῶτος Φείδων Ἀργεῖος νόμισμα ἔκοψεν ἐν Αἰγίνῃ· καὶ δοὺς τὸ νόμισμα καὶ ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους ἀνέθηκε τῇ ἐν Ἄργει Ἥρᾳ.

(2) Voyez ci-dessus, p. 148.

(3) Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 31-32.

sont de Lacédémone et de Cnide (1). Le dédicant les a contremarquées à l'aide d'un poinçon au nom du dieu : KACIO.

Déposer dans les temples en ex-voto des pièces frustes ou démonétisées n'était, au surplus, qu'une des manifestations d'un usage courant qui s'appliquait à tout ce qui peut être la matière d'un don quelconque. On avait l'habitude d'offrir aux dieux les objets hors d'usage, les instruments de travail plus ou moins détériorés et auxquels on renonçait, et jusqu'aux vêtements usés ou démodés. Un pêcheur devenu trop vieux pour continuer son métier offre ses filets, un laboureur sa charrue, une vieille femme son miroir, un musicien sa lyre, un vieux guerrier ses armes; au moment de leur mariage, les jeunes filles déposaient dans les temples leur ceinture virginale; on y consacrait aussi la chevelure des jeunes garçons lorsque, parvenus à l'âge d'homme, on la leur coupait. Des *anathemata* de ce genre, c'est-à-dire des objets ayant cessé de plaire ou d'être utiles, sont trop fréquemment cités dans les poètes et dans les inscriptions pour que nous y insistions plus longuement (2). Remarquons seulement que les lingots de métal précieux comptent parmi les ex-voto les plus communs. Dans les inventaires de Délos, ces lingots portent le nom de χύματα; ils provenaient de la fonte de débris et d'ustensiles détériorés et devenus impropres à tout usage (3).

L'analogie entre l'acte de Phidon, qui consacre les lingots démonétisés dans le temple d'Argos, et l'universelle coutume que nous avons constatée, en Grèce comme en Italie, d'offrir aux dieux les vieilles pièces qui n'avaient plus cours, est trop frappante pour qu'on s'avise de mettre en doute la véracité ou la

(1) Percy Gardner, *Thessaly to Aetolia* (*Catalogue of greek coins in the British Museum*), p. 158, et pl. XXV, fig. 14 et 15.

(2) Voyez les exemples cités dans Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. II, p. 269, et dans le *Dictionn. des antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, art. *Donarium*, par M. Homolle, p. 368. Le fameux trésor de Bernay, au Cabinet des médailles, se compose en grande partie de vases d'argent usés par une longue manipulation avant d'être offerts, chacun avec une dédicace explicative, en ex-voto au Mercure de Canetonum.

(3) Homolle, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, p. 94; Newton, *Essays on art and archeology*, p. 142; Homolle, dans le *Diction. des antiq. gr. et rom.*, art. cité, p. 381.

précision du témoignage d'Aristote. Pas n'est besoin de chercher à le corriger et de dire qu'il s'est trompé : on doit le croire lorsqu'il affirme un fait aussi parfaitement d'accord avec les usages reçus chez tous les peuples de l'antiquité.

Après avoir ainsi bien constaté l'existence, avant Phidon, de ces saumons ou broches de fer qui étaient la monnaie courante du Péloponnèse, il nous sera facile de définir nettement le rôle de ce prince. Il ne fut pas l'inventeur de la monnaie, mais seulement, comme Servius Tullius, un réformateur. Il introduisit dans le Péloponnèse un système fixe des poids et mesures, à la place des systèmes multiples qui jetaient la confusion et le désordre dans les relations commerciales; il adapta le poids des nouvelles monnaies au système pondéral nouveau; il démonétisa et abolit officiellement la vieille et encombrante monnaie de fer, dont il consacra quelques échantillons dans le temple d'Argos.

Dans quelle ville Phidon inaugura-t-il la frappe de la nouvelle monnaie d'argent? La tradition grecque répond unaninement que ce fut à Égine. Mais des auteurs récents se sont inscrits en faux contre cette assertion et se sont efforcés de démontrer que Phidon, roi d'Argos, n'a jamais dû posséder l'île d'Égine (1). Bien que les arguments produits par ces savants ne soient pas sans laisser quelque doute dans l'esprit, tant il règne d'obscurité dans l'histoire de la Grèce propre avant le sixième siècle, leur thèse est assez séduisante. On soupçonne que la tradition qui s'est formée dans les âges postérieurs ne fait régner Phidon sur Égine que pour concilier deux faits qui, sans cela, eussent paru contradictoires : l'invention de la monnaie à Égine et l'attribution de la paternité de cette invention à Phidon d'Argos.

Pour nous, que l'auteur de la réforme soit Phidon ou tout autre, elle eut lieu sans conteste à Égine, puisque c'est là que les premières monnaies d'argent officielles de la Grèce propre font leur apparition. Égine était, au septième siècle, le centre commercial le plus important de la Grèce; c'était le grand mar-

(1) Voyez notamment Ulrich Köhler, dans les *Athenische Mittheilungen*, t. VII, p. 5; Busolt, *Griechische Geschichte*, t. I, p. 621; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 2.

ché international où abordaient les navires de tout l'Orient et surtout ceux des colonies grecques de la côte d'Asie Mineure : on conçoit donc, *a priori*, que ce vaste entrepôt des transactions de la Grèce propre avec le reste du monde, ait été l'une des premières villes où une monnaie commode et plus pratique se soit substituée aux anciens φθοῖδες ou ὀβελίσκοι. Effectivement, les premières monnaies d'Égine se présentent encore à nous sous la forme de pastilles de métal globuleuses; elles rappellent l'ancien état de choses durant lequel de pareils lingots circulaient au poids, sans estampille ou avec les estampilles des marchands. Le poids de ces monnaies officielles est régulier et le type de la tortue de mer invariablement fixé, tout comme le titre du métal (1). L'une des plus petites divisions du système reçut le nom d'obole, ὀβελός ὀβολός (1 gr. 05), sans doute parce que sa valeur était égale à celle d'un ancien ὀβελός ou ὀβελίσκος de fer. Six ὀβολοί formèrent la drachme, δραχμή (6 gr. 30), mot dont le sens étymologique est « poignée »; la drachme représente donc la valeur d'un petit faisceau ou poignée de six barres de fer (2). On saisit par là de quelle manière étroite et rigoureuse le système de la monnaie primitive d'Égine se rattache à l'ancien état de choses dans lequel les broches de fer étaient l'étalon des valeurs. La réforme et non l'invention éginétique est ainsi un fait démontré par l'examen même des monuments qui nous sont parvenus. On peut croire, avec la tradition, que Phidon en fut le promoteur. Si l'on n'admet pas que ce prince ait possédé l'île d'Égine, on reconnaîtra cependant, sans difficulté, qu'il adopta pour ses États la réforme éginétique : il s'efforça de la propager dans toutes les parties du Péloponnèse où il put affirmer son autorité, et c'est ainsi que la réforme prit son nom.

En Grèce, comme en Italie, l'habitude fut plus forte que la loi, et de même que nous voyons des χύματα en abondance dans le trésor du temple de Délos, on constate encore au quatrième siècle, la présence de φθοΐδες χρυσοῦ, à côté du numéraire monnayé,

(1) Voyez ci-dessus, la figure 12, à la page 321.

(2) Etymol. magn. s. v° Ὀβελίσκος; Plut., *Lysandre*, 20; cf. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 131.

jusque dans les caisses du trésor public à Athènes (1). Les trouvailles contiennent souvent des rondelles métalliques sans type, côte à côte avec de véritables monnaies : par exemple, à Volterra, en Étrurie, on a recueilli pêle-mêle des rondelles d'argent sans aucune marque et des monnaies de Phocée apportées avec elles par le commerce maritime (2). Les impôts payés à Darius par les satrapies d'Asie Mineure étaient en lingots d'or et d'argent (3), et le trésor d'Alexandre, comme celui des Perses, contenait à la fois des lingots et des pièces monnayées (4). Dans le Péloponnèse, les vieilles broches de fer demeurèrent fort longtemps dans la circulation, côte à côte avec la monnaie d'argent. Nous avons eu déjà l'occasion de citer l'exemple de Lacédémone qui n'admit que la monnaie de fer, le πέλανος, jusqu'au temps d'Alexandre le Grand (5). La légende que Plutarque a recueillie prétend que le législateur Lycurgue (6), rebelle à tout progrès susceptible d'engendrer le luxe et la richesse, supprima la monnaie d'or et d'argent. « Il ne laissa subsister que la monnaie de fer et il donna à ces pièces extrêmement lourdes une valeur si infime que, pour placer seulement une somme de dix mines, il fallait une chambre entière, et un chariot attelé de deux bœufs pour la traîner (7). » Ailleurs, Plutarque entre dans d'autres détails et il ajoute : « Je croirais même qu'anciennement on ne connaissait d'autre monnaie que celle-là, et que les espèces courantes étaient de petites broches de fer ; d'où vient qu'aujourd'hui encore nous avons beaucoup de petites pièces qui portent le nom d'*oboles*, dont six font la *drachme*, ainsi nommée parce que c'était tout ce que la main pouvait empoigner (8). »

Si incommode qu'il fut dans la pratique, le πέλανος lacédémo-

(1) Boeckh, *Corp. inscript. græc.*, n° 219 ; Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 134.

(2) J. Martha, *l'Art étrusque*, p. 605.

(3) Hérod., III, 89 et suiv.

(4) Diod. Sic., XVII, 6.

(5) Voyez ci-dessus, p. 151.

(6) Hippolyte Bazin, *De Lycurgo* (Paris, E. Leroux, 1885, in-8°).

(7) Plut., *Lycurgue*, 9 ; cf. Xénophon, *Respub. Lacedem.*, 7, 5 ; Pollux, VII, 105 ; Nicandre, *Alex.*, 488 ; Fr. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 133 et 534.

(8) Plut., *Lysandre*, 20.

nien avait, du moins, l'avantage d'être en relation directe avec le système pondéral phidonien : chaque broche pesait une mine éginétique (1). Partout où circulaient encore de ces vieux lingots, la superstition populaire leur attribuait un caractère religieux, comme en Italie : témoin le *pelanos* qu'on trouva dans la demeure d'Epaminondas, après la mort du héros thébain (2), et ceci est encore de nature à confirmer le caractère historique du rôle pieux attribué à Phidon par Aristote.

IV

C'est aux Lydiens que les traditions de l'Asie Mineure décernent l'honneur d'avoir créé la monnaie, et dans les temps modernes, entre savants, la lutte s'est circonscrite entre les partisans des Lydiens et ceux de Phidon d'Argos (3). L'assertion de Xénophane de Colophon, écrivain qui naquit vers la fin du septième siècle, mérite d'être examinée de près, bien qu'elle ne nous ait été transmise que par Pollux, et qu'elle soit isolée et en contradiction avec d'autres témoignages non moins formels. Xénophane proclame la priorité des Lydiens sur tous leurs concurrents.

Il a été aussi tiré grand parti, en faveur des Lydiens, d'un passage fameux d'Hérodote qui, lorsqu'on ne l'examine pas de très près, paraît venir corroborer le témoignage de Xénophane : Λυδοὶ, πρῶτοι ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. « A notre connaissance, les Lydiens sont les premiers des hommes qui aient fait frapper des monnaies d'or et d'argent (4). »

(1) F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217-218.

(2) Plutarque, *Fabius*, 27 ; voyez ci-dessus, p. 152.

(3) Voir notamment : Barclay Head, *The coinage of Lydia and Persia*, Londres, in-4°, 1877 ; Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la société de Numismatique*, t. IV, 1874, p. 183 ; E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 293 et suiv. ; G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 164 ; Th. Reinach, dans la *Revue internationale de Sociologie*, février 1894.

(4) Hérodote, I, 94.

C'est à cause de ce texte qu'on a proposé, sans aucune preuve, de classer aux rois de Lydie antérieurs à Crésus, la plupart des monnaies primitives en *electrum*. Or, Hérodote parle de monnaie d'*or* et de monnaie d'*argent*, et nullement de monnaie d'*electrum* ou d'or pâle, λευκὸς χρυσός. Il a évidemment en vue les monnaies d'*or* et d'*argent* de Crésus (1), et ainsi comprise, son assertion se trouve concorder avec les monuments, car, si l'on en excepte les informes essais dont nous avons parlé plus haut et qui ne sont guère que des φθοίδες d'or, sans doute estampillés dans des mines (2), les *créséides* sont effectivement les plus anciennes monnaies d'*or pur* et d'*argent pur* qui existent.

Si Hérodote avait eu pour objectif les monnaies d'*electrum*, que signifieraient donc ces mots χρυσοῦ καὶ ἀργύρου, puisque ces séries d'*electrum* n'ont pas de pièces *en argent* qui leur correspondent? En outre, ne serait-il pas étrange qu'Hérodote qui, partout, distingue, avec tant de soin, l'*electrum* ou l'*or blanc* de l'or proprement dit, eût, dans cette seule circonstance, désigné l'*electrum* simplement par le mot χρυσός? Nous sommes donc autorisés à penser qu'Hérodote veut parler, comme il le dit bien, des premières monnaies d'*or* et d'*argent*, c'est-à-dire des *créséides*. Il ne vise en rien l'invention même de la monnaie; et de fait, à l'époque de Crésus, il y avait près d'un siècle que certaines villes grecques étaient en possession d'un numéraire officiel.

Ce qui surtout a fait attribuer aux Lydiens les premières monnaies d'*electrum*, c'est moins, peut-être, le mot prêté à Xénophane par Pollux et le texte mal interprété d'Hérodote, que la fabuleuse richesse des rois de Lydie et les inépuisables trésors en or pâle que leur fournissaient les mines du Tmolus et du Sipyle aussi bien que les flots du Pactole. Parmi les industries nombreuses qui florissaient autour de Sardes, aucune n'était plus active et plus répandue que l'extraction du précieux métal et le lavage des sables aurifères. Mais l'abondance des métaux précieux en Lydie ne saurait être un argument suffisant pour af-

(1) J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 210, note 69.

(2) Voyez ci-dessus, p. 212.

firmer que Gygès ou ses successeurs immédiats (1) ont inventé la monnaie. L'or et l'argent ne manquaient pas en Égypte, par exemple, et cependant, ce pays n'a pas monnayé l'argent avant la domination perse, et l'or avant Alexandre. C'est dans les villes de la côte, à Cyzique surtout, à Phocée, à Éphèse, à Milet, dans les îles de Lesbos et de Samos, qu'on convertissait en espèces monétaires les lingots d'electrum fournis par le commerce avec la Lydie. Les Lydiens n'avaient nul besoin de monnaie pour leur trafic avec les caravanes qui venaient de l'intérieur de l'Asie, pas plus que les Phéniciens et les Égyptiens ne s'en servaient pour trafiquer avec les peuplades qui leur apportaient leurs productions naturelles; pas plus, en un mot, que nous-mêmes aujourd'hui, nous n'avons besoin de monnaie dans nos relations avec les populations africaines (2).

L'examen des fastueuses offrandes que firent les rois de Lydie à divers sanctuaires du monde grec ne peut que confirmer cette impression générale, car ces offrandes, ainsi qu'on va le voir, consistaient en vases, ustensiles et surtout en lingots énormes de métal précieux, analogues par exemple aux briques d'or et d'argent du trésor de Hué, semblables surtout aux χύματα de Délos et aux lingots de forme régulière que nous avons vus livrés ou échangés au poids chez les Égyptiens, les Assyriens, les Phéniciens, et même les Perses. Écoutons le récit des anciens : « Gygès affermi sur le trône, dit Hérodote, envoya à Delphes de riches présents : car, de toutes les offrandes d'argent qui s'y trouvent, le plus grand nombre provient de lui. Il dédia aussi une immense quantité d'ouvrages en or, parmi lesquels six cratères surtout méritent d'être cités. Ils font maintenant partie du trésor des Corinthiens et pèsent trente talents... Gygès est, à notre

(1) Voici les dates assignées par M. G. Radet aux règnes des rois de Lydie, dans son livre sur *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades :*

Gygès	687 à 652 av. J.-C.
Ardys	652 à 615 —
Sadyatte	615 à 610 —
Alyatte	610 à 561 —
Crésus	561 à 546 —

(2) Voyez ci-dessus, p. 43 et suiv.

connaissance, le premier des barbares qui ait fait des offrandes à Delphes, après Midas, fils de Gordios, roi de Phrygie. En effet, Midas consacra le trône royal sur lequel il s'asseyait pour rendre la justice ; ce trône est d'une beauté remarquable ; il est placé au même lieu que les cratères de Gygès. L'or et l'argent que dédia celui-ci sont appelés, par les Delphiens, *Gygéades*, du nom du donateur » (1). Suivant Phanias d'Eresos, la Pythie delphique était dans le dénuement : Gygès la rendit opulente (2). Alyatte, un des successeurs de Gygès au trône de Lydie, envoya, lui aussi, à l'oracle de Delphes « un grand cratère d'argent, avec une patère de fer soudé », œuvre de Glaucos de Chios (3). Mais tous ces cadeaux n'étaient rien encore auprès de ceux de Crésus, le plus fastueux des rois lydiens : la Grèce entière en fut éblouie. « Sur l'ordre de Crésus, on fondit une immense quantité d'or, dont on fit au marteau des demi-briques d'une palme d'épaisseur, longues, les plus grandes de six palmes, les moindres de trois ; il s'en trouva cent, dont quarante d'or pur, chacune du poids d'un talent et demi, les autres d'or blanc (*electrum*), pesant chacune deux talents. Il fit aussi façonner en or pur un lion du poids de dix talents. Ce lion, lors de l'incendie du temple de Delphes, tomba des demi-briques sur lesquelles on l'avait placé ; maintenant il est déposé dans le Trésor des Corinthiens et ne pèse plus que six talents et demi, parce qu'il en a perdu trois et demi par la fusion. Ces objets fabriqués, Crésus les envoya à Delphes et en outre les suivants : deux cratères de première grandeur, d'argent et d'or ; celui d'or était posé à droite, à l'entrée du temple, celui d'argent à gauche. Ils ont été tous les deux déplacés lors de l'incendie ; le premier est dans le trésor des Clazoméniens ; il pèse huit talents et demi, plus douze mines ; l'autre, contenant six cents amphores, est dans un angle du vestibule ;

(1) Herod., I, 14 ; cf. Pollux. III, 87 ; VII, 98 : Ὁ δὲ χρυσος ουτοὶ και ὁ ἄργυρος, τὸν ὁ Γυγὴς ἀνέθηκε, ὑπὸ Δελφῶν καλέεται Γυγάδας, ἐπὶ τοῦ ἀναθέντος ἐπωνυμίην... Cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, pp. 52 et 128 ; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 170.

(2) Phanias, dans les *Fragm. hist. gr.* de Didot, t. II, p. 297, fr. 12. Cf. Athen. VI. 20, éd. Schweighaüser, t. II, p. 390. Cf. G. Radet, *la Lydie*, p. 170.

(3) Hérod., I, 25 ; G. Radet, *op. cit.*, p. 195.

les Delphiens s'en servent pour mêler le vin, à la théophanie. Ils l'attribuent à Théodoros de Samos, et je crois qu'ils ont raison, car ce n'est pas l'œuvre d'une main inhabile. Crésus envoya encore quarante barils d'argent que l'on voit dans le trésor des Corinthiens, et deux aspersoirs d'or et d'argent; sur l'aspersoir d'or, on lit : « *Des Lacédémoniens* » pour indiquer que l'offrande vient d'eux; mais ceci n'est pas exact, car le don est de Crésus : l'inscription est l'œuvre d'un Delphien qui voulait plaire aux Lacédémoniens... Crésus donna aussi beaucoup d'autres objets moins remarquables : des vases d'argent circulaires à libations, une statue de femme en or, de trois coudées (les Delphiens disent que c'est la statue de sa boulangère), et enfin les colliers et les ceintures de sa femme » (1). Tout en enrichissant l'oracle de Delphes, Crésus ne négligeait pas les temples des villes grecques d'Asie dont il avait intérêt à se concilier l'affection, tels que les sanctuaires fameux d'Apollon à Milet et d'Artémis à Éphèse. Dans le temple de cette dernière ville, presque toutes les colonnes et tous les bœufs en or qui s'y trouvaient, venaient de lui (2).

Des auteurs modernes ont cru trouver dans ces récits la preuve que Gygès, l'ancêtre de tous ces rois lydiens, avait, de toutes pièces, inventé la monnaie. Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette théorie préconçue; il est bon toutefois de démontrer que, même en se plaçant au point de vue de l'hypothèse d'une inven-

(1) Hérod., I, 50 et 51. Voici comment, au point de vue pondéral, M. Lepsius apprécie les offrandes dédicatoires de Crésus au sanctuaire de Delphes. « Hérodote, dit-il, raconte que l'offrande de Crésus comprenait une brique d'or pesant deux talents et demi, et une en électrum, de dimension double ($6 \times 3 \times 1$ paume à $0^{m},0875$). Il résulte de son récit que cet électrum contenait à peu près 30 % d'argent, si on admet avec G. Rose que le poids spécifique de l'or fondu est 19,28, et celui de l'argent 10,48. Si on compare le poids de l'or avec le volume des demi-briques, on trouve que, massives, elles auraient pesé chacune 232,722 grammes, ce qui mettrait le talent à 93,089 gr. Comme le talent d'or perse, dont il s'agit ici, pesait 26,196 grammes, de même que le talent attique, il s'ensuit que les briques de Crésus étaient des briques creuses. Leurs parois n'avaient pas 0. 00872 d'épaisseur : elles n'étaient pas coulées mais battues, comme l'expression d'Hérodote ἐξήλαυνε suffirait seule à l'établir. » (Lepsius, *Les métaux dans les inscr. égyptiennes*, p. 15.)

(2) E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 139; Newton, dans les *Transactions of the Society of biblical archeology*, t. IV, 1876, p. 334-335; Sayce, dans le même recueil, t. VI, 1882, p. 279; Gelzer, *Das Zeitalter des Gyges*, dans le *Rheinisches Museum*, t. XXXV, 1880, p. 520; G. Radet, *La Lydie*, p. 207, note 1.

tion réelle, on ne saurait arguer des témoignages que nous venons de rapporter, pour faire honneur de cette invention au fondateur de la dynastie des Mermnades.

On s'est demandé si l'or de Gygès, le Γυγάδας χρυσός, était de l'or en barres ou de l'or transformé en monnaies analogues aux créséides ou aux dariques. La plupart des historiens pensent : 1° qu'il s'agit de véritables monnaies ; 2° que ces monnaies doivent être recherchées parmi les statères d'*électrum* primitifs parvenus jusqu'à nous (1). Ni l'une ni l'autre de ces assertions ne nous paraît fondée.

Puisqu'il est démontré que les premières monnaies d'or pur ne remontent qu'à Crésus, si l'on croit que les Gygéades sont des monnaies véritables, on ne pourra effectivement rechercher celles-ci que parmi les statères primitifs en *électrum*. Mais le témoignage des auteurs va droit à l'encontre de cette hypothèse en nous affirmant tout d'abord que les Gygéades étaient, les unes en argent, les autres en or pur. Hérodote, nous le savons déjà, ne les désigne jamais par l'expression λευκός χρυσός (*electrum*), mais par χρυσός. Pollux est non moins précis, puisque dans les deux passages où il mentionne les Gygéades, c'est uniquement pour signaler la remarquable pureté de leur or, et les comparer, sous ce point de vue spécial, aux créséides et aux dariques. La première fois, après avoir cité des exemples d'argent pur, notamment les monnaies que le satrape Aryandès fit frapper en Égypte sous Darius (2), il s'exprime ainsi qu'il suit au sujet de l'or pur : οἱ Δαρεικοὶ, ἀπὸ Δαρείου, ὡς ὑπ'ἐκείνου ἀκριβωθέντες εἰς κάθαρσιν τοῦ χρυσίου· εὐδόκιμος δὲ καὶ ὁ Γυγάδας χρυσὸς, καὶ οἱ Κροίσειοι στατῆρες. « Les Dariques sont ainsi appelées du nom de Darius, parce qu'elles ont été fabriquées par celui-ci avec de l'or purifié avec soin ; l'or de Gygès est également estimé, et il en est de même des statères de Crésus (3). » Il est évident que dans ce passage où l'on compare, au point de vue de la pureté et de l'affinage,

(1) Fr. Lenormant, dans *l'Annuaire de la société française de Numismatique*, t. IV, 1874, p. 171 et suiv.; G. Radet, *La Lydie*, p. 155 ; le même, dans la *Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 119.

(2) Cf. Hérodote, IV, 166 ; E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. CLXXX.

(3) Pollux, *Onom.*, III, 87 ; cf. Radet, *La Lydie*, p. 155.

l'or de Darius, l'or de Gygès et l'or de Crésus, on ne saurait admettre que celui de Gygès fût de l'*électrum*. L'autre texte est plus concluant encore, s'il est possible : Pollux veut donner des exemples d'or remarquable par sa pureté absolue, et il dit : Ἄπεφθος χρυσὸς, ἀκριβὴς, εἰλικρινὴς, ἀκήρατος, ἀκραιφνὴς, Δορεινὸς, Γυγάδας, καὶ τὰ ὅμοια. *Aurum excotum, purum, sincerum, integrum, mundum : Daricus, Gygades et his similia* (1). Je me demande, en vérité, comment, après la lecture de textes aussi formels, on pourrait encore soutenir que les Gygéades étaient en *électrum*, et comment, en persistant, contre l'évidence même, à les considérer comme des monnaies analogues aux créséides ou aux dariques, on serait encore tenté de les rechercher parmi les pièces primitives en *électrum* qui figurent dans les Cabinets numismatiques?

Mais ce n'est pas tout : les *Gygéades* n'étaient même des monnaies d'aucune sorte : c'étaient de purs lingots. Lorsque nous voyons, cent ans plus tard, Crésus qui, pourtant, avait de l'or monnayé, envoyer à Delphes des briques d'or et non des statères, n'est-il pas tout naturel de penser que Gygès avait fait de même et offert de l'or en briques, avec des ustensiles et de l'or manufacturé ?

C'est en vain qu'on nous fait observer que Pollux cite le Γυγάδας χρυσὸς au milieu de monnaies réelles, c'est-à-dire à la suite des *dariques* et avant les *créséides* : cette circonstance ne prouve rien, car le lexicographe n'a pour but que de citer des exemples d'or dont la pureté était renommée, qu'il fût ou non monnayé. Et, de plus, si l'on remarque qu'il emploie, pour Gygès, le terme Γυγάδας χρυσὸς, tandis que pour Crésus il dit οἱ Κροίσειοι στατῆρες, on ne pourra manquer de conclure de cette différence d'expression que l'intention de l'auteur est précisément de distinguer l'or non monnayé de Gygès, de l'or monnayé (στατῆρες) de Crésus.

Il faut donc le reconnaître, les *Gygéades* étaient des lingots d'or, estampillés peut-être au nom de Gygès, susceptibles de remplir le rôle de monnaie, représentant sans doute un poids

(1) Pollux, *Onom.*, VII, 98.

déterminé et fixe, mais dépourvues encore du dernier perfectionnement qui caractérise la monnaie chez les peuples civilisés : au point de vue de la circulation sur le marché, leur forme était défectueuse et incommode; leur fractionnement ne descendait pas jusqu'à ces petites parcelles qui facilitent tous les paiements; elles étaient trop volumineuses et trop chères pour pouvoir aisément circuler entre toutes les mains.

Ces dernières améliorations monétaires se produisirent, nous l'avons dit, presque simultanément dans les villes grecques que baignait la mer Égée. Avant la fin du septième siècle, Cymé, Lesbos, Cyzique, Phocée, Éphèse, Milet, Samos, Naxos, Égine, l'Eubée, et d'autres grands centres de commerce, sont en possession d'un numéraire officiel, ici en électrum, là en argent, nous présentant enfin la monnaie dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire un lingot de très petites dimensions, frappé exclusivement au nom de l'autorité publique dont il porte les emblèmes et qui en garantit le titre et le poids.

La monnaie ainsi comprise suppose nécessairement, sinon une civilisation égale, du moins une convention plus ou moins explicite, entre celui qui la donne et celui qui la reçoit. C'était entre eux, gens civilisés, et non avec les Barbares, que les Grecs se servaient de monnaie, de citoyen à citoyen, de banquier ou de marchand à client, de ville à ville, suivant le développement de l'activité commerciale. Une fois que cet intermédiaire des échanges, garanti par l'État, et par là si sûr et si commode, eut été inauguré dans quelques-uns des grands ports égéens, il eut une fortune comparable à celles de toutes les grandes inventions humaines. Son adoption se propagea avec rapidité dans toutes les colonies grecques échelonnées sur les côtes de la Méditerranée, aussi bien en Occident qu'en Orient. Au commencement du sixième siècle avant notre ère, il n'existait pas un comptoir important du monde hellénique qui n'eût sa monnaie officielle et autonome.

E. Babelon.

UN PHILOSOPHE VENU AU BON MOMENT

ARISTOTE

On peut définir Aristote en deux mots : élève de Platon, précepteur d'Alexandre. Tout son génie tient entre ces deux termes. D'un côté Athènes et son grand philosophe ; de l'autre la Macédoine et son grand roi ; tels sont les deux éléments qui vont ici se confondre. Suspendu entre deux grands hommes, Aristote en est un troisième et, bien que sa profession soit exclusivement celle du premier, il doit à tous deux quelque chose.

Pour l'étudier au point de vue de la Science sociale, il faut s'attacher à distinguer ces deux influences harmonieusement combinées chez lui : l'influence athénienne et l'influence macédonienne.

Il en est d'Aristote et de Platon comme de Racine et de Corneille. On s'est plu principalement, dans les écoles, à mettre en opposition ces deux figures. Et on cherchait à les opposer, précisément parce qu'au fond elles sont semblables et que la découverte des différences, en pareil cas, procure toujours plus d'agrément à l'esprit. Au fond, Aristote ressemble beaucoup à Platon, comme Racine ressemble beaucoup à Corneille. C'est surtout lorsqu'on se place à distance et que l'on considère un tiers, Victor Hugo en poésie, Kant en philosophie, par exemple, que cet air de famille apparaît avec évidence. Raphaël a bien fait de mettre Aristote et Platon côte à côte dans son *École d'Athènes,* et M. Alexis Pierron exprime une exacte vérité lorsqu'il dit : « Aristote a beau prendre sans cesse Platon à partie : ce qu'il a conservé de Platon est bien plus considérable que ce qu'il en a

rejeté ; il n'a fait le plus souvent que répéter sous une autre forme, plus sévère et plus scientifique, ce que Platon avait chanté en poète ou révélé en hiérophante (1) ... »

Il serait donc fastidieux, après notre étude sur Platon (2), d'arrêter de nouveau le lecteur sur les influences sociales qui, après avoir agi sur ce dernier, durent agir forcément sur son disciple. Aristote, après avoir passé son enfance à Stagire sa patrie (3), et son adolescence à la cour de Macédoine, vint à Athènes à l'âge de dix-sept ans. Il y resta vingt ans, s'absenta ensuite pendant sept ans, et revint en 335 av. J.-C., époque où il fonda le Lycée, après quoi il vécut encore pendant douze ans. Cela fait donc trente-deux ans passés à Athènes, capitale intellectuelle du monde hellénique. Par sa naissance à Stagire, *colonie ionienne*, Aristote se trouvait, de plus, dans les conditions particulièrement heureuses que nous avons définies ailleurs, conditions qui naguère encore permettaient à Abdère, autre colonie ionienne voisine de Stagire, de servir de berceau à l'importante école de Démocrite.

Nous sommes donc en présence d'un fait normal : attraction d'Athènes sur toutes les cités helléniques, et principalement sur les colonies ioniennes dont la race se rapproche plus étroitement de la sienne ; affluence dans Athènes de jeunes gens distingués, qui, poussés par cet insatiable désir de savoir que nous avons signalé, cherchent à compléter par tous les moyens leur éducation. Un de ces jeunes gens s'appelle Aristote. Il débarque à Athènes. Il sait que le plus illustre philosophe de cette ville s'appelle Platon. Il s'attache à lui, travaille assidûment et fait preuve d'une remarquable puissance intellectuelle, au point que le maître l'appelle tantôt « esprit » (noûs) et tantôt « le liseur ». Évidemment, tout ce qu'Aristote a de platonicien relève de cette influence et de celle du milieu. Sans cette influence, sans ce milieu athénien, sans le milieu ionien de Stagire, il n'aurait

(1) *Histoire de la Littérature grecque*, Aristote.
(2) *La Science sociale*, mars 1896, t. XX, p. 321.
(3) Colonie ionienne de la Chalcidique, fondée par des émigrants d'Andros, colons eux-mêmes d'Érétrie, vers 654 av. J.-C.

même jamais été philosophe. Il aurait été « autre chose ». N'insistons donc plus sur les ressemblances avec Platon, auxquelles nous aurons lieu d'ailleurs de faire allusion à plusieurs reprises. Tâchons de montrer quelles influences sociales, *autres que celles qui ont agi sur Platon,* ont pu agir sur Aristote, et se refléter dans les *différences* que nous trouvons entre sa philosophie et celle de l'auteur du *Banquet.*

Pour cela, il nous faut évidemment remonter au berceau d'Aristote, et noter, s'il y a raison de le faire, les conditions *sui generis* du *lieu* qui lui a donné naissance. Ce lieu, c'est la presqu'île de la Chalcidique. Cette presqu'île, au moment où s'élève la puissance macédonienne, se trouve dans une situation spéciale qu'il importe d'analyser.

I. — LA CHALCIDIQUE AU TEMPS D'ARISTOTE.

La Chalcidique, péninsule située au Nord-Ouest de l'Archipel, a été comparée par les géographes à une Grèce en miniature. On peut la comparer aussi à une main qui n'aurait que trois doigts. Ses rivages tourmentés, ses golfes, ses collines reproduisent en petit l'Hellade et le Péloponnèse. A l'époque d'Aristote, trente-deux *cités,* dont la plupart étaient des colonies de Chalcis, cité de l'Eubée, florissaient sur ce petit coin de terre et se trouvaient liées par une sorte de confédération. Olynthe, célèbre par les discours de Démosthènes, était la principale d'entre elles. Stagire, patrie d'Aristote, n'avait au contraire qu'une médiocre importance; mais elle se trouvait à la racine même de la péninsule, c'est-à-dire tout à fait sur les confins des « terres barbares », de ces régions montagneuses occupées à l'Est par les clans thraces, à l'Ouest par les clans macédoniens.

Or ce contact a pour effet naturel des relations de *voisinage,* et c'est là un élément social nouveau qui entre en jeu.

Cet élément social était inconnu dans la Grèce proprement dite, parce que la montagne y est peu profonde, et que le montagnard,

en s'y engageant, demeure un civilisé. En Macédoine, au contraire, la montagne est vaste et profonde; la plupart des hommes qui la peuplent, partis de la côte par essaims successifs, y sont devenus guerriers, mais aussi *à moitié* barbares. Les aptitudes commerciales ont disparu ou se sont presque partout affaiblies. Le type ordinaire du montagnard, avec sa vie rude, fruste, simple, grossière, tend à se reconstituer sur beaucoup de points. Ajoutons que sur d'autres, en revanche, l'influence hellénique s'est maintenue. De grands *bannis*, successivement arrivés, contribuent à relever le niveau intellectuel et perpétuent l'élément organisateur dans cette masse informe. N'oublions pas d'ailleurs que la mer Égée s'avance profondément vers le Nord-Ouest, où se creuse le golfe Thermaïque. Ce golfe lui-même a pour prolongement l'importante vallée de l'Axios qui se coule au loin entre les montagnes. La Macédoine n'est donc pas un pays perdu. Non seulement ce golfe et cette vallée le mettent en relation directe avec le gros du monde grec, mais ces trente-deux cités de la Chalcidique sont là toutes prêtes à l'approvisionner de denrées et d'idées, d'intermédiaires et d'instituteurs de toute espèce, de spécialistes militaires ou médicaux. Nicomaque, père d'Aristote, est le médecin d'Amyntas, grand-père d'Alexandre.

Aujourd'hui encore, ce point du littoral de la Turquie d'Europe est celui où la race bulgare *s'approche le plus de la côte*, et y présente les groupes les plus compacts. On sait que les Bulgares contemporains revendiquent avec orgueil Alexandre le Grand comme un de leurs compatriotes. Au point de vue social, ce ne serait pas très exact. Alexandre est plutôt le parfait type de l'Albanais, mais d'un Albanais mis à l'école des meilleurs stratégistes et des meilleurs professeurs du monde civilisé. Car ces montagnards n'arrivent à un rôle *brillant* que s'ils sont élevés par des maîtres. Archélaüs, un des rois précédents, avait attiré en Macédoine le peintre Zeuxis, le poète Euripide, le musicien Timothée. Il avait tenté d'attirer Sophocle. Mais c'est surtout, on le conçoit, dans les *cités voisines*, qu'il est facile de recruter des spécialistes, même des spécialistes militaires, car si les Macédoniens sont des guerriers braves et robustes, ce sont encore les petites

armées d'hoplites grecs qui détiennent les secrets longtemps accumulés de la discipline et de la tactique. Ces secrets, Philippe les dérobe au Thébain Épaminondas, dont la *cité* est voisine de la Macédoine (1). Quant à son fils Alexandre, pour le former à la logique, à la morale, à la théorie du gouvernement des hommes, il lui choisira tout naturellement un lettré de la Chalcidique, connu des princes macédoniens parce qu'il est de Stagire, et supérieur à ses concitoyens parce qu'il s'est perfectionné à Athènes.

Mais à mesure que la Macédoine subit ainsi l'influence des cités grecques du rivage, elle acquiert progressivement la force de s'affranchir de leur tutelle; et alors, un contre-courant prend naissance. C'est alors l'influence des hautes terres sur les rivages, de la monarchie continentale sur les républiques maritimes, du rude et vigoureux bon sens montagnard sur les esprits souples et subtils du port de mer. Si Athènes, au point de vue intellectuel, continue à demeurer un centre attractif, Pella, au point de vue de la puissance matérielle, commence à attirer tous les regards. Philippe a d'ailleurs sur ces cités de la côte des moyens d'action. C'est à lui qu'appartiennent les belles forêts nécessaires à ces commerçants grecs pour la construction de leurs navires. C'est lui qui possède les mines d'or du mont Pangée, dont les produits servaient alors de prétexte, comme de nos jours, à des spéculations sur la monnaie. Stagire, avec Amphipolis et quelques autres, est justement une des cités les plus rapprochées de ces mines, où les rois macédoniens puisent indifféremment, suivant les besoins de la cause, des instruments de corruption ou des instruments de destruction. Le berceau d'Aristote est donc bien à cheval sur deux mondes. « Par ses origines et par sa vie, dit M. Croiset (2), Aristote est assez près d'Athènes pour la bien comprendre, assez loin d'elle pour ne pas risquer de s'y asservir. Il y a des raisons, en effet, pour qu'Athènes éblouisse moins Aristote que ses prédécesseurs. Il sait plus que tout autre, même avant la suprême lutte, qu'une grande puis-

(1) V. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. XVII, p. 15.
(2) *Hist. de la litt. grecque*, tome IV, page 679.

sance s'est levée là-haut dans le Nord, et que l'élégante patrie de Périclès, malgré les souvenirs de Marathon évoqués par Démosthènes, ne pourra soutenir le choc. Stagire elle-même ne va-t-elle pas être emportée comme une plume dans l'ouragan macédonien, lorsqu'il passera en un clin d'œil sur les trente-deux cités de la Chalcidique?

On entrevoit les divers courants d'idées qui s'entrecroisent nécessairement dans l'âme d'Aristote. On entrevoit aussi les ressources nouvelles que l'amitié d'Alexandre va fournir à son amour de l'étude, les directions inédites que cette puissante relation va imprimer à ses tendances. Comme on le suppose bien, nous n'allons pas ici analyser la philosophie d'Aristote. Mille autres plus compétents l'ont fait avant nous. Cueillons seulement, pour ainsi dire, trois caractères fondamentaux du Stagirite, qui retracent suffisamment le gros de sa physionomie, à savoir : le goût de la modération, des solutions mixtes, du juste milieu; — l'amour de l'observation positive et précise, ayant pour revers le manque d'idéal et d'envolée, — et enfin l'aptitude encyclopédique, c'est-à-dire la réduction en formules et en systèmes de toutes les connaissances connues, suivant leurs différentes branches. Pour mieux nous résumer, il nous semble qu'on peut considérer trois hommes dans Aristote : un modérateur, un observateur, un encyclopédiste. Tels sont du moins les traits, à notre avis, qui le distinguent le plus nettement de Platon.

II. — LE MODÉRATEUR.

Un des grands principes métaphysiques d'Aristote, c'est celui des quatre « causes premières » à envisager dans tout être. Toute chose a pour fond une *matière* qui, actionnée par sa *cause efficiente*, prend tour à tour telle et telle *forme* pour réaliser sa *fin*. Le grand but pratique est donc d'adapter partout les moyens à la fin, de subordonner le *comment* au *pourquoi*, en un mot, de bien *prévoir* afin de bien *pourvoir*. Transporté dans la vie pratique, en effet, le principe des causes finales aboutit aux prescriptions les plus élémentaires du *bon sens*. Or, le bon sens

fuit les extrêmes. Qu'est-ce que la vertu? Un juste milieu : *In medio stat virtus*. L'exagération mène à l'erreur, et il faut la combattre même chez ceux que l'on aime : *Amicus Plato, magis amica veritas* (1). De quel côté orienter sa vie? Dirons-nous que c'est vers la vertu? Oui, mais il est permis de songer aussi au bonheur. Dirons-nous que c'est vers le bonheur? Oui, mais en ayant soin de ne pas perdre de vue la vertu. L'homme vertueux est-il heureux? Pas tout à fait. Il a déjà beaucoup, c'est vrai, mais il lui manque bien quelques petites choses, à savoir : des *amis* (2), de la *richesse* et de l'*influence politique*. Ces trois éléments sont secondaires, mais essentiels. Trois autres, sans l'être autant, ne font pas mal non plus, à savoir : la *noblesse*, l'*honorabilité de la famille* et la *beauté*. Combinez-moi ces sept choses, et vous avez le mortel idéal, tellement idéal, hélas! qu'on peut dire qu'il n'existe pas.

Autre question : sommes-nous faits pour l'inaction ou pour la contemplation? Pas d'antinomie entre ces deux choses. Contempler, c'est exercer sa pensée, et exercer sa pensée, c'est mener une vie active.

Les hommes libres ont des esclaves. Est-ce un droit? Gros problème. Les esclaves sont faits comme nous. Ils sont capables de vertu. Donc ils mériteraient d'être libres. Mais alors plus d'esclavage? Non, ce serait absurde, pense Aristote. Il y a « évidemment » deux classes d'hommes formées toutes deux par la nature, l'une pour les travaux manuels, l'autre pour les travaux intellectuels. Cette différence de *formation* justifie l'esclavage. Maintenant, direz-vous, il y a des hommes libres dont l'âme est servile, des esclaves dont l'âme est noble et généreuse. C'est vrai; mais que voulez-vous? Il faut bien, par-ci par-là, quelques méprises regrettables de la nature.

Quel est le meilleur des gouvernements? Celui qui s'adapte le mieux aux mœurs du peuple à gouverner. Mais encore,

(1) Nous citons simplement, pour moins d'érudition, les proverbes latins qui traduisent, depuis longtemps, ces idées connues chez Aristote.

(2) Aristote a de longs développements sur l'amitié. Nous n'insistons pas sur ce côté de sa philosophie, qui est tout à fait socratique.

en théorie pure? Toutes les formes ont du bon; toutes ont du mal. La royauté est passable quand elle ne dégénère pas en tyrannie, l'aristocratie quand elle ne se corrompt pas en oligarchie, la démocratie quand elle ne tombe pas dans la démagogie. Nous voilà peu avancés sur les opinions politiques d'Aristote; mais sa pensée se complète et s'éclaircit peu à peu. Au fond, la monarchie absolue lui est foncièrement antipathique, comme à tous ces petits bourgeois de *bourgeoisies* grecques. C'est une forme à condamner, sauf une exception. S'il s'élève dans la cité ou dans la nation un individu ou des individus d'élite, « ce sera leur faire injure que de les réduire à l'égalité commune, quand leur mérite et leur importance politique les mettent si complètement hors de comparaison. De tels personnages sont, on peut le dire, des dieux parmi les hommes... La loi n'est point faite pour ces êtres supérieurs. Ils sont eux-mêmes la loi » (1). On saisit l'adroite précaution. Alexandre ne peut se fâcher, et la conscience du philosophe est indemne. D'autre part, les Athéniens qui l'écoutent seront suffisamment contents de lui.

Au fond, le meilleur gouvernement, pour Aristote, est une démocratie distinguée, avec une petite teinture d'aristocratie. Platon, lui, était trop exclusivement aristocrate. Il avait tort. Songeons au peuple, et allons au peuple. Seulement, que la prépondérance dans la cité appartienne aux *classes moyennes*, οἱ μέσοι. Les nobles prennent-ils leurs grands airs? Vite, la classe moyenne fait chorus avec la plèbe. La plèbe tourne-t-elle au socialisme? Changement de front : la classe moyenne se coalise avec l'aristocratie. Cette combinaison sourit particulièrement à Aristote. Voilà sa république préférée, sa « politie » (2) mais, comme il est conciliant, il ne crie pas trop haut qu'il la préfère.

Ces différences, ne l'oublions pas, sont toujours peu de chose, à côté des *énormes ressemblances* qui existent entre la répu-

(1) *Polit.*, III, VIII.
(2) Aristote appelle *politie* ce que nous appelons *démocratie*, et *démocratie* ce que nous appelons *démagogie*. Nous prenons ici les mots dans leur sens usuel.

blique idéale d'Aristote et celle de Platon. C'est bien toujours l'*esprit de cité*, la main-mise des pouvoirs municipaux sur la vie privée, la théorie de la cité-propriétaire, de la cité-providence, de la cité chargée de procurer le bonheur individuel de chaque citoyen. Nous avons ailleurs expliqué ces tendances, communes à tous les philosophes *méditerranéens*. Quant aux idées particulières d'Aristote, que nous énumérons plus haut, elles témoignent visiblement d'un certain amour de la pondération et des solutions conciliantes. Étranger à Athènes, Aristote n'avait pas les mêmes raisons que Platon pour vouer une haine tragique à la démocratie. La démocratie stagirite, comme celle de beaucoup de nos communes rurales, devait être une de ces petites familles municipales où tout se passe « à la bonne franquette ». Nous savons que le philosophe y était fort aimé, qu'il obtint d'Alexandre, après la destruction de la cité par Philippe (1), des faveurs compensatrices, qu'il dota lui-même sa ville natale de promenades superbes et que le jour de sa naissance y fut longtemps fêté après sa mort. Aristote devait donc voir, d'un autre œil que son maître, les qualités et les défauts du gouvernement démocratique. Enfin, et c'est là le point capital, tous ces Grecs du Nord de l'Archipel, à force de fréquenter des montagnards simples et rudes, entrent nécessairement dans un état d'esprit où, toutes choses égales d'ailleurs, le bon sens occupe relativement une place plus considérable que dans l'état d'esprit habituel d'un Athénien. Le Macédonien, berger à peine dégrossi, infuse évidemment quelque chose de sa manière d'être à ces sentinelles perdues de l'hellénisme, en échange des leçons de raffinement qu'il en reçoit tous les jours.

Mais ce bon sens, qui porte à la modération et à la conciliation en matière de doctrine, portera également le philosophe à l'emploi plus fréquent d'une méthode chère à tous les gens de sens rassis : l'observation consciencieuse des faits. Aristote n'est pas seulement un modérateur; c'est un observateur.

(1) Stagire avait fait partie de la ligue olynthienne et succombé en même temps qu'Olynthe.

III. — L'OBSERVATEUR.

Aristote, avons-nous dit, était fils de médecin. Bien plus, sa famille, qui prétendait descendre d'Esculape, s'adonnait depuis un temps immémorial à l'exercice de la médecine. Il est certain que l'auteur de l'*Histoire naturelle des animaux* s'était livré à des études anatomiques : première circonstance qui a dû tourner de bonne heure ses facultés vers l'observation. Mais cette aptitude devait être singulièrement favorisée par Alexandre lui-même qui, durant ses conquêtes en Asie, employa des milliers d'hommes à rechercher toutes sortes de plantes et de bêtes curieuses pour les envoyer à son ancien précepteur. Le conquérant eut même soin de faire entretenir à son intention des jardins zoologiques et botaniques. Aristote eut donc de quoi observer et ne put se plaindre, comme le fait discrètement Descartes dans son *Discours de la Méthode*, des barrières que la cherté des expériences oppose trop souvent à la bonne volonté du chercheur.

Muni de ces ressources, le disciple de Platon s'attaque à la nature, non seulement immatérielle, mais matérielle. Il devient *naturaliste*, et cette partie de son œuvre est celle que Cuvier estime le plus : « De toutes les sciences, dit le savant français, celle qui doit le plus à Aristote est l'histoire naturelle des animaux ». En physique, comme de juste, l'observateur a moins de succès. Il lui aurait fallu, non seulement des matériaux, mais des instruments perfectionnés. Le microscope, en particulier, était bien loin de naître. Aussi, sur ce chapitre, retombons-nous en plein dans les systèmes *a priori*, chers aux philosophes ioniens. Mais, ainsi que le remarque judicieusement Barthélemy Saint-Hilaire, Aristote, en physique, ne devait plus tard être battu que par ses propres armes, c'est-à-dire par l'observation des faits.

Cette faculté d'observation, Aristote l'applique à l'homme, et, chose typique, la première chose qui le frappe dans ses semblables, c'est l'aptitude à se réunir par *groupes municipaux*, 'par

cités. La célèbre définition « Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῶον (1) » peut exactement se traduire par cette formule : « L'homme est un être animé dont la nature propre est de se grouper en cités. » Quant à la cité, c'est une *communauté,* et cette observation constitue le début de la *Politique* (2). Mais cette communauté, est une *certaine* communauté, et Aristote établit pièces en main, contre Platon, que la cité et la famille sont deux groupements très distincts, qui ne fonctionnent pas de façon semblable. Platon a construit sa république dans les nuages. Aristote bâtit la sienne sur les faits. Il prélude à l'exposition de son système, comme nous le verrons, par une laborieuse compilation de toutes les constitutions des cités. Il *observe*, il *compare;* c'est ce qui lui permet de *classer.* Ce n'est pas au nom du sentiment, ni de la vertu, ni de la pudeur, qu'il combat le socialisme de Platon et le système de la communauté des femmes. Il a simplement *remarqué,* au cours de ses expériences personnelles, que « les propriétaires de bien indivis sont plus souvent en procès que les propriétaires de biens séparés ». Donc la propriété absolument commune est un leurre. Écoutons une autre objection : « Le système proposé offre encore un autre inconvénient, c'est qu'on porte très peu de sollicitude aux propriétés communes; chacun songe vivement à ses intérêts particuliers, et beaucoup moins aux intérêts généraux, si ce n'est en ce qui le touche personnellement : quant au reste, on s'en remet volontiers aux soins d'autrui ; c'est comme le service domestique, qui souvent est moins bien fait par un nombre plus grand de serviteurs (3). » Et plus loin : « Le travail et la jouissance n'étant pas également répartis, il s'élèvera nécessairement, contre ceux qui jouissent ou reçoivent beaucoup, des réclamations de la part de ceux qui reçoivent peu, tout en travaillant beaucoup (4). » Que de gens, partisans naïfs du progrès, gagneraient à méditer ces très vieilles réflexions, faites il y a plus de deux mille ans!

(1) *Polit.*, I, 1.
(2) Ἐπειδὴ πᾶσαν πόλιν ὁρῶμεν κοινωνίαν τινὰ οὖσαν...
(3) *Polit.*, II, 1.
(4) *Ibid.*, II, 11.

C'est par les mêmes armes qu'Aristote combat la communauté des femmes. Il ne dit pas : C'est immoral. Il dit : Cela pourrait avoir des inconvénients, et il montre quels seraient ces inconvénients, auxquels le divin Platon n'avait point songé.

En philosophie pure, on sait qu'Aristote est le créateur, ou, plus exactement, le grand législateur de la logique. Comment s'y prend-il pour légiférer? Il observe. Il passe en revue toutes les espèces d'idées que l'on peut avoir, et il estime, après cet examen, qu'on peut les classer en dix groupes, qu'il intitule *Catégories*. Même procédé pour la proposition et le syllogisme. Là aussi, Aristote prend un mécanisme, le regarde, le démonte pièce à pièce, donne un nom à chacune d'elles et prend à tâche de ne rien oublier dans son travail de décomposition. Il met dans une case, avec une étiquette, chacune des façons différentes de raisonner. Vivant au milieu de gens bavards, il observe, il *note* les procédés des orateurs, de tous ceux qui réussissent à persuader les autres, et il se rend compte des « lieux communs » où ils vont chercher leurs arguments. De là, les *Topiques*. Il catalogue de même les façons diverses de raisonner de travers. De là, le livre des *Sophismes*. Sagace et impitoyable, il « débine tous les trucs » employés jusqu'alors par les sophistes. Après cela, on est averti. Nous pourrions multiplier les exemples, car il s'agit là d'un principe constant, d'une tendance partout présente. M. Croiset constate et approuve cette orientation vers le *fait*. « La philosophie ne doit pas, comme le croyait Platon, s'éloigner du monde visible pour se perdre dans un monde d'abstractions personnifiées : elle doit étudier directement les espèces réelles, toutes les espèces, pour en dégager l'essence. De là cette immense enquête d'Aristote sur les œuvres de la nature et de l'art » (1).

Mais ces qualités ont leurs revers. A tant regarder vers la terre, on devient aisément *terre-à-terre*, et, si l'on triomphe dans la philosophie dite expérimentale, on risque de perdre pied parfois dans la philosophie dite transcendante, qui n'est pourtant elle-même que l'observation des concepts de la raison pure. Aristote,

(1) *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, p. 686.

hâtons-nous de le dire, évite en très grande partie cet écueil. Mais, en somme, sa philosophie manque du sens de la grandeur des choses qu'elle atteint. La forme, pour commencer, rebute par je ne sais quoi de rébarbatif et d'austère. Ensuite, peu de grands horizons, peu de grandes envolées. « Il n'a pas l'élan de Platon, dit M. Boutroux (1). » Barthélemy Saint-Hilaire lui reproche (2) de constater, en morale, au lieu de conseiller, de dire plutôt ce qu'on fait que ce qu'on doit faire. Il *s'arrête* à décrire au lieu de prescrire. C'est intéressant, mais on ne passe pas alors de l'érudition à la science de la « morale ». Platon nous montrait, comme le but radieux, le *Souverain Bien*. Aristote ne voit que des biens particuliers. Platon exaltait l'immortalité de l'âme. Les historiens en sont encore à se demander si Aristote l'admet ou ne l'admet pas. Platon prouvait l'existence de Dieu par l'ordre de l'univers et croyait par conséquent à la Providence. Aristote prouve la divinité par la seule nécessité d'un *premier moteur*, cause première de tous les mouvements qui existent, et soutient que Dieu, par cela même qu'il est parfait, gâterait sa perfection en s'occupant d'autre chose que de lui-même. Voilà, on n'en peut douter, des conceptions bien prosaïques, indices d'une formation qui, si elle a développé chez le philosophe le sens de l'enquête, a indûment atrophié, dans une certaine mesure, le sens du vrai dans toute sa beauté. Ne sent-on pas quelque peu, sur ce point encore, qu'Aristote est bien l'étranger de Stagire, l'ami des Macédoniens, l'homme du Nord ?

Mais les hommes du Midi, à ce moment, sont mûrs pour la conquête. Le Nord s'ébranle en masse. La montagne, depuis quelque temps, fournissait aux cités grecques bon nombre de *condottieri*. Philippe, le plus illustre d'entre eux, descend à son tour, et vient proposer d'abord, ensuite imposer ses services. La conquête s'opère facilement, presque sans secousse, parce que la race envahissante, somme toute, est proche parente de la race envahie. C'est un peu comme si les vieux Héraclides, vainqueurs des antiques Pélasges, reparaissaient pour tout organiser

(1) *Grande Encyclopédie :* « Aristote ».
(2) Préface de la *Morale à Nicomaque*.

et tout refondre à nouveau. Une double *concentration* s'opère : concentration des clans macédoniens au Nord, concentration des cités grecques au Sud. Toutes ces petites forces qui s'annihilaient par leurs luttes réciproques vont se trouver réunies dans la même main, celle d'Alexandre, qui, maître de cette formidable puissance, va pouvoir la lancer sur l'Asie. Et l'Asie, en un clin d'œil, se trouve annexée au monde gréco-macédonien. Eh bien, quelque chose de pareil se passe dans la philosophie avec Aristote. Lui aussi conquiert, lui aussi annexe, lui aussi concentre et fusionne. C'est le troisième côté de la physionomie du Stagirite : celui de l'encyclopédiste, de l'homme universel.

IV. — L'ENCYCLOPÉDISTE.

Nous qualifions Aristote de *philosophe*. Ce titre est certainement mérité, mais ce n'est pas le seul auquel ait droit l'auteur de *Analytiques*. Aristote est un *savant en tout genre*, qui a composé des ouvrages sur toutes les connaissances humaines, mais dont les principales œuvres, celles que le temps a le plus respectées, roulent effectivement sur des questions de logique, de morale, de métaphysique. Nous avons cité l'*Histoire naturelle*. Aristote a également écrit sur les mathématiques, sur l'astronomie. Il déclare avoir dépouillé les œuvres d'astronomes babyloniens qui vivaient dix-neuf cents ans avant notre ère. Il avait résumé, dans une intelligente compilation, tous les principaux traités oratoires parus jusqu'alors, et cette compilation avait une telle valeur que depuis ce temps, au témoignage de Cicéron, on ne lisait plus les rhéteurs dans leurs propres œuvres, mais dans le résumé d'Aristote. On a encore, d'ailleurs, sa *Rhétorique*, et une partie de la fameuse *Poétique*, si célèbre encore il y a moins d'un siècle. Aristote avait épluché une à une, dit-on, cent cinquante-huit *constitutions* (1) de cités. Il avait publié d'ailleurs des dialogues platoniciens, s'était essayé fort habilement

(1) Quatre-vingts au moins, d'après les érudits, ce qui est déjà un joli chiffre.

dans la poésie et nous donne, dans sa *Métaphysique*, une histoire de la philosophie depuis Thalès jusqu'à son époque. C'est donc un compilateur, un vulgarisateur, un amasseur de documents, un collectionneur émérite, qui, dans plusieurs de ses ouvrages, n'a eu d'autre intention que de mettre le public au courant de ses recherches, sans mêler à celles-ci aucune vue personnelle (1). Une de ses grandes préoccupations, semblable à celle de nos universitaires modernes, et spécialement des faiseurs de « thèses » pour le doctorat, est de se mettre scrupuleusement au courant de *tout* ce qui a été dit sur la question. Nous avons déjà vu que Platon l'appelait « le liseur ». Alexandre n'essaya pas de le corriger de ce studieux défaut, puisqu'il lui donna huit cents talents (seize cent mille francs environ) pour s'acheter des livres; et, de fait, la bibliothèque d'Aristote fut renommée : « L'âge de la science livresque, dit M. Croiset, commence avec Aristote. » D'autres philosophes donnent tout d'abord l'impression d'un homme qui pense, parfois d'un homme qui rêve. On ne peut ouvrir un volume d'Aristote sans avoir l'impression d'un homme *qui a lu*. « Son premier soin sur tout sujet, dit le même critique (dont nous citons volontiers l'appréciation, car son travail est le plus récent), son premier soin est d'examiner les opinions de ses prédécesseurs; il n'expose la sienne qu'après cette enquête préparatoire (2). » Aristote, en un mot, peut se définir « un génie encyclopédique et systématique, capable de tout savoir, de tout comprendre, de tout classer, et qui ferme avec éclat, par une synthèse scientifique incomparable, la période de création (3). »

Et c'est ce qui explique le *succès* d'Aristote auprès des Universités du moyen âge. Ce savant homme, en effet, leur présente la science toute mâchée : « Ayant réduit en formules, pour ainsi dire, toute la substance de l'hellénisme, il a été plus que personne l'éducateur des âges suivants... (4) ».

(1) La *Constitution des Athéniens*, récemment découverte, est précisément dans ce cas.

(2) Croiset, *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, 744.

(3) *Ibid.*, 678.

(4) *Ibid.*

Comparer le jugement d'Hégel, cité par Barthélemy Saint-Hilaire dans la préface de

Ce côté de la physionomie d'Aristote est, à tout prendre, celui qui le distingue le mieux de tous ses prédécesseurs. Certes Platon avait beaucoup lu, beaucoup étudié. Empédocle fait preuve également d'un copieux « acquis » ; mais jamais on n'avait rencontré cette vaste *systématisation,* cette universelle réduction en formules et pour ainsi dire en dictionnaire, de tout le savoir accumulé jusqu'alors. C'est que les conditions étaient auparavant moins favorables à ces « conquêtes » de l'érudition. Qu'on se reporte à ces temps reculés; qu'on songe au coût des manuscrits, à la difficulté de les reproduire, à l'imperfection de la publicité, bornée aux récits des voyageurs, à la rareté de ce que nous appellerions aujourd'hui les correspondances postales, aux guerres et aux rivalités entre cités grecques. Nous comprendrons aisément qu'un philosophe, même riche, même éclairé, même voyageur comme Platon, n'ait pas eu à sa disposition de quoi composer le « Larousse » de l'époque. Ces difficultés se trouvent, non point supprimées évidemment, mais grandement atténuées pour Aristote. En effet, la Grèce est conquise. Une main de fer s'est abattue sur elle du haut en bas. Un despotisme puissant, — mais civilisé, ne l'oublions pas, — a violemment rapproché les unes des autres des cités qui ne pouvaient se souffrir et en a fait pour ainsi dire les provinces d'un même empire. Cet empire triomphant de celui des Perses, rend au monde grec les cités de l'Asie Mineure, premier berceau de la philosophie, mais conquises depuis lors par Cyrus. L'or des Perses pleut dans le trésor royal de Macédoine, et une partie de cet or, canalisé par le jeune monarque protecteur des sciences, va tomber dans la bourse du précepteur révéré qui l'initiait jadis, à sa grande joie, à la belliqueuse poésie de l'*Iliade*. On conçoit les *facilités* nouvelles offertes aux recherches encyclopédiques d'Aristote, tant par la cohésion plus parfaite imprimée au monde grec, que par les libéralités de celui qui réalisait cette unité politique. Qu'un nuage ait passé, vers la fin du règne, entre

la *Politique* (p. XIII). — Si jamais homme peut être regardé comme l'instituteur du genre humain, c'est sans contredit Aristote... Sa pensée a pénétré dans toutes les sphères de la conscience humaine, et il a été, pendant plusieurs siècles de suite, le support unique de tout le développement de l'intelligence. »

l'élève et le précepteur, peu importe ; le bien était fait, les services étaient rendus. Le Mécène montagnard avait bien rempli sa mission à l'égard du fils du médecin de Stagire. Aristote était si bien considéré comme le favori d'Alexandre, qu'il dut, après la mort de ce prince, s'enfuir d'Athènes devant le mouvement de réaction qui se produisit. Quittant son cher Lycée et ses promenades circulaires (péripatéticiens), il se retira dans cette île d'Eubée d'où étaient partis, plusieurs siècles auparavant, les colons qui devaient fonder d'abord Andros et ensuite Stagire. Renfermées dans une cave, ses principales œuvres devaient être, chose curieuse, rendues au jour par un autre conquérant, guerrier de race militaire comme Alexandre, puissamment frotté de littérature comme Alexandre, vainqueur d'Athènes comme Alexandre ; nous voulons parler de Sylla.

Nous venons de dire un mot du *succès* d'Aristote dans la suite des siècles. Ce succès a quelque chose de particulier qui mérite un essai d'explication.

Un mot est resté, qui exprime admirablement le pouvoir d'Aristote au moyen âge : *magister dixit*. Citer Aristote, c'était couper court à toute réplique, réfuter d'avance l'opinion adverse. Comme les bonnes gens de la campagne qui disent de nos jours : « C'est imprimé », on disait : « C'est dans Aristote ». Et que n'y découvrirait-on pas, avec de la bonne volonté? Ce pouvoir, on le sait, a survécu même au moyen âge. Il demeurait indestructible dans le domaine littéraire, alors qu'on le battait en brèche dans le domaine de la philosophie. Rien de plus instructif à cet égard que les préfaces de Corneille, où le pauvre grand tragique s'épuise en des prodiges de dialectique pour démontrer qu'il n'a pas violé les trois unités d'action, de lieu et de temps, que l'on prétendait avoir été prescrites par Aristote (1).

Le culte d'Aristote s'identifie donc avec le règne de la *méthode d'autorité*. Ce respect pour la parole du maître ne vient pas ici d'un simple prestige personnel, — comme ç'avait été le cas

(1) Le plus curieux, comme on le sait, c'est qu'Aristote n'a jamais rien dit de pareil.

pour Pythagore — mais d'une combinaison des circonstances postérieures avec le caractère même de la philosophie péripatéticienne. Par cela même que cette philosophie était modérée, elle devait séduire les hommes de bon sens de tous les siècles et moins s'écarter des divers extrêmes où se jettent tour à tour les lanceurs d'idées. Par cela même que cette philosophie était observatrice dans une assez large mesure, elle dispensait les gens d'observer par eux-mêmes et les frappait à juste titre par la multiplicité intéressante des aperçus. Par cela même que cette philosophie était encyclopédique, elle constituait pour les travailleurs une sorte de dictionnaire tout fait; or, l'on est très porté à croire sans examen un dictionnaire. Mais il y a plus. C'est par les Arabes que la philosophie d'Aristote a été introduite en Occident, et elle y a trouvé une société profondément chrétienne. Ces deux faits n'ont pu agir que dans un sens favorable au développement du prestige aristotélicien. L'Arabe est l'homme d'un livre, d'un seul livre. Il est habitué à le citer avec respect, à s'incliner pieusement devant le texte sacré. Il est même si bien l'homme du Koran qu'il est parfaitement capable de proscrire à un moment donné sous l'influence d'un accès de fanatisme, tout livre qui n'est pas le Koran. Mais, *une fois le pas franchi*, une fois une livre profane adopté et reconnu supérieur, on devait en user avec lui, dans une certaine mesure, comme avec le Koran, et déverser sur ce nouveau texte un peu du respect absolu qu'on témoignait aux écrits du Prophète. Par les Arabes, Aristote arrive aux chrétiens d'Occident. Là encore, des obstacles s'opposent au premier abord à son avènement dans les esprits. On redoute le grec, langue suspecte, langue des hérésies, langue des traîtres perfides qui égarent ou empoisonnent les croisés. Le clergé est à cette époque la seule classe lettrée, et la Bible, avec les écrits des Pères, des docteurs, des théologiens, suffit à l'alimentation intellectuelle. Aristote n'entre donc pas de plain-pied dans sa royauté future ; mais, *une fois ce pas franchi*, une fois naturalisé quasi chrétien, une fois déclaré *præcursor Christi in rebus naturalibus*, le voilà auréolé de la même majesté dogmatique, du même prestige autoritaire que les plus illustres docteurs de la

foi. La sécheresse même de son exposition le rend plus accessible à des esprits qui, nourris dans un milieu agricole et particulariste, ignorent les finesses de la littérature et les agréments d'une composition plus ingénieuse. Platon, avec sa souplesse, sa grâce, sa variété, ses descriptions, aurait embrouillé et scandalisé ces théologiens austères, qui cherchaient la vérité et non la beauté. La vogue de Platon, éclipsée depuis Justinien, c'est à dire depuis la dernière phase brillante du Bas-Empire, ne pouvait reparaître qu'avec la Renaissance, dans ces républiques italiennes pétries de goût et d'imagination artistiques, sous l'égide spirituelle des Marsile Ficin et des Médicis.

Disons, pour terminer, qu'Aristote apparaîtra toujours, aux yeux de la Science sociale, comme la plus haute et la plus vigoureuse expression des *cultures intellectuelles* dans cette société hellénique où les lettres, les arts, les sciences ont compté cependant tant de représentants de premier ordre. Aristote est la synthèse, le résumé de la science grecque, synthèse et résumé effectués sous le haut *patronage* d'un Mécène extraordinaire, non seulement par sa puissance matérielle, mais par son caractère de conquérant lettré et civilisé. Ce patronage est si évident, si efficace, que la ville choisie par le roi de Macédoine pour perpétuer son nom, va devenir, bien que située hors de Grèce, le centre intellectuel du monde grec; et cet entassement de connaissances qu'Aristote, bibliothèque vivante, portait dans son cerveau, va prendre une forme officielle et tangible dans la bibliothèque d'Alexandrie.

G. D'AZAMBUJA.

LES SYNDICATS DU BATIMENT

EN ANGLETERRE [1]

L'étude des syndicats du bâtiment en Angleterre paraît offrir au premier abord un intérêt un peu limité; elle semble ne devoir s'adresser qu'aux patrons et aux ouvriers de la profession. Je voudrais, en quelques mots, au début de cet entretien, vous indiquer sa portée plus large, vous dire comment elle peut intéresser aussi les personnes qui ne sont pas du bâtiment.

Au point de vue scientifique, en effet, les syndicats du bâtiment présentent à l'observateur une particularité remarquable, qui les avait signalés à l'attention de la mission anglaise (2). Ils sont essentiellement un type mixte, un type de transition. Dans l'enquête que j'ai eu l'honneur de conduire, nous n'avons pas pu, bien entendu, observer tous les syndicats qui existent à la surface du Royaume-Uni; il nous a fallu faire un choix entre eux, et le choix que nous avons fait nous a été dicté par les considérations suivantes : il se poursuit dans les associations ouvrières anglaises en général une sorte d'évolution; il y a des associations qui se rapprochent d'un type historique, qui ont quelques rapports avec les corporations de notre ancienne organisation française; il y en a d'autres, au contraire, qui appartiennent à un type tout moderne, qui répondent à d'autres besoins; nous devions jalonner les points marquants de cette évolution, déterminer sa courbe, et, pour cela, observer des syndicats de formes très

(1) Conférence donnée au *Musée social*.

(2) C'est-à-dire de la mission envoyée en Angleterre par le *Musée social* pour étudier les diverses organisations des Trade-Unions.

diverses. Les syndicats du bâtiment se recommandaient particulièrement à cause de leur double caractère : à moitié engagés dans les traditions corporatives du passé, mais déjà modifiés par les nécessités présentes, ils permettaient de fixer un moment curieux de l'évolution syndicale, de saisir sur le vif les causes qui poussent les groupements ouvriers dans la voie actuelle.

D'autre part, aucun sujet ne pouvait montrer d'une manière plus nette le parallélisme constant de l'évolution syndicale et de l'évolution industrielle. Le même double caractère que nous remarquons dans les syndicats du bâtiment se retrouve dans les métiers du bâtiment; la correspondance est partout exacte, proportionnelle. Elle existe, pour chaque branche spéciale, entre la physionomie du syndicat et celle du métier d'où il est sorti. Nulle part on n'est mieux placé pour vérifier cette loi que, toujours, à tout moment et dans tous les métiers, la forme du syndicat sort de l'état, de l'organisation du métier; qu'on ne peut pas improviser un syndicat à son gré d'une façon ou d'une autre dans n'importe quel métier; enfin que le syndicat représente véritablement des besoins que le métier a créés.

A un autre point de vue encore, l'étude des syndicats et des métiers du bâtiment offrait un intérêt très vivant. La double évolution qu'ils subissent parallèlement est-elle favorable ou fatale à la situation matérielle, intellectuelle et morale des ouvriers? Est-ce l'usage ancien maintenu par la persistance des vieilles méthodes de travail, est-ce la combinaison nouvelle répondant aux nécessités des méthodes modernes, qui contribue le plus vigoureusement au bien-être et à l'élévation des travailleurs? Tel est le problème qui se pose à tout instant. Il est grave; il est actuel. Nous verrons que l'observation impartiale indique, d'ailleurs, une solution encourageante.

Ceci posé, nous allons aborder l'étude des associations du bâtiment. Ainsi que je vous l'ai indiqué, leur caractère double me force à les considérer successivement sous deux aspects; d'abord sous leur aspect ancien, sous leur aspect corporatif, ensuite sous leur aspect moderne, sous leur aspect de syndicats.

Il convient de définir d'abord ce que nous entendons par

caractère corporatif. Est-ce à dire simplement que les personnes qui entrent dans ces groupements se sentent liées par une solidarité complète? Cela, c'est le fait de l'association; cela se trouve aussi bien dans tout syndicat. Ce qu'il y a de particulier à l'esprit corporatif, c'est son exclusivisme reposant sur la double base de la corporation ancienne : d'une part, sur la capacité technique vérifiée, et d'autre part, sur le marché limité. La corporation ancienne n'était autre chose, en effet, qu'une façon de réserver un marché déterminé à une série d'artisans dont la capacité avait été vérifiée.

Eh bien, ce caractère de limitation, de privilège, nous allons le retrouver dans les métiers du bâtiment et dans les syndicats du bâtiment; nous allons le trouver d'abord dans ce fait que, à Londres même, l'entrée du métier étant libre, on est dans l'usage, — c'est un usage que les syndicats n'ont pas imposé mais qui existe, — d'exempter les fils d'ouvriers d'une certaine prime d'entrée à l'apprentissage, qui porte en Angleterre le nom de *præmium*, et qui s'élève parfois jusqu'à 1.000 francs (1). Il y a déjà là l'indication précise d'une tendance.

Voici, dans une association de maçons de briques (2), *the Manchester Order of Bricklayers*, une règle inspirée du même esprit : les jeunes apprentis sont autorisés, sous certaines conditions qu'il serait trop long d'énumérer, à faire partie du syndicat; mais leur contribution n'est pas uniforme; s'ils sont fils de membres du syndicat, elle s'élève à deux shillings six pence; s'ils ne sont pas fils de membres du syndicat, elle est de quatre shillings quatre pence (3). Voilà bien le privilège, privilège

(1) D'après l'enquête poursuivie par le Conseil d'Éducation technique de Londres (*Technical Education Board*), ces *præmiums* seraient de 500 à 750 francs chez les maçons de briques; de 250 à 1.250 francs chez les charpentiers et menuisiers; de 375 à 750 francs chez les tailleurs de pierres; de 500 à 750 francs chez les plombiers. (*The London Technical Education Gazette*, octobre 1895. *Report on Apprenticeship in the London Building Trades*, p. 309 à 312).

(2) En Angleterre on bâtit surtout en briques, et le *bricklayer* ou maçon de briques répond précisément à notre maçon ordinaire; le terme de *stone mason*, qui paraît désigner le maçon, est réservé au tailleur de pierres.

(3) *Rules of the United Operative Bricklayers' Trade, Accident and Burial Society, of Great Britain and Ireland*, articles 15 et 16.

assez innocent, d'ailleurs, car, en somme, il ne nuit pas directement à ceux qui ne sont pas fils de membres; il ne leur interdit pas l'entrée du métier.

Une mesure beaucoup plus grave, c'est celle de la limitation du nombre des apprentis; nous l'avons rencontrée dans un très grand nombre de métiers du bâtiment, chez les plâtriers, les charpentiers, les maçons, au moins dans certaines villes, comme je vous l'indiquerai tout à l'heure. Pour vous donner un exemple de cet esprit-là, je me suis placé naturellement dans l'endroit où il se manifeste de la façon la plus intense, dans une grande ville d'Irlande, à Belfast.

Le petit cahier que voici est un traité passé entre les maîtres entrepreneurs de Belfast et leurs ouvriers charpentiers et menuisiers; à la suite de ce traité, les patrons ont consenti à ne prendre qu'un nombre limité d'apprentis. Vous allez voir dans quelles conditions. J'ai traduit mot à mot en suivant le texte d'aussi près que possible.

Le premier article de ce traité nous dit qu' « aucun maître employant de huit à douze ouvriers menuisiers toute l'année ne sera autorisé à prendre plus de deux apprentis. Celui qui emploie de douze à vingt ouvriers pourra avoir trois apprentis; celui qui emploie plus de trente ouvriers pourra avoir sept apprentis. »

Cette limitation du nombre des apprentis existe, vous ai-je dit, dans d'autres métiers; nous la retrouvons, par exemple, chez les plâtriers de Manchester qui, quel que soit le nombre des ouvriers employés par un entrepreneur, ne lui permettent pas d'avoir plus de trois apprentis.

Parfois la limitation, difficile à obtenir pour une cause ou une autre, est exprimée par les statuts à l'état de vœu : c'est le cas dans le *Manchester Order of Bricklayers* dont je vous ai parlé tout à l'heure. Le secrétaire général de cette association me disait : « C'est un principe pour nous, que le nombre des apprentis doit être limité et que nous devons défendre l'entrée de notre métier. Seulement, ajoutait-il, je reconnais bien qu'il n'est pas observé dans toutes les villes où nous avons des branches. » Nous

allons en voir la raison, mais la tendance est parfaitement nette.

Ce n'est pas tout.

Je vous ai montré tout à l'heure l'esprit de privilège et, à côté, l'esprit de limitation; mais voici maintenant un exemple dans lequel ils se sont combinés tous les deux. Nous devions nous y attendre. Il est bien entendu, en effet, que si ces ouvriers du bâtiment ferment leur métier, c'est pour eux et non contre eux. Il s'agissait donc de trouver une combinaison qui permît, tout en fermant la porte à ceux qui n'étaient pas fils de membres du métier, de l'entrebâiller tout au moins pour faire entrer les fils de membres du métier.

Voici ce qu'on a fait; vous verrez que c'est habile. Je reprends le petit cahier de Belfast; je ne vous ai pas lu l'article entier tout à l'heure. A côté des décisions que je vous ai indiquées, il en contient d'autres. On vous disait : « Aucun patron employant de huit à douze menuisiers ne sera autorisé à avoir plus de deux apprentis; » etc., et on ajoute ceci : « Cependant, lorsque le plus âgé des apprentis sera dans sa dernière année d'apprentissage, le maître sera autorisé à prendre un apprenti de plus, seulement à la condition que cet apprenti soit le fils d'un membre. » Pour ceux qui ont des ateliers plus considérables, pour les patrons occupant de douze à vingt ouvriers, il y a une plus grande latitude, on leur permet non pas seulement sept apprentis, comme je vous le disais tout à l'heure, mais encore deux apprentis supplémentaires, à la condition toutefois que ce soient des fils d'ouvriers syndiqués; et, lorsque l'aîné des apprentis sera dans sa dernière année d'apprentissage, on leur permettra de prendre encore un apprenti de plus, mais toujours à la condition que ce soit le fils d'un membre du syndicat.

En pratique, ces règlements opèrent de la façon suivante : le patron est désireux de prendre le plus possible d'apprentis, la limitation imposée par les syndicats en est la meilleure preuve; par conséquent, il sera disposé à profiter de toutes les permissions; il prendra donc un fils d'ouvrier syndiqué chaque fois qu'un de ses apprentis sera dans sa dernière année d'apprentissage, et, ayant ainsi usé par avance de son droit, il n'aura ja-

mais la possibilité d'admettre chez lui un apprenti sans qualification spéciale de famille, de sorte que, pour entrer dans le métier, il faut être fils d'ouvrier et que le métier se trouve réservé en fait aux fils d'ouvriers.

Voilà, sans qu'il y ait corporation à proprement parler, une manifestation absolument certaine et précise de l'esprit corporatif. Vous voyez de suite en quoi il se distingue de l'esprit syndical, fondé sur la nécessité du marché collectif de travail (1) et visant à la défense des intérêts professionnels de l'ouvrier. Le contraste apparaîtra mieux encore par l'étude des associations qui ne connaissent plus ces règlements restrictifs.

Mais, auparavant, une question se pose : Quels sont, dans l'organisation du métier, les faits sur lesquels s'appuie l'esprit corporatif que nous venons de signaler? Pour qu'on soit arrivé à maintenir des règles si étroites, il faut bien qu'il y ait dans le métier un élément qui les supporte, un reste de l'état de choses ancien.

C'est, en effet, l'évolution moderne du travail qui a détruit les corporations anciennes, d'une part, en enlevant à l'ouvrier par le machinisme le privilège de sa capacité technique, et, d'autre part, en ouvrant les marchés par le progrès des transports. Que s'est-il donc passé, dans les métiers du bâtiment, qui soit venu invalider en ce qui les concerne, cet effet général de l'évolution industrielle et commerciale? Tout simplement ceci, que les métiers du bâtiment ont été parmi les moins atteints par les conditions modernes du travail. Le machinisme a peu modifié leurs méthodes techniques; le développement des transports a peu élargi leur clientèle localisée; les deux grands facteurs de l'évolution ont, en somme, faiblement agi sur eux, laissant ainsi aux deux bases de la corporation ancienne un reste de solidité.

Une marque caractéristique du peu de modifications apportées par le machinisme dans le travail des ouvriers du bâtiment, c'est la survivance de l'apprentissage. L'apprentissage est encore en vigueur dans les métiers du bâtiment; même, chez les tailleurs

(1) On appelle marché collectif du travail l'entente faite entre ouvriers pour ne prendre du travail qu'aux mêmes conditions.

de pierres, chez les plâtriers, on le trouve avec sa forme ancienne de contrat authentique, liant le patron et l'apprenti pour une durée de sept ans. C'est là une forme à peu près abandonnée aujourd'hui dans la plupart des métiers où subsiste l'apprentissage. Elle s'est conservée ici par l'immobilité des méthodes de travail. Chez les charpentiers, chez les peintres, l'apprentissage revêt d'ordinaire une forme plus moderne. Au lieu de cette obligation liant pendant sept années un homme à un autre homme, il reste l'usage de n'admettre dans le métier que des ouvriers ayant réellement fait leurs sept ans d'apprentissage, soit dans un atelier, soit dans plusieurs. Ainsi, partout dans le bâtiment, vous trouvez une certaine forme d'apprentissage, même chez les maçons de briques chez lesquels il est moins nécessaire et moins prolongé qu'ailleurs. Il y a plus : au-dessus de l'apprentissage ordinaire, il existe dans certaines branches une sorte d'apprentissage supplémentaire, un surapprentissage en quelque sorte. Ceux qui s'y soumettent portent en Angleterre le nom d'*improvers* (individus qui s'améliorent, qui se perfectionnent). Ce sont en général des ouvriers ayant exactement accompli leur sept années d'apprentissage, mais dans des endroits où ils n'ont pas rencontré d'occasions suffisantes pour exercer toutes les variétés de leur métier; ils viennent alors les chercher chez les grands patrons d'une ville importante, Londres, Manchester, Birmingham.

Vous le voyez, l'apprentissage a encore conservé sa force dans les métiers du bâtiment, et c'est là un signe bien certain que l'éducation technique de l'ouvrier y a conservé son rôle. Rien d'étonnant par conséquent, si nous y trouvons les manifestations nettes et précises de l'esprit corporatif que je vous signalais plus haut.

D'autres traits viennent, d'ailleurs, s'ajouter à celui de la survivance de l'apprentissage pour marquer le caractère du métier et expliquer, par suite, l'esprit des syndicats. Presque partout, l'outillage employé est extrêmement simple, à tel point qu'il est normalement la propriété de l'ouvrier lui-même. Un maçon, un tailleur de pierres, un plâtrier, un peintre pos-

sède ses outils. Le charpentier fait de même dans la plupart des cas, bien que pour lui l'usage croissant de certaines machines actionnées par un moteur puissant vienne modifier la situation ancienne. Sauf cette exception, l'ensemble des métiers du bâtiment demeure fidèle aux méthodes primitives de travail à la main, à l'outillage élémentaire.

Encore un fait caractéristique : le nombre considérable de petits entrepreneurs. Vous en trouvez surtout dans les métiers dont l'exercice réclame un outillage plus coûteux : ainsi les ouvriers charpentiers, pour lesquels on estime en Angleterre qu'il faut environ 625 francs d'outils, réussissent facilement à s'établir patrons, parce qu'un homme qui a déjà su mettre de côté 625 francs pour acheter des outils est doué d'une certaine puissance d'épargne, possède déjà l'une des qualités essentielles à son élévation. Au contraire, et c'est une constatation assez curieuse, au fur et à mesure que le prix des outils nécessaires au métier baisse, on constate que les ouvriers franchissent plus péniblement le pas qui les sépare de la situation patronale. Il se fait une sorte de classement dans lequel les charpentiers, je vous le disais, occupent la tête sans conteste; ensuite viennent les tailleurs de pierres : pour eux, il faut 100 ou 125 francs d'outils; enfin, les maçons de briques, pour lesquels il faut deux truelles et un marteau, c'est-à-dire environ 20 francs d'outils au plus : ceux-là sont de beaucoup ceux qui s'élèvent le moins au patronat. Quoi qu'il en soit, il y a encore de l'autre côté du détroit un grand nombre de petits entrepreneurs de constructions. Tous ceux qui sont allés en Angleterre ont remarqué cette infinité de petites maisons, surtout de petites maisons ouvrières; c'est là un fait particulier qui favorise beaucoup l'établissement du petit entrepreneur. Il est plus facile, avec des ressources limitées, de bâtir une petite maison qu'une de nos immenses casernes parisiennes; en fait, c'est dans ces sortes de constructions que débute le petit entrepreneur.

Voilà donc trois ordres de faits bien posés, trois manifestations incontestables du caractère ancien du métier : la force de l'apprentissage, la simplicité de l'outillage et le grand nombre

de petits patrons. Nous sommes très en dehors de cette évolution industrielle qui accumule les ouvriers dans une grande usine; les méthodes primitives, la capacité technique de l'artisan, ont été peu atteintes par le machinisme.

Ainsi, l'une des bases de l'esprit corporatif se trouve maintenue par les circonstances du travail; l'exclusivisme du syndicat prend son point d'appui dans la spécialité qu'a conservée l'ouvrier. Voyons maintenant comment cet exclusivisme se fortifie par la localisation de la clientèle, qui est la seconde base de l'esprit corporatif.

Ce second point est très simple. Il tient à un fait qui se comprend aisément, c'est que le produit fabriqué dans les métiers du bâtiment n'est pas un produit transportable; par conséquent le développement des transports, qui ouvre tous les marchés du monde à tous les produits transportables, est ici sans action. Il n'est pas permis encore de transporter des maisons. J'en ai vu transporter quelques-unes en Amérique, mais c'étaient de petites maisons en bois; on ne change pas de place une maison en pierres. Il suit de là que, pour ce qui regarde la construction, la clientèle d'une ville et les ouvriers d'une ville ont entre eux un lien étroit. Comptez dans le Lancashire le nombre de gens qui sont occupés à l'industrie textile, et mettez en face de cette énorme fabrication de coton la consommation de coton qui se fait dans ce même Lancashire, c'est bien peu de chose; on fabrique là, en effet, pour l'univers entier; cependant, on n'y bâtit pas une maison de plus qu'il n'en est besoin pour la clientèle locale. De là sans doute vient ce proverbe que vous connaissez tous : « Quand le bâtiment va, tout va ; » c'est qu'en effet le bâtiment est une industrie propre à la ville dans laquelle elle est établie; c'est une industrie qui dépend de la prospérité de la ville elle-même. Il serait plus exactement vrai de dire : « Pour que le bâtiment marche, il faut que tout le reste marche; » la prospérité du bâtiment est un résultat de la prospérité générale.

Voilà donc un métier qui, d'une part, est maintenu dans les anciennes voies du travail et qui d'autre part reste sous la condition du marché fermé, de la clientèle localisée. Tel est

l'aspect que je vous annonçais tout à l'heure, l'aspect ancien, traditionnel.

Eh bien, Messieurs, sommes-nous donc en présence d'une corporation? Non; nous avons en effet un autre aspect à étudier, je vous l'ai annoncé, et cet autre aspect est tout différent. Déjà nous voyons dans les règles des syndicats du bâtiment un détail d'organisation qui nous paraît au premier abord se rattacher tout à fait à ce que nous avons dit, à la localisation de la clientèle, mais qui en réalité annonce un nouvel état de choses. Le voici : je vous disais tout à l'heure que, d'une façon générale, le produit n'est pas transportable dans ces métiers; il faut, par contre, que l'ouvrier se transporte, chaque fois que l'équilibre se rompt entre la commande et la main-d'œuvre; pour parer à cette éventualité, les syndicats du bâtiment ont imaginé de venir en aide aux ouvriers par un secours spécial, un secours de déplacement. Dans les autres métiers, dans les autres syndicats, il y a des secours de chômage et, lorsqu'une industrie chôme dans une ville, les ouvriers attendent en général qu'elle reprenne; ils ne se décident à aller chercher du travail ailleurs que poussés par des raisons graves: ce n'est pas un fait ordinaire. Mais dans les métiers du bâtiment, l'expérience a démontré que très souvent l'ouvrier était obligé de se déplacer. C'est que s'il est resté aussi impossible qu'autrefois de construire dans une ville pour une autre ville, il est devenu beaucoup plus facile de se transporter de l'une à l'autre. Surtout, on est infiniment mieux renseigné sur l'état des marchés. Bref, si l'ouvrier du bâtiment est lié comme dans le passé, à la clientèle locale de sa résidence, il est, — et voilà le côté moderne qui se révèle, — aisément disposé et mieux préparé à changer de résidence, à briser ce lien chaque fois que cela sera nécessaire, à le considérer comme essentiellement temporaire. On commence à saisir ici l'influence indirecte des conditions générales actuelles sur les métiers qui paraissaient, au premier abord, s'y dérober entièrement. Les syndicats ont donc créé une organisation dont voici le signe matériel : ce petit cahier porte le nom de « Carte

de voyage » *Travelling card.* Il a pour but de permettre aux ouvriers en déplacement de justifier sans peine de leur droit à l'indemnité de chômage et de la toucher partout où existe une succursale de leur Union ; c'est, si vous voulez, la lettre de crédit appliquée au secours de chômage.

La « carte de voyage » que je vous présente est celle d'un ouvrier de la Société des charpentiers et menuisiers unis, l'une des plus puissantes associations ouvrières de l'Angleterre. Elle suffira à nous donner une idée de toutes les autres en usage dans les divers syndicats du bâtiment. Elle contient d'abord deux pages d'instructions générales, puis un certificat d'identité comme tous les livrets d'ouvriers possibles, puis une dizaine de pages préparées pour établir un compte. Grâce aux indications et aux chiffres qui y sont portés, on reconnaît de suite et exactement si l'ouvrier a droit à ce secours de chômage. Il ne peut user de cette carte que s'il est en règle avec son Union, s'il a payé régulièrement ses cotisations. Il ne peut en user que pendant un certain temps et à des conditions déterminées. Un coup d'œil sur le carnet de compte permet au secrétaire de l'Union locale sollicité par le charpentier de passage de connaître le bien fondé de sa demande. A la suite de ce compte, à la fin du petit volume, voici douze pages de tout petit texte dans lesquelles sont indiqués les endroits auxquels il faut se présenter pour recevoir le secours de déplacement. La combinaison est ingénieuse : on a fait une sorte de carte générale de l'Angleterre et on a compté qu'un homme cherchant du travail peut faire à pied environ 18 à 20 kilomètres par jour; alors, à des stations éloignées les unes des autres de cette distance, on établit des postes de secours où l'ouvrier peut toucher l'indemnité à laquelle il a droit pour une journée. Lorsqu'il passe dans une ville importante, au lieu d'y rester un jour, il peut y demeurer cinq ou six jours, en se faisant secourir successivement aux cinq ou six adresses indiquées pour cette même ville. Ainsi, à Birmingham, il a la possibilité de rester sept jours. C'est une ville de plus de 500.000 habitants, dans laquelle, par conséquent, il a des occasions multipliées d'embauchage, occasions dont il

ne peut se rendre compte qu'avec un séjour prolongé. Au contraire, lorsqu'il arrive dans une petite ville de 1.000 ou 2.000 habitants, si, à l'auberge où il couche le soir on lui dit qu'il n'y a pas de travail, il est inutile qu'il reste le lendemain; il n'a qu'à continuer sa route.

Maintenant, Messieurs, un détail, pendant que je tiens ce carnet à la main. Je vous disais qu'il y avait douze pages de petit texte remplies de noms de villes et d'adresses; mais ces villes ne sont pas seulement en Angleterre, pas seulement en Irlande et en Écosse. Je tourne la page et je vois une liste de villes des États-Unis. Voilà la page du Canada, celles de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie; puis la liste continue encore, et nous arrivons à l'Afrique du Sud. Ainsi, si vous appartenez à la Société des charpentiers et menuisiers unis et que vous arriviez à Johannesburg, vous n'avez qu'à aller à l'auberge des Armes du Transvaal, rue Joubert, et vous serez secouru comme si vous étiez en Angleterre. Quelle forte organisation!

Je vous disais que l'existence même de ce carnet se rattachait d'une façon étroite à la limitation du marché, que d'autre part elle annonçait aussi un état de choses nouveau. Autrefois, on fermait le marché et on restait dans le marché; on n'en pouvait pas sortir; on n'en bougeait pas. Aujourd'hui, on a reconnu qu'il fallait en sortir : c'est qu'il y a quelque chose de changé; le nouvel aspect que je vais vous exposer en est la preuve.

En effet, si nous considérons maintenant ces syndicats sous leur aspect nouveau, nous allons voir qu'ils ne sont dominés ni par la préoccupation exclusive de la limitation du nombre des apprentis, ni par l'idée de fermeture du marché de travail. Un autre élément est venu s'ajouter à ceux-ci, qui souvent les a supplantés, c'est la nécessité d'organiser le marché collectif de travail.

Les personnes qui ont assisté à ma première conférence (1) se rappellent peut-être que j'ai indiqué comme la cause fonda-

(1) Voir cette première conférence dans la *Science sociale*, livraison de mars 1896 (t. XXI, p. 181).

mentale de l'établissement des syndicats modernes ce fait que l'évolution industrielle et commerciale avait rendu nécessaire le marché collectif de travail. Les intérêts des ouvriers se trouvent, dans le système actuel, séparés des intérêts des patrons; je ne dis pas opposés; et, d'autre part, ces intérêts étant des intérêts de groupes, qui ne peuvent pas être défendus isolément, il y a lieu de les représenter collectivement, d'en confier la défense à un groupe. Autrement dit, l'ouvrier ne peut arriver dans la plupart des cas à obtenir des conditions normales d'emploi qu'au moyen du marché collectif de travail.

Cette nécessité du marché collectif de travail, nous l'avons vue s'étendre à l'ensemble des industries; elle s'est imposée aussi aux métiers du bâtiment; elle s'y est fait jour par le fait nouveau des grandes entreprises modernes. Sans doute, l'ouvrier du bâtiment n'est pas généralement groupé dans une usine, mais il se trouve souvent employé en grand nombre par le même patron. Il se sent alors, comme l'ouvrier d'usine, porté à défendre ses intérêts collectivement. C'est là une question d'organisation du travail. J'ai visité, pour m'en rendre compte, un certain nombre d'ateliers appartenant à de grands entrepreneurs, à Londres, particulièrement, ceux de M. Trollope, dans le faubourg de Battersea, sur les bords de la Tamise. Ce sont des ateliers de tailleurs de pierres, composés de 150 personnes environ; le travail, il est vrai, s'exécute à la main presque entièrement; on ne taille là que des pierres dures de Portland, Red Mansfield, etc., et les méthodes anciennes restent en usage pour ce genre d'ouvrage; mais, à côté de cet élément traditionnel, voici le fait nouveau : ces ouvriers sont en présence non plus d'un petit patron, mais d'un homme très puissant, dirigeant de nombreux chantiers, disposant d'une clientèle très étendue, d'un homme qui a ses bateaux à lui, ses carrières à lui, qui fait des entreprises générales considérables. Nous voilà bien loin du petit atelier, de l'atelier familial, où les conditions d'embauchage peuvent se discuter entre un patron et un ouvrier de situation peu différente.

A Londres encore, à deux pas de Westminster, sur les quais de

Grosvenor Road, se trouve le siège d'une maison très importante, celle de MM. Mowlem and Burt. L'atelier de charpenterie et menuiserie occupe à lui seul 450 personnes. Les charpentiers et menuisiers y ont à leur disposition la force motrice, des machines à raboter, à faire les mortaises; c'est là un certain commencement de machinisme : nous nous éloignons de plus en plus du type ancien. En plus, MM. Mowlem entreprennent l'entretien des routes, des rues. Ils ont par conséquent un matériel spécial considérable de chevaux, chariots, rouleaux à vapeur, machines à broyer les cailloux, etc. C'est une affaire très vaste; ce sont eux qui ont construit, entre autres, la gare de London Bridge. On comprend que ces grands patrons, qui emploient chacun d'une façon permanente environ un millier d'ouvriers, qui ont des ateliers de taille de pierres, de menuiserie et de charpenterie, sans compter les équipes d'ouvriers travaillant sur les chantiers, on comprend, dis-je, que ces patrons n'aient rien de commun avec le petit entrepreneur de constructions, dont l'atelier à personnel variable se compose, au plus, d'une douzaine d'ouvriers. Ils se rapprochent bien plus du type du chef d'usine, et la même nécessité du marché collectif de travail s'impose à leurs ouvriers comme aux ouvriers d'usine. C'est de là que sont nés les syndicats ouvriers du bâtiment en Angleterre tels qu'ils existent aujourd'hui, et en face d'eux s'est créée aussi, par l'effet indirect des mêmes nécessités et des mêmes besoins, l'association des maîtres entrepreneurs. D'un côté comme de l'autre, patrons et ouvriers estiment que ces groupements sont indispensables à la représentation de leurs intérêts. Il arrive aussi parfois que le même homme peut, au cours d'une carrière heureuse, expérimenter en ce qui le concerne l'avantage de l'un comme de l'autre. C'est le cas d'un homme bien connu à Manchester, M. Robert Knill, un des entrepreneurs les plus considérables et les plus estimés de cette ville. M. Robert Knill a débuté dans la vie comme ouvrier charpentier, et vers l'âge de trente à trente-cinq ans il était secrétaire général du syndicat des charpentiers de Manchester; plus tard, devenu patron, il s'est trouvé être le président de l'association des maîtres entrepre-

neurs. Comme ouvrier d'abord, comme patron ensuite, il a senti la nécessité du marché collectif de travail.

Les syndicats ouvriers du bâtiment, tous issus d'une même cause originelle, sont bien loin d'avoir tous une sphère d'action de même étendue. Certains d'entre eux, purement locaux, règlent seulement des questions d'intérêt restreint ; d'autres, au contraire, comptent un grand nombre de branches, de succursales, et entrent en scène lorsqu'il s'agit des intérêts généraux du métier, tel, par exemple, le syndicat dont je vous montrais tout à l'heure le carnet, celui des charpentiers et menuisiers unis. Il y a aussi des fédérations groupant des métiers connexes. On a tenté, sans succès jusqu'ici, de constituer une fédération générale des métiers du bâtiment en Angleterre. Mais, si on a échoué dans cette tentative un peu vaste, on a réussi plusieurs fois, dans beaucoup d'endroits, à organiser des fédérations locales d'ouvriers du bâtiment. J'en ai vu une en particulier à Manchester, et j'ai accompagné le secrétaire de cette fédération dans la ronde qu'il était chargé de faire chaque jour sur les chantiers pour s'assurer que les règles établies d'un commun accord entre les patrons et la fédération y étaient observées exactement.

Agissant chacune dans sa sphère, ces différentes associations, syndicats locaux, syndicats nationaux, fédérations, n'en poursuivent pas moins le même but : partout où elles ont réussi, où elles ont été bien menées, où elles sont arrivées à prendre une influence, elles ont obtenu des traités fixant les conditions du travail. Il existe en Angleterre une série de ces actes, de ces *agreements,* qui sont en quelque sorte des chartes de métier. Elles jouent, dans l'organisation du métier, le même rôle que jouait autrefois au moyen âge, dans l'organisation de la commune, la charte obtenue, soit après une lutte, soit pacifiquement, du seigneur du lieu. Ces traités portent sur un grand nombre de points de détail, mais qui peuvent se grouper sous trois chefs, le salaire, le travail à la tâche, les heures supplémentaires. D'abord le salaire.

Les salaires sont en général élevés ; mais, grâce au fait de la localisation du marché, au lieu d'avoir, comme dans certaines

industries, un salaire uniforme pour toute l'Angleterre, on a au contraire un taux qui varie presque suivant chaque ville. A Londres, par exemple, le salaire du tailleur de pierres et du maçon de briques est de 9 pence et demi par heure, soit 95 centimes. Il est, dans beaucoup d'autres villes, de 90 centimes, de 85 centimes, et il tombe même dans certains centres ruraux, — mais ceci est un fait rare et on peut dire exceptionnel, — à 60 centimes par heure.

Les efforts particuliers des divers syndicats du bâtiment ont porté principalement sur ce premier point, sur l'augmentation, la réglementation des salaires, et il est certain qu'une grande part de l'augmentation constatée depuis une vingtaine d'années leur est due.

Les syndicats ont mené aussi une campagne fructueuse contre l'introduction du travail à la tâche. Jusqu'en 1865 à peu près, l'usage était en Angleterre de payer les ouvriers du bâtiment à la journée. A ce moment-là, quelques patrons eurent l'idée d'établir le travail à la tâche; mais l'essai, qui a duré pendant une vingtaine d'années, a toujours rencontré chez les ouvriers anglais du bâtiment une très vive opposition. Dans presque tous les traités dont j'ai eu connaissance, une clause spéciale interdit le travail à la tâche. L'objection des ouvriers est, d'une part, l'abus du marchandage que favorise ce genre de rémunération; d'autre part, le surmenage auquel il pousse les travailleurs les plus ardents. Il ne faudrait pas croire, au surplus, que le travail à la tâche ait pour lui l'universelle sympathie des patrons. Les grands entrepreneurs, en particulier, le critiquent ouvertement. Je demandais un jour à M. Robert Knill, de Manchester, le fils de celui dont je parlais tout à l'heure : « Est-ce parce que le syndicat vous l'a demandé que vous ne faites pas travailler à la tâche, ou bien jugez-vous vous-même que c'est un procédé défectueux? — A Manchester, me répondit-il, nous estimons qu'aucune maison respectable ne se permettrait de faire travailler à la tâche; notre expérience nous a appris que c'est une cause de malfaçons sans nombre; nous aimons mieux être plus directement responsables du travail que nous faisons exécuter,

quitte à y tenir la main, à surveiller d'une façon plus étroite. »

Il y a aussi un troisième point souvent touché dans ces traités, c'est celui des heures supplémentaires. La journée de travail est de neuf heures en général, dans le bâtiment; mais, là comme ailleurs, il y a souvent des nécessités qui forcent à la prolonger au delà de ce terme. Les ouvriers sont généralement très opposés à ces heures supplémentaires, et ils ont obtenu presque partout une échelle progressive de tarifs qui augmente le prix des heures supplémentaires à mesure qu'elles s'éloignent de la journée normale. En général, toute heure de nuit est payée une fois et demie le prix de l'heure du jour; le samedi, à partir de quatre heures du soir jusqu'au lundi à sept heures du matin, tout travail est payé au double du taux ordinaire. Je n'ai pas besoin de vous dire que depuis que les ouvriers et les patrons se sont entendus sur ce point de faire payer double le travail du dimanche, une série de nécessités qui paraissaient inéluctables sont devenues au contraire très faciles à surmonter, et qu'au point de vue du repos du dimanche, il y a eu par suite un progrès incontestable. Je livre ce résultat aux réflexions des personnes que ce grave problème intéresse particulièrement.

Et maintenant, Messieurs, je voudrais vous donner une idée de la forme et du contenu de ces traités. En voici un : c'est celui qui a été passé le 17 juin 1895, — tout récemment, — entre les ouvriers et les patrons plâtriers de Manchester. Je vais vous indique rsimplement le titre de chaque clause, de façon que vous voyiez quelles questions y sont réglées.

La première, bien entendu, c'est celle des salaires. L'article premier du traité porte que le travail des plâtriers sera payé, à Manchester, à raison de 90 centimes par heure.

Vient ensuite la question des heures de travail, réglée avec de minutieux détails dont je vous fais grâce. Puis, la question des heures de repas. Les ouvriers tiennent à avoir pendant leur travail certaines heures fixes auxquelles il leur soit possible de prendre leur repas.

L'article 4 autorise les ouvriers empêchés d'arriver au tra-

vail à l'heure de l'ouverture du chantier à faire des fractions de journées commençant à certaines heures déterminées, sous la condition de prévenir en temps utile le contremaître ou le surveillant.

L'article 5 pourvoit au règlement des heures supplémentaires. C'est ce que je vous disais tout à l'heure.

Voici maintenant une clause spéciale aux travaux éloignés : les ouvriers ont spécifié aussi qu'il leur serait accordé une demi-heure ou une heure, suivant les distances, comme compensation du temps perdu pour se rendre aux chantiers situés en dehors de certaines limites. Même stipulation pour le travail à la campagne, et alors suit une longue énumération des différentes paroisses ou comtés situés autour de Manchester, et du montant des indemnités de déplacement accordées dans chacun d'eux. L'article 8 prévient certaines pratiques relatives au moment de la paie; c'est une clause toute de détail, intéressante seulement parce qu'elle marque le caractère pratique et minutieux de ces conventions. Avec l'article 9 sur les contremaîtres, nous retrouvons la manifestation des tendances corporatives. Il y est dit qu'aucune autre personne qu'un plâtrier de profession ne pourra occuper cette situation.

Voici encore une autre clause très nettement corporative. Où commence, où finit le travail du plâtrier? Il y a eu des discussions terribles là-dessus. Le ciment, surtout, a semé la discorde entre les plâtriers, qui réclamaient tout travail de ciment comme relevant de leur profession, et les entrepreneurs, qui trouvaient avantage à faire exécuter par des spécialistes piémontais moins exigeants les ouvrages connus en Angleterre sous le nom de *concrete work*. Une transaction est intervenue sur ce point à Manchester, et il est stipulé que les ouvriers plâtriers abandonnent aux cimentiers de profession l'établissement des pavés et des marches, tout autre *concrete-work* leur étant réservé.

Article 11. Notification de renvoi. Toutes les fois qu'un ouvrier est renvoyé pour une cause ou pour une autre, il doit être prévenu par son patron une demi-heure au moins à l'avance.

La limitation du nombre des apprentis fait l'objet de l'ar-

ticle 12. J'ai déjà touché ce sujet au début de cette conférence : aucun patron, quel que soit le nombre de ses ouvriers, ne pourra avoir plus de trois apprentis.

Voici maintenant, au sujet des matières premières, une convention qui se lie à une question dont je parlais il y a un instant, celle du travail à la tâche. Il y avait en effet une difficulté pratique très grande, dans beaucoup de cas, à distinguer le travail à la tâche de la petite entreprise. Je vous ai signalé le grand nombre des petits entrepreneurs; un petit entrepreneur est le premier de ses ouvriers; travaille-t-il à la tâche? Tombe-t-il sous le coup de l'interdiction que nous avons dite? Pour trancher les difficultés, on s'est arrêté au criterium suivant : chaque fois qu'un homme loue son travail sans fournir lui-même la matière première, il est considéré comme faisant du travail à la tâche; au contraire, s'il fournit la matière première en tout ou en partie, on pourra le qualifier d'entrepreneur. Le traité se termine par une stipulation destinée à éviter les changements trop fréquents ou insuffisamment mûris. Aucune modification ne peut être faite à ces règles-là sans qu'une demande ait été introduite, — soit de la part des patrons, soit de la part des ouvriers, — six mois à l'avance.

Vous le voyez, Messieurs, c'est là un véritable traité de paix, un traité synallagmatique où chacune des parties a comme sanction, comme garantie d'exécution des engagements pris vis-à-vis d'elle, l'intérêt de l'autre partie à s'assurer les avantages qu'elle a stipulés. Qu'une seule clause soit violée, toutes les autres deviennent caduques. En présence d'un pareil danger, on ne se résout que dans des cas extrêmement graves à dénoncer le traité, à se soustraire aux obligations contractées.

Dans la pratique, l'exécution d'un semblable traité est assurée par la double surveillance exercée du côté des patrons par les contre-maîtres, du côté des ouvriers, par un des membres du syndicat délégué à cet effet. Je vous racontais tout à l'heure que j'avais fait la ronde des chantiers à Manchester avec le secrétaire de la fédération locale du bâtiment. La fonction de ce secrétaire consiste essentiellement à tenir la main à l'observation des

règles établies. J'ajoute que ces fonctionnaires syndicaux entretiennent avec les patrons des rapports empreints d'une très grande cordialité. C'est grâce à M. Deller, secrétaire de la fédération ouvrière, que j'ai obtenu de plusieurs patrons l'autorisation d'entrer sur leurs chantiers. Lui-même se louait d'ailleurs très ouvertement de ses relations avec eux. « Chaque fois, — me disait-il, — que je rencontre un entrepreneur de Manchester de ma connaissance, non seulement nous nous saluons, mais nous traversons la rue, s'il y a lieu, pour nous donner la main. »

En somme, il ne faudrait pas croire que ces traités indiquent un état de lutte; ils indiquent au contraire un état de paix, succédant parfois, il est vrai, à la lutte, mais établissant la paix.

Je vous ai exposé, Messieurs, le double caractère, qu'offrent à la fois les métiers et les syndicats du bâtiment. D'une part, un caractère traditionnel exclusif, corporatif; d'autre part un caractère nouveau, progressif, syndical; d'une part, le métier fermé, la clientèle localisée; d'autre part, toutes ces préoccupations dominées par la nécessité du marché collectif de travail.

Entre ces deux tendances, laquelle paraît destinée à l'emporter? Il est assez facile de s'en rendre compte. Si au lieu d'examiner les métiers du bâtiment dans leur ensemble, comme je viens de le faire, vous les examiniez un à un, vous verriez bientôt se dégager le phénomène suivant : partout où l'esprit corporatif est resté très puissant, c'est ou bien que le commerce est très peu développé, ou que les méthodes de travail n'ont reçu aucune atteinte, ou que certaines circonstances toutes locales ont permis le maintien de l'esprit corporatif; au contraire, partout où vous vous trouvez dans les circonstances ordinaires, partout où le commerce et l'industrie sont très développés, partout où les méthodes de travail se modifient, c'est le second de ces esprits qui domine. Remarquez que, tout à l'heure, lorsque j'ai voulu vous donner l'exemple de l'esprit corporatif le plus intense, il a fallu que j'aille le chercher en Irlande, à Belfast, et vous savez tous que l'Irlande n'est pas celle des trois parties du Royaume-Uni où le commerce est le plus développé. De plus, nous rencontrons là une de ces circonstances toutes locales dont

je vous parlais à l'instant : « Il n'est pas très étonnant, me disait M. Sidney Webb, que l'on arrive en Irlande à limiter le nombre des apprentis, à interdire l'entrée du métier; songez que l'Irlande est le pays du monde où il y a le plus d'émigrants; les Irlandais sont toujours prêts aujourd'hui à traverser l'Océan pour chercher du travail; il en résulte naturellement que les métiers locaux sont moins assaillis chez eux qu'en Angleterre et en France. La porte reste fermée parce qu'on ne la force pas vigoureusement. »

Le fait de la limitation du nombre des apprentis a disparu, au contraire, complètement dans les grandes villes anglaises pour les métiers les plus avancés. Je vais voir à Manchester le secrétaire général des charpentiers et menuisiers unis, et je lui demande si son association n'a fait aucune tentative dans ce sens. « Mon cher Monsieur, me répond-il en souriant, si nous allions trouver M. Robert Knill et que nous lui demandions de limiter le nombre des apprentis, il se moquerait de nous! Jamais de la vie les grands entrepreneurs de Manchester ne voudraient entrer dans un détail de ce genre; et puis, à quoi bon leur imposer cette contrainte? Ils n'ont pas la tendance de faire beaucoup d'apprentis. Ces grandes entreprises ne vont pas chercher à diminuer un peu les dépenses de salaires en faisant travailler des enfants, comme le font certains petits patrons. La question ne se pose plus de la même manière, par conséquent. » A Londres, c'est encore bien autre chose. Je tiens de M. Burt lui-même, l'associé de M. Mowlem pour les entreprises dont je vous parlais tout à l'heure, l'appréciation suivante : « Les apprentis? nous n'en faisons pas. Il n'y a donc pas à se demander si on veut ou non en limiter le nombre. Et ce n'est pas là une pratique spéciale à notre maison. D'une façon générale, il ne se fait pas d'apprentis, à Londres, dans le bâtiment; les apprentis que nous avons sont des ouvriers de province venus se perfectionner ici. Donc la question ne se pose pas. »

Ainsi, vous le voyez, partout où il existe un développement commercial et industriel intense, là où vous vous trouvez réellement aux prises avec les conditions modernes du travail, l'es-

prit corporatif disparaît faute d'aliment. Est-il l'avenir? Évidemment non. L'avenir ne peut être ni dans des circonstances locales exceptionnelles, ni dans un état arriéré du commerce et de l'industrie. Le présent nous pousse chaque jour, au contraire, vers un avenir où les différents milieux économiques tendront de plus en plus à se confondre dans le mouvement universel qui les animera. De plus, il est certain que s'il doit y avoir des modifications, — et c'est possible, dans l'organisation technique des métiers du bâtiment, — elles seront plutôt en faveur du développement du machinisme et de l'ouverture des marchés. Par conséquent, l'avenir est, d'une façon bien nette, du côté de l'esprit nouveau.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que la transformation des méthodes et l'avènement du machinisme soient nuisibles au développement intellectuel de l'ouvrier. Ainsi, parmi les ouvriers du bâtiment, ce sont précisément ceux qui ont été touchés d'une façon un peu sérieuse par le machinisme, qui sont considérés comme l'élite. Les charpentiers et les menuisiers, comme je vous le disais, ne sont plus exclusivement cantonnés dans le travail à la main; ils ont à leur disposition différentes machines, scies mécaniques, etc. Eh bien, partout où je suis allé, patrons et ouvriers sont d'accord pour reconnaître que les charpentiers et les menuisiers représentent en masse un niveau intellectuel supérieur. Une chose le prouve, c'est que, sur cinq surveillants de travaux, anciens ouvriers qui s'élèvent à une situation de contremaître, sur cinq de ces hommes, il y en a quatre sortant des charpentiers et menuisiers. C'est le corps de métier le plus atteint par le machinisme qui fournit encore les hommes les plus intelligents et les plus capables. L'usage des machines n'enlève rien en effet à la partie relevée de leur profession. Couper une charpente, déterminer la courbure d'une volée d'escalier, établir l'épure d'un travail à exécuter, ce sont là des opérations réfléchies, réservées par leur nature au discernement de l'ouvrier. Ce dont la machine le dispense, c'est de la partie matérielle, de l'effort musculaire, de la fatigue corporelle, toutes choses qui dépriment l'homme plus qu'elles ne l'é-

lèvent, lorsqu'il y consacre de longues heures chaque jour.

Avant de terminer, Messieurs, je voudrais vous donner une idée des moyens par lesquels les ouvriers du bâtiment arrivent à former les syndicats dont je viens de vous parler.

La base de leur action est double : elle est à la fois matérielle et morale.

La base matérielle, c'est la contribution, la cotisation, qui est généralement très forte. Au début de l'organisation des syndicats, on se contentait de cotisations de 10, de 20, de 30 ou de 40 centimes par semaine; aujourd'hui, dans les syndicats prospères, les cotisations montent souvent jusqu'à 1 fr. 50 par semaine; en moyenne, dans les métiers du bâtiment, elles atteignent 1 franc par semaine, sans compter les levées extraordinaires.

Remarquons en passant que ce fait tout matériel nous révèle déjà une condition morale et intellectuelle supérieure. Il est évident qu'il faut à l'ouvrier une grande force morale et une connaissance raisonnée de ses intérêts pour l'amener à verser chaque semaine à son syndicat cette somme importante, à la prélever sur un budget minime.

Mais à quoi, me direz-vous, emploie-t-on tout cet argent, car on doit amasser, par l'accumulation de ces cotisations, des sommes considérables? On arrive, en effet, à constituer des fonds de réserve importants; on y arrive surtout lorsque par bonheur il n'y a pas de grève, et je dois dire que plus les syndicats deviennent puissants, moins qu'ils font de grèves, par la bonne raison qu'à mesure qu'ils s'élèvent, ils acquièrent de l'expérience, et que, ayant un gros avoir, ils ne tiennent pas à le risquer. Mais la fortune des syndicats n'est pas seulement un trésor de guerre destiné à soutenir les grèves. Elle répond aussi à d'autres besoins et rend d'autres services aux ouvriers.

Je ne peux pas vous donner de détails circonstanciés sur l'ensemble de ces associations; j'ai préféré choisir comme exemple une des mieux organisées, la Société des charpentiers et menuisiers unis, qui compte un grand nombre de branches et représente 44.000 ouvriers. En examinant son organisation

financière, nous saisirons tout un côté, peu apparent mais fort important, de l'action syndicale; nous verrons sur quelle base repose son succès dans la défense des intérêts professionnels. Je vous disais à l'instant que la caisse du syndicat n'est pas exclusivement destinée à faire vivre les ouvriers en temps de grève; elle vient à leur aide, en effet, dans une foule d'autres circonstances; elle les assure contre une multitude de risques. Nous allons nous en rendre compte en énumérant les avantages offerts à ses membres par la Société des charpentiers et menuisiers unis.

Tout d'abord, c'est un secours en cas de perte d'outils; je vous ai déjà indiqué que l'achat des outils était une lourde charge pour les ouvriers du bâtiment, surtout pour les charpentiers, qui dépensent de ce chef de 500 à 625 francs. La perte de leurs outils les met dans un grand embarras; le syndicat y pourvoit en payant, moyennant justification, la somme nécessaire à leur remplacement. Lorsqu'un ouvrier n'est membre de la société que depuis six mois, le maximum de l'indemnité qui peut lui être allouée à ce titre est de 75 francs; on ne veut pas encourager la fraude, et on considère avec raison qu'en tous cas il n'y a pas assez longtemps que cet ouvrier contribue au fonds commun pour avoir droit à une somme plus forte. Lorsque, au contraire, l'ouvrier fait partie de la société depuis plus de six mois, on peut lui donner jusqu'à 500 francs. Voilà un premier et sérieux avantage.

Une autre éventualité contre laquelle il importe d'assurer l'ouvrier, c'est le chômage. Je vous ai parlé tout à l'heure du secours de déplacement. C'est une des formes de cette assurance, mais ce n'est pas la seule. On n'est pas absolument obligé, pour recevoir ce secours, de faire 18 kilomètres par jour et d'abandonner son domicile; il suffit qu'on ne puisse réellement pas trouver d'ouvrage, ce que les chefs du syndicat sont très à même d'apprécier. L'indemnité accordée est pour les douze premières semaines, de 10 shillings (12 fr. 50) par semaine. Si le chômage se prolonge au delà de douze semaines, on a droit encore pendant douze autres semaines à 6 shillings (7 fr. 50)

par semaine. L'indemnité diminue, et c'est sage : on estime que peut-être l'ouvrier n'a pas fait les diligences suffisantes pour trouver de l'ouvrage et aussi qu'il est depuis trop longtemps à la charge de la société.

La défense des intérêts professionnels exige dans certains cas qu'un ouvrier quitte le patron pour lequel il travaille; par exemple, lorsque ce patron refuse de payer le taux de salaire accepté, ou bien s'il veut établir dans ses chantiers le régime du travail à la tâche, en un mot quand il dénonce le contrat collectif passé par le syndicat au nom de ses membres. L'ouvrier que la discipline oblige à abandonner son travail a droit alors à 15 shillings par semaine (18 fr. 75) pendant son chômage forcé, pourvu qu'il soit membre de la société depuis six mois. S'il n'est affilié que depuis trois mois, cette somme est réduite de moitié.

Voici maintenant un secours en cas de maladie. Pendant vingt-six semaines on a droit à 12 shillings par semaine (15 fr.); ensuite, si la maladie se prolonge encore, et aussi longtemps qu'elle se continue, on a droit à 6 shillings par semaine (7 fr. 50).

A côté de la maladie, le syndicat des charpentiers et menuisiers unis a prévu aussi l'accident : l'ouvrier victime d'un accident qui lui a enlevé complètement l'usage de ses membres, reçoit un secours de 100 livres (2.500 francs); si l'accident ne lui a causé qu'une incapacité partielle, il y aura lieu d'apprécier le montant de l'indemnité à accorder. Son maximum est fixé à 50 livres (1.250 fr.).

Le syndicat n'abandonne pas non plus l'ouvrier que son grand âge empêche de gagner sa vie : il a organisé une véritable caisse de retraites pour la vieillesse en faveur de ses membres. Ceux qui ont fait partie de la société pendant dix-huit ans, reçoivent 7 shillings (8 fr. 75) par semaine; ceux qui y sont restés vingt-cinq ans ou plus, reçoivent 8 shillings (10 francs) par semaine. Ces secours, vous l'avez peut-être remarqué, sont un peu moindres que les secours en cas de chômage, et cela paraît assez bizarre au premier abord. On se demande pourquoi cette différence; elle se justifie cependant. En effet, l'ouvrier qui chôme temporairement est un ouvrier valide, dans la force de l'âge, il

a femme et enfants en général. Le vieillard, au contraire, n'a pas normalement sa famille à sa charge; il est même quelquefois à la charge des siens; il peut donc se contenter d'une somme un peu moins forte.

Nous arrivons à la dernière des éventualités prévues, à celle qui termine la vie humaine. Le syndicat a établi une indemnité pour frais funéraires. Elle est, suivant les cas, de 100 ou de 200 francs.

Enfin, pour parer aux misères exceptionnelles, on a créé un fonds général de secours permettant d'accorder un peu d'argent à certains membres qui se trouvent dans des conditions particulièrement dignes d'intérêt et qui cependant n'ont droit, d'après les statuts, à aucun des secours dont je vous ai parlé.

Voilà donc, Messieurs, quel est l'emploi de cet argent, de cette richesse des syndicats, et voilà en même temps quel est le lien qui rend si forte la solidarité entre leurs membres.

Mais il est encore un point que je tiens à vous indiquer. Je vous l'ai annoncé d'ailleurs, c'est la base morale sur laquelle l'action syndicale prend son point d'appui. Il faut bien comprendre qu'une entreprise de ce genre ne peut réussir qu'autant qu'on a affaire à des gens essentiellement sérieux, qui veulent bien ce qu'ils veulent, qui savent s'imposer des contraintes à eux-mêmes; les manifestations de ce caractère sérieux se rencontrent à chaque instant dans la vie des syndicats dont je viens de vous parler. Obligé de me borner, je voudrais du moins vous montrer comment est assuré le respect du règlement et quelles qualités sont exigées des ouvriers syndiqués. Voici une série d'amendes imposées par la Société des charpentiers unis. La liste en est longue, je vous signalerai seulement quelques-unes des plus caractéristiques.

Un membre du syndicat se marie, — ce qui modifie sa situation au point de vue de certains secours accordés par le syndicat, — et il oublie d'en prévenir le président : on le frappe d'une amende de 2 shillings 6 pence (3 francs).

La procédure parlementaire est observée avec un soin très particulier dans les réunions du syndicat. On tient énormé-

ment à ce qu'aucune mesure ne soit votée sans qu'une première personne l'ait proposée (*moved*), qu'une autre l'ait appuyée (*seconded*), qu'une troisième l'ait soutenue (*supported*); ainsi du reste, et on suit toutes les règles parlementaires exactement comme dans une assemblée délibérante bien menée. Lorsqu'un membre s'en écarte et présente une résolution mal à propos, l'amende est de 10 shillings (12 fr. 50). Lorsqu'on soumet un candidat à l'élection pour une charge syndicale quelconque, on demande à tous les membres présents : « N'avez-vous pas d'objections à faire contre ce candidat? Ne connaissez-vous pas dans ses antécédents, dans ses habitudes, quelque fait qui l'empêche d'occuper la place pour laquelle nous voulons l'élire? » Si, par timidité ou par tout autre sentiment, vous gardez le silence et qu'on se rende compte ensuite que vous aviez une objection à présenter, c'est encore 10 shillings à payer.

Je trouve ailleurs une amende qui n'est pas très élevée, 30 centimes seulement; mais combien la faute doit être souvent commise! Elle est perçue sur tout membre négligeant de venir à une réunion et qui ne s'est pas excusé.

Nous n'avons rencontré jusqu'ici que des amendes purement disciplinaires. Il en est d'autres qui donnent sur l'esprit des syndicats des indications plus profondes. Vous pensez bien que ces syndicats ne sont pas disposés à sacrifier l'indépendance de leurs ouvriers devant l'autorité des patrons, mais d'autre part ils jugent absolument inutile et souverainement maladroit de se livrer à des manifestations imprudentes ou intempestives ; ils ont grand peur de ces écarts ; ils savent combien ils nuiraient au succès de leurs efforts, et, entre autres moyens, ils cherchent à les prévenir par la menace d'une amende. Je vous demande la permission de donner, en anglais d'abord, le texte du règlement qui l'édicte ; les personnes qui connaissent l'anglais y trouveront une certaine saveur : *Members boasting of their independence to their employers, each offence 2 shillings 6 pence* : « Membres qui se vantent d'être indépendants vis-à-vis de leurs patrons, chaque faute, 3 francs. »

La préoccupation de respectabilité, le caractère moral élevé

qui anime la société éclate dans la mesure suivante, en même temps que son esprit pratique : « Les membres coupables d'ivrognerie ou de mauvaise conduite seront frappés d'une amende n'excédant pas deux livres (50 francs). »

Vous le voyez, Messieurs, il s'agit ici de sociétés sérieuses, capables de faire régner dans leur sein une discipline exacte, exigeant de leurs membres une tenue régulière, estimant que le meilleur gage de succès du syndicat se trouve dans les qualités privées des syndiqués. Cette nécessité de certaines vertus morales fondamentales, les chefs la proclament dans leurs discours, dans leurs conversations, ils en prêchent l'exemple, ils l'inscrivent jusque dans leurs statuts. J'ai traduit à votre intention, dans le règlement de la Société des charpentiers et menuisiers unis, une phrase qui en termine la préface. Après avoir indiqué tous les avantages que l'on cherche dans les syndicats, tous les effets qu'on en espère, on ajoute ceci : « Mais nous manquerions de bonne foi vis-à-vis de nos camarades si nous omettions de mentionner ici notre conviction sincère que le but si souhaitable auquel nous aspirons suppose préalablement une pratique générale de l'économie et de la sobriété; nos réunions, nos bibliothèques, nos conférences y aideront et nous deviendrons, nous et ceux qui viendront après nous, de bons artisans des réformes, des ouvriers respectueux et respectés. »

Messieurs, j'adresse très sincèrement le même souhait aux syndicats du bâtiment en France.

Paul de Rousiers.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LES DEUX TENDANCES

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

La mort récente de M. Léon Say rappelle l'attention sur l'économie politique dont il fut un des chefs les plus brillants. Il était plus qu'un économiste, il appartenait à une famille d'économistes. Il était le petit-fils de Jean-Baptiste Say et le fils d'Horace-Émile Say, qui furent tous deux des économistes de renom. La plus grande partie de sa vie a été consacrée à la politique, où il s'était fait une spécialité des questions financières. En dehors de ses discours et de sa collaboration au *Journal des Économistes* et au *Journal des Débats*, il laisse une œuvre importante, le *Nouveau Dictionnaire d'économie politique,* qui est une publication collective, mais entreprise sous sa direction et animée de son esprit. C'est là qu'on peut, en même temps, le mieux se rendre compte de l'état actuel de l'économie politique.

Je viens de relire un certain nombre d'articles de cet ouvrage et il m'a paru intéressant d'en tirer quelques indications pour déterminer la situation actuelle de l'économie politique et pour préciser en quoi elle diffère de la Science sociale.

I

Bien que certains économistes assignent pour objet à l'économie politique l'étude exclusive de la richesse, la plupart sont d'accord aujourd'hui pour étendre ses investigations à l'ensemble des phénomènes sociaux. En fait, l'économie politique et la Science sociale ont à peu près le même objet et on peut dire que, sur le plus grand nombre de points, elles font double emploi.

Le point de divergeance ne porte donc pas sur l'objet de la science, il porte essentiellement sur la méthode et sur les conclusions.

Quelle est la méthode de l'économie politique? Ce point doit être examiné dès le début, car c'est par la méthode qu'on peut mieux juger la valeur d'une science.

Il y a, dans le *Dictionnaire* de M. Léon Say, un long article intitulé « *Méthode* » et auquel nous sommes allés tout d'abord, comme on va à la porte d'un édifice quand on veut y pénétrer. Cet article a été confié à un des principaux collaborateurs du *Dictionnaire*, M. André Liesse, qui s'exprime ainsi : « Nous n'avons pas, dans ce long exposé, la prétention d'indiquer la manière de se servir de tel ou tel procédé de méthode. Notre but a été plus modeste : nous avons tenté d'analyser et de critiquer les divers moyens qu'emploie l'homme, soit dans la recherche des vérités économiques, soit dans leur démonstration... Tous les procédés de méthode sont applicables à l'économie politique. Dans ces conditions, l'investigateur seul est capable, suivant l'état de ses connaissances et le but qu'il se propose, de choisir entre ces divers procédés, celui ou ceux qu'il considère comme les plus féconds en résultats pour lui, sans toutefois s'interdire l'emploi des autres. En définitive, il combinera, dans des proportions variables appropriées à la nature de son esprit et au problème posé, ces deux éléments inséparables de l'entendement humain : l'observation et le raisonnement. »

Ainsi l'économiste est livré à lui-même, il n'a à s'inspirer que de « l'état de ses connaissances », de « la nature de son esprit », du « problème posé ». On voit par là qu'il n'existe aucun critérium au moyen duquel deux économistes puissent se mettre d'accord et contrôler réciproquement leurs démonstrations. Or, aucune science n'a été constituée tant qu'elle ne s'est pas trouvée en possession de ce critérium. Posez le même problème à deux esprits de « nature » différente, ayant des « connaissances » différentes, il est clair qu'ils ne le verront pas, ne le comprendront pas et ne le résoudront pas de la même manière. Et, en fait, l'économie politique est bien plutôt une réunion d'opinions qu'un corps de doctrine démontré et accepté par tous, comme il arrive dans les sciences en possession d'une méthode rigoureuse. C'est un recueil d'opinions successives et non une mise en ordre rigoureuse d'un ensemble de phénomènes. Aussi un bon nombre d'économistes reviennent-ils aujourd'hui à la doctrine des physiocrates, comme bon nombre de philosophes à la doctrine du spiritualisme ou du matérialisme. On sent très bien que ce n'est pas là la marche de la science, qui ne varie que pour avancer, c'est-à-dire pour augmenter sans cesse la somme des vérités acquises, rigoureusement démontrées et acceptées par tous les savants, parce qu'elles portent avec elle leur démonstration méthodique et rigoureuse. Quelle est la vérité économique qui soit acceptée par tous les économistes?

Voilà une première divergence avec la Science sociale qui, elle, au contraire, suit, dans l'analyse, l'ordre très enchaîné de la Nomenclature. Cette Nomenclature lui fournit les souliers de plomb qui refrènent les caprices de la « nature » personnelle de l'observateur et qui permet de retrouver et de corriger les erreurs rendues d'ailleurs plus difficiles.

Mais nous devons noter, au sujet de la méthode, une seconde divergence, qui n'est pas moins grave : l'économie politique a une tendance très prononcée à étudier des phénomènes abstraits. Elle étudie l'homme, la production, la consommation, la circulation de la richesse, la protection, le libre échange, la monnaie, l'État, etc., etc., non pas dans un milieu et à une époque détermi-

nés, mais en quelque sorte dans l'espace ; non pas sous les espèces d'un type concret, mais d'un type idéal.

Voici comment doit opérer l'économiste d'après un des chefs de l'école, M. Courcelle-Seneuil, dans l'article « *Économie politique* » : « Il faut commencer par écarter, au moyen de *l'abstraction, tout ce qui est contingent et accidentel,* puis le subdiviser par la pensée et l'étudier successivement dans ses divers aspects. On *commence donc* par les *notions abstraites de besoins, richesse, effort,* ou *travail* et on considère la puissance productive comme composée de forces diverses, qu'on étudie et analyse successivement. »

Où en serait l'histoire naturelle, par exemple, si elle avait procédé ainsi, si au lieu d'étudier telle espèce vivante dans tel milieu déterminé, le cheval ou le bœuf, le blé ou la vigne, elle avait entrepris, par le travail d'abstraction recommandé à l'économiste, d'étudier l'animal ou la plante en général ?

Voulez-vous connaître l'importante question de « l'appropriation ». Voici comment il faut procéder d'après M. Courcelle-Seneuil : « On trouve d'abord qu'il n'y a que deux modes *imaginables* d'appropriation, car il est de *toute nécessité* que chaque individu dispose de son travail et du produit de son travail, ou qu'un autre homme en dispose. De là, deux régimes, celui de la liberté et celui de l'autorité, toujours combinés dans la réalité abstraite, mais toujours distincts l'un de l'autre pour le *penseur*. Il peut aller plus loin dans l'hypothèse et *supposer* l'existence d'un état social *imaginaire* dans lequel la liberté serait aussi développée que possible, tandis que l'autorité régnant dans l'intérieur de chaque famille n'aurait dans la cité d'autres attributions que celles qui sont nécessaires pour maintenir la paix par la justice entre les citoyens. Dans ce cadre idéal que la méthode nous permet de créer, comment seraient appropriées les richesses au fur et à mesure qu'elles seraient produites ? On reconnaît non sans peine que l'appropriation des richesses sans le régime de la liberté a lieu par un seul procédé, l'échange... »

Plus loin, l'auteur insiste encore sur la nécessité d'écarter tout phénomène concret : « Pour bien comprendre les mouvements de cette appropriation, il faut, dit-il, les étudier avec soin et toujours par l'analyse *rationnelle*. Il faut employer des termes *abstraits*, comme ceux de « valeur courante » et « valeur habituelle », « d'offre et demande », il faut *imaginer* des cadres *idéaux*, comme le coût de production ; il faut décrire l'entreprise et le prix de revient... employant sans cesse des termes *abstraits*, même lorsqu'il s'agit d'exprimer les phénomènes les plus concrets et les plus positifs. »

Supposons maintenant que vous vouliez connaître la question de l'appropriation, non plus d'après la méthode de l'économie politique, mais d'après celle de la Science sociale, vous devrez procéder à l'inverse : Pas d'abstractions, mais des espèces vivantes méthodiquement analysées, comparées et classées. Vous cherchez d'abord quels sont, parmi toutes les espèces connues, c'est-à-dire parmi les divers types sociaux, ceux qui présentent le phénomène de l'appropriation à son état le plus simple : c'est-à-dire la propriété collective, qui est l'absence d'appropriation individuelle. Vous placez ensuite les types sociaux parmi lesquels on voit se dessiner les premières traces d'appropriation, en ayant soin de distinguer l'appropriation des biens mobiliers, du foyer, du domaine, de l'industrie, la propriété familiale, et la propriété patronale, qui évoluent d'après des lois distinctes et correspondent à des phases différentes de l'état social. Vous obtenez ainsi une série d'espèces non pas « imaginées », mais réelles, vivantes, dont chacun peut vérifier et contrôler l'existence, car ce ne sont plus des opinions mais des faits. Et le résultat de cette classification de la propriété est de vous livrer la loi qui régit l'évolution de ce phénomène, en vous permettant de constater les causes qui, pour chaque type, retiennent ou précipitent l'appropriation et les conséquences qui en résultent. En somme, c'est là la marche suivie par toutes les sciences. Il faut aller du particulier au général et non du général au particulier, par cette raison naturelle qu'il faut aller du simple au composé, de ce qui est connu ou peut être

connu facilement à ce qui est inconnu ou ne peut être connu que difficilement.

Je viens de dire que les économistes posent souvent, comme point de départ d'une démonstration, non pas un fait observé, mais une affirmation qui leur paraît évidente et qu'ils considèrent comme un axiome. Dans l'article du *Dictionnaire* intitulé *Méthode*, M. André Liesse indique comme base d'un raisonnement économique l'axiome suivant qui, dit-il « n'a pas besoin d'être démontré » : « L'homme cherche à obtenir le plus possible avec le moins de travail possible. »

Remarquez ici encore la tendance que j'ai signalée plus haut à considérer toujours « l'homme » en général, l'être abstrait et idéal, au lieu de déterminer et d'aligner dans un ordre méthodique des catégories suivies mais distinctes d'hommes appartenant à telle ou à telle formation sociale. Et cependant l'observation la plus élémentaire permet de constater que cette tendance de l'homme vers le moindre travail possible est très inégale dans les diverses variétés de l'espèce humaine.

Ce qu'il faut m'expliquer, ce sont précisément ces différences. Il faut me montrer méthodiquement, scientifiquement, pourquoi, par exemple, chez le pasteur, ou chez l'Indien Peau-Rouge l'aptitude au travail, à l'effort, est réduite à ses plus étroites limites, tandis qu'elle est surexcitée à un degré extraordinaire chez le ranchman de l'Ouest américain ou chez le squatter australien.

Plus loin, M. André Liesse suppose qu'on veuille observer le commerce international et il estime que cette question sera élucidée quand on connaîtra les exportations et les importations, le change et le papier de commerce. En réalité, ce sont là des effets et non des causes. Pour saisir les causes, il faut analyser, à l'aide des divisions de la Nomenclature sociale, un certain nombre de « places » de commerce; on les comparera ensuite entre elles et on obtiendra ainsi une série de types classés dans un ordre méthodique. Alors l'observateur verra se dessiner d'une part la loi de l'évolution des types de commerçants et d'autre part les lois générales de l'espèce, révélées par les phénomènes qui restent permanents à travers toute la série des types.

M. Poinsard a donné, à ce sujet, dans la *Science sociale*, une démonstration remarquable, dans son étude sur *le Libre Échange et la Protection* (1). Voilà un problème que les économistes ont toujours voulu résoudre par principes, et au moyen du raisonnement. Au contraire, M. Poinsard s'est attaché à déterminer des espèces réelles, classées suivant qu'elles évoluent vers le libre échange ou vers la protection. Ainsi il est devenu manifeste qu'il n'y avait pas là une question de principe, mais une question de conditions sociales différentes.

Mais ce n'est pas seulement par la méthode que l'économie politique diffère de la Science sociale; elle en diffère aussi par les conclusions.

II

On sait qu'il existe actuellement parmi les économistes deux écoles distinctes, qui aboutissent à des conclusions diamétralement opposées :

L'école dite orthodoxe, ou classique ou libérale (2), proclame la formule célèbre : « Laissez faire, laissez passer. » Laissez faire, laissez passer les lois économiques, n'intervenez pas par la loi, par la contrainte, par l'action de l'État, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

L'école rivale, qui s'appelle volontiers historique ou réaliste (3), répudie hautement cette formule. Elle aboutit à la conclusion opposée : le législateur, l'État doit intervenir pour faire régner la justice, pour améliorer le sort du plus grand nombre; car cette justice, cette amélioration ne sont pas possibles par l'initiative individuelle, par le libre jeu des lois économiques.

Il est intéressant de rechercher comment les économistes ont pu arriver à des conclusions aussi contradictoires.

(1) Voir tome XIII, livr. de mars, avril, mai et juin 1892, et *Libre Échange et Protection*, un vol. in-12, dans la *Bibliothèque de la Science sociale*.

(2) Cette école est surtout représentée en France par le *Journal des Économistes*.

(3) Cette école est surtout représentée en France par la *Revue d'Économie politique*.

Examinons d'abord le cas de l'école orthodoxe, puisqu'elle a pour elle tout au moins l'ancienneté.

Son véritable fondateur, celui qui a dégagé l'économie politique des systèmes des physiocrates et qui l'a réellement constituée et systématisée, est un Anglais, Adam Smith. L'ouvrage célèbre et retentissant dans lequel il résuma ses travaux est intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776, 2 vol. in-4°). Dans cette œuvre, qui est restée comme le catéchisme de l'école, Adam Smith applique et élargit la maxime « laissez faire, laissez passer » attribuée à Gournay; il demande libre carrière pour la concurrence, liberté complète du commerce intérieur et extérieur, suppression des douanes et de toutes les entraves mises à la production, à la circulation et à la consommation des richesses.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer, dans cette Revue, comment les Anglais étaient prédisposés par leur état social à affirmer le plus grand développement de la liberté individuelle et de l'initiative privée. C'était la conclusion naturelle de l'évolution sociale dans le sens de leur « formation particulariste », évolution qui avait déjà eu pour résultat de restreindre dans les plus étroites limites l'intervention des pouvoirs publics représentés par la monarchie normande.

En France, l'évolution sociale se faisait alors en sens inverse; elle avait abouti à la monarchie centralisée et autocratique de Louis XIV et de Louis XV. Mais les excès mêmes de ce régime, qui, par les douanes, les impôts exorbitants et la centralisation, entravait le développement moderne de l'industrie et du commerce, amena, chez les meilleurs esprits, une réaction inévitable. On étouffait dans ce régime, qui paralysait les affaires et entravait le progrès de la richesse. Les esprits étaient donc préparés à accueillir avec faveur toute doctrine tendant à la liberté et à la limitation de l'action de l'État. C'est ce qui explique le succès qu'eut, en France, l'ouvrage d'Adam Smith.

Ainsi, cette première tendance de l'économie politique, qui fut, en Angleterre, le résultat de l'état social, ne fut au contraire, en France, qu'une réaction contre les conditions sociales déve-

loppées par la monarchie. Le terrain n'était pas aussi favorable à son application, ainsi que nous allons bientôt le constater.

En effet, depuis cette époque, l'Angleterre est restée la forteresse de l'Économie orthodoxe; c'est là que l'école est la plus compacte, que le dogme du « laissez faire, laissez passer » a été conservé le plus intact, le plus intangible. La France, grâce à son esprit fait de clarté et d'ordre méthodique, forma surtout des vulgarisateurs, comme J.-B. Say, dont le *Traité d'Économie politique* eut en partie pour but de « donner une forme didactique à la science telle qu'elle était sortie des mains d'Adam Smith »; mais c'est en Angleterre que l'on rencontre les écrivains les plus originaux, parmi lesquels Malthus, Ricardo, John Stuart-Mill. L'économie politique orthodoxe est fondée sur les œuvres de ces hommes.

Voilà donc une première constatation : l'école orthodoxe n'est pas arrivée à sa formule fondamentale « laissez faire, laissez passer » en vertu d'une méthode rigoureuse et scientifique (nous avons vu qu'elle n'avait pas de méthode), mais elle y est arrivée sous la double influence de la réaction contre le pouvoir absolu et des conditions spéciales du milieu social anglais.

Voici maintenant une seconde constatation, qui va nous servir de contre-épreuve; elle nous est fournie par le cas de l'école dite historique ou réaliste.

Ce n'est pas dans le *Dictionnaire* de M. Léon Say qu'il faut chercher des indications étendues sur cette école plus récente et rivale; il lui applique volontiers le procédé du silence.

L'école orthodoxe eut un jour une surprise bien désagréable. Elle réclamait à cor et à cri l'ouverture de chaires d'économie politique dans l'Université et dans les grandes écoles. On les lui accorda, car elle jouissait d'une influence considérable et ses chefs étaient tout-puissants. Mais quand il s'agit de désigner les professeurs pour ces nouvelles chaires, on constata que les économistes de profession étaient peu nombreux, ou qu'ils ne possédaient pas les titres universitaires nécessaires pour occuper ces fonctions. Et comme, en France, nous professons le respect que l'on sait pour la forme, et que, d'autre part, nous estimons qu'un

grade universitaire est une condition indispensable pour enseigner, on recruta le corps nouveau des professeurs d'économie politique parmi les licenciés et les agrégés en droit; on jugea que le droit était le genre de connaissances qui s'éloignait le moins de l'économie politique. Et d'ailleurs est-ce que l'École de Droit ne rend pas apte à tout et ne mène pas à tout? Dans l'espèce, elle mena quelques-uns de ses diplômés jusqu'aux chaires d'économie politique.

Il m'arriva à ce sujet une bonne histoire. Je rencontrais, il y a une quinzaine d'années, boulevard Saint-Germain (vous voyez que je tiens à l'exactitude), un de mes amis que l'on venait d'improviser professeur d'économie politique dans les conditions que je viens de dire. « Je dois ouvrir mon cours dans un mois, me dit-il, vous m'obligeriez en me donnant une liste des ouvrages que je dois lire. » Le malheureux ne savait pas le premier mot de ce qu'il devait enseigner. « Lisez le « père » Le Play », lui répondis-je, en souriant. La *Science sociale* n'étant pas encore fondée n'avait pas donné à l'œuvre de Le Play le développement actuel; sans cela, je n'eusse pas manqué de lui en conseiller également la lecture. Inutile d'ajouter que ma réponse n'eut aucun succès; mais j'en ai ri bien longtemps.

C'est de l'entrée en masse de cet élément nouveau et profane dans le sanctuaire jusqu'alors discret et presque fermé de l'économie politique orthodoxe qu'est venu pour cette école le plus rude coup. Elle avait voulu des chaires, des professeurs, elle les avait; mais il restait à les conquérir à ses doctrines.

Si l'économie politique avait été réellement une science sûre d'elle-même, si elle avait été en possession d'une méthode rigoureuse, capable de former les esprits et de conduire à des conclusions scientifiquement démontrées, elle aurait sans peine fait entrer dans ses cadres ce personnel nouveau, qui, en somme, ne demandait pas mieux que d'avoir une matière toute faite pour l'enseignement.

Au lieu de cela, ce corps improvisé de professeurs ne trouva qu'un ensemble flottant et vague de connaissances, qui n'était pour l'esprit ni une discipline ni un guide. En fait de méthode,

les économistes lui disaient : « Tous les procédés de méthode sont applicables à l'économie politique. Choisissez ceux que vous considérez comme les plus féconds en résultats et combinez-les dans des proportions variables appropriées à la nature de votre esprit. »

C'est précisément ce qu'ils firent. Seulement il se trouva que la « nature de leur esprit », produit de leur formation antérieure, ne les orientait plus dans le même mouvement intellectuel.

La plupart de ces nouveaux professeurs étaient des juristes, nourris du Droit romain et du Droit français, qui en émane ; façonnés par conséquent aux idées du césarisme romain doublé du césarisme napoléonien. De cette éducation, ils avaient rapporté une haute idée des droits de l'État, de la puissance qu'il doit avoir, puissance politique et puissance sociale. Il leur apparaissait comme le grand régulateur de la société, d'où tout part et où tout revient. Passant leur temps à discuter ou à fabriquer des lois, ils étaient portés à croire que c'est la législation qui façonne la société et qu'on peut à volonté, par la vertu toute-puissante d'un texte législatif, l'orienter dans tel sens ou dans tel autre. Esclaves de la lettre d'un texte, ils sont moins préparés à voir l'esprit vivant des choses, les réalités sociales qui jamais ne se sont laissé arrêter par un article de loi. Ils ne savent pas que les lois n'ont de réalité et de durée que dans la mesure où elles sont conformes à l'évolution sociale de chaque peuple. En un mot, on les étonne quand on leur dit que ce n'est pas la législation qui crée l'état social, mais l'état social qui crée la législation.

Vous pensez quel fut l'embarras de ces hommes lorsqu'ils se virent chargés d'enseigner la doctrine du « laissez faire, laissez passer ». Tout naturellement, inconsciemment, par la force même de leur formation première, cette formule, en passant à travers leur esprit, en tombant du haut de leurs chaires, se déforma, se transforma et évolua peu à peu dans le sens de l'appel à l'intervention de l'État : « Laissez faire... l'État ; laissez passer l'action des pouvoirs publics. » Une poule qui a couvé des canards et qui voit ses petits se jeter à l'eau n'est pas plus étonnée

que ne le furent les économistes orthodoxes, quand ils virent *leurs* professeurs brûler ce qu'ils avaient adoré et adorer ce qu'ils avaient brûlé.

J'ai dit comment les anciens économistes s'étaient, dès le siècle dernier, orientés vers l'Angleterre. Entraînés par leur évolution dans le sens de l'intervention de l'État, les néo-économistes furent amenés fatalement à s'orienter vers l'Allemagne.

De même que le monde anglo-saxon représente le plus haut développement des forces de la vie privée, l'Allemagne représente actuellement le plus haut développement des forces de la vie publique. Elle est encore attardée au régime de l'État absolu à la façon de Philippe II et de Louis XIV, et le marxisme qui y a pris naissance n'est lui-même qu'un socialisme d'État, aussi autoritaire, aussi compressif de toute initiative que le régime politique qu'il combat. D'après la loi des affinités, les professeurs légistes d'économie politique étaient donc attirés vers l'Allemagne : ils franchirent le Rhin, comme leurs frères aînés et ennemis, dans des circonstances différentes, avaient franchi la Manche.

Quand on passe de la lecture du *Journal des Économistes*, organe des anciens économistes, à la lecture de la *Revue d'Économie politique*, organe des nouveaux, on a la sensation très nette que l'on va de l'influence anglaise à l'influence allemande. Cette influence se manifeste par l'importance donnée aux articles des professeurs allemands et au mouvement intellectuel de l'Allemagne; par l'appel de plus en plus accentué à l'intervention de l'État; enfin, par la tendance à traiter les questions sociales au point de vue historique et spécialement à la façon de l'érudition allemande. C'est même ce qui a fait donner à cette école le nom d' « historique », et de « réaliste ».

Depuis 1870, l'érudition allemande a fait chez nous presque autant de ravages que la guerre. Compilateurs à outrance, collectionneurs acharnés de textes, les Allemands estiment la valeur d'une œuvre d'après la quantité de faits inédits mis au jour. Jamais l'art d'accumuler les faits et les citations de sources n'a été poussé plus loin. Les Universités allemandes sont sans rivales à ce point de vue. Un livre allemand qui se respecte, — et à ce point de vue

ils sont généralement très respectables, — connaît tout ce qui a été écrit précédemment sur le même sujet, et a bien soin d'en donner la bibliographie complète. On n'est un érudit qu'à cette condition-là.

Il faut le dire hautement : l'érudition ne doit pas être confondue avec la science, elle ne la constitue pas et souvent même elle l'étouffe. Il y a là un préjugé dont il serait temps de se débarrasser.

Comment procède l'érudit ? Il accumule, sur un sujet donné le plus de documents, le plus de textes possible ; la palme appartient à celui qui a pu en réunir le plus grand nombre. Au fond, ce n'est pas là un travail compliqué, ni exigeant beaucoup d'effort intellectuel : de la patience, beaucoup de patience y suffit. C'est même, en somme, un travail attrayant, comme tout travail de collectionneur, comme la chasse. On collectionne des fiches, on va à la chasse des faits. Chaque soir, on constate avec satisfaction que le tas des fiches a augmenté, que le nombre des faits accumulés s'est accru. Ainsi on est encouragé à recommencer le lendemain ce travail de compilation, car on se donne à soi-même la preuve matérielle que le travail avance puisque le tas de fiches s'accroît.

En réalité, le travail n'avance pas, car un sujet n'est pas connu par le fait qu'on a réuni tous les documents publiés sur la question, toutes les citations qui s'y rapportent. Souvent même il recule en proportion des documents qu'on a amassés ; ou, plus exactement, sous lesquels on est submergé. Un érudit allemand me disait un jour à propos d'une étude qu'il poursuivait : « Je n'y vois plus rien ; j'ai trop de faits. » Il avait raison et j'ai connu moi-même pendant longtemps la cruelle situation d'un auteur enlizé au milieu des faits qu'il a accumulés. J'ai entre autres un certain carton que j'avais fait faire exprès, il y a une vingtaine d'années, et qui contient peut-être dix mille fiches. Je voyais le tas croître avec une satisfaction juvénile, mais lorsque enfin j'ai voulu classer cet entassement de matériaux pour lui donner une tournure d'ouvrage, je me suis senti submergé par le document et impuissant à mettre de l'ordre dans ce chaos : les arbres m'em-

pêchaient de voir la forêt. Aujourd'hui le carton est fermé et je ne le rouvrirai jamais, si ce n'est pour en jeter le contenu aux vieux papiers.

En général, l'érudit ainsi submergé ne se résout pas à ce parti extrême et pénible. Il ne veut pas que tant de notes accumulées soient perdues et, en désespoir de cause, il se décide à publier sous forme d'ouvrage, une vaste compilation à la façon allemande. En réalité, il n'a fait que vider ses tiroirs, en se bornant à disposer à peu près ses notes par catégories de sujet, — ce sont les chapitres, — sans se préoccuper de saisir l'enchaînement des causes et des effets et de dégager les lois.

Saisir l'enchaînement des causes et des effets et, par là arriver à dégager la loi des phénomènes, voilà en effet ce qui distingue la science de l'érudition. Pourquoi n'ajouterai-je pas : Voilà ce qui distingue la Science sociale de l'économie politique historique ou réaliste?

On peut ramener à trois les méthodes de travail dont se sert l'esprit humain :

1° *La méthode des théoriciens;* ils dédaignent les faits et construisent des théories et des systèmes par raisonnement pur. Les anciens économistes se rattachent à cette méthode.

2° *La méthode des érudits;* ils dédaignent le raisonnement théorique et procèdent par accumulation de faits. C'est la méthode dominante chez les néo-économistes.

3° *La méthode des savants;* ils ne procèdent ni par système *a priori* comme les premiers, ni par accumulation de faits, comme les seconds. Leur procédé peut se résumer dans la formule suivante : *Raisonner* A FOND *sur un* PETIT NOMBRE *de faits jusqu'à ce qu'on en ait saisi l'enchaînement et déterminé la classification.* Chaque progrès de la science a été le résultat de la connaissance plus complète de quelques faits complètement analysés. Ainsi Galilée rectifiant le système du monde par la seule inspection des taches du soleil; ainsi Pasteur bouleversant la médecine, par l'étude patiente d'un infiniment petit; ainsi Le Play jetant les fondements de l'étude scientifique des sociétés humaines par l'analyse méthodique et approfondie de quelques familles.

Raisonner à fond sur quelques faits, en saisir l'enchaînement, exigent cent fois plus de travail personnel, d'effort de réflexion et de comparaison que d'accumuler des liasses de fiches par un travail qui est, en somme, plus machinal qu'intellectuel. Je puis citer à l'appui de cette affirmation l'exemple des jeunes gens qui suivent notre enseignement. Quand on leur donne une question sociale à étudier, ils sont toujours portés à accumuler des notes, à compiler des faits; ils se documentent, comme on dit, et ils font cela sans aucune difficulté; le premier venu y réussit. Mais où la difficulté commence pour eux, où cela ne va plus, c'est quand il s'agit de mettre tous ces faits en ordre, de voir par où ils se tiennent et s'enchaînent les uns aux autres, en un mot, quand il s'agit de rattacher les faits aux causes. Or, c'est en cela que réside toute la science et c'est précisément en cela que les trois quarts échouent. Voilà pourquoi il est plus facile de fabriquer cent érudits qu'un seul savant... et nous en savons quelque chose.

Nous pouvons conclure de tout ce qui précède que les anciens économistes ont échoué par l'emploi trop exclusif du raisonnement abstrait; les nouveaux, par l'accumulation de faits insuffisamment analysés, comparés et classés.

De plus, les uns et les autres sont arrivés à leurs conclusions, non pas en vertu de leur méthode, mais en vertu d'opinions à *priori*, qu'ils tiraient du milieu social.

Les anciens économistes ont abouti à la doctrine du « laissez faire, laissez passer », par réaction contre les contraintes industrielles et commerciales de la monarchie de Louis XIV, et sous l'influence des idées anglaises.

Les nouveaux économistes ont abouti à la doctrine de l'intervention de l'État, par suite de leur formation de légistes et sous l'influence des idées allemandes.

Dans les deux cas, leurs conclusions sont étrangères à la science; elles n'en dérivent pas. Elles dérivent des conditions sociales différentes dans lesquelles se sont trouvés successivement placés ces deux groupes d'économistes. Cela est d'autant plus piquant à constater, que les uns et les autres tiennent beaucoup plus compte des phénomènes économiques que des phénomènes sociaux. Ces

derniers se sont fort spirituellement vengés, en les conduisant, en les dominant sans qu'ils s'en doutent.

III

Nous connaissons maintenant la genèse de ces deux écoles, les causes de leur orientation divergente, et la différence qui sépare la Science sociale de l'Économie politique, quant à la méthode.

Il est peut-être intéressant de noter, en terminant, en quoi la Science sociale diffère de l'une et de l'autre, quant aux conclusions.

La Science sociale n'aboutit ni à la doctrine du « laissez faire, laissez passer » des anciens économistes, ni à la doctrine de l'intervention de l'État des nouveaux. Elle ne voit pas là une question de principe, mais seulement une question de faits, à analyser, à comparer et à classer.

En fait, il existe à la surface du globe une série très variée de sociétés, qui peuvent se classer par groupes, par variétés, par sous-variétés, suivant qu'elles vont de la prédominance de la communauté ou de l'État chère aux néo-économistes, à la prédominance du particulier, chère aux anciens économistes.

Lorsqu'on examine comparativement, en suivant cette série, la puissance de résistance, le degré de valeur sociale, les conditions de prospérité de chaque type, on constate que la supériorité sociale s'affirme d'autant plus que l'on avance dans le sens des sociétés où se fait sentir la prédominance du particulier sur la communauté et sur l'État. C'est là un fait que peuvent constater et vérifier tous ceux qui voudront bien se soumettre à la même observation méthodique.

A ce point de vue, il est clair que la Science sociale aboutit à des conclusions absolument opposées à celles des nouveaux économistes. Ils sont en contradiction avec les faits les plus manifestes et les mieux établis.

D'après cela, on va être tenté de croire que la Science sociale est amenée à conclure avec les anciens économistes à la

doctrine du « laissez faire, laissez passer ». Il y a à ce sujet un malentendu que je voudrais dissiper une bonne fois.

Les anciens économistes considèrent cette formule comme ayant, par elle-même, une vertu sociale, comme une sorte de panacée capable de produire nécessairement l'amélioration de la société. Ils disent et répètent : « Laissez faire les lois économiques ; n'entravez pas leur libre jeu, et tout ira pour le mieux. » C'est en cela que nous nous séparons d'eux nettement : les faits sociaux s'élèvent contre une pareille affirmation.

Laissez faire tant que vous voudrez les lois économiques, cela ne modifiera pas le nègre, cela ne modifiera pas l'Indien, cela ne modifiera pas l'Oriental. Laissez faire les lois économiques, cela ne supprimera pas le paupérisme. Mettez librement en concurrence l'Italien ou l'Espagnol contre l'Anglais, et ils seront battus, évincés, éliminés. C'est en vertu du libre jeu des lois économiques que les Anglais se sont peu à peu emparés de nos plus belles colonies et qu'ils conquièrent le monde.

Après cela, on s'explique parfaitement le faible enthousiasme des néo-économistes pour ces fameuses lois économiques qui ruinent tant de gens, si elles en enrichissent d'autres.

Car il faut reconnaître qu'elles en enrichissent, ce qui prouve qu'elles n'ont pas une vertu propre, mais une vertu *relative*.

Relative à quoi?

Voilà précisément ce que, économistes anciens ou nouveaux, n'aperçoivent pas : *Relative à l'état social*.

Il y a un état social qui, non seulement supporte triomphalement, mais qui, de plus, produit spontanément et nécessairement le « laissez faire, laissez passer », c'est l'état social *particulariste*, dont le type anglo-saxon est le spécimen le plus complet.

Et pourquoi supporte-t-il et produit-il cela? Parce que cet état social développe PRÉALABLEMENT, au plus haut degré, chez le particulier, la puissance de travail et l'esprit d'initiative, tandis qu'il comprime au contraire et restreint dans les plus étroites limites l'action des pouvoirs publics.

Ce qui revient à dire que la formule dont il s'agit n'est exacte que dans la mesure où les gens ont été mis *préalablement* en

situation de se débrouiller par eux-mêmes. Elle est vraie au delà de la Manche; elle est fausse au delà du Rhin. Pour les économistes anglais et pour le public anglais, elle est vraie; pour les économistes allemands et pour le public allemand, elle est fausse. On s'explique d'après cela pourquoi les premiers l'ont adoptée sans hésitation et pourquoi les seconds l'ont répudiée. On s'explique enfin pourquoi les économistes français l'ont acceptée ou répudiée suivant qu'ils ont cherché leur inspiration en Angleterre ou en Allemagne, car, au point de vue social comme au point de vue géographique, la France représente un type intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Le problème étant ainsi posé, on en voit clairement la solution : il ne s'agit pas de dire : « Laissez faire, laissez passer; » mais il faut dire : « Orientez-vous progressivement vers l'état social qui permet « de laisser faire et de laisser passer ».

En d'autres termes, le problème n'est pas économique, mais social.

D'où il résulte que l'économie politique n'est qu'une branche de la Science sociale qui traite plus spécialement la question de la richesse, et, qu'elle n'aura un caractère rigoureux qu'en se fondant sur la méthode, sur les classifications et sur les conclusions de la Science sociale.

Edmond Demolins.

LA

« MACHINE POLITIQUE »

EN FRANCE

On parle souvent, dans l'argot journalistique, de la « machine politique ». Le fait est que les combinaisons sociales peuvent se comparer assez exactement à des rouages mécaniques, dont les diverses pièces obéissent à des règles déterminées, et fonctionnent mal, quand ces règles ne sont pas appliquées avec exactitude. Lorsque le public profane admire une machine vaste et compliquée, dont les nombreux organes marchent d'accord ou se commandent les uns les autres avec aisance et sans effort apparent, il ne se rend guère compte de l'exactitude et de la fixité des lois scientifiques que le mécanicien a dû observer rigoureusement pour obtenir un tel résultat. S'il s'agit d'organismes sociaux, on est peut-être moins porté encore à songer qu'ils sont ordonnés et conduits par des principes fixes et par des lois invariables. On s'imagine aisément qu'en pareille matière l'homme peut intervenir d'une manière arbitraire et appliquer au hasard les conceptions *à priori* de la raison pure. Rien n'est plus faux. Les lois de la mécanique ont été découvertes successivement par l'observation et l'expérimentation. Celles qui régissent les sociétés nous apparaissent l'une après l'autre à la suite d'efforts analogues. Aussi, lorsque les juristes émettent ou réalisent la prétention de dresser des constitutions politiques idéales en les basant presque exclusivement sur le raisonnement,

ils agissent d'une manière directement contraire à la logique et à la nature des choses. L'expérience et l'observation doivent être les principaux instruments de préparation et d'établissement d'une constitution aussi bien que d'une pièce mécanique.

C'est cependant, on le sait, d'après des idées préconçues et des théories générales que les nombreuses constitutions promulguées en France depuis cent ans ont été, pour la plupart, élaborées. L'une d'elles, du moins, fait exception : celle de 1798. Son auteur en a conçu le plan d'après une série de conceptions très pratiques : pénétré de l'esprit militaire, instruit dans la pratique de l'organisation et de la conduite des armées, il a imaginé une combinaison politique qui s'inspirait directement de son expérience comme général d'armée. Nous ne discutons pas ici la valeur sociale de la constitution consulaire et impériale, mais nous devons reconnaître qu'elle était pratique dans ses dispositions, et par conséquent aisément applicable. Il ne faut donc pas s'étonner si, appliquée avec fermeté, elle a pu remettre de l'ordre dans un pays que les combinaisons chimériques ou mal calculées de la période révolutionnaire avaient plongé dans le plus affreux désordre. Napoléon n'avait d'ailleurs fait, ne l'oublions pas, que reprendre, en les rajeunissant et en les accentuant, les institutions et les traditions de la monarchie absolue.

Après 1815, les constitutions successives de la monarchie, de la République et du second Empire se sont toutes appuyées sur les fondations du régime impérial, fondations à visées malheureuses, mais qui étaient du moins solidement assises sur des réalités. C'est ainsi que nous vivons encore actuellement sous un régime foncièrement absolutiste.

Mais pourtant l'exemple des pays à institutions libres, comme l'Angleterre et les États-Unis, exerçait sur les esprits éclairés une trop forte influence pour qu'ils se résignassent à subir, sans protestation, un tel régime dans toute sa lourde réalité. Cet ensemble de doctrines confuses que l'on a appelé d'une manière si vague « l'esprit libéral », a donc réagi contre le système fondamental des gouvernements successifs pour leur imposer tout au moins les apparences de la liberté. C'est pour donner satisfaction à

ces tendances souvent généreuses, parfois aussi dictées par l'ambition personnelle, que l'on a introduit dans nos constitutions d'abord le régime représentatif, et, en outre, dans plusieurs d'entre elles le régime parlementaire. Du premier, nous ne dirons rien aujourd'hui, quoique la matière ne soit pas sans prêter à de nombreuses observations. Quant au second, il a été emprunté d'une manière irréfléchie, illogique, à l'organisme politique d'un pays socialement constitué d'une manière tout à fait différente de la nôtre.

On l'a adopté, à titre d'instrument de liberté politique, et beaucoup de bons et honnêtes esprits, formés dans nos écoles de droit, le considèrent toujours sous ce point de vue. On ne se rend pas compte de ce fait essentiel, que la liberté politique de tout un peuple ne saurait se traduire uniquement par une faculté en quelque sorte négative, donnée à ses quelques représentants : celle de défaire périodiquement des ministères. Cette illusion colossale suffit, grâce à notre inertie à peu près complète dans le domaine de la politique, pour nous cacher le véritable état des choses, et pour nous laisser croire que nous disposons d'un pouvoir qui en réalité nous échappe. Il demeure tout entier aux mains de la puissante aristocratie bureaucratique qui nous gouverne.

Pour apprécier complètement l'erreur dans laquelle nous vivons, erreur qui perpétue chez nous un système entièrement opposé à nos véritables tendances, et qui ne peut donner que des résultats funestes, nous devons étudier le système parlementaire tel que nous le pratiquons. Ce système se compose de trois éléments : l'électeur, le représentant, et le gouvernement, c'est-à-dire les ministres et le chef de l'État.

1. — L'ÉLECTEUR.

La situation de l'électeur français est assez singulière. Théoriquement, c'est un souverain ; pratiquement, il ne peut rien faire, sinon émettre de temps en temps un vote dans certaines condi-

tions, que nous indiquerons tout à l'heure. Si vraiment il est roi, comme le veut la Constitution, on est obligé de reconnaître que c'est un roi fainéant. En effet, le système commode du régime représentatif l'oblige absolument à déléguer tous ses pouvoirs sans exception aux représentants qu'il désigne, même sur le théâtre le plus restreint et le plus rapproché de lui, sur celui des intérêts municipaux. Dès les élections terminées, l'électeur n'a plus rien à dire ; ses élus ont toute la besogne et assument toutes les responsabilités. Une pareille combinaison désintéresse l'électeur qui ne peut rien, et effraie l'élu, qui a trop de pouvoirs. Aussi arrive-t-il que l'immense majorité des conseils municipaux réduisent leur action au strict minimum, et ne marchent qu'en ayant soin de s'abriter derrière les instructions et les autorisations de l'administration préfectorale. Certains conseils, inspirés par un sentiment très logique des choses, ont voulu se procurer l'avis de leurs administrés sur des questions importantes, par la voie du *referendum ;* ils reprenaient ainsi, sous une forme plus large et plus démocratique, le système anciennement pratiqué de l'adjonction aux conseils municipaux des citoyens les plus imposés, pour le règlement de certains intérêts. Mais cela ne faisait pas l'affaire des bureaucrates, qui virent dans ces tentatives une menace pour leur autorité. Aussi s'empressèrent-ils d'interdire la pratique du *referendum* comme contraire au pur régime représentatif, qui est la sauvegarde de leur influence.

Si l'électeur est exclu en pratique du maniement des affaires publiques les plus simples et les plus immédiates, et si déjà il s'en désintéresse, comment veut-on qu'il arrive à bien comprendre les questions qui touchent aux intérêts plus vastes du Département et de l'État? Forcément, il devient indifférent à des choses sur lesquelles il a si peu d'action, et il vote à l'aveuglette ou s'abstient. Comment d'ailleurs les questions politiques sont-elles posées devant lui? Quelques mois avant le jour du vote, chaque circonscription voit surgir plusieurs candidats parfaitement inconnus de l'immense majorité des quinze à vingt mille électeurs auxquels ils se présentent. Chacun d'eux adopte une éti-

quette différente; les unes ont une signification tranchée, en ce sens qu'elles désignent un des ennemis irréconciliables de la forme existante du gouvernement; d'autres au contraire n'ont qu'une acception très vague, par exemple celle de républicain libéral, de: radical, de socialiste, etc., etc. Les candidats ennemis du régime politique actuel n'ont pas besoin de publier un programme, leur tendance seule suffit pour les désigner à ceux que des traditions, des intérêts, ou de simples préjugés portent à préférer tel ou tel régime disparu. Quant aux autres, ils rédigent des professions de foi, qui, elles-mêmes, dans la plupart des cas, ne contiennent que des indications d'une portée purement politique, fort difficiles à bien comprendre, et que les candidats eux-mêmes comprennent généralement fort mal. D'un autre côté, la grandeur des circonscriptions fait que des intérêts très divers et parfois même opposés sont englobés dans un même cercle, et doivent être représentés par une seule et même personne.

Cet arrangement est très favorable aux intrigants, aux beaux parleurs, spécialement à la classe des avocats; il est au contraire fort nuisible aux hommes modérés, qui craignent les luttes et les compromissions.

Il résulte de tout ceci qu'un grand nombre d'électeurs sont découragés, déroutés, ou tout à fait indifférents. C'est ce qui explique pourquoi les députés sont actuellement élus, en général, par de très faibles majorités, qui très souvent représentent les éléments les moins rassis, les moins éclairés, les moins raisonnables de la population. Plus le temps marche, et plus cette situation s'accentue au profit du pur politicien, que rien n'arrête, et auquel nul effort ne coûte, parce que la politique est pour lui un métier lucratif et préféré.

Telle est la situation courante de l'électeur français, quelques exceptions mises à part. Ou bien il renonce à toute influence sur les pouvoirs publics par l'abstention, ou bien il se contente d'une mince attribution, qu'il n'est même pas, d'ordinaire, en état d'exercer avec plein discernement.

II. — LE REPRÉSENTANT.

Le candidat est élu député. Il a fait à l'ensemble de ses électeurs des promesses forcément vagues et incomplètes, puisque la loi veut qu'il se réserve la plus grande liberté d'action et lui interdit d'accepter un mandat impératif. En réalité, s'il n'a pris officiellement aucun engagement précis d'intérêt général, il est du moins lié par une foule de promesses, qui l'obligent à se faire le serviteur empressé d'une quantité d'intérêts personnels égoïstes : ceux des hommes qu'à tort ou à raison il considère comme capables d'exercer une influence pour ou contre lui. Il arrive donc à Paris avec une double préoccupation : d'abord, il est enrôlé dans un parti dont il doit suivre toutes les évolutions; en second lieu, il lui faut travailler activement à obtenir satisfaction pour les intérêts ou les appétits personnels qui se sont imposés à son attention.

N'oublions pas une autre considération, qui joue un très grand rôle dans notre fausse démocratie. Nos tendances sont tellement aristocratiques, que, presque tous, nous n'avons qu'une idée : sortir du commun par l'influence de l'argent, l'étalage du luxe, les distinctions artificielles, les titres honorifiques. Dès lors beaucoup d'élus rechercheront avec empressement les occasions d'ajouter quelque chose à leur indemnité. Ils y sont portés d'autant plus que, très souvent, ils sont sans fortune, obligés d'abandonner ou de négliger leur profession, quand toutefois ils en ont une qui leur rapporte quelque chose. Certains restent honnêtes et n'exploitent que des moyens licites; d'autres exploitent n'importe quoi et sont préparés à toutes les capitulations. Si tous ne sont pas à vendre, tant s'en faut, un grand nombre du moins peuvent subir une action extérieure, soit par des avantages personnels, soit par les satisfactions accordées aux demandes dont ils se font les organes et les appuis.

Comment se présente maintenant une assemblée ainsi composée? Elle est subdivisée en groupes nombreux. Quelques-uns

forment une opposition irréductible qui ne veut rien moins que le renversement complet du régime existant. Cette opposition étant d'ailleurs divisée contre elle-même ne peut guère agir avec ensemble que pour détruire. Les autres groupes semblent à première vue d'accord, au moins sur un principe nécessaire : conserver le régime qu'ils ont établi. En réalité, ils agissent souvent comme s'ils étaient les pires ennemis de ce régime. D'où vient cette contradiction? De ce que chacun des groupes en présence a pour objectif essentiel la mainmise sur le gouvernement, pour l'exploiter à son profit et au profit de ses agents électoraux. C'est qu'en effet le gouvernement, avec son budget de près de 4 milliards et les 700.000 places dont il dispose, est un instrument d'une puissance presque sans bornes et qui donne des profits infiniment variés, à la portée de toutes les convoitises. C'est pourquoi le cri de ralliement de chaque parti, quand il arrive au pouvoir, est : Épurons! c'est-à-dire : Rendons vacants les emplois au profit de nos amis.

Tout ce que nous venons de dire s'applique directement à la Chambre basse. Mais il y a le Sénat, dont le rôle doit aussi nous préoccuper. Cette assemblée est élue d'une manière très différente de la précédente. L'élection se fait au second degré, ce qui est, pour ainsi dire, le comble du représentatisme, puisqu'on désigne successivement toute une série de représentants, qui ont pour mission d'en nommer d'autres.

Le système, au fond, n'est pas si mauvais. Il fournit des collèges restreints plus capables de réflexion et de discernement que les vastes collèges du suffrage universel. Mais si cette circonstance suffit pour améliorer, dans une certaine mesure, le résultat définitif, elle est cependant impuissante à conjurer les plus graves des inconvénients signalés plus haut. Le Sénat est plus pondéré, plus raisonnable, plus consciencieux en général que la Chambre, mais il est, comme elle, subdivisé en fractions guidées par des opinions ou des tendances tellement divergentes, que l'action des partis devient également et trop souvent incohérente, mal appropriée à la bonne gestion des affaires générales.

En d'autres termes, les intérêts y sont groupés non pas d'une

manière logique et naturelle, mais d'une façon artificielle, d'après des passions et des préjugés de clan, plutôt que d'après de grands courants d'opinion.

III. — LE GOUVERNEMENT.

Les Ministres sont nommés par le chef de l'État. A ne voir que le texte constitutionnel, il semble que le Président peut les choisir d'une manière parfaitement libre et indépendante. Mais c'est ici justement qu'apparaît le système parlementaire. Ce système a été produit en Angleterre par la force des choses. Autrefois, avec son corps électoral très restreint, la Grande-Bretagne avait toujours un Parlement divisé en deux grands partis : celui des *Whigs* ou libéraux et celui des *Tories* ou conservateurs. Lorsqu'un de ces partis avait la majorité dans les Chambres ou même seulement dans la Chambre basse, il exerçait une action irrésistible sur le gouvernement. Celui-ci ne pouvait guère choisir ses ministres ailleurs que parmi les personnes dévouées à l'opinion prédominante de la Chambre, et on en vint tout naturellement à prendre les chefs mêmes de la majorité. Cela avait peu d'inconvénient, d'abord parce que, si deux partis seulement sont en présence, il faut des événements graves pour déplacer la majorité, et cette circonstance assure au Ministère une certaine stabilité. Ensuite, l'administration publique étant fort restreinte, les attributions ministérielles avaient un caractère politique prédominant et n'exerçaient qu'une faible action sur les divers organes de la vie publique. Le budget était en outre relativement faible, sauf pendant les périodes de grandes guerres. Toutes les conditions favorables au fonctionnement d'un tel régime se trouvaient donc réunies, et cela explique comment il a pu se maintenir en Angleterre et y donner des résultats que les étrangers admiraient sans discerner bien exactement quelle en était la raison d'être. Prenant le résultat pour la cause, ils s'imaginèrent que la force du gouvernement anglais provenait du système parlementaire, alors que celui-ci n'était qu'un mécanisme assorti

à la forte organisation de la vie privée du peuple anglais. Cette erreur a conduit les doctrinaires du continent à réclamer chez eux l'établissement système parlementaire dans l'espoir qu'il formerait les mœurs. Mais c'est justement parce que les mœurs appropriées n'y existaient pas, que ce système n'était point apparu de lui-même dans les autres États européens. Aussi ne pouvait-il donner que de mauvais résultats, et il n'en a guère donné d'autres depuis qu'il est installé dans les pays comme le nôtre. Après ce que nous avons déjà dit, il est aisé de comprendre pourquoi.

Lorsqu'il lui faut changer un ministère, le chef de l'État se trouve en présence de la règle politique qui lui commande de choisir les hommes nécessaires parmi la majorité qui s'est manifestée dans le Parlement. En droit, il pourrait les prendre au dehors, et il lui arrive exceptionnellement de désigner un ou deux titulaires de portefeuille en dehors des Chambres. En fait, il sait que les représentants s'attendent à lui voir chercher les ministres dans leurs rangs, et c'est là, en effet, qu'il les choisit presque tous ou même tous. Voilà donc les ministres installés. Remarquons bien qu'ils ne sont pas seulement des hommes politiques, mais aussi les chefs d'une administration immense, que l'on ne peut connaître, comprendre, et diriger, que moyennant une expérience prolongée et éclairée. S'ils étaient appuyés sur une majorité compacte, ces ministres pourraient durer et acquérir par la pratique le savoir technique nécessaire pour bien conduire leurs départements respectifs. Mais les choses ne vont point ainsi. Nous avons vu que les Chambres sont subdivisées en groupes nombreux, inspirés par des idées très diverses : les uns n'aspirent qu'au désordre ; les autres réclament une influence démesurée ; d'autres encore sont toujours flottants, hésitants, tous sont fort exigeants en ce sens que leurs membres ne se lassent pas de solliciter auprès des ministres toutes sortes de faveurs pour leurs parents, leurs amis et leurs électeurs. Les ministres ne peuvent jamais donner assez pour satisfaire tout le monde ; cependant chaque refus est un grief qui peut leur coûter une voix ; ils le savent et sont fort préoccupés d'éviter ce refus dangereux Pourtant, une coalition quelconque ne tarde pas à se for-

mer entre quelques-uns de ces éléments incohérents. Une majorité de rencontre apparaît tout à coup pour infliger au Ministère un vote hostile devant lequel il est obligé de se retirer. Il est ainsi renversé après quelques mois, et se retire avant d'avoir pu se mettre au courant de ses devoirs administratifs. C'est ainsi qu'en France, les bureaux, qui ont sur les ministres l'avantage de la stabilité, sont les véritables gouvernants, les véritables maîtres de la situation. Ils profitent de l'inexpérience et de l'instabilité des ministres, pour renforcer toujours leurs attributions et augmenter leur personnel. Voilà pourquoi chez nous la routine et le fonctionnarisme vont sans cesse grandissant de compagnie.

Si les ministres passent vite, le Chef de l'État est en principe beaucoup plus stable, puisque la constitution le place au-dessus de tous les partis et de toutes les atteintes. Mais, en même temps, elle lui refuse toute autorité ou à peu près. Ainsi, par l'effet de la plus incohérente des combinaisons, ceux qui pourraient agir en sont empêchés par la fragilité de leur situation, et le seul agent qui soit garanti contre les caprices d'un Parlement mal organisé, est privé de la faculté d'agir. Selon la célèbre formule doctrinaire, il règne et ne gouverne pas, si bien qu'en définitive, personne ne gouverne, sinon les bureaux irresponsables et intangibles dont nous parlions tout à l'heure. Si encore, par l'activité de la vie locale, le pays arrivait à se gouverner en grande partie par lui-même, l'inconvénient de cette situation serait relativement minime. Mais ce n'est pas le cas; l'autorité centrale est au contraire surchargée d'énormes attributions, qui devraient entraîner des responsabilités correspondantes. Ces responsabilités, personne ne les accepte : les fonctionnaires se disent subalternes et couverts par les ministres; ceux-ci, vite déchus, ne répondent plus de rien quand ils sont tombés; enfin, le Président plane, irresponsable, au-dessus du gâchis le plus inextricable. Aussi, c'est à qui s'engagera le moins pour les intérêts publics, à commencer par ceux qui en sont chargés. La responsabilité n'est plus nulle part, la direction n'existe pas, et la colossale machine politique et admi-

nistrative marche lourdement, avec effort et comme au hasard, suivant les mille impulsions données par des moteurs secondaires, qui travaillent sans aucune action combinée, sérieuse, éclairée et suivie.

IV. — RÉFORMES NÉCESSAIRES.

Voilà donc où notre inertie individuelle, jointe à notre goût pour les théories abstraites, nous a finalement conduits.

Toutes les études parues dans cette Revue concourent à montrer que cette situation déplorable provient essentiellement de la médiocre organisation de notre vie privée. Les familles sont trop peu nombreuses, trop prédisposées à dispenser leurs enfants des carrières difficiles et des responsabilités personnelles, à sacrifier tout ce qui fait le sérieux et le solide de la vie à ce qui n'en est, ou plutôt n'en devrait être que le décor extérieur. Tout concourt parmi nous à ravaler les caractères, à enrayer les initiatives, à décourager les entreprises individuelles. L'éducation familiale est énervée, ou remplacée par la discipline déprimante du grand internat. Le jeune homme, lâché soudainement dans la vie, mésuse ou abuse trop souvent d'une liberté à laquelle rien ne l'a préparé. L'instruction officielle, qui commande l'instruction privée par la communauté des examens, ne répond pas encore aux besoins pratiques d'un peuple producteur. Enfin, les hommes de la classe moyenne et supérieure se retirent généralement trop tôt de la vie active, alors que leurs fils y entrent trop tard et leurs filles pas du tout.

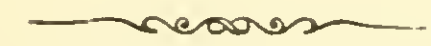
Nos critiques sont sévères, il va sans dire que leur généralité comporte d'honorables exceptions; mais nous croyons qu'il serait difficile de nier qu'elles s'appliquent à un trop grand nombre de cas. Dès lors, il est évident que notre vie politique ne pourra prendre un cours stable et régulier, qu'après l'achèvement d'une réforme profonde de nos mœurs privées. Ce sera, nous l'espérons, l'œuvre du vingtième siècle; son succès

dépend, avant tout, de l'action individuelle : l'action publique peut en effet beaucoup pour gâter les mœurs privées, très peu pour les améliorer.

Quelque réforme qu'on fasse directement dans l'organisation des pouvoirs publics, elle tombera dans d'autres inconvénients et elle ne tiendra pas debout, tant que les Françaisne se seront pas rendus capables, par l'éducation privée, de veiller eux-mêmes sur la direction donnée aux affaires publiques. Qu'on leur construise une « machine politique » aussi vigoureuse qu'on voudra, s'ils se rejettent vers l'idée, encore si vivace aujourd'hui, d'être gouvernés sans avoir à en prendre le souci, ils s'éloigneront d'autant de la liberté politique, de la capacité de régir souverainement leurs intérêts généraux. Leur éducation publique ne se fera pas, et l'éducation privée elle-même ressentira l'effet de cette apathie conçue comme un bien dans le gouvernement du pays. Il faut qu'en France, comme aux État-Unis, il y ait assez d'énergie et d'entente aux affaires privées, chez un très grand nombre, pour qu'on soit tout prêt à couper court à l'action d'un gouvernement qui gérerait les affaires publiques à l'encontre des intérêts privés. Il faut que, tout en laissant agir un groupe bien combiné de pouvoirs centraux, on ait l'œil à ce qu'il fait et on soit apte à le juger et à se donner la peine de choisir sérieusement d'autres mandataires, s'il dévie de la mission qu'on lui a confiée. Cette surveillance active, intelligente, toujours prête à entrer en ligne, est, au fond, le rouage vital du système politique des États-Unis. Dans l'ordinaire, le citoyen américain ne s'occupe pas de politique appliquée; il confie cette besogne aux politiciens qu'il trouve faits pour le cas en question; mais, si les politiciens ainsi choisis mènent mal l'affaire, le citoyen n'hésite pas à faire trêve à ses propres affaires pour remettre d'accord avec elles, dans de nouvelles élections, la direction des intérêts généraux. Ainsi cet homme, élevé à la bonne et vigoureuse gestion de ses affaires personnelles, ne fait pas habituellement de politique, et ne se pousse pas aux fonctions publiques, mais il se sent de force à ressaisir activement la question des intérêts généraux, quand ils sont menés de façon à contre-

carrer la somme des intérêts privés. Il est à souhaiter qu'en France les réformes qui se font en vue d'une éducation plus vraiment virile, amènent à entendre ainsi le rôle des particuliers dans la politique et à faire d'eux, de la manière que je viens de dire, les souverains régulateurs de la « machine gouvernementale ».

Léon Poinsard.



LES

CONDITIONS DE L'ÉPARGNE

EN FRANCE

I

LES TROIS TYPES DE L'ÉPARGNE ET L'EMPLOI DE L'ÉPARGNE

Il existe actuellement une question de l'épargne en France. Elle se pose sous une forme qui la rend particulièrement sensible, car elle se traduit par une charge budgétaire qui augmente d'année en année. Le Parlement a dû intervenir pour protéger nos finances contre ce nouveau danger et il a dû récemment voter une loi, depuis longtemps à l'étude, sur les Caisses d'Épargne.

En dehors de ces difficultés financières, qui sont spéciales à notre pays et à notre époque, la question de l'épargne a, par elle-même, une importance sociale considérable.

L'homme a toujours été obligé de subvenir à l'impérieuse nécessité de satisfaire à ses besoins quotidiens. Il y parvient en subissant les influences du lieu où il vit, et de l'organisation sociale du groupe dont il fait partie. Mais, le plus souvent, il produit au delà de ses besoins immédiats; c'est alors qu'apparaît le phénomène de l'épargne.

Cette faculté permet en effet à l'homme prévoyant de traverser sans souffrances les périodes difficiles de la vie; elle adoucit

les heurts inévitables qui se produisent entre les différentes classes de la société; elle est le premier échelon de la fortune de l'homme, elle forme une première sélection entre individus partis d'un même point. « Aucun détail, dit Le Play, n'est plus propre à caractériser ces individualités d'élite, qui forment, dans tout état de civilisation, la transition de la classe ouvrière aux classes moyennes ».

On est unanime à reconnaître les avantages de la prévoyance, mais dans l'application que de défaillances! C'est que la pratique de l'épargne est contre la nature humaine. L'homme, s'il suivait son penchant naturel, consommerait au jour le jour le produit de son travail; il est obligé de se faire violence pour réserver, en vue des nécessités ultérieures, une partie des produits consommables dont il peut disposer.

Tous les hommes ne pratiquent pas l'épargne; beaucoup n'ont pas le courage nécessaire, alors que d'autres ont cette faculté développée à un degré très élevé.

Cette variabilité d'aptitude provient-elle du hasard?

Par cette étude des caractères de l'épargne française, nous verrons que le fait de la disposition à l'épargne est la résultante de circonstances antérieures et actuelles.

L'épargne est formée par la soustraction des produits de la propriété à la consommation (en donnant au mot propriété le sens le plus étendu).

Il résulte de cette définition qu'il y a deux manières d'alimenter l'épargne : la première par la soustraction proprement dite des produits de la propriété à la consommation, par la privation, par la non-consommation d'une partie de ces produits; la seconde, par l'augmentation des produits de la propriété, laquelle augmentation permettra d'obtenir une épargne plus considérable.

En d'autres termes, l'épargne peut être produite par une puissance d'économie ou par une puissance de travail.

On peut ramener à trois types les phénomènes de l'épargne en France. Nous allons les examiner successivement.

I. — LES TROIS TYPES DE L'ÉPARGNE.

Il y a un premier type, dans lequel l'épargne est surtout favorisée *par la communauté familiale.* Bien qu'il soit de plus en plus rare, il mérite néanmoins d'être signalé comme ayant été une des principales origines de l'esprit d'épargne en France : les tendances sociales sont le reflet, le résultat de situations antérieures, et lorsque la cause primordiale a disparu, ses effets se manifestent encore longtemps par l'état d'esprit créé.

Ce type de l'épargne est à son déclin, et persiste seulement dans quelques régions montagneuses et rurales à communauté ou à fausses familles-souches. Il s'est maintenu dans les montagnes, à cause de la situation topographique de ces régions qui les met à l'abri des transformations sociales, et qui a permis de conserver la pratique partielle de l'art pastoral.

On sait que l'art pastoral est favorable au maintien de la communauté parce qu'il n'exige pas une grande intensité de travail; dès lors, il ne suscite, chez les individus, ni l'initiative ni l'esprit d'indépendance, qui pourraient les porter à se constituer en simple ménage. Quant à la situation topographique de ces régions montagneuses qui les met à l'abri des transformations sociales, elle perd de jour en jour de son importance. La multiplication des voies de communication, en facilitant la diffusion des idées nouvelles, a battu en brèche les antiques coutumes de ces communautés rurales.

La communauté des Jault, de Saint-Benin-des-Bois (Nièvre), qui fut dissoute vers 1842, nous est un exemple de ce qu'étaient autrefois ces associations de familles, où la fortune comme la pauvreté étaient choses inconnues, et où la propriété étant collective rendait peu nécessaire l'épargne personnelle.

« La communauté se compose (avant 1840) de sept familles partielles, dont les chefs descendent tous d'une même souche et portent le même nom. Les biens ruraux, leurs dépendances, les bestiaux et l'habitation sont la propriété indivise de tous les

membres ; incessamment améliorés par le travail commun, ils se maintiennent dans les mêmes conditions depuis plusieurs siècles. Les filles qui se marient au dehors ont leurs droits réglés au moyen d'une dot de 1.360 francs une fois payée ; elles peuvent cependant à toute époque, en cas de veuvage, se rattacher à la communauté. »

Tous les travaux s'exécutent sous la direction du chef et de la maîtresse les plus capables de faire prospérer l'association, la gestion du fonds commun, les achats et les ventes sont l'attribution principale du chef, qui ne manque pas d'ailleurs de conférer sur les questions les plus délicates, avec l'aide qui doit ordinairement lui succéder et avec les membres les plus intelligents (1).

L'épargne que produisait le travail collectif était employée entièrement à l'amélioration du bien commun. L'intérêt particulier n'étant pas surexcité et, les besoins étant limités, les membres de chaque famille n'étaient pas poussés à un travail intense.

Le seul intérêt général était de maintenir intacte la propriété commune : l'emploi de l'épargne était naturellement trouvé. Cette association de familles fit l'étonnement de Dupin aîné. « On s'étonne, dit-il (2), qu'un régime si extraordinaire, si exorbitant du droit commun actuel, ait pu résister aux lois de 1789 et 1790, à celle de l'an II sur les successions, et à l'esprit de partage égalitaire, poussé jusqu'au dernier degré de morcellement. Et cependant, telle est la force des mœurs, que cette association s'est maintenue par l'esprit de famille et la seule force des traditions, malgré toutes les suggestions des praticiens amoureux de partages et de licitations. »

La communauté réduite à un seul ménage, mais comprenant en outre les grands-parents et les frères et sœurs célibataires, se retrouve encore dans certaines régions des Pyrénées (3), où le bien de famille, conservé intégralement de génération en génération, réunit dans une complète communauté d'existence, tous

(1) *Les Ouvriers européens*, in-folio, p. 247.

(2) *Rapports et Comptes rendus*, p. 360. — *Excursion dans la Nièvre.*

(3) Voir, dans la *Science sociale*, la monographie d'une Famille de la Vallée d'Ossau, par M. Butel, livraisons de 1892 et 1893. Ces articles ont été publiés en un volume dans notre Bibliothèque.

les membres qui n'ont pas voulu s'établir au dehors. Le bien est toujours transmis à l'aîné des enfants (garçon ou fille); le nom de famille est lui-même religieusement conservé; il est donné par la coutume au gendre qui épouse l'héritière de la maison.

Une de ces communautés observée par Le Play se composait de quinze personnes, y compris les oncles et les tantes célibataires, réunies sous l'autorité du chef de famille.

Le but à atteindre est encore ici la conservation du bien de famille et, pour éviter le partage à la mort du chef, celui-ci fait des arrangements de son vivant. « L'aîné (garçon ou fille) se marie le premier dans la maison paternelle, et le jeune ménage qui doit un jour, conformément à la coutume, posséder le bien de famille, commence peu à peu à seconder les vieux parents dans la direction des affaires de la communauté. » A une époque convenablement choisie, on fait l'estimation du bien; on assure au jeune ménage la propriété du quart que la loi laisse à la disposition du père de famille, et de la part qui lui doit revenir sur le surplus; une part égale est attribuée successivement à chacun des autres enfants au fur et à mesure qu'ils quittent la maison paternelle (1).

Afin d'indemniser les enfants qui quittent la maison, la famille, par son travail et son épargne, amasse les sommes nécessaires pour maintenir entière la propriété entre les mains de l'aîné : tout est sacrifié à cet intérêt supérieur.

Le produit annuel étant grevé des dépenses indispensables à parfaire les frais d'établissement des enfants au dehors, la famille, peut difficilement augmenter la propriété, mais tel n'est pas son but; elle veut transmettre intacte aux descendants la propriété reçue des ancêtres. Cette conservation est surtout obtenue par des privations de toutes sortes que s'impose la famille. « Le régime alimentaire de la famille, suffisant à la rigueur pour entretenir les forces des travailleurs, est néanmoins soumis aux règles de la plus sévère économie; on n'y voit jamais apparaître le superflu, même aux principales fêtes de l'année » (2).

(1) *Paysans en communauté du Lavedan. — Ouv. des Deux Mondes*, t. I, p. 124.
(2) *Ouv. des Deux Mondes*, t. I, p. 119.

Un type analogue, qui fut autrefois très répandu en Provence, en Dauphiné, en Languedoc, nous est fourni par les Ménagers de Provence. « Les grands ou les petits ménagers étaient des propriétaires ouvriers demeurant sur leurs terres et les exploitant eux-mêmes, aidés soit de leurs nombreuses familles, soit de ceux de leurs frères qui voulaient vivre en communauté avec eux » (1).

La propriété était transmise à l'aîné, les puînés étaient désintéressés au moyen d'une soulte en argent fixée à l'amiable, à moins qu'ils ne préférassent habiter avec l'aîné; mais dans les deux cas il n'était pas dressé d'actes établissant les droits des membres de la famille sur des biens patrimoniaux.

Les conditions de travail et d'épargne étaient semblables à celles que nous avons constatées dans les cas précédents; toujours le même but : la conservation du bien familial.

Les prescriptions du Code civil s'opposant à ce mode de transmission, les ménagers employèrent tous les moyens et usèrent même de la fraude pour éviter cette obligation : le partage de leur propriété entre tous les ayants-droit. N'ayant plus la faculté d'instituer, comme ils le disaient autrefois, un héritier, ils ont été obligés d'employer dans le même but de nouvelles combinaisons.

« Le plus souvent, on les voit avantager de la quotité disponible, attribuée à titre de préciput et hors part, soit l'aîné, soit celui de leurs enfants mâles qu'ils associent à leurs travaux et à leurs sollicitudes. Il en est qui, ne trouvant pas dans le chiffre de la quotité disponible le moyen d'atténuer les effets de la loi du partage, vont encore jusqu'à user de la fraude.

« Les exemples en sont fréquents. Le maire d'une commune des Basses-Alpes citait à l'auteur celui d'une famille de paysans dont le chef, à sa connaissance, a passé successivement vingt-six actes simulés.

« Un ménager d'une commune des Bouches-du-Rhône disait, il y a peu d'années, au notaire : « Je voudrais bien avantager d'une terre tel de nos fils, et pour cela j'ai l'intention de lui faire une

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 124.

vente fictive. — Pensez-vous à tout ce qui peut s'ensuivre? répondit le notaire. Vous agiriez d'une manière plus sûre, en vendant réellement votre terre et en donnant de la main à la main le prix à votre fils ». Le ménager ne manqua pas d'expliquer alors, en manifestant sa peine, que son but serait loin d'être atteint. Avantager son fils était à ses yeux peu de chose; ce qu'il prétendait assurer par là, c'était l'entière conservation de sa terre (1). »

On voit par là que les membres de ces communautés familiales s'appuyaient sur le bien commun d'où ils tiraient tout ce qui était nécessaire à leur entretien et à leur subsistance. L'épargne réalisée était destinée à maintenir l'intégralité de ce bien commun, et si le travail ne suffisait pas, chacun y contribuait par ses privations.

En résumé, dans ce premier type, l'épargne s'opère en quelque sorte automatiquement, par le mécanisme même de la communauté ; elle est plutôt collective qu'individuelle et chaque membre en bénéficie moins en proportion de son travail qu'en proportion de ses besoins.

Dans le second type, l'épargne est surtout *favorisée par la puissance personnelle d'économie.*

Les communautés familiales, dont nous venons de parler, n'ont pu résister à des conditions sociales incompatibles avec une telle organisation. Le développement des voies de communication a troublé l'état d'isolement de ces familles rurales; le service militaire, en donnant aux jeunes gens des idées nouvelles, a contribué à saper le respect des traditions, qui faisaient la cohésion de ces communautés; l'application plus répandue des prescriptions du Code civil venant enfin compléter ces actions dissolvantes, a rendu plus précaire l'existence d'une semblable organisation.

Ce furent surtout les jeunes gens qui estimèrent que leur travail n'était pas suffisamment rémunéré et qui, chose exorbitante

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. III, p. 132.

pour les anciens, demandèrent des comptes au chef sur les résultats de l'exploitation commune (1).

Les membres de ces communautés et de ces fausses familles-souches, qui se séparaient ainsi de l'antique foyer où eux et leurs ascendants avaient vécu, emportèrent la forte empreinte d'une organisation sociale séculaire. Et, par un sentiment atavique, toujours constaté en Science sociale, ils conservèrent les habitudes de privations et d'épargne développées en eux par la communauté. Ils ne diffèrent du type précédent qu'en ce que l'épargne est ici un acte purement personnel.

Ce second type est encore prédominant en France, et on peut l'observer dans la plupart de nos populations rurales et parmi les émigrants de ces populations.

M. Lemoine a décrit, dans la Revue, les émigrants bretons accoutumés à vivre de peu et tirant leurs économies moins de leur travail que de leurs privations. C'est ainsi qu'ils « préféreront, dans leurs engagements, ne demander à la ferme que le logement et se nourrir eux-mêmes, y trouvant un moyen de faire des économies. Ils peuvent ainsi mettre de côté la plus grande partie des salaires qu'ils gagnent » (2). Et plus loin, M. Lemoine nous dit que le Breton, ouvrier industriel à Saint-Denis, dépense en général, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour, pour sa nourriture et son logement.

Quant à l'emploi de cette épargne, il caractérise bien la formation communautaire : ces émigrants trouvent tout naturel de se dépouiller, et d'envoyer le montant de leurs économies à leur famille pour faire vivre ceux qui végètent en Bretagne. « J'ai vu un Breton, dit M. Lemoine, fixé à Saint-Denis depuis près de trois ans, et qui, tout en étant très laborieux et très économe, ne possédait pas à ce moment plus de 100 francs. Il avait commencé par envoyer à sa famille 40 francs par mois; puis sur les réclamations incessantes de celle-ci, la somme avait été portée à 50 francs. Or, en ce moment même, il pensait à se marier, et le

(1) Voir dans les *Ouvriers européens*, in-folio, p. 247, la dissolution de la communauté des Jault.

(2) *Science sociale*, t. XIV, p. 172 et 175.

seul obstacle qui l'arrêtait, c'était qu'il n'avait pas l'argent nécessaire pour payer le premier terme de la maison qu'il se proposait de louer (1). »

Le Breton alimente donc son épargne avec ses privations, il est doué d'une grande puissance d'économie, qui est le résultat de la formation communautaire à laquelle il a été soumis pendant longtemps.

L'Auvergnat, un autre spécimen du type, est doué d'une puissance de travail plus grande que celle du Breton ; mais ce qui domine cependant chez lui, c'est encore la puissance d'économie.

L'émigration auvergnate diffère complètement de l'émigration bretonne. Riche ou pauvre, l'Auvergnat du village est élevé avec cette idée que l'émigration est un besoin, un devoir, le seul moyen d'acquérir ou d'augmenter l'aisance. « Le premier enseignement de la mère est qu'il faut se hâter de grandir pour aller *hors pays*, voyager, comme le père, comme l'oncle, comme le cousin (2). »

L'influence communautaire se fait jour encore dans ce monde d'émigrants. Les Auvergnats émigrent par groupes et présentent hors de leur pays certains caractères que l'on constate chez les Bretons : communauté d'habitudes, d'usages, vie en commun, aide mutuelle, esprit de retour.

Les moyens de parvenir sont les mêmes pour tous : « Un proverbe est dans toutes les bouches : Épargner, c'est gagner, et l'on épargne jusqu'aux limites de la faim. Une seule chose est réputée nécessaire : du pain. Tout le reste est de luxe, et ce luxe n'est permis, dans certaines mesures, que selon les circonstances. On couche sur la paille, dans les granges, sans se déshabiller pendant des mois entiers ; on marche les pieds nus sur la route, afin de ne pas user les souliers réservés pour la ville ; on accepte, on demande un morceau de pain dans une ferme, comme complément du prix convenu de la marchandise ou du travail qu'on a livrés, et tout cela pour rapporter à la montagne quelques

(1) *Science sociale*, t. XIV, p. 177.
(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. II, p. 352.

centaines de francs en beaux louis qu'on cache, qu'on réserve pour acheter le champ et le pré, principaux objets des désirs de la famille (1).

Entre ces deux types, le Breton et l'Auvergnat, on peut observer toute une série de types intermédiaires s'en rapprochant plus ou moins, et qui dominent surtout parmi nos populations rurales du Midi, du Plateau central et de l'Ouest. Cette puissance d'économie est d'ailleurs bien mise en lumière par les statistiques des caisses d'épargne, donnant les moyennes des versements (2).

Enfin, on peut signaler un troisième type dans lequel *l'épargne est entravée par l'instabilité de la famille.*

Ce type est le point d'aboutissement du précédent. Il se manifeste parmi les populations qui ont perdu l'esprit de communauté familiale et qui sont décidément passées à l'instabilité.

L'esprit communautaire n'est pas un grand excitant d'énergie, mais du moins il rend les privations supportées en commun moins pénibles. Les individus qui ont perdu cet esprit de famille se trouvent donc, à la fois, privés de l'appui de la communauté et hors d'état de s'assister eux-mêmes. C'est le type qui s'accuse de plus en plus parmi certaines populations du Centre et de l'Est et qui tend à prédominer dans nos populations urbaines. La Champagne et la Touraine en offrent deux spécimens bien caractérisés.

Parmi ces populations, il en est qui n'arrivent à l'épargne qu'au moyen de la stérilité systématique. « Toute enquête faite en France, sur la partie la plus intelligente de la petite propriété, a dit Le Play, démontrera qu'elle tend de plus en plus à se constituer sur le principe de la stérilité du mariage. » Dans une monographie d'un cultivateur maraîcher de Deuil (Seine-et-Oise), l'auteur constate, en même temps qu'une augmentation de bien-être, une stérilité croissante des ménages de cultivateurs (3). Les familles

(1) *Op. cit.*, t. II, p. 355.

(2) Voir les rapports adressés au Président de la République sur les opérations des caisses d'épargne ordinaires est de la Caisse nationale d'épargne.

(3) *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. IV p. 265.

aisées supportent les privations plus difficilement que les familles pauvres; et s'il est un moyen de diminuer les dépenses générales, c'est d'avoir un petit nombre d'enfants. Aussi voyons-nous fleurir ce type essentiellement français : le fils unique.

Le fils unique, élevé avec toutes sortes de précautions, habitué dès sa plus tendre enfance à compter sur la fortune de ses parents qui s'empressent de satisfaire toutes ses fantaisies, est incapable de se relever lorsque l'adversité vient l'assaillir. Le petit nombre d'enfants permet en outre d'éviter le morcellement du domaine acquis par le père de famille. « Le morcellement du du sol, l'enchevêtrement et l'éloignement réciproque des parcelles imposent aux paysans du Laonnais une gêne extrême, et conduisent à la stérilité du mariage (1). »

Cette disposition d'esprit est d'ailleurs très répandue dans la population urbaine. « L'ouvrier obéit aux préjugés de la classe au milieu de laquelle son existence s'écoule, et, sans souci de la loi morale dont il comprend à peine les prescriptions, il désire restreindre sa postérité dans laquelle il voit une source de dépenses sèches. Il avoue, du reste, naïvement, que cette tendance est partagée par les familles de son entourage; elles ne tiennent pas, dit-il, à plus de deux enfants » (2).

Écoutons les compositeurs-typographes de Paris. « Étant hommes intelligents, un peu lettrés même, ils ont souvent dans la pensée la perspective de la misère avec une trop nombreuse famille et s'évitent, autant que possible, cette charge onéreuse » (3).

C'est l'épargne en enfants qui, en France, contribue en grande partie à alimenter l'épargne en argent.

La réduction de la famille à son minimum est la dernière manifestation de l'esprit de prévoyance, elle aboutit à la ruine de la famille et du pays.

D'autres populations, désespérant décidément de maintenir leur situation, s'abandonnent et ne limitent pas le nombre des enfants. Dans une monographie d'un débardeur de la banlieue

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV.
(2) *Ibid.*, t. V, p. 148.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 277.

de Paris, l'auteur dit : « qu'il aime ses enfants, et c'est par là qu'il entre quelque joie dans son cœur. Il ne dit pas que le nombre de ses enfants soit la cause de son dénûment... Il est de ce nombre bien grand d'ouvriers qui s'abandonnent au hasard, confiants dans ce vieil adage, qu'après tout l'homme ne meurt pas de faim, et qu'il y a toujours quelque bonne âme pour donner un morceau de pain; c'est le sauvage de la civilisation » (1).

Ainsi, c'est par le type le plus inférieur que le chiffre de la population tend à se maintenir.

On serait tenté de croire que, chez ces ouvriers à familles désorganisées, c'est l'insuffisance du salaire qui est la cause unique de l'absence d'épargnes et qu'en général l'épargne est en proportion du salaire. Le témoignage des faits contredit cette affirmation. C'est ainsi que les ouvriers auvergnats acquièrent par leur travail et leur économie une véritable indépendance, tandis que les ouvriers parisiens voient tous les jours augmenter leur gêne, malgré l'élévation progressive du taux des salaires.

Tant que les émigrants ruraux conservent dans les centres industriels les habitudes que leur a fait contracter leur éducation, ils bénéficient du taux des salaires, plus élevé à la ville qu'à la campagne, et l'épargne leur est facile. Car « ce n'est pas seulement le prix des subsistances qui constitue le second terme de ce rapport, dont le taux nominal du salaire est le premier, ce sont encore les besoins, les habitudes, le niveau de la vie, le *standard of life*, comme disent les Anglais (2) ». Mais, leur formation sociale antérieure n'est pas assez puissante pour leur permettre de résister aux tentations ambiantes, ces émigrants tombent dans des excès de toute nature, et avec d'autant plus d'intensité qu'ils sont plus accessibles aux tentations de ce milieu nouveau pour eux.

Tous les ouvriers industriels qui ne font pas d'épargne emploient leur salaire à augmenter leur bien-être matériel. La famille du charpentier de Paris dont parle Le Play « dépense tout ce qu'elle gagne, et tendrait plutôt à étendre ses dépenses,

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. II, p. 251.
(2) E. Chevallier, *les Salaires au* XIXe *siècle*.

si les gains augmentaient, qu'à s'imposer aucun sacrifice pour épargner. Il y a cependant de l'ordre dans le ménage, mais cet ordre consiste à faire, de l'argent dépensé, l'emploi le plus profitable pour le bien-être actuel de la famille (1) ».

Nous voyons également un serrurier-forgeron de Paris qui ne fait pas d'épargne; cependant il gagne régulièrement de 7 à 7 fr. 50 par jour, et sa femme, qui confectionne des guêtres de bottines en peau ou en drap, a un travail qui lui rapporte un gain personnel de 3 fr. 50 par jour. Il dépense tout, et n'est affilié à aucune société de secours mutuels ni membre d'aucune association syndicale (2).

L'auteur d'une monographie du Monteur en bronze de Paris nous dit : « L'épargne est pour eux chose inconnue, et malgré le taux élevé de leurs ressources (plus de 8 fr. par jour), ils n'arrivent pas à économiser, tout passe à l'augmentation de leur bien-être. Ils veulent ne se priver de rien et jouir entièrement (3).

Quelques ouvriers n'épargnent pas, parce qu'ils ont vu tourner l'épargne en ridicule et qu'ils ne veulent pas être taxés d'avarice : « Les tailleurs d'habits sont généralement peu disposés à la prévoyance. L'épargne leur semble volontiers un trait d'avarice, et souvent plus ils sont habiles, plus ils se font gloire de montrer, par leurs prodigalités, quelle condition facile ils doivent à leur talent (4). » Ces ouvriers tiennent plus compte de l'opinion des autres que de leurs besoins.

Le fait suivant, que signale le *Temps*, montre bien que salaires élevés ne sont pas synonymes d'épargnes élevées : « On m'a cité une famille de verriers (à Carmaux) où le père et les deux fils, employés comme souffleurs, gagnaient mille francs par mois à eux trois. Jamais ils ne sont arrivés à se meubler. Leur appartement contenait une table, deux lits et une malle. Non seulement ils ne mettaient rien de côté, mais les dettes pleuvaient. Tous les verriers n'ont pas le même désordre; j'en sais qui ont

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. I.
(2) *Ibid.*, t. V.
(3) *Ibid.*, t. V.
(4) *Ibid.*, t. II.

pignon sur rue, mais combien? L'imprévoyance, chez eux, est fatale, et l'irrégularité, en somme, est la règle (1). »

La déposition d'un entrepreneur de serrurerie, devant la commission d'enquête parlementaire de 1884, abonde dans le même sens : « Ce ne sont pas les objets de première nécessité qui ont augmenté; mais aujourd'hui l'ouvrier veut des jouissances. Autrefois, on ne connaissait pas les brasseries et cafés-concerts : on allait le matin prendre un verre de vin blanc chez le marchand de vins, et c'était la seule dépense de la journée. J'habite le faubourg Saint-Honoré, un quartier où l'on a construit une grande quantité d'immeubles depuis trois ans; nous étions inondés d'ouvriers; tous les marchands de vins avaient à leur porte des monceaux d'écailles d'huîtres qui avaient été mangées par ces ouvriers, non pas par les ouvriers de la Creuse, qui remportent chez eux 800 ou 1.000 fancs, mais par des peintres, des ravaleurs, qui gagnent 8, 10 et jusqu'à 14 francs par jour (2) ».

Conséquence immédiate de ces quelques faits : le nombre des cafés, brasseries, marchands de vins, etc., s'élève à 440.000 environ pour la France, dont 27.000 pour Paris, soit en moyenne un débit par 87 habitants.

Il est un fait indéniable, c'est que les ouvriers qui s'élèvent à la situation de patrons ont commencé par pratiquer l'épargne, en utilisant judicieusement leurs salaires, après avoir prélevé « ce qui était nécessaire à leur subsistance ». « La vie n'a pas enchéri, les besoins seuls ont augmenté », disait, dans l'enquête parlementaire de 1884, un patron sorti du rang des ouvriers, et, dans un langage d'une naïveté exquise et toute remplie de bon sens, il détaillait les prix qu'il payait au temps où il était simple compagnon, et où, malgré un salaire minime, l'épargne lui était permise; puis, après avoir montré que les prix anciens étaient encore ceux de 1884, il s'étendait sur ces besoins, qu'il ne connaissait pas, mais que les ouvriers d'aujourd'hui ressentent si vivement (3).

(1) *Le Temps*, du 15 octobre 1892.
(2) Cité par M. Chevallier, *les Salaires au* XIXe *siècle*.
(3) *Le Mouvement social*, année 1894, p. 84.

On peut donc conclure de ce qui précède, que l'instabilité de la famille, qui caractérise ce troisième type, est une sérieuse entrave au développement de l'épargne, et qu'une augmentation de salaires ne produirait pas, comme on pourrait le supposer *a priori*, une augmentation de l'épargne, mais bien une augmentation de la dépense.

II. — L'EMPLOI DE L'ÉPARGNE.

Lorsque l'homme épargne, ce n'est pas seulement pour satisfaire un vague plaisir d'épargner, il a un but qui lui rend plus légères les privations qu'il s'impose : l'emploi de l'épargne est donc la conclusion naturelle de sa production.

C'est en achats de terre qu'une partie de la population emploie son épargne. Tel est particulièrement le cas des paysans. Les rares représentants de la classe supérieure qui résident sur leurs domaines et les font valoir eux-mêmes, sont en général des personnes qui n'ont pas réussi dans les professions libérales, l'armée, la magistrature ou l'administration. Ce sont des agriculteurs forcés. De même, dès qu'un propriétaire ou un gros fermier possède une certaine fortune, il dirige ses enfants hors de la culture. « Le gros fermier (dans la Nièvre) emploie ses économies à acheter à son fils une étude de notaire; les fermiers ont beaucoup de peine à se marier : les jeunes filles préfèrent épouser des employés de commerce ou de l'administration ».

La crise agricole a contribué largement à éloigner les épargnes de l'agriculture et a accentué la désertion des propriétés rurales. L'exploitation agricole prospère, en engageant le propriétaire à affecter toutes ses économies à l'agrandissement et à l'amélioration de son domaine, l'attache fortement au sol.

Une autre cause qui détourne les capitaux de l'agriculture, c'est le caractère physiocratique de l'impôt. En France, on admet généralement que les différentes classes de la population sont imposées dans les proportions suivantes :

Ceux qui ne possèdent que leurs traitements ou leurs salaires paient en moyenne 7,6 % de leurs revenus.

La propriété mobilière paie 11,46 %;

La propriété urbaine, 23,46 %;

Enfin la propriété rurale, 30,70 % (1).

Le paysan, qui aime la terre comme une maîtresse, selon l'expression de Michelet, fait tous ses efforts pour augmenter son lot de parcelles; il est vraiment possédé, pour employer le mot d'un docteur allemand, de la faim de la terre (Landhunger). « Aux temps les plus mauvais, dit Michelet, aux moments de pauvreté universelle, où le riche même est pauvre et vend par force, alors le pauvre se trouve en état d'acheter : nul acquéreur ne se présentant, le paysan en guenilles arrive avec sa pièce d'or, et il acquiert (2). »

Cette tendance du paysan français à employer ses économies en achats de terre, facilitée par le nombre restreint de gros capitalistes qui pourraient surenchérir, est encore favorisée par le morcellement de la propriété.

En France, plus de 80 % des cotes foncières de la propriété non bâtie ont une superficie inférieure à 3 hectares. Des sommes relativement minimes peuvent ainsi trouver un emploi.

Aussi le paysan, hypnotisé par son désir d'acquérir, fait-il bien souvent des placements imprudents qui le conduisent à la ruine. On dirait que ce n'est pas son intérêt seul qu'il vise, mais son désir de posséder qu'il veut satisfaire. « Le désir d'arriver à posséder du bien au soleil a poussé les habitants à l'économie, dit une enquête publiée par le *Mouvement social* (3). On peut s'apercevoir de la grandeur de leurs privations le jour d'une vente publique. Des hommes de modeste apparence se présentent en nombre à l'étude d'un notaire et se font une concurrence sérieuse dans les enchères sur un champ. Mais, comme le défaut de temps ne leur a pas permis de réaliser les fonds nécessaires pour payer intégralement la propriété qu'ils achètent, ils sont condamnés à recourir à un emprunt chez le notaire. La terre ne rapporte pas 5 %, et il faut encore de temps en temps renouveler les frais

(1) Louis Durand, *le Crédit agricole*, p. 25.
(2) *Le Peuple*, ch. XII.
(3) *Mouvement social*, année 1894, p. 108.

d'actes : ces conditions onéreuses de l'emprunt finissent par conduire les faux calculateurs à la ruine. »

Mais, si le morcellement de la propriété favorise l'épargne, en lui offrant un emploi immédiat, ce même morcellement la détruit périodiquement à la mort du chef de famille. Lorsque celui-ci, par un labeur de toute sa vie, et avec l'aide de ses enfants, après avoir réussi à constituer un domaine qui les dédommage de toutes ses peines, vient à mourir, sa propriété, qui suffisait à le faire vivre lui et sa famille, devient insuffisante pour subvenir aux besoins de chacun de ses enfants, isolés sur la part qui leur revient de l'héritage paternel.

Chaque enfant est obligé de recommencer à travailler pour reconstituer un domaine qui sera encore partagé à la génération suivante.

La faible natalité de certaines régions agricoles (Normandie, Champagne, etc.) s'explique par le désir d'éviter un trop grand morcellement.

L'épargne a une tendance à se décourager à mesure que baisse l'esprit de famille et l'habitude de l'économie, c'est-à-dire à mesure que l'on évolue du 1er au 3e type. Les paysans désertent la campagne et émigrent vers les centres ouvriers et les petits emplois de l'administration, pour tomber complètement dans l'instabilité. « Les éléments supérieurs comme les éléments inférieurs de la population rurale sont attirés vers les villes, lit-on dans le *Mouvement social* (1). Un cultivateur aisé ambitionne infailliblement pour son fils l'accès des professions libérales ou des emplois publics; sa fille refuse presque toujours un mariage à la campagne. Un médiocre travailleur, une ménagère peu active se flattent souvent de trouver dans les grands centres des occupations tout ensemble moins pénibles et mieux rétribuées que celles des champs. »

C'est l'attrait de salaires plus élevés qui provoque cet exode de la campagne à la ville; on espère atteindre à l'aisance que le domaine réduit ne permet plus de réaliser. « Un des résultats de la

(1) *Mouvement social*, année 1894, p. 36.

crise agricole a été d'accélérer le mouvement d'émigration qui porte les campagnards vers les villes... Filles et garçons partent pour Chambéry, Lyon, Paris, se placent comme domestiques, ouvriers, employés, avec l'intention d'amasser des économies et de revenir au pays une fois fortune faite (1). »

La statistique nous montre deux conséquences de cet état d'esprit : la diminution de la natalité et l'augmentation de la population urbaine.

La période de 1881 à 1886 avait fait ressortir un accroissement de population en France de 545.855 habitants; ce recensement avait embrassé une période de 4 ans et 5 mois. Cet accroissement est assez faible par lui-même.

Le recensement de 1891, qui avait embrassé une période plus longue, 4 ans 10 mois 1/2 (du 31 mai 1886 au 12 avril 1891), a fait ressortir une augmentation de population s'élevant seulement à 124.289 habitants.

D'autre part, l'état comparatif de la population en 1891 et en 1886 dans les villes ayant plus de 30.000 âmes (56 villes), constate en 1891 une augmentation de 362.444 habitants.

L'emploi de l'épargne dans l'industrie et le commerce tient le milieu entre l'épargne en terre et l'épargne en valeur mobilière. Elle est souvent pratiquée par les populations agricoles, qui entreprennent une industrie ou un commerce, pour pallier à l'insuffisance de revenus que procure l'exploitation du domaine rural; c'est alors un travail accessoire. Les bénéfices réalisés sont presque toujours destinés à l'épargne.

Lorsque le commerce ou l'industrie constituent le travail principal, ils sont caractérisés par ces deux faits : c'est un petit commerce, une petite industrie, entrepris par de petits procédés et surtout avec l'intention d'en sortir dès qu'on s'élève. C'est, semble-t-il, un travail transitoire qui, dans la pensée de ceux qui l'entreprennent, doit leur permettre de vivre plus tard de leurs rentes en employant leur fortune en valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières forment un troisième mode d'em-

(1) *Mouvement social*, année 1894, p. 155.

ploi de l'épargne. Elles présentent deux traits distinctifs :

Elles permettent à qui que ce soit, nanti des capitaux nécessaires, d'être intéressé à une entreprise quelconque. Le bailleur de fonds étant anonyme et variable, il n'est pas nécessaire qu'il connaisse personnellement l'organisation et la marche de l'entreprise.

D'autre part, le prêteur, pour percevoir l'intérêt de son argent, n'a qu'à se présenter à des époques fixes, et il reçoit ses revenus.

Ces deux caractères des valeurs mobilières concordent admirablement avec les dispositions de l'esprit français. Aussi ce mode d'emploi est-il très répandu, c'est la tendance qui s'accuse de plus en plus.

Cette tendance est un des résultats de notre formation sociale, qui détourne des professions usuelles, et qui, en multipliant les attributions de l'État, permet aux individus de compter, dans de nombreuses circonstances, sur l'administration.

L'idéal en France est d'être rentier, c'est le but de tous les travailleurs petits ou grands. Or, comme on a travaillé pour se reposer complètement, et que l'habitude de s'appuyer sur les cadres sociaux persiste toujours, on n'est pas disposé à faire valoir son argent soi-même. D'où cette tendance à le placer en valeurs qui n'exigent aucun effort, les fameuses valeurs de tout repos. « Le rentier français n'aime en temps ordinaire ni les valeurs industrielles, ni les actions de banque ; il préfère les placements en valeurs à rendement fixe : fonds d'État ou obligations » (1).

Une forme bien française de l'emploi de l'épargne nous est fournie par les sociétés dites « Fourmi », dont le principe est de grouper des capitaux mensuellement versés, de les employer à acheter des valeurs mobilières de tout repos, principalement des valeurs à lots, et d'appliquer à chacun des sociétaires au bout d'un nombre d'années déterminé, les bénéfices réalisés au prorata de leurs mises.

Cette formule dépeint bien le caractère de cette épargne : des versements mensuels, dont le montant est très souvent de

(1) A. Raffalovich, *le Marché français en* 1891.

3 francs, sont groupés et employés à acheter des valeurs mobilières de *tout repos*, et principalement des *valeurs à lots*.

C'est la chasse *au gros lot*, au moyen de valeurs « de tout repos ». Ces deux espressions réunies déterminent bien l'origine des capitaux employés. Les membres des « Fourmis » désirent bien poursuivre la réalisation du gros lot, mais tout en réservant leurs fonds engagés.

Les sociétés genre Fourmi ont pris en France de grands développements, le résultat que l'on obtient ne permet cependant pas de faire fortune; « la liquidation en 1889 de la permière série de la Fourmi de Paris a donné, pour chaque part de 3 francs versés mensuellement, c'est-à-dire 360 francs, un capital de 447 fr. 45, soit un bénéfice de 87 fr. 45 donnant un taux moyen de capitalisation de 4,14 % » (1). Mais ce genre de société répondait si bien à l'esprit général, qu'à l'exposition universelle de 1889, la médaille d'or a été décernée à la « Fourmi de Paris ».

Les cours de la Bourse reflètent fidèlement cette disposition à employer ses capitaux en valeurs mobilières.

Le 3 % perpétuel qui, fin décembre 1883, était côté 74,80, a atteint le cours de 103 francs; le 3 % amortissable de 78 francs fin décembre 1883 a dépassé le cours de 101 francs.

Le tableau de la page suivante montre la marche ascendante des prix de quelques valeurs françaises.

Si nous considérons en outre le chiffre des dépôts tant à vue qu'à échéance fixe et des comptes courants créditeurs, nous sommes en présence de sommes très élevées. En prenant seulement nos cinq principales sociétés de crédit (Crédit Lyonnais, Société générale, Comptoir national d'Escompte, Crédit industriel, Crédit Foncier), nous constatons que ce chiffre atteint presque deux milliards.

Aussi la France est-elle le grand marché de l'argent.

Indépendamment du danger de ces placements exclusifs, ils sont en outre compromis par la baisse de l'intérêt de l'argent.

(1) *Dictionnaire des finances*, v° *Fourmi*.

Cours en 1883, 1893 et 1894 fin décembre.

	1883	1893	1894
Est action	725f »	949f »	951f »
Lyon action	1.235, 75	1.510 »	1.415 »
Midi action	1.130 »	1.365 »	1.202 »
Nord action	1.740 »	1.911 »	1.795 »
Orléans action	1.252, 50	1.608 »	1.502 »
Ouest action	800 »	1.109 »	1.080 »
Est oblig. anc	352 »	660 »	660 »
Midi oblig. anc	361 »	465 »	463 »
Nord oblig. anc	366 »	470 »	486 »
Orléans oblig. anc	364 »	469 »	478 »
Ouest oblig. anc	354, 50	466 »	478 »
Communales 1879	435 »	484 »	503 »
Communales 1880	433 »	478 »	499 »
Ville de Paris 1869	411, 50	431 »	428 »
Ville de Paris 1871	398 »	420 »	421 »

Ce phénomène économique, d'un ordre général a, en 1884, fait subir aux capitalistes du monde entier une réduction d'intérêts de 119.433.000 francs par le seul effet des conversions : (1)

Conversion de 5 1/2 %	en 5 %	sur	87	millions de francs.
5	4 1/2	—	365	—
5	4	—	3.145	—
5	3 1/2	—	264	—
5	3	—	170	—
4 1/2	4	—	363	—
4 1/2	3 1/2	—	7.000	—
4	3 1/2	—	534	—
4	3	—	117	—
4	2 1/2	—	1	—
3	2,6	—	375	—

Comment obvie-t-on à cette baisse constante de l'intérêt de l'argent? C'est moins par le travail, que par des palliatifs arti-

(1) *Bulletin de statistique du Ministère des Finances*, février 1895.

ficiels. D'abord on diminue les dépenses; ensuite on tâche par une spéculation plus ou moins téméraire de faire produire à son argent un intérêt plus élevé que le taux normal.

Je ne veux pas revenir sur les considérations déjà émises au sujet du nombre restreint d'enfants dans la famille française. S'il est un moyen de diminuer les dépenses, c'est bien celui de n'avoir à élever qu'une famille peu nombreuse; car, indépendamment des dépenses nécessitées par l'éducation, il y a encore la question de la dot qui, au moment du mariage des enfants, ébrèche la fortune du père de famille.

Il est un fait qui montre bien la marche ascendante de la réduction des dépenses, c'est la diminution constante, depuis une dizaine d'années, des recettes des théâtres parisiens. Paris est cependant la ville des plaisirs, l'argent s'y dépense plus facilement qu'ailleurs; si les habitants de Paris restreignent leurs dépenses destinées aux plaisirs, on peut en inférer que la province accentue encore cette tendance.

Recettes des théâtres de Paris.

1883		29.144.609
1884		25.984.054
1885		25.590.077
1886		25.074.458
1887		22.062.440
1888		25.007.074
1889	(Exposition)	32.138.998
1890		23.013.459
1891		23.549.657
1892		22.533.316
1893		21.734.270 (1)

Ainsi s'explique, pour la même raison, le succès qu'obtient la vente d'articles à bon marché. Les marchandises d'un prix élevé trouvent plus difficilement que jadis des acheteurs. On dit que

(1) On peut attribuer en partie cette diminution dans les recettes des théâtres parisiens à la concurrence que leur font les cafés-concerts; mais le café-concert est surtout fréquenté à cause du prix moins élevé des places.

le luxe s'est démocratisé ; il s'est démocratisé aussi par ce fait que les familles en situation d'acheter des objets de luxe deviennent de moins en moins nombreuses.

Le deuxième moyen employé pour atténuer la baisse de l'intérêt laisserait croire que le premier a donné son maximum ; on ne peut pas indéfiniment augmenter ses privations; certaines situations sociales obligent à des dépenses déterminées; on cherche alors des combinaisons qui permettront de retirer de ses capitaux un intérêt plus élevé que le taux normal.

C'est ce qui donne à l'épargne ce double caractère d'être très prudente et très téméraire.

Elle est très prudente, comme toute épargne amassée petit à petit, obtenue par la sobriété et par des prélèvements sur l'argent destiné aux dépenses courantes. Elle est très téméraire par suite du désir immodéré que l'on a d'augmenter son revenu, et de l'inaptitude générale pour traiter les affaires sérieuses financières ou autres.

La France est le pays rêvé par les brasseurs d'affaires. L'abondance des capitaux, qu'on ne sait pas faire valoir soi-même, favorise l'éclosion des « gogos ». Tel capitaliste, qui refusera de faire un prêt à un commerçant ou à un industriel honnête qu'il connaîtra, se dessaisira de la majeure partie de sa fortune entre les mains du premier rastaquouère venu, qui fera miroiter à ses yeux l'appât d'intérêts élevés.

Nous avons vu successivement sombrer depuis 1882 : l'Union générale, la Banque de Lyon et de la Loire, le Crédit de France, la Société financière, la Banque romaine, la Nouvelle Union, la Banque de prêts à l'industrie, le Crédit de Paris, la Banque franco-italienne, la Banque franco-égyptienne, le Crédit général français, la Société nouvelle de banque, la Banque nationale, la Banque européenne, la Banque de dépôts, la Banque d'État, le Comptoir d'Escompte, la Société des métaux, le Crédit viager, la Grande compagnie d'Assurances, le Panama, etc.

L'actionnaire français croit toujours aux prospectus, et il y croit parce que les faiseurs flattent ses désirs et qu'il est incapable de discerner la vérité de l'erreur.

Malgré les pertes subies par l'épargne, les agioteurs ne renoncent pas à continuer leurs exploits, puisqu'il y a, à Paris seulement, près de 200 journaux financiers, ce qui prouve le caractère endémique de cette tendance qu'a l'épargne française à se laisser jouer par les banquistes (1).

Indépendamment des opérations financières, une partie de l'épargne est employée au jeu ; beaucoup de personnes cherchent par ce moyen à augmenter leurs revenus.

Il n'est pas possible d'évaluer les sommes qui se jouent dans les nombreux cercles ouverts ou fermés qui existent en France ; mais le montant du droit de 2 % prélevé par l'État sur les opérations du pari mutuel, peut nous donner une idée du degré de développement du jeu.

En 1892, ce droit a produit 3.419.270 francs et 3.786.649 en 1893, ce qui représente 170.963.500 francs pariés officiellement en 1892 et 189.332.450 francs en 1893. Il est évident que cette évaluation est bien au-dessous de la vérité ; les établissements clandestins, où le bookmaker exerce sa lucrative industrie, sont assez nombreux pour qu'on puisse sans exagération évaluer à près d'un milliard le montant des sommes jouées sous prétexte de courses.

D'ailleurs, l'existence à Paris d'une quarantaine de journaux de sport (sans compter les journaux de sport vélocipédique) montre bien que ce ne sont pas les seuls parieurs au pari mutuel qui s'intéressent aux résultats des courses.

Donc l'attrait des Français pour les valeurs mobilières, dont le revenu diminue tous les jours, produit une situation pleine de gêne pour les personnes habituées à un certain comfort et obligées de réduire leurs dépenses. C'est cette situation, que Proudhon appelle le « paupérisme de l'improductif » et qu'il définit « une pauvreté anormale, agissant en sens subversif ».

Dès qu'ils sont atteints par ce nouveau paupérisme, les rentiers

(1) L'animation du marché des actions de mines d'or prouve encore aujourd'hui que les dures leçons du passé n'ont pas corrigé les capitalistes français. Tant qu'ils chercheront par leurs revenus seuls à couvrir leurs dépenses, ils seront obligés de spéculer, et leur inexpérience financière leur montrera une fois de plus, à leurs dépens, l'imprudence de ces opérations : le type du rentier pur n'est plus possible.

prêtent une oreille complaisante aux offres des lanceurs d'affaires; ils ne voient dans ces propositions que les gros dividendes, sans se demander si les moyens employés pour y parvenir sont pratiques ou même honnêtes.

Toutes les concussions, les chantages, les atteintes portées à l'honorabilité de certaines personnes, sont le résultat de ce paupérisme, aussi lourd à supporter que celui qui afflige le prolétaire. Avant de demander au travail des ressources complémentaires, on tâche, par tous les moyens, de se soustraire aux privations qu'entraîne la diminution du revenu, et avec une inconscience et une inexpérience de prodigue, on entreprend des spéculations dans lesquelles sombrent bien souvent et la fortune et l'honneur des imprudents.

En dernière analyse, l'épargne employée en valeurs mobilières nous montre qu'à la diminution de l'aptitude à l'épargne vient s'ajouter le mauvais emploi de l'épargne.

(*A suivre.*)

A. Froment.

LA LORRAINE ET LES LORRAINS

III

LES ORIGINES DU PAYSAN (1)

Le plateau lorrain est naturellement boisé comme la montagne ; mais il est beaucoup plus qu'elle transformé par la culture. Au lieu de sables gréseux et arides comme ceux du pays de Dabo, il renferme des argiles et des marnes qui fournissent aux cultivateurs une grande variété de terres fortes, moyennes et légères. Aussi la campagne lorraine ne présente-t-elle aux regards, même en ses sites les moins accidentés, rien de monotone ni de triste : les blés, avoines et seigles y alternent avec les prairies artificielles, les vignes, les vergers et les jardins. D'avril à octobre, c'est une succession continue de toutes les nuances possibles de la végétation. Un cinquième à peu près de la surface totale du pays est demeuré boisé, tandis qu'en montagne la proportion se renverse.

Cet état respectif des deux grandes régions lorraines y fait au travail et à la vie de l'homme des conditions opposées : le montagnard, bûcheron ou fabricant, ne concourt point à la production du bois qu'il abat ou qu'il façonne, il trouve aussi toute prête à être captée la force motrice que lui apportent les torrents; le paysan de la plaine ne trouve au contraire, sur un sol défriché et mis en culture, aucune trace de ce riche apport de matériaux tout produits et de puissance industrielle toute accumulée. Qu'il cultive ses champs ou qu'il ouvre ses mines de fer, il doit pro-

(1) Voir les livraisons de janvier et février 1896, t. XXI, p. 52 et 159.

duire par lui-même dans une mesure beaucoup plus large que le montagnard. Les conditions objectives de son travail le livrent donc beaucoup plus à son intelligence, à son activité et à son savoir-faire.

Mais, de son côté, est-il capable de s'adapter à ces conditions avec un plein succès? Nous ne pouvons arriver à le savoir qu'en examinant les méthodes par où s'exerce et se manifeste sa formation de travailleur; c'est-à-dire que nous avons à mettre en regard le pays et la race : question complexe, mais vraiment capitale dans l'étude du paysan et du pays lorrain. Nous en venons, somme toute, à nous demander si cette race a su se rendre maîtresse de toutes les richesses naturelles propres au lieu qu'elle habite. La réponse nous permettra d'apprécier sa valeur comme type humain, puisque l'homme tient sa place d'homme, en ce monde, par sa domination intelligente et effective sur les éléments et sur les forces de son milieu physique; par sa maîtrise sur les choses.

Définissons donc le milieu physique du Plateau lorrain, dans ses rapports avec la vie humaine. C'est un peu moins simple que de définir le milieu de la montagne : en tant que sol exploitable, le Plateau n'est pas homogène. On y rencontre trois principales variétés de pays : 1° les pays de forêts, 2° les pays de culture, 3° les pays de culture et de mines. Quels sont parmi eux les pays types, en quelque sorte, du Plateau lorrain d'aujourd'hui? C'est ce que nous allons d'abord établir.

I. — LES PAYS DE CULTURE ET DE MINES.

Je ne m'arrête pas aux pays des forêts; cependant ils ne sont pas exclusivement forestiers; la culture n'en est point absente; le type du paysan s'y rencontre : il n'y a pas de bûcheron qui ne cultive au moins son champ de pommes de terre et son jardin. Mais cette culture restreinte n'est qu'accessoire, telle que nous l'avons déjà vue au Pays de Dabo. C'est une petite industrie domestique, surtout nourricière, plus rarement destinée à

l'approvisionnement des marchés. Elle ne trouve qu'un sol ingrat sur ces plateaux calcaires, peu ou point argileux, fissurés, perméables, pauvres en humus. En revanche, la forêt y prospère avec des essences variées et robustes : l'érable, le frêne, l'alisier, le sorbier, le tilleul, le hêtre, le chêne. Cette prédominance du terrain boisé sur le terrain cultivé rappelle de trop près l'état de la montagne, pour nous offrir le type pur du paysan. Nous retrouvons, au contraire, un type analogue au type vosgien par son développement industriel.

Voici, par exemple, la région des côtes de Meuse qui ondulent sur la rive droite de ce fleuve, à l'Occident de la plaine de Woëvre : le paysan, comme à Walscheid, y est bûcheron et fabricant. A Dompierre-aux-Bois, petit village de 272 âmes, un seul ouvrier taille par jour dans les chutes de hêtre de 10 à 12 paires de sabots; la population entière arrive à en livrer par an 45.000. Un peu plus loin, vers les sources de la Dieue, à Sommedieue, voici, toujours comme à Walscheid, que l'on capte au passage la force hydraulique : elle actionne les machines d'un établissement où 400 ouvriers livrent par semaine 6.000 chaises. Et, comme dans les Vosges encore, le concours spontané des productions naturelles et des forces physiques du lieu, si facile à utiliser, est devenu le soutien et le stimulant d'une certaine initiative industrielle : c'est à Sommedieue qu'a commencé, pour la France, la fabrication des sièges et des jantes en bois tourné, qu'on importait jadis de Vienne en Autriche ou des États-Unis (1).

Voici, ailleurs, l'équivalent des industries vosgiennes non forestières, mais établies par les gens de la forêt qui tirent parti de son sol et de son sous-sol. C'est dans ce pays de Haie qui, à l'Orient de la Woëvre, fait face aux côtes de Meuse et dont l'escarpement domine la rive gauche de la Meurthe et celle de la Moselle, au-dessous de Nancy. Des carrières de moellons et de pierres de taille, ouvertes à Villey-Saint-Étienne, Aingeray, Liverdun, font le pendant des verreries et cristalleries de la Montagne. Toujours comme dans les Vosges, ces extractions locales, aisément pourvues de ma-

(1) *Le Plateau lorrain*, p. 132, 133.

tériaux abondants, amènent un trafic considérable : en 1889, 28.000 tonnes de calcaire ont été embarqués au port de Villey-Saint-Étienne, sur le canal de la Marne au Rhin, et 69.000 à celui de Liverdun. Comme dans les Vosges enfin, le paysan demi-ouvrier, demi-commerçant, ou encore patron-carrier et entrepreneur, ressent depuis longtemps le besoin et le goût de l'instruction primaire. Il est amateur de lectures, de journaux, envoie assidûment ses enfants à l'école et apprécie les cours d'adultes (1).

Nous trouvons donc, en pays forestier, un type de paysan fortement influencé par le subventionnement naturel de la forêt, qui le pousse et le soutient dans la voie de l'industrie et du commerce. Ce n'est plus la race lorraine livrée à sa seule activité spontanée au milieu de ses cultures. Ce n'est plus ce type pur du paysan, qu'il faut chercher dans les pays agricoles.

Parmi ceux-ci, nous exclurons encore les pays de culture exclusive ou à peu près, comme la Woëvre. Nous nous arrêterons aux pays mixtes de culture et de mines, comme le Saulnois ou pays de la Seille avec ses salines; le pays de Briey, le bassin de Nancy, avec leurs mines de fer et leurs hauts fourneaux.

A première vue, on croirait devoir chercher le type pur du paysan dans les pays purement agricoles; mais en réalité il se trouve aussi bien dans les pays agricoles et miniers où des familles et des groupes compacts de familles, ne vivant que de leurs champs, sont demeurés tels qu'avant l'ouverture et l'extension des mines. Ces pays nous montrent, de plus, d'autres familles et groupes de familles en voie de sortir, ou déjà sortis, de la vie purement agricole et entrés pour autant dans la classe industrielle; on les y observe à tous les degrés possible de cette évolution. Or cette évolution, grâce en particulier à l'importance des minerais de fer sur le plateau lorrain, tend à une modification radicale de l'ensemble du pays : il a cessé d'être une région agricole, comme il y a soixante ans; il est de plus en plus une région mixte de culture et de mines. Voilà le présent et l'avenir; les pays de cul-

(1) *Le Plateau lorrain*, p. 191.

ture et de mines nous présentent donc à la fois l'état ancien, l'état nouveau et les états intermédiaires de la race lorraine ; nous ne saurions donc mieux faire que d'y établir notre centre d'observations.

Nous pouvons citer comme type principal de cette classe de pays, le bassin de Nancy, qui est l'un des plus importants, pour toute la vie de la province, en particulier au double point de vue de notre étude actuelle.

Nancy est situé sur la rive gauche de la Meurthe, à l'extrémité méridionale d'une sorte de long couloir évasé et sinueux qui se prolonge jusqu'à Corny, à 10 kilomètres au Sud de Metz. Entre les villages de Pompey et de Custines, la Moselle survient brusquement d'Ouest en Est, et, « se jette dans le lit de la Meurthe » (1). Cette vallée, bien qu'innomée dans le langage populaire ancien, forme un pays distinct : d'autres le circonscrivent qui, de temps immémorial, se nomment, au Nord le pays Messin, à l'Ouest le pays de Haie, à l'Est le pays de la Seille, au Sud le Vermois. Nancy n'est point l'unique ville de la région ; il y a encore Pont-à-Mousson. Nous pouvons dire quand même, avec les géographes : le bassin de Nancy.

C'est bien un type de pays de culture et de mines. J'en prends comme exemple un de ces nombreux villages des environs de la capitale lorraine, où se juxtaposent paysans et mineurs : Custines. C'est une agglomération de 913 habitants, un peu au-dessous du confluent de la Meurthe et de la Moselle, à 14 kilomètres au Nord de la ville. Le village est d'abord agricole. Son territoire, où alternent les argiles, les marnes, les dépôts sableux, offre à la culture des terres variées qu'elle utilise toutes. Sur un total de 1.173 hectares, 322 hectares 25 centiares seulement sont boisés ; 498 donnent des terres de labour, 158 des prés, 13 des chenevières ou jardins, 92 des vignes, 18 des vergers et plantations diverses, soit 778 hectares de culture de toutes sortes. Cinquante-cinq ménages en vivent, dont 50 de vignerons et 5 de cultivateurs. En même

(1) *Le Plateau lorrain*, 259.

temps le village est minier. Cinquante autres ménages y vivent des forges de Pompey, situées à 2 kilomètres de là, et vingt d'une mine ouverte en 1882 sur le territoire même de Custines.

On peut, en toute sûreté, prendre ce village comme un échantillon typique des travaux et de la vie du pays. Ses deux groupes de travailleurs se retrouvent de même à Pompey, Frouard, Bouxières-aux-Dames, Chavigny, Ludres, etc., partout où la mine creuse ses galeries au-dessous des champs et des vignes.

Ils y subissent, c'est visible, ces influences locales qui se doivent aux particularités individuelles de chaque village; aussi serait-il aisé, je le reconnais, de chicaner sur l'exemple que je choisis et de dire que tout village lorrain des pays de culture et de mines n'est point pareil à Custines. Par amour de la vérité, comme de la paix, je m'empresserais de l'accorder; car il ne s'agit pas ici de noter dans l'infiniment petit les différences ultimes du vigneron ou du mineur de Custines à celui de Pompey ou de Marbache... Il s'agit, au contraire, de relever les caractères typiques par où se manifestent les ressemblances de toute cette catégorie de villages. Il en est, on le sait, dans les sociétés, comme dans la nature; regardez attentivement cinquante feuilles du même chêne, pas une ne se superposera de tous points à l'autre; toutes néanmoins reproduiront le même type géométrique de nervures, quelles que soient leurs différences matérielles de dimensions. De même la contingence d'application des lois sociales aux individus n'empêche pas que l'unité nécessaire des types et formes de groupements ne subsiste et ne se manifeste, même en face du libre arbitre.

Ainsi, Custines, — que j'ai d'ailleurs choisi pour l'avoir eu maintes fois sous les yeux, — reproduit dans son petit coin de vallée la disposition générale des villages agricoles et miniers de tout le bassin de Nancy. Tandis que les collines argilo-calcaires qui descendent à droite et à gauche vers la Meurthe et la Moselle constituent sur presque toute leur surface le domaine de la culture, leur sous-sol renferme des gisements de minerai de fer, les plus riches et les plus considérables de toute la France. Leurs

diverses couches, dont quelques-unes très abondantes en métal, s'étendent sur une largeur moyenne de vingt kilomètres et sur une longueur de cent, depuis Chavigny et Ludres au Sud de Nancy, jusqu'à Longwy où elles arrivent après s'être déposées d'une extrémité à l'autre du Plateau du Pays de Briey. Vingt-six concessions de mines sont exploitées dans cette dernière région et quarante-huit dans le bassin de Nancy. Nous retrouvons donc, pour tout l'ensemble de ce pays, cette combinaison générale de la culture et de l'art des mines, dont le village de Custines nous a offert un échantillon typique et détaillé.

Nous pouvons donc y observer le type du paysan lorrain, et le type d'ouvrier qui en résulte. Commençons par le paysan, sous sa forme la moins compliquée; ce qui, à de certains égards, ne signifie point la plus simple.

II. — LE VIGNERON DU PAYS DE NANCY.

C'est un type de petite culture et qui constitue, principalement sur les côtes bordant la Moselle, la majeure partie de la population agricole. A Custines, on compte cinquante ménages de ces vignerons, qui cependant ne cultivent point que la vigne. Ce sont de petits propriétaires, possédant chacun de 15 à 20 hectares au maximum, mais qui joignent à leur production de céréales et de bétail, l'exploitation de 92 hectares de vignes réparties entre eux. Les diverses parcelles, bien exposées au midi, s'alignent en rectangles allongés sur les coteaux à droite de la Moselle, ou s'évasent, à peu près dans la même exposition, au-dessus d'une petite vallée latérale où court le ruisseau de Manchère. Ces vignobles prospèrent dans un terrain argilo-sableux, très mêlé d'éboulis calcaires fournis par l'effritement des plateaux qui terminent le sommet des côtes. Dans ce sol chaud et meuble, les vignes montent très haut, faisant reculer la lisière des bois à la limite du pur calcaire; elles descendent jusqu'aux prairies d'alluvion, périodiquement inondées, qui bordent la rivière. Malgré les gelées de printemps et les pluies ou

les temps couverts de l'été, le raisin mûrit et donne un petit vin clairet qui ne manque pas de piquant. Il n'y a presque jamais d'année complètement mauvaise. Un vigneron de Custines m'énumérait cinq « bonnes récoltes » de 1882 à 1893 : 82, 84, 89, 90, 93, une « médiocre », 1891, et le reste passable ». Malgré leur élasticité, ces termes achèvent de nous montrer que, sur le Plateau lorrain, la culture de la vigne est assez habituellement rémunératrice pour donner son nom à une classe importante et assez prospère de la population agricole.

Je dis : sur le Plateau lorrain, parce que Custines nous offre bien, en fait de vignes et de vignerons, un exemple typique, dont les caractères se retrouvent dans toute la vallée de la Moselle, dans le Toulois et en Barrois. Ces petites exploitations de vignerons ont assurément beaucoup contribué à établir pour la Lorraine le renom d'un pays de morcellement et de petite propriété. Et, en effet, d'après une statistique présentée à la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, il y avait en 1882, dans le département, 2 % d'exploitations en tout genre au-dessus de 40 hectares, 7 % de 10 à 39, 40 % de 1 à 9 et 50 % au-dessous de 1. Le paysan vivant de la petite culture est donc le type fondamental de la race lorraine : il est la masse et le nombre.

C'est donc sa valeur sociale qu'il faut définir pour arriver à connaître socialement sa province. Or, sa méthode de travail présente à l'observateur un trait important : *l'assolement triennal, avec jachère, pour toutes les terres emblavées d'un même village*. Celui-ci est donc par lui-même une unité de travail qui a ses coutumes auxquelles tous défèrent. Et pourtant, le paysan vit en simple ménage, propriétaire libre de ses champs et maître chez soi. Le village n'en apparaît que mieux comme une sorte de *communauté ouvrière*, qui tient en sa gouverne ou en sa tutelle tous et chacun des ménages séparés qui le composent. De par la coutume, le territoire communal est universellement partagé en trois « soles » ou « saisons », dont chacune produit deux ans de suite deux céréales diverses ; — à Custines,

par exemple, il y a la saison des blés, puis celle des avoines, suivies d'un an de jachère. Il y a donc entre les paysans d'un même village, et comme au-dessus d'eux tous, une certaine *communauté de travail agricole*, qui témoigne, par la commune méthode de culture, de son existence et de son action.

Il y a également une certaine *communauté de travail pastoral*, que dénote l'union constante de la double saison à la jachère. Cette communauté n'est pas de mince importance. Les jachères sont livrées, toujours selon la coutume observée de tous, à la « vaine pâture », c'est-à-dire au parcours tout à fait libre des moutons, dont chaque famille de vignerons possède de trois à six têtes. Ce parcours est permis du 1er avril au 1er novembre dans les prés non clos; les vignerons aisés qui ont une ou deux vaches laitières en profitent largement. Il est également permis sans limite à date fixe sur les terres moissonnées, pourvu qu'on ne les ait pas encore ensemencées, et dans tous les pâquis communaux.

Le village du plateau lorrain est donc une communauté de petite culture avec art pastoral accessoire. La même extension de l'assolement triennal avec jachère, pour toutes les terres d'un même ban communal, se retrouve en effet partout. Les petites variétés accidentelles qui se manifestent dans le détail de la vie de village à village, ou de pays à pays, comme par exemple de celui de la Seille au bassin de Nancy, ne détruisent pas cette constitution foncière du groupe rural. Nous l'avons bien défini dans sa forme essentielle d'aujourd'hui.

Sa *forme* : c'est presque trop dire, bien que ce mot et l'idée qu'il porte soient nécessaires pour exprimer n'importe où et à tout degré la réalité positive, quelque chose d'actuel et de déterminé. La communauté villageoise du Plateau lorrain n'a pas, en tant que groupe de travailleurs, l'organisation hiérarchique, légale, tangible, d'une corporation ouvrière ou seulement d'une famille patriarcale établie dans la culture. Elle n'a, sous ce rapport, ni chefs, ni lois expresses, ni existence officielle; elle existe par manière de coutume reçue entre voisins, sur tout le territoire du village. Elle n'a d'autre détermination positive que le voisi-

nage des foyers et des terres; c'est un groupe installé sur un commun territoire avec sa manière traditionnelle de l'exploiter.

De là, — pour l'indiquer en passant, — cette personnalité collective, accidentellement variable; mais toujours essentiellement collective, qu'il est si facile d'observer dans les usages, les mœurs et les caractères des paysans lorrains. Ils ont, de village à village, leurs nuances de patois et même des différences légères de poids et mesures. Ils échangent volontiers des sobriquets où se dessine d'un mot parfois très cru, leur silhouette morale, non sans quelque pointe de maligne caricature. On parle réciproquement dans un rayon de trois à quatre kilomètres des « Truands » de X, des « Hartards » (mauvais laboureurs) de Y, et des « Bigots » de Z.

D'où vient ce travail en communauté de méthode? Est-ce que le sol l'impose à la race? Ou bien est-ce que la race en a importé l'habitude déjà faite, en s'installant sur le sol?

Le sol n'y semble pour rien; car la production des céréales ne demande en soi ni le système d'assolement triennal avec jachère, ni son extension uniforme à tout un village : c'est du moins l'avis des praticiens et des savants qui ont approfondi la question. Ce système, comme l'expliquait une récente communication de M. Dehérain à l'Académie des sciences (1), procède d'une méthode de culture empirique et stationnaire. Les populations qui l'ont adopté n'avaient que peu de fumier à leur disposition; car elles laissaient leurs animaux la plupart du temps sur la prairie, faute de plantes fourragères pour les nourrir à l'étable. Donc, peu ou point d'engrais naturels; les engrais chimiques étaient inconnus, la jachère offrait le seul remède à l'épuisement des terres. Le système de l'assolement triennal avec jachère ne vient donc pas des exigences du sol, prises en elles-mêmes; mais de l'état rudimentaire des connaissances agricoles (2). L'adoption universelle du procédé ne suppose donc rien autre chose qu'une commune méthode traditionnelle et empirique, dont il faut dès

(1) *Revue scientifique*, 25 avril 1896, p. 534.

(2) M. Dehérain, *le Blé* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1896, p. 177).

lors rechercher la cause dans les antécédents de la race, sous le rapport du travail. Il nous faut ainsi remonter aux origines du paysan lorrain.

Nous y parviendrons aisément par comparaison rétrospective de la communauté actuelle avec les communautés des âges précédents. Nous noterons ainsi, sans solution de continuité autant que possible, les variations successives qui ont dû se produire dans la communauté lorraine, jusqu'à l'époque celtique, communément indiquée par l'ethnographie et par l'histoire, comme le temps des origines. Nous arriverons ainsi à déterminer quelle sorte de groupement a imposé leur méthode traditionnelle de travail aux ancêtres des villageois d'aujourd'hui.

III. — LA COMMUNAUTÉ PASTORALE AVEC CULTURE ACCESSOIRE.

Au dix-huitième siècle, tout à la veille de la Révolution, nous commençons par retrouver le même régime communément admis d'assolement triennal avec jachère et vaine pâture. La communauté rurale de 1789 est, comme celle de 1896, une communauté agricole avec art pastoral accessoire.

Remontons peu à peu le cours du siècle, elle nous apparaîtra bien différente au seuil du dix-septième. Les cahiers du Tiers et du Clergé portent, en 1789, des plaintes nombreuses et très vives contre l'Édit de mars 1767, dit *Édit des Clos*, par où Stanislas permettait aux propriétaires de clôturer leurs prés pour les soustraire à l'antique et universelle servitude de la vaine pâture. Le Parlement lui-même avait fait ses remontrances avant d'enregistrer cet acte, dont la masse des paysans se lamentaient comme d'une injustice qui les privait de leurs moyens de vivre. L'art pastoral n'était donc pas pour eux une simple ressource accessoire ; mais un gagne-pain de premier ordre, non moins important que la culture. Une ordonnance de Léopold rendue en 1701 nous le fait vérifier. Elle établit, par dérogation à de très vieilles coutumes, que le pâturage en forêt dans les taillis coupés ne

pourra avoir lieu désormais sans un titre fondamental et reconnu. Cette législation restrictive de la vaine pâture, qui va se complétant de Léopold à Stanislas, nous amène donc en 1701, au terme d'une période où la vaine pâture était de droit commun, sans aucune restriction en faveur des forêts et prés particuliers qui lui demeurent aujourd'hui soustraits. Les forêts, bien qu'exploitées en vue de la consommation du bois, sont même ouvertes en tout temps au parcours des bestiaux, là où ne se trouvent ni hêtres ni chênes. En ce cas, elles sont fermées au moment de la glandée. Enfin, le sol des coupes, qui ne peut être pâturé quand les exploitations ont été faites, — on l'appelle alors le canton *défensable*, — redevient accessible dès que « le jeune bois est assez grand pour se défendre contre la dent du bétail (1) ». La forêt demeure essentiellement un lieu de pâturage. De droit commun, par suite des anciennes coutumes, la proportion est donc autre que maintenant, entre les deux travaux de communautés rurales; l'art pastoral ne reste pas un accessoire, il va de pair avec la culture.

Les nombreux et larges privilèges de « grasse pâture » adjoints à ce droit commun, achèvent de l'établir. « Dans une prairie, la grasse pâture permet d'envoyer le bétail avant la fenaison; dans les forêts, elle consiste dans le droit de faire consommer par les porcs le gland et la faine à l'époque de leur dissémination (2) ». Chaque ménage peut y envoyer six, sept ou huit animaux, pourvu qu'ils aient été nourris à la maison, au moins à une époque déterminée, comme la Saint-Laurent. Le privilège n'est ainsi refusé qu'aux habitants qui feraient, en propre, le commerce des bestiaux; mais pour le paysan qui consomme ordinairement les produits de son troupeau, rien n'est plus facile que de s'assurer cette grasse pâture. Pâturage et culture sont donc deux grandes ressources, dans tout le cours du dix-septième siècle.

Remontons encore vers le moyen âge, et la proportion va se

(1) *Les Forêts lorraines*, p. 165. — Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine, de 1789 à 1889, p. 33, 34.

(2) *Les Forêts lorraines*, p. 105.

modifier encore; l'art pastoral, à mesure que nous passerons de l'époque féodale à l'époque des grands domaines austrasiens, va l'emporter davantage sur la culture.

Un fait, très commun encore au dix-septième siècle, va d'abord nous mettre sur les traces de ce renversement de proportions : c'est la fréquence des contrats de métayage dans la plaine lorraine. Voici, d'après M. Guyot, qui en a fait une étude particulière, l'état de ce genre de tenure agricole dans la prévôté de Dompaire en 1665. « Certaines communautés ne se composent que de *moictriers* (métayers) : ainsi Velotte, le Val de Dompaire; d'autres n'ont que des moitriers en partie, c'est-à-dire complétant leur culture sur des terres qui leur appartiennent, ainsi Vomécourt; dans la plupart, les deux situations de fermier et de métayer se balancent suivant une proportion variable, par exemple à Ahéville, sept moitriers sur neuf (1). » Or, ce système de culture est essentiellement constitué par l'association entre le propriétaire et l'exploitant, sous condition du partage en nature et par moitié des fruits de l'exploitation; il ne convient pas à une race d'ouvriers agricoles qui savent, par eux-mêmes, donner à une terre tout son rendement. Ils préfèrent naturellement de beaucoup un fermage fixe qui leur laissera la possibilité d'un gain, et n'apprécient pas moins l'indépendance de leur situation. Le métayer, au contraire, s'il risque moins, a moins de liberté. C'est un homme qui accepte plus volontiers le contrôle au moment du partage; c'est un cultivateur moins formé que celui qui est capable de détenir une terre à charge d'un cens. La coutume du métayage semble donc bien indiquer, en Lorraine comme dans l'Ouest de la France, une sorte de tutelle et d'assurance de communauté fournie par les propriétaires à des paysans encore peu avancés dans la culture. C'était un stimulant qui devait les faire sortir de leurs anciennes habitudes de vie principalement pastorale. Au cours du moyen âge, par un renversement complet de la situation actuelle, l'art pastoral devait prédominer et la culture n'être qu'accessoire.

(1) M. Ch. Guyot, *le Métayage en Lorraine*, p. 17.

Nous le constatons en nous rapprochant de l'époque franke. C'est ce qu'indiquent avec suffisamment de précision les évaluations de produits agricoles et de ressources pour l'élevage, consignées dans les chartes antérieures au onzième siècle. « Un fait essentiel à remarquer dans la constitution des domaines » qui tenaient alors la place de nos communes actuelles, « c'est que le manse seigneurial contient proportionnellement très peu de terre arable contre de très vastes espaces en pâturages et en forêts (1). » Voici une charte de l'an 910, par où la reine Richilde fait don à l'abbaye de Gorze du domaine de Longueville, à savoir : « le manse dominical et les constructions qu'il supporte et autant de terres arables dominicales qu'il en faut pour un ensemencement de dix mesures de froment sur les deux soles réunies ; des vignes pour cent mesures de vin, des prés pour cinq charretées, de la forêt pour engraisser deux cents porcs. » — On a justement rapproché ces évaluations de celles de M. Guérard, dans ses *Prolégomènes du Polyptique d'Irminon*, où « le mause seigneurial moyen dans les fiscs ou domaines de Saint-Germain des Prés, a plus de 8.000 hectares, dont 40 seulement en culture ». Nous faisons donc nôtre cette conclusion de M. Guyot, dans son étude sur les Forêts lorraines : « La forêt est toujours hors de proportion avec le reste et représente parfois avec les pâturages les neuf dixièmes de la surface totale. » En somme, « l'élève des bestiaux constituait l'occupation essentielle des agriculteurs d'alors » : la culture ne leur était qu'une occupation accessoire. La communauté lorraine de l'époque franke n'était pas autre chose qu'une communauté pastorale sédentaire, ajoutant au parcours des forêts qui recouvraient alors la majeure partie du plateau le produit de quelques cultures sommairement établies à l'entour du village et à la lisière extérieure des bois.

Dans cette évolution de douze siècles environ, dont je n'ai pu ici que rapidement esquisser les stades principaux, un même type général de groupement s'est perpétué sur le Plateau lorrain : la communauté de village. Son travail, aujourd'hui principalement

(1) Ch. Guyot, *les Forêts lorraines*, p. 7.

agricole et accessoirement pastoral, était il y a deux siècles presque également l'un et l'autre, pour remonter enfin à une période primitive où la culture commençait, comme accessoire du pâturage, qui nous apparaît alors avec une caractéristique spéciale : l'élevage des porcs en forêt. Ce nouveau trait va nous permettre d'identifier sans témérité le groupe servile du grand domaine austrasien avec un groupe plus ancien dont les auteurs classiques, et principalement César et Strabon, nous ont laissé le signalement précis.

IV. — LES COMMUNAUTÉS PASTORALES DE LA GAULE-BELGIQUE.

D'après Strabon, quinze nations, — ἔθνη, — formant chacune un groupe politique distinct et autonome, gouverné aristocratiquement, se partageaient le territoire de la Gaule-Belgique (1). Il en cite deux qui, seuls, nous intéressent ici : les Leuks et les Médiomatiks. Ceux-ci, avec *Divodurum* ou Metz pour centre, occupaient le nord du Plateau lorrain jusque vers le confluent de la Meurthe et de la Moselle; les Leuks occupaient la partie méridionale jusqu'au Plateau de Langres et aux Monts Faucilles. De leur aristocratie gouvernante, qui ressemblait beaucoup aux chevaliers de la Gaule proprement dite, nous n'avons pas à parler longtemps. Des traditions locales recueillies par César et par Ammien Marcellin nous la montrent venue d'outre-Rhin, très probablement de la Plaine Baltique. Ils trouvèrent au delà des Vosges un sol plus avantageux et une population à demi sédentaire, de race celtique, dont ils se firent à la fois une clientèle dans leurs intrigues de clan et un instrument pour exploiter le sol (2). C'est d'eux aussi, vraisemblablement que le nom de Belgique passa au pays et celui de Belges à l'ensemble de ses habitants. On a cru le retrouver également chez les Volkes qui ont enlevé aux Ligures les deux

(1) Strabon, Livre IV. Chap. IV. n° 3 Édit. Didot.
(2) *De Bello Gallico*, II, 4 Ammien Marcellin, XV:9; — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, I, 25, 37, 38, 43, 454, etc.

versants des Cévennes entre 350 et 280 avant Jésus-Christ, et chez les Fir-Bolg ou Bolgh, ces conquérants que les traditions gaéliques d'Irlande disaient arrivés des bouches du Rhin. Ce seraient aussi les Volkes Tectosages, qui, après avoir pillé la Grèce, se seraient jetés sur l'Asie Mineure, fondant en Phrygie ce royaume des Galates dont saint Jérôme constatait la similitude foncière de langage avec d'autres Belges, tout à fait authentiques, les Trévires (1). S'il en est ainsi, nos Leuks et nos Médiomatriks ne sont originairement autre chose que des conquérants nomades superposés à une population déjà sédentarisée sur toute la face du Plateau lorrain. C'est elle qu'il nous importe de connaître, et c'est chez elle que nous retrouvons trait pour trait le travail et le mode d'existence des serfs de l'époque franke.

Voici ce qu'en dit Strabon : « La plupart du temps ils se nourrissent de lait et de viandes de toute sorte, surtout de viande de porc, fraîche ou salée. Leurs porcs sont en pleine campagne de nuit comme de jour; d'une taille, d'une force et d'une agilité remarquables, ils sont aussi dangereux que les loups pour quiconque leur est étranger. Leurs maisons, faites de madriers et de treillages, sont grandes et rondes, avec un haut toit pointu. Leurs troupeaux, tant de moutons que de porcs, sont tellement nombreux, qu'ils fournissent de lainages et de salaisons non seulement Rome, mais encore presque toutes les parties de l'Italie ». — On reconnaît aisément ici le pâturage en forêt; il est, comme à l'époque franke, l'occupation principale des habitants de la campagne. Néanmoins leur installation est sédentaire, bien que très simple; elle est encore à son début. César ajoute un trait important : de même que les Lingons et les Séquanes, les Leuks cultivent le blé : l'*Imperator* compte sur eux pour ravitailler ses légions (2). Un même travail accessoire nous permet ainsi d'identifier pleinement le peuple de la Gaule-Belgique et les serfs ou colons des grands domaines austrasiens.

D'une époque à l'autre, il est vrai que la propriété a changé, de même que la race conquérante du sol. Rien de semblable au

(1) Epistol. ad Galat. Prolog., II.
(2) *De Bello Gallico*, I, 41.

manse servile n'apparaît à l'époque des Belges; mais de part et d'autre, c'est le même groupe celtique, foncièrement pasteur et accessoirement agricole; c'est lui que désigne habituellement César sous le nom de *vicus* : le voisinage. C'est en se conservant au travers des siècles et des régimes politiques les plus différents, comme groupe de travail et comme la base de toutes les relations de famille, qu'il a conservé, sur le Plateau lorrain, la pureté presque absolue du type physique de la race. Nos villages actuels remontent ainsi aux premiers établissements sédentaires des tribus celtiques.

Ils ont encore d'autres marques de ces origines et si les documents historiques cessent ici de nous apporter quelque lumière, l'observation directe y supplée. Prenons les villages lorrains tels qu'ils sont aujourd'hui : nous retrouvons précisément dans ces foyers agglomérés au milieu d'un territoire divisé en trois soles, le mode d'installation qui s'imposait à des pasteurs nomades amenés à la vie sédentaire, soit par l'élevage du porc, soit par leur culture rudimentaire.

Le village est aggloméré : c'est général dans toute la Lorraine, sauf en montagne, où, comme je l'ai montré, les exigences du lieu et de la colonisation ont imposé le type des chalets épars. Le plus souvent l'agglomération est unique, quelquefois double et séparée par un ruisseau; mais en ce cas la séparation n'est que matérielle, le centre principal et l'annexe ne font qu'un. Il y a même, sur le plateau de Briey, des villages composés de plusieurs hameaux distincts; ce serait une variété de détail intéressante à étudier. Quoi qu'il en soit, le type aggloméré est général. Or, à quoi correspond-il? A un groupe de trente, cinquante, soixante feux. C'est-à-dire qu'il correspond à une fraction peu considérable d'émigrants, qui s'est maintenue compacte. La grande masse des envahisseurs était obligée de se morceler ainsi dans les vallées boisées et sur les prairies restreintes aux alentours des rivières : autrement le parcours eût manqué pour les troupeaux. De là, un fractionnement par bandes qui a produit, territorialement, le peuplement par villages. Mais,

par habitudes de communautaires, on s'est maintenu groupé.

Le village actuel est à banlieue morcelée; c'est la condition de tout territoire indivis en droit, comme le sont les terres d'un groupe exclusivement pastoral ou à peu près : chacun y est seulement appelé annuellement à y recevoir son petit lot de terre arable. Nos Belges, comme leurs voisins de Germanie (Souabe-Bavière), ont ainsi marqué sur le sol l'empreinte de leurs répartitions temporaires d'un sol primitivement indivis.

Le village actuel pratique l'assolement triennal avec jachère. L'établissement sédentaire est commandé par la restriction du parcours et commande la culture. Celle-ci occupe peu à peu, au-dessous des bois et au-dessus des prairies, les terres qui ne sont ni trop calcaires ni trop sableuses; mais il lui faut un roulement de cultures, et dans ce roulement la jachère a pour des demi-pasteurs l'avantage d'ajouter son parcours à celui des bois et des prairies. Elle est aussi le moyen primitif d'engraisser la terre. Nos Belges ont dû ainsi établir l'assolement avec jachère, et l'établir triennal : l'agglomération sédentaire rendait indispensable l'extension des cultures, et put très bien les faire porter aux 2/3 de la superficie non boisée, au-dessus des prairies.

Ainsi les travaux du village et son mode d'existence ont pu changer, la culture prendre le pas sur l'art pastoral, les huttes se remplacer par de solides maisons de pierre, la propriété familiale et individuelle se développer; au travers de tous ces changements l'ancienne communauté du *vicus* gaulois a continué d'exister, bien qu'amoindrie. Elle ne possède plus que quelques prés ou des lambeaux de forêts; mais elle impose encore, par la force de la coutume, l'unité de sa méthode de travail, pour toutes les terres d'un même bien.

(*A suivre.*)

Fr.-B. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT ET UNIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1896

LIVRAISON DE FÉVRIER 1896

LIVRAISON DE MARS 1896

LIVRAISON D'AVRIL 1896

LIVRAISON DE MAI 1896

LIVRAISON DE JUIN 1896

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.





